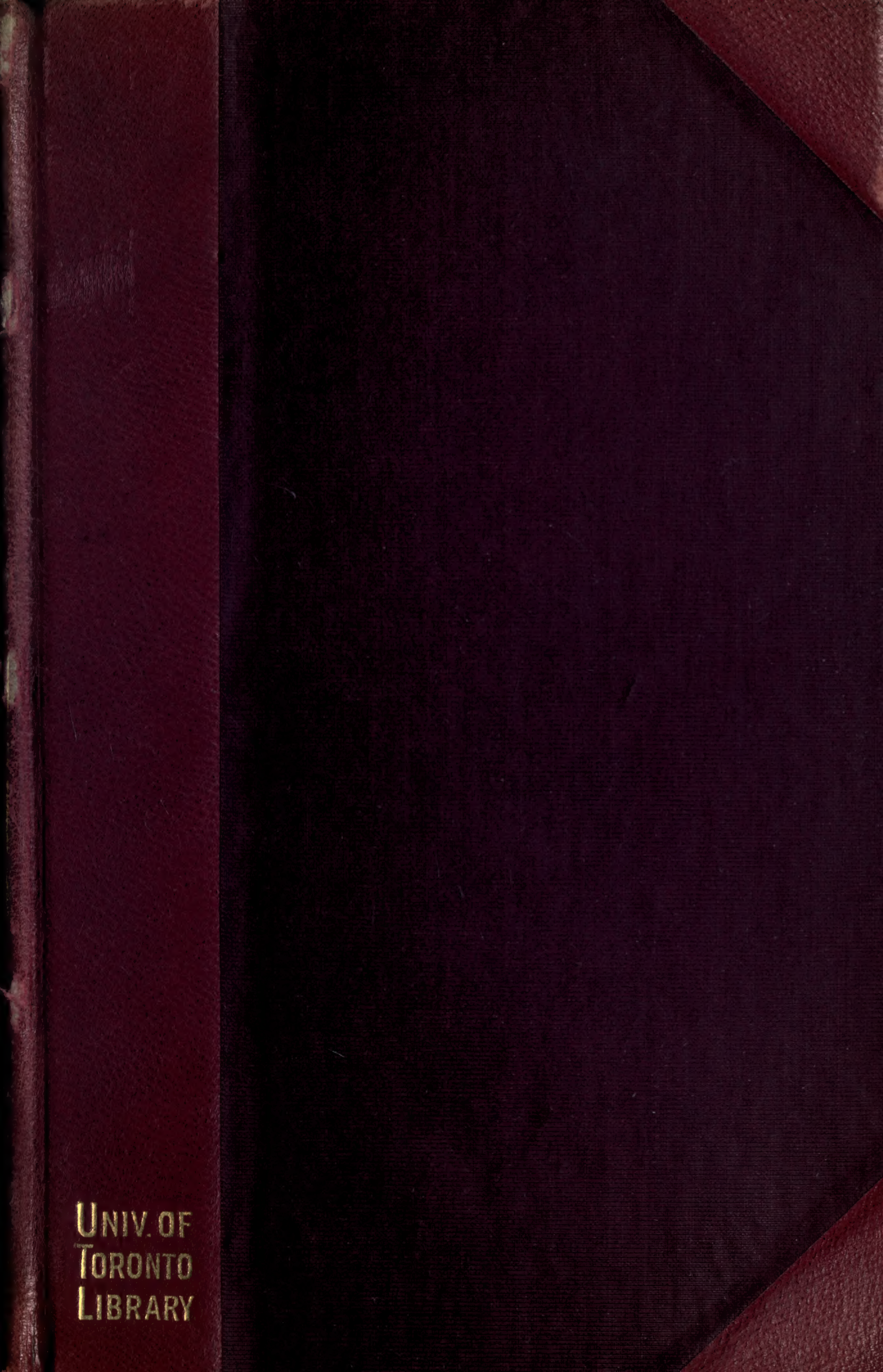
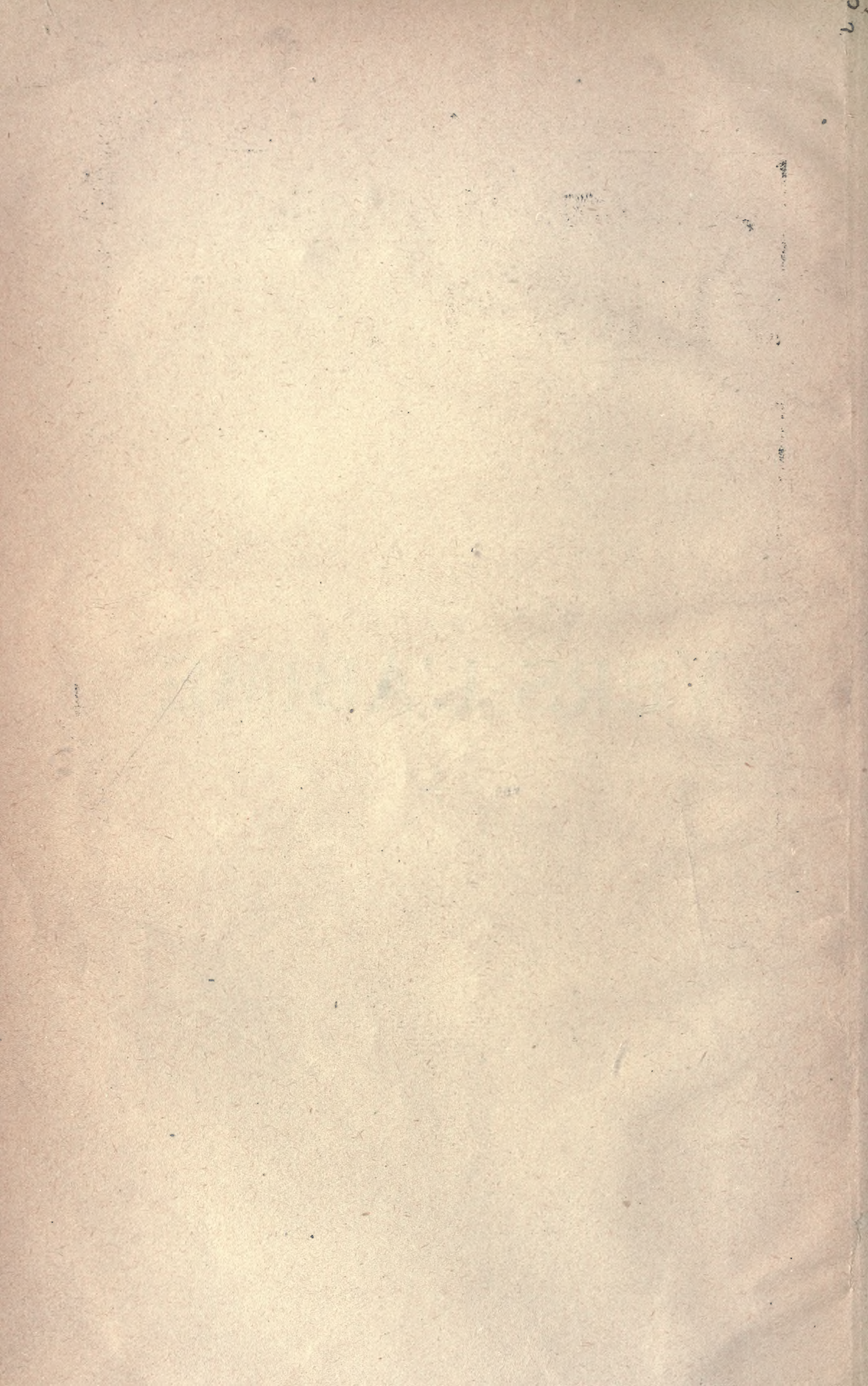


UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

VERS L'ABIME



COLLECTION ARTHUR SAVAÈTE A 7 FRANCS 50

VOIX CANADIENNES

VERS L'ABÎME

— TOME VI —

Mgr L.-F. Laflèche et la Division du Diocèse des Trois-Rivières

PAR

ARTHUR SAVAÈTE

« La première loi de l'Histoire, c'est de ne pas mentir; la seconde, de ne pas craindre de dire la vérité. »
(Léon XIII, lettre *Sæpe numero,* 18 août 1883).

« Publiez des Archives du Vatican tout ce qui a quelque valeur historique, que cela jette du crédit ou du discrédit sur les autorités ecclésiastiques. Si les Evangiles étaient écrits de nos jours, on justifierait le reniement de saint Pierre et on passerait sous silence la trahison de Judas pour ne pas offenser la dignité des Apôtres. » (Léon XIII à dom Gasquet : voir *Introduction des ouvrages du savant bénédictin.*)



PARIS
ARTHUR SAVAÈTE, ÉDITEUR
15, RUE MALEBRANCHE, 15 (PANTHÉON), Ve.

VOIX CANADIENNES

VERS L'ABIME

I

MGR LAFLÈCHE ET MGR TASCHEREAU : LES ERREURS DE POTHIER CAUSES DE DISSENTIMENT

Ce n'est pas sans une grande perplexité que nous avons enfin mis sur le métier ce tome VI des *Voix Canadiennes* que nous avons annoncé à diverses reprises, que nous avons ajourné sans raisons apparentes et malgré des réclamations nombreuses de lecteurs impatients.

Notre dossier est énorme; la cause à élucider, troublante; les questions à traiter, singulièrement embrouillées, et nous voulions tout voir et revoir, contrôler les faits, étudier les personnages, autant par égard pour le lecteur qui nous demande de la lumière, que par respect de la vérité et de la justice qui sont les raisons d'être de notre œuvre.

Mais, pas d'hésitation possible.

Il nous faut placer face à face le cardinal-archevêque de Québec, Elzéar-Alexandre Taschereau, ancien recteur et chancelier de l'Université Laval, et le *certain suffragant,* qu'était Mgr Louis-François Laflèche, évêque des Trois-Rivières, l'orateur sacré le plus éloquent, le plus orthodoxe, le plus militant, hélas! l'un des plus souffrants dans le Christ, qu'ait connus jusqu'ici la vaillante Eglise du Canada.

Elzéar-Alexandre Taschereau était le coryphée des libéraux catholiques canadiens, bien qu'on osât affirmer qu'il n'y avait

point alors de libéralisme, ni de gallicanisme, au sens européen des mots, dans le Canada catholique.

Louis-François Laflèche était comme l'antithèse doctrinale sur les points litigieux du susdit Taschereau, son métropolitain, cependant; et ce fut un crime honorable que celui-ci lui fit expier implacablement.

On n'attend pas de nous, et ce n'est pas le lieu, que nous fassions ici un exposé des doctrines bien ou mal enseignées qui mettaient évêque et métropolitain aux prises. Cela nous entraînerait trop loin, et, du reste, on en a déjà un suffisant aperçu dans les Mémoires des Seigneurs Laflèche et Bourget, reproduits dans les tomes précédents.

Bornons-nous donc, en cet ordre d'idées, à certains points restés obscurs, mais auxquels un peu de lumière donnera une signification précise.

Mgr Laflèche a hautement blâmé et dénoncé les errements de l'enseignement de l'Université Laval; il accuse ses Facultés d'inoculer à la jeunesse canadienne le libéralisme doctrinal, sous des formes attrayantes et perfides; il leur reproche notamment de laisser, de mettre à la portée, entre les mains de cette jeunesse, les œuvres du jurisconsulte français, Pothier, qui étaient condamnées par l'Eglise; il n'admet pas que des professeurs protestants, francs-maçons et libres-penseurs puissent, avec de semblables auteurs, former une jeunesse offrant des garanties morales pour l'avenir du Canada, et pour la conservation de la foi catholique intégrale, dans ce pays.

Pratiquement, et autrement, Elzéar Taschereau, qui tolérait dans l'Université, soi-disant catholique, ces professeurs protestants, francs-maçons, libres-penseurs, et ces ouvrages condamnés, et bien d'autres qui mériteraient de l'être, se montrait, se déclarait d'un avis obstinément contraire. En sollicitant, en méritant la confiance et les faveurs des francs-çons, des libéraux, ennemis de l'Eglise, dont il faisait partout prospérer les entreprises, dans l'espoir qu'à leur tour ils avanceraient les siennes, il acceptait un patronage et il

en accordait un autre, dans lesquels sa dignité ne pouvait que se compromettre et son ministère que péricliter.

Mais qui était donc Pothier, une des causes du différend?

Pothier n'était ni un inconnu, ni un homme qui pouvait laisser le monde savant dans l'indifférence; c'était, en effet, le fameux Pothier, (Joseph-Robert), qui, né à Orléans, en 1699, y mourut en 1772. Ce fut un jurisconsulte distingué, qui, sortant du rang de bonne heure, se fit remarquer par d'Aguesseau qui le nomma professeur de droit, en 1749. D'une puissance de travail peu commune, et laborieux autant qu'homme peut l'être, il étudia longtemps Justinien et ses commentaires, pour donner le jour, notamment, à une œuvre restée célèbre : *Les Pandectes justiniennes rédigées dans un nouvel ordre*, qui n'a encore rien perdu de son mérite spécial. Il écrivit, en outre, divers traités de droit.

Son traité sur le contrat de mariage était entre les mains des professeurs comme entre celles des élèves de Laval, de Québec.

C'était en 1866, Mgr Baillargeon, administrateur du diocèse de Québec, Taschereau étant recteur de Laval, invita le R. P. Braum, de la Compagnie de Jésus, à prêcher le carême de cette année dans sa cathédrale. L'évêque témoignait au Père Braum autant d'amitié que de confiance; à cause de sa bonhomie; son talent d'orateur et de théologien était, de par ailleurs, parfaitement établi.

Le P. Braum accepta cette mission. Comme il connaissait les tendances déplorables de l'enseignement supérieur à Québec, sur cette matière, il prit pour thème de ses conférences, le mariage chrétien, se proposant de réfuter les erreurs de Pothier, propagées par Laval.

A la cathédrale de Québec, comme dans la plupart des cathédrales du monde catholique; là, du moins, où les séminaires se trouvent dans la résidence des évêques, tous les professeurs et prêtres du grand séminaire avec leurs élèves, les professeurs des autres Facultés catholiques de Laval, avaient coutume d'assister à la grand'messe le dimanche. Chose re-

marquable, et qui fut, du reste, par tous, remarquée : pendant tout le carême de 1866, et seulement alors, c'est-à-dire, dès que le P. Braum eut annoncé son sujet, et pendant qu'il le développait, réfutant Pothier, cher à Laval, et rétablissant à l'encontre de cette Université et de son corps enseignant, l'orthodoxie catholique en ce qui concerne le mariage chrétien, tous les prêtres du Séminaire de Québec, les professeurs de l'Université et leurs élèves comme eux ne parurent plus à cette grand'messe, tant pour s'épargner les leçons de l'orateur compétent qui occupait la chaire, que la confusion de ses réfutations triomphantes[1].

Néanmoins, des magistrats, des avocats, occupaient assidûment une tribune réservée. Un surveillant de Laval voyait ces toques et ces robes s'agiter furieusement durant tout le cours des conférences du P. Braum; ces interprètes de la loi s'interpellaient, discutaient à haute voix et soulignaient maints passages des conférences par des apostrophes furibondes, des jurons vulgaires et des blasphèmes odieux.

Ces faits nous ont été certifiés par le témoin. C'était donc un beau monde chrétien que ces tenants de l'Université Laval, défenseurs formés par elle et qui lui manifestaient avec cette énergique indécence, leur attachement intéressé.

Si des prêtres de Laval, des professeurs d'icelle, des juges et des avocats, sortis de son sein vouaient ainsi au diable le vaillant conférencier; par contre, Mgr Baillargeon se montrait ravi de la doctrine du P. Braum et lui demanda de publier ces conférences en un volume qu'il approuva hautement.

Ces conférences seraient à reproduire intégralement, puisque l'édition est épuisée, et que les exemplaires répandus jadis sont devenus introuvables, comme toutes les œuvres qui réfutaient naguère victorieusement les erreurs libérales introduites au Canada! Nous nous contentons de donner la

1. Voir *Instructions dogmatiques sur le mariage chrétien*, par le R. P. Braum, Québec, 1866.

cinquième conférence du P. Braum, où il réfutait spécialement les erreurs de Pothier qui devinrent les errements de Laval, et, répétons-le, l'une des causes des malentendus qui divisèrent Mgr Laflèche, censeur de Laval, et l'archevêque Taschereau, ancien recteur et chancelier, comme le champion intransigeant de cette Université, à bon droit suspecte.

Voici cette conférence, *in extenso :*

Monseigneur, M. F., — Nous avons démontré que la puissance civile n'avait aucun pouvoir sur le lien conjugal, sur ce qu'il y a d'intrinsèque au sacrement de mariage. Mais elle a le droit, soit chez les fidèles, soit chez les infidèles, de faire des lois pour régler les effets civils du mariage. Tel a toujours été l'enseignement de l'Eglise catholique.

Nous avons vu comment, dans le seizième siècle, une nouvelle doctrine se répandit parmi certains théologiens et parmi certains jurisconsultes. Ils distinguèrent et séparèrent le contrat du sacrement. Ils enseignèrent que le contrat, comme tous les contrats, était du ressort du gouvernement civil, tandis que le sacrement seul appartenait à la juridiction de l'Eglise.

Après avoir fait cette distinction entre le contrat et le sacrement, des partisans de la nouvelle doctrine osèrent déclarer que le mariage doit sa perfection à la loi civile et sa sainteté à la religion qui l'a élevé à la dignité de sacrement. On croit faire ainsi une assez belle part à la religion et être en droit de rester en possession de régler le contrat matrimonial. Comprend-on bien cette prétention?

Dieu a institué le mariage dans le paradis terrestre. Jésus-Christ l'a élevé à la dignité de sacrement. Mais l'œuvre de Dieu est imparfaite, l'œuvre de Jésus-Christ est imparfaite, il faut attendre que les parlementaires du dix-huitième siècle, par leurs lois, viennent donner au mariage sa perfection. Ce n'est plus la grâce sanctifiante, ce n'est plus Dieu qui donne au mariage sa perfection, c'est la loi civile. Une telle doctrine, si elle n'est pas l'expression de l'ignorance, ne peut être que l'expression d'un blasphème.

N'est-ce pas insulter Jésus-Christ, que de dire que son œuvre, pour être parfaite, a besoin du secours de la loi civile, par exemple, de la loi sur le mariage civil, cette œuvre diabolique?

Les parlementaires mettent en opposition la perfection du mariage due à la loi civile, à sa sainteté due à la religion. La per-

fection du mariage n'est-elle pas en raison directe de sa sainteté, et n'est-ce pas parce qu'il est sacrement que le mariage est saint et parfait? Les lois civiles intervenant dans le contrat conjugal, ne peuvent qu'avilir et dégrader, car il n'y a qu'avilissement et dégradation dans l'union de l'homme et de la femme chez les chrétiens, hors du sacrement. C'est ainsi que dans toute l'Eglise, on regarde comme concubinaires ceux qui ne veulent que le mariage civil perfectionné par la loi. Ceux qui restent ainsi unis sont exclus des sacrements, même à la mort, et privés de sépulture ecclésiastique. Voilà la suite du perfectionnement du mariage par la loi civile.

Mais pour mieux comprendre la saine doctrine, donnons un résumé exact de la fausse doctrine avec sa condamnation par le Souverain Pontife et le Concile de Trente.

Cette nouvelle et fausse doctrine se trouve résumée et exposée dans le traité du contrat de mariage de Pothier, jurisconsulte français. Les faux principes exposés dans ce traité, ont eu la plus funeste influence dans l'établissement du mariage civil en France : ils ont dirigé les législateurs impies du mariage civil, et des articles organiques du concordat au commencement de ce siècle. Et partout où on admet ces principes, pour être logique, il faut admettre leurs conséquences, donc tomber dans l'hérésie et finir par admettre le divorce et la polygamie.

Aussi ces mêmes législateurs, nourris des fausses doctrines exposées par Pothier, admirent-ils le divorce; et du divorce à la polygamie il n'y a qu'un pas à faire. Avec les principes de Pothier, une voix de majorité dans un scrutin suffirait pour cela.

Voici donc les erreurs de Pothier, tirées du tome troisième de ses œuvres, seconde édition, Orléans, 1781, page 134 et suivantes.

1º Erreur de Pothier. — « Le mariage a deux caractères distincts, celui de sacrement et celui de contrat civil. Comme sacrement, il doit être revêtu des formalités prescrites par l'Eglise; » comme contrat, il est assujetti à des lois séculières dont la violation entraîne la nullité. La qualité de sacrement qui survient » à ce contrat, en suppose la préexistence. »

Selon cette doctrine, le sacrement n'est pas le contrat, ce sont deux choses distinctes; le contrat est réservé au pouvoir civil qui fait des lois pour en régler les conditions. Le contrat étant ainsi fait par le civil, le sacrement survient, comme quelque chose d'accessoire, comme quelque chose de tout à fait distinct du contrat;

mais la validité du contrat existe indépendamment du sacrement.

Cette doctrine est condamnée.

Le Saint-Père déclare que le contrat et le sacrement chez les chrétiens, ne sont pas deux choses distinctes. Ils ne peuvent être distingués que par une abstraction de l'esprit et non en réalité. Voici la proposition condamnée : *Matrimonii sacramentum non est nisi quid contractui accessorium ab eoque separabile.* Le sacrement de mariage n'est qu'un accessoire du contrat et peut en être séparé. (*Syllabus* 66).

Le Pape avait déjà déclaré : c'est un point de la doctrine de l'Eglise catholique que le sacrement n'est pas une qualité accidentelle surajoutée au contrat, mais qu'il est de l'essence même du mariage.

Donc, chez ceux qui sont baptisés, pas de mariage sans sacrement. Nous avons déjà démontré que chez les chrétiens le contrat est nécessairement sacrement et le sacrement nécessairement contrat; que le sacrement et le contrat ne peuvent pas être considérés comme deux choses réellement distinctes, que là où il n'y a pas de sacrement, il n'y a pas de contrat possible, car c'est le contrat lui-même que Jésus-Christ a fait sacrement chez les chrétiens.

Ainsi le point de départ de Pothier, le principe qui sert de base à toute sa doctrine, la distinction en réalité du contrat et du sacrement, est déclaré faux et condamné par le Saint-Père.

Le contrat et le sacrement n'étant qu'une seule et même chose, ce qui est dit du sacrement est dit du contrat, donc, puisque le sacrement n'est pas du ressort de la puissance séculière, le contrat non plus n'est pas de son ressort.

Donc prétendre que c'est au gouvernement civil à juger le contrat matrimonial, c'est encourir l'anathème : Si quelqu'un dit que les causes de mariage n'appartiennent pas aux juges ecclésiastiques, qu'il soit anathème [1].

2° Erreur de Pothier. — « Le mariage étant un contrat, appartient comme tous les autres contrats à l'ordre politique. »

Une seconde erreur, c'est de comparer le contrat de mariage aux autres contrats civils, par exemple à un contrat de vente.

1. Il est nécessaire de faire remarquer que les anathèmes du Concile de Trente sont prononcés non pas contre ceux qui involontairement sont dans l'erreur, mais seulement contre ceux qui s'obstinent et s'opiniâtrent dans l'erreur et qui ferment volontairement les yeux à la vérité définie par l'Eglise.

Le mariage est un contrat divin. Dieu en est l'auteur, Dieu en a établi les lois, et les hommes ne peuvent pas les changer. *Erunt duo in carne unâ.* Ils seront deux en une même chair. *Quod Deus conjunxit homo non separet.* Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas.

Le mariage est un pacte religieux qui est du domaine de la religion. Chez les infidèles même, ce contrat n'appartient pas à l'ordre politique, puisque les infidèles sont tenus aux lois établies par Dieu dans l'institution du mariage. Chez les chrétiens, le mariage est sacrement, et il encourt l'anathème celui qui dit que les laïcs sont juges de ce contrat qui ne peut être séparé du sacrement.

Si quelqu'un dit que les causes de mariage n'appartiennent pas aux juges ecclésiastiques, qu'il soit anathème.

Le Concile ne parle pas des effets civils qui sont du ressort du gouvernement, il parle du contrat même. Cet anathème atteint donc directement Pothier, Launoi et leurs disciples qui prétendent que le contrat matrimonial n'est pas du ressort de l'Eglise.

3° Erreur de Pothier. — « Conséquemment, comme tous les » contrats, il est sujet de toutes les lois que l'autorité législative » civile juge nécessaire de prescrire pour en assurer la validité. »

D'un faux principe on ne peut déduire que de fausses conséquences. C'est donc uniquement de l'autorité civile que dépendra la validité du contrat. Et comme la validité du sacrement n'est autre chose que la validité du contrat, c'est donc à l'autorité civile seule qu'il appartient de statuer quand l'Eglise pourra admettre au sacrement de mariage. Il faudra toujours un permis de l'officier civil pour recevoir le sacrement de mariage. Et c'est ainsi que cela se pratique dans les pays où règne le mariage civil. Il y est défendu aux ministres de la religion de donner la bénédiction nuptiale à ceux qui ne justifieront pas en bonnes formes avoir contracté mariage devant l'officier civil.

« Les curés ne donneront la bénédiction nuptiale qu'à ceux qui justifieront en bonne et due forme avoir contracté mariage devant l'officier civil. Et le code pénal punit de peines sévères les curés qui contreviennent à cette loi. » (Articles organiq. du concord. 54 art.)

Avec de pareils principes et une pareille doctrine, ne verra-t-on pas bientôt les gouvernements statuer, quand le prêtre devra administrer les autres sacrements, le Baptême, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction? Les partisans de la doctrine de Po-

thier n'ont pas reculé devant cette conséquence, et on a vu des parlements ordonner à des curés d'administrer les derniers sacrements à des hérétiques.

4° Erreur de Pothier. — « Le pouvoir civil a donc le droit » de faire des lois sur le mariage, soit pour l'interdire à certaines » personnes, soit pour régler les formalités qu'il croit nécessaire » de faire observer pour le faire contracter valablement. »

Suivant cette doctrine, la loi civile règle non seulement les effets civils du mariage, mais elle règle et juge quand le mariage est valide ou non.

Ceux qui enseignent ou soutiennent cette doctrine, tombent sous l'anathème du Concile de Trente : Si quelqu'un dit que les causes de mariage n'appartiennent pas aux juges ecclésiastiques, qu'il soit anathème.

Et le Pape Pie IX a condamné la proposition suivante : le pouvoir d'établir des empêchements dirimants au mariage appartient à l'autorité séculière, par laquelle les empêchements existants peuvent être levés : *Ea potestas civili auctoritati competit, à quâ impedimenta existentia tollenda sunt.* (*Syllabus* 68).

5° Erreur de Pothier. — « Il suit donc de ce principe que le » mariage de personnes soumises à ces lois et contracté en vio- » lation de ces mêmes lois, lorsqu'elles ordonnent l'observation » de quelques formalités sous peine de nullité, est complètement » nul. Et dans ce cas, il n'y a pas non plus de sacrement de ma- » riage, parce qu'il ne peut y avoir de sacrement sans une chose » qui en fait la matière. Donc, si le contrat civil est nul, il n'y a » pas de sacrement, puisqu'alors la matière du sacrement n'existe » pas. »

Telle est la doctrine fausse et hérétique de Pothier.

Toujours Pothier part d'un faux principe; il suppose que le contrat et le sacrement sont deux choses distinctes, que le contrat chez les chrétiens peut être séparé du sacrement, que le contrat est la matière du sacrement, comme l'eau est la matière du baptême, que le contrat peut subsister sans sacrement, comme l'eau subsiste sans baptême. Toutes ces suppositions sont fausses.

Nous l'avons établi plusieurs fois d'après l'autorité de saint Thomas, du Concile de Trente et des Souverains Pontifes. Le contrat n'est pas la matière du sacrement, mais adéquatement pris, il est le sacrement même; et tout mariage contracté selon la

forme prescrite par le Concile de Trente est valide. Et tout mariage qui remplirait toutes les formalités prescrites par les lois civiles, et qui manquerait à la forme prescrite par le Concile de Trente, serait nul. Aussi le Saint-Père condamne-t-il toute la théorie de Pothier en condamnant les propositions suivantes :

Matrimonii sacramentum non est nisi quid contractui accessorium ab eoque separabile. Le sacrement de mariage n'est qu'un accessoire du contrat et peut en être séparé. (*Syllabus* 66).

Donc le sacrement n'est pas accessoire, mais essentiel au contrat.

Donc le contrat et le sacrement ne peuvent pas être séparés.

Donc le contrat ne peut pas être valide, ne peut pas exister, s'il n'est pas sacrement.

Autre proposition condamnée. *Tridentini forma sub infirmitatis pœnâ non obligat, ubi lex civilis aliam formam præstituat, et velit hàc novâ formâ interveniente matrimonium valere.* La forme prescrite par le Concile de Trente n'oblige pas sous peine de nullité, quand la loi civile établit une autre forme à suivre et veut qu'au moyen de cette forme le mariage soit valide. (*Syllabus* 71).

Donc les mariages sont valides quand ils se contractent suivant les lois canoniques, quand même c'est contrairement à la forme établie par la loi civile, et il est faux qu'en observant seulement la forme voulue par la loi civile, le mariage soit valide.

Donc, malgré toutes les formalités civiles qu'on a remplies, le contrat ou sacrement est nul sans la forme prescrite par le Concile.

Donc pour la validité du contrat ou sacrement, on n'est pas tenu à suivre la forme voulue par la loi civile.

Donc toutes les prescriptions civiles ne peuvent rien ni pour ni contre le lien conjugal, pas plus que les prescriptions que se permettrait le gouvernement pour ou contre la consécration de l'Eucharistie, pour ou contre l'absolution sacramentelle.

Le mariage, quant au contrat, est sacrement, il est du ressort de l'Eglise comme les autres sacrements, le baptême, la confirmation, l'Eucharistie; et le gouvernement n'a pas plus à statuer sur le contrat, ou sacrement de mariage, que sur le Baptême, l'Eucharistie.

Qu'on comprenne bien que les membres d'un parlement ne sont pas des évêques. Et cependant, dans le temps où nous vivons, on voit dans différents pays, en Italie par exemple, les membres des parlements vouloir prononcer sur les causes matrimoniales, comme s'ils étaient des évêques. Ces révérends membres veulent pro-

noncer sur l'essence d'un sacrement, et puis, ils crient : aux empiétements du clergé! Le clergé empiète! Pourquoi? Parce qu'il prétend que le contrat matrimonial est un sacrement et que tous les sacrements sont du ressort de l'Eglise.

Examinez sérieusement, et vous reconnaîtrez que chaque fois qu'on crie aux empiétements de l'Eglise, c'est qu'on lui a ravi quelques-uns de ses biens, et qu'on veut encore lui ravir ses droits. L'Eglise défend ses droits. Et on répond : vous empiétez. On vole au Pape des provinces; le Pape soutient ses droits; et les voleurs de provinces de s'écrier : Aux empiétements de l'Eglise.

Ainsi, quand il s'agit du mariage. L'Eglise dit : Dieu m'a confié les sacrements. Dieu veut que moi seule je juge dans les causes matrimoniales, que moi seule je prononce sur l'existence du lien conjugal, et il est anathème celui qui soutient le contraire. Et voilà que les parlementaires s'écrient : Aux empiétements du clergé! Pas de mariage contrairement aux lois si sages qui nous ont coûté tant de réflexions et tant de labeurs!

Quand donc ceux qui font des lois comprendront-ils qu'ils ne peuvent pas faire des lois contraires aux lois de Dieu et de la Sainte Eglise? Quand comprendront-ils que tout citoyen est tenu en conscience de rejeter et de maudire de pareilles lois?

6° Erreur de Pothier. — « La puissance civile a toujours » joui dans tous les pays du droit de faire des lois sur le mariage. »

Nous répondons 1° que chez aucun peuple, ni fidèle ni infidèle, jamais la puissance civile n'a rien pu sur le lien conjugal. *Quod Deus conjunxit homo non separet.* Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas. Tout ce qu'a pu le pouvoir civil, ç'a été de faire des lois pour régler les effets civils du mariage, le régime de l'association conjugal, la dot, les héritages, la légitimité des enfants dans le for extérieur.

Nous répondons 2° que chez les chrétiens le mariage est sacrement, et que ce n'est point à la puissance séculière à prescrire les règles à suivre pour l'administration des sacrements. « Qu'on nous regarde, dit saint Paul, comme les ministres de Jésus-Christ, et les dispensateurs des mystères de Dieu. » (1 Cor. ch. 4). « Quoique votre dignité vous élève au-dessus du genre humain, écrivait le pape Gélase à l'empereur Anastase, vous êtes néanmoins soumis aux évêques dans les choses qui ont rapport à la foi et à la dispensation des sacrements. Il ne faut pas que, dans ces affaires,

vous prétendiez les assujettir à vos ordres; il faut au contraire que vous suiviez leurs décisions. »

Dans tout ce qui est de l'ordre public, ces mêmes évêques sont soumis à vos lois; vous devez à votre tour leur être soumis en tout ce qui concerne les saints mystères, dont ils sont les dispensateurs. (Epist. 10). Si nous n'étions forcés de nous restreindre, nous pourrions citer les Pères, les Papes et les Conciles de tous les temps. Toutes les décisions canoniques qui ont traité de la doctrine des sacrements nous rappellent à l'ordre hiérarchique, qui les explique avec une entière indépendance de la puissance temporelle.

Les rois de France l'ont reconnu dans leurs ordonnances. L'article 12 de l'édit de l'an 1606 porte : conformément à la doctrine du Concile de Trente, nous voulons que les causes concernant les mariages soient et appartiennent à la connaissance et juridiction des juges de l'Eglise.

Aussi le Souverain Pontife Pie IX a condamné cette proposition : Le pouvoir d'établir des empêchements dirimants au mariage appartient à l'autorité séculière, par laquelle les empêchements existants peuvent être levés.

Et le Concile de Trente déclare anathème celui qui soutient que les causes matrimoniales appartiennent à l'autorité séculière.

Ce n'est pas la puissance civile, c'est la puissance religieuse qui a un pouvoir suprême et indépendant pour faire des lois sur le mariage.

Saint Paul condamne comme de vrais adultères les mariages contractés après le divorce légal et il défend de contracter avec les infidèles. Il donne la liberté de délier le mariage pour des causes inconnues à la loi romaine et qu'elle ne pouvait admettre, telle est celle de la disparité du culte. Saint André, au témoignage de Jules l'Africain, défend les mariages entre cousins, autorisés par les lois romaines. Les Apôtres donc ne se contentaient pas de prêcher la pure parole de Jésus-Christ, ils traitaient avec pouvoir et autorité les matières du mariage. Ils montraient qu'ils croyaient avoir en eux le pouvoir d'entourer de lois humaines et ecclésiastiques, l'institution divine de Jésus-Christ, et de lutter même contre le droit civil établi, dans les points où il était en opposition, où il ne concordait pas pleinement avec la sublime élévation du mariage faite par Jésus-Christ.

L'Eglise conserve les mêmes droits, et elle forme peu à peu une législation toute nouvelle sur le mariage; elle lutte non seulement contre les lois honteuses des païens, mais même contre celles

qui sont encore en vigueur sous l'autorité des empereurs chrétiens.

Et quoique les Pontifes recommandassent souvent aux fidèles l'observation des défenses et des empêchements civils, lorsqu'ils se trouvaient en conformité avec la sainteté du mariage, néanmoins jamais ni les apôtres, ni leurs successeurs ne donnèrent aux fidèles, pour règle suffisante, concernant le mariage, les lois civiles: ils leur intimèrent toujours les prescriptions ecclésiastiques, et surtout ils leur enjoignirent de ne jamais faire usage de la liberté du divorce et de l'adultère que les lois païennes accordaient aux citoyens. Saint Jérôme s'écrie : *Aliæ sunt leges Cæsaris, aliæ Christi.* Autres sont les lois de César, autres celles de Jésus-Christ. Saint Ambroise avertit que personne ne doit s'en tenir à la légalité civile à l'égard du mariage. *Nemo sibi blandiatur de legibus hominum, omne stuprum adulterium est.*

Le Concile de Néo-Césarée de l'an 314 défendit le mariage entre cousins autorisé par la loi civile. Et saint Basile expliquant cette défense écrit qu'il faut regarder ces mariages comme nuls. *Id neque conjugium esse censendum.* Voilà donc l'Eglise, qui sans hésitation déclare nuls ou valides les mariages, nonobstant les dispositions contraires des lois civiles; elle établit de nouveaux empêchements, au nombre desquels il faut rappeler celui qui regarde le sacrement de l'ordre.

Avez-vous entendu dire qu'avant le seizième siècle, les rois et les juristes courtisans aient eu l'idée de la distinction du contrat et du sacrement? Non, jamais. Cependant ni l'audace, ni les avocats ne manquaient à un Philippe, roi de France, à un Henri, roi d'Angleterre, et néanmoins ils laissaient comme certain et incontesté le droit divin de l'Eglise sur la matière, pour se restreindre aux seules conditions du fait. Cette distinction qui va au delà des limites de l'abstraction de l'esprit, est condamnée par le droit ecclésiastique, elle a été inconnue aux siècles précédents, elle est contredite par la pratique universelle des nations chrétiennes.

Les rois de France, malgré bien des fautes, étaient restés enfants de l'Eglise, et jamais il ne leur vint à l'esprit de s'arroger le droit de prononcer sur le contrat matrimonial. Ces prétentions ont été formulées par une secte hérétique, qui dominait parmi les parlementaires français, sectaires qui ont été les vrais précurseurs de la révolution française et des articles organiques du concordat qui établissent le mariage civil. Cet esprit hérétique s'est emparé des législateurs et légistes modernes qui veulent en apprendre à l'Eglise et lui faire connaître quelle est la vraie doc-

trine sur le mariage chrétien, et en quoi consiste l'essence de ce sacrement.

Mais l'histoire est là pour nous apprendre que lorsqu'il s'agissait de juger les causes matrimoniales, les rois eux-mêmes reconnaissaient l'autorité de l'Eglise et s'y soumettaient. Les parlements seuls et les avocats se laissaient entraîner par des sophismes : le bon sens, quant à la question qui nous occupe, s'était réfugié dans la tête de nos rois. Je vais prouver ce que j'avance.

Henri II, roi de France, dans un édit du mois de février 1559, contre les mariages des enfants de famille, contractés sans le consentement de leurs père et mère, déclare que ces enfants peuvent être déshérités, que les parents peuvent révoquer toutes les donations qu'ils leur auraient faites; il prononce d'autres peines contre eux, mais il se garde bien de prononcer sur la validité du contrat conjugal.

Cette ordonnance de Henri II est confirmée par celle de Henri III aux états de Blois. Pour pouvoir déclarer nuls ces mariages, Henri III suppose qu'il y a empêchement dirimant à cause du crime de rapt; mais il ne songe pas à déclarer qu'il établit un empêchement dirimant ou qu'il reconnaît que ses prédécesseurs en ont établis.

La conduite des ambassadeurs du roi de France au Concile de Trente, prouve que les rois reconnaissaient ne pas avoir le droit d'établir des empêchements dirimants.

Ces ambassadeurs firent de vives instances auprès des pères du Concile pour obtenir d'eux une loi qui annulât les mariages des enfants de familles, contractés sans le consentement des parents.

Mais le Concile, dit Salzano (*Lezioni di diritto, eccl. lez.*, 18), suivant toujours les intentions de l'Eglise, et voulant établir des dispositions plus en rapport avec la nature humaine, considéra que la loi de nature ne réclame pour le mariage que le consentement de ceux qui devaient le contracter; que l'homme, dans les choses qui engagent toute sa vie, comme le mariage, le célibat perpétuel, etc., doit être libre, de droit naturel, et n'être soumis qu'à Dieu; que les enfants sont quelquefois plus prudents que leurs parents, qui, par un zèle indiscret ou par avarice, se montrent déraisonnables et s'opposent au mariage de leurs enfants; et, en conséquence, conformément aux anciens canons, il déclara que ces mariages, quoique illicites, étaient néanmoins valides et reconnus par l'Eglise.

Si donc à cette époque les rois avaient cru avoir le pouvoir d'éta-

blir des empêchements dirimants, ils en auraient établis, sans s'adresser aux Pères du Concile.

Si, comme le disent Launoy et Pothier, les rois avaient communiqué à l'Eglise le pouvoir de faire des lois concernant le lien conjugal, il est évident qu'ils pouvaient retirer au Concile le pouvoir qu'ils lui avaient communiqué, agir par eux-mêmes, faire des lois et se dispenser par conséquent de faire par leurs ambassadeurs des démarches qui ne devaient être couronnées d'aucun succès.

C'est donc à tort que Pothier prétend qu'en tout pays les rois ont joui du pouvoir d'établir des empêchements dirimants.

Louis XIII. dans sa déclaration du 26 novembre 1639, art. 2, dit: Avons déclaré et déclarons les veuves, fils et filles moindres de 25 ans, qui auront contracté mariage (sans le consentement de leurs parents), privés et déchus par le seul fait, ensemble les enfants qui en naîtront et leurs hoirs, indignes et incapables à jamais des successions de leurs pères, mères et aïeuls, et de toutes autres directes et collatérales, comme aussi des droits et avantages qui pourraient leur être acquis par contrats de mariages et testaments, ou par les coutumes et lois de notre royaume, même du droit de légitime; et les dispositions qui seront faites au préjudice de notre ordonnance, soit en faveur des personnes mariées, soit par elles au profit des enfants nés de ces mariages, nulles et de nul effet et valeur : voulons que les choses ainsi données... demeurent irrévocablement acquises à notre fisc, sans que nous puissions en disposer qu'en faveur des hôpitaux, ou autres œuvres pies, etc.

De l'aveu de Pothier lui-même, ces lois n'infligent que des peines civiles, mais ne déclarent pas nuls les mariages des enfants, sans le consentement de leurs parents. Voici les paroles de Pothier : « Quoique ces lois que nous venons de rapporter, en con-
» damnant les mariages contractés par les enfants de famille sans
» le consentement de leurs père et mère, paraissent se borner à
» infliger des peines aux enfants qui les contractent et à ceux qui
» y ont part, et qu'aucune n'ait déclaré en termes formels et
» précis, que les mariages des mineurs, contractés sans le consen-
» tement de leurs père et mère, sont nuls; néanmoins, si on consi-
» dère attentivement l'esprit de ces lois, on découvrira facilement
» qu'elles réputent nuls et non valablement contractés tous les
» mariages des mineurs, contractés sans le consentement de leurs
» père et mère. »

Pothier avoue donc que dans ces édits et ordonnances des rois

Henri II, Henri III, et Louis XIII, il n'y a pas un mot qui laisse conclure que les rois s'arrogent le droit d'annuler les mariages des mineurs contractés sans le consentement des parents. Cependant, le but de ces lois était d'empêcher les mariages des mineurs. Les rois auraient atteint plus efficacement ce but, en annulant ces mariages, qu'en infligeant des peines civiles.

Annuler le mariage est un acte véritablement efficace pour empêcher les mariages des mineurs, c'est rendre leur mariage impossible.

Les priver du droit d'hériter et leur infliger d'autres peines, n'est pas rendre leur mariage impossible.

Les rois auraient donc omis dans leurs édits l'essentiel, qui est d'annuler le contrat conjugal, et ils ne se seraient occupés que de l'accessoire, en se contentant de décréter des peines civiles contre les enfants coupables de pareils mariages.

Cette supposition ne peut pas être admise.

Il faut donc conclure que les rois savaient qu'ils n'avaient pas le pouvoir d'annuler les mariages des mineurs.

Louis XIII nous dit qu'il fait ces lois conformément aux saints décrets et constitutions canoniques.

Henri IV veut que les causes matrimoniales soient jugées conformément au Concile de Trente.

L'Esprit d'une loi se découvre dans l'intention manifestée du législateur.

Or, l'intention de ces rois, comme ils le déclarent eux-mêmes, était de faire observer les décrets du Concile de Trente, et non de vouloir annuler les mariages des mineurs et encourir ainsi l'anathème.

Donc, ni la lettre, ni l'esprit de la loi de l'ancienne France n'autorisent à déclarer nuls les mariages des mineurs contractés sans le consentement de leurs parents.

Donc Pothier est dans l'erreur quand il dit : « Si on considère » attentivement l'esprit de ces lois, on découvrira facilement qu'el- » les réputent nuls et non valablement contractés, tous les maria- » ges des mineurs contractés sans le consentement de leurs pa- » rents. »

Sur quoi donc s'appuyaient les tribunaux qui déclaraient nuls les mariages dont il s'agit?

On sait que dans le dix-septième et le dix-huitième siècle, la fausse doctrine de Launoy prévalut parmi les parlementaires et les jurisconsultes de plusieurs pays d'Europe. Ils s'arrogèrent le droit de prononcer sur le lien conjugal. Ils ne s'appuyaient pas sur la loi,

mais sur une fausse interprétation de la loi qui s'accordait avec leur doctrine. Une fois qu'un parlement eût prononcé un arrêt pour annuler un mariage, les autres parlements s'autorisant de cet exemple et de cette autorité, prononcèrent des arrêts semblables qu'ils motivèrent sur la coutume.

Mais une coutume fondée sur la fausse interprétation d'une loi n'a pas d'effet, et dès qu'on est désabusé de l'erreur, la loi doit recevoir sa véritable interprétation.

D'ailleurs le Saint-Siège proteste contre ces coutumes. Elles sont contraires au Concile de Trente, à l'édit de Henri IV, aux ordonnances de Louis XIII.

Pothier donc avoue que pour annuler les mariages des mineurs, contractés sans le consentement des parents, les tribunaux ne s'appuient pas sur la loi, mais sur des antécédents, sur des arrêts prononcés par d'autres tribunaux, par exemple, sur un arrêt du parlement du 28 janvier 1659, qui déclare nul le mariage d'un mineur fait sans le consentement de sa mère, et sur un autre arrêt du 18 mars 1651, qui rend un semblable jugement.

Mais ces deux arrêts ne sont motivés par aucune loi. Ils sont un pur effet de l'arbitraire des juges, ils ne peuvent donc avoir aucune autorité en cour. Ceux qui ont porté ces arrêts violent les lois de l'ancienne France, comme ils violent les lois de l'Eglise.

Il reste donc établi que la législation de l'ancienne France ne reconnaissait pas au prince le pouvoir d'établir des empêchements dirimants.

Elle est donc fausse, cette proposition de Pothier : « La puissance civile a toujours joui dans tous les pays du droit de faire des lois sur le mariage. »

Objection. — Louis XIII, dans son édit de Blois, déclare *non valablement contractés* les mariages des enfants de famille, contractés sans le consentement de leurs parents. Donc Louis XIII reconnaît avoir le droit d'annuler les mariages des mineurs, contractés malgré les parents.

Réponse. — L'an 1629, les évêques de France écrivirent à Louis XIII pour réclamer contre cette ordonnance qui déclarait non valablement contracté le mariage des enfants de famille qui se faisait sans le consentement de leurs parents. Ils le supplièrent d'expliquer ces mots, *non valablement contractés*, en les restreignant aux effets civils du mariage et non au contrat matrimonial. Ils lui demandèrent en même temps qu'on n'obligeât point les juges ecclésiastiques à juger les mariages conformément aux or-

donnances, mais conformément aux saints décrets et constitutions de l'Eglise, la seule règle de leurs jugements; car, ajoutèrent-ils, la juridiction laïque ne peut donner la loi aux juges ecclésiastiques en matière spirituelle.

Le roi Louis XIII expliquant lui-même son ordonnance leur répondit : que par ces mots *non valablement contractés,* il n'entendait que la validité des effets civils, mais qu'il ne prétendait pas statuer sur la validité du lien conjugal. Il n'attribue donc point au pouvoir civil le droit de faire des empêchements dirimants.

Pothier se garde bien de citer cette réponse de Louis XIII aux évêques de France.

Les jurisconsultes eux-mêmes reconnaissent que dans la législation française, le mot « valablement » n'affecte pas toujours le lien conjugal, mais seulement les effets civils.

Ainsi l'ordonnance de Blois porte (art. 40)... : « avons ordonné que nos sujets ne pourront *valablement* contracter mariage, sans proclamations précédentes de bans, faites par trois divers jours de fêtes, avec intervalle compétent. »

Pothier, d'Héricourt et d'autres auteurs, expliquant cette ordonnance, disent : « Quoiqu'il semblerait par ces termes, ne *pourront valablement contracter mariage,* que le défaut de publications devrait rendre le mariage nul, néanmoins... on ne serait pas reçu à attaquer, par le défaut de cette formalité... »

M. Guy Coquille dit sur cette même ordonnance :

« Et s'il advient qu'aucun se marie sans proclamation de bans, le mariage ne laissera d'être bon, pourvu qu'il n'y eût aucun empêchement. »

On comprend donc que Louis XIII pouvait se servir d'un mot qui n'avait pas alors le sens rigoureux que nous y attachons aujourd'hui.

Gaston, frère de Louis XIII, ayant épousé Marguerite de Lorraine, sans le consentement du roi, Louis XIII consulta l'assemblée du clergé en 1635 sur cette question : si les mariages des princes du sang qui peuvent prétendre à la succession de la couronne peuvent être valables et légitimes, sans le consentement du roi.

L'assemblée, après avoir pris l'avis de la faculté et des corps enseignants de Paris, répondit : que les coutumes des états peuvent faire que les mariages soient nuls et non valablement contractés, quand elles sont raisonnables, anciennes, affermies par une prescription légitime et autorisées de l'Eglise; que la coutume de France ne permet pas que les princes du sang, et particulièrement les plus proches, et qui sont les héritiers de la couronne, se ma-

rient sans le consentement du roi, beaucoup moins contre sa volonté et sa défense, que cette coutume de la France est raisonnable, ancienne, affermie par une légitime prescription et autorisée par l'Eglise.

Cette décision ayant souffert des difficultés, l'Evêque de Montpellier fut chargé de la porter à Rome et de la soutenir auprès du Pape. Mais Urbain VIII refusa de la confirmer, déclarant par un bref, qu'il ne pouvait regarder comme nul, invalide, un mariage contracté avec toutes les conditions prescrites par le Concile de Trente; que s'il était contraire aux coutumes de France, on pouvait le déclarer nul, quant aux effets civils, mais non quant au lien conjugal.

Il est important de remarquer que l'assemblée du clergé qu'on vient de citer, se trouve d'accord avec la réponse d'Urbain VIII pour la question de droit; car elle ne s'est prononcée contre le mariage de Gaston, que parce qu'elle croyait par erreur de fait, que la coutume de France concernant le mariage des princes était autorisée par l'Eglise. Et ainsi donc, en France comme à Rome, on ne reconnaissait point qu'une coutume ou une loi civile pût, sans l'intervention de l'Eglise, établir un empêchement dirimant. La puissance civile ne jouissait donc pas en France, du droit de faire des lois sur le mariage. On ne peut donc pas affirmer avec Pothier que la puissance civile a toujours joui dans tous les pays du droit de faire des lois sur le mariage.

7° Erreur de Pothier. — « L'Eglise n'a jamais regardé ces » lois des empereurs sur le mariage, comme des entreprises de » la puissance séculière sur la puissance ecclésiastique. »

Nous avons répondu à cette proposition en démontrant que les lois des princes qui ont prétendu établir des empêchements dirimants n'ont jamais eu de force, sans l'acceptation de l'Eglise. Benoît XIV déclare que la loi de Théodose qui déclare nuls les mariages des juifs et des chrétiens n'a pas de force par elle-même, mais uniquement parce qu'elle est loi de l'Eglise. Le Concile de Trente dit anathème à quiconque osera dire que les mariages des mineurs contractés sans le consentement des parents ou les mariages clandestins sont invalides, tant que l'Eglise ne les a pas annulés; l'Eglise ne reconnaît donc à aucun prince, à aucun empereur le droit de déclarer ces mariages invalides, et elle anathématise ceux qui auraient cette prétention.

« Les princes, dit saint Thomas, peuvent défendre et punir, ils ne peuvent statuer que certaines personnes sont rendues inhabiles

pour contracter, de manière à annuler leur mariage si elles contractent; ce qui n'est réservé qu'au pouvoir ecclésiastique. »

Donc, suivant la doctrine de saint Thomas, l'Eglise regarderait le pouvoir que s'arrogerait le prince d'annuler des mariages, comme une entreprise de la puissance séculière sur la puissance ecclésiastique.

Donc, suivant saint Thomas, Benoît XIV et le Concile de Trente, il n'est pas permis à la puissance séculière de faire des lois qui empêchent le mariage.

Donc, contrairement à ce qu'affirme Pothier, l'Eglise a véritablement regardé les lois des empereurs sur le mariage, comme des entreprises de la puissance séculière sur la puissance ecclésiastique.

8° Erreur de Pothier. — « En assurant à la puissance séculière les droits qui lui appartiennent, nous reconnaissons aussi » ceux qui appartiennent à la puissance ecclésiastique. »

On dirait que le droit de l'Eglise est opposé au droit de l'Etat et le droit de l'Etat opposé au droit de l'Eglise. Le droit n'est pas plus opposé au droit que la vérité ne l'est à la vérité. On dirait que les parlements sont chargés de se tenir en garde contre l'Eglise qui veut dépouiller l'état de ses droits. Mais si l'Eglise agissait contre le droit de qui que ce soit, elle agirait contre la justice, elle ne serait plus sainte, elle ne serait plus l'Eglise de Jésus-Christ, les portes de l'enfer auraient prévalu contre elle. Non, dit saint Augustin, l'Eglise de Dieu n'approuve, ni ne tait, ni ne fait rien qui soit contre la foi ou les bonnes mœurs, contre la justice. Jamais aucun droit de l'Etat ne contrarie les enseignements de l'Eglise, jamais l'Eglise n'a nié aucun droit, elle les défend tous. Mais ce prétendu droit d'établir des empêchements dirimants, que le pouvoir civil s'arroge, est contraire à l'enseignement catholique, et ceux qui se l'arrogent tombent sous l'anathème.

L'Eglise ne regarde pas seulement l'enseignement du droit de l'état que réclame Pothier, comme un empiétement; elle le regarde encore comme une fausse doctrine, une doctrine hérétique, qui prépare pour la société toutes les funestes conséquences qu'amène la doctrine protestante sur le mariage.

Le Concile de Trente anathématise ceux qui s'arrogent ce droit de faire des lois et de porter jugement sur les causes matrimoniales.

Ea potestas civili auctoritati competit, à quâ impedimenta existentia tollenda sunt. Le pouvoir d'établir des empêchements di-

rimants au mariage appartient à l'autorité séculière, par laquelle les empêchements existants peuvent être levés. (*Syllabus* 68). Cette proposition a été condamnée par Pie IX.

C'est donc être dans l'erreur que d'assurer avec Pothier à la puissance séculière le droit de faire des empêchements dirimants au mariage.

« Nous reconnaissons, dit Pothier, les droits qui appartiennent » à la puissance ecclésiastique, et nous assurons les siens à la » puissance séculière. »

Les anciens sectaires jansénistes prétendaient toujours respecter les droits de l'Eglise et défendre les droits de l'Etat. Nous respectons les droits spirituels, et nous voulons maintenir les droits civils. Ils se posent comme les défenseurs de l'état contre les envahissements de l'Eglise. Ils sont si modérés, ces bons Jansénistes !

Voyons cependant en quoi consiste leur respect pour l'Eglise.

Jamais le droit de prononcer sur le contrat matrimonial, de faire des empêchements dirimants, n'a appartenu à l'autorité civile. Reconnaître à l'autorité civile le droit de faire des empêchements dirimants, de juger les causes matrimoniales, c'est nécessairement méconnaître les droits de l'autorité spirituelle, c'est rejeter les décisions de l'Eglise et les décrets du Concile de Trente. Est-ce reconnaître les droits de l'Eglise, de déclarer que le pouvoir civil par ses lois peut empêcher la célébration du mariage ? Les Jansénistes auraient dû dire nettement, pour être francs, nous voulons usurper les droits de l'Eglise et nous arroger le droit de faire des lois pour régler la validité du sacrement de mariage.

9° Erreur de Pothier. — « Nous n'avons garde de nous élever contre le décret du Concile de Trente, qui frappe d'anathème » ceux qui contestent à l'Eglise le pouvoir d'établir des empê» chements dirimants de mariage. Néanmoins le mariage n'étant » soumis à la puissance ecclésiastique qu'en tant qu'il est sacre» ment, et n'étant aucunement soumis à cette puissance en tant » que contrat civil, les empêchements que l'Eglise établit, seuls » et par eux-mêmes, ne peuvent concerner que le sacrement, et » ne peuvent seuls et par eux-mêmes donner atteinte au contrat » civil. Mais lorsque le prince, pour entretenir le concert qui doit » être entre le sacerdoce et l'empire, a adopté et fait recevoir » dans ses états les canons qui établissent ces empêchements, l'ap» probation que le Prince y donne rend les empêchements établis

» par ces canons, empêchements dirimants de mariage, même » comme contrat civil. »

Le Concile de Trente ne reconnaît à personne le droit de déclarer nuls les mariages clandestins et les mariages des mineurs contractés sans le consentement de leurs parents. Il dit anathème à quiconque, fût-il prince ou empereur, oserait déclarer nuls ces mariages, avant que l'Eglise elle-même les eût annulés.

De plus, le Concile dit dans ce canon quatrième de la vingt-quatrième session, que cite Pothier : Si quelqu'un dit que l'Eglise n'a pas le pouvoir d'établir des empêchements dirimants au mariage, ou qu'elle s'est trompée en le faisant, qu'il soit anathème!

Après cette déclaration si claire et si précise du Concile de Trente, Pothier ose dire : Nous n'avons garde de nous élever contre le décret du Concile de Trente qui frappe d'anathème ceux qui contestent à l'Eglise le pouvoir d'établir des empêchements dirimants au mariage. N'est-ce pas s'élever contre le décret du Concile que de dire que le pouvoir de faire des lois sur le contrat matrimonial appartient à l'état et non à l'Eglise? N'est-ce pas s'élever contre le décret du Concile que de déclarer, comme il le fait quelques lignes plus bas, que les empêchements que l'Eglise établit, seuls et par eux-mêmes, ne peuvent donner atteinte au contrat civil, et que ce n'est que par l'approbation du prince que les empêchements établis par les canons peuvent produire leur effet sur le lien conjugal?

Comment expliquer ces contradictions de Pothier? Elles s'expliquent facilement quand on se rappelle que Pothier était partisan de la doctrine des Jansénistes.

Or les Jansénistes se disaient toujours soumis à l'Eglise, unis à l'Eglise. Le Souverain Pontife avait beau les avertir, les condamner, ils prétendaient mieux savoir que le Pape quelle est la vraie doctrine, quelle est la vraie soumission due à l'Eglise. Ainsi Pothier ne proteste pas de sa pleine et entière soumission au Concile et aux décisions du Saint-Siège, mais il déclare qu'il n'a garde de s'élever contre un décret du Concile, et tout en faisant cette déclaration, il émet une doctrine directement opposée à ce même décret. Qu'on en juge en comparant ensemble le quatrième canon de la vingt-quatrième session, et la doctrine que professe Pothier.

Le Souverain Pontife Pie IX, interprète du Concile, condamne les propositions suivantes : « L'Eglise n'a pas le pouvoir d'établir des empêchements dirimants au mariage; mais ce pouvoir ap-

partient à l'autorité séculière, par laquelle les empêchements existants peuvent être levés. » (*Syllabus* 68).

« L'Eglise, dans le cours des siècles, a commencé à introduire les empêchements dirimants, non par son droit propre, mais en usant du droit qu'elle avait emprunté au pouvoir civil. » (*Syllabus* 67).

« Les canons du Concile de Trente qui prononcent l'anathème contre ceux qui osent nier le pouvoir qu'a l'Eglise d'opposer des empêchements dirimants, ne sont pas dogmatiques, ou doivent s'entendre de ce pouvoir emprunté. » (*Syllabus* 70).

Donc s'obstiner dans la doctrine de Pothier, c'est s'obstiner dans une erreur contraire à la doctrine de l'Eglise catholique.

POTHIER ET LE CONCILE DE TRENTE. — Pothier déclare que le Concile de Trente s'est trompé, qu'il n'avait ni le droit ni le pouvoir de faire un empêchement dirimant de sa seule autorité et que ce n'est que par la concession de la puissance séculière que cet empêchement a force de loi.

Voici les paroles de Pothier : « Le Concile excédait son pouvoir en déclarant nuls, de sa seule autorité, les contrats de mariage où la forme prescrite par le Concile n'aurait pas été observée : car les mariages, en tant que contrats, appartiennent comme tous les autres contrats, à l'ordre politique; et ils sont par conséquent de la compétence de la puissance séculière et non de celle du Concile, à qui il n'appartenait pas de statuer sur leur validité ou invalidité. »

Le Concile de Trente répond à Pothier : Si quelqu'un dit que l'Eglise n'a pas eu le pouvoir d'établir des empêchements dirimants, ou qu'elle s'est trompée en le faisant, qu'il soit anathème!

POTHIER ET LE PAPE INNOCENT III. — Pothier déclare que le Pape Innocent III s'est trompé en expliquant le texte de saint Paul : « Quod si infidelis discedit, discedat; non enim servituti subjectus est frater aut soror in hujusmodi; in pace autem vocabit nos Deus » : et en enseignant que lorsqu'un infidèle se convertit à la foi, son mariage avec la partie restée infidèle peut se dissoudre, lorsque l'époux infidèle refuse d'habiter avec l'époux fidèle, et qu'alors la partie qui a embrassé la foi peut contracter un second mariage.

Rappelons-nous une cause célèbre du dix-huitième siècle, où les tribunaux laïcs se distinguaient par leur esprit d'empiétement, et où ils ne cessaient de crier contre les prétendus empiétements de l'Eglise qu'ils voulaient dépouiller de ses droits.

Voyons comment le parlement de Paris va interpréter l'Ecriture

Sainte et décider que le Souverain Pontife, les Conciles, l'Eglise universelle n'ont point compris saint Paul, et se sont trompés en établissant un empêchement dirimant sur la fausse interprétation d'un texte de la Sainte Ecriture. L'arrêt qui sera rendu dans cette cause, sera considéré par les jurisconsultes jansénistes comme ayant force de loi, et suivant Pothier, comme mettant un terme à une source de difficultés pour les tribunaux.

Pothier rapporte au long, page 366, la cause dont nous allons parler.

Cause matrimoniale de Borach Lévy. — Borach Lévy, juif de naissance, et originaire d'Haguenan, y avait contracté mariage avec Mendel-Cerf, qui était pareillement juive et native d'Haguenau : Borach Lévy étant venu à Paris, se convertit au christianisme, et fut baptisé à Montmagni, village du diocèse de Paris, le 10 août 1752, avec deux enfants qu'il avait eus de son mariage, et qu'il avait amenés avec lui.

Depuis, Borach Lévy fit, les 13 mai et 22 octobre 1754, des sommations à sa femme Mendel-Cerf, qui était restée à Haguenau, de venir le joindre, et par la seconde de ces sommations, il lui déclare qu'il consent qu'en venant le rejoindre, elle vive chez lui dans la profession du judaïsme.

A ces sommations, Mendel-Cerf ayant répondu qu'elle ne voulait pas retourner avec lui, et qu'elle le sommait de lui envoyer, selon les formes du judaïsme, un libelle de divorce, pour qu'elle pût se marier à un autre homme de sa religion, Borach la fit assigner à l'officialité de Strasbourg, où il obtint sentence, le 7 novembre 1754, qui lui donne acte des sommations par lui faites à sa femme, et des réponses de sa femme, et déclare qu'il est libre de se pourvoir par mariage en face de l'Eglise avec une personne de même religion que celle qu'il professe maintenant.

Depuis, Borach ayant contracté des promesses de mariage avec une fille de Villeneuve-sur-Bellot, diocèse de Soissons, nommée Anne Thévard, auxquelles le père de la dite Thévard avait souscrit, s'adressa au curé du dit Villeneuve pour publier ses bans de mariage. Il fit signifier les sommations qu'il avait faites à Mendel-Cerf, la sentence de l'official de Strasbourg, qui avait prononcé la dissolution de son mariage avec elle, et un certificat du secrétaire de l'évêché de Strasbourg, qui atteste que par les registres du greffe, il a été de tout temps permis dans le diocèse de Strasbourg, aux juifs convertis de se remarier avec des catholiques, lorsque leurs femmes juives ont refusé de cohabiter avec eux, depuis leur

baptême; et que cet usage a été constamment reconnu par le Conseil souverain de Colmar.

Le curé ne s'étant pas contenté de ces pièces, et ayant refusé de publier les bans de mariage, Borach le fit assigner en l'officialité de Soissons, pour qu'il lui fût enjoint de les publier. L'official, par sa sentence du 5 février 1756, ayant déclaré Borach non recevable en sa demande, Borach interjeta appel comme d'abus de cette sentence au Parlement.

La question qui était à juger au parlement sur cet appel, était de savoir si Borach avait pu rompre, quant au lien, le mariage qu'il avait contracté dans le Judaïsme avec Mendel-Cerf, et s'il pouvait en conséquence épouser une autre femme de son vivant.

Toute la difficulté reposait sur ce texte de saint Paul : *Quod si infidelis discedit, discedat,* etc.

Le parlement jugea que le Pape Innocent III et d'autres papes, que la multitude des théologiens et des canonistes, se sont laissés entraîner dans l'erreur, que saint Paul ne parle que de la séparation de corps, mais qu'il ne permet pas un nouveau mariage comme l'enseigne l'Eglise catholique. En conséquence, le parlement, par un arrêt du 2 janvier 1758, déclare qu'il n'y a pas abus dans la sentence de l'official de Soissons, et fait défense à Lévy de passer à aucun mariage pendant la vie de Mendel-Cerf sa femme.

Le parlement de Paris aurait dû être fidèle aux lois du royaume. « Conformément à la doctrine du Concile de Trente, nous voulons, dit Henri IV dans son édit, que les causes concernant les mariages soient et appartiennent à la connaissance et juridiction des juges d'Eglise. »

Mais oubliant son devoir, le parlement s'établit juge d'une cause matrimoniale et prononce une sentence contraire à l'enseignement catholique.

Voici comment Innocent III, chap. 7, décide la question dont il s'agit : « Si l'un des époux infidèles se convertit à la foi catholique, et que la partie infidèle, ou ne veuille pas habiter avec la partie chrétienne et s'en sépare, ou qu'elle veuille bien habiter avec elle, mais tâche de la pervertir au blasphème contre Dieu, ou que l'infidèle qui veut habiter avec la partie chrétienne l'engage à pécher mortellement, dans ces différents cas, la partie chrétienne, si elle le veut, peut contracter un nouveau mariage : si l'infidèle se retire, dit l'Apôtre, qu'on le laisse aller, car par là notre frère ou notre sœur n'ont plus d'engagement. Car, quoiqu'il y

ait un vrai mariage entre les infidèles, ce mariage n'est cependant pas ratifié. »

Benoît XIV, lib. 6, de Synodo, c. 4, § 2, écrivait : « Il est certain que, par un privilège accordé par Jésus-Christ en faveur de la foi, et promulgué par l'Apôtre, 1 Cor., c. 7, le mariage des infidèles peut être dissous, lorsque l'un des époux embrasse la foi catholique et que l'autre s'obstine dans son infidélité, quoique l'infidèle consente à cohabiter avec celui qui est fidèle, mais non sans le porter à outrager le créateur. »

Voilà l'enseignement catholique donné par deux des plus grands Pontifes, Innocent III et Benoît XIV. Mais dans le dix-huitième siècle, le Parlement de Paris opposera son enseignement à celui des Papes, et prétendra mieux connaître la doctrine catholique que le vicaire de Jésus-Christ.

Le pape Innocent III, suivant Pothier, page 373, est dans l'erreur quand il déclare le sens du texte de saint Paul : « La décision du Pape, dit Pothier, ne peut être d'aucune considération; elle en mérite d'autant moins, que la distinction que ce pape fait, pour appuyer sa décision, entre le mariage des infidèles, qu'il dit être *verum, non tamen ratum,* et celui des chrétiens qu'il dit *verum et ratum,* est une nouveauté contraire à ce qu'ont enseigné les Conciles et les Pères des premiers siècles. » Ces affirmations de Pothier nous font croire qu'il ne comprend ni Innocent III, ni les Conciles, ni les Pères des premiers siècles. Le mot *ratum* surtout lui paraît une nouveauté blâmable.

Le Pape distingue entre le mariage ratifié et le mariage non ratifié, comme on distingue entre un contrat ratifié et un contrat non ratifié. Tout contrat non ratifié doit être observé, mais peut cependant encore être légalement rompu. Ainsi tout contrat matrimonial non ratifié doit être observé, *quod Deus conjunxit homo non separet,* mais avec l'autorisation de Dieu lui-même, tant qu'il n'est pas ratifié, il peut dans des circonstances désignées par le Saint-Esprit, être rompu.

Un contrat est ratifié lorsqu'il réunit les dernières conditions requises pour sa perfection. Le contrat matrimonial est ratifié, lorsqu'il réunit la dernière condition requise pour sa perfection, et cette dernière condition, c'est la dignité de sacrement. Cette condition est tellement essentielle au mariage chrétien, que sans elle il ne peut exister. Chez les chrétiens, si le mariage n'a pas sa dernière perfection, s'il n'est pas ratifié, s'il n'est pas sacrement, ce n'est plus un mariage, ce n'est qu'un concubinage. Tout mariage chrétien est donc un contrat qui a reçu sa ratification,

étant élevé à la dignité de sacrement. Les mariages des infidèles ne sont pas élevés à cette dignité, ils n'ont pas reçu leur ratification. Or, les Conciles et les Pères des premiers siècles ont été d'accord pour reconnaître que les mariages des infidèles sont de vrais et légitimes mariages, voilà le *verum et legitimum matrimonium;* ils ont aussi été d'accord pour reconnaître qu'on ne peut recevoir les autres sacrements, par conséquent le sacrement de mariage, qu'après avoir reçu le baptême. Ils ont reconnu que le mariage a reçu sa dernière perfection, sa ratification, étant élevé à la dignité de sacrement : voilà le *ratum matrimonium.* Les Pères distinguaient donc le mariage des infidèles, mariage contrat divin, *verum et legitimum matrimonium,* et le mariage chrétien, mariage ratifié par le sacrement, mariage élevé à la dignité de sacrement, *ratum matrimonium.*

Voici le passage d'Innocent III dont parle Pothier : « *Etsi matrimonium verum inter infideles existat, non est tamen ratum... Aliud est matrimonium ratum, id est, ab ecclesiâ approbatum, quod inter Christi fideles legitimè contrahitur... Nam etsi matrimonium verum inter infideles existat, non tamen est ratum : inter fideles, autem verum et ratum existit, quia sacramentum fidei quod semel est admissum, nunquam amittitur, sed ratum efficit conjugii sacramentum, ut ipsum in conjugibus, illo durante, perduret*

Innocent III n'a fait que résumer et préciser la doctrine enseignée dans l'Eglise, depuis le commencement. Ce résumé et cette précision sont nouveaux, mais la doctrine n'est pas nouvelle; comme le résumé et la précision théologique de saint Thomas sont nouveaux, mais sa doctrine est ancienne. M. Pothier ne comprend-il pas la différence qu'il y a entre un résumé nouveau, une précision nouvelle, et une doctrine nouvelle?

M. Pothier a déjà soutenu que le Concile de Trente s'est trompé, aujourd'hui il déclare que le pape est dans l'erreur et que la décision du pape ne peut être d'aucune conséquence. Un protestant parlerait-il autrement?

Il est bon de remarquer ici que nous sommes loin d'avoir mentionné toutes les erreurs, toutes les fausses interprétations de textes de Pothier dans son traité du Mariage. Et que dire de son manque de respect pour le Saint-Siège et de son estime pour Launoy?

Quelles peuvent être les conséquences de la décision du parlement dans la cause de Borach?

Si Borach contracte un nouveau mariage, il sera valide et légitime aux yeux de l'Eglise; ce ne sera qu'un adultère aux yeux du parlement. L'Eglise ordonnera à Borach de rester avec la fem-

me qu'il a prise en second lieu, le parlement lui ordonnera de rester avec la première. Borach pourra être poursuivi devant les tribunaux pour crime de bigamie, et être condamné à la peine capitale, sans avoir commis aucune faute ni devant Dieu, ni devant les hommes. Son seul crime aura été d'avoir suivi la doctrine de l'Eglise catholique et d'avoir refusé de se soumettre aux principes hérétiques d'un tribunal prévaricateur. Ce tribunal est prévaricateur, car il transgresse les lois de la France, l'édit de Henri IV, et il usurpe et s'arroge un pouvoir qui ne lui appartient pas.

Il résulte donc de ce que nous avons dit jusqu'à présent, que l'Eglise seule a le droit d'établir des empêchements dirimants et de juger les causes matrimoniales. Jamais les princes n'ont eu ce pouvoir, ils ne peuvent que prononcer sur les effets civils du mariage.

Les anciens rois de France ne se sont jamais arrogé le droit d'établir des empêchements dirimants au mariage. Vous connaissez l'histoire de France, et vous savez que les Papes jugeaient et punissaient les rois qui transgressaient les lois de Dieu et de l'Eglise sur le mariage. Les rois très chrétiens ordonnaient sous des peines sévères que les lois de l'Eglise, notamment les lois du Concile de Trente sur le mariage fussent fidèlement exécutées.

L'ancienne législation française est une législation catholique, et les rois de France Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, n'ont jamais attribué au pouvoir civil le droit de prononcer sur ce qui regarde le lien conjugal. Henri IV disait dans un édit : « Conformément à la doctrine du Concile de Trente, nous voulons que les causes concernant les mariages soient et appartiennent à la connaissance et juridiction des juges d'Eglise. »

Ses descendants faisaient observer fidèlement cet édit.

Mais des jurisconsultes entachés de principes hérétiques, s'efforçaient d'introduire leurs erreurs dans la législation française. Ils eurent leurs opinions particulières et leur système sur le mariage, mais tout le monde sait que l'opinion d'un légiste n'est pas la loi d'après laquelle on doit juger une cause, et que la sentence d'un tribunal n'est pas la loi du pays. Et tout catholique sait que l'opinion de ces légistes en cette matière doit être rejetée comme fausse, parce qu'elle est contraire à l'enseignement de l'Eglise.

Les théories de Launoy et de Pothier sur le mariage, contrat civil, sont donc entièrement opposées à l'ancienne législation française. Par conséquent la théorie qui accorde au prince le pouvoir de faire des lois qui invalident le lien conjugal et qui séparent le contrat du sacrement est contraire à la législation de l'ancienne

France. Elle est contraire à la législation de l'ancienne France, la fausse doctrine qui regarde comme valide devant la loi civile un mariage fait par deux catholiques devant un ministre protestant, dans un pays où le décret du Concile de Trente oblige. Elle est fausse, cette doctrine d'après laquelle on regardait comme bigames deux catholiques, qui ainsi mariés devant le ministre protestant, se sépareraient pour se marier légitimement à d'autres. Devant Dieu, ce dernier mariage serait légitime.

Cette doctrine de Pothier doit donc être rejetée par les vieux français et leurs descendants comme contraire à la doctrine de l'Eglise, et comme contraire à l'ancienne législation française sur le mariage. Car cette législation repose sur ce principe, que l'Eglise seule a le droit et le pouvoir de juger et de prononcer sur le contrat matrimonial, ou sur la validité du lien conjugal. « Conformément à la doctrine du Concile de Trente, dit Henri IV dans son édit de 1606, nous voulons que les causes concernant les mariages soient et appartiennent à la connaissance et juridiction des juges d'Eglise. »

Suivant cette ordonnance de Henri IV, qui a été en vigueur en France jusqu'à la révolution, un tribunal laïc allait contre les lois de son pays, il usurpait un droit qui n'était pas le sien, s'il se permettait d'examiner une cause matrimoniale, pour prononcer sur la validité ou la non validité du contrat. Ce tribunal encourait l'anathème prononcé par le Concile de Trente.

Il suit de ce que nous venons d'établir que les opinions de Pothier sur le mariage, doivent être rejetées comme contraires à l'enseignement de l'Eglise, être rejetées par les vrais et sincères amis de leur patrie, comme contraires aux lois du pays.

Le Souverain Pontife Pie IX, ayant rappelé, dans une lettre apostolique, quelques-unes des propositions de Launoy et de Pothier, développées de nouveau par Jean Népomucène Nuytz, condamne cette doctrine et réprouve les thèses dans lesquelles elle est reproduite en tout ou en partie. « Nous ordonnons, dit le Saint-Père, qu'aucun fidèle, de quelque condition et de quelque rang qu'il soit, ne puisse posséder ou lire les thèses ci-dessus signalées, soit imprimées, soit en manuscrit, sous peine d'interdit pour les clercs, et pour les laïques, d'excommunication majeure. »

Pourquoi tant de sévérité de la part du Souverain Pontife? Parce que ces thèses exposées et enseignées à l'université de Turin et dans différentes universités d'Europe, ont préparé ces fameux législateurs modernes du mariage civil, tous ces légistes qui dans les

différents parlements, dans les différentes cours judiciaires d'Europe, s'arrogent le droit de statuer sur les questions concernant le lien conjugal.

Le Souverain Pontife défend donc de lire, même chaque thèse en particulier, parce qu'elle ne s'appuie que sur le mensonge, et que leur but est de fausser l'esprit de l'homme en ce qui concerne un point essentiel de la doctrine catholique.

Mais écoutons encore le Saint-Père. Il résume d'abord les erreurs, puis il prononce la sentence de condamnation qu'il sanctionne par une peine terrible.

Et rappelez-vous, mes frères, que Jésus-Christ dit à Pierre : *Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel.*

LETTRE APOSTOLIQUE DE NOTRE SAINT PÈRE LE PAPE PIE IX

Condamnation et prohibition d'un ouvrage intitulé : Institutions de droit ecclésiastique, par Jean Népomucène Nuyts, professeur à l'Université royale de Turin, 22 Août 1851.

« ... Il y est encore soutenu plusieurs erreurs touchant le Mariage... : Que le sacrement de Mariage est un pur accessoire au contrat, dont il est conséquemment séparable, et que le sacrement lui-même consiste dans la bénédiction nuptiale seulement; que le lien matrimonial n'est pas indissoluble de droit naturel; que l'Eglise n'a pas le droit d'introduire des empêchements dirimants, mais que ce droit appartient à l'Etat, qui seul peut lever les empêchements existants; que les causes matrimoniales et les fiançailles ressortissent, de leur nature, au for civil; que l'Eglise, dans la suite des siècles, a commencé à introduire des empêchements dirimants, non en usant d'un droit qui lui fut propre mais en vertu d'une prérogative qu'elle tenait de l'Etat; que les canons du Concile de Trente (Sess. 24 de Matrim., c. 4), qui fulminent l'anathème contre ceux qui oseraient dénier à l'Eglise le droit d'introduire des empêchements dirimants, ou ne sont pas dogmatiques, ou doivent être entendus de ce droit conféré par l'Etat. Bien plus, on ajoute, que la forme définie par le Concile de Trente n'oblige point, sous peine de nullité, lorsque la loi civile en prescrit une autre, et veut que le mariage contracté en cette nouvelle forme soit valable; que Boniface VIII a avancé le premier que le vœu de chasteté émis dans l'ordination annulait le mariage...

« Il est donc établi que, par une semblable doctrine et par de telles maximes, l'auteur... admet et professe des principes faux

sur la nature et le lien du mariage; qu'il refuse à l'Eglise le droit d'établir et de lever les empêchements dirimants, et l'accorde, au contraire, au pouvoir civil, puisque enfin, par le plus complet renversement, il subordonne l'Eglise à ce même pouvoir civil, au point d'attribuer à celui-ci, directement ou indirectement, tout ce qui, dans le gouvernement de l'Eglise, dans ce qui regarde les personnes et les choses sacrées, dans la juridiction ecclésiastique, est d'institution divine ou sanctionné par les lois canoniques, renouvelant ainsi le système impie du protestantisme, qui réduit la société des fidèles à n'être que l'esclave de l'autorité civile. Il n'y a personne assurément qui ne comprenne tout le danger et toute la perversité d'un système qui préconise des erreurs déjà depuis longtemps anathématisées par l'Eglise; cependant, afin que les simples et les ignorants ne soient point trompés, il est du devoir de Notre Apostolat de prémunir les fidèles contre les dangers de ces fausses doctrines; « il faut, en effet, que la défense de la loi parte du lieu où la foi est indéfectible. » (S. Bern. lett., c. x. c.) Gardien, en vertu de notre ministère apostolique, de l'unité et de l'intégrité de la foi catholique, chargé de signaler à tous les fidèles les doctrines perverses de l'auteur, et de veiller à ce qu'ils restent fermement attachés à la foi que les Pères ont transmise à ce siège apostolique, colonne et base de la vérité, Nous avons d'abord soumis à un examen attentif les livres où sont renfermées et défendues les opinions funestes que nous venons de rappeler; puis nous avons résolu de les frapper du glaive de la censure apostolique et de les condamner.

« C'est pourquoi, après avoir pris l'avis des docteurs en théologie et en droit canon, après avoir recueilli les suffrages de nos vénérables frères les Cardinaux de la Congrégation de l'Inquisition suprême et universelle, de notre propre mouvement, avec science certaine, après mûre délibération de notre part, dans la plénitude de notre pouvoir apostolique, nous réprouvons et condamnons les livres ci-dessus, comme contenant des propositions et des doctrines respectivement fausses, téméraires, scandaleuses, erronées, injurieuses pour le Saint-Siège... schismatiques, hérétiques... Nous les condamnons enfin comme contraires aux canons du Concile de Trente, et Nous voulons et Nous ordonnons qu'ils soient tenus de tous pour réprouvés et condamnés. Nous ordonnons, en conséquence, qu'aucun fidèle, de quelque condition et de quelque rang qu'il soit, même ceux dont la condition et le rang exigeraient une mention spéciale, ne puisse posséder ou lire, les livres et les thèses ci-dessus signalés, sous peine d'interdit pour les clercs,

et, pour les laïques, d'excommunication majeure, interdit et excommunication qui seront encourus par le fait même, Nous réservant, à Nous et à nos successeurs les Pontifes romains, le droit de les adoucir ou d'en absoudre, à moins, en ce qui concerne l'excommunication, que celui qui l'a encourue ne soit à l'article de la mort. Nous ordonnons aux imprimeurs, aux libraires, à tous e' à chacun, quels que soient leur rang et leurs fonctions, de remettr aux ordinaires ces livres et ces thèses toutes les fois qu'ils tom beront entre leurs mains, sous peine d'encourir, comme nous venons de le dire, les clercs l'interdit, les laïques l'excommunication majeure. Et non seulement nous condamnons et réprouvons, sous les peines ci-dessus mentionnées, les livres et les thèses désignées plus haut, et défendons absolument de les lire, de les imprimer, de les posséder, mais nous étendons cette condamnation et ces défenses à tous les livres et thèses, soit manuscrits, soit imprimés ou à imprimer, dans lesquels la funeste doctrine serait reproduite en tout ou en partie.

« Nous exhortons enfin dans le Seigneur, et Nous supplions les vénérables frères qui nous sont unis dans le zèle pastoral et dans la fermeté sacerdotale, de considérer que le ministère doctoral dont ils sont investis, leur impose le devoir de veiller en toute sollicitude à la garde du troupeau du Christ, et d'éloigner ses brebis de pâturages si vénéneux, à savoir, de la lecture de ces ouvrages; et parce que, quand la vérité n'est point défendue on l'opprime, qu'ils soient un mur d'airain, une colonne de fer, pour le soutien de la maison de Dieu contre les déclamateurs et les séducteurs qui, confondant les choses divines et les choses humaines, ne rendant ni à César ce qui est à César, ni à Dieu ce qui est à Dieu, poussent l'un contre l'autre le Sacerdoce et l'Empire, et s'efforcent de les précipiter dans des conflits mortels à tous les deux.

« Et afin que les présentes lettres soient connues de tous, et que nul ne puisse prétexter cause d'ignorance, Nous voulons et ordonnons qu'elles soient publiées, selon l'usage, par un de nos curseurs, aux portes de la Basilique du prince des apôtres, de la chancellerie apostolique, du tribunal supérieur sur le mont Citorio, et sur la place du champ de Flore; qu'elles y soient en outre affichées, et que, par suite de cette publication, elles produisent leur plein effet contre tous ceux à qui il appartient, comme si elles avaient été notifiées et intimées à chacun d'eux personnellement. Nous voulons également que toute copie de ces lettres, même imprimée, signée par un notaire public, et munie du sceau

d'une personne constituée en dignité ecclésiastique, ait, en justice et partout ailleurs, la même autorité que l'original lui-même. »

Voilà, mes frères, comment le Saint-Père veille sur la doctrine, voilà ce qu'il faut penser de la doctrine nouvelle sur le mariage.

Vous connaissez la doctrine catholique, méditez-la sérieusement et qu'elle vous dirige toujours.

Or, parce que la Doctrine catholique était l'unique souci de Mgr Laflèche; parce qu'il la méditait sans cesse et l'enseignait, pure de tout alliage dissolvant, il encourut la disgrâce de Laval, provoqua son opposition inlassable et son animosité agressive dont nous verrons l'épanouissement progressif et les misérables effets.

Il eût été extraordinaire si, dans sa situation prépondérante et dans le plein exercice d'une autorité exceptionnelle, Elzéar-Alexandre Taschereau n'eût pas trouvé d'admirateurs et d'apologistes enthousiastes plus ou moins désintéressés. Il trouva, entre autres et ce fut le meilleur, l'abbé Henri Têtu, aumônier de l'archevêché de Québec, auquel Taschereau fit accorder, comme marque de reconnaissance qui ne lui coûtait guère, une prélature romaine très inférieure du reste : *camérier*.

Têtu, camérier du pape, fit donc paraître chez l'éditeur Hardy, de Québec, en 1891, une notice biographique sur S. E. le cardinal Taschereau. C'est une brochure in-18 de 100 pages. Comme de raison, de la part de son aumônier qui lui devait sa prélature, cette notice est un éloge sans ombre ni réserve. Cela suffit pour en souligner *l'impartialité*. Dès lors que nous importe d'entendre Mgr Têtu affirmer tout ce qu'il voudra et notamment ceci à la page 71 : « Avouons-le, dit la notice, reproduite dans *le premier cardinal canadien*, si le Canada pouvait avoir quelque prétention à l'insigne honneur que vient de lui faire le Souverain Pontife, les circonstances étaient singulièrement favorables, puisque le siège métro-

politain de Québec était occupé par un homme dont la vaste intelligence[1], la science profonde et la solide vertu offraient au choix du Saint-Père un sujet tout à fait digne de revêtir la pourpre cardinalice, cette haute dignité n'étant que la récompense d'une vie pleine de mérite[2]. »

Plus loin, Mgr Têtu insiste, disant :

« Nous n'avons pas besoin de dire combien fut grande l'allégresse produite dans tout le pays par la nouvelle de cette nomination. Protestants[3] comme catholiques n'eurent qu'une voix pour applaudir au décret pontifical et pour faire l'éloge de son Em. le cardinal Taschereau. »

Cependant, en fait d'allégresse manifestée chez les Protestants, Mgr Têtu limite ces citations à deux journaux protestants le *Morning Chronicle* et le *Budget*, dont la rédaction avait certainement des intérêts ou des accointances à l'archevêché qui les inspira. Et pourtant, tels que cités, les éloges de ces hérétiques sont à méditer.

Le *Morning Chronicle* de Québec, écrivait donc le 11 mars : « Nous croyons tenir de bonne source que Sa Grâce l'Archevêque » Taschereau, de ce diocèse, va être élevé au rang de Cardinal » — Prince de l'Eglise — par Sa Sainteté le Pape. Cette nomination » ne peut manquer de plaire à tout le pays; et elle est bien mé» ritée. Protestants et Catholiques sont unanimes dans leurs senti» ments de sympathie envers le noble Archevêque, dont les talents, » la science et l'habileté administrative sont connus et appréciés » dans le Dominion. Cette promotion est en même temps un insigne » hommage au Canada, et nous prions Son Eminence de vouloir » bien agréer nos félicitations. Espérons qu'il vivra longtemps pour » jouir de l'honneur et de la dignité de sa haute position. »

Et le *Budget :* « C'est une heureuse rencontre que le premier » ecclésiastique canadien, choisi pour une si éminente position, » soit un homme d'un aussi irréprochable passé et d'une aussi

1. Elle sombra pourtant dans la folie bien des jours avant le décès de cet homme si bien doué par l'esprit (?) et par le cœur (?).

2. Elle fut surtout le résultat de manœuvres libérales dont de récentes révélations ont fait apprécier les tendances inavouées.

3. Comme cela les regardait !

» grande largeur de vue que Sa Grâce de Québec... Qu'il nous
» suffise d'ajouter que, s'il a souffert, sa récompense est comparativement plus grande. Aussi le pays tout entier, sans distinction
» de races ou de croyances, s'en réjouit-il de tout cœur. Administrateur sage et prudent de son diocèse, homme d'un caractère inattaquable, doux quoique ferme, d'un aspect sévère, et cependant
» aussi sensible qu'un enfant, l'absence chez lui de tout fanatisme
» en même temps que ses idées larges en face du progrès du siècle,
» l'ont rendu cher à toutes les classes et ont fait respecter son nom
» d'un bout à l'autre de la confédération. »

Il faut retenir les mots, *d'une aussi grande largeur de vue, l'absence chez lui de tout fanatisme, ses idées larges en face du progrès du siècle.* C'est cela même qui faisait que l'allégresse devait être d'autant plus grande chez les ennemis de l'Eglise, qu'elle était plus réduite chez ses défenseurs ordinaires.

Après ces deux citations Mgr Têtu ajoute (p. 73) :

« On comprend la jubilation des catholiques, lorsque les protestants eux-mêmes se réjouissaient de la sorte et faisaient de Son
» Eminence un portrait si élogieux et en même temps si fidèle. »

Ce que c'est quand on contemple la même montagne d'un observatoire différent! les aspects changent et les impressions aussi!

« Il a fallu, dit encore Mgr Têtu, un long volume pour donner un compte rendu (des fêtes cardinalices) : ce volume est intitulé: *Le premier cardinal canadien,* et il est le digne couronnement de toutes les démonstrations et cérémonies qui eurent lieu pendant ces jours d'universelles réjouissances. Il a porté au loin l'écho de notre joie, il a dit éloquemment à Léon XIII notre éternelle reconnaissance. C'est dans ce livre qu'il faut lire les magnifiques et importantes adresses présentées à Son Eminence par les deux Chambres de la Législature provinciale, par le clergé, la Société Saint-Jean-Baptiste, etc. » (p. 74).

Et ce que Mgr Têtu oublie de nous apprendre, c'est que

ces fêtes cardinalices eurent lieu immédiatement après le Concile provincial de Québec de 1886. Or, des prêtres en nombre et même des théologiens venus au Concile, s'empressèrent de quitter Québec, pour n'avoir pas à signer les adresses, ni à assister à ces démonstrations tendancieuses qui parurent, à plusieurs, le triomphe insolent du libéralisme.

Pour réduire à leur juste valeur les éloges de Mgr Têtu, comme la prudence, la science et la vertu de son cardinal, nos lecteurs reverront avec profit le *Mémoire de Mgr Bourget* (*Voix canadiennes*, vol. 1, p. 7 à p. 26); l'affaire Landry (*Voix canadiennes*, vol. 5, p. 346, etc.; *Mémoire* de Mgr Laflèche, etc., etc.)[1].

Dans un *Appendice* à sa *notice bibliographique*, Mgr Têtu dit : « Le cardinal Taschereau vient de rendre sa belle âme à Dieu. Il est mort le 12 avril 1898 »... Mgr Têtu ne dit pas naturellement que le cardinal Taschereau était devenu *fou*, comme le cardinal Howard, assez longtemps avant cette belle mort; alors que Mgr Bourget mourut en 1885 avec le plein usage de sa noble intelligence. Et cependant, on a retenu qu'à Québec — *à l'archevêché* — avec le cardinal Howard, à Rome, on répétait volontiers que Mgr Bourget, ami et collaborateur de Mgr Laflèche, et celui-ci lui-même étaient fous!!! Quand on a la jaunisse....

En vérité, et fort heureusement pour le réconfort dû à la véritable vertu, Mgr Taschereau ne fut jamais, à ce point, apprécié parmi les siens, et s'il jouissait de la confiance des ennemis de l'Eglise, s'il entretenait leur enthousiasme, c'est qu'il était des leurs ou leur avait du moins fourni des gages suffisants.

Et voici un exemple de la réserve qu'il justifiait, de la crainte qu'il inspirait, son caractère et ses opinions s'étant déjà tristement affirmés dans ses diverses fonctions antérieures.

1. Nous donnerons plus loin les dernières révélations sur l'éléyations de Mgr Taschereau à la dignité cardinalice.

C'était en 1870, Mgr Baillargeon venait de mourir; le recteur de Laval, le vicaire-général Taschereau, briguait sa succession. Le clergé du diocèse, dont une notable partie avait passé par les mains du candidat qui était aussi supérieur du Séminaire, redoutait son élévation sur le siège de Québec. Les opposants s'adressèrent à Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, lui exposèrent leurs craintes, leurs griefs et finalement le chargèrent de présenter leurs objections au cardinal Barnabo, préfet de la Propagande.

Celui-ci, fort impressionné et très perplexe, répondit à Mgr Taché : « Que les prêtres du diocèse de Québec signent donc une pétition et nous la fassent parvenir, nous l'examinerons avec bienveillance et en tiendrons compte. »

Mais si on n'accueillait pas cette pétition avec toute la bienveillance désirable? si finalement on n'en tenait point compte suffisant et si, comme de droit, on donnait ensuite connaissance ou copie de la pétition au futur archevêque... et si cet archevêque était précisément Taschereau?

Voilà ce que se dirent et se demandèrent les prêtres avant de pétitionner; et la réflexion portant conseil de prudence, plus que de vaillance, douze prêtres du diocèse de Québec seulement osèrent signer la pétition, laquelle fut, en effet, connue de Taschereau, qui fut effectivement nommé au siège de Québec et ne manqua pas de demander des comptes et d'exercer sa vengeance!

II

MGR L. F LAFLÈCHE. — FÊTES JUBILAIRES

Nous avons observé Elzéar Taschereau dans des situations, dans des attitudes assez variées pour pouvoir en déduire, sans erreur possible, que cet homme autoritaire, ombrageux, ambitieux et vindicatif, se trouvait être en même temps un libéral doctrinaire souvent emballé et généralement dénué de scrupules.

A ces titres divers, il fut un adversaire redoutable pour tous ceux qui, débordant la médiocrité ambiante et servile, osaient lever la tête, penser, opiner, faire autrement que lui : car, le combattre était une témérité à laquelle, en Canada, on ne s'abandonnait guère. C'est que, en effet, l'astuce éveillée de cet homme, sa fourberie éprouvée, les ressources inépuisables dont il disposait en dehors de tout contrôle et de toute contrariété capable de le modérer, pour faire prévaloir ses vues, ses projets, ses intérêts personnels et les autres dont il avait pris la charge, rendaient tout conflit avec lui disproportionné et, partant, tout corps à corps insoutenable.

Tel était, du moins, l'avis unanime du troupeau pusillanime qui bêlait inlassablement les mérites incomparables de ce grand homme illustrissime et éminentissime, dont les œuvres faciles à dénombrer, et la dignité exceptionnelle jetaient sur l'Amérique du Nord un lustre qui parut éblouissant à Mgr Têtu, comme aux libéraux.

Mais ce ne fut jamais l'impression que ressentit en face

de cette idole de Béotiens le zélé, le vaillant apôtre du Nord-Ouest canadien, le si digne et si réellement illustre Louis-François Laflèche, le saint évêque des Trois-Rivières.

Celui-ci, au contraire, le cœur à l'aise et sur la main; la pensée toujours au ciel, lui faisait face partout, le dominant ordinairement par la clarté et la droiture de son génie rayonnant, rebelle à tout compromis : génie admirable fait de vérité, de justice autant que de bonté, dont le zèle apostolique et l'inlassable charité restaient sans cesse souriants parce qu'ils reflétaient la confiance, la sérénité d'une âme que des grâces précieuses montraient être prédestinée.

Or donc, l'archevêque Taschereau devenu l'homme lige des pouvoirs civils, comme il l'était déjà de l'Université-Laval, où il avait trouvé en qualité de recteur d'abord, de chancelier ensuite, considérations, honneurs, relations utiles avec une enviable fortune, se fit par les dispositions mêmes de son esprit dominateur, et en faveur de ses alliés, l'antagoniste irréconciliable de Mgr L.-F. Laflèche des Trois-Rivières.

Malheureusement, en sa qualité de métropolitain de l'évêque trifluvien, Elzéar Taschereau se trouvait en excellente position pour contrecarrer son digne suffragant : il le fit, hélas! toujours avec un regrettable empressement, à l'ordinaire avec une absence de mesure déconcertante; non pas, cependant, sans ces formes civiles et ces manières onctueuses en usage en certains milieux et qui en imposent si facilement aux esprits simples, respectueux avant tout envers les dignitaires ecclésiastiques, peu avertis par là même des faiblesses, des travers dont les hommes d'Eglise peuvent être affligés tout aussi bien que le reste des humains.

Chez Elzéar Taschereau, user et abuser de son autorité pour imposer comme vérité indiscutable des errements manifestes, des équivoques savamment ménagées, des affirmations aventurées, des médisances, des mensonges, des calomnies, des faux variés et multipliés à seule fin de surprendre et

d'ébranler des adversaires sans défiance, tout en égarant l'opinion sur ses intentions et ses mérites, comme sur le bon droit d'autrui, étaient choses familières dont il tirait gloire et profit. C'est ce qui nous a fait dire et nous permet de répéter que cet étrange pasteur des âmes était au fond un malfaiteur onctueux et raffiné; que sa haute situation seule le défendit contre la répression en le rendant en quelque sorte irresponsable. Il ne l'ignorait pas, du reste, et son audace n'en devenait que plus agressive.

Et qu'était donc Mgr Laflèche que nous verrons poursuivi, combattu, méconnu et persécuté comme s'il avait été, lui, l'homme suspect et dangereux que son ennemi ne cessa d'être? Nous laisserons à plus compétents que nous le soin de répondre.

« Mgr Laflèche, écrit Dom Benoist dans sa belle *Vie de Mgr Taché,* avait l'esprit à la fois facile, universel, puissant, il démêlait en un instant la question la plus compliquée. Avec son regard d'aigle, il embrassait en un clin d'œil l'ensemble et les détails; il était ouvert à tous les genres de vérités.

» Ce nomade a tout lu. Ce voyageur a tout étudié. Il connaît tous les livres, toutes les découvertes. Tout ce qu'il sait, il ne le sait pas à la manière des autres. En tout, et même dans le domaine scientifique, ce ne sont pas des aperçus, de simples connaissances, des opinions qu'il exprime; ce sont des convictions profondes.

» On demandera peut-être où il avait puisé cette sûreté de jugement, cette vaste érudition qui lui permettait de parler patiemment sur presque toutes les questions, cette intuition presque prophétique des événements qui se préparaient pour l'avenir. Demandez-le plutôt à la brise de l'Ouest et à ces immenses plaines qui ont été les témoins de ses courses apostoliques. Elles vous diront que le silence de ces déserts est bien propre aux graves méditations et ouvre l'esprit aux profondes réflexions. La méditation élève les pensées et leur donne une solidité qu'on ne trouve point chez les esprits superficiels qui ne prennent pas le temps d'approfondir leur sujet. La retraite et le silence du désert répondent à des besoins du cœur de l'homme et la solitude chrétienne est rarement stérile. Que de fois monté sur ses raquettes, suivant péniblement la traîne à chiens, n'ayant pour tout compagnon qu'un pauvre sauvage, pen-

dant que le souffle glacial du nord faisait entendre sa voix plaintive, Monseigneur, livré à ses seules pensées, s'entretenait de graves problèmes et de leur solution pour le bonheur des âmes qui lui sont confiées. Dans les siècles passés, c'est du fond des déserts et des cloîtres que sont sortis les plus puissants génies qui ont illuminé et régénéré l'Europe. Les déserts du Nord-Ouest, nous ne craignons pas de le dire, mûrirent et développèrent sa haute intelligence et son grand cœur. Mgr Laflèche puisa dans la vie contemplative et les longues heures de recueillement qu'ils lui fournirent, des ressources inépuisables, pour juger de haut les hommes et les choses, se dévouer sans défaillance à la cause de la vérité et de la justice, et supporter avec magnanimité les épreuves de sa longue mission et de son laborieux épiscopat.

» Sa puissante intelligence était servie par la plus heureuse mémoire. Il n'oubliait jamais ce qu'il avait vu, lu ou entendu. Il citait avec une exactitude étonnante les dates et les moindres détails des événements dont il avait été témoin. Les hommes richement doués pour l'intelligence ne le sont pas toujours pour le cœur. Mgr Laflèche joignait au génie la plus exquise sensibilité. L'intelligence de ce grand évêque était si vaste qu'elle le faisait planer comme l'aigle dans des sphères supérieures; mais d'autre part, il était une merveille d'exquise délicatesse et de généreuse tendresse qui coulait à pleins bords et débordait dans ses écrits ou ses conversations intimes.

» A côté de l'homme de génie, à côté du lutteur placé au centre d'une province qui a connu bien des orages auxquels il a été intimement mêlé, il existe un homme affectueux, tendre, timide parfois, qui se répand avec ses amis en un flot de paroles. C'était là qu'il se révélait entièrement. On sentait qu'il éprouvait une excessive jouissance dans ce commerce intime où il semblait, pour ainsi dire, vous mendier une parole d'affection.

» Mais cette tendresse si touchante était relevée par une mâle énergie et une invincible constance qui ne connaissait pas les lassitudes de la lutte. Aussi, il tint ferme le gouvernement de son église pendant les tempêtes qui l'agitèrent. Comme les Machabées des Israélites, il demeura sur la brèche, combattant pour les siens, réclamant avec des accents émus et une éloquence virile, les droits imprescriptibles de la vérité et de la justice.

» Les coups de la forteresse et l'ingratitude des hommes infligèrent à son cœur des blessures bien sanglantes, mais ne réussirent jamais à décourager ce grand lutteur, cet athlète de la justice. Il ne connut ni les enivrements de la gloire, ni les abattements

de la défaite. Se repliant sur lui-même, il trouvait dans la grandeur de son âme et la voix de sa conscience un appui ferme qui lui permettait de demeurer calme et confiant...

» Mgr Laflèche avait l'humeur fort joviale; sa conversation était toute pleine de saillies joyeuses et de traits d'esprit, qui jaillissaient à tout instant, sans effort, sans recherche, tout spontanément. Il saisissait aisément les côtés piquants, avait presque toujours le mot pour rire, mais toujours bienveillant et charitable, riait lui-même du meilleur cœur, et mettait toute la société en liesse...

» Mgr Laflèche était d'une initiative incessante et d'une activité extraordinaire: il avait l'œil à tout. Il était remarquable aussi pour son amour de l'ordre.

» Il avait l'habitude de juger de toutes choses avec les lumières surnaturelles et au point de vue de la foi. Il ne vivait que pour Dieu et le prochain. Sa charité pour les pauvres n'avait pas de bornes : il ne comptait pas quand il donnait. Tous les jours l'Evêché était le refuge des pauvres et des malheureux.

» Mgr Laflèche était remarquable aussi par sa grande bonté. Chez cet intransigeant de doctrine et de principes, chez ce lutteur sans quartier, chez ce saint obstiné d'un autre ordre de choses supérieur au nôtre, ce fut précisément ce qui lui fit tout pardonner de ses ennemis. Sa main déposait en définitive l'épée de Judas Machabée dont il tenait son peuple couvert, pour tirer de la harpe de David ces notes douces qui apaisent les pensées tumultueuses de Saül et mettent en fuite l'esprit mauvais. Un des principaux signes de la vraie charité est le pardon des injures. Sa nature droite et noblement loyale lui faisait ressentir fortement les procédés indélicats, les reproches et les injustices, surtout s'il y intervenait de la mauvaise foi. Mais après s'être expliqué avec ceux qui lui avaient fait de la peine, il pardonnait du fond du cœur, prêt à les recevoir avec la même bienveillance qu'auparavant et à leur accorder les faveurs qu'ils pourraient désirer. Mgr Laflèche était encore d'une politesse exquise et d'une rare délicatesse sur le chapitre des convenances. Nul ne pouvait le fréquenter sans être séduit par les charmes de sa conversation, sans admirer ses belles manières. Tous ceux qui avaient des rapports avec lui en étaient charmés. Les étrangers qui venaient lui rendre visite, emportaient de sa personne un agréable et ineffaçable souvenir et tous se montraient enchantés d'avoir fait la connaissance d'un homme aussi éminent.

» Il déployait dans tous ses rapports un tact et une distinction qui indiquaient dès l'abord un esprit supérieur. Il avait l'amabi-

lité courtoise des chevaliers du moyen âge. Sa politesse innée, son esprit communicatif et bienveillant, le sourire affectueux qui se promenait sans cesse sur ses lèvres, donnaient un attrait irrésistible à son commerce. Il avait recueilli, dans ses lointaines missions, une foule d'anecdotes dans la note gaie. Il peignait les choses qu'il racontait; c'était comme si nous y avions assisté. Aussi sa conversation avait toujours un intérêt captivant. C'était un plaisir de l'entendre discourir sur l'histoire des grandes prairies de l'Ouest qu'il avait parcourues en tous sens et qu'il connaissait aussi bien que les alentours de son palais épiscopal, dans ses longues courses apostoliques il s'était trouvé en rapport avec les vieux bourgeois des Compagnies et avec les anciens trappeurs qui lui avaient raconté mille aventures chez les Indiens. Pendant les heures de récréation à l'évêché et ailleurs, il redisait à ses prêtres toutes ces légendes avec un charme indicible.

» Cet étrange voyageur, couvert de poil et de frimas, qui tout à l'heure fera sa maigre soupe d'herbe et de neige fondue, qui ce soir dormira à la belle étoile, qui demain trouvera dans sa mission une bûche pour seul siège, que jamais les terribles épidémies ne font reculer, qui semble se plaire de prédilection, parmi le rebut de l'humanité, que veut-il donc, que cherche-t-il? Ce sont les âmes qu'il cherche. C'est leur salut qu'il veut. Ce zèle du salut des âmes est la vertu dominante du grand Evêque, celle qui a inspiré toutes ses pensées, soutenu tous ses dévouements, réglé toutes ses entreprises; en tout et partout il a été missionnaire et apôtre...

» Mgr Laflèche conserva toute sa vie une tendresse privilégiée pour les métis et les sauvages. Son âme s'échappait souvent des occupations dévorantes de son épiscopat pour se transporter vers les missions qui avaient été les témoins de ses premiers labeurs et de ses premières souffrances.

» Il écrivait avec une grande facilité. Il avait le style clair et vigoureux. Dans ses ouvrages, on sent battre pour ainsi dire à chaque ligne son cœur ardent pour le bien et on est émerveillé en même temps des beautés littéraires qu'il sème à pleines mains. Les idées qu'il répand dans ses écrits ont le plus souvent pour sources, les observations qu'il a faites lui-même. Son expérience et la sûreté de son jugement lui viennent du travail original et direct de ses facultés au contact des hommes et des choses, de son tact rapide et de son attention infatigable et minutieuse. Jamais son regard ne demeure superficiel et sommaire. Il plonge dans les angles obscurs et dans les derniers fonds pour bien saisir

la raison ultime des choses. Il a écrit la plupart de ses ouvrages pour défendre ses ouailles contre les calomnies et les entreprises de ses ennemis

» Ce bon évêque faisait valoir le domaine épiscopal avec sagesse et économie et tenait ses comptes avec un grand soin. Aucun détail ne lui paraissait une quantité négligeable.

» Il avait, au plus haut degré, le don de l'éloquence. Il est, dit un écrivain, un des orateurs les mieux doués que j'aie connus.

» Il a cette sensibilité qui émeut et entraîne les cœurs, cette intelligence nette qui conçoit et énonce avec une clarté qui ne laisse rien dans l'ombre, cette logique et cette chaleur qui produisent la conviction cette verve spirituelle qui assaisonne les mets délicats qu'il sert à ses auditeurs.

» Dans notre pays, l'abondance des paroles est un don qui se rencontre assez fréquemment; mais il n'en est pas de même des idées, elles sont rares même dans nos orateurs les plus renommés.

» Chez Mgr Laflèche, l'abondance des paroles, qui est très grande, suffit à peine à exprimer la multitude des pensées que son esprit conçoit; et ce que l'on admire chez lui, c'est que la pensée toute grave et profonde qu'elle est ne le surcharge pas et laisse à son esprit toute sa légèreté d'allure, tout son entrain.

» Il y a des gens que les grandes pensées alourdissent et qui semblent ployer sous leur poids comme Atlas portant le monde sur ses épaules. Mais, chez Mgr Laflèche, les idées sont vives, alertes et jaillissent sans effort de son puissant cerveau, pour s'envoler sur les ailes de sa parole également vive et brillante.

» Mgr Laflèche n'est pas un classique et il n'a pas l'élocution brillante, châtiée, harmonieuse, de l'éloquence académique. Mais s'il n'a pas l'éloquence des mots, il a l'éloquence des idées et il ne parle jamais pour ne rien dire.

» Il possède même à haut degré cette faculté précieuse chez un penseur comme lui, qu'on appelle l'imagination, et qui revêt les idées d'une forme sensible et saisissante.

» Il ne vise pas à l'effet, mais il y arrive. Ce n'est pas le cœur qu'il s'efforce de toucher, mais c'est l'esprit qu'il tâche de convaincre; et l'auditeur est forcé d'admirer à la fois l'enchaînement plein de logique, de symétrie et de clarté de ses idées, les termes de comparaison qu'il choisit pour les rendre plus frappantes, les rapprochements ingénieux qu'il sait trouver pour les faire ressortir, les images qu'il va chercher dans la nature physique et qu'il applique habilement à l'ordre moral.

» Il n'a pas ces mouvements passionnés qui viennent du cœur,

qui s'adressent aux sentiments; qui touchent, attendrissent et entraînent, mais ses conceptions intellectuelles ressemblent à des visions. Il voit les idées qu'il exprime et il les montre si nettement que l'auditoire les voit comme lui.

» Il n'a pas les élans impétueux qui nous transportent dans la sphère la plus élevée de l'idéal, mais un vol régulier dans des hauteurs sereines au milieu d'horizons limpides... »

Telle était la victime d'Elzéar Taschereau. C'est ainsi que nous la présente un moine savant et pieux, qui du fond de sa solitude, à l'abri des passions et des exigences des partis en conflit, voit de haut les hommes disparus et juge avec sérénité leurs faits, leurs gestes, aussi les fruits que portent leurs œuvres plus ou moins éphémères.

Remontons maintenant à 1892.

Alors ce qui restait encore sous la houlette paternelle de Mgr L.-F. Laflèche de ce qui fut, avant les manœuvres d'E. Taschereau, le beau diocèse des Trois-Rivières s'apprêtait à célébrer le jubilé épiscopal de son admirable pasteur, avec d'autant plus d'éclat qu'on pensait avoir à adoucir une plus grande amertume.

Cet homme de Dieu, qui s'était toujours montré un homme de cœur, ne pouvait cependant se résoudre à concentrer sur lui seul l'attention avec l'affection de son peuple. Il connaissait trop les infirmités de son pauvre corps mutilé au champ d'honneur des apôtres, les besoins incessants, les angoisses multiples de son âme, uniquement préoccupée de l'action bienfaisante de l'Eglise et du salut nécessaire de son prochain. Se sentant ainsi faible, insuffisant, au milieu de l'immense tâche qui s'imposait et l'accablait, il bénissait son divin maître des concours dévoués que lui assurait la grâce de Dieu, secondée, du reste, par les charmes de sa propre personne, vénérée de tous.

Modeste, pieux et bon, ferme et vigilant, Mgr L.-F. Laflèche, avait administré son diocèse avec le concours éclairé

de son vicaire-général, Mgr Thomas Caron. Comme il arrivait que son jubilé épiscopal coïncidait avec les noces d'or de ce digne collaborateur, le vieil évêque profita de cette circonstance pour partager avec lui les bénédictions ainsi que les louanges d'un peuple reconnaissant : il devait se trouver ainsi mieux à l'aise, cédant à ce plaisir intime et délicat qui consiste à honorer autrui en même temps qu'on se trouve honoré soi-même pour des œuvres dont la récompense enviable ne doit être recherchée que dans la gloire des cieux.

D'ailleurs, disait-il, nous étant sacrifiés côte à côte, il n'est que juste de nous réjouir ensemble au déclin de notre journée apostolique, qui fut mouvementée, laborieuse. Et de fait, Mgr Laflèche ordonna que Mgr Caron fût au premier plan et reçut les premiers hommages; ou, pour mieux dire, de par la volonté prévenante de l'évêque, sa propre fête ne fut que le prolongement du triomphe de son ami et serviteur fidèle.

Ainsi, en ces beaux jours, non plus, Mgr Laflèche ne fut point « l'évêque toujours seul », que depuis beau temps il avait cessé d'être à supposer qu'il l'eût jamais été; mais comme a su cependant nous le dire, à nous-mêmes, Mgr Emard de Valleyfield qui s'exerça pauvrement, jadis, à l'évêché de Montréal!

Ah! certes oui, la divine Providence avait durement éprouvé le vaillant évêque des Trois-Rivières, pas plus à coup sûr qu'elle ne le bénissait ostensiblement : elle l'avait frappé dans son corps; elle avait laissé meurtrir son cœur; elle avait toléré dans son âme toutes les vives contrariétés qui font ordinairement le mérite des saints; ses intentions les plus pures avaient été dénaturées, ses intérêts les plus chers furent lésés; il fut accusé, enquêté; il fut traité comme s'il avait failli; on le disait publiquement amoindri, dégradé! Et c'était précisément quand son zèle éclairé se prodiguait le plus et le mieux à procurer la gloire de Dieu, à défendre

les intérêts de l'Eglise, à garder l'intégrité des mœurs, des traditions, de la foi et des espérances des catholiques franco-canadiens, qu'il lui arriva d'être le plus abominablement calomnié, le plus tristement diffamé. Ce fut quand on aurait dû lui tresser des couronnes et l'exalter qu'une immense clameur joyeuse s'éleva parmi les Béotiens, ses ennemis ordinaires : à leur grande joie on déchirait son diocèse! Et c'étaient les défenseurs naturels de l'apôtre, ses amis nés qui le diminuaient et le frappaient dans le dos d'une blessure que la malignité publique voulait mortelle.

Mais l'arbre qui porte des fruits agréables à Dieu n'est secoué par le vent que pour qu'il les répande aux pieds des affamés; ainsi arrivait-il à Mgr Laflèche qui offrit dès lors un spectacle émouvant et beau dans sa touchante simplicité. Son diocèse diminué prospéra prodigieusement sous sa direction et par la grâce du ciel; lui-même, tel qu'un chêne inébranlé, robuste jusqu'à l'extrême vieillesse, attendit les nouveaux assauts de l'ennemi pour les repousser avec autant de vaillance et plus de bonheur que les premiers, restant aussi inaccessible à la crainte qu'à la rancune, et poursuivant son œuvre pastorale avec le plus consolant bonheur.

Pour Mgr Laflèche, comme pour les saints dont il suivait les traces, la contrariété ne servit qu'à mettre en relief ses talents incomparables, son zèle débordant, sa haute vertu, surtout la sûreté de son enseignement, tant et si bien, ô contraste! que du vivant même d'Elzéar Taschereau, bien que devenu cardinal par la grâce des hommes, c'était l'évêque des Trois-Rivières, alors doyen de l'épiscopat canadien, qui était le conseiller des évêques et le flambeau rayonnant de l'orthodoxie romaine au Canada.

Mais n'anticipons pas..

Aux fêtes jubilaires, préparées pour honorer ensemble Mgr Laflèche et son vicaire-général, Th. Caron, les évêques canadiens étaient naturellement les premiers invités.

En acceptant de s'y rendre, ou en s'excusant de n'y pou-

voir participer, ces prélats, avec un ensemble touchant, se répandirent en éloges flatteurs, en félicitations émues, dont le vieil évêque se serait trouvé flatté, s'il ne s'en était déclaré parfaitement indigne, sentiment d'autant plus méritoire en lui qu'il était d'une grande sincérité.

Notons ce que fit en cette circonstance l'éminent cardinal Elzéar-Alexandre Taschereau.

Certes, la magnanimité envers un suffragant, le *certain* suffragant d'antan, envers un collègue chargé d'années comme lui-même, mais, franchement, disons-le, plus que nul autre pourvu de mérites, ne fût-ce que par les épreuves variées d'un apostolat fécond exercé parmi les sauvages qui se montrèrent, eux surtout, reconnaissants, et par les odieuses contrariétés subies ensuite parmi les libéraux qui le parurent beaucoup moins; la magnanimité, disons-nous, envers un homme aussi distingué et évidemment providentiel lui devait être facile et douce, d'autant plus qu'il avait pu donner libre cours à ses rancunes, assouvir toute sa vengeance exaspérée naguère par des résistances aussi légitimes que nécessaires.

Ce que fit ce pitoyable Taschereau... ? Les lettres qui vont suivre nous l'apprendont.

Archevêché de Québec, 21 janvier 1892.

Monseigneur, — Je suis très reconnaissant de l'invitation que vous m'avez envoyée d'assister à vos noces d'argent épiscopales et aux noces sacerdotales de Mgr Caron. Si rien ne survient qui m'empêche, je me ferai un devoir de m'y rendre à temps.

E. A., Card. TASCHEREAU, Arch. de Québec.

Il s'y rendrait à temps, à moins de distraction ou de revirement. Et, en effet, quelques jours plus tard, Son Eminence, se reprenant déjà, prétexte la maladie pour écrire :

« ... Mon médecin m'a recommandé de ne pas sortir avant d'être *parfaitement guéri* d'une troisième attaque de grippe dont je souffre, et comme je ne me sens pas bien proche de cette guérison,

je n'ose pas vous promettre de voyager la semaine prochaine... Si je ne puis être présent de corps à vos fêtes, j'y serai au moins d'esprit et de cœur. »

Et le 23 février, cette autre lettre à Mgr Laflèche :

« Monseigneur, j'aurais été très content de pouvoir assister à votre fête et à celle de Mgr Caron, votre Vicaire Général, mais la grippe ne me donne pas congé de faire le voyage.

» Une petite statue de Notre-Seigneur, que je vous prie d'accepter, me représentera d'esprit et surtout de cœur, avec le souhait le plus sincère pour vous et pour votre Vicaire-Général, *ad multos annos*, Veuillez agréer, etc.

E. A., Card. TASCHEREAU, Arch. de Québec.

Grippe opportune! aimable messagère que cette mesquine statuette, compensation de tant d'injustices commises dont personne, à Trois-Rivières, ne voulait alors se ressouvenir. Mais l'archevêque de Saint-Boniface dans la lettre ci-après, résumait en quelque sorte les justes hommages de l'épiscopat dont nous avons sous les yeux les nombreuses lettres de circonstances, toutes plus flatteuses les unes que les autres. La sécheresse était monopolisée par Elzéar Taschereau :

Saint-Boniface, Manitoba, 19 février 1892.

Vénéré et bien cher Seigneur, — Le diocèse des Trois-Rivières est dans l'allégresse! Les vénérables Chanoines de sa cathédrale, son clergé si zélé, ses dévouées communautés, ses pieux fidèles, tous éprouvent un bonheur particulier; ils célèbrent le jubilé de leur Père, de leur bien-aimé Pasteur.

Comme il me serait doux et consolant d'être au milieu d'eux tous pour dire à celui qu'ils vénèrent mon respect affectueux et mon reconnaissant dévouement.

Privé de cette consolation, j'ai celle de pouvoir me faire remplacer par le Rév. Père Lacombe, notre ami commun, et comme nous missionnaire des Sauvages du Nord-Ouest.

Ces fêtes me reportent à une époque bien éloignée, tout en laissant à mon cœur le charme de l'amitié qui nous unit depuis quarante-six ans.

Oui, Bien-Aimé Seigneur, je retourne souvent par le cœur et la pensée à cette Ile à la Crosse que nous avons tant aimée ensemble et où nous avons tant travaillé. Je vous y vois, au milieu de nos nombreuses privations, retenu par la maladie et dominant le tout par l'énergie de votre volonté, et égayant notre position par l'amabilité toute spéciale qui caractérise vos relations avec ceux qui ont l'avantage de vivre près de vous.

Dieu qui vous gardait pour les grandes choses que vous avez accomplies vous a rendu la santé, et notre bien-aimée patrie et l'Eglise du Canada bénéficient des dons si excellents qui vous ont été prodigués. Vivez, cher Seigneur, encore de nombreuses années. Je vous souhaite des jours heureux, d'autant plus volontiers que votre bonheur est le mien, et que vos joies comme vos peines nous sont communes.

Privé du bonheur de dire la sainte messe déjà depuis plus de quatre semaines, j'espère que j'aurai cette consolation la semaine prochaine; si je puis monter au saint autel le jour de votre jubilé, c'est pour vous que je le ferai, pour demander à Dieu qu'il vous garde, qu'il éloigne de votre âme généreuse les épreuves qui ne l'ont déjà que trop visitée, qu'il vous récompense dès ici-bas de ce que vous avez souffert pour lui et qu'il couronne votre vie par le bonheur du Ciel.

Agréez, Bien-Aimé Seigneur, les vœux que peut dicter l'amitié la plus vive et la plus sincère et croyez-moi toujours.

Votre ami, votre frère tout dévoué,

† Alex., Arch. de Saint-Boniface,
O. M. I.

Qui avait fait tant souffrir ce vaillant héros arrivé aux abords de la tombe? Surtout l'homme drapé de pourpre qui bénissait la grippe qui le dispensait d'honorer publiquement sa victime, triomphante malgré lui par le plein d'années que la Providence lui accordait avec de sensibles faveurs et les bénédictions de l'Eglise.

Si l'épiscopat américain fut unanime à exalter Mgr Laflèche, lors de son jubilé, le clergé canadien de son côté se montra littéralement enthousiaste. Nous ne comptons pas les lettres émues ou inspirées qui parvinrent aux Trois-Rivières de tout la Dominion et des diverses parties des Etats-

Unis où s'étaient portés les émigrants franco-canadiens. Les citer, les résumer toutes est impossible. Prenons donc au hasard celle-ci qui donne une idée de toutes les autres!

New-York, 1051 Park Avenue, 9 fév. 1892.

Monseigneur, — Ce serait bien pour moi la plus joyeuse des fêtes, que celle de votre 25e d'épiscopat, d'autant plus que vous avez eu l'heureuse idée de célébrer en même temps les noces d'or de notre ami et compagnon, Mgr Caron. Jugez donc du profond regret que j'éprouve de me voir dans l'impossibilité d'accepter votre aimable invitation!

Vous, Monseigneur, je ne vous ai jamais vu depuis le jour mémorable où vous célébriez votre première messe à Saint-Roch de Québec, et où je vous adressais mes adieux du haut de la chaire.

Quant à notre cher Olivier, je ne me souviens point de l'avoir jamais rencontré depuis le jour où lui et M. Thomas Caron recevaient la prêtrise et où je recevais à leurs côtés le diaconat.

Il y aura bientôt 50 ANS de cela. Quel bonheur s'il nous était donné de célébrer ensemble cet anniversaire de notre prêtrise, aux lieux mêmes où se passèrent nos années de studieuse préparation!

Ce golfe immense de cinquante ans de travaux et d'épreuves, qui sépare l'entrée de notre carrière sacerdotale de sa fin nécessairement prochaine, n'a pu effacer dans mon âme la vive et chère image de mes bien-aimés compagnons, ni affaiblir l'amour que je porte à votre Canada, — à Québec et à son Séminaire, la mère nourricière de mon âme, à Nicolet et à Saint-Grégoire où je reçus le don divin du caractère sacerdotal, et aux Trois-Rivières, où j'exerçai durant quinze jours le ministère sacré pour la première fois. Car, le jour même où je dis ma première messe, il me fallut remplacer M. le grand vicaire Cook allé à Québec, faire sa retraite annuelle.

Lieux à jamais chers à mon cœur, peuple canadien que j'aime toujours d'un amour de prédilection, que ne m'est-il donné de vous revoir après une si longue séparation!

Vous, Monseigneur, j'ai suivi avec un intérêt d'ami et de frère votre carrière d'apôtre et d'évêque. C'est à Rome, en 1885-86, pendant que j'écrivais la vie de notre glorieux Léon XIII, que j'apprenais au Vatican, de la bouche de Mgr Boccali et d'autres, les détails de vos héroïques travaux et souffrances chez les féroces

Sioux. Ce sont des hommes comme vous dont la parole et surtout les exemples ont transformé ces loups dévorants en vrais chrétiens. Et combien, de retour au sol natal, de miracles de zèle, de patience, de dévouement n'avez-vous pas faits au milieu de ce bon peuple confié à votre ministère pastoral! Que j'aimerais de le voir, au milieu de ces fêtes prochaines, prodiguer les témoignages de son amour, de sa vénération, de sa filiale reconnaissance, à Votre Grandeur et à cet ami fidèle, qui a si longtemps porté la partie principale de votre fardeau!

Jouissez, Monseigneur, jouissez avec votre digne collaborateur de l'hommage si précieux, si profond, si sincère que ces cœurs dévoués de votre peuple et de votre clergé vont déposer à vos pieds. Est-ce là l'écho prophétique de la voix du Maître divin, *Euge serve bone et fidelis?...* Ah! qu'il daigne vous garder bien des années encore pour votre troupeau chéri! Qu'il vous conserve tous deux l'un à l'autre, amis de jeunesse et compagnons inséparables dans la lutte pour Jésus-Christ et son Eglise!

Cette lettre est pour mon cher Olivier comme pour vous, Monseigneur. Nous voilà réunis d'esprit et de cœur après cinquante ans d'absence. Priez tous deux pour moi, vieux soldat de la vérité catholique, qui n'attend que l'ordre d'en-haut pour déposer ses armes. Et de près et de loin, veuillez me croire toujours

Votre fidèle serviteur et ami,

Bernard O'Reilly.

Et citons encore, pour nous borner là, cette lettre cordiale partie de l'archevêché de Québec, de ce palais d'où partirent à la même adresse, tant d'autres missives, hélas! diversement fâcheuses : on le sait trop!

Archevêché de Québec, 1er fév. 1892.

Mon cher Monsieur le Chancelier, — Je voudrais pouvoir assister aux fêtes religieuses qui se célébreront aux Trois-Rivières, à l'occasion du jubilé épiscopal de S. G. Mgr Laflèche et auxquelles vous avez eu la gracieuseté de m'inviter.

De tous ceux qui y prendront part, je serais sans doute un des plus grands admirateurs du héros de la fête comme aussi je suis un de ceux qui lui porte le plus de vénération et de respectueux attachement. Mais si les devoirs de ma charge m'empêchent d'y assister, j'y serai au moins d'esprit et de cœur pour partager l'allé-

gresse universelle, la jubilation de tous les assistants, et les élans d'amour, de respect et de vénération qui se manifesteront en cette solennelle circonstance trouveront tous un bien fidèle écho dans mon âme. Avec vous je porterai au pied du trône de Dieu l'hommage de ma reconnaissance pour les bienfaits accordés à ce grand évêque, et je demanderai la prolongation d'une vie qui vous est si chère et si précieuse.

Comment pourrait-il en être autrement? Comment oublier que Mgr Laflèche, à peine âgé de 26 ans, à la suite d'un cours d'études des plus brillants, avec une intelligence supérieure, des talents variés, une éloquence entraînante, avec toutes les espérances d'une brillante carrière et l'assurance des honneurs que donnent, même dans l'église, la supériorité du talent et le charme de la parole, a fermé les yeux à tous les côtés séduisants de la vie pour les porter vers les sacrifices de la vie de missionnaire dans les régions alors si inhospitalières du Nord-Ouest? Partez, jeune lévite, vous emportez avec vous l'admiration de nos cœurs; laissez-nous baiser vos pieds et vous adresser les paroles de nos saints livres : *Quam speciosi sunt pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona!* Pendant douze années, votre vénérable évêque d'aujourd'hui s'est fait alors l'apôtre et le frère des pauvres enfants des bois, se soumettant à leurs coutumes, à leur genre de vie et à leur nourriture parfois si repoussante, s'imposant des privations et s'exposant à des misères qui l'ont rendu infirme comme nous le voyons aujourd'hui! Oh! que d'enthousiasme j'ai éprouvé en entendant cet apôtre, portant dans ses membres les glorieuses blessures de son apostolat, nous prêcher dans nos chaires l'amour de l'Eglise, le respect de ses saintes lois et nous tracer de main de maître les caractères de la vraie liberté des enfants de Dieu!

Je ne puis rappeler ici tous les faits dignes d'éloges de son laborieux épiscopat. Mgr Laflèche est pour nous le véritable apôtre dont la voix a retenti jusque dans nos contrées les plus lointaines, un pasteur agréable à Dieu, *sacerdos magnus qui placuit Deo* et voilà pourquoi son nom est en bénédiction, *benedictionem dedit illi.*

Vos fêtes, cher Monsieur, seront grandioses parce qu'il y régnera un grand enthousiasme et une vive sympathie provoqués par tous ces souvenirs que je viens de rappeler. Célébrez avec un légitime orgueil ce Père bien-aimé de vos âmes qui fut tout d'abord un prêtre selon le cœur de Dieu, *sacerdos alter Christus* et un pontife fécond en bonnes œuvres, *virtutum opifex* et qui a

été un pasteur irréprochable parmi son peuple, *pastor bone in populo !*

Je fais des vœux, Monsieur le Chancelier, pour que vos fêtes répondent aux désirs de votre cœur, et puisque je ne pourrai y assister, veuillez être l'interprète de mes regrets auprès de Sa Grandeur et agréez mes sincères remerciements de m'y avoir invité.

C'est une heureuse pensée dont je vous félicite, d'unir dans la gloire et les réjouissances d'une même fête, le chef et le lieutenant, l'évêque et le grand vicaire ! Puisque celui-ci a partagé les labeurs incessants, le dévouement, les sollicitudes et les épreuves du pasteur du diocèse, il est juste aussi qu'il partage ses joies et ses allégresses !

Avec mes humbles et respectueuses félicitations à Mgr Laflèche et à son digne grand Vicaire, Mgr C. O. Caron, à l'occasion de leur jubilé, veuillez agréer pour vous-même l'expression de ma parfaite considération.

C. A. Marois, Vicaire Général.

Mgr Marois ignorait encore que la complaisante grippe de son archevêque lui ménagerait le réel plaisir d'assister à ce jubilé et d'y dire au vieil évêque, que le Saint-Siège élevait à cette occasion à la dignité enviable de *prélat assistant au trône pontifical* et de *comte romain*, ses sentiments de sincère admiration ; il le fit en la compagnie de l'abbé Benjamin Paquet, alors Supérieur du Grand Séminaire de Québec.

Certes, ces deux témoins du cardinal Taschereau n'eurent qu'à se laisser gagner par l'affectueux enthousiasme du peuple des Trois-Rivières, pour trouver de leur côté des paroles émues, et pour être portés à les renouveler comme, du reste, Mgr Marois s'y prit très cordialement en ces termes, s'adressant encore au chancelier de l'évêché des Trois-Rivières :

Archevêché de Québec, 28 février 1892.

Cher Monsieur le Chancelier, — Je profite de mon premier loisir, depuis mon retour à Québec, pour vous exprimer le bonheur que j'ai éprouvé pendant mon séjour dans la ville Episco-

pale des Trois-Rivières, sous le toit si cordialement hospitalier de l'Evêché, et vous dire les douces et profondes impressions que j'en ai emportées dans mon cœur! Quelles fêtes bénies, quelles démonstrations touchantes ont signalé le jubilé épiscopal de notre Vénérable évêque Mgr Laflèche, et les Noces d'or sacerdotales de son digne Grand Vicaire Mgr Caron! J'en garderai et tous, j'en suis sûr, en garderont le plus doux et le plus constant souvenir!

Quelle suavité, quelle grâce charmante dans la réception si cordiale chez les bonnes Sœurs de la Providence!

Quelle délicatesse de sentiments, quelle élégance dans la démonstration des Dames Ursulines? Pouvait-on unir un tact plus exquis à une plus grande perfection de manières et à une plus parfaite éducation? Tout y a été grand, noble, simple et naturel à la fois. Le cœur animait tout cet ensemble et les bonnes Religieuses avec leurs chères élèves se sont montrées, une fois de plus les dignes filles du grand Evêque qu'elles ont voulu célébrer.

Le Séminaire a aussi ravi mon admiration! J'y ai vu des jeunes gens vraiment bien formés, qui ont admirablement donné la mesure de leurs talents comme aussi ils ont rendu un parfait témoignage à la compétence, au zèle et au dévouement de leurs professeurs, dans leur pièce si bien rendue du « Fils de Gannelon » et par leurs adresses présentées et lues avec tant de grâce, d'élégance, de naturel et de bon goût.

Ajoutons à cela les solennités grandioses de la cathédrale, au milieu d'un si grand déploiement de pompe et de grandeur, avec les sermons éloquents qu'on y a entendus, les magnifiques banquets auxquels nous avons assisté et dites si nous n'avions pas mille fois raison d'être ravis!

Au milieu de tout cela, le vénérable Mgr Laflèche attirait toujours vers lui et toutes les pensées et tous les cœurs! Il y a eu du sublime dans vos fêtes, et c'est lui qui l'a inspiré par les actions de sa vie, ou qui nous y a élevés par sa parole chaleureuse, entraînante et convaincue comme celle d'un apôtre! Enfin, cher Monsieur, je veux que vous compreniez bien que je suis revenu enchanté de vos fêtes, touché de votre généreuse hospitalité, et ravi de l'organisation parfaite de tout cet ensemble qui a fait des Noces épiscopales et sacerdotales une réunion comme on n'en rencontre bien peu ici-bas.

J'ai regretté bien des fois que Son Em. notre Vénéré Cardinal-Archevêque de Québec n'ait pu être le témoin de toutes ces touchantes démonstrations! Son grand âge et la faiblesse de sa santé l'ont privé de bien des jouissances.

Mais je lui ai dit toute la part que vous lui aviez donnée dans les détails de vos programmes, dans les inscriptions qui décoraient les murs de vos institutions religieuses et dans les discours qui ont été prononcés. J'ai essayé de lui donner une idée du succès de vos fêtes et de tout ce que vous avez fait, prêtres et laïques, pour honorer votre illustre évêque!

Soyez donc remercié mille fois, cher Monsieur le Chancelier, de tout le bonheur que nous avons goûté et veuillez communiquer à tous ceux qui se sont multipliés avec vous pour le succès de ces fêtes, l'expression de nos sincères félicitations et de toute notre reconnaissance.

Veuillez déposer aux pieds de Sa Grandeur Mgr Laflèche l'hommage respectueux de mon profond dévouement et de toute ma vénération, et agréer pour vous-même l'expression de mon sincère attachement.

C. A. Marois, Prot. Apost., Vicaire Général.

Voilà l'homme dont Trois-Rivières fêtait brillamment le jubilé épiscopal, et voici comment, au banquet que les Dames de la cité lui offrirent à l'Hôtel de Ville, s'exprima un missionnaire du Nord-Ouest, vieux compagnon de l'évêque dans la milice choisie des missionnaires, et qui était accouru, escorté de sauvages gagnés à Dieu, pour le seul plaisir de redire leur reconnaissance. Ce missionnaire était le P. Lacombe, délégué par Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, dont les paroles, faute de sténographe, ne purent être que reconstituées d'après des souvenirs cependant fidèles[1].

Monseigneur, du fond des solitudes du Nord-Ouest nous avons entendu des bruits de guerre. On nous a dit qu'il allait se lever un grand combat à Trois-Rivières; non pas un combat avec épées et mitrailles, mais un combat d'amour, et de reconnaissance pour vous, Monseigneur, entre tous ceux qui ont reçu de vous quelque bienfait : combat des cœurs dans lequel chacun veut prouver qu'il vous doit plus que les autres et qu'il vous aime davantage.

Nous avons assisté à des démonstrations belles et émouvantes

1. Le P. Lacombe, oblat de Marie Immaculée, fut le compagnon de Mgr Laflèche, de Mgr Taché, des Pères Pacaud, Thibaut, missionnaires, et de bien d'autres dans le Nord-Ouest canadien.

depuis trois jours. Avant hier, chez les Chers Frères des Ecoles Chrétiennes et chez les Rdes Sœurs de la Providence, nous avons assisté au premier choc, à l'assaut qui s'est livré de façon à faire hésiter les cohortes réservées. Hier c'étaient le Monastère des Ursulines et votre Séminaire diocésain qui se disputaient la palme dans des démonstrations isolées qui ont transportés d'admiration tous les assistants. Aujourd'hui, c'est la ville épiscopale et le diocèse entier qui réclament l'un et l'autre l'honneur de vous être le plus redevable et le plus attaché.

Je viens, moi, Monseigneur, en qualité de délégué de Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface; de Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert; de tous les missionnaires du Manitoba et du Nord-Ouest et de tous les métis et sauvages de ces contrées lointaines, qui se rappellent encore l'ancien missionnaire de l'Ile à la Crosse et qui lui gardent un souvenir si plein de reconnaissance qu'ils se croient en droit de prendre part à la lutte de ce jour.

Puisque je suis envoyé pour prendre part à cette joûte, il est donc temps que j'apparaisse dans la lice. — J'arrive tard, mais quand même assez tôt, je l'espère, pour remporter la victoire.

Ceux qui m'envoient, Monseigneur, vous le savez, n'ont ni or, ni riches présents à vous offrir. Mais ils vous envoient quelque chose qui vous fera plus plaisir que les opulentes offrandes : c'est la représentation, en miniature, d'une partie de ce pays qui vous fut si cher et dans lequel vous avez sacrifié, pour le bien des âmes, les douze premières années de votre vie sacerdotale.

La voici, Monseigneur... Voyez...

Vous trouverez ici, Monseigneur, la Rivière Rouge qui serpente à travers la prairie; là une partie de l'Ile à la Crosse; çà et là des canots... des tobagannes... *(Se tournant vers l'auditoire)*, des canots, des tobagannes, Messieurs, ce sont les steamers et les trains de chemins de fer de ces pays-là...

Voilà une tente... Vous avez souvent couché sous une tente comme celle-là, Monseigneur, dans vos longues pérégrinations à travers les prairies du Nord-Ouest. Voici un emblème, Monseigneur, pour les sauvages... le reconnaissez-vous?... *(Montrant un calumet que sa Grandeur prend dans ses mains en disant : « c'est le calumet de la paix ; c'est un objet sacré pour ces pauvres sauvages »).*

Pour vous représenter vous-même, Monseigneur, dans ce paysage, j'ai ajouté vos armes au fond du tableau. On voit représenté sur cet écusson, au bas, un canot avec deux avirons. On sait maintenant ce que signifie ce canot; c'est un souvenir du missionnaire que l'Evêque a imprimé là sur ses armes. Au-dessus du canot,

une flèche... Savez-vous, Messieurs, ce que signifie cette flèche? Je vais vous le dire, ou plutôt vous le faire comprendre par un trait.

Il y avait un jour un jeune sauvage sans nom, sans famille, sans fortune, obscur parmi les siens. Mais il avait un grand cœur, une grande âme et un courage à toute épreuve. Il se disait souvent : « J'irai moi aussi me faire un nom dans les combats. » Il part donc un jour avec son arc et son carquois, bien rempli de flèches, et s'élance, seul, en secret, à travers la prairie, vers le camp des sauvages ennemis de sa tribu. Après une marche pénible de plusieurs jours, il rencontre au lever du soleil un sauvage ennemi. Sans perdre de temps, il tire de son carquois une flèche empoisonnée, tend son arc et d'une main aussi sûre que son regard, il la lance droit au cœur de l'ennemi qui tombe mort à l'instant. Il court à lui, lui enlève la chevelure, saisit un riche butin parmi le troupeau des alentours et revient triomphant dans son pays. Les vieillards de sa tribu le reçoivent comme un triomphateur, lui donnent un nom et le placent au rang des chefs les plus intrépides de la nation des Cris. Vous aussi, Monseigneur, vous êtes allé, un jour, dans votre jeunesse, livrer la guerre chez les sauvages ennemis, non de votre pays, mais de votre foi. Vous êtes aussi parti seul portant un carquois, rempli de flèches, non pas de flèches empoisonnées, mais de flèches d'amour, de charité et de religion. Vous en avez frappé votre ennemi au cœur; mais au lieu de le terrasser, vous l'avez relevé de la poussière et du vice où il gisait; vous l'avez amené des ténèbres de l'erreur et de la mort à la lumière de la vérité et de la vie. Et quand, après tant et de si belles victoires que vous aviez remportées sur la barbarie et le paganisme des sauvages, vous êtes revenu dans votre pays, vos compatriotes vous ont acclamé, et le Souverain Pontife vous a placé au rang des princes de l'Eglise.

Quand je vous voyais ce matin, Monseigneur, descendre de votre trône épiscopal avec cette belle crosse que vous portez si dignement, je me disais en moi-même : Cette crosse vous appartient à vous, pauvres missionnaires et sauvages de l'Ouest; ou plutôt elle nous est commune avec les ouailles du diocèse des Trois-Rivières.

Vous, Monseigneur, qui avez vécu si longtemps à l'Ile à la Crosse, vous savez sans doute d'où lui vient son nom. Permettez-moi de le dire à ce sympathique auditoire.

Ceux qui ont abordé les premiers sur cette île, Messieurs, y trouvèrent caché dans un buisson, trois crosses de bois. C'est pour cela qu'ils lui donnèrent le nom d'Ile à la Crosse.

Eh bien! Messieurs, de ces trois crosses, cachées on ne sait par qui, probablement par les anges tutélaires de ce pays-là, l'une est aujourd'hui sur le trône épiscopal de Saint-Boniface, une autre a été pendant de longues années entre les mains de Mgr Faraud, de sainte et vénérée mémoire, puis la troisième est ici sur le trône épiscopal des Trois-Rivières dans les dignes mains de votre saint Evêque que vous avez tant de raisons d'aimer, de vénérer et de fêter avec enthousiasme comme vous le faites aujourd'hui. Cette crosse, en la voyant je l'ai reconnue... Les braves gens des Trois-Rivières ont couvert d'or et orné de pierreries cette crosse de bois, mais je l'ai reconnue quand même... C'est bien elle; c'est une des crosses que les anges gardiens de trois futurs évêques avaient cachées dans le buisson de l'Ile à la Crosse.

Vous savez sans doute, Messieurs, ou bien je vous l'apprendrai, que l'ancien missionnaire de l'Ile à la Crosse, aujourd'hui votre digne Evêque, a bien failli vous échapper et rester sur le théâtre de ses premiers exploits pour y porter jusqu'à la mort sa crosse et sa mitre glorieuses.

Je me suis demandé, bien des fois, ce que les gens des Trois-Rivières, après tout pas plus dignes que les autres en apparence, avaient bien pu faire au Bon Dieu pour mériter d'avoir un tel évêque! Je m'en doute, après tout ce que je viens de voir et d'entendre chez eux depuis trois jours; mais je me demande encore s'ils ne doivent pas craindre pour plus tard de n'avoir peut-être pas encore assez compris l'avantage et le bonheur qu'ils ont eus depuis vingt-cinq ans d'avoir un tel pasteur pour les gouverner.

Je vous ai entendu dire, Monseigneur, en réponse à certaines adresses que vous avez reçues ces jours-ci, que vous n'avez été qu'un pauvre jardinier répandant sur les plantes et les fleurs de votre jardin l'eau que des mains généreuses et charitables avaient mise dans votre arrosoir. Il peut se faire qu'ici, Monseigneur, vous trouviez bien des mains et des cœurs charitables pour remplir cet arrosoir.

Mais, quand vous étiez seul, là-bas, au milieu des tribus sauvages du Nord-Ouest où je vous ai trouvé à l'œuvre quand j'y suis arrivé moi-même, vous n'aviez personne pour remplir votre arrosoir.

Quand vous alliez de bourgade en bourgade, parcourant les vallées et les prairies, couchant sur la dure et souvent en plein air, quelquefois n'ayant pas de quoi calmer votre faim ni étancher votre soif, vous n'aviez alors pour remplir l'arrosoir que les

sueurs de votre front, que les larmes de vos yeux, que la charité inépuisable de votre cœur de missionnaire.

Je me rappelle, moi, ce jour, Monseigneur, où je vous rencontrai pour la première fois, et c'est le cœur bien gros d'émotion que je me représente encore l'angoisse de votre cœur durant cette nuit cruelle où vous deviez voir, le lendemain, se lever pour vous la dernière aurore.

Lorsque je vous arrivai, avec mes sauvages, vous aviez déjà dit de loin, de bien loin, adieu à vos parents, à vos amis, à votre mère chérie qui allait ignorer toujours le malheureux sort de son bien-aimé fils, ou bien mourir en l'apprenant.

Et combien de fois, hélas! n'avez-vous pas couru les mêmes dangers, ou d'autres non moins redoutables! Vous savez, vous, Monseigneur, que je n'exagère pas quand je fais ainsi ce pâle tableau des misères, des souffrances et des angoisses du missionnaire de ces temps-là! J'ai été votre compagnon, ou plutôt votre élève dans ce rude labeur des missions; mais aussi, j'en suis aujourd'hui le témoin irrécusable, et malgré toutes les ruses de votre humilité pour échapper à ces éloges, il lui faudra bien céder devant le témoignage d'un vieux missionnaire de quarante-quatre ans de service, qui a suivi vos pas, qui a vu de ses yeux et partagé vos travaux dans ces solitudes muettes qui, sans moi, n'auraient rien à dire aujourd'hui des années les plus méritoires de votre vie... de ces années qui peut-être aussi sont pour vos vieux jours, Monseigneur, le plus doux et le plus consolant souvenir du passé.

Je vous demande pardon, Messieurs, de me laisser ainsi gagner par l'émotion et de verser des larmes devant vous dans un jour de si grandes réjouissances.

Mais c'est qu'il m'est impossible de les retenir, aux souvenirs que j'évoque en ce moment devant vous... *(Applaudissements frénétiques).*

Comme je vous le disais tout à l'heure, Messieurs, votre digne Evêque a bien failli vous échapper et rester avec sa crosse et sa mitre sur le théâtre de ses premiers exploits. En effet il fut désigné et choisi comme devant être le successeur de Mgr Provencher dans cet immense territoire du Nord-Ouest. Mais savez-vous comment son humilité s'y prit pour échapper à ce premier assaut de la crosse et de la mitre épiscopales?

Je vais vous le dire. Il avait contracté dans ses courses apostoliques une infirmité qui le rendit boiteux pour toute sa vie. Il mit en avant cette infirmité de la jambe et du pied. On sait fort bien partout, et ici mieux qu'ailleurs, que Mgr Laflèche s'est toujours

plus distingué par les qualités de la tête que par celles des pieds. La tête a donc alors profité de la faiblesse de la jambe pour se soustraire à la mitre.

Mais la mitre et la crosse l'ont poursuivi jusque dans son pays, et voilà pourquoi vous avez aujourd'hui le bonheur de l'avoir pour Evêque.

Pourtant, je doute qu'il ait fait plus ici pour vous en vingt-cinq ans qu'il n'a fait en douze ans dans le Nord-Ouest. Il a été là, l'un des premiers missionnaires. Il a tracé la route à ceux qui l'ont suivi. Mgr Taché, archevêque actuel de Saint-Boniface, lui-même se regarde comme son disciple, son élève dans les travaux de missionnaire. Son nom est resté si profondément gravé dans ces contrées qu'il n'y a pas un sentier qui ne garde l'empreinte de ses pas, pas un coin de terre qui n'entende encore parler tous les jours de Laflèche, le bon et courageux missionnaire d'autrefois, pas un vieillard qui ne bénisse son nom avec amour.

De ses travaux, de sa vertu et de son dévouement sont nés l'archidiocèse de Saint-Boniface, le diocèse de Saint-Albert, le vicariat apostolique de la Saskatchewan et celui de la MacKenzie, et le nouveau diocèse de New-Westminster qui comprennent cet immense territoire du Nord-Ouest dont l'étendue surpasse de beaucoup celle de tout le reste de la Puissance du Canada.

Voilà le résultat ou la conséquence de ses premiers travaux apostoliques, de ses douze années de mission parmi les pauvres sauvages que nous avons, nous, continué d'évangéliser en marchant sur ses traces, après avoir reçu de lui les premiers exemples et les premiers conseils. Dites à présent, Messieurs, si nous n'avons pas droit de venir prendre part à cette fête, à cette belle lutte de l'amour et de la reconnaissance, et si nous n'avons pas le droit de dire en retournant dans notre pays que nous emportons la palme.

Je vois, Monseigneur, écrit partout, sur les murs et sur les draperies, en lettres d'or et d'argent : « *Ad multos annos.* » Tout le monde, ici, sait ce que veut dire ce latin-là. C'est un souhait de longue vie, de jours nombreux et prospères.

Nous avons, nous aussi, dans notre langue sauvage, un mot qui exprime cette pensée-là. Ce mot (vous allez le comprendre, vous, Monseigneur), c'est (?)...

Je vais vous le traduire ce mot sauvage qui veut dire en français : « *Tu as bonne envie de vivre, va.* »

Oui, Messieurs, votre digne évêque a bonne envie de vivre;

c'est-à-dire qu'il est bien portant et qu'il promet de vivre encore plusieurs années. Il vivra aussi, allez.

Oui, Monseigneur, vous vivrez longtemps encore pour le bonheur de la nation canadienne dont vous êtes l'une des gloires les plus pures; pour le bonheur de vos ouailles qui sont si heureuses de vous posséder; pour la consolation et la joie de ce clergé si sympathique à son Evêque, de ces dignes prêtres si unis entre eux et si bien disciplinés par votre main habile et votre cœur de Père, que l'Evêque et son clergé ne font qu'un, et qu'ils se font honneur l'un à l'autre.

Vous vivrez aussi, Monseigneur, pour le bonheur des missionnaires et des pauvres sauvages du Nord-Ouest. Car c'est un grand bonheur, en effet, pour nous de penser, de loin, au fond de nos prairies, qu'il y a encore ici, sur un trône d'évêque, l'un des nôtres, un ancien missionnaire, qui prie pour nous et qui nous vient encore en aide très souvent dans le travail pénible que nous accomplissons après lui dans ces pauvres et lointaines contrées de l'ouest.

Vivez donc, Monseigneur, et j'ai l'espoir qu'avant de mourir, vous viendrez encore une fois revoir la Rivière-Rouge, l'Ile à la Crosse, et toutes nos missions, jusqu'au pied des Montagnes Rocheuses.

Je me charge de vous y conduire, et de vous ramener sain et sauf.

Et vous, braves gens des Trois-Rivières, qui venez de vous montrer si dignes de votre premier Pasteur, ne craignez rien pour votre Evêque quand il sera entre les mains du Père Lacombe. Eh bien! Monseigneur, j'ai dit... et j'ai fini!

Tels sont les souvenirs que des fêtes attendrissantes, joyeusement prolongées, évoquèrent pour la consolation et l'édification d'un grand nombre.

C'est un spectacle que Taschereau ne pouvait décemment assombrir par sa présence.

Si nous avions dit le même bien, et beaucoup moins, de Mgr Laflèche, on aurait pu suspecter notre impartialité; mais ces éloges, tous mérités, furent publiés éloquemment du vivant de notre héros, devant d'éminents et par de véridiques témoins à la face de tout le peuple assemblé, sans qu'il y

eût une protestation, si timide fût-elle, ou la moindre note discordante. C'était bien la voix d'un peuple reconnaissant, partant le jugement de Dieu.

Nous avons tenu à commencer ce volume par le spectacle réconfortant de tant de joie débordante chez un peuple renseigné, qui voulait manifestement compenser par sa gratitude et son attachement filial les douleurs intimes de son Père toujours aimé, qui fut sans cesse écouté avec confiance et bonheur.

On savait aux Trois-Rivières les dissentiments profonds qui mirent aux prises Mgr Laflèche et le cardinal Taschereau; on s'y rendait compte que le digne évêque avait atrocement souffert pour son Eglise comme pour sa patrie, et que la main implacable qui l'avait torturé opérait à Québec. Elzéar-Alexandre Taschereau connaissait son mérite, il savait l'antipathie dont il était l'objet; mais ignorant que le peuple trifluvien, rien que pour complaire à son digne Pasteur, était capable de lui faire bonne figure malgré tout, il n'osa s'aventurer au milieu de lui, sa présence ne pouvant d'ailleurs qu'assombrir une fête toute familiale. Pour éviter cette inconvenance, le métropolitain, toujours rusé, prétexta cette grippe diplomatique qui devait ménager ses nerfs, et mit surtout à l'aise le peuple trifluvien, lequel sut faire siennes aussi bien les peines que les joies de son admirable évêque.

III

LES ORIGINES DE MGR LAFLÈCHE
L'OUEST CANADIEN. EN ROUTE POUR SAINT-BONIFACE

C'était en 1671, Pierre Richer avec son épouse Dorothée Brassard quittait La Flèche, sa ville natale de France. Ils s'en allaient sans esprit comme sans espoir de retour vers ces terres lointaines du nord américain d'où les navigateurs revenaient après de si longues absences, d'où les coureurs de bois et d'aventures rapportaient des toisons si moelleuses, des fourrures de si grand prix et dont on disait tant de merveilles. Ils se rendaient dans la nouvelle France, et, voulant se consoler de la perte d'un berceau, ils se répétaient en manière de consolation : là-bas, c'est encore la France.

Ils traversèrent l'Océan tumultueux, fendirent les brouillards de Terre-Neuve, pénétrèrent dans l'immense estuaire du Saint-Laurent qu'ils remontèrent au delà de Québec, jusqu'à Sainte-Anne de la Pérade où à force de labeurs soutenus, d'honnêteté familiale, et avec la bénédiction de Dieu auquel ils restèrent soumis, ils allaient planter dans un sol généreux un arbre généalogique qui allait devenir gigantesque. Et tout le long de ce fleuve de vie qui, dans cette famille, sépare aujourd'hui de cette exode lointaine des ancêtres, que d'efforts! que d'entreprises! aussi que de larmes dans les épreuves nécessaires, que de joies dans l'honnête bonheur! et, après les vicissitudes qui sont le cortège de l'homme ici-bas, quel noble héritage de foi et d'honneur on s'est transmis fidèlement de père en fils, comme encouragement à mieux faire de celui qui s'en allait pour celui qui devait

porter durant une étape encore la gloire et l'espérance des aïeux.

La famille Richer *de La Flèche,* après avoir pris pied à Sainte-Anne de la Pérade se dissémina rapidement dans une trentaine de localités environnantes, où le généalogiste peut aisément la suivre pas à pas, soit que les descendants se faisaient appeler simplement *Laflèche,* soit qu'ils se contentaient d'être *Richer,* ou bien qu'ils se disaient *Richer de Laflèche,* en deux mots, ou en un seul, à volonté. Le vrai nom de famille ne reste pas moins Richer tout court.

A ceux que la curiosité mènerait au delà de l'exode des ancêtres, jusqu'à La Flèche, en France, les documents ne manqueraient pas. Les Sœurs hospitalières de cette ville en ont transmis de très intéressants à M. le chanoine Richer Laflèche, actuellement curé de Sainte-Anne de la Pérade qui les fit publier en son pays. En les parcourant nous-mêmes, nous avons pu constater de quelle haute estime jouissaient les Richer de France, parmi leurs contemporains.

Actuellement, cette famille se trouve en nombre à Sainte-Anne de la Pérade, dans tout le comté de Champlain, en plus grand nombre encore dans le diocèse de Saint-Hyacinthe; elle a ramifié dans les cantons de l'Est de la Province de Québec, à Saint-Laurent de Montréal, à Montréal même et jusque dans Ottawa et ses environs. Elle a donné au pays des députés, des avocats, des financiers, un poète, des pionniers admirables, des prêtres éminents, et, à Rhod-Islam, un gouverneur distingué en la personne d'Aran.-J. Pothier, petit-fils d'Elisabeth Richer, d'Yamachiche. Mais celui de ses membres qui lui a valu le plus de lustre et d'honneur, est, sans conteste, Mgr Louis-François Richer Laflèche, second évêque des Trois-Rivières.

Nous l'avons déjà dit ailleurs, Louis-François Richer Laflèche naquit à Sainte-Anne de la Pérade, le 4 septembre 1818. Ses parents, comme l'immense majorité des canadiens français, s'occupaient d'agriculture et le jeune Louis-François,

sous les yeux des siens, par les soins tendres d'un grand-père qui était aussi un homme de Dieu, grandissait réellement en sagesse à l'ombre du clocher voisin[1].

L'enfant, bien qu'enjoué, se montra de bonne heure réfléchi, laborieux, porté aux exercices de piété; il aimait l'église comme le toit paternel et volontiers, dès l'âge le plus tendre, en compagnie de son grand-père, il prêtait sa voix mélodieuse aux cérémonies du culte, il servait le prêtre à l'autel avec ce recueillement angélique qui fait présager or-

---

1. Que le poète, avant nous, dise donc sur sa lyre attendrie ce que fut cet enfant béni, qui devint lévite, apôtre, pontife et... à sa manière, confesseur de la foi :

En ce mémorial, dès la première page,
O La Flèche, je vois ton nom trois fois béni,
Et, sur des fonds de ciel idéal, ton image,
De tableaux en tableaux, rayonne à l'infini.

Dans le cadre pieux du logis de l'Ancêtre,
Une mère chrétienne, une mère d'antan,
A l'heure où le Sanctus tinte au clocher champêtre,
Soutient les premiers pas de son petit enfant.

Pour que son fils grandisse en la croyance antique,
Pour qu'il croisse en sagesse, en force, en piété,
L'humble femme accomplit la naïve pratique,
Et le cœur maternel du ciel est écouté.

L'adolescent grandit. Ainsi qu'à la maîtrise,
Du grand-père il apprend les hymnes du lutrin :
La maison retentit comme une nef d'église,
Et la voix d'or alterne avec la voix d'airain.

Un jour, un beau dimanche, en l'honneur du choriste,
Le temple du pays natal s'illumina :
Sainte-Anne, saluant le doux séminariste,
A l'appelé de Dieu chante son hosanna.

Puis ce fut le Collège aux portiques célèbres,
Où le jeune astronome, au milieu des savants,
Du système solaire expliquait les algèbres,
La table des saisons et la Rose des vents.

Le temps passe. Voici la solitude immense,
La fauve immensité du désert infranchi.
Sur la rive où déjà brille la croix de France,
La tente de l'apôtre héroïque a blanchi.

dinairement une vocation sacerdotale. D'ailleurs il avait l'esprit si éveillé, une intelligence si merveilleusement douée qu'autour de lui on pensait que des dons aussi précieux ne pouvaient être convenablement mis en œuvre qu'au service de Dieu pour le salut des âmes. Et la mère, aux pieds de Sainte Anne qu'elle affectionnait particulièrement, priait et disait : Je donne François à Dieu, s'il le désire.

C'était, du reste, le désir bientôt manifeste de la Providence. L'enfant fut donc, en 1831, dirigé sur le collège Ni-

---

Les farouches tribus de la plaine sauvage
Devant la Robe-Noire, à genoux, ont pleuré.
Le saint missionnaire, au merveilleux langage,
Comme un Hiawatha céleste, est vénéré.

Le temps passe. Voici les jours de pures gloires.
Au front du Voyageur la mitre a resplendi.
La Flèche monte en chaire, et les grands auditoires
Frémissent aux éclats de son verbe hardi.

Jeune homme, il a conquis la palme évangélique;
Sa parole a charmé les fleuves du couchant.
Evêque, il bataille pour le droit catholique,
J'usqu'au brillant hiver de son âge penchant.

Un soir, le patriarche à la tête sublime
Qu'auréole un reflet des pâles chandeliers,
L'œil fixé sur la croix pectorale, s'abîme
Dans la douleur du Christ au mont des Oliviers.

Le rêve d'allégresse et de victoire expire :
Le pontife est frappé dans l'ardeur de l'effort :
Une larme se mêle au suprême sourire
Qui fleurit sur sa lèvre au baiser de la Mort.

Il n'est plus. L'astronome a découvert la sphère,
Où roulent les soleils les plus beaux, les plus doux.
Le prophète a franchi le cercle du mystère,
Mais son esprit habite encore parmi nous.

L'apôtre de sa tente a replié la toile;
Mais l'immortel Pasteur triomphe du tombeau,
Et sa grande âme, comme une royale étoile,
Très haute, sans déclin, brille au front du troupeau.

O Prince, l'héritier de tes vertus s'incline,
Il t'invoque, inquiet, au seuil de l'avenir.
O lointain voyageur, de colline en colline,
Sur les routes du ciel, redescends pour bénir.

Nérée Beauchemin.

Yamachiche, 16 août 1909.

colet, où il fit l'admiration aussi bien que l'édification de ses maîtres et de ses condisciples.

Il fut confirmé en 1832, par Mgr Signay, coadjuteur de Québec.

Par sa belle intelligence, par son ardeur au travail et ses incessants succès, il fixa donc l'attention de tous, méritant l'estime de ses supérieurs qui fondèrent dès lors sur lui de grandes espérances.

Il entra au séminaire de Nicolet, où nous le trouvons élève de théologie en 1838. Econome d'abord, professeur ensuite, il enseigna avec grâce et succès les belles lettres et l'éloquence qui lui était naturelle, se perfectionnant sans cesse par un travail acharné dont il faisait profiter la jeunesse qu'il affectionnait.

A l'automne 1843, Mgr Jos. Norbert Provencher, qui fut le premier missionnaire du Nord-Ouest canadien et était devenu aussi le premier évêque de Saint-Boniface, dont il était d'ailleurs le fondateur, décida le jeune Laflèche à se joindre à lui pour se vouer aux pénibles missions de la Rivière Rouge.

Pour répondre à l'appel de l'évêque-missionnaire, l'abbé Laflèche se fit ordonner prêtre le 4 janvier 1844 par Mgr Turgeon, archevêque de Québec, accepta provisoirement le vicariat de Saint-Grégoire-le-Grand, à seule fin de se ménager le loisir de s'initier aux langues sauvages. Mais dès le 14 avril de la même année, il partait déjà pour les missions de l'ouest en compagnie de Mgr Provencher et de l'abbé Joseph Bourassa qui était comme lui jeune prêtre du diocèse de Québec. Comment M. Laflèche arriva à la Rivière Rouge, et ce qu'il y fit, nous l'apprendrons par divers documents, venus du jeune apôtre lui-même ou de ses collaborateurs et qu'on peut consulter notamment dans les archives de Saint-Boniface et de Québec.

Mais, qu'est-ce que l'Ouest canadien?

Et d'abord, il ne faut pas confondre les immenses plaines

ainsi désignées, avec l'Ouest américain, dont elles sont limitrophes; il ne faut pas non plus les confondre totalement avec ce qu'on appelle le Nord-Ouest canadien parce que ce Nord-Ouest est exclusif de la province du Manitoba qui n'est pas, loin de là, une quantité géographiquement négligeable, ni autrement.

On appelle tout l'ouest du Dominion : l'Ouest canadien, parce que ces régions immenses ont été découvertes par des Canadiens français; explorées par des Canadiens français et finalement évangélisées, sinon civilisées par des missionnaires canadiens et français.

Sans doute, aujourd'hui, les Anglais dominent dans le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et dans les Territoires non encore incorporés à l'état de Provinces autonomes dans la Confédération canadienne; sans doute, ils y font la loi, sinon l'arbitraire; sans doute encore ils oublient les privilèges de la minorité franco-canadienne et les franchises constitutionnelles des catholiques romains; sans doute toujours ils s'y comportent en maîtres ombrageux et parfois en tyrans féroces; mais, malgré les apparences et toutes les prétentions contraires, les Canadiens français, dans cet Ouest canadien, ne sont ni des ilotes taillables et corvéables à volonté, ni des étrangers qu'il faille tenir à l'écart ou à l'étroit; mais bien des précurseurs admirables; mais l'avant-garde héroïque de la civilisation européenne et du christianisme triomphant qui était bien capable de façonner ce pays neuf et vide, après avoir engendré les puissances petites et grandes du vieux monde.

Oui, il y a près de deux siècles que le sieur de la Vérendrye et ses fils ont parcouru ces plaines, des grands lacs au pied des Montagnes Rocheuses, et qu'ils en ont pris possession au nom du roi de France; il y a près de deux siècles passés que le premier missionnaire y planta la croix qui répand l'espérance, et depuis cette époque déjà lointaine, les Canadiens français n'ont pas cessé un seul instant de par-

courir ce pays y faisant connaître Dieu et leur patrie, tout en s'y livrant à la chasse, au commerce et à l'industrie.

A juste titre donc, les Canadiens français s'y considèrent comme chez eux et là, comme dans les provinces maritimes, comme dans le Bas et le Haut-Canada et dans l'Ontario, leur ténacité les fera respecter et leur nombre grandissant leur permettra la confiance en l'avenir.

Cet Ouest prestigieux; ce pays d'En-Haut, comme disent les gens de Québec; les territoires de la Rivière Rouge, du grand Nord-Ouest ou seulement de l'Ouest, est un pays si haut, en effet, et si loin surtout, vers le soleil couchant qu'il allait de la Mer Glaciale au Nord, aux confins des Etats de l'Union américaine au Sud et gagnait les Montagnes Rocheuses vers le Pacifique ou Colombie britannique.

Ce territoire forma successivement une partie de l'Ontario, les provinces du Manitoba, de l'Alberta, de la Saskatchewan; les territoires de l'Assiniboïa et d'Athabaska-Mackensie, ayant dans leur ensemble une superficie de 1.790.000 milles carrés, soit neuf fois l'étendue de la France.

Cet Ouest-Canadien avant la Confédération des provinces avait une existence particulière dont il faudra tenir grandement compte dans la suite, surtout lorsque nous aborderons les questions scolaires et des langues qui provoquèrent et entretiennent de si grands conflits politiques et religieux. En effet, cette portion du domaine de la couronne britannique existait jadis dans un état d'abandon complet; et elle était le champ clos où se combattaient ardemment les intérêts ombrageux des Compagnies à fourrures : *Compagnie du Nord-Ouest* et celle de la Baie d'Hudson qui usaient de leurs chartes pour interdire même toutes velléités de colonisation. En dehors de ces puissantes Compagnies, personne dans ce monde, monopolisé en vain, ne possédait ni droits, ni privilèges, encore moins des propriétés; le pays lui-même ne connaissait ni lois, ni gouvernement : point de traces d'administration quelconque ou de juridiction soit civile, soit ju-

diciaire; c'était la terre des âges primitifs où le sauvage restait son maître, où les trappeurs dénués de timidité ne connaissaient que leur bon plaisir et la force de leurs armes mis au service d'intérêts, toujours jaloux, souvent féroces.

Nous disons que ces terres furent explorées et conquises par la France, dès 1623; elles allaient être évangélisées, et le furent depuis; mais chacun sait par suite de quelles mésaventures, surprises et défaillances, ces *arpents de neige* devinrent la proie des Anglais. Avec les nouveaux maîtres survint l'abandon moral du pays; ce fut l'âge héroïque de l'exploitation réservée, des pelleteries avec les compétitions ardentes, les révoltes farouches, et tout un cortège d'intrigues et de forfaits.

Néanmoins, en cédant le Canada à la couronne d'Angleterre, la France, par le traité de Paris (1763), garantissait aux Canadiens français, *sur tout le territoire* organisé ou non, leurs droits et leurs privilèges acquis avec la liberté de leur culte, stipulant qu'ils « ne pouvaient être soumis à d'autres impôts qu'à ceux qui avaient été établis sous la domination française ».

Reportons-nous à l'année 1812. Lord Selkirk établit alors une colonie écossaise sur la Rivière Rouge, en pleine prairie.

En 1818, année de la naissance de Mgr Laflèche, pour protéger cette colonie qui, à force de tracasseries et même d'hostilités ouvertes de la part de la Compagnie du Nord-Ouest, sa concurrente, était menacée jusque dans son existence, le noble lord demanda et obtint de Mgr Plessis, évêque de Québec, des missionnaires catholiques, bien que lui-même fût protestant.

Ces missionnaires et ceux qui vinrent à leur suite trouvèrent dans la Compagnie de la Baie d'Hudson et dans ses fonctionnaires, en majeure partie protestants comme lord Selkirk, beaucoup d'égards, de justice et même de la bienveillance agissante.

Mais qu'allaient faire des missionnaires si loin, dans ces vastes espaces qu'on prétendait interdire aussi bien à la civilisation qu'à la colonisation? au milieu d'hérétiques et de sauvages?

Donner les secours de leur ministère aux Blancs qui parcouraient le pays, aux métis qui s'y multipliaient et aux sauvages exploités, bien que moralement abandonnés.

Les Blancs qu'on rencontrait en ces lieux étaient pour la plupart venus d'Ecosse comme colons, et des îles Orcades, en qualité d'employés des Compagnies à fourrures; le surplus consistait en Canadiens français, pionniers de la première heure, qui se trouvaient au service de la Compagnie du Nord-Ouest, rivale de celle de l'Hudson.

Les Canadiens français, à l'encontre des Anglo-canadiens, avaient su conquérir et conserver les bonnes grâces et la confiance des sauvages.

A ces éléments essentiels vinrent s'ajouter, mais en petit nombre, Anglais, Irlandais, Suisses, Allemands, Norvégiens, Américains du Nord et du Sud, Mexicains et les inévitables Italiens. Cependant, quelle que fût la nationalité des Blancs, selon l'idiome qu'ils adoptaient dans le commerce de la vie, on les disait *Français* ou *Anglais*.

On pouvait évaluer à 4.500 environ, la population blanche du Nord-Ouest, lors du départ de Mgr Laflèche, pour la Rivière Rouge.

Les Métis y étaient déjà, à cette époque, en bien plus grand nombre. On ne s'aventurait guère en évaluant cette partie de la population à 20.000 individus.

Issus de Blancs et de Peaux-Rouges, ces Métis se divisaient eux-mêmes en Français et en Anglais; ils étaient aussi ou catholiques ou protestants, partageant les préférences religieuses des nationalités dont ils se réclamaient. Hommes robustes, grands et beaux, quoique blancs exceptionnellement, mais généralement basanés, les Métis sont des cavaliers prodigieux, et des voyageurs infatigables. Rien n'égale, en effet,

leur adresse, leur agilité et, à la chasse du buffalo, ils font merveille avec une rare intrépidité[1].

Enfin les *Peaux-Rouges* ou sauvages, comptaient, encore selon Mgr Taché, 22 tribus divisées en 5 familles : Algonquins, Assinibains, Pieds Noirs, Montagnais et Esquimaux, le tout au nombre de 80.000 individus environ.

---

1. « Habitués à la chasse du bœuf sauvage, écrit Mgr Taché, dans *Esquisse sur le Nord-Ouest d'Amérique*, les métis forment la cavalerie la plus adroite qu'il y ait au monde. Les chevaux dressés à cette chasse sont d'une vigueur et d'une ardeur étonnantes; mais l'habileté des hommes surpasse tout ce que l'on peut s'imaginer. Les rênes d'une main et le fouet de l'autre, ils tirent sept coups de fusils par minute, pendant que le cheval est à la vive course. Il en est même un qui, dans un pari, à chargé et tiré cinq coups à balle pendant que son cheval faisait un arpent, chaîné, bride abattue; plusieurs n'ont. tiré le cinquième coup que quelques pas après avoir dépassé la borne. Puis ils ne tirent pas au hasard, car chaque coup abat un *buffalo*. Souvent, pour s'amuser en galopant ainsi, ils logent une balle dans les flancs d'un pauvre oiseau qui passe au-dessus de leur tête. Ce qu'il y a de plus étonnant encore, c'est qu'ils reconnaissent toujours ou presque toujours, les animaux qu'ils ont tirés; et pourtant, il y a jusqu'à 300 chasseurs qui poursuivent en même temps la même bande de vaches. De temps en temps, ils mettent un, deux ou trois grains de plomb avec leur balle, pour reconnaître plus facilement leur proie. Un bon chasseur tue jusqu'à 100 vaches pendant une chasse ».

« Les métis, ajoutait le même dans *Esquisse*... pp. 220-227, semblent posséder naturellement une faculté propre aux sauvages et que les autres peuples n'acquièrent presque jamais : c'est la facilité de se guider à travers les forêts et les prairies, sans autre donnée qu'une connaissance d'ensemble, qui est insuffisante à tout autre, et dont ils ne savent pas toujours se rendre compte à eux-mêmes. Presque tous sont doués d'une grande puissance d'observation; rien n'échappe à leur vue, et l'on peut dire que tout ce qu'ils ont vu reste gravé dans leur mémoire en caractères ineffaçables. Dans les immenses prairies, ils semblent reconnaître jusqu'au moindre accident de terrain; si on leur demande des informations, ils vous donnent des explications qu'un propriétaire peut à peine fournir sur son petit domaine; et après être entrés dans une minutie de détails, ils complètent votre étonnement en ajoutant : « Je ne connais pas beaucoup cet endroit-là, je n'y ai passé qu'une fois, il y a bien longtemps ». Un coup d'œil leur suffit pour reconnaître tous les chevaux d'une bande nombreuse qui ne leur appartient point, et, après un laps considérable de temps, ils se souviendront de ce qu'il peut y avoir de différence entre un animal de cette bande et un autre qu'ils auraient vu ou non ».

Les métis de l'Ouest sont sensibles, hospitaliers, généreux jusqu'à la prodigalité et patients dans les épreuves. « Leur défaut le plus saillant, écrivait encore Mgr Taché, est la facilité à se laisser aller à l'entraînement du plaisir. D'une nature vive, ardente, enjouée, il leur faut

Les sauvages habitaient la prairie, ou la forêt; ceux de la prairie, qui vivaient à la suite des troupeaux de bisons dans une abondance relative, se distinguaient par une affreuse dépravation; les Sylvains, au contraire, vivaient pauvres et dispersés, mais leurs mœurs étaient relativement honnêtes .

---

des satisfactions, et si une jouissance se présente, tout est sacrifié pour se la procurer. De là une perte considérable de temps, un oubli trop facile des devoirs les plus importants. De là une légèreté et une inconstance de caractère qui sembleraient l'indice naturel de vices plus considérables que ceux qui existent réellement. Cet amour du plaisir les conduit aussi trop souvent à l'ivrognerie ».

« La chasse et la pêche, nous explique Mgr Taché, dans son *Esquisse*..., p. 241 et suivants, à de très rares exceptions près, constituent l'unique ressource des sauvages, comme leur occupation exclusive ».

« Le sauvage est non seulement nomade, mais même errant et vagabond. Point de maison, en général pas même de demeure fixe; des tentes de peaux (loges), des cabanes d'écorce ou de branches d'arbres, voire même de neige et de glace, souvent la grande cabane du bon Dieu, qui n'a de dôme que la voûte étoilée ou nébuleuse : voilà l'habitation du sauvage. »

Les sauvages voyagent beaucoup, mieux vaudraient dire qu'ils voyagent constamment. Avant l'établissement des nombreux comptoirs qui couvrent aujourd'hui le pays, ils entreprenaient souvent des voyages de plus de mille lieues pour aller changer quelques fourrures avec les traiteurs européens et canadiens. Depuis que les comptoirs ont été multipliés, ils voyagent à peu près autant qu'auparavant.

Ces voyages se font à pied ou en canot d'écorce, quelquefois maintenant à cheval. Les chiens sont employés pour transporter les provisions et souvent les personnes.

Les sauvages ne sont pas riches; assez souvent, la femme, sans être le moins du monde aidée de son mari, peut porter sur son dos tout l'avoir de la famille. Les trésors en espèces sont inconnus, puisque dans toute l'étendue du vicariat apostolique, à l'exception de la colonie de la Rivière-Rouge, l'argent n'a point cours. Des fourrures, des provisions, fruits de la chasse et de la pêche, voilà seulement ce qui peut les enrichir. En échange, ils reçoivent quelques vêtements et quelques ustensiles de fabrique anglaise ou américaine, qui constituent tout leur avoir, en y ajoutant pour les sauvages des prairies quelques chevaux, et pour tous quelques chiens.

Les sauvages connaissent souvent l'abondance et la plus extrême pauvreté. Ils sont quelquefois de longs mois dans la dernière misère. « Des tribus entières, rapporte Mgr Taché, sont habituellement dans un état de demi-jeûne et de souffrances journalières et toutes les tribus manquent dans un temps ou un autre des choses les plus essentielles à la vie; aussi, il est étonnant de voir jusqu'à quel point ces infortunés portent l'exercice de la privation. Etre trois ou quatre jours sans le moin-

Or donc, en 1818, lord Selkirk, qui avait entrepris d'établir sur la Rivière Rouge une colonie écossaise « une oasis de civilisation au milieu des prairies et des forêts où erraient les sauvages, par d'extrêmes contrariétés que lui suscitaient « les Seigneurs du Nord », comprit enfin, bien que protestant, que l'Eglise catholique était seule capable de créer des

---

dre aliment leur paraît chose toute simple et naturelle. Très souvent ces privations se prolongent jusqu'à sept ou huit jours ».

Par leur teint cuivré les sauvages ont reçu le nom de *Peaux-Rouges;* ils ont les pommettes des joues saillantes; ils ont peu ou point de barbe. « Leur taille est de beaucoup au-dessus de la moyenne, surtout si on la compare avec celle des habitants de l'Europe méridionale. Tout les saūvages que j'ai vus ont les yeux noirs, et cet organe, comme celui de l'ouïe, acquiert chez eux une puissance très grande par suite de l'exercice ».

« Le sauvage est un homme qui mange, boit, dort et marche : qui mange énormément quand il a de quoi satisfaire son appétit, tout comme il se passe de nourriture au besoin; qui boit souvent avec excès surtout *l'eau-de-feu*... Il dort; il dort comme les autres paresseux, le jour, la nuit, quand il n'a rien qui l'occupe; puis aussi, il veille plus que qui que ce soit que je connaisse. Il marche, ce bipède aux jambes un peu croches, aux pieds tournés en dedans par habitude, et il marche comme un véritable chien de chasse. Il court même, et cela au point d'atteindre les cerfs dans les déserts et au milieu des forêts ».

Les familles vivent en général dans la plus grande indépendance les unes à l'égard des autres, tantôt isolées, tantôt groupées en camps plus ou moins considérables. Les enfants sont dès le jeune âge, dans la plus grande liberté avec leurs parents. Les tribus n'ont en général ni gouvernement, ni lois; cependant dans quelques-unes, particulièrement dans les plus guerrières, certains chefs prennent un ascendant d'ailleurs très variable selon leurs qualités et les circonstances.

Au point de vue des mœurs, il faut distinguer entre les *sauvages des bois* et les *sauvages des prairies.* « Les sauvages des prairies qui sont, d'après Mgr Laflèche, dans l'Etat général des Missions de la Rivière-Rouge, les Pieds-Noirs, les Assiniboines, les Cris et une grande partie des Sauteux, sont de la pire espèce, et je crois qu'il n'y a pas d'exagération à dire que c'est l'homme descendu au dernier degré de l'échelle humaine. Cet état de dégradation et de méchanceté vient de leur manière de vivre : ils sont ordinairement réunis en gros camps de 60 à 80 loges et souvent davantage, et mènent une vie errante et oisive à la suite des innombrables troupeaux de bisons qui leur donnent la nourriture et l'habillement. Quand on a sous les yeux la vie dégoûtante de ces sauvages, on comprend que le travail qui a été imposé à l'homme comme une pénitence après son péché, l'a été pour son bonheur plutôt que pour son malheur... Si les tribus des prairies sont devenues la sentine de tous les vices qui dégradent l'homme, si le vol, le meurtre et par-dessus tout une dissolution épouvantable, sont de-

œuvres durables dans l'aridité même des déserts, et il s'adressa à Québec pour y demander deux missionnaires. L'évêque, Mgr Plessis envoya, en cette qualité, les abbés Joseph-Norbert Provencher et Sévère Dumoulin, prêtres, et un jeune séminariste. Après huit semaines de voyages, la plus grande partie en canots fait d'écorces d'arbres, ces missionnaires arrivaient au fort Douglass, en face de Saint-Boniface qu'ils allaient fonder.

En 1822, Mgr Plessis divisa son immense diocèse en plusieurs évêchés et Joseph-Norbert Provencher, mandé à Québec, fut sacré évêque de Juliopolis, *in partibus infidelium*,

---

venus une occupation journalière pour le grand nombre de ces barbares, c'est parce qu'un travail assidu leur est inconnu ».

Les *sauvages des bois*, qui sont les Montagnais et une partie des Cris, des Maskégons et des Sauteux, « ont une manière de vivre bien différente des précédents, nous apprend encore Mgr Laflèche dans *Etat général des Missions de la Rivière-Rouge.* La pauvreté des terres qu'ils habitent les force à vivre éloignés les uns des autres et il n'y a pas de pays où la population soit plus clairsemée : on serait tenté de croire, en parcourant ces contrées pour la première fois, que l'homme n'y a pas encore fixé son séjour, tant on y trouve peu de traces de son passage. Ils n'ont point, comme les précédents, d'innombrables troupeaux de bisons pour leur donner à manger quand ils ont faim, et les couvrir quand ils ont froid. Quelques rares et prudents orignaux leur offrent une proie qu'il est difficile d'atteindre. Des bandes nomades de caribous tombent quelquefois dans leurs lacets, mais il leur faut du temps et de la patience pour y réussir. La pêche aussi dans certaines rivières vient leur offrir une ressource contre le jeûne. En sorte que ces nations sont obligées de mener une vie beaucoup plus active que les autres sous peine de disparaître bientôt. Il est rare de trouver plus de deux ou trois familles ensemble, et ces familles sont toujours parentes entre elles. C'est à cette vie active et retirée qu'il faut attribuer la différence de mœurs qu'on remarque entre les sauvages des bois et ceux des prairies. Ils sont à peu près en paix avec tout le monde, ont le vol et le meurtre en horreur, autant pour le moins que les blancs. Quoique la polygamie soit en usage parmi eux, ils sont cependant bien loin d'être aussi dissolus que les autres, et on ne rencontre pas de ces crimes contre nature si fréquents chez ceux des prairies ».

Chez les sauvages du Nord-Ouest, avant leur conversion au christianisme, la femme était traitée très durement.

« Toutes les tribus que j'ai vues à l'état d'infidélité, nous explique Mgr Taché dans son *Esquisse...*, m'ont forcé à considérer la femme sauvage comme l'être le plus malheureux que l'on puisse imaginer. Cette infortunée est non seulement le porte-faix de la famille, elle en est littéralement la bête de somme. Toutes les corvées sont pour elle, et presque invariablement

dans la vieille église de Trois-Rivières, recevant la charge de son district comme auxiliaire de l'évêque de Québec.

Le 16 avril 1844, le district de la Rivière Rouge fut à son tour détaché du diocèse de Québec et le Saint-Siège, édifié par les grands travaux et le zèle admirable de Mgr Provencher, le nomma naturellement, *vicaire apostolique* de ce pays. Tout en lui conservant le titre d'évêque de Juliopolis, le pape lui confiait une juridiction indépendante de celle de l'évêque de Québec. Cette distinction arriva à Mgr Provencher lors de son cinquième voyage à Québec et son deuxième voyage en Europe.

---

les plus petits adoucissements lui sont refusés. Sa position est rendue plus pénible encore par les mauvais traitements, le mépris le plus profond et l'état d'abaissement dans lequel elle est tenue... Chez les Pieds-Noirs un grand nombre de femmes portent les marques très visibles des excès de la colère de leurs maîtres impitoyables. C'est le nez de la femme qui est le point de mire : bien des figures sont privées de cet important organe : un coup de couteau ou de dent a suffi à l'opération... « Que de fois mon cœur a été navré d'amertume en voyant la misère profonde dont j'étais témoin ! Comme j'ai béni et remercié le bon Dieu qui, entre autres bienfaits, a donné à nos mères la position qu'elles occupent au milieu des nations chrétiennes ! Comme ils étaient ignorants et insensés ceux qui, pour blasphémer contre la religion régénératrice, rêvaient l'existence dans les forêts d'Amérique d'un peuple primitif, jouissant d'un bonheur imaginaire ».

« Si donc, écrira Mgr Taché à sa mère dans les premières années de son séjour parmi les sauvages, votre cœur de mère vous fait supporter avec peine l'absence de votre fils, j'espère que votre cœur de femme se consolera de ce qu'il ne s'est éloigné de vous que pour adoucir la misère de ses semblables et entre autre la misère des personnes de votre sexe ».

« Et les missionnaires s'accordent à reconnaître que les sauvages du Nord, avant même l'arrivée des missionnaires parmi eux, avaient tous quelques notions religieuses, voire même quelques traditions bibliques, faciles à distinguer au milieu du grossier encadrement de folies et de superstitions qui les enveloppe. Tous les sauvages reconnaissent un être supérieur aux autres, auquel ils donnent différents noms. Le culte de cet être est souvent nul et toujours bien mal défini; quelques-uns rendent le culte le plus éclatant au soleil; la plupart, tout en reconnaissant l'esprit bon, servent et honorent de préférence l'esprit méchant, parce qu'ils le redoutent ou pour l'apaiser. Presque tous ont un polythéisme grossier, adressent leurs supplications à tous les êtres de la nature, à tous ceux surtout qui revêtent une forme singulière ou extraordinaire. D'infâmes et absurdes superstitions captivent ces pauvres peuples ».

Il lui fallait regagner sa mission en emmenant les abbés Laflèche et Bourassa, ainsi que les quatre religieuses de l'Institut des Sœurs de Charité de l'Hôtel-Dieu de Montréal, dites *Sœurs grises,* savoir : les sœurs Valade, Lagrave, Coutlée (dite Saint-Joseph) et Lafrance.

Mgr Provencher était plus pourvu de dons célestes que des biens de la terre et il devait s'ingénier autant pour découvrir des aides dans ses labeurs apostoliques, que pour réunir les moyens de les amener à pied d'œuvre. Sir George Simpson, de la Compagnie de la Baie d'Hudson, lui rendit un réel service en lui accordant sur les canots de la Compagnie, le passage des deux prêtres et des quatre religieuses pour la somme forfaitaire de 175 louis.

Les quatre religieuses prirent les devants, quittant Lachine le 24 avril 1844, trois jours avant le départ de Mgr Provencher et de ses deux jeunes compagnons, le sympathique évêque ayant dû se soigner à l'Hôtel-Dieu. Mgr Provencher s'embarqua le 27 avril dans le canot même du gouverneur de la Compagnie d'Hudson, qui ne cessa d'entourer son vénérable compagnon d'égards et de soins délicats; MM. Laflèche et Bourassa montaient des canots de la suite.

Se rendre ainsi à Saint-Boniface, en ce temps-là, n'était pas une mince affaire et il ne faudrait point juger des difficultés, des fatigues endurées alors, d'après la fréquence de cette entreprise imposée au zèle des ouvriers évangéliques. Pour preuve qu'il n'y avait là rien de fort engageant, c'est que, malgré ses démarches multipliées et ses vives instances, Mgr Provencher n'avait pu de 1818 à 1844, recruter que dix hommes de bonne volonté pour le seconder dans la tâche immense qu'il avait entreprise. Ces héros, car c'en était, sont désignés dans les livres d'or de l'apostolat sous les noms de : Sévère Dumoulin, premier compagnon de Mgr Provencher; Th. Destroismaisons, Jean Harper; F. Boucher; Th.-Ed. Poiré; M. Demers, plus tard, évêque de Vancouver; G.-F. Belcourt; J.-B. Thibault; Jos. Mayrand; Joseph Darveau et

enfin L.-Fr. Laflèche et Bourassa qu'allaient rejoindre l'année suivante le Père Aubert et le Frère Taché, Oblats de Marie-Immaculée.

De Québec à Saint-Boniface, il faut compter environ 2.700 kilomètres. De nos jours, par voie ferrée, on fait aisément ce parcours en deux journées sans grande fatigue. Mais du temps de Mgr Provencher, alors qu'il emmenait dans la prairie lointaine le jeune Laflèche, il n'en allait point de même; il manquait alors à peu près partout, les routes et même les sentiers; on devait constamment se contenter des chemins creusés par les eaux; ou se confier aux chemins *qui marchent* et qui n'emportaient sur leurs eaux vagabondes, répandues dans de vastes lits, dans d'immenses lacs et d'inextricables marécages que des canots faits d'écorces, très légers, mais faisant eau par tous les pores. Il est vrai que sur quelques rares points déjà, le vapeur avait fait son apparition et parfois on chargeait les frêles canots sur le bâtiment rapide, pour se procurer un court délassement. Le canot était à part cela le grand, sinon le seul moyen de communication auquel Mgr Provencher et ses compagnons eurent naturellement recours.

Et quel voyage!

Les conditions matérielles en avaient peu changé depuis les beaux jours des embaucheurs de la Compagnie du Nord-Ouest.

Afin de réunir des recrues pour leurs expéditions lointaines, aventureuses, les vieux trappeurs ne manquaient ni d'astuce, ni d'imagination, et au besoin ils savaient recourir aux petits comme aux grands moyens qui impressionnaient les jeunes gens, curieux, épris de liberté.

Les entrepôts de pelleteries se trouvaient à Montréal. Quand il s'agissait de préparer une nouvelle expédition pour l'Ouest, les vieux coureurs de bois se réunissaient dans la cité pour s'approvisionner et charger leurs canots; et, durant quinze jours au moins, ils faisaient une noce... n'en disons que cela!

chantant, buvant, dansant, semant l'or à pleines mains, à la grande stupeur des jeunes gens invités à la fête.

Le « latin du chasseur » est déjà célèbre; mais le bagout du trappeur est fantastique; ses aventures sont généralement épiques : elles sont vraies, elles sont fausses, rien n'y fait; il les raconte avec un imperturbable aplomb. Il a chassé les fauves, forcé le bison, mis en déroute le sauvage et conquis des wigwams, où les sauvagesses lui furent accueillantes; le merveilleux était mêlé à la réalité pour la rendre, si possible, plus attrayant.

Et, point d'erreur! Le voyage de Montréal à la Rivière Rouge n'était qu'un enchantement sans fin; les lacs étaient limpides et poissonneux au point qu'on pouvait difficilement s'y frayer un chemin, les rivières étaient molles, et s'enfuyaient avec de langoureux murmures entre des bords enchanteurs; on campait en plein air sous des dômes de verdure enguirlandés de lianes gigantesques retombant en festons magnifiques; des paysages ravissants succédaient aux sites sauvages, sources d'émerveillements sans cesse renouvelés; et l'on passait ses loisirs en des chasses sur la prairie voluptueuse où l'homme, novice dans l'art, abattait encore en une heure de quoi subvenir à ses besoins durant six mois, sans compter les profits des dépouilles amassées en ces journées de princes en ballade!

A la faveur de ces récits captivants, les jeunes gens, avides de jouissances si grandes, si variées, prêtaient l'oreille aux offres des trappeurs qui ne demandaient qu'à les guider vers ce paradis des hommes libres en quête de bonheur. Et les engagements des recrues se signaient entre les coupes débordantes qui s'entre-choquaient, parmi les refrains libres et les gais propos. Puis, on se quittait pour se revoir et partir!... Généralement, dès le lendemain, les jeunes gens, dégrisés, regrettaient déjà leur emballement de la veille; mais quand même, malgré les regrets et les craintes; malgré les gémissements et les pleurs il fallait dire adieu au clocher

du village, à la famille navrée, gagner la rive du fleuve et s'embarquer!...

La flottille est prête; on est à bord qui au timon, qui aux rames accouplées; un hourra retentit et sitôt aux accents cadencés d'un chant populaire, les rameurs démarrent et les canots à la suite les uns des autres glissent sur le fleuve majestueux.

Dès lors, le travail dur et répugnant est le partage des jeunes qui ne rêvèrent qu'aux délices du désert : à la chasse comme à la guerre, on est *bleu* à son heure, *officier* à son tour; et quand la jeunesse gémissait ou regimbait : Va donc, *mangeur de lard*, criait le timonier. Ce dont elle se serait consolée, si au lieu de la soupe au lard perdue, elle n'avait dû se contenter d'une poignée de maïs lessivé, assaisonné d'une once de graisse! Le lard familial de ces déracinés malgré eux devenait un oignon d'Egypte tous les jours réclamé dans le désert qui se déroulait immense, sans fin.

Le point de départ était Lachine, village situé à neuf milles de Montréal; d'où la flottille se rendait à Sainte-Anne, qui se trouvait à l'extrémité occidentale de l'île de Montréal. Bien que la distance entre ces deux localités ne dépassait pas quinze milles, on faisait escale à Sainte-Anne pour permettre aux voyageurs comme aux équipages de faire leurs dévotions à la Bonne Sainte-Anne, étoile de la prairie. Le lendemain, on disait adieu au Canada et l'on commençait le voyage de l'Ouest.

C'est aussi à Sainte-Anne que Louis-François Laflèche, recrue des Missions, s'embarqua en compagnie de Mgr Provencher et de l'abbé Bourassa. Aucune description fantastique n'avait dû provoquer son enthousiasme pour le déterminer. Il savait, au contraire, où il allait, quelle tâche rude l'y attendait aux côtés du digne évêque, en compagnie de collaborateurs endurcis à la peine et vaillants : il songeait à la gloire qu'il allait procurer à Dieu, aux consolations qu'il

portait aux sauvages et il bénissait le Ciel d'avoir jeté les yeux sur lui pour ce noble labeur.

Et, de suite, il put entrevoir des dangers, subir des privations, endurer des souffrances en nombre. Il fit tout avec une sérénité d'âme étonnante et une humeur enjouée qui lui rendaient toutes choses supportables, lui laissant encore le loisir de réconforter ses compagnons de voyage.

Les fleuves, les rivières qu'il fallait suivre se succédaient, ou se côtoyaient sans être reliées par les moindres travaux qui en auraient pourtant facilité la navigation mouvementée; leurs cours s'en allaient donc vagabondant entre les monts surbaissés, par les plaines sans fin, au milieu de tous les obstacles que sait multiplier une nature capricieuse et sauvage. Ce n'était, en effet, que chutes et rapides, qu'écueils dominant fièrement les eaux, ou dissimulés traîtreusement dans leur sein; et que d'autres dangers venant d'une végétation jamais contrariée ou des forêts entraînées par les flots, qui mettaient à une épreuve soutenue la vigilance des timoniers, l'endurance des rameurs, de ces jeunes écervelés que les embaucheurs devaient conduire à la conquête d'on ne sait plus quelle toison d'or, qui n'était évidemment pas la chevelure d'un visage pâle ou rouge, scalpé dans la prairie à peine entrevue au cours de leur dur labeur. Il fallait s'entraîner à force de chants rythmés, à bord de ces frêles esquifs en écorces de bouleau, dépassant à peine de quelques pouces le niveau du flot et semblant sans cesse sur le point de sombrer. Et, malgré des surcharges qui paraissaient dangereuses à tous, bien qu'habituelles, vu les exigences de la traite, il fallait côtoyer récifs et tourbillons; éviter une chute par-ci, sauter un rapide par-là et à chaque instant stopper, se jeter dans la rivière pour se mettre à la corde, pour débarquer les ballots afin d'amener à terre les canots avec des précautions infinies si on ne voulait pas les disloquer et s'immobiliser dans le désert.

Quand on avait débarqué, la scène changeait encore d'as-

pect et d'agrément. Sur le fleuve, le canot portait l'homme, ses armes et ses bagages; à terre c'était l'homme qui remplaçait le canot et portait le tout à travers la brousse et les bois, souvent par des côtes abruptes et sur des parcours plus ou moins étendus. Alors les *mangeurs de lard*, les *bleus* de la traite s'échinaient sous les ballots, dans les hautes herbes, sous la futaie touffue, dans la gluante boue, dans la poudre mouvante, suant sang et eau et ne songeant plus à l'accueil plus ou moins engageant des sauvagesses qu'on avait entrevues déjà et trouvées rébarbatives. Mais il fallait marcher tête baissée, ventre creux, marcher toujours et quand même. Ah! le foyer perdu! et les larmes fugitives tombées sur la rame ou essuyées du revers de la main sous le poids du ballot!...

C'est au cours de cette route, pour d'autres si rude, mais pour le jeune Laflèche moralement enchanteresse que le jeune missionnaire eut maintes occasions de consoler, de réconforter son prochain; de placer sans apprêt de douces paroles qui lui gagnèrent les cœurs. Il chantait avec les rameurs, il veillait près du timonier, et s'instruisait en s'informant auprès des pilotes des habitants de la prairie et des choses qui les concernait. Il continuait en la compagnie des vieux trappeurs à recueillir quelques éléments des langues qui devaient faciliter son apostolat.

Aux portages et demi-portages, il savait prendre sa part de la peine commune; il ne croyait pas indigne de lui de mettre la main à la corde, de hisser sur son épaule un ballot. Du reste, Mgr Provencher, qui savait qu'on allait à l'âme du peuple en soulageant le corps, prêchait l'exemple. Que de fois, en débarquant, le bon évêque avait pris sa charge sur le dos et se mit en route vaillamment! Laflèche, cette fois, lui courait après, réclamait le fardeau comme sa part, et c'était entre eux une rivalité touchante à se mortifier chacun au profit de l'autre. Généralement, Mgr Provencher gardait sa charge et pour imiter sa vaillance, La-

flèche et Bourassa n'avaient qu'à en chercher une autre, et ils n'y manquaient pas.

Et voulez-vous savoir au juste en quoi consistait un portage sur la route du Nord-Ouest? Eh bien! Mgr Taché, second évêque de Saint-Boniface, vous le dira. Il en fut pour la première fois témoin et acteur l'année même qui suivit le début du jeune Laflèche. Il s'agissait du *portage des chats*.

« Le canot, dit Mgr Taché, alors encore simple clerc, est déchargé. Deux hommes le transportent sur leurs épaules nues; deux autres les accompagnent pour les remplacer de temps en temps. Le reste de l'équipage suit avec une partie des effets. Viennent ensuite les missionnaires avec quelques débris de la cargaison. Les hommes ont pour ces portages des espèces de harnais nommés *colliers*. Ces colliers sont composés d'une large bande de cuir qu'ils s'appliquent sur le front; aux extrémités de cette bande en sont cousues deux autres plus étroites et beaucoup plus longues qui servent à lier les fardeaux : ce sont *les branches du collier*. Les bagages sont divisés en poids d'environ 100 livres. Chaque homme doit porter deux de ces pièces. Il se trouve des voyageurs qui peuvent en porter jusqu'à cinq, mais ce sont de bien rares exceptions et la grande majorité en a assez de deux. Chacun lie une pièce avec les branches de son collier et se la met sur le dos avec le collier sur le front, puis il en applique une seconde sur la première, en sorte qu'elle s'appuie sur le cou. Cette seconde pièce paraît peu disposée pour la consolation du voyageur; cependant elle lui aide, en ce sens qu'elle forme un contre-poids qui empêche la première de tirer trop la tête en arrière. Malgré cette pesante précaution, il est arrivé que des voyageurs trop faibles ont été renversés et se sont brisé la tête sur les pierres. Cet accident ne peut arriver que dans les côtes escarpées.

» C'est ainsi que les hommes transportent tous les effets; ils font pour cela jusqu'à trois et quatre voyages.

» Si le rapide n'est pas trop considérable, on le monte ordinairement *à la cordelle*. Les passagers vont par terre si la chose est possible. *Les bouts de canot* saisissent leurs longues perches, seules armes dont ils se servent en pareilles circonstances. On lie fortement la pince du canot avec une longue corde, à l'extrémité de laquelle vont se placer *les milieux*, dans l'eau ordinairement, où ils se consument en efforts violents pour haler le canot au signal donné par le guide.

» Je n'ai jamais vu cette opération, écrivait le F. Taché à sa mère, sans un sentiment de déplaisir. Il y a dans le bruit des vagues qui se brisent sur les rochers, dans la voix émue du guide qui donne ses ordres, dans la peine et le travail de ceux qui tirent la cordelle, dans le danger que court le canot, suspendu par un fil au-dessus de l'abîme, il y a dans tout cela, quelque chose qui fatigue et qui ferait préférer les portages, si ce dernier mode n'était pas plus long.

» Il faudrait avoir des cœurs de bronze pour n'être pas touché de la misère de ces malheureux et j'ai toujours vu avec peine la fatigue de nos hommes ».

Et, pour se faire une idée des fatigues d'un tel voyage, qu'on se figure ces portages et demi portages au nombre d'environ 150 et durant parfois des heures, même des journées interminables. Il y avait donc loin de ces peines aux enchantements promis aux recrues par les embaucheurs; mais c'était la réalité attrayante que l'évêque-missionnaire Provencher avait dépeinte à ses compagnons, ravis d'ailleurs de trouver tant à faire au service de Dieu.

On voguait ainsi tout le jour ; à la nuit tombante on mettait pied à terre, et l'on campait sous la tente, sinon à la belle étoile. Les rameurs ne demandaient alors qu'à s'étendre pour goûter un repos bien gagné; il fallait cependant et d'abord faire le feu, sortir la marmite, et si on la voulait garnie, s'en aller à la chasse.

C'était la Compagnie de la Baie d'Hudson qui faisait le service des canots entre Montréal et la Rivière Rouge. C'est dire que le voyage n'avait rien de capricieux. On franchissait les étapes prévues les unes après les autres selon un horaire établi qui n'avait, du reste, rien de rigoureux puisqu'il fallait faire entrer en ligne de compte les incidents, les accidents et les intempéries. Nonobstant cela, on faisait ordinairement le parcours dans l'espace des deux mois fixés, les pilotes prenant à cœur de regagner le lendemain les retards subis la veille.

Les trois missionnaires couchaient sous la même tente, et goûtaient sans y être entièrement engagés le sommeil du juste après sa journée faite et le matin au cri du pilote « Lève, lève, nos gens », ils apparaissaient les premiers sur la rive, comme si le temps s'écoulait trop lentement à leur gré.

Un certain jour, par vent contraire, on fit escale. Les canots furent amenés à terre, les tentes dressées et alors mis-

sionnaires, voyageurs et équipages se répandirent dans le pays, chacun à la recherche du plaisir qui avait ses préférences; la chasse occupe le plus grand nombre; aussi, le soir venu, la venaison abondait au camp et l'on fit ripaille, avec force chants et danses folles. Mgr Provencher, ainsi que ses compagnons, assistaient à ces divertissements avec bienveillance et discrétion. Cependant, avant la nuit, autour du brasier ardent, immense, tous se rassemblèrent pour écouter une courte allocution de l'évêque et faire la prière, Dieu sait avec quel recueillement, et tous s'endormaient ensuite apaisés.

La caravane avait déjà passé Carillon, Greenville, s'était arrêtée quelques heures à Bytown, aujourd'hui Ottawa, d'où elle s'était rendue à *Portage des chats*. Ici, l'évêque, les jeunes missionnaires, voyageurs et équipages, chacun selon son grade et ses moyens physiques, prit part à ce premier portage comme vient de nous le dépeindre Mgr Taché, ce qui donna à tous une idée des corvées semblables qui allaient se multiplier sur leur chemin.

Le 11 mai, après treize jours de route, la caravane arrivait à Sault-Sainte-Marie. Là, l'évêque se sépara de ses compagnons. Le gouverneur Simpson, dont il partageait le canot, allait doubler les étapes et devancer ainsi considérablement le reste de la troupe. Les missionnaires devaient attendre les quatre religieuses, auxquelles un accident était survenu à la traversée du lac Huron. La Révérende Sœur Lagrave, bonne, mais volumineuse personne, s'était pourvue d'une douloureuse entorse qui l'empêchait de marcher. Que faire! Avancer ne parut possible; reculer paraissait impraticable, et comment rester là! Ses compagnes pleuraient, se lamentaient, imploraient Dieu et les hommes qu'elles conjuraient de les tirer de ce mauvais pas. Mais à la guerre comme à la guerre et en pareil voyage, chacun pour soi : c'était une pratique assez générale et quelque peu naturelle.

Mais enfin, ces saintes filles, si douces, si bonnes et si

pieuses, que leur supérieure avait accompagnées jusqu'aux îles Dorval; qu'elle avait chaleureusement recommandées aux voyageurs, aux équipages, priant les uns et les autres de veiller sur elles et de ne point les scandaliser par leurs propos, surtout par leurs jurons — ce que certains oublièrent assurément — allait-on les abandonner et priver de leurs services la mission lointaine?

L'embarras des Sœurs faisait peine à voir, et celui des pilotes ne le lui cédait en rien. Certes, c'eût été un contretemps supportable si la navigation avait été continue jusqu'à la Rivière Rouge; mais il y avait tous ces portages par monts et par vaux, et comment s'en tirer avec cette infirme, dont le poids excédait les forces de deux hommes de bonne volonté, même coltineurs inexpérimentés. On délibérait pendant que les Sœurs priaient et finalement deux Iroquois, de force peu commune et qui allaient à la Rivière Rouge, s'engagèrent moyennant finance à transporter sur brancard la sœur Lagrave à chaque portage.

La route se poursuivit ainsi sans autre accident.

A Sault-Sainte-Marie, les sœurs avaient trouvé les abbés Laflèche et Bourassa qui les attendaient par ordre de Mgr Provencher et ce fut pour elles un grand soulagement.

Mgr Provencher arriva à Saint-Boniface, dès le 31 mai, bien avant ses compagnons, auxquels il pensait ménager une réception solennelle...

Ceux-ci, par étapes plus lentes, et plus laborieuses, suivaient le gouverneur et leur évêque qui se hâtaient devant eux.

Si généralement, comme nous l'avons vu, la prière du soir se faisait en commun, à terre, autour du feu pétillant, celle du matin se faisait en cours de route dès le départ; dans le courant de la journée, ou Mgr Provencher, ou bien, quand celui-ci eut pris les devants, l'un des missionnaires récitait le chapelet à haute voix, tous répondaient et à quelques intervalles, de même façon, se faisait la lecture spirituelle que

tous écoutaient avec recueillement. Quand on quittait une rivière pour pénétrer dans un lac, ou inversement, un missionnaire offrait de l'eau bénite à l'équipage; tous se signaient dévotement et on entonnait en chœur ou l'*Ave maris stella* ou quelque cantique populaire. D'ailleurs, après la prière ou les cantiques fréquents, c'étaient des chants joyeux qui égayaient momentanément la vaste solitude et doublaient l'énergie des rameurs. Le jeune Taché, par exemple, nous rapporte qu'ainsi tant pour donner du cœur aux uns, que pour délasser la compagnie, il chantait lui-même souvent :

Quand trois poules s'en vont aux champs,
La première passe en avant.
La deuxième suit la première,
La troisième suit la dernière, etc.

Il faut croire que l'abbé Laflèche ne se faisait point prier pour de semblables exercices, qui étaient d'ailleurs très en vogue à bord des canots. Sa piété, d'abord, son humeur enjouée ensuite et sa grande charité l'y prédisposaient, en effet, habituellement.

Mais, il arrivait aussi en ces pérégrinations qu'après le gai soleil, survenaient les journées grises et froides, les pluies battantes, les tempêtes furieuses et, comme on n'avait pas d'autre abri contre ces intempéries, en dehors de la tente, que la calotte des cieux, il fallait bien endurer la bise et les ondées, poursuivre sa route, bien que trempés jusqu'aux os. A ce régime, on devenait rapidement Peaux-Rouges de teint comme de tempérament, capable de camper par tous les temps dans tous les trous, et de voir même, sans grand étonnement, si quelque orage la nuit survenait, sa couche de fortune transformée soudain en telle baignoire qu'un Kneipp humoristique en eût chanté avec onction les vertus thérapeutiques. Outre ces agréments relatifs, il y avait les moustiques, les maringouins, les brûleaux, et mille autres

insectes acharnés qui mettaient la patience du voyageur à de fortes épreuves.

M. Laflèche, de ce premier voyage et des autres entrepris dans la suite, garda toute sa vie, nombre de souvenirs qu'il aimait rappeler et jamais il ne parlait sans émotion, du dimanche sanctifié dans le désert par les caravanes. Ce jour béni, tous mettaient pied à terre. Près du bord des eaux, sur des troncs d'arbres couchés et convenablement disposés sous une tente plus spacieuse qu'à l'ordinaire et toute parée de verdure et de fleurs, on disposait l'autel portatif. Mais, chacun à son tour, évêque et missionnaires, appelaient dans cette église improvisée, sous la frondaison de la forêt profonde, le Dieu tout-puissant qu'adoraient en toute simplicité, et avec une foi touchante ces coureurs de bois épris d'aventures et de liberté.

Et ainsi, deux mois durant, défilèrent sous les yeux des envoyés évangéliques, des bois, des rochers, des eaux, çà et là une piste vague laissée par le pied vagabond du sauvage ou du bison; de loin en loin, une hutte ou quelque poste de la Compagnie de la Baie d'Hudson, ordinairement réduite à une maison en bois sans confort ni prétention, enrichie d'un hangar pour abriter foins et fagots.

En passant devant ces postes isolés et défiants, comme il était prescrit par la Compagnie régnante, voyageurs et rameurs, pour forme de signalement, entonnaient quelque refrain qui rassurait les sentinelles sur la nationalité comme sur les dispositions des passants; s'il avait été dérogé à cet usage, une poursuite eût certainement été organisée par le poste alarmé, ce qui ne serait pas allé sans humeur chagrine et sans récriminations.

On parcourut ainsi et successivement l'Ottawa, la Matawa, la rivière des Vases; en traversant ensuite le lac Nipissing, à la vue de nombreuses croix dressées çà et là, il fallut songer aux naufrages fréquents qui multiplièrent en ces lieux redoutés les victimes et les regrets.

Après le lac Nipissing, par la rivière des Français, on gagna le lac Huron, véritable mer d'eau douce « où la vue se perd dans un lointain que l'œil ne peut atteindre »; mer semée d'îles innombrables : 42.000, s'il faut en croire un gouverneur, ami des statistiques rigoureuses.

Treize journées furent employées à la seule traversée du lac Supérieur où la caravane essuya du gros temps et subit une furieuse tempête, qui la mit à deux doigts de sa perte : les canots étaient, en effet, roulés par le flot déchaîné; ils se tordaient à l'assaut des vagues, faisaient eau ou en embarquaient par paquets inquiétants. Les pilotes veillaient au timon, l'œil à l'horizon, muets, tandis que, parmi les rameurs les uns restaient à leur poste ordinaire, tandis que les autres allaient non pas aux pompes, il n'y en avait pas à bord naturellement, mais aux pelles creuses et aux éponges monumentales pour fouiller la cale, qu'ils ne parvenaient plus à vider. Il fallait enfin se réfugier à terre pour y attendre une accalmie. Et cependant, au milieu de la bourrasque, dans la tempête mugissante, voyageurs et équipages priaient ou chantaient; de vigoureux poumons faisaient retentir au milieu des rafales l'*Ave maris Stella;* tandis que, chacun dans sa détresse, s'évertuait à intéresser à son sort le saint du ciel qui détenait sa confiance.

On gagna ainsi les *Hautes-Terres,* les terres d'en-haut, ayant pour limites la chaîne de montagnes qui sépare le bassin du lac Supérieur et du Saint-Laurent qu'on quittait, d'avec celui de la Baie d'Hudson qu'il fallait parcourir encore.

On franchit ces montagnes; on descendit les premiers affluents de la Baie d'Hudson pour traverser ensuite le lac de la Croix, gagner la rivière de la Pluie et le lac du même nom; et l'on pénétra dans le lac des Bois qui menait à la rivière de Winnipeg et à la Rivière Rouge, terme du voyage des missionnaires.

L'âme sensible de l'abbé Laflèche s'était ouverte aux mille

voix pénétrantes, mystérieuses des flots déchaînés, des forêts ombreuses, de la prairie immense. Au milieu d'indéfinissables soupirs ou de mugissements mystérieux qui semblaient s'échapper de l'infini, le cœur du jeune apôtre s'élevait vers Dieu dont il implorait l'assistance pour l'œuvre de salut qu'il allait entreprendre. Rien déjà ne semblait lui coûter ou l'incommoder; ni la fraîcheur des nuits, ni les ardeurs du jour, ni les ondées glacées, ni les baignades forcées aux atterrissages, ou demi-portages; ni les portages eux-mêmes. Et quand sur les eaux ou dans les bois des nuées de moustiques à ce point épaisses qu'on pouvait les fendre à la main et qu'on ne pouvait garder une lumière allumée, venaient s'abattre sur lui et le mettre tout en sang, loin de se plaindre, il admirait ce phénomène torturant et bénissait Dieu dans ses œuvres, les plus incommodes.

Ces moustiques étaient, du reste, légendaires autant par leur nombre que pour leur férocité. Ils torturaient hommes et bêtes, et celles-ci, même les plus robustes, parfois jusqu'à la mort. Les novices dans l'art de naviguer dans l'Ouest ne voyaient pas ces armées voraces sans appréhension, et ne les supportaient pas sans de cuisantes douleurs; mais comment s'en plaindre lorsqu'au moindre gémissement des voix goguenardes leur criaient : eh! là, *mangeurs de lard!* Et c'était le seul emplâtre qu'on apposait sur les plaies vives des patients.

L'abbé Laflèche plaignait pourtant ses compagnons exténués de fatigue; il ne remarquait pas ses propres souffrances; pour le moins les endurait-il avec un courage stoïque qui eût fait douter qu'il en éprouvât.

Ainsi commençait pour lui la haute éducation du désert après la solide formation du séminaire, qui devait le préparer à tous les renoncements, à tous les dévouements dont missionnaire d'abord, évêque ensuite, il donnera, sa longue vie durant, le spectacle édifiant.

Les canots arrivèrent à Saint-Boniface le 21 juin, en pleine

nuit, quand tout sommeillait dans la ville et la forêt. On courut à la mission, et Mgr Provencher, qui ne les attendait pas sitôt, fut fort surpris d'apprendre l'arrivée des missionnaires et de leurs pieuses compagnes. Pas moyen à une heure du matin, d'organiser la réception rêvée; elle fut remise au dimanche suivant et le plus simplement du monde chacun alla se coucher pour se remettre des fatigues du voyage.

Le dimanche venu, Mgr Provencher fit conduire processionnellement les nouveaux missionnaires et les sœurs à sa cathédrale, seul bâtiment en pierre qui existât alors dans l'Ouest-Canadien. Il fit une allocution de circonstance, et on chanta le *Te Deum*, pour remercier Dieu d'avoir pourvu la jeune église de ces aides précieux.

Le bon évêque n'était cependant pas sans appréhension. La tâche dans la prairie, pour le missionnaire, était rude et les consolations ne récompensaient pas toujours ses efforts qui devaient être multipliés et soutenus; aussi, nous l'avons vu, ses collaborateurs ne brillaient pas par leur nombre, et, hélas! non plus toujours par leur qualité; il en reçut dont on tenait ailleurs à se débarrasser et ces hommes, que leur caractère n'avait pu élever, rabaissèrent le sacerdoce parfois jusqu'au scandale. Et, c'est pourquoi, quelques mois plus tard, quand le P. Aubert et le F. Taché vinrent grossir sa sainte cohorte, Mgr Provencher écrivit à l'évêque de Québec: « Des Taché et des Laflèche, vous pouvez m'en envoyer sans crainte! » ce qui signifiait qu'il pouvait se passer de ceux qui ne leur ressemblaient pas. En effet, ces deux anges du sanctuaire réconfortèrent tellement le cœur de l'apôtre de la Rivière Rouge qu'à tous deux il confia le soin de présider les destinées de sa jeune Eglise, et qu'il put dire au sujet de l'un comme de l'autre la parole du saint vieillard Siméon : *Nunc dimitttis servum tuum, Domine,... quia viderunt oculi mei salutare tuum...*

L'abbé Laflèche, et quelques mois plus tard, le jeune oblat F. Taché, qui devint son compagnon et son ami toujours

fidèle, s'installèrent à l'évêché, vaste construction carrée, tout en bois, assez spacieuse pour abriter non seulement l'évêque, tous ses prêtres et les sœurs grises avec eux; en un mot, tous les ouvriers évangéliques de cet immense vicariat apostolique, mais encore, au besoin, quelques hôtes, l'hospitalité patriarcale étant en honneur dans la prairie.

L'année 1844, fut occupée par l'étude des dialectes sauvages; en 1845, la communauté de l'évêché de Saint-Boniface comprenait l'évêque, le P. Aubert, O. M. I., nouveau venu, un jeune compagnon, le F. Taché et les abbés Laflèche et Belcourt, ce dernier, une forte tête qui, bien que zélé n'agissait qu'à sa guise : insubordination de cœur et d'esprit qui frappèrent de stérilité la plupart de ses entreprises.

Durant tout cet hiver de 1845, le P. Taché fut frappé surtout par les remarquables qualités du missionnaire Laflèche : « Un de ces charmants caractères, écrivait-il à sa mère, qui gagnent l'estime et l'affection de tous ceux qui vivent avec lui ». Aussi, en fit-il son ami de cœur et de toute sa vie, qu'il aida dans ses labeurs, qu'il consola dans ses peines, qu'il seconda dans ses multiples combats; et lequel, en retour, lui témoigna un attachement inaltérable, un dévouement sans bornes jusqu'au bord de la tombe où il accourut prononcer l'oraison funèbre de celui auquel, bien que son aîné, il survivait avec douleur.

A l'évêché, on apprenait le sauteux. M. Belcourt était professeur, l'abbé Laflèche, les PP. Aubert et Taché étaient les élèves, tous fort appliqués. « Il y a classe deux fois par jour, écrivait Mgr Provencher, en décembre 1845, à Mgr Ignace Bourget, évêque de Montréal, et étude assidue le reste du temps. Les progrès sont rapides. »

En dehors du sauteux, on lisait les auteurs en renom, car la bibliothèque était déjà assez fournie. Comme entr'acte ou récréation, de gais propos, de la clarinette et autres instruments; on était musicien, que diable! car la musique adoucit les mœurs, surtout chez les sauvages. Puis, on disposait de

quelques poneys et d'une carriole qui facilitaient les excursions dans le voisinage.

C'est dans les lettres à sa mère du P. Taché, plus tard archevêque de Saint-Boniface, que nous trouvons des détails touchants sur les travaux et les missions de l'abbé Laflèche qui n'eut pas, semble-t-il, des loisirs suffisants ou la pensée heureuse d'en laisser une relation complète.

IV

PREMIERS TRAVAUX APOSTOLIQUES DE L'ABBÉ LAFLÈCHE

Les sauvages de la Prairie, paresseux et dissolus, étaient tellement inaccessibles à la grâce, que l'abbé Thibault, missionnaire, écrivait à leur sujet, à Mgr Provencher : « Quand le dernier bison sera mort, on pourra alors tenter quelque chose du côté de la Prairie ». Façon de dire que, tant que la terre leur donnerait le nécessaire, les sauvages chassant « la vache » n'avaient nulle envie de songer au ciel; qu'en attendant la famine qui devait les assagir, il fallait diriger ailleurs ses pas. Et Mgr Provencher l'envoya, en effet, sur sa demande, vers les sauvages des forêts.

L'abbé Thibault s'en alla donc, en 1842, au *lac du Diable,* où il trouva les esprits bien disposés. L'abbé Bourassa fut adjoint à l'abbé Thibault, dès le quatrième jour de son arrivée à Saint-Boniface. Ensemble, ils fondèrent la Mission de Sainte-Anne qui devait prospérer, et ils excursionnèrent aux environs à la recherche des tribus errantes[1]. Au dé-

1. Les romanciers ont fait aux Peaux-Rouges une réputation terrible que leurs rivalités féroces n'ont justifiée que trop souvent; mais qui, à bien des égards, manque de fondement. En tout cas, les missionnaires les ont mieux traités; sans doute parce que leur amour des âmes les rendaient indulgents. L'était-il cependant outre mesure, l'abbé Thibault, collaborateur de Mgr Provencher qui, parcourant la Prairie et la Forêt à la suite des tribus qu'il évangélisait, écrivait à son évêque, en mai 1845 : « Il y a 15 jours que je suis arrivé ici (au milieu des Montagnais, au lac Lapiche et à Edmonton où il avait baptisé en peu de jours 336 personnes et bénit des mariages) sur un petit canot avec un seul compagnon... Je suis à l'œuvre et le jour, et la nuit, sans cesse je suis entouré de 80 familles montagnaises dont je ne saurais satisfaire *la faim* et *la soif* de la *justice.* La miséricorde divine paraît ici avec éclat. Le jour et la nuit je suis em-

but de 1845, l'abbé Thibault porta encore ses pas vers le Fort de l'Ile-à-la-Crosse, qui se trouvait à 550 kilomètres de Sainte-Anne; il y fut accueilli par le bourgeois[1] Mackensie, avec une grande bienveillance. L'abbé Laflèche, dans *Etat général des Missions de Saint-Boniface, territoire de la Rivière-Rouge,* consigne à cette occasion ce qui suit:

« Les pauvres sauvages, tout joyeux de voir enfin un envoyé du maître de la vie, dont ils avaient entendu parler depuis si longtemps, le (abbé Thibault) pressèrent de se rendre au portage la Loche. Il y alla et passa six semaines avec eux ». Au Fort de l'Ile-à-la-Crosse et au Portage la Loche, il baptisa un certain nombre de sauvages et reconnut qu'ils avaient tous un sincère désir de s'instruire et d'embrasser l'Evangile. « Il en écrivit en conséquence à Mgr Provencher et dès lors le bon évêque prit les mesures nécessaires pour établir au plus tôt la résidence de l'Ile-à-la-Crosse ».

« Le choix de ce poste, ajoute le juge Prud'homme dans

---

ployé aux saints exercices de la mission, et nos bons sauvages, dévorés d'une sainte avidité de connaître Dieu et les moyens de le servir, semblent se reprocher les instants de repos et de sommeil. *Hâtons-nous,* se disent-ils, *car nous allons peut-être mourir bientôt et nous n'aurions pas le bonheur de voir Dieu...* »

De tous les endroits le missionnaire donnait les mêmes bonnes nouvelles et notamment le 24 juin 1845, il écrivait encore du portage de la Cloche : « L'ouvrage nous accable partout où il y a des Montagnais. Plusieurs familles sont venues ici de fort loin pour entendre l'homme de Dieu. Tous ceux de cette nation que j'ai vus savent maintenant prier Dieu, et connaissent les principales vérités de la Religion. Ils ont un respect sans bornes pour le missionnaire, qu'ils regardent comme Jésus-Christ lui-même. D'après leurs rapports, toutes les nations qui sont d'ici au Pôle, soupirent après la connaissance du Dieu vivant, mais que les ouvriers sont rares! Oui, si Dieu me donne la santé et les moyens, j'irai jusqu'aux extrémités du globe chercher ses brebis infortunées, qui périssent parce qu'elles ne peuvent trouver le bercail. Il faudrait ici deux missionnaires. Nous crions : A l'aide! Seigneur, à l'aide! nos filets se rompent, nos chers Montagnais nous font mourir sous le poids de leur bonne volonté! »

Faut-il d'autres appels pour donner une idée des travaux pénibles et des longues courses évangéliques auxquels étaient appelés les auxiliaires de Mgr Provencher?

1. On appelait Bourgeois les représentants et associés de la Compagnie du Nord-Ouest.

Cinq ans après (courte notice sur Mgr Taché, page 3), s'indiquait tout naturellement. Il se trouvait peu éloigné du Portage la Loche où se faisait le grand rendez-vous des brigades de la rivière MacKenzie avec celles du Fort Garry. L'Ile-à-la-Crosse se trouvait donc sur la grande voie de l'Ouest et du Nord et à la porte des trois grands lacs de l'extrême nord ».

Mgr Provencher, dès l'année suivante, envoya des missionnaires à l'Ile-à-la-Crosse; il désigna pour cette lointaine mission, M. Laflèche et le P. Taché.

Le 18 mars 1846, M. Laflèche se mit donc en marche pour reconnaître la mission de la Baie des Canards, puis celle du Pas. Le P. Taché devait l'y rejoindre trois mois après pour se rendre avec lui à l'Ile-à-la-Crosse.

Mais quel ne fut pas l'étonnement du P. Taché, qui se rendait auprès de M. Belcourt à la Baie Saint-Paul, de rencontrer M. Laflèche, à la Mission de Saint-François-Xavier!

C'est que celui-ci « avait été trompé par rapport à ses chiens », avait vu ses guides lui manquer, et mis ainsi en présence de difficultés insurmontables, il avait était forcé de revenir sur ses pas. « Ce petit contre-temps nous contraria d'abord, écrivit le P. Taché à son oncle de la Broquerie (25 juin 1846), mais comme il n'était pas de notre faute, nous nous en consolâmes dans la pensée que nous voyagerions ensemble tout l'été, car il est pénible de voyager seul et M. Laflèche eût été réduit à cette pénible nécessité pendant trois mois ».

Les deux amis se rendirent donc ensemble à la Baie-Saint-Paul, auprès de M. Belcourt, qui fut à l'évêché leur professeur durant l'hiver écoulé.

« Pendant notre séjour chez M. Belcourt, raconte le P. Taché, nous fûmes témoins de la crue subite des eaux de la rivière Assiniboine. Comme il avait peu neigé de tout l'hiver, la glace était très épaisse, en sorte qu'elle se forma en digue dans les sinuosités de la rivière. Cette cause,

jointe à la quantité de neige, tombée dans le haut de la rivière, fit monter l'eau d'une manière considérable. En peu d'instants, toute la terre fut couverte autour de la maison; l'eau vint même toucher le plancher sans pourtant passer par-dessus. La maison de M. Belcourt était hors de l'eau et formait, avec les autres, de petites îles dans ce vaste lac. Le dimanche, le perron de l'église servait de quai à ceux qui venaient à la messe en canot. Cette inondation ne fit presque point de tort, et après deux ou trois jours l'eau se retira bien honnêtement[1]. »

Les deux jeunes missionnaires demeurèrent auprès de M. Belcourt jusqu'au milieu de mai. Ils revinrent alors à Saint-Boniface faire les derniers préparatifs du départ pour leur lointaine mission. Ils allaient partir en canot au commencement de juin; mais le Gouverneur leur offrit un passage gratuit sur les barges de la Compagnie. Mgr Provencher accepta avec un empressement fort naturel; mais le départ en fut retardé d'environ un mois. « Nous partirons du Fort de Pierre, en petits bâtiments, écrivit Mgr Taché, dans sa lettre à son oncle du 25 juin, pour nous rendre à la Rivière aux Brochets, et là prendre les barges de l'Ile-à-la-Crosse qui devront nous conduire à ce poste pour le mois de septembre, assez tôt pour que nous puissions nous bâtir avant l'hiver, non pas un palais, mais une maison à la façon des voyageurs ».

Or, pendant que nos jeunes missionnaires faisaient leurs préparatifs de voyage, raconte Dom Benoît[2], d'après la correspondance de Mgr Taché à sa mère, trois épidémies se succédaient dans la colonie d'Assiniboïa. C'était d'abord une épidémie de grippe; elle atteignit un grand nombre d'habitants, mais presque personne ne mourut. Ce fut ensuite une épidémie de rougeole; tous ou presque tous en furent

1. Lettre du P. Taché à son oncle, « Rivière-Rouge », 25 juin 1846.

2. Vie de Mgr Taché, tome I, p. 105.

atteints; mais personne n'en mourut. Une troisième épidémie succéda à la seconde; ce fut une dysenterie contagieuse (sans doute le choléra) : celle-ci fit beaucoup de victimes. « Dans l'espace d'à peu près trois semaines, 43 personnes moururent à la Prairie du Cheval-Blanc et 23 chez M. Belcourt », à la Baie-Saint-Paul, « sans compter une vingtaine d'infidèles »; chiffre énorme « pour une population de 400 personnes ». La population de ces deux places était de 800 habitants; mais la moitié d'entre eux étaient allés « dans la prairie » à la chasse « de la vache ». « Ces infortunés sont partis, dit le P. Taché, avec le germe de la maladie, et ils n'étaient en marche que depuis deux jours, lorsque ce germe produisit son fruit pernicieux. Ils envoyèrent demander un prêtre; M. Belcourt se mit à leur poursuite ». Beaucoup moururent. La rougeole et la dysenterie s'abattirent ensuite sur la population de Saint-Boniface et y firent les mêmes ravages.

« C'est le mercredi 8 juillet que M. Laflèche et le P. Taché recevaient la bénédiction du vénérable évêque de Juliopolis et la mission d'aller aussi loin que possible porter la bonne nouvelle du salut aux peuples sauvages du Nord-Ouest. Les adieux empruntèrent aux circonstances douloureuses où se trouvait la Rivière-Rouge un caractère particulier de *peine* et *d'encouragement*: de *peine*, car la colonie se trouvait en proie à une maladie épidémique, la dysenterie, qui faisait de nombreuses victimes; et cette circonstance même était un *encouragement* aux jeunes missionnaires, puisque Mgr Provencher, vieillard infirme, consentait à demeurer seul ecclésiastique dans toute cette colonie, aimant mieux s'exposer aux fatigues et aux dangers et répondre seul aux exigences du ministère que de retarder la conversion des sauvages. Dans l'espace de trois semaines, l'évêque de la Rivière-Rouge, demeuré seul, donna la sépulture ecclésiastique à 96 personnes. »

Voilà donc un prêtre séculier et un prêtre oblat, compa-

gnons de voyage, associés, adonnés à la même entreprise. Le P. Taché reconnut et publia qu'il n'avait eu que des joies à voyager et à travailler avec « *l'excellent M. Laflèche, prêtre selon le cœur de Dieu, doué des dons les plus précieux, des qualités les plus aimables*[1] ».

Il y avait plus de 300 lieues entre Saint-Boniface et l'Ile-à-la-Crosse. Des cours d'eau et des lacs réunissaient, par une chaîne presque continue, le point de départ au terme. Les deux missionnaires s'y rendaient donc en barque.

Maintenant que les chemins de fer sillonnent la partie la plus fertile du Nord-Ouest, il est bon de se rappeler tout ce qu'il fallait d'héroïsme aux missionnaires, dans ces temps-là, pour franchir ces espaces, et tout ce qu'il leur en faut encore dans les régions si vastes qui sont demeurées étrangères aux progrès modernes.

D'abord M. Laflèche et son compagnon s'en allèrent à cheval de Saint-Boniface au Fort de Pierre.

« Nous y fûmes reçus, dit le P. Taché, par le gouverneur, Sir George Simpson (avec lequel Mgr Provencher était retourné dans l'Ouest) qui nous traita avec toutes les politesses d'usage et nous remit des lettres de recommandation pour les Bourgeois dont les services pourraient nous être utiles[2]. »

« Le soir, nous montâmes à bord » sur la rivière Rouge. Notre petite flottille se composait de deux bien petits bâtiments. Nous étions les passagers de l'un ; sur l'autre se trouvaient un commis de la Compagnie et un jeune Monsieur

---

1. Mgr Taché, *Vingt années de Missions dans le Nord-Ouest*, page 28. L'historien ajoute : « Que ne m'est-il permis de dire à ce zélé missionnaire, à ce digne ami toute la reconnaissance que mon cœur lui doit ! Il est du moins permis de vous dire, à vous, mon Révérendissime Père (le Supérieur général des Oblats), et à toute la Congrégation, que ce vertueux ecclésiastique (M. Laflèche) a fait un bien immense à plusieurs de vos enfants et bien mérité de toute la famille ! »

2. Lettre du P. Taché à sa mère intitulée : *Mon Itinéraire, Fort de l'Ile-à-la-Crosse (Rivière aux Anglais)*, janvier 1847. — Nº 13 de la collection de M. de la Broquerie-Taché.

du Haut-Canada qui voyageait comme touriste dans ces contrées. »

« Nous ne fîmes que quitter le port pour nous aller ancrer plus bas. Comme la chaleur était excessive, nous ne crûmes pas indigne de nous, de suivre l'exemple du grand apôtre des Indes et nous couchâmes sinon sur les cordages, du moins sur les voiles de notre vaisseau. Les *maringouins,* avides de jouir des agréments de notre société, se liguèrent pour nous empêcher de nous livrer au sommeil; puis une pluie abondante qui survint tout à coup, nous força d'entrer dans notre cabane. Malheureusement nos chers *cousins* s'en étaient constitués les propriétaires et, jaloux de leurs droits, ils n'eurent pour leurs hôtes aucun égard. Il me fut impossible de clore l'œil tout la nuit.

» Le lendemain, 9 août, nous fîmes quelques lieues et nous nous arrêtâmes devant *Swampy,* village peuplé de sauvages Maskégons (*Maskekak,* dans les marais). Cette tribu de Sauteux porte ce nom parce que le pays qu'il habite est très marécageux.

Le 10, nous allons mouiller à l'embouchure de la rivière Rouge. Le vent contraire et le calme nous retiennent quatre jours au même endroit.

» Le 12 était un dimanche. Il faisait un temps magnifique...

» Le 14, le vent se trouvait favorable. Je fus éveillé par le mouvement de notre équipage : les quatre hommes dont il se composait, parlaient, criaient et agissaient de leur mieux pour profiter de la brise. Un moment après nous entrions à pleine voile, dans le lac Winnipik. C'est l'un des grands lacs de l'Amérique; il a 100 lieues de long et 40 dans sa plus grande largeur. Ses eaux, surtout dans la partie méridionale, sont, comme son nom l'indique, sales et peu agréables au goût : ce qui est dû aux eaux de la rivière Rouge

qui lui paient un tribut digne d'elles[1]. Il y a dans le lac Winnipik plusieurs îles qui m'ont paru très bien boisées...

Après la traversée de ce lac il fallait gagner Norway House qui : « ... en effet est un centre où se réunissent les voyageurs des différentes parties du Nord-Ouest. C'est un poste plein de vie; les barges arrivent ici de toutes les directions avec les pelleteries que presque tous mènent à York, où ils prennent les marchandises dont ils ont besoin pour la traite dans les différents postes. C'est ici aussi que les deux vaisseaux qui viennent de la Rivière-Rouge déposent leur cargaison, composée exclusivement de provisions; ils reçoivent en échange une partie des marchandises dont il y a besoin dans la colonie. Toutes ces allées et ces venues se font dans un ordre admirable... ».

Les missionnaires arrivent à Norway-House le samedi 10 juillet, et y trouvent la brigade du lac la Pluie, comprenant « 22 hommes, presque tous catholiques », bien que la plupart d'entre eux n'avaient pas vu de prêtre depuis des années. Ils leur donnent une espèce de mission, ainsi qu'aux employés catholiques de la localité.

A Norway-House, M. Laflèche se trouve atteint de la maladie qui cette année exerçait ses ravages à la Rivière-Rouge et dont il avait probablement pris les germes en administrant une trentaine de colons avant son départ. Une nuit, la fièvre fut tellement intense qu'il eut le délire. Le P. Taché ne quitte point son chevet ni le jour ni la nuit et il

---

1. « La rivière Rouge coule sur un lit d'argile qui la charge souvent au point de la rendre boueuse; plusieurs sources saumâtres donnent à ses eaux une saveur désagréable; leur couleur forme un contraste singulier avec le nom qu'elle porte. On dit que ce nom doit son origine à un combat sanglant que se sont livré les sauvages sur les grèves du lac Rouge; de là le nom de ce lac qui, étant un des principaux tributaires de la rivière dont nous parlons, lui a appliqué la même appellation... La plus grande longueur de la rivière Rouge est d'environ 400 milles par une ligne que suivrait sa direction générale; les sinuosités de son cours lui donnent en réalité une longueur presque double de cette ligne droite. La largeur moyenne est de 150 à 200 mètres. » — Mgr Taché, *Esquisse sur le Nord-Ouest de l'Amérique*, p. 59.

rapporta dans la suite « les angoisses mortelles qu'il éprouva lorsqu'il vit son compagnon de voyage en danger de mort, à la pensée qu'il était jeune missionnaire, à des centaines de milles de tout confrère, envoyé pour convertir un pays immense ».

Mais les soins affectueux et éclairés du P. Taché, aidés de « quelques remèdes heureusement apportés de Saint-Boniface, réussirent à arrêter la dysenterie et, après quatre ou cinq jours, le malade fut en état de voyager ».

Le P. Taché écrivait alors à sa mère, tout en prêchant la mission et en soignant M. Laflèche. « Voilà la troisième journée que cette lettre est commencée sans qu'il m'ait été possible de l'avancer davantage ». Il ajoutait en finissant : « M. Laflèche, qui écrit sur la même table que moi, me prie de vous présenter ses respects et de vous assurer en même temps qu'il aura de votre fils tout le soin possible. Ce bon Monsieur a bien raison, car il semble que sa bonté augmente en voyage et je remercie de tout mon cœur le ciel de m'avoir donné un tel compagnon[1]. »

La caravane et les missionnaires partent de Norway-House le lundi 27 juillet, « dans de nouvelles embarcations ». « Ce sont, en termes du pays, des *barges*, espèce de bateau que 6 ou 7 hommes mettent en mouvement au moyen de grandes rames. Ces barges sont plus commodes que les canots; on y est plus à l'aise, et elles portent la charge de 5 ou 6 canots; seulement les portages sont longs et difficiles à exécuter, avec de pareilles voitures[2] ».

La petite flottille comprenait deux barges, « montées l'une par sept rameurs, et l'autre par six. Ces barges étaient chargées chacune d'environ 100 pièces (5 tonnes de marchandises). Cette fois encore nous (M. Laflèche et le P. Taché) étions passagers sur la même embarcation; sur l'autre se

1. Lettre du 18 juillet 1846.

2. Lettre du P. Taché à sa mère, *En route*, 31 juillet 1846.

trouvait M. MacKensie, bourgeois de l'Ile-à-la-Crosse en charge de la Rivière aux Anglais, que nous connaissions déjà », vieillard de 72 ans marchant avec des béquilles, « puis son fils qui est à la tête de l'un des postes du même district. Ces deux messieurs parlent facilement le français ». Les égards qu'ils eurent pour nous et leur bonté nous rendirent leur compagnie pleine d'agréments.

« Nos hommes, ajoute le P. Taché, tous employés de l'Ile-à-la-Crosse, sont aussi de braves gens et paraissent se réjouir de nous avoir avec eux. Il y a entre autres trois Montagnais qui se montrent très zélés pour apprendre leurs prières *en français* et qui sont nos précepteurs dans leur langue, véritable jargon qui, pour la prononciation, offre des difficultés qu'on a peine à comprendre avant d'y avoir goûté. Nous ne perdons pourtant pas courage, et avec le secours de vos prières, nous espérons en venir à bout. Seulement M. Laflèche m'exprimait ces jours derniers la crainte de se déraciner la luette, tant il faut que la pauvre langue fasse de contorsions dans la bouche. En dédommagement de ces difficultés, les Montagnais sont, comme je vous l'ai dit, de très bons sauvages, qui désirent s'instruire et qui ont une très grande facilité. Deux de ceux qui sont ici n'ont passé que huit jours avec M. Thibault l'été dernier et en ce court espace de temps, ils ont appris toutes les prières nécessaires à la récitation du chapelet, et cela *en français,* quoiqu'ils ne sachent pas cette langue ».

Les barges remontent la rivière aux Brochets, franchissent de nouveau *Play Green Lake,* mettent plus d'une journée à traverser le détroit. Le 30, elles entrent de nouveau dans le lac Winnipik et en longent le côté nord.

« Là, nous voyons ce qu'on appelle les *Ecores*. Pendant plusieurs lieues, la côte est coupée verticalement et très élevée, en sorte que cet endroit devient dangereux quand on y est surpris par le vent ».

Le soir, les voyageurs campent dans la petite île McIntosh...

« Le vent nous retient près de trois jours sur cette petite île. L'eau soulevée par l'impétuosité du vent nous force deux fois à planter ailleurs nos tentes, et, à la fin, nous n'avons à la surface de l'île que l'espace absolument nécessaire pour nous loger. »

Les missionnaires emploient ces trois jours « à catéchiser les Montagnais, à leur apprendre les prières et à étudier un peu leur *ratapias* ». Le P. Taché écrivait encore à sa mère : « La troisième journée était un dimanche, nous avons tout le loisir possible de faire l'office divin; notre basilique retentit de nos chants d'allégresse et des instructions que nous donnons à notre petit peuple.

» Sur le soir, le vent s'étant un peu calmé, nous quittons sans regret l'île McIntosh. Pour réparer le temps perdu, nos hommes rament toute la nuit et le lendemain à midi nous arrivons au Grand Rapide formé par la rivière Siskatchiwan, à l'endroit où elle se décharge dans le lac Winnipik.

» Cette rivière est un des grands cours d'eau de notre Amérique. La masse d'eau qui passe au Grand Rapide est énorme; de là beaucoup de difficulté d'avancer, pour les petites embarcations. Les trois quarts à peu près de ce rapide se montent au câble par demi-charge. Celui qui tient le gouvernail demeure à son poste; celui qui est à l'avant de la barge, s'arme de sa longue perche; les autres hommes, avec leurs colliers vont s'atteler sur le câble, où ils halent de toutes leurs forces. Il est pénible de voir des hommes condamnés à un travail qui bien certainement n'est fait que pour de robustes bêtes de somme.

» Nos pauvres hommes ne laissèrent le collier que sur les 8 heures : ce qui leur faisait 27 heures du travail le plus pénible, sans une seule minute de sommeil et avec un seul repas pris bien à la hâte.

» Le lendemain, il s'agissait de faire portage pour passer le reste du rapide. Comme l'eau était très forte, il fallait traîner les barges par terre, ce n'était pas bagatelle. Heu-

reusement qu'il se trouvait là quelques sauvages qui prêtèrent main-forte à notre équipage. Une vingtaine d'hommes attelés encore sur un câble suffirent à peine à cette manœuvre.

» Vint ensuite le port des pièces, ce qui se faisait comme dans les voyages en canot....

» Il faut plus de deux jours pour passer ce rapide, qui n'a certainement pas deux lieues. »

» Quand le portage fut terminé, « les bouts des barges » réparèrent les embarcations, avant de continuer le voyage... »

Les voyageurs se rembarquent enfin et commencent à remonter la rivière, qui pendant plusieurs lieues n'est qu'une suite de rapides...

« Après quelques lieues, nous arrivons à un lac dont les bords agréables semblent inviter les hommes à le tirer de l'abandon dans lequel il est laissé. Ce lac peut avoir une douzaine de lieues sur deux ou trois de largeur; l'eau en est très limpide : sa profondeur commune est de douze brasses ». Il fut découvert par la Vérandrye en 1734. « Nos pères lui donnèrent le nom de lac *Bourbon;* mais les Anglais ont changé ce nom en celui de *Cedar Lake.* Nos voyageurs canadiens, toujours amis des rois de France, lui conservent son ancien nom. C'est avec le lac *Dauphin* les seuls vestiges de la puissance française en ces contrées.

» Le 10 août, lundi, nous passons au *Pas.* C'est une des missions catholiques. M. Darveau s'y rendait quand il perdit la vie; l'été dernier (1845), M. Laflèche y séjourna six semaines; mais le peu d'empressement des sauvages et l'extrême rareté des missionnaires forcèrent Monseigneur de renoncer à ce poste, du moins pour un temps. C'est une triste nécessité, dont l'hérésie saura profiter. Nous y vîmes quelques personnes : elles nous montrèrent combien elles sont peu dignes du bienfait qui leur a été offert pendant plusieurs années. D'autres au contraire témoignèrent à M. Laflèche, les larmes aux yeux, combien il leur était pénible

d'être privées de leur missionnaire. Ce spectacle était bien fait pour émouvoir; mon zélé confrère n'y fut pas insensible. Il leur promit que Sa Grandeur penserait à eux, qu'ils ne seraient pas longtemps sans secours; mais que pour lui son devoir l'obligeait à aller ailleurs porter la bonne nouvelle. Il y a au *Pas* un ministre anglican; il n'a pas, je crois, beaucoup d'ouailles; mais comme il a plus d'argent que nous, il réussit à en gagner quelques-unes. Le zèle des associés de la Propagation de la Foi est admirable; mais il est pénible de le voir souvent au-dessous de celui de nos frères séparés ».

Remontant ensuite la rivière Siskatchiwan jusqu'à 70 ou 80 lieues du Grand Rapide, les voyageurs la laissent et s'engagent dans le chenal des Anglais.

Le 13 août, on arrive au lac Cumberland. Une des barges se rend au fort pour y prendre les provisions nécessaires au reste du voyage et M. Laflèche y va administrer un malade et baptiser quelques enfants.

Le lendemain, poussés par un très bon vent, on franchit le lac Cumberland, puis celui des Anglais, qui n'en est séparé que par un très petit détroit. Dans l'après-midi, on atteint l'entrée de la rivière *Maligne,* qu'on met 3 jours à remonter, alors qu'on la descend en une demi-journée.

Le mardi 18, les missionnaires passent le petit lac Castor. Le Portage de la *Pente,* à l'extrémité de ce lac, voit mourir un jeune Montagnais de l'équipage, qui succombait au choléra. M. Laflèche l'assiste en ses derniers moments qui impressionnent vivement la caravane.

Les barges remontent encore quelques rapides et traversent plusieurs lacs... Le dimanche 23, on arrive au Portage du Fort de Traite.

Le premier blanc qui passa l'hiver au Fort de Traite se nommait Frobischer, l'un des premiers et des plus entreprenants commis de la Compagnie du Nord-Ouest. C'était en 1776. « Il faillit y périr de faim et de misère et ne dut

son salut qu'à l'industrieuse activité de l'un de ses hommes nommé Fagnaud ». Ce portage, dit Mgr Taché, dans son *Itinéraire,* a reçu le nom qu'il porte, parce que « pendant plusieurs années il a été l'endroit le plus reculé où se faisait la traite des pelleteries. Il n'y a plus maintenant de fort, mais seulement une bien petite habitation, où le commis du lac Caribou se tient pendant l'été, ainsi que les femmes de ce dernier poste. L'excessive rareté des vivres, même du poisson, leur rappelle souvent les aventures de Frobischer ».

« Les équipements du lac Caribou se trouvaient dans nos barges. Beaucoup de sauvages de ce lac étaient venus pour recevoir divers objets contre les pelleteries qu'ils avaient apportées »; plusieurs étaient malades de la rougeole. Pendant que « le respectable bourgeois » livrait ces effets et réglait les affaires de ce poste, les missionnaires se mettaient en relation avec ces sauvages, en trouvaient plusieurs suffisamment instruits; ils administrèrent le sacrement de baptême à 8 d'entre eux et bénirent 1 mariage. Les sauvages prièrent les missionnaires de ne point les négliger. M. MacKensie engagea vivement le commis du lac Caribou, métis anglais, nommé Charles Thomas, à répondre aux bonnes dispositions des sauvages et à seconder le ministère des missionnaires ».

Les missionnaires reprennent leur marche après un jour d'arrêt, le mardi 25 août.

Le lendemain les barges vont à la rivière Rapide. Cette rivière prend sa source dans le lac La Ronge et se jette dans la rivière aux Anglais; elle forme la plus jolie cascade que nous ayons vue dans notre voyage d'environ 30 pieds.

Au lac La Ronge, au point où la rivière en sort, il y a un établissement de la Compagnie. Les barges se déchargent d'une partie de leur cargaison « dans le hangar qui sert de dépôt à ce poste, » et continuent leur marche...

Toute la Grande Rivière aux Anglais ainsi que la Pe-

tite, n'est qu'une suite de lacs plus ou moins grands, réunis les uns aux autres par des rapides et des chutes dont les plus curieuses sont fort peu remarquables. Ces lacs, jusqu'à deux jours de marche de l'Ile-à-la-Crosse, sont bordés de rochers dont l'aridité naturelle est encore augmentée par la destruction presque complète des forêts qui les ont autrefois ombragés. Le feu allumé par les sauvages a détruit tout le bois de ce vaste pays. Partout l'on voit des débris dont quelques-uns attestent une richesse qu'on ne soupçonnerait pas, à voir la désolation qui l'a remplacée. »

Le mercredi, 9 septembre, après plusieurs jours d'un vent froid, de pluie, de neige, les barges entrèrent dans le lac de l'Ile-à-la-Crosse. Ce lac peut avoir douze lieues de long. A la faveur d'un gros vent du Nord, elles franchirent rapidement la moitié du lac. « Mais le vent augmenta à tel point qu'il y avait lieu d'appréhender quelque accident. Les ténèbres augmentaient encore l'embarras de notre position. Nous pûmes néanmoins gagner terre; nous avions, sans nous en apercevoir, passé l'endroit où étaient campés nos compagnons : pour la première fois nous nous trouvâmes éloignés d'eux. Le lendemain le vent continua de souffler violemment et de nous contrarier; mais enfin dans l'après-midi nous arrivons au port ».

M. Laflèche et le P. Taché avaient mis ainsi 2 mois et 2 jours pour se rendre de Saint-Boniface à l'Ile-à-la-Crosse, plus qu'ils en mirent pour aller de Montréal à Saint-Boniface même.

Et, à leur tour, ils allaient expérimenter que peu de pays au monde offraient au zèle du missionnaire un aspect aussi répugnant, si l'on se contentait de n'en envisager que les conditions matérielles. Les voyages à entreprendre étaient interminables, les moyens de communications nuls; il fallait franchir les monts, parcourir la Prairie immense et la Forêt impénétrable, à la recherche des sauvages dont les camps mobiles étaient éparpillés ici sur les bords des fleuves

ou des lacs, là dans la brousse ou sous les bois; et il fallait des semaines, des mois de pérégrinations pour porter quelques lumières divines à de rares familles errantes. L'ordinaire de la vie apostolique était les privations, les atteintes d'intempéries extrêmes, le tout compliqué d'un isolement qui privait l'esprit de ses jouissances sociales, et le cœur des sentiments intimes qui le font mieux battre et plus agir pour l'homme en Dieu.

V

ORIGINES DE LA COLONIE ET DE LA MISSION DE LA RIVIÈRE ROUGE INTRIGUES ET CONFLITS SANGLANTS

Il ne nous revient pas l'honneur d'écrire la biographie édifiante et détaillée de Mgr L. F. Laflèche; mais seulement, nous le répétons, celui de réunir, pour les soumettre au lecteur impartial, force documents peu connus, sinon inconnus, généralement dissimulés par ses antagonistes ou leurs partisans; documents qui doivent jeter sur l'œuvre pastorale du grand évêque trifluvien, et sur les conditions de son existence militante, un jour plus honnête qu'il ne leur en fut accordé jusqu'ici.

Nous continuons ici, notre œuvre d'historien et non d'apologiste. Pussions-nous, dans la recherche de la vérité, ne pas causer des mécomptes ou des désagréments!

Nous ne nous arrêtons donc pas à analyser les nobles sentiments qui poussèrent le jeune prêtre à quitter des parents tendrement aimés, des collègues qui l'avaient pris en sincère amitié durant leur postulat *commun;* nous ne cherchons pas non plus à tirer argument de l'abandon généreux qu'il fit de sa patrie, tant honorée dans son cœur de Canadien-français, pour se rendre dans cet Ouest lointain qui, aux yeux des habitants du Haut comme du Bas-Canada, était et paraît encore aujourd'hui un autre monde.

Un Dom Benoist inspiré écrira un jour, nous l'espérons, un livre sur Mgr Laflèche comme il en parut un sur Mgr Taché son admirable compagnon, et ce sera tout profit, certes, pour

les âmes en quête d'émotions saines et fortes, qui rendent meilleur.

Si nous avons donné, si détaillés, les premiers voyages du jeune apôtre, d'abord de Montréal à la Rivière-Rouge, puis de Saint-Boniface à l'Ile à-la-Crosse, son principal champ de bataille apostolique; si nous l'avons montré en cours de route et en dernier lieu dans l'aimable compagnie du séraphique P. Taché, c'est qu'il nous importait de laisser toucher du doigt les énormes difficultés affrontées, c'est que nous avions à cœur de faire assister nos lecteurs à la naissance de cette tendre, généreuse et inébranlable amitié qui unit dans la vie comme dans la mort Mgr Taché et Mgr Laflèche; c'est qu'il importe surtout pour la valeur même d'importants documents qui vont suivre ou qui ont déjà paru, de connaître le mérite des hommes éminents qui les ont produits ou qui les firent valoir pour la défense de la vérité méconnue, de la justice outragée.

Oui, il est admirable le jeune Laflèche, quand il se prosterne aux pieds de sa mère, et quand mêlant ses larmes joyeuses aux pleurs d'allégresse de cette digne femme, il se relève plus résolu à la quitter pour réaliser au service du Maître qui l'appelle un idéal commun! Qu'il est beau, quand il sacrifie jeunesse, espérances, charges flatteuses et profitables, et s'en va vers la Prairie où la voie mystérieuse de l'Infini l'appelle; qu'il est touchant enfin, le spectacle qu'il nous procure, quand humble serviteur d'un évêque héroïque, il s'adonne à tout labeur, ou rebutant ou relevé, à seule fin d'attirer les grâces de Dieu sur ses entreprises généreuses; qu'il se montrait ferme déjà et bon, et combien il justifiait dès lors, dans le désert même, où il pensait bien finir ses jours, sa future devise épiscopale : *Suaviter et fortiter !*

Le voilà donc avec beaucoup de bonne volonté et une grande ardeur, mais encore avec un bien faible bagage linguistique, au milieu des tribus errantes et polyglottes qu'il fallait conquérir, ou ramener à Dieu : car il ne faut pas ou-

blier que des missionnaires avaient déjà passé sur la Prairie semant à la volée le grain divin, qui ne se perdit pas totalement sur le roc aride, ou dans les buissons d'épines. Il y en eut qui leva et grandit; quelques fruits çà et là restaient apparents. Il s'agissait d'en recueillir la faible mesure pour en faire une nouvelle semence acclimatée. A cette tâche, M. Laflèche s'adonna de tout son cœur. Il parcourut d'immenses espaces, visita les camps de toutes les tribus accessibles, soulageant les corps, éclairant les âmes, se faisant aimer dans tous les wigwams, fussent-ils divisés entre eux.

En maints endroits où il allait ainsi il relevait encore les faibles traces des apôtres qui l'avaient devancé : c'était des Pères de la Compagnie de Jésus qui, les premiers, s'étaient lancés dans ces Prairies et dans ces forêts à la poursuite des âmes. Le Roi de France, à le faire, les encourageait, tandis que la piété des fidèles ne les laissa pas en détresse. Mais la France eut bientôt d'autres soucis; et un jour vint où l'Ouest canadien échappa fatalement à sa sollicitude. L'ennemi survint alors, et à sa suite la domination anglaise. L'Ouest fut abandonné; naturellement aussi l'œuvre des Jésuites périclita. Alors les cabanes tenant lieu de chapelles furent déclarées veuves du *Visage-Pâle,* homme de la Prière, délaissées mais respectées; et le crucifix accroché à de pauvres lambris, continuait à veiller inlassablement sur les âmes qui retombaient par ignorance dans les vices des ancêtres couchés dans la Prairie.

Les pauvres sauvages n'avaient donc pas complètement perdu le souvenir des hommes de Dieu qui donnèrent à leur misérable existence un but élevé et surent les conquérir à force de bienfaits.

Ces sauvages n'étaient pas exposés à confondre le missionnaire avec le traitant ou le trappeur. Alors que celui-ci, surtout quand il était Anglais, ne considérait en tous ses rapports avec eux que le bénéfice immédiat qu'il en pou-

vait tirer honnêtement ou autrement, surtout par l'accaparement des pelleteries précieuses; le missionnaire, par contre, ne leur demandait rien, leur donnait au contraire et s'intéressait étonnamment à leur sort qu'il rendait meilleur; avant tout il leur parlait aimablement de choses merveilleuses; il promettait après les grandes misères de la Prairie le bonheur dans le Ciel, séjour des vertus. D'ailleurs ces Hommes de la Prière étaient justes, humains; de plus les sauvages observaient que les traitants qui les accompagnaient, contrairement aux autres, pratiquaient leur commerce avec loyauté. C'est cette circonstance heureuse, la bienfaisante influence des missionnaires sur les tribus et les traitants, qui permit la pénétration pacifique de l'Ouest canadien, par une poignée d'hommes audacieux qui assurèrent à peu de frais, avec un minimum d'efforts, cette extension rapide de la France et ce réel progrès de l'Eglise dans le Nouveau-Monde.

Les *Hommes de la Prière,* devant l'Anglais envahisseur et persécuteur, s'étaient donc retirés; mais les sauvages en espéraient le retour. En attendant, ils continuaient de prier le Dieu des hommes Blancs dans les cabanes solitaires, vestiges du passage des Jésuites, qui se retrouvaient alors éparpillés dans l'Ouest, jusqu'au pied des Montagnes-Rocheuses. D'ailleurs les preuves ne manquent pas de ce que la constante préoccupation de Canadiens-Français était de mener de front la conquête politique, économique et morale du Nord américain. Cet effort généreux, couronné dès le début d'un très appréciable succès, aujourd'hui encore, ne saurait passer inaperçu, ni les droits qui en découlent être contestés à l'encontre des descendants des découvreurs admirables de ces terres; ils n'ont, du reste, ni dégénéré, ni toléré aucune prescription dont l'adversaire puisse se prévaloir contre eux.

C'est donc bien en vain, selon nous, que les Anglais, provisoirement il faut le croire, devenus maîtres par le nombre en ces lieux éloignés, voudraient mettre en doute ces

droits acquis par les ancêtres, droits confirmés par les lois et les traités, comme ils le furent par le temps ; c'est bien en vain aussi, certes, que ces Anglais tentent aujourd'hui de refouler dans l'oubli les souvenirs glorieux de l'âge héroïque de l'Ouest canadien, tous les hauts faits dont la Forêt et la Prairie furent le théâtre, injustement dédaignés, mais néanmoins source de gloire et de privilèges primordiaux imprescriptibles. A ces privilèges, les dignes rejetons de ceux qui les devancèrent dans cette carrière, les Canadiens français, n'entendent point renoncer ; ils n'ont jamais d'ailleurs, manqué au devoir, à l'honneur qui gardent intact l'héritage d'une nation qui ne veut pas plus mourir que faillir.

Au demeurant, les vestiges de la civilisation ébauchée vers laquelle nous reportons notre pensée, notre cœur, et qui sont l'origine comme la justification des revendications franco-canadiennes sont-ils chimériques ? sont-ils ignorés ou contestés par le conquérant ? Non pas. Les pauvres sauvages ne dissimulèrent, ni leur attachement aux *Hommes de la Prière*, ni leur regret de les voir éloignés ; ils montraient aux Anglais avec des marques de vénération, les huttes où leurs pères assistèrent au sacrifice divin, et entendirent la parole de Dieu, qui était pour eux une promesse de vie meilleure, de régénération ; et, bien qu'ils fussent généralement retombés dans leurs vices habituels, malgré l'absence durable du missionnaire, ils redisaient aux voyageurs qui les interrogeaient[1] :

« *Là demeuraient les bons Pères blancs qui ne nous volaient jamais, ne nous trichaient jamais comme les autres blancs* ».

Hommage naïf autant que significatif, parce que le même sauvage, par l'arrivée de l'Anglais, allait bientôt pouvoir ajouter avec autant de sincérité :

« Les Pères Blancs ne trichaient pas, ne volaient pas, comme souvent le faisaient les autres hommes blancs qui les

1. Voir *Adventures of the Columbia river*, par Cox.

accompagnaient; du moins ceux-ci ne nous enivraient pas pour s'emparer, à la faveur de l'ivresse brutale, querelleuse et parfois sanglante, du produit de nos chasses. »

En effet, les Canadiens français veillèrent toujours à défendre le sauvage contre son irrésistible passion des alcools, pour lesquels il lâchait tout et se serait vendu lui-même. Les Anglais, par contre, firent des spiritueux le principal objet de leur commerce d'échange, ce qui les enrichit à coup sûr et à bon compte, en les rendant néanmoins justement odieux.

De 1760 à 1820, les missionnaires catholiques, en même temps que l'influence française et la domination franco-canadienne disparurent de l'Ouest qui fut abandonné aux opérations des grandes Compagnies de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest canadien qui se faisaient guerre et concurrence jusqu'à se rendre coupables d'horribles forfaits, à seule fin de se supplanter mutuellement auprès des sauvages qu'elles voulaient exploiter de même façon. L'influence salutaire des lois répressives était naturellement nulle dans ces solitudes reculées; la certitude de l'impunité faisait trop souvent qu'un trappeur devenait un aventurier sans scrupule, et les plus violents parmi eux, de véritables bandits.

Rappelons ici brièvement que la découverte de l'Ouest canadien comprend deux périodes; la première, toute française, voit le sieur de la Vérendrye et ses fils, traverser la Prairie immense et aboutir au pied des Montagnes-Rocheuses. Au nom du roi de France, ils prennent possession du pays qu'ils explorent, et commencent à l'ouvrir au christianisme. Cette période va jusqu'à 1760. Ainsi, depuis un siècle et demi, Français d'abord, Franco-Canadiens ensuite, découvrent et parcourent ces régions, y faisant connaître le commerce et la civilisation. Depuis un siècle environ, les missionnaires franco-canadiens, ont recommencé avec Mgr Provencher, à prêcher l'Evangile aux sauvages de l'Ouest qui

se rappelaient encore vaguement des anciens missionnaires français.

Ce serait donc bien à tort que les protestants voudraient aujourd'hui considérer et traiter la race française comme étrangère en ces parages. Le conflit scolaire n'est qu'une pareille prétention mise violemment, injustement en pratique.

La seconde période va de la conquête anglaise (1760) à nos jours. Dès le début de cette période et jusqu'à 1820, ce fut le règne des grandes Compagnies rivales de la Baie d'Hudson et du Nord-Ouest, que la Providence semble avoir envoyées comme les précurseurs des apôtres qu'elle tenait en réserve pour la conversion des peuplades exploitées et sacrifiées jusque-là. Ces Compagnies veillèrent sur ces régions comme sur un domaine privé dont elles écartèrent tout ce qui pouvait les entraver ou leur nuire; ils agissaient, ces seigneurs bourgeois, en seigneurs féodaux rapaces.

Ces puissantes associations créèrent, pour leurs besoins commerciaux, des routes, des forts, des stations et des dépôts de ravitaillement, tout ce qu'il fallait, en un mot, pour faciliter, peut-être malgré elle et même contre elles, la tâche des hommes de Dieu qui, bientôt, la houlette seulement à la main, allaient comme la pauvreté incarnée et la charité en action, s'aventurer au milieu des pires déshérités du monde sauvage.

Ce fut à l'occasion de la rivalité de ces deux Compagnies fameuses que la Providence conduisit les missionnaires dans l'Ouest, d'où la méfiance au service de la cupidité les avaient depuis 1760 tenus rigoureusement éloignés.

« Depuis quelques annees[1], le descendant d'une des plus grandes familles d'Ecosse, Thomas Douglass, comte de Selkirk, homme à idées larges et philanthropiques, en même temps que littérateur distingué, se préoccupait de ses com-

1. Histoire des Bourgeois du Nord-Ouest, par l'hon. Masson, page 115.

patriotes, les *Higlanders*, qui, au milieu de leurs montagnes, menaient une vie de privations et de misères, sans espoir de jours meilleurs. Il s'intéressait à leur faire trouver une existence moins pénible dans les colonies anglaises de l'Amérique et il avait déjà réussi, malgré de grandes difficultés et au prix de sacrifices personnels considérables, à en diriger plusieurs centaines vers l'Ile du Prince Edward.

» Après de pénibles commencements, la colonie prit de l'essor; les colons devinrent bientôt prospères et leurs descendants occupent encore aujourd'hui les terres sur lesquelles leurs pères, en 1803, étaient venus se fixer, demandant au sol d'Amérique un adoucissement à leurs misères. »

Ainsi parle M. Masson, un ami enthousiaste de la Compagnie du Nord-Ouest, dite Compagnie française, au sujet du comte Selkirk dont il fait valoir les rares qualités d'esprit et de cœur, bien que les adversaires sans scrupules aient tenté d'en faire simplement un égoïste et un ambitieux.

L'éloge est à retenir, parce qu'alors la Compagnie du Nord-Ouest, après de rudes contrariétés, triomphait de la Compagnie de la Baie d'Hudson jusqu'à l'acculer aux affres de la ruine totale, alors qu'elle-même, sans s'en douter le moindrement, allait recevoir de la main d'un homme de bien, du comte de Selkirk, le coup de grâce qui allait la faire disparaître, comme une fée, dans une apothéose... mortelle.

Lord Selkirk, en vérité, joua un rôle éminent dans la fondation de la colonie de la Rivière-Rouge, et, à ce titre, il mérite ici une mention spéciale.

Thomas Douglass, 5me comte de Selkirk, était le 7me fils de Dunbar, 4me comte de Selkirk. Il naquit le 5 juin 1771 au château paternel, dans l'île Sainte-Marie Kirkenbrighshire en Ecosse.

Dès son enfance, il fit paraître de précieuses qualités qu'une excellente éducation perfectionnèrent étonnamment. Il aimait à parcourir les livres de voyages et les récits d'aventures, surtout ceux qui avaient trait à l'Amérique merveilleuse.

Il succéda à son père, en 1779, ayant perdu tous ses frères en bas-âge. Le 24 novembre 1807, le noble lord épousa Mlle Colville, fille de James Colville, d'Ocheltrie, gentilhomme très fortuné et membre influent de la Compagnie de la Baie d'Hudson.

Jouissant alors des dons de la fortune dans une mesure exceptionnelle, lord Selkirk songea à donner suite à ses projets coloniaux. En 1809, il visita les Etats-Unis et le Canada, où sa réputation d'homme entreprenant et généreux l'avait devancé. A Montréal, il fut l'hôte des Bourgeois du Nord-Ouest, qui faisaient alors en ville la pluie et le beau temps, en laquelle dominait du reste, l'élément écossais.

Mais le noble lord ne pensait pas à s'amuser ; il préféra s'instruire. Comme le pays de la Rivière-Rouge l'intéressait à cause de ses projets de colonisation, l'occasion lui parut bonne pour se renseigner ; il en profita.

Les Bourgeois » ordinairement concentrés et méfiants ne se défièrent point d'un compatriote aussi distingué. Ils lui confièrent en tous cas, assez de leurs secrets pour confirmer leur hôte dans ses idées, puisqu'il apprit d'eux que la vallée de la Rivière-Rouge était fertile, que son climat égalait celui du Canada, et que la chasse comme la pêche y étaient productives à souhait.

Cela suffit à lord Selkirk, qui, en retournant en Angleterre, mûrit ses plans d'émigration.

Ce qu'il voulait à l'encontre de tout ce qu'on a bien voulu lui imputer gratuitement, c'était tenter à la Rivière-Rouge ce qui lui avait si bien réussi dans l'Ile du Prince Edouard.

Bien entendu, dans une aventure en laquelle il risquait le repos de sa vie, et son immense fortune, lord Selkirk, en homme supérieurement doué, songeait à engager la forte partie avec la plus grande somme de garanties de succès possible. A cet effet, il pensait à acquérir non seulement une immense étendue de terres, mais tenait à les choisir

parmi les meilleures pour favoriser d'autant ses compatriotes qu'il voulait expatrier.

Pour arriver à ses fins, lord Selkirk se fit puissant actionnaire de la Compagnie de la Baie d'Hudson, dont il acheta 40 des 100 parts qui constituaient son capital; son beau-père entra dans ses vues, que la Compagnie du Nord-Ouest combattit fatalement, ne voulant pas dans son domaine avoir des témoins de ses forfaits, et parce que de tous temps l'établissement de colonies avait été préjudiciable au commerce des pelleteries.

Principal actionnaire de la Compagnie rivale du Nord-Ouest, lord Selkirk exposa à la Société son projet de colonisation sur la Rivière-Rouge, où il voulait acheter, disait-il, de vastes terrains et établir ses compatriotes, désireux de chercher ailleurs un meilleur sort. Les agents que la Compagnie du Nord-Ouest entretenaient dans celle de la Baie d'Hudson firent échouer le projet de lord Selkirk, tel qu'il fut proposé à l'assemblée des actionnaires; mais le philanthrope n'en tint pas moins à l'exécuter.

Force fut donc à la Compagnie du Nord-Ouest de jeter le masque et, en 1817, dans une brochure publiée à Londres, par ses soins, elle essaya d'expliquer ainsi sa conduite :

« La Compagnie du Nord-Ouest exposa franchement à celle de la Baie d'Hudson et au gouvernement les motifs de son opposition à la tentative de lord Selkirk et la ferme résolution où elle était de défendre ses droits et ses possessions; elle ajouta, que, malgré le déplaisir qu'elle ressentait des mesures adoptées par la Compagnie de la Baie d'Hudson, elle serait toujours disposée à adoucir le sort malheureux de ses infortunés compatriotes, destinés, comme colons, à devenir les victimes des projets chimériques de lord Selkirk. Elle réitéra sa déclaration expresse de ne jamais re-

connaître les droits de commerce exclusif que s'arrogeait la Compagnie de la Baie d'Hudson[1] ».

A retenir d'abord qu'aucun colon à destination de la Rivière-Rouge n'avait encore quitté l'Ecosse; ensuite que la Compagnie de la Baie d'Hudson n'avait pas besoin de l'approbation de son droit exclusif de la part de la Compagnie du Nord-Ouest, vu qu'elle la tenait de sa charte consentie par Charles II, roi d'Angleterre en 1670. Personne durant un siècle et demi, n'avait contesté l'effet pratique de cette charte, sinon, finalement, la Compagnie du Nord-Ouest. Celle-ci, ne possédant aucune charte du gouvernement, ne risquait guère en contestant à son profit les privilèges d'autrui qu'elle accaparait en attendant la solution laborieuse des conflits qu'elle-même faisait naître (1784-1810).

Cependant, avant de conclure son marché, lord Selkirk avait soumis la charte de sa Compagnie aux jurisconsultes les plus compétents qui l'estimèrent valide et produisant ses effets sur tout le pays formant le versant de la Baie d'Hudson.

Fort de cette consultation, lord Selkirk passa sa transaction, tandis que le Nord-Ouest de son côté obtenait d'autres jurisconsultes des avis en faveur de ses prétentions. Il n'en fallait pas davantage pour que, arrogante et railleuse, la Compagnie des Bourgeois du Nord déclarât faire fi d'une charte aussi poudreuse que caduque, et n'en voulait tenir le moindre compte à l'avenir. Cependant, la légalité de cette charte contestée aussi légèrement par des hommes que l'intérêt mettait au-dessus des scrupules honnêtes, fut reconnue par le gouvernement canadien lui-même, en 1810, lors de l'acquisition des territoires du Nord-Ouest.

Or, donc, et malgré toutes les oppositions jalouses et les

1. M. Miles Mac Donell, dans une lettre à Lord Selkirk, déclare : « M. Alexandre McKensie, à Londres, s'est engagé de la manière la plus formelle et la plus décisive à s'opposer à l établissement de la colonie par des moyens en son pouvoir. » *Rapport sur les Archives canadiennes*, vol. année 1886, *Ottawa*.

accusations gratuites, en 1811, une vingtaine de familles irlandaises et écossaises étaient dirigées vers la Rivière-Rouge, sous la protection d'un certain Mac Donell, que lord Selkirk faisait gouverneur de la nouvelle colonie. Ce Mac Donell fut abominablement calomnié par les agents de la Compagnie du Nord-Ouest qui le représentaient comme un homme emporté, ambitieux, rapace, coupable de mille méfaits et surtout de la ruine de l'œuvre de lord Selkirk survenue en 1814, ruine à elle seule imputable.

Cependant, ce Mac Donell se faisait connaître plus avantageusement en écrivant à Mgr Plessis, évêque de Montréal, lui demandant des missionnaires pour la Rivière Rouge, en ces termes :

« ... Vous savez, Monseigneur, que sans la religion il n'y a pas de stabilité pour les gouvernements, les états ou les royaumes. La religion en doit être la pierre angulaire. Le principal motif pour lequel j'ai voulu coopérer de toutes mes forces à la louable entreprise de lord Selkirk, ça été de travailler à faire prévaloir la foi catholique dans cet établissement et l'espoir que je serais un instrument de la Providence pour aider à répandre ce bienfait. Nos besoins spirituels croissent avec le nombre; nous avons beaucoup de pauvres catholiques écossais et irlandais outre une centaine de canadiens errants avec leurs familles autour de la colonie. Tous sont dans le plus déplorable état et dans le besoin le plus pressant de secours spirituels; c'est une abondante moisson religieuse qui s'offre. Il y aurait aussi un grand succès à espérer parmi les infidèles dont le langage est presque le même que celui des Algonquins du Canada. J'ai appris que vous devez envoyer cet été deux missionnaires au lac de la Pluie. Je serais heureux d'offrir à l'un de ces messieurs un passage dans mon canot jusqu'à la Riviège Rouge qui n'est qu'à six jours de marche du lac de la Pluie. Le zèle de Votre Grandeur fera tous ses efforts, je n'en doute pas, pour étendre sur notre colonie naissante les bienfaits de la religion catholique[1] ».

Est-ce là le langage du brigand que la Compagnie du Nord-

1. Lettre gardée aux archives de l'archevêché de Québec.

Ouest a bien voulu présenter à l'indignation de ses propres admirateurs ?

De fait, les débuts de la colonie furent ceux de la plupart des établissements semblables en des pays lointains, inconnus et sauvages ; on souffre, on peine, on attend l'avenir en faisant son lit comme on désire s'y coucher. Ainsi les mécomptes inévitables dans tout début ne sauraient être imputés à crime aux généreux initiateurs de ces essaimages désirables.

Si torts il y eut, c'est certainement du côté de la Compagnie du Nord-Ouest qu'il faut les rechercher. C'est elle qui fit faire aux colons de lord Selkirk, par ses employés, engagés, et par les naturels, un accueil décevant ; c'est elle qui raréfiait les vivres, tendant à réduire ces étrangers par la famine, à les éloigner par le découragement, au besoin par la violence.

Bien avant l'arrivée des Ecossais à la Rivière-Rouge, nombre de trappeurs, coureurs de bois et d'aventures, gagnés par les charmes de la vie libre et facile du sauvage, se portèrent bien loin vers l'Ouest, se mêlèrent aux Indiens, adoptèrent leur vie, leurs mœurs pour mieux s'implanter, mêlèrent sang blanc avec sang rouge, et, par leur hardiesse, leur bravoure et leur ingéniosité, ils s'imposèrent à leurs nouveaux compagnons qui souvent les prirent pour conseils et les désignèrent comme chefs de leurs camps. En se créant des intérêts et une famille dans la Prairie, dans les bois, beaucoup de ces chasseurs ne revinrent pas à la vie civilisée et furent la souche des Métis qui jouèrent en plusieurs circonstances un rôle remarqué.

Les premiers missionnaires qui pénétrèrent dans cet Ouest reculé tels que les Pères Messaiger et Ausseau, Jésuites, rencontrèrent fréquemment parmi les sauvages des types qui accusaient une origine blanche indiscutable : la couleur des cheveux et des yeux, les formes arrondies de la figure écartaient toute méprise sur la présence du sang mêlé.

Autour du fort Douglass ou à Pembino, les colons et les chasseurs, à la façon indienne, passaient l'hiver sous la tente ou dans des huttes. A Pembino surtout, les pâturages plantureux couverts de bisons et les eaux poissonneuses assuraient des vivres en abondance. Métis et Canadiens y allaient donc hiverner et Mgr Provencher lui-même, sans ressources à Saint-Boniface, dut s'y réfugier durant l'hiver 1819-1820.

La vie dans la Prairie était d'ailleurs attrayante. Beaucoup de voyageurs qui en goûtèrent la préféraient aux contraintes de l'existence au milieu de la civilisation raffinée.

A cette époque encore, quelques semaines passées à la poursuite du bison, qu'on rencontrait sur la Prairie par troupeaux énormes, suffisaient pour ravitailler un camp de viande séchée au feu ou au soleil.

Cette chasse fructueuse n'allait pas, il est vrai, sans dangers, ne se pratiquait pas sans beaucoup d'adresse et d'expérience. Il fallait savoir supérieurement monter des chevaux agiles; il fallait placer sa balle au bon endroit, bien qu'emporté dans une course folle. Une pareille course, quand le chasseur tenait la piste du buffalo, durait ordinairement vingt minutes et dans ce temps réduit, le bon fusil abattait dix ou douze bêtes qu'on dépeçait sur place. Ce travail terminé, les hommes fumaient et devisaient entre eux étendus sur l'herbe épaisse, pariant sur les courses à fournir. La saison de chasse s'écoulait ainsi et, l'hiver survenant, la troupe avec ses charrettes remplies de viandes conservées, regagnait le camp où femmes, enfants et vieillards attendaient sans vaines alarmes leur retour. La pêche d'automne ajoutait son produit à celui de la chasse; le tout faisait régner l'abondance sous la tente.

Cette facilité de subsistance faisait qu'à l'encontre des colons écossais, les Métis dédaignaient alors l'agriculture et son asservissement.

Cependant, les colons de lord Selkirk pendant les hiver-

nages de 1812 à 1813 durent se réfugier à Pembino, manquant de vivres, et y furent bien accueillis, mais en 1813 étant revenus pour le même motif, on les vit de mauvais œil, on les maltraita systématiquement, les exploitant sans vergogne, par ordre de la Compagnie du Nord-Ouest, ouvertement hostile à leur établissement. Ces malheureux résolurent donc de rester désormais chez eux, quoi qu'il en pût coûter, et bien qu'autour du fort Douglass il y eût pénurie absolue de gibier pour subvenir à leurs besoins.

Nonobstant ces mécomptes et ces difficultés, il arrivait en 1814, à la Rivière-Rouge un troisième détachement d'immigrants écossais, ce qui n'était pas fait, à coup sûr, pour simplifier la tâche, déjà fort ardue, de Miles Macdonell. Cependant un quatrième détachement pour la même destination hivernait à la Baie d'Hudson, et d'autres groupes étaient encore annoncés pour l'été 1815.

Afin d'empêcher tout ce monde de mourir de faim, après avoir établi les droits résultant de la charte royale que détenait la Compagnie de la Baie d'Hudson sur la vallée de la Rivière-Rouge, Miles Macdonell lança une proclamation en vertu de laquelle il obligeait les chasseurs résidant dans le district d'Assiniboia de venir vendre leur venaison au fort Douglass, dont il avait la garde et l'administration.

Par cette proclamation, Miles Macdonell ne visait pas plus la Compagnie du Nord-Ouest que celle de la Baie d'Hudson; il obviait seulement à un danger pressant en usant d'un incontestable droit. Ce droit, la Compagnie du Nord-Ouest le mit en doute absolument et jura la ruine de la colonie écossaise, sans retard et par tous les moyens, entendez surtout les moyens arbitraires et violents.

Lord Selkirk se doutait bien de ce qu'il avait à craindre. Il songea alors à pourvoir le fort Douglass d'armes et de munitions.

Sur ces entrefaites, la Compagnie du Nord-Ouest, en violation de la proclamation de Miles Macdonell s'appliqua à

accaparer les vivres nécessaires aux colons qu'elle voulait décidément réduire par la famine. Elle ameuta en même temps Métis et naturels, les arma pour des expéditions dont nous verrons bientôt les tristes effets.

Miles Macdonell voyant donc sa proclamation méconnue, les vivres accaparés et amoncelés au grand dam de ses colons dans un fort distant de 150 milles du fort Douglass, résolut d'agir avec fermeté. Il envoya ses soldats s'emparer de ce fort, avec ordre de saisir le dépôt de viandes séchées qu'il contenait. Le procédé était sommaire, certainement, mais justifié par un besoin extrême. Naguère la Compagnie du Nord-Ouest n'avait nullement hésité à recourir à de semblables procédés, non pas pour s'assurer avec de justes titres des vivres qui devaient empêcher les siens de mourir de faim, mais uniquement pour voler des pelleteries qui avaient le tort d'exciter ses convoitises. Elle aurait donc dû réfléchir, user de patience, sinon de tolérance. Au contraire, elle poussa les cris de détresse d'un paon dépouillé de sa parure, jura de se venger et sournoisement déclara la guerre qu'elle avait provoquée et à laquelle, du reste, elle s'était préparée activement. Elle résolut de faire d'un certain fort Gibraltar, qui n'avait avec Gibraltar aucun point de ressemblance, mais avait l'avantage de se trouver dans le voisinage du fort Douglass, la base de ses opérations hostiles.

Au mois de juillet 1814, Duncan Cameron fut nommé au commandement de ce fort. D'autre part, Alex. Macdonell, son ami, fut délégué au fort Qu'Appelle, ayant ordre de travailler de concert avec Duncan Cameron à la ruine de la colonie écossaise.

A cette occasion, Alex. Macdonell écrivit à un ami de Montréal, ce qui suit :

7 août 1814.

Mon cher Ami,

... Vous me voyez avec notre ami commun Cameron sur le point de commencer une guerre ouverte avec l'ennemi de la Ri-

vière Rouge. Si l'on en croit quelques-uns, on attend beaucoup de nous, peut-être trop. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous ferons de notre mieux pour défendre ce que nous considérons comme nos droits dans l'intérieur. Il y aura sans doute quelque chose de sérieux; il en est qui ne seront satisfaits que par la ruine complète de la colonie, n'importe par quel moyen, ce qui serait fort à désirer si on peut l'effectuer.

Ainsi je m'y emploie de tout mon cœur.

Alex. MACDONELL.

Que firent ces deux conjurés, stipendiés pour accomplir une œuvre abominable?

L'abbé G. Dugas, dans son livre *L'Ouest Canadien* observe qu'agissant avec intelligence, tenant en mains tout le pays jusqu'au Pacifique et l'Océan glacial, la Compagnie aurait pu en se réduisant à son commerce, connaître encore de longues années de prospérité, mais que ses hommes et ses façons étant indignes de tant d'honneur et de bonheur, la Providence les réprouva.

L'intérêt apparent de cette Compagnie était de maintenir le pays de la Rivière-Rouge dans un état d'invincible sauvagerie, et ce fut justement le moyen qu'elle choisit pour y arriver qui consomma sa ruine, amenant la civilisation sur ses pas, malgré elle et pour sa confusion définitive.

Duncan Cameron voulut d'abord user de l'intrigue, aimant mieux, pour vingt bonnes raisons, faire vider les lieux aux Ecossais par la persuasion que par la force; il s'agissait de décourager les colons, de les ramener de la Rivière-Rouge au Canada. Ecossais de naissance, il était mieux qualifié que personne pour aborder les colons, pour tenter de capter leur confiance. Il alla donc vers eux au fort Douglass; il les attira au fort Gibraltar, leur témoignant un vif intérêt et se donnant comme leur ami sincère. Il débinait inlassablement leurs chefs et leur noble protecteur, leur annonçant, de plus, l'agression imminente des sauvages, prédic-

tion qui ne lui coûtait guère puisqu'il soudoyait déjà les Indiens à cet effet.

Naturellement, il offrait sa protection qui, cependant, ne devait pas s'exercer au fort Douglass, vu que c'était en vain, mais au Canada où il offrait de les évacuer aux frais de la Compagnie du Nord-Ouest qui allait encore, et pour un an, leur assurer là-bas vêtements et subsistance. Aux plus influents, aux plus habiles, il offrait de l'or pour déserter et trahir; pour les amener à voler outils, vivres, armes et bagages, afin d'affaiblir d'autant les colons fidèles à lord Selkirk. Ces agissements incroyables furent confirmés sous la foi du serment devant les juges saisis de l'affaire, par des témoins qui furent l'objet de ces sollicitations et dont quelques-uns y souscrivirent malheureusement.

Le 10 février, Cameron écrivit du fort Cameron, deux lettres adressées à deux colons. Dans l'une il disait entre autres choses aux sieurs Donald Livingston et Hector Eachern :

« ... Je suis charmé de voir que quelques-uns d'entre vous commencent à ouvrir les yeux sur la situation où vous vous trouvez en ce pays barbare et que vous reconnaissez enfin la folie que vous avez faite en obéissant aux ordres d'un brigand, et, je puis le dire, d'un voleur de grand chemin.

» Par pitié... j'accepte vos offres et me trouverai heureux de pouvoir tirer de l'esclavage un aussi grand nombre de mes compatriotes qu'il me sera possible. Je sais que lord Selkirk ne renverra jamais personne de vous dans son pays.

» Vous avez déjà été trompé et il n'aura pas honte de vous tromper encore, car faire des dupes est pour lui et Macdonell le commerce le plus profitable. Je me ferai un honneur d'être votre libérateur; je ne vous demande pas un sou pour votre passage, non plus pour les provisions dont vous aurez besoin en route, etc... [1].

» Votre ami sincère,

» D. Cameron. »

Quelques semaines plus tard, il écrivait aux mêmes :

1. Voir l'*Ouest-Canadien* de l'abbé Dugas, page 287 et 288.

« ... Je me réjouis pour vous en vous voyant dans les mêmes sentiments... d'autant plus que j'en aurai occasion de délivrer de l'esclavage un plus grand nombre de personnes..., mais de vous sauver la vie, car tous les jours votre vie est en danger du côté des Sauteux et des Sioux.

» Vous ne devez attendre aucune justice en ce pays. Quoi qu'il en soit, avant de partir, enlevez du magasin de la colonie tout ce que vous pourrez enlever; j'achèterai les articles qui pourront être d'usage ici et je vous les paierai en Canada...

» *Signé :* D. CAMERON. »

Ces incitations à l'insubordination, à la désertion et au vol ne furent que trop bien entendues par une partie des colons, si bien qu'un nommé George Campbell et soixante d'entre ceux qui l'écoutaient, quittèrent le fort Douglass, comme nous le verrons, emportant neuf canons, destinés par lord Selkirk à la défense de la colonie, et qui furent ainsi livrés par des traîtres aux conspirateurs embusqués dans le fort Gibraltar[1].

Donc, à l'exemple de George Campbell, 60 sur 200 colons écossais firent défection; les autres restant sourds aux excitations de Cameron, celui-ci décida de les réduire par la force. C'était le 9 avril 1815, en l'absence de Miles Macdonell, Duncan Cameron envoya au fort Douglass des gens armés avec cet ordre à l'adresse d'un certain Archiblald Macdonell, gardien des armes de ce fort.

Lundi, 3 avril 1815.

Monsieur Archiblald Macdonell,
gardien du fort,

J'ai autorisé les colons à s'emparer de vos pièces de campagne, mais non pas pour m'en servir d'une manière hostile, mais uniquement pour vous empêcher d'en faire un mauvais usage. J'espère que vous ne serez pas assez aveugle sur vos propres

1. Voir l'*Ouest-Canadien*, par l'abbé Dugas, pages 290 et 291.

intérêts pour tenter une résistance inutile, d'autant plus que personne ne veut du mal ni à vous, ni à vos gens.

D. Cameron,
Capitaine au corps des Voyageurs.

C'est comme nous venons de le dire, George Campbell qui se chargea de remettre cet ordre et de l'exécuter, enfonçant les portes du magasin, s'emparant des neuf canons et des fusils, se retirant à la tête des colons rebelles auprès de D. Cameron, qui, à quelque distance du fort, surveillait les opérations qu'il avait préparées, ordonnées et dont il entendait tirer profit.

Le fort ainsi désarmé, en vertu d'un mandat d'arrêt qu'il se fit remettre par un magistrat, son complice, Cameron s'empara aisément de Miles Macdonell. Bientôt la colonie désemparée, sans chef et sans armes, mais que les sauvages amenés à cette fin par Alexandre Macdonell refusèrent pourtant d'exterminer, fut réduite par la force brutale à se rendre à discrétion.

Telle fut l'inqualifiable machination des mandataires de la Compagnie du Nord-Ouest qui, froidement, de propos délibéré, tentèrent diversement de faire anéantir par le fer, par le feu, par la famine, de fond en comble, hommes et choses, la colonie de lord Selkirk, dans le seul but de rester les maîtres incontestés du commerce de ce pays immense. Sans arriver à cette extrémité, qui ne répugnait pourtant pas à ceux qui l'avaient envisagée, en juin 1815, la colonie écossaise était néanmoins détruite. Les Bourgeois du Nord se réjouirent ouvertement de ce succès et récompensèrent l'homme astucieux et cruel, ainsi que ses complices qui le leur assurèrent.

Les preuves écrites de ces forfaits tombèrent avec les archives de la Compagnie du Nord-Ouest entre les mains de lord Selkirk, lorsqu'il s'empara lui-même, plus tard, du fort William où fut ourdi cet exécrable complot.

Quant aux colons écossais, les uns, sur les instigations de la Compagnie Nord-Ouest, allèrent au Canada dans l'espoir d'y voir la réalisation de belles promesses dont on ne tint aucun compte; ils furent lâchement abandonnés; les autres restèrent fidèles à lord Selkirk et se rendirent vers la Baie d'Hudson, mais s'arrêtèrent au poste de cette Compagnie appelé *Jack River House*. En juillet, Collin Robertson vint les y trouver et leur proposa de les garder, de les défendre s'il voulait en sa compagnie retourner à la Rivière-Rouge. Ils ne demandaient pas mieux et dès le mois d'août ils étaient réinstallés sur leurs terres.

Sur ces entrefaites un nouveau convoi d'Ecossais survint portant derechef l'effectif de la colonie à deux cents membres. Le fort Douglass fut repris aux Bourgeois du Nord et la récolte qui n'avait pas été endommagée durant l'absence des colons fut heureusement abondante.

Cependant, lord Selkirk, venant d'Écosse débarquait à New-York et y apprenait avec une indignation bien naturelle, la destruction de sa colonie. Toutefois, les Bourgeois lui faisaient perfidement entendre que ce qu'ils avaient craint pour lui était arrivé, que c'était les sauvages qui avaient tout anéanti. Mais Collin Robertson, qui avait rétabli la colonie, envoya de la Rivière-Rouge, un trappeur habile qui sut éviter toutes les embûches et parvint à Montréal le 6 janvier 1816. Collin Robertson expliquait par lettre à lord Selkirh, ce qui venait de se passer, les infamies dont son œuvre avait eu à souffrir; il demandait en même temps du secours pour parer à de nouveaux attentats toujours à craindre.

Malgré ses démarches pressantes et les excellentes raisons qu'il fit valoir auprès du gouverneur général, Gordon Drummond, lord Selkirk ne put obtenir, ce qui lui avait été promis en Angleterre : la protection officielle, au besoin armée pour sa colonie menacée. Mais il n'était pas homme à s'en laisser imposer, ou à abandonner une idée, à renoncer surtout à une fondation qu'il estimait bonne.

Les circonstances le favorisèrent. La paix conclue entre l'Angleterre et l'Amérique amena le licenciement de trois régiments anglais, en Canada. Les soldats qui ne voulaient pas être rapatriés avaient droit à des concessions de terrains. Cent de ces hommes s'offrirent à lord Selkirk pour aller à la Rivière-Rouge. Il les enrôla, leur fournit des armes, comme aux autres colons.

Il envoya Miles Macdonell, qui avait été libéré sans procès, à la tête d'un premier détachement, vers la colonie; lui-même devait suivre avec le reste en compagnie d'un sergent et de sept soldats anglais comme garde personnelle.

Arrivé à Sault-Sainte-Marie, il vit venir à lui deux canots dont l'un portait Miles Macdonell qui venait lui annoncer que la colonie avait été une seconde fois détruite, que 25 colons avec le président de la Compagnie de la Baie d'Hudson avaient été massacrés, et que le fort Douglass était retombé aux mains des agents de la Compagnie du Nord-Ouest.

A ces nouvelles, lord Selkirk changea d'itinéraire et, sachant que les coupables étaient assemblés au fort William, il s'y rendit directement à la tête de 110 soldats dont 2 capitaines, 2 lieutenants, ses futurs colons, sauf pourtant les 7 militaires formant sa garde personnelle.

En sa qualité de magistrat, lord Selkirk pouvait informer et requérir régulièrement. Etant juge et partie dans l'affaire, il eût préféré le concours de magistrats indépendants et qu'on n'eût pu soupçonner de violence ou de partialité. Il s'adressa en vain à deux juges du Haut-Canada qui se dirent empêchés. Lord Selkirk informa le nouveau gouverneur, J. C. Sherbrooke, de ces circonstances et, vu l'urgence, il résolut d'agir lui-même. Il alla donc au fort William autour duquel campaient beaucoup de sauvages et d'engagés, dans lequel logeaient force associés de la Compagnie du Nord-Ouest, accourus pour l'assemblée générale. Là, se trouvaient encore des prisonniers du fort Douglass, des co-

lons écossais, maltraités pour cause de leur fidélité envers lord Selkirk.

Le noble lord dressa ses tentes à quelque distance du fort et y envoya d'abord quelques hommes pour requérir la mise en liberté des prisonniers. On lui en délivra trois qui donnèrent sur les attentats commis à la Rivière-Rouge de tels renseignements qu'il se décida aussitôt à lancer des mandats d'amener contre plusieurs associés de la Nord-Ouest. Il chargea de leur exécution, MM. John MacNabb et MacPharson qui se rendirent au fort accompagnés de neuf hommes en armes. Mac Gilliwray se rendit et vint au camp de lord Selkirk avec deux cautions. Cette première arrestation faite, les accusations s'étant précisées, lord Selkirk ordonna encore l'arrestation de MacKensie et Laughlezi et enfin prit la même mesure pour tous les associés de la Nord-Ouest. Il fit accompagner cette fois les hommes chargés de signifier les mandats d'arrêts par le capitaine d'Orsonnens, le lieutenant Fauche et 25 hommes.

La situation s'aggravant et les gens à arrêter ayant sans doute un moindre sentiment de leur responsabilité, songèrent un instant à résister. Ils commencèrent par formuler leurs prétentions, exigeant la mise en liberté de leur chef Gilliwray. On essaya de pousser le porte-parole du lord requérant vers la sortie du fort avec l'intention de lui fermer la porte sur le dos. Mais, celui-ci appela à son aide et les soldats de lord Selkirk se précipitèrent vers lui, franchirent la porte, s'emparèrent des deux canons qui les défendaient. Les Canadiens se dispersèrent aussitôt et les opérations judiciaires se poursuivirent régulièrement.

Sur leur parole d'honneur de laisser toutes choses en état et de ne commettre aucun acte d'hostilité, lord Selkirk autorisa les associés à réintégrer pour la nuit, leurs appartements du fort. Mais ils profitèrent de ce loisir pour détruire force lettres et autres papiers compromettants, pour sortir du fort huit barils de poudre, armer et cacher des fusils,

en un mot pour préparer un coup de main sur le camp du lord malencontreux. Ne pouvant plus compter sur l'honneur de ces gens, lord Selkirk s'empara des livres et papiers de la Société qui furent mis sous-cellés et il envoya les associés compromis à York, dans le Haut-Canada. Ils partirent pour cette destination, le 18 août 1816.

Qu'avaient donc fait ces gens pour atteindre leurs fins coupables à la Rivière-Rouge et pour justifier ces mesures radicales ?

Nous avons vu que Collin Robertson ayant rétabli la colonie écossaise avait envoyé porter cette bonne nouvelle à lord Selhirk par un trappeur nommé Lajimonière qui, pour éviter les embûches de la Compagnie du Nord-Ouest, fit 400 lieues à pied et remplit sa mission. Lord Selkirk, ainsi renseigné donna des lettres pour C. Robertson au trappeur intrépide qui repartit vers la Rivière-Rouge. Malheureusement, il fut pris et enfermé au fort William.

Collin Robertson resta donc sans réponse à sa demande de secours, mais le groupe de colons qu'il avait ramené, renforcé par de nouveaux arrivants, rétablit les fermes, se fortifie de son mieux dans l'attente des événements qu'ils pouvaient redouter de Duncan Cameron, le principal auteur de leur ruine, et qui s'était du reste installé dans le fort Douglass pour les harceler sans cesse.

C. Robertson voulut mettre fin à cette situation intolérable. Au mois d'octobre 1815, il reprit le fort, en chassa Cameron, recouvra deux canons, trente fusils; et, peu de jours après ayant surpris Cameron, tramant de nouveau la perte de la colonie, il s'assura de sa personne; le relâcha cependant sur la promesse formelle qu'il irait désormais chercher à se faire pendre ailleurs, ce dont il n'avait pas cure, s'entend.

Tout cela ne faisait évidemment pas l'affaire de la Compagnie du Nord-Ouest qui avisait à se refaire dans le pays.

On se rappelle qu'Alex. Macdonell avait été délégué au fort Qu'Appelle pour soudoyer Sauvages et Métis, afin de

les jeter sur la colonie renaissante de lord Selkirk. La preuve de cette trame persistante fut interceptée par Collin Robertson. Elle se trouve dans la lettre ci-après dudit Alex. Macdonell adressée à son complice D. Cameron, au fort de Gibraltar. Il lui confiait ceci le 16 mars 1816 :

« J'ai reçu votre lettre de la Rivière la Souris. Je vois avec plaisir les démarches hostiles de nos voisins. Il se forme un orage dans le Nord; il est prêt à crever sur la tête des misérables qui le méritent. Ils ne connaissent pas le précipice ouvert sous leurs pas. Ce qu'on a fait l'an passé n'est qu'un badinage. La nation nouvelle s'avance sous la conduite de ses chefs pour nettoyer le pays de ses assassins, qui n'y ont aucun droit : Glorieuse nouvelle d'Athabaska[1].

» Alex. MACDONELL. »

Et le même jour, ce même homme affable et glorieux écrivait à un ami de Sault-Sainte-Marie :

« Je suis au poste de la Rivière Qu'Appelle, me donnant des airs avec mon épée et mes épaulettes, dirigeant et faisant vos affaires. Sir William Shaw rassemble tous les Bois-Brûlés (métis) des départements voisins. Il a envoyé ordre à ses amis de ces quartiers de se tenir prêts à entrer en campagne. Il a déjà rassemblé tous les métis jusqu'au fort des Prairies. Dieu seul connaît ce qui va en résulter. »

Et quelles sont les dispositions des Métis dont on escompte les services : leur chef Eleuthère Grant, commis de la Nord-Ouest le dit ainsi à Alexandre Froser, Métis aussi, et également commis de la Compagnie du Nord-Ouest :

13 mai 1816.

« ... Je suis bien aise de vous dire que les métis sont tous d'accord et prêts à exécuter vos ordres. Ils ont envoyé ici un des

1. Cette glorieuse nouvelle consistait dans la mort par la famine, durant les rigueurs hivernales, de 18 engagés de la Compagnie de la baie d'Hudson!

leurs pour connaître l'état des choses et pour savoir s'il était nécessaire qu'ils vinssent tous. Je leur ai fait dire de se trouver tous ici vers le milieu de maï...

» Cutbert GRANT. »

Le même jour, Grant écrit aussi à D. Cameron au Sault-Sainte-Marie :

« Les Boïs-Brûlés des Prairies et de la Rivière des Anglais seront tous ici au printemps ; j'espère que nous l'emporterons haut la main et qu'on ne verra plus dans la Rivière Rouge des gens à colonie. Les trappeurs aussi décamperons pour avoir désobéi à nos ordres le printemps dernier, nous passerons l'été aux Fourches (la Rivière Rouge) de peur qu'ils ne nous jouent le même tour que l'été dernier de revenir encore, mais s'ils le font, ils seront reçus de la même manière. »

Ces lettres interceptées et autres preuves concluantes, prouvèrent à Collin Robertson que la colonie était vouée à la destruction ; qu'elle avait à se défendre. Il y songea. D. Cameron était au fort Gibraltar poursuivant ses intrigues et ses mesures contre les Ecossais. C'était trop.

Un jour donc, que C. Robertson en compagnie de quelques colons, s'était rendus en armes aux abords du fort Gibraltar, il en vit les portes ouvertes, point de gardes alentour. Sa résolution est prise aussitôt. En avant! A la tête des colons, armes au poing, il se jette dans le fort et met la main sur Cameron et sur ses commis, comme aussi sur les canons et fusils, que les prisonniers avaient pris l'année précédente aux Ecossais.

C'était hardi, mais réussi, n'était-ce pas aussi légitime? Le fort fut rasé et on comptait réexpédier Cameron, par la Baie d'Hudson, en Europe.

La Nord-Ouest machinait donc un crime horrible, une forfaiture sans excuse possible : l'extermination sous ses yeux, grâce à ses moyens, mais par les Métis et les Sauvages à ses ordres ou soudoyés par elle, de toute une colonie de

gens paisibles, laborieux, qui ne pouvaient porter ombrage qu'à des coureurs de bois, jaloux d'un monopole arbitraire.

Comme prélude, on essaya d'affamer la colonie en raréfiant les vivres autour d'elle ; lorsque la Compagnie de la Baie d'Hudson, voulant suppléer à la mauvaise volonté des voisins, eût délégué au fort Douglass son président, d'abord, et qu'elle eût organisé ensuite, un convoi de ravitaillement qui devait partir de la Rivière *Qu'Appelle*, d'un fort voisin d'un autre fort de même nom, mais appartenant celui-là à la Compagnie du Nord-Ouest et où opérait le triste Alex. Macdonell, celui-ci réunit ses associés et engagés, assaillit le convoi de vivres, s'empara des bateaux chargés de 600 sancs de viande pillés et autres aliments, captura les hommes qu'il renvoya à leurs foyers, n'en gardant qu'un seul comme otage.

Ce coup de main accompli, Alex. Macdonell, qui affirmait à qui voulait l'entendre, que son but était d'affamer les Ecossais pour les contraindre à vider la Rivière-Rouge, se mit en compagne avec tout son monde. On le vit s'embarquer sur les bateaux mêmes qu'il venait de voler à la Compagnie de la Baie d'Hudson. Une troupe de cavaliers Métis suivaient le convoi sur la rive et tous ces gens mobilisés pour mal faire étaient équipés en bandits de grand chemin : le but à atteindre justifiait bien cet accoutrement.

L'expédition, forte de 125 hommes, arriva le 15 juin au Portage ; elle y laissa ses vivres, des bagages et ses deux canons sous bonne garde et 70 cavaliers furent expédiés vers le fort Douglass distant encore de 60 milles. Le reste de la troupe fut divisé en cinq groupes placés sous les ordres d'hommes sûrs, le tout commis à la garde du camp.

Les cavaliers lancés sur l'ennemi avaient ordre de dissimuler leur présence, de cacher leurs intentions comme leurs mouvements, de diriger seulement, et encore à distance, Métis et Sauvages déchaînés, de les soutenir au besoin et de veiller à ce que la besogne fût bien faite. Les instruc-

tions étaient de tout piller et saccager, de faire prisonniers les colons, de les massacrer tous à la moindre résistance.

Si bien qu'ils s'y prirent la présence des cavaliers fut cependant connue au fort Douglass, deux sauvages vinrent même prévenir les colons de l'imminence de l'attaque, les suppliant de se tenir en garde.

En même temps que les 70 cavaliers arrivèrent du fort William, envoyés par Gilliwray qui avait devancé Selkirk, cent hommes armés jusqu'aux dents. Ceux-ci avaient leur poste fixé en aval de la Rivière-Rouge et étaient commandés par Norman MacLeod de la Nord-Ouest.

Grâce aux manœuvres poursuivies tout l'hiver, le 19 juin, des centaines de guerrier, Métis et Sauvages, sous la conduite proche et lointaine de la Nord-Ouest se trouvaient à l'embouchure de la Rivière-Rouge pour tomber à l'improviste sur la colonie qu'il fallait enlever, et le fort qu'on voulait détruire; brigandage osé et fort habile qu'on ne saurait applaudir quels qu'en fussent les auteurs.

La scène sauvage qui survint alors a été décrite et garantie véridique dans quatre rapports assermentés, donnés par d'honnêtes gens qui assistèrent à la bataille.

A l'approche d'un groupe de cavaliers venant au fort Douglass, le gouverneur Semple appela 20 hommes et se rendit au-devant de ces gens pour leur demander ce qu'ils voulaient. Les nouveaux venus entourèrent aussitôt M. Semple et sa troupe, tuèrent un homme de sa suite, blessèrent le gouverneur qui cria à son monde de se soustraire aux assaillants. Ils se groupèrent plutôt autour de leur chef et on les abattit presque tous à coups de fusils, de matraques et de casse-têtes, le témoin et son compagnon se tirèrent à grand' peine de ce guet-apens.

M. Pitchard dans son rapport ajoute :

« En peu de minutes, tout notre monde fut tué ou blessé. Le capitaine Rogers qui était tombé, se releva et vint à moi; je lui criai : Pour l'amour de Dieu, rendez-vous. Il

courut vers l'ennemi dans cette intention et je le suivis. Il éleva les mains, demanda grâce. Alors, un Métis, fils du colonel William Mac Kay, lui perça la tête d'un coup de fusil, un autre lui ouvrit le ventre avec son couteau en prononçant d'horribles imprécations. Par bonheur pour moi, un nommé Lavigne joignit ses efforts aux miens et parvint quoique difficilement à me sauver du sort de mon ami.

» Les blessés furent achevés à coups de fusil, de couteau, de casse-tête et les barbares exercèrent sur leurs corps les cruautés les plus horribles. M. Semple, cet homme si aimable et si doux, couché sur le côté (il avait la cuisse brisée) et la tête appuyée sur une de ses mains, s'adressa au commandant en chef des ennemis, et lui demanda s'il n'était pas M. Grant. Celui-ci ayant répondu : oui, le gouverneur ajouta : Je ne suis pas blessé mortellement ; si vous pouvez me faire transporter au fort, je crois que j'en réchapperais. Grant promit de le faire et le confia immédiatement aux soins d'un Canadien qui rapporte ensuite qu'un sauvage lui avait tiré un coup de fusil en pleine poitrine...

» Nous étions 28 ; sur ce nombre, 21 furent tués, 1 blessé.

» Les chefs de l'ennemi étaient Grant, Fraser, Ant. Houle et Bourassa, tous Métis ».

Remarquons que ces 70 cavaliers assaillants étaient tous Métis, sauf 6 Sauvages et employés de la Nord-Ouest. Cependant un camp de Sauvages cris était au pied du fort, mais plus humains que les civilisés, ils ne prirent point part à l'action infâme, ils déplorèrent hautement ce massacre, et le lendemain, ce sont eux qui relevèrent les cadavres pour les enterrer au fond d'une coulée desséchée sur laquelle s'élève aujourd'hui l'Hôtel-de-Ville de Winnipeg.

Vers le soir, les prisonniers furent conduits au camp de Grant à l'endroit dit La Grenouillère.

Pitchard, dans sa relation poursuit ainsi :

« Lorsque je fus arrivé à La Grenouillère, Mc Grant me dit que le fort serait attaqué la nuit même et que, si nos

gens tiraient un seul coup, ils seraient tous massacrés. Vous voyez, me dit-il, nous n'avons pas fait de quartier; eh bien! maintenant, si l'on fait la moindre résistance, on n'épargnera personne, ni hommes, ni femmes, ni enfants. Fraser ajouta : Robertson a dit que nous étions des noirs; il verra que la couleur de nos cœurs ne dément pas la couleur de nos corps. Persuadés que la perte de ces malheureux était inévitable, je demandais à Grant s'il n'y avait aucun moyen de sauver ces femmes et ces enfants; je le suppliai d'en avoir pitié au nom de son père qui était leur compatriote. Il me répondit alors que si nous voulions lui livrer tous les effets des magasins du fort, il nous laisserait aller en paix et nous donnerait une escorte pour nous conduire au delà des lignes de la Compagnie du Nord-Ouest, dans le lac Winnipeg, ajoutant que notre escorte serait pour nous protéger contre deux autres corps de Métis que l'on attendait d'un moment à l'autre... »

Les pourparlers engagés aboutirent à ce que voulait Grant : le fort, ses armes et ses munitions furent livrés, et les colons pêle-mêle jetés en des bateaux, mais envoyés sans escorte vers le lac Winnipeg. L'établissement écossais était de nouveau ruiné et Alex. Macdonell, revenant au Portage, annonça ainsi l'heureuse nouvelle : « S... nom de Dieu, vingt-deux Anglais tués! »

La première réplique fut, nous l'avons vu, la prise du fort William et la capture de ces bandits.

Mais, auparavant, ayant appris la mise en route des soldats de lord Selkirk, et finalement le départ de celui-ci, les gens de la Nord-Ouest prirent leurs dispositions pour faire à cette troupe importune le même sort qu'aux colons, pour assassiner le lord lui-même.

Ayant entrepris le massacre en masse d'une colonie entière, les gens de la Nord-Ouest ne reculèrent pas devant des assassinats isolés dont il fut ensuite témoigné en justice (exem-

ple : meurtre de Reveny) lâchement tué à l'écart et abandonné sans sépulture).

Les Bourgeois du Nord capturés au fort William par lord Selkirk, arrivés à Montréal demandèrent et obtinrent d'être admis à caution et, chose prodigieuse, on vit alors le prisonnier libéré sous caution, Mac Gilliwray, envoyer au fort William des constables avec ordre d'arrêter lord Selkirk et de le ramener prisonnier à Montréal!

Lord Selkirk ne se laissa pas intimider; il intima à ces policiers l'ordre de rebrousser chemin; de son côté, il marcha sur le fort Douglass, dont il s'empara après avoir détruit, chemin faisant, par voie de représailles, divers établissements de la Nord-Ouest : les rôles étaient décidément intervertis.

Lord Selkirk eut soin de rappeler les colons sur leurs fermes en s'engageant de réparer en partie du moins les dommages subis. Dès juin 1817, la colonie renaissait de ses cendres.

Dès lors, les plus cordiales relations s'établirent entre colons, métis et sauvages. Lord Selkirk distribua des terres entre ses soldats pour les mieux fixer dans le pays; mais reconnaissant que l'avenir dépendait de l'état moral aussi bien que de la prospérité matérielle de la colonie, il songea à assurer à tout ce monde, moralement abandonné, les secours de la religion.

Il engagea donc les colons à demander des missionnaires à Mgr Plessis, évêque de Québec, les assurant d'user de toute son influence pour faire aboutir leur requête; il le fit éloquemment.

Or, à Québec, on se rendait si peu compte des besoins spirituels de ces enfants des bois et des prairies qu'un supérieur de communauté se laissa aller jusqu'à dire devant M. Provencher, partant pour cette mission : « A quoi bon envoyer si loin des missionnaires, est-ce que tout le monde ne peut pas baptiser! » — « Sans doute, riposta M. Pro-

vencher, mais il y a dans l'Eglise d'autres sacrements que tout le monde n'administre pas. »

Et, chose digne de remarque, ce sont lord Selkirk et sa femme, et les membres les plus influents de la Compagnie de la Baie d'Hudson, tous protestants, qui firent les plus instantes démarches pour l'envoi, et firent le plus de sacrifices pour l'établissement des missionnaires catholiques sur la Rivière-Rouge.

Par contre, il faut bien l'avouer, la Compagnie du Nord-Ouest vit de très mauvais œil, les démarches de lord Selkirk à l'évêché, et refusa de les appuyer, se rendant compte qu'avec les missionnaires s'introduirait la civilisation chrétienne dans la Prairie, qu'avec leur présence diminueraient les profits de l'exploitation du sauvage, maintenue jusque-là, systématiquement, dans la barbarie.

Mgr Plessis envoya néanmoins, nous l'avons vu, les abbés Provencher et Dumoulin à la Rivière-Rouge. Lord Selkirk, pour les soustraire au mauvais vouloir de la Nord-Ouest les fit escorter jusqu'à destination.

Ceci se passait en 1818, année de la naissance de M. Laflèche, futur apôtre du Nord-Ouest; et, fait avéré, c'est que l'établissement des missionnaires, fut pour la Compagnie du Nord-Ouest, qui se montra rapace et inhumaine, un coup direct et heureusement mortel.

VI

MGR LAFLÈCHE A L'ILE A LA CROSSE (1847)

Revenons aux missionnaires que nous avons laissés au fond de l'Ouest-Canadien.

Selon Mgr Taché, *l'Ile-à-la-Crosse* n'est qu'une butte de sable, d'environ une lieue de circuit, située dans un élargissement de la rivière aux Anglais vers le 55°25 de latitude septentrionale et le 108° de longitude occidentale (méridien de Greenwich). Elle n'avait jamais été peuplée et ne semblait guère susceptible de l'être; seulement, la tradition rapportait que les Cris, campés dans le voisinage, s'y réunissaient autrefois pour *jouer à la crosse;* d'où lui vient son nom.

La Compagnie du Nord-Ouest y avait un poste à l'endroit même où les missionnaires allaient bâtir leur église et leur résidence. La Compagnie de la Baie d'Hudson y vint faire concurrence à sa rivale; et là comme ailleurs, cette rivalité donné lieu à des excès déplorables qui se renouvelèrent jusqu'à la fusion des deux Compagnies.

On se redit encore au pays les exploits d'un nommé Campbell, qui, au service des Seigneurs du Nord, se croyait tout permis contre les engagés de la Compagnie de la Baie d'Hudson, qu'il attaquait à mains armées, dépouillait de leurs pelleteries qu'il envoyait comme effets de traite à ses maîtres : ceux-ci ne s'inquiétant pas autrement de leur provenance. Fidler et Robert Henry se mesurèrent ensuite en ces lieux, le premier au service des gens de la Baie d'Hudson, le second à celui de ceux de la Nord-Ouest et ce fut encore ce

dernier qui se distingua par son absence de scrupules et par sa violence. Duncan fut un digne successeur de Robert Henry et perfectionna encore ses méthodes malhonnêtes. Il tenait les *Sauvages* dans un véritable état d'esclavage, ne tolérant de leur part aucune infidélité commerciale : c'était ses clients exclusifs et il ne leur était pas permis de faire commerce, si ce n'est qu'avec lui. Pour supprimer les concurrents d'en face tout lui semblait bon, les horions les plus variés, les sévices sur les personnes, les atteintes contre la propriété et finalement les agressions suivies d'effusion de sang et de menaces d'extermination totale. Il s'entourait de *bretteurs*, écumeurs de la Prairie, gens de sac et de corde, sur les capacités desquelles l'adversaire n'avait pas à se faire illusion. Aussi, la Compagnie de la Baie d'Hudson vida la place et son comptoir fut incendié.

Le fort qui subsistait encore et que trouvèrent les missionnaires, était bâti à l'extrémité méridionale de l'Ile. C'était un comptoir principal, comprenant quelques maisons et des hangars entourés d'une palissade. Il était le centre d'un vaste district du même nom, dit Mgr Taché, qui embrasse une superficie presque égale à celle de la France entière », où errent des sauvages Montagnais et Cris, dont le nombre « ne s'élève certainement pas à deux mille âmes ». Trois autres forts moins importants étaient établis dans le district, au lac Vert, au lac La Ronge et au lac Caribou.

« Les environs de l'Ile-à-la-Crosse, écrivit encore Mgr Taché à sa mère (lettre du 4 avril 1848), présentent, de distance en distance, des buttes de sable; entre ces buttes et derrière elles, sont des marais sans nombre; quelques-uns, plus profonds que les autres, portent le nom de lacs. La nature, dans ce coin du monde, semble n'avoir pas terminé son œuvre; l'ordre donné au troisième jour de la création, n'a pas encore trouvé ici son parfait accomplissement; l'eau n'est pas encore séparée d'avec la terre. Aux bords des grands

lacs, il y a une lisière de terre cultivable par endroits. Le fond de cette terre est de sable et de cailloux, mélange peu fertile de sa nature; cependant l'eau qui, je crois, ne s'est retirée que depuis quelques années, a déposé certaines substances, qui produisent beaucoup plus qu'il n'est permis de le soupçonner par la nature du sol. Le blé, l'orge, les patates, y viennent très bien ». « Nos forêts sont très pauvres. Le pin, ce roi des forêts, ne secoue point ici son épaisse chevelure. Le chêne, cet autre géant de la forêt, méprise une terre que dédaigne son glorieux rival. L'érable, le bon érable, n'offre pas à nos sauvages une douceur qui leur serait si agréable. L'épinette blanche est assez commune; surprise de se trouver au premier rang, elle croît ici plus gracieuse et plus élancée qu'ailleurs. C'est le seul bois de construction que nous ayons. Les seules autres espèces sont : l'épinette rouge, le sapin, le cyprès, le peuplier, le tremble et le bouleau. La Providence a placé ce dernier partout où il y a des sauvages; son écorce leur est nécessaire pour la construction de leurs légères embarcations. »

Nous donnons ces détails, explique Dom Benoist dans sa *Vie de Mgr Taché,* parce que, dans ces contrées du nord placées si loin des pays civilisés, les missionnaires construisent souvent eux-mêmes leur habitation et demandent à la terre, par leur propre travail, une notable partie de leur subsistance.

M. Laflèche et le P. Taché, arrivèrent donc au fort de l'Ile-à-la-Crosse, le 10 septembre 1846 à une saison trop avancée pour leur permettre de se bâtir une demeure. Ils logèrent au fort, le Gouverneur M. Simpson, ayant donné des ordres à cet effet. M. MacKensie, qui leur avait témoigné les plus grands égards durant le voyage, ne cessa dès lors de combler ses hôtes de prévenances.

Les sauvages du Nord-Ouest ayant coutume de se rendre autour des forts au mois de septembre, avant de partir pour

les grandes chasses de l'hiver à seule fin de se réapprovisionner, les deux missionnaires trouvèrent ainsi, dès leur arrivée, un grand nombre de ces sauvages réunis et ils se mirent aussitôt en rapport avec eux.

« Nous les trouvâmes aussi bien disposés qu'il était possible, écrivit M. Laflèche dans *Etat des missions du diocèse de Saint-Boniface,* et passablement instruits déjà par M. Thibault ». « Comment redire ce qui se passa dans l'âme des missionnaires, disait de son côté le P. Taché, dans *Vingt années de missions,* en touchant la main à des centaines de pauvres sauvages avides d'entendre parler de Dieu et remerciant à grands cris ceux qui venaient continuer l'œuvre commencée par M. Thibault ». « Malheureusement, nous n'avions point d'interprète et toutes nos instructions se bornaient à apprendre les prières en français ».

L'affluence des sauvages dura un mois. Les missionnaires ne savaient pas leur langue, ni les sauvages celle des missionnaires; mais ceux-ci gagnèrent le cœur des sauvages par leur charité et les sauvages celui des missionnaires par leur confiance.

Le P. Taché fit ensuite un petit voyage, dans le but de trouver un emplacement plus favorable à l'établissement de la mission. On dit aux missionnaires « qu'à une journée de marche », il y avait des terres plus fertiles. Le P. Taché s'y rendit en explorateur. « Comme ce n'était qu'un très petit voyage, disait-il, je ne voulus point m'embarrasser d'un gros bagage, je ne pris que mon couteau de poche. Je fus reçu par une espèce de chef. Les sauvages, informés que je devais me rendre là, se réunissent pour me voir et faire baptiser quelques enfants. Mon hôte avait fait chasse, quelques jours auparavant, et m'avait réservé les trois parties les meilleures d'un orignal. Je fis festin dans sa loge; mais je me trouvai embarrassé de n'avoir point de fourchette; je voulus y suppléer par un bois pointu; la femme de mon

hôte crut alors devoir m'offrir une alène; je l'acceptai et pendant que je m'en servais, il me vint cette pensée : Si maman me voyait! Je fus sur le point de m'éclater de rire et j'eus toutes les peines du monde à garder un sérieux conforme à la gravité du personnage qui m'était assigné. Je passai là une journée, je fis quelques baptêmes, donnai une petite instruction à mes sauvages et, après avoir reçu force remerciements, je me remis en route. Cette place offre sans doute des avantages, continue le narrateur, mais comme elle n'est pas commodément située pour les sauvages, nous préférons nous fixer auprès du fort ».

La principale occupation des missionnaires durant tout l'hiver, fut encore l'étude des deux langues sauvages parlées dans ces régions, le montagnais et le cris. Ils avaient pour professeur « un aveugle », métis cris, qui possédait très bien la langue montagnaise, fait rare parmi les cris, mais qui ne savait pas « un mot de français », ce qui rendait bien pénible l'étude de deux langues inconnues. « Jamais si pauvre professeur n'eut des élèves mieux doués ».

A l'Ile-à-la-Crosse, comme dans les pays civilisés, « le jour de l'an » fut l'occasion de cérémonies et de réjouissances. En ce jour, écrit le P. Taché à sa mère, les employés du fort viennent tous, en grande cérémonie, donner une poignée de main au Bourgeois, prendre un *coup* et même trois, recevoir un bout de tabac, puis ils se retirent à la complète satisfaction des deux parties. Cette année, au lieu d'une poignée de mains, ils en avaient trois à donner, deux en notre faveur. Belle, je vous assure, fut la fête. Quelques sauvages, réunis au fort pour la circonstance, viennent prendre leurs ébats à la suite des gens du fort. Si vos élégants, conclut-il, ont épuisé toutes les modes de faire des visites, ils n'ont qu'à venir ici prendre une leçon et à coup sûr je leur promets du nouveau ».

L'Ile-à-la-Crosse recevait alors et envoyait ses correspon-

dances deux fois seulement par année, par l'exprès d'hiver et par l'exprès d'été.

Les missionnaires passant l'hiver au fort, M. MacKenzie éprouvait une véritable jouissance à la conversation et au commerce d'hommes si distingués. Il aimait à les retenir longtemps après les repas; le P. Taché et M. Laflèche, en hôtes reconnaissants, se prêtaient volontiers à ses désirs. Mais le bourgeois ne se contentait pas de ces entretiens du midi et du soir. Il montait souvent dans leurs chambres, pour occuper auprès d'eux ses loisirs; les deux missionnaires ne refusaient pas ordinairement de payer la courtoisie de leur hôte par leur propre courtoisie. Quelquefois, cependant, les visites se multipliaient au point de prendre aux prêtres un temps précieux. Ceux-ci recouraient alors à une industrie fort innocente pour le congédier sans lui imposer la peine d'un refus. Quand le bruit des béquilles leur annonçait l'ascension du bon vieillard, les deux amis se mettaient à genoux. Le visiteur arrivait à la porte demeurée ouverte, les voyait en prière : quoiqu'il ne priât pas beaucoup lui-même, il avait le plus grand respect pour cet acte de religion, et il rebroussait chemin en assourdissant sa marche le plus possible, ne manquant pas de dire au premier qu'il rencontrait : « Ces prêtres sont toujours à prier; les sauvages ont bien raison de les nommer les *Hommes de la prière.* »

M. MacKenzie n'était pas très instruit; il avait cependant assez d'intelligence pour apprécier les connaissances variées de ses deux hôtes. Il les questionnait sur beaucoup de choses, était surpris et reconnaissant des réponses.

Un jour, M. Laflèche se servit d'un graphomètre pour mesurer la hauteur d'un arbre. Le bourgeois ne put comprendre qu'on mesurât un objet sans s'en approcher. Quand les deux missionnaires se furent retirés, il appela un de ses commis, lui donna une corde et le faisant monter au-dessus de l'arbre, en mesura avec lui par ce moyen la hauteur : la

mesure se rencontra avec celle de M. Laflèche, à un pouce près. « Ces prêtres catholiques savent tout », dit-il tranquillement.

Au printemps, les missionnaires décidèrent que l'un d'eux demeurerait à l'Ile-à-la-Crosse et que l'autre irait faire des courses évangéliques auprès des sauvages des régions voisines, pour étendre les progrès de l'Evangile.

M. Laflèche, dont le corps était plus délicat, demeura à l'Ile-à-la-Crosse; le P. Taché eut le partage des courses apostoliques.

Pendant que celui-ci allait jeter les fondements des missions de Saint-Pierre et de la Nativité au lac Caribou et au lac Athabaska, M. Laflèche, à l'Ile-à-la-Crosse ou à Saint-Jean-Baptiste, partageait son temps entre le soin des néophytes de cette région, l'étude des langues sauvages, la construction de la première maison de Dieu et de ses serviteurs et le défrichement d'un jardin.

Il continuait de voir tous les jours les sauvages qui résidaient auprès du lac ou qui venaient au fort, et de leur expliquer, dans de courtes catéchèses, l'ensemble des vérités du salut, si lumineux par lui-même, quand il est présenté dans sa simplicité à des intelligences naïves. Les Montagnais avaient tous embrassé l'Evangile; les Cris, qui s'étaient montrés d'abord plus défiants, « étaient maintenant plus dociles à l'inspiration de la grâce ».

Sur ces entrefaites, continue Dom Benoist, M. MacKenzie avait fait élever, pour les deux missionnaires, une petite maison de 36 pieds de longueur sur 24 de largeur, construite en *logs*, c'est-à-dire en pièces de bois superposées, à la mode du pays. Quand le gros de la construction fut terminé, il en fit don aux prêtres, leur disant gracieusement : « Je ne fais pas entrer le coût de cette bâtisse dans les livres de compte de la Compagnie; car elle si piètre, que je craindrais d'encourir des reproches. »

La maison valait les autres constructions du pays; elle

vaudra celles que les Oblats élèveront dans toutes leurs nouvelles missions; mais telle qu'elle était, elle se recommandait surtout par sa pauvreté. Elle renfermait un appartement unique, ayant le toit pour plafond, ne présentant aucune division intérieure.

M. Laflèche, que la nécessité rendit pour la circonstance menuisier et charpentier, fit, au fond de l'appartement unique, une espèce d'alcôve, où il plaça « la grande consolation du missionnaire ». A droite et à gauche de l'alcôve, il fit deux petites chambrettes, où il y avait à peu près juste la place de mettre une petite couchette : c'étaient les cellules des deux prêtres. Le reste de la maison était destiné à servir de cuisine, de réfectoire, de parloir. Aux heures de la prière, l'alcôve s'ouvrait et toute la maison devenait une église.

Ce type sera reproduit dans toutes les missions que fonderont les Oblats, et servira de demeure à Dieu et à ses ministres pendant les premières années et souvent durant de longues périodes : c'est ce qui s'appelle, dans la langue des missionnaires du Nord-Ouest, la *maison-omnibus*.

Cette maison s'élevait à un mille du Fort, sur l'ancien emplacement du premier établissement de la Compagnie du Nord-Ouest, en un lieu célèbre par des désordres qui s'y étaient commis naguère.

Le P. Taché, à son retour d'Athabaska, trouva M. Laflèche « installé dans la maison qui, tout l'été, lui avait coûté tant de sueurs et qui, depuis un an, était l'objet de tant de désirs ». C'était le 15 octobre; quatre jours après, la gelée prenait les rivières et les lacs. La maison était encore tout ouverte au froid : car les interstices des pièces de bois n'étaient point encore fermés, ou, dans le style du pays, la maison n'était pas « *bousillée* ». Les deux missionnaires se mirent à l'œuvre.

« Pendant plus de quinze jours, M. Laflèche et moi, raconte le P. Taché, nous avons pétri de la terre avec du foin; ce

mélange porte le nom de *torche;* appliqué entre les pièces de la maison, il remplace, mais assez désavantageusement, le mortier de chaux. Au lieu de ces riches peintures dont on enduisait votre palais de Lóngueuil, nous avons, à l'approche des froids, trempé modestement un torchon » de foin « dans un mélange de terre et de cendre et puis frotté de notre mieux tout l'intérieur de notre chaumière, tant pour la décorer que pour fermer les ouvertures qui semblaient promettre un passage trop facile au froid. Mais voilà que l'air extérieur, mécontent de ce que nous lui refusons l'hospitalité, entreprend de se venger d'une manière bien cruelle : il se niche dans la cheminée et nous renvoie au nez toute la fumée. Après 15 jours de souffrances, nous étions à la veille d'être métamorphosés en jambons, ce qui nous décida à construire une autre cheminée ».

Cependant, si les missionnaires n'avaient pas tout le confortable désirable, « ils étaient chez eux, pauvres et dénués de tout » il est vrai, « mais heureux de leur sort et persuadés que leur œuvre allait se consolider et prendre une extension nouvelle ».

« Le bonheur et la satisfaction qui souvent n'habitent point les palais des grands, écrivait le P. Taché à sa mère, le 18 janvier 1848, règnent dans notre cabane et nous dédommagent amplement des richesses qui ne s'y trouvent pas ».

« Comme pénible compensation à ces jouissances, la santé de M. Laflèche, ajoute-t-il, dans *Vingt années de missions,* se trouva très compromise. Un travail excessif avait développé le germe d'un mal opiniâtre qui, pendant plusieurs années, mit au grand jour une vertu rendue plus sensible par la constance et la générosité avec lesquelles elle subit cette nouvelle épreuve ». Le jeune prêtre « souffrait depuis plusieurs années d'un rhumatisme dans une jambe et un bras ». Ce rhumatisme, par l'effet des fatigues de l'été, ou peut-être sous l'influence des marécages du pays, « se chan-

gea en bosses, puis en plaies « aussi incommodes que pénibles ».

Le P. Taché fut bien surpris de le retrouver boitant.

M. Laflèche attribuait plaisamment sa maladie à la paresse qui l'avait retenu tout l'été sédentaire à l'Ile-à-la-Crosse. « Pour me punir de ma paresse, écrivait-il huit ans plus tard, le bon Dieu m'envoya un rhumatisme qui me tourmenta longtemps, et pour m'empêcher d'oublier la leçon, il a eu soin, en le retirant, de me laisser boiteux ».

Dès le second hiver les missionnaires avaient leur maison, quelques minots de patates et une vache efflanquée. Le lac voisin était poissonneux, ce qui diminuait d'autant les soucis du lendemain.

M. Laflèche restait cependant affligé de rhumatismes et de plaies à la fin de l'été; il se trouva plus mal encore l'hiver et fut obligé de demeurer auprès du foyer pendant toute la saison froide. De plus, l'exprès d'hiver lui apporta la triste nouvelle de la mort de sa mère. « Ce cher confrère, écrivait le P. Taché à un confrère, le 16 avril, a été bien visité cette année par l'épreuve : à la triste nouvelle de la mort de sa mère est venue se joindre une infirmité qui l'a forcé de garder la maison tout l'hiver. Des plaies se sont formées dans une jambe et un bras, ce qui l'incommode beaucoup et privera peut-être bientôt les missions des secours qu'elles peuvent recevoir de ce zélé et vertueux prêtre. »

Le missionnaire oblat aimait tendrement ce compagnon que Dieu lui avait donné et qui « possédait tous les titres capables de concilier l'estime et le respect ». Il ressentit vivement la douleur qu'il éprouvait en apprenant la mort de sa mère et s'appliqua à le consoler par les attentions délicates d'une sincère affection. « Dans les circonstances où nous nous trouvons, écrit le P. Taché à sa mère (20 janvier 1848), c'est bien sans doute ce qu'un fils peut appren-

dre de plus cruel ». « O mon Dieu, ajoute-t-il, conservez-moi ma mère ».

Le P. Taché s'appliqua encore davantage à soigner le corps de son compagnon. Comme la sœur de charité la plus dévouée, il se mit à panser ses plaies le matin et le soir, avec un savoir-faire et des délicatesses que le cœur plus encore que l'esprit lui suggérait et qu'il agrémentait d'une multitude de traits d'esprit. Mgr Laflèche n'oublia jamais les soins empressés de son infirmier de l'Ile-à-la-Crosse et il en parla jusqu'à sa mort avec admiration. De son côté le P. Taché arriva toujours auprès de son ami, aux heures douloureuses de la vie, pour revendiquer comme un droit, l'office de donner à son cœur broyé par les épreuves, le vin et l'huile qu'il avait autrefois répandus sur ses plaies corporelles.

Il chantait la messe tous les dimanches, afin d'épargner à son compagnon la fatigue du jeûne; M. Laflèche occupait le lutrin. Voici à cette occasion une anecdote que celui-ci aimait à raconter plus tard. « Pendant que la messe se chantait, la cuisine se faisait dans le même appartement; c'est-à-dire qu'une chaudière contenant le poisson était suspendue dans la cheminée, car il n'y avait pas alors de poêle. Après la post-communion, le célébrant se tourne pour dire : *Dominus vobiscum,* et voit son chantre en surplis tenant dans sa main, à l'aide d'un torchon quelconque, la chaudière et en agitant le contenu pour l'empêcher de brûler, tout en répondant à l'officiant. Les assistants ne voyaient rien de risible ni de surprenant dans la manœuvre. M. Laflèche cumulait, presque sans s'en douter, les fonctions assez disparates de chantre et de cuisinier : le P. Taché, lui, eut peine à garder son sérieux ».

Durant tout cet hiver encore, M. Laflèche et le P. Taché employèrent leurs moments de loisir à étudier les deux langues sauvages de ces régions du Nord-Ouest. M. Thibault avait réuni les premiers éléments d'un dictionnaire et d'une

grammaire crise; mais on ne possédait encore aucun manuscrit sur la langue montagnaise. Les deux prêtres commencèrent à rédiger une grammaire et un vocabulaire montagnais.

Avant la fonte des neiges, dès le 8 mars, l'Oblat de Marie Immaculée se mit en route pour le lac Caribou, afin de visiter et de fortifier ses premiers néophytes et de travailler à augmenter leur nombre. « La maladie de M. Laflèche et une plus grande aptitude pour tout ce qu'exigeait le soin d'une mission établie, lui commandant une espèce d'inamovibilité, les délices de la promenade revenaient de droit à son compagnon ».

A son retour à l'Ile-à-la-Crosse, le P. Taché « eut la consolation de trouver M. Laflèche un peu mieux qu'il ne l'avait quitté ». Cependant, pendant l'absence de son compagnon, « il avait dû pour visiter ses malades, faire un voyage de plus de 50 lieues, par un froid très vif, couchant dehors, comme toujours, quand on voyage » en ce pays, « et ne pouvant, durant tout ce temps, panser les plaies qui torturaient sa jambe et son bras malades ». La belle saison avait amené une amélioration; mais néanmoins on craignait de plus en plus que l'infirmité ne forçât le missionnaire à quitter un genre de vie qui paraissait au-dessus de ses forces.

» Les vives inquiétudes que donnait la santé de M. Laflèche, la presque certitude de la nécessité de son départ prochain, furent compensées par la joie que répandit à l'Ile-à-la-Crosse, l'arrivée d'un autre Père. Le R. P. Henri Faraud, parti de Saint-Boniface au mois de juin, arrivait au mois de juillet, plein de jeunesse, de force et de bon vouloir ».

Cependant, par le courrier d'hiver (1848-1849), Mgr Provencher rappelait M. Laflèche à la Rivière-Rouge. Les infirmités du digne prêtre lui faisaient désirer à lui-même un voyage à Saint-Boniface pour essayer du changement d'air et recevoir des soins particuliers; le P. Taché croyait de

son côté que son ami devait quitter pour un temps les missions du Nord-Ouest, afin de n'être pas perdu pour toujours à la grande œuvre qu'il avait si bien dirigée.

« C'est au commencement de juin 1849, que la mission et les missionnaires durent subir cette épreuve. M. Laflèche partit, emportant avec lui les regrets de tous ceux qui l'avaient connu. Estimé, respecté, chéri de tous, il put voir, aux larmes abondantes versées à son départ, qu'il n'avait pas travaillé pour des ingrats. Ses compagnons, plus que tous les autres, avaient été à même d'apprécier ses aimables qualités ». Le P. Taché et le P. Faraud ne vécurent plus, à leur grand regret, avec M. Laflèche; mais, revêtus un jour, comme lui-même, de la dignité épiscopale, ils continuèrent de l'aimer tendrement et d'être aimés par lui avec la même fidélité, et ils comptèrent toute leur vie, parmi leurs plus beaux jours, ceux qu'ils avaient passés à l'Ile-à-la-Crosse dans sa douce société.

Cependant le P. Taché passa encore quelques jours dans la compagnie de son saint ami. Il avait promis, l'année précédente, aux sauvages du lac Caribou de les visiter cette année à l'extrémité septentrionale du lac. Il prit passage sur les barges de la Compagnie qui emmenaient M. Laflèche. Les deux amis voyagèrent ainsi ensemble jusqu'à la Rivière-au-Rapide, où ils arrivèrent le 14 juin...

Mgr Provencher, explique Dom Benoist, rappelait M. Laflèche à Saint-Boniface dans le dessein de le faire nommer son coadjuteur avec future succession.

Le Saint-Siège avait érigé le vicariat apostolique de la Rivière-Rouge en diocèse, sous le titre assez vague de *Nord-Ouest* le 4 juin 1847. Les bulles de cette érection arrivèrent à Saint-Boniface un an après, c'est-à-dire, le 4 juin 1848.

Mgr Provencher se voyait alors vieilli et infirme. Dans les Pays d'en haut, si étendus et si peu peuplés, où deux voisins sont souvent à 50, 100, 200 milles de distance, où les voya-

ges se font à pied, à cheval, en canot, en carriole à chiens, l'évêque ne peut évidemment visiter les âmes qui lui sont confiées s'il n'est vigoureux et alerte.

C'est pourquoi le vénérable prélat désirait depuis plusieurs années se faire donner un coadjuteur plein de jeunesse et de force. « Je pense, écrivait-il, en 1848, à Mgr Bourget, évêque de Montréal, je pense à me pourvoir d'un coadjuteur jeune qui pourrait courir au loin, pendant que j'expédierais la besogne ici ».

Il estimait singulièrement les deux missionnaires de l'Ile-à-la-Crosse, qui évangélisaient avec tant d'ardeur et de succès les pauvres sauvages de la rivière Churchill et de la rivière Athabaska. Son choix se fixa d'abord sur le plus ancien des deux, M. Laflèche. « Celui que je voudrais avoir pour coadjuteur, écrivait-il à Mgr Bourget, est M. Laflèche, que j'ai emmené dans cette intention ». « M. Laflèche est celui que je demanderai, dit-il à Mgr Turgeon; sans contredit, il l'emporte de beaucoup sur tous les autres. Des étrangers ne doivent pas être mis sur les rangs de longtemps. Le P. Aubert est pour lui du plus grand cœur. Je sais qu'il n'acceptera pas volontiers; il fera comme bien d'autres, il pliera beaucoup pour accepter le fardeau, plus réel ici qu'en bien d'autres places. Il passera 30 ans avant que la destinée qu'on lui prépare s'accomplisse. Il est bien instruit dans les sciences de collège, il est studieux, il est un peu initié dans trois langues sauvages, parle passablement l'anglais, est doué d'un riche caractère. Ce qu'il y a de beau en lui, c'est qu'il ne sait pas ce qu'il est; du moins rien ne l'annonce dans sa conduite ».

Mais, au moment où il va prendre les dernières mesures pour le faire nommer, il apprend qu'il est infirme. Cette nouvelle l'afflige beaucoup. Doit-il poursuivre son dessein? Ou faut-il différer? « Il est grandement à désirer qu'un coadjuteur soit sacré avant la fin de l'année, écrit-il le 18 juillet 1848 à Mgr Turgeon; mais qui sait mieux que Dieu ce qui

peut procurer sa gloire? S'il veut M. Laflèche, il le guérira et je le demanderai; sinon, je le prie d'en faire connaître un autre ». Cependant, il incline à poursuivre un projet mûrement délibéré, tant que Dieu n'a pas manifesté une volonté contraire. « J'aurais bien dessein de le demander, dit-il dans la lettre que nous venons de citer, sans avoir obtenu son consentement. Je sais qu'il ne voudra pas. Il sait que je pense à lui; il me prie instamment de n'y pas penser, vu sa mauvaise santé. Si elle se rétablit, j'ai envie de demander des bulles pour lui. Qu'en dites-vous? Il ne sera pas le premier auquel on jouera ce tour ».

Quelques jours après avoir tracé ces lignes, il reçoit des nouvelles de l'Ile-à-la-Crosse, apprend que « M. Laflèche est mieux et que des médecins qui ont passé par là ont déclaré que son mal n'est pas dangereux ». Il avait déjà auparavant prévenu le cardinal Franconi, Préfet de la Propagande, qu'il demanderait M. Laflèche pour coadjuteur « aussitôt qu'il aurait des nouvelles de son rétablissement ». Il écrit une seconde fois au cardinal Préfet, cette fois pour le demander expressément. « J'ai écrit par Londres, dit-il à Mgr Turgeon au mois d'août suivant (1848); ma lettre peut être rendue en ce moment. J'ai demandé une réponse rendue à Montréal au commencement d'avril pour ne pas être retardé d'un an. Cette mesure devient de plus en plus pressante. Favorisez cette mesure. Tâchez que je ne meure pas sans coadjuteur; il en résulterait de grands inconvénients. Je vais donner ordre à M. Laflèche de venir l'été prochain; je vais le faire grand vicaire, administrateur de mon diocèse en cas de mort, sans lui en parler. Le P. Aubert, par une lettre cachetée, a déjà cette charge; je ne révoquerai pas ses pouvoirs : deux sont plus sûrs qu'un ».

En effet, il donne à M. Laflèche l'ordre de revenir à la Rivière-Rouge. Le missionnaire de l'Ile-à-la-Crosse arrive à Saint-Boniface dans l'été de 1849. « M. Laflèche est arrivé bien portant, écrit Mgr Provencher le 28 août, mais cepen-

dant boitant du pied gauche : il ne peut pas appuyer du talon à terre; il n'a pas de plaie, il ne souffre pas non plus; il s'appuie sur le bout du pied et se sert d'une petite canne pour se moins fatiguer, quoiqu'il puisse s'en passer. Il redoute le froid. Il va hiverner à la Prairie du Cheval Blanc avec le P. Maisonneuve, qui étudiera le cris et l'exemptera autant que possible d'aller au froid; il fera le catéchisme en cris aux enfants et aux autres qui voudront l'écouter. Je n'ai point parlé à M. Laflèche des avances que j'ai faites à Rome; il profiterait de son état pour tout jeter bien loin ». Il ajoute tristement : « Il était véritablement mieux l'année dernière quand on m'écrivait la lettre d'après laquelle je me suis déterminé à écrire à Rome. Que va-t-il arriver? Sans doute les bulles vont être adressées à l'Archevêque (de Québec)? Celui pour qui elles seront adressées sera-t-il capable de les accepter? Que faire s'il ne peut pas les accepter? Faudra-t-il le consacrer boiteux? Dieu a-t-il d'autres vues? »

Il est bien difficile de consacrer un boiteux, quand on veut précisément un évêque qui puisse voyager. C'est ce que M. Laflèche objecta à Mgr Provencher.

« Vous voulez un coadjuteur vigoureux et je suis infirme; vous avez besoin d'un coadjuteur qui puisse parcourir à votre place ces immenses régions et je suis plus incapable de voyager que vous. Durant les trois années que je viens de passer à l'Ile-à-la-Crosse, il m'a fallu garder la maison et laisser les courses à mon compagnon, le P. Taché ».

L'objection est en effet sérieuse. « J'avais ce qu'il me fallait dans mon humble opinion, écrit le vieil évêque à Mgr Bourget; Dieu qui ne juge pas comme les hommes, l'a rendu infirme, je ne sais plus maintenant où porter mes vues ».

Le saint prélat ajoutait avec autant de charité que d'humilité : « Je mérite bien d'avoir des chagrins sur mes vieux jours; mais je demande que Dieu ne punisse pas les autres pour moi. Qu'il leur donne un pasteur selon son cœur. »

Oui, Dieu avait son élu; il dira à l'évêque de Saint-Boniface, comme autrefois le prophète Samuel au père de David : « Sont-ce là tous vos fils? Ne vous en reste-t-il pas d'autres? En effet, il en restait un autre occupé au fond d'un désert, à garder les brebis : mais il était si jeune qu'on n'osait le faire venir ».

Mgr Provencher avait déjà jugé le P. Taché capable de porter la mitre, mais dans l'avenir : « Voici, écrivait-il à Mgr Turgeon, comme je visais à arranger les choses : prendre M. Laflèche pour mon coadjuteur; son règne pourrait être long. Après ma mort, il prendrait le P. Taché pour le sien. Par là les Oblats deviendraient chargés du diocèse. Ces deux évêques peuvent mener loin. »

Mais, puisque M. Laflèche est infirme, ne pourrait-on appeler plus tôt le P. Taché à la charge épiscopale? Le vieil évêque recule d'abord devant la jeunesse de l'Oblat : « J'ai bien, dit-il, le P. Taché qui est celui qui a le plus de talents; mais il ne fait que de naître ». Bientôt il est plus frappé du mérite que de la jeunesse. « C'est un homme de grands talents, écrit-il, connaissant la pays, les missions et les langues ». Puis il est Oblat; c'est sur les Oblats que le grand missionnaire compte pour l'évangélisation du Nord-Ouest : n'est-il pas convenable que le chef soit pris d'entre ceux qui sont à la peine? Si l'évêque est Oblat, la congrégation tout entière ne sera-t-elle pas plus étroitement liée à la grande œuvre? Il y a une objection, une seule, les 27 ans du jeune missionnaire; mais « c'est un défaut dont le Saint-Siège dispense, dont l'élu se corrigera, même trop rapidement ».

A l'automne, M. Laflèche n'était pas mieux. « Décidément, écrit Mgr Provencher à l'évêque de Montréal, il ne faut plus songer à M. Laflèche ». Son choix est arrêté sur le P. Taché : « Il connaît le pays, les missions, les langues, dit-il à Mgr Bourget; il est fort et robuste. Je le propose à l'évêque de Québec et à ses suffragants. J'en fais aussi la demande à Mgr l'évêque de Marseille comme à son supérieur ».

« J'ai jeté les yeux sur un de vos enfants », écrit-il à ce dernier, pour être mon coadjuteur et mon successeur : « c'est le R. P. Alexandre Taché, que V. G. n'a jamais vu et qui est depuis 1846 à l'Ile-à-la-Crosse et à Athabaska. Il a fait d'excellentes études classiques; il a étudié la théologie chez les Sulpiciens de Montréal, et depuis qu'il est employé dans les missions, il a appris deux langues, avec la connaissance desquelles il peut évangéliser les nations sauvages presque jusqu'au pôle. Outre cela, il sait passablement l'anglais, langue nécessaire partout dans ce pays. Il a réussi, au delà de mes espérances, à faire connaître Dieu aux nations des Cris et des Montagnais. Il avait pour compagnon M. Louis Laflèche, qui a appris les mêmes langues que lui. J'avais demandé ce dernier pour coadjuteur, et tous ceux qui avaient droit de se mêler de cette importante affaire, c'est-à-dire les évêques du Canada, applaudissaient à mon choix. Déjà, des démarches avaient été faites; mais, à notre grand désappointement, nous sommes arrêtés par les infirmités de ce digne sujet, qui est loin d'en demander la guérison, tant il redoute le fardeau de l'épiscopat. Mon intention était de lui faire faire un règne qui devait être long, puisqu'il n'a que 31 ans; il aurait pu prendre le P. Taché pour coadjuteur, et par là charger la famille des Oblats de tous les détails des missions dans le pays. Dieu n'a pas jugé comme moi, et je pense qu'il veut le P. Taché au timon des affaires des missions, quelques années plus tôt que je n'avais pensé. Il connaît les missions mieux que personne; je le propose et je le demande à V. G. comme à son supérieur général ».

Les bulles qui nommaient M. Laflèche, avaient été envoyées à l'archevêque de Québec. A la demande de Mgr Provencher, l'archevêque de Québec et les évêques du Canada sollicitèrent du Saint-Siège la substitution du nom du P. Taché à celui de M. Laflèche.

Le Souverain Pontife accepta la demande. Le 24 juin 1850,

il nommait Alexandre-Antonin Taché, évêque d'Arath *in partibus infidelium,* coadjuteur de Mgr Provencher avec future succession.

Le P. Taché, appelé à son tour, arriva à Saint-Boniface le 4 juillet 1851.

Mgr Provencher trouvait dans le jeune élu toutes les qualités nécessaires à la mission qu'il voulait lui confier. « M. Laflèche, écrivait-il à cette époque, a l'estime de tous dans le pays, même de la bourgeoisie, qui s'aperçoit qu'il la domine ou surpasse en talent; c'est en même temps l'homme le plus simple et uni dans tout ce qu'il fait. Il boite sans souffrir, n'ayant plus de plaie. Cependant je pense que le P. Taché sera plus propre à l'épiscopat : il aura plus de détail, l'autre est un peu oublieux. Ils sont amis; je souhaite que M. Laflèche l'assiste comme grand vicaire et tout ira bien. J'ai cru faire un bon coup en le demandant; je désire que Dieu soit aussi content que moi. Je suis persuadé qu'il n'y avait guère moyen de faire mieux ».

Mgr Provencher mourut le 7 juin 1853, laissant à son successeur 4 prêtres séculiers, 7 Oblats prêtres, 2 frères convers, 2 couvents de Sœurs grises, 5 résidences de missionnaires, 6 églises ou chapelles, 1 collège classique, un hospice, fruits de constants efforts et des bénédictions célestes qu'il avait su mériter.

Mgr Taché n'eut rien de plus pressé que de renouveler les pouvoirs de M. Laflèche en le confirmant dans la charge de vicaire général, dignité que Mgr Provencher lui avait conférée à l'entière satisfaction de tous et pour le plus grand bien de la jeune église du Nord-Ouest canadien. Mgr Taché aurait bien voulu aussi confier à M. Laflèche l'administration temporelle du diocèse, mais celui-ci éprouvait une grande répugnance pour ce genre d'exercices; force lui fut de recourir au dévouement du P. Bermond, pour la gestion de la caisse épiscopale et de tout le temporel dont il pouvait disposer en toute liberté à seule fin de procurer la

plus grande gloire de Dieu et de travailler à l'honneur de la religion.

Entre temps, n'ayant pu consentir à son élévation à l'épiscopat, M. Laflèche avait trouvé le moyen de décrocher un bâton de maréchal, comme commandant en chef à l'ennemi. Cette mémorable aventure lui arriva le 13 et 14 juillet 1851, comme il se trouvait à la tête de 80 Métis et fut assailli par 6.000 Sioux, qui, le cernant de toutes parts, lui livrèrent des assauts furieux et répétés.

Voici d'ailleurs l'exposé de ce haut fait d'armes, d'après le héros lui-même et l'abbé Georges Dugas[1], longtemps missionnaire comme lui dans le Nord-Ouest.

1. Les deux narrateurs ne sont pas d'accord sur le nombre des combattants. L'abbé Laflèche donnera, comme nous le verrons, 80 métis contre 6.000 Sioux; l'abbé G. Dugas réduira ce nombre à 60 métis et 2.000 Sioux, forces sensiblement équivalentes; M. Laflèche tenait compte de combattants ayant 12 à 13 ans; peut-être que l'abbé Dugas les éliminait.

VII

BATAILLE DES MÉTIS CONTRE LES SIOUX

Le 4 septembre 1851, de la Mission de Saint-François-Xavier du Cheval-Blanc, l'abbé Laflèche écrivait à un de ses amis :

« *Mon cher ami,* — J'ai éprouvé un bien sensible plaisir en recevant votre lettre du 15 avril, à mon retour de la Prairie... L'année dernière je pris cette route pour la première fois... Au moment où nous allons camper, nos éclaireurs nous signalent la découverte d'un grand camp des Sioux. De suite nous nous mettons à fortifier notre frêle et incessant rempart de charrettes et on passe dans les roues des perches que l'on y attache aussi solidement que possible. Sous les charrettes sont creusés des trous pour y mettre les femmes et les enfants à l'abri des balles; en dehors de ce cercle, on élève des redoutes en terre pour protéger nos chasseurs dans le cas où ils seraient trop incommodés par le feu des ennemis. Vous pouvez croire que l'on fit bonne garde durant toute la nuit.

» C'était précisément au moment de la pleine lune et nous pûmes contempler à loisir le spectacle solennel de l'éclipse que j'avais eu le soin de prédire à mes gens.

» Pendant que mes amis du Canada observent à leur aise cet admirable phénomène de la nature, me disais-je à moi-même, me voici donc, moi, forcé d'envisager pendant cette triste et longue nuit, une mort qui, quoique vue à travers un faible nuage d'incertitude n'en paraît cependant pas moins horrible. Ah! mon cher ami, je vous avoue que je fis là mon sacrifice; car je m'attendais à être le lendemain taillé en morceaux par ces barbares. Humainement c'était la seule conclusion à laquelle je pouvais arriver. Un camp de 600 loges donnant au moins 6000 guerriers, et qu'avions-nous à leur opposer? Environ 80 chasseurs, dont quelques-uns n'avaient pas plus de 12 à 15 ans.

» Nous avions un rempart, il est vrai; mais quel rempart! Des charrettes posées l'une à côté de l'autre, pouvaient empêcher nos chevaux de s'enfuir; mais comment pouvaient-elles nous défendre contre une grêle de balles! Il était donc à peu près certain qu'il n'y avait aucune chance de salut pour nous; et, sans une protection manifeste de Dieu, la main qui vous trace ces lignes, serait maintenant suspendue à une perche et devenue le jouet des vents, au-dessus d'un tombeau sioux.

» Le lendemain, 13 juillet, et dimanche, nos éclaireurs aperçoivent les Sioux, qui se mettent en marche, mais quel nombre!...

» ... Le sort en est jeté, il faut rebattre, et il n'y a pas un moment à perdre. « Courage, mes amis, leur répétai-je en faisant le tour du camp, vous voyez que nos ennemis sont nombreux; mais aussi vous savez combien ils sont lâches. Souvenez-vous surtout que Dieu est de votre côté et que vous avez un père dans le ciel, qui voit combien est injuste l'attaque de ces gens contre vous; battez-vous courageusement, c'est lui qui vous commande de défendre vos femmes et vos enfants, et de protéger vos vies. Mourons, s'il le faut; mais mourons en braves; tant que nous aurons un souffle de vie dans la poitrine, employons-le pour nous défendre. »

» Qu'en dites-vous, mon ami, n'est-ce pas là joliment faire le général? Et si le défunt Napoléon Bonaparte m'eût entendu, ne m'aurait-il pas, en passant, jeté quelque croix de la Légion d'Honneur? Je fis en même temps, au nom de tout le camp, un vœu de faire un jeûne solennel, et de chanter trois grand'messes.

» ... Pendant que je faisais le tour du camp, les Sioux l'avaient déjà cerné de toute part et entouré comme d'une ceinture; leurs balles se croisent sur nos têtes. Nos chasseurs, habiles tireurs, répondent avec plus de justesse, et accompagnent leurs décharges de cris de joie, qui portent le découragement dans le cœur de leurs ennemis, étonnés d'une résistance aussi inattendue. Bientôt les plus braves de ces lâches ayant reçu leur passe-port pour l'autre monde, les autres ont la prudence de ne pas les imiter, et en conséquence se tiennent à une distance respectueuse. Toutefois on les voit se réunir en différents points, on les entend pousser leurs cris de guerre tout en continuant leur feu sans effet.

» Ils paraissent vouloir s'organiser et avancer en corps jusqu'à nous; c'est ce que nous craignons davantage; car, n'étant pas un contre vingt, nous ne pourrions résister corps à corps. La peur l'emporte dans leurs conseils, et ils n'osent approcher, cer-

tains que la mort attend les premiers qui ouvriront le chemin. De fait, la brèche qu'ils auraient pratiquée dans notre faible rempart leur aurait coûté bien cher; nous étions tous bien décidés à leur prouver qu'un blanc estime la vie et qu'il ne la donne pas à aussi bon marché. Chacun avait son couteau à la ceinture, prêt à remplacer le fusil; et votre ami qui n'avait pas jugé convenable à son caractère de prendre le fusil, avait décidé qu'au moment suprême, il lèverait sa hache sur la tête du premier coquin qui oserait mettre la main sur sa charrette. Heureusement, il n'en fut pas réduit à cette extrémité.

» Après une fusillade, d'environ 6 heures, un des chefs s'écria : « Holà! guerriers; nous ne pouvons pas tuer les Français, et ils nous écrasent; nous ferions mieux de nous en aller. Ils pourraient se fâcher tout de bon; et alors ils sont capables de se mettre à notre poursuite. Guerriers, allons-nous-en. » Il n'en fallait pas plus pour les décourager; et vous pouvez croire que cette harangue entendue clairement de notre camp, fit redoubler nos cris de joie.

» ... Pour moi, dans un succès aussi inespéré, je ne vois qu'une protection étonnante de Dieu. Encore si nous nous en étions tirés avec une chance ordinaire, en ne perdant que quelques-uns des nôtres. Mais non! Ce bon père a voulu nous montrer d'une manière plus claire encore, avec quelle tendresse il protège ceux qui ont confiance en lui et qui invoquent son secours par la puissante intercession de Marie. Les Sioux eux-mêmes forcés de le reconnaître, s'écriaient dans le fort de la bataille : « Vous avez avec vous un Manitou, qui vous défend. » Pas un seul homme n'a été tué, dans notre camp; trois seulement ont été blessés légèrement. Et cependant des milliers de balles ont traversé dans toutes les directions l'espace réservé que nous occupions. Grâces en soient rendues à la divine Providence. Quant à la perte des Sioux nous ne la connaissons pas... »

On remarquera le bonhomie de ce récit et la modestie de ce général improvisé. Le désir de connaître la vérité intégrale sur ce haut fait, nous fait mettre sous les yeux du lecteur, la version que nous en a conservée M. l'abbé Georges Dugas, ami du héros et son collaborateur sur le sentier de l'Evangile menant aux infidèles.

... Quand, rapporte l'abbé G. Dugas, les vastes prairies de l'Ouest, qui se peuplent aujourd'hui avec une rapidité

qui tient du prodige, n'étaient encore que d'immenses déserts où l'Indien seul plantait sa tente, où le blanc ne pénétrait que pour chasser les animaux sauvages, la guerre entre les nombreuses tribus indiennes était plus naturelle que la paix. Pour les sauvages, la guerre était un état normal; on aurait dit qu'ils ne vivaient que pour se battre. Ils passaient généralement une moitié de leur vie à combiner des plans d'attaque, et l'autre à les exécuter. D'ordinaire, ces guerres se faisaient entre sauvages : cependant les blancs n'étaient pas toujours à l'abri du danger; et, plus d'une fois, ils eurent à opposer de vigoureuses résistances aux attaques de ces terribles enfants du désert.

Dans ces contrées sauvages, la renommée n'est pas allée porter bien loin le bruit de ces combats; cependant, il est certain qu'il n'a manqué à plusieurs d'entre eux qu'un théâtre plus en vue pour mériter d'être enregistrés dans l'histoire et passer ainsi avec honneur à la postérité.

Voici le récit détaillé de la bataille à laquelle Mgr Laflèche assista et dans laquelle soixante métis luttèrent trois jours durant, avec un courage héroïque, contre deux mille cavaliers Sioux qui les tenaient enfermés dans un petit campement[1].

Mgr Laflèche, alors missionnaire à la Rivière-Rouge, accompagnait les chasseurs métis à la prairie. La bataille eut lieu les 13 et 14 juillet 1851, au pied des buttes de Grand Côteau, dans le Dakota.

Le 15 juin de cette année, époque ordinaire du départ pour la chasse au buffle, un parti de chasseurs laissait la mission du Cheval Blanc (Saint-François-Xavier) et se mettait en route pour la prairie.

Après quelques jours de marche, ce parti rejoignit les

1. Mgr Laflèche, écrivant à son ami, ramenait son mérite à sa plus simple expression; on lutta six heures; mais la lutte se répartit sur trois journées et trois nuits mortelles d'angoisses et en quelles conditions poignantes!... Lui, n'en dit rien!

camps de Saint-Boniface et de Pembina, et partait avec les chasseurs de ces deux derniers camps, le nombre des cavaliers s'élevait à trois cent quatre-vingt-cinq. C'était autant qu'il en fallait pour tenir en respect toute tribu ennemie qui aurait eu l'intention de les attaquer; mais d'un autre côté, c'était plus de monde qu'il convenait pour chasser avec avantage. Après avoir tenu conseil on résolut de se séparer. Le plus grand nombre pourtant était d'opinion qu'il était dangereux de s'aventurer trop loin sur le terrain des Sioux et que ce serait une imprudence d'y marcher par petits camps.

Tous les chasseurs savaient que les sauvages avaient passé l'hiver précédent à se préparer à la guerre et qu'ils n'attendaient qu'une occasion favorable pour tenter un coup.

Après avoir pesé toutes les raisons qui pouvaient les rassurer, soixante-sept cavaliers consentirent à se séparer de la grande bande; et les autres, au nombre de trois cent dix-huit, restèrent réunis, et se dirigèrent vers un endroit appelé la maison du chien. En prenant cette direction, ils s'écartaient un peu des terres des Sioux.

Pour rassurer leurs compagnons, dont le petit nombre pouvait assurément leur inspirer de sérieuses inquiétudes, ils leur promirent de voler à leur secours dès l'approche de l'ennemi.

Les deux camps se mirent en marche, chacun de son côté.

A peine s'étaient-ils séparés que déjà les cavaliers du grand camp donnaient la chasse à un parti de Sioux qu'ils découvraient dans les environs. Ils avaient décidé de ne pas les souffrir autour d'eux.

La nouvelle de cette rencontre fut immédiatement transmise aux cavaliers du petit camp, afin de les faire redoubler de vigilance.

Les jours suivants, la marche se continua sans accident pour ces derniers jusqu'au lieu dit le Grand Coteau, place

bien connue de tous les chasseurs. Les soixante-sept cavaliers arrivèrent à cet endroit le samedi 12 juillet au soir.

Au moment de camper, après avoir gravi la première hauteur des buttes des coteaux, les éclaireurs envoyés en avant signalèrent un grand camp.

La distance ne permettait pas de distinguer si c'étaient des amis ou des ennemis.

Le chef cependant ordonna de choisir l'emplacement le plus avantageux pour se défendre en cas d'attaque, et, en même temps, cinq cavaliers, munis d'une longue-vue, s'avancèrent pour reconnaître le camp suspect. En usant de prudence, il eût été très facile d'accomplir cette mission sans être remarqué. Malheureusement la prudence n'était pas la vertu favorite des chasseurs métis. Ils allèrent donc étourdiment se placer sur le haut d'une butte, de façon que les sauvages, à l'œil si exercé, ne pouvaient manquer de les apercevoir. Avec leurs longues-vues les métis reconnurent facilement qu'ils avaient affaire avec un camp de Sioux et de plus que ce camp était extrêmement nombreux.

Le simple bon sens aurait dû leur conseiller de se replier immédiatement pour porter cette nouvelle à leurs camarades qui attendaient avec anxiété à quelques milles de là. Ils firent tout le contraire; sans prendre la peine de réfléchir ni de consulter, comme s'il n'y avait eu aucun danger à redouter, ils poussèrent leurs chevaux vers les Sioux avec une grande insouciance.

Quand ces derniers virent s'approcher les chasseurs métis, ils allèrent à leur rencontre au nombre d'une vingtaine sans témoigner la moindre hostilité.

Ils étaient tous à cheval. En voyant la confiance avec laquelle les cinq cavaliers venaient à eux, les sauvages comprirent qu'il leur serait facile de s'en emparer sans combat et ils prirent leur temps à cette fin. Dès qu'ils furent auprès d'eux, ils les entourèrent et leur déclarèrent qu'ils allaient les mener à leur camp. Les métis se rendirent compte alors

qu'ils s'étaient jetés en aveugle dans un piège et qu'ils avaient à se débrouiller avec des ennemis qui venaient leur faire la guerre.

La résistance n'était guère possible et il était un peu tard pour tenir conseil. Il ne leur restait qu'un moyen pour s'échapper, c'était de faire bonne contenance, d'user de ruse. A peine étaient-ils en marche vers le camp des Sioux que deux métis déjà, trompant la vigilance de leurs gardes, tournèrent bride et parvinrent, non sans danger, à rejoindre le camp des chasseurs. Les trois qui restèrent prisonniers étaient : McGillis, Whitefort et Malaterre.

Grande fut l'inquiétude des métis en apprenant l'aventure de leurs trois compagnons. Il n'y avait plus à en douter : les Sioux venaient les combattre.

Pour donner le change sur leurs desseins hostiles, les Sioux commencèrent par rassurer les métis sur le sort de leurs compagnons prisonniers, les assurant qu'ils n'avaient rien à redouter de leur part et qu'ils étaient très bien traités dans leur camp. Ils leur promirent, de plus, que dès le lendemain, ils seraient renvoyés en liberté. Ils étalèrent un peu leur pauvreté comme pour exciter la pitié des blancs, puis ils repartirent disant que le lendemain ils viendraient en petit nombre selon le désir des métis.

Il était facile de voir à leur mine qu'ils n'étaient pas sincères; qu'ils voulaient tout simplement tromper pour s'introduire dans le camp.

Mais il fallait aviser à la délivrance des prisonniers qu'une mort certaine et cruelle attendait du moment qu'on en viendrait aux mains. Sans connaître exactement le nombre des Sioux qui venaient à eux, les métis se sentaient néanmoins trop faibles pour faire autre chose que se défendre dans leur camp.

Pendant qu'ils délibéraient sur ce qu'ils allaient entreprendre, ils aperçurent trois Sioux à cheval qui venaient à eux; aussitôt une douzaine de chasseurs se rendirent à leur ren-

contre pour les empêcher de s'approcher davantage et de reconnaître leur position. Après les cérémonies d'usage ils s'abordèrent paisiblement.

Le premier plan des Sioux avait été d'attaquer à l'improviste; mais se voyant découverts, ils avaient fait des prisonniers pour avoir le lendemain un prétexte pour pénétrer dans le camp métis.

Ceux-ci ne se firent pas illusion sur leur position et, à tout événement, ils résolurent de ne recevoir les Sioux qu'au bout du fusil. Comme il n'y avait rien à faire pour sauver les prisonniers; ils pensèrent qu'il valait mieux les abandonner à leur sort que d'exposer tout le camp à être massacré.

Ils passèrent toute la nuit à fortifier leur camp afin de se mettre le mieux possible à l'abri des balles. Les charrettes furent rangées en cercle, et placées debout avec des perches passées dans les roues pour les fixer les unes aux autres. Pour mettre à l'abri du danger les femmes et les enfants, on creusa des trous en terre dans l'enceinte protégée, et les chasseurs élevèrent au dehors des redoutes pour se protéger contre le feu de l'ennemi, et l'empêcher de s'accrocher aux charrettes.

Pendant toute la nuit, des sentinelles montèrent la garde autour de ces travaux.

A la tombée du jour, deux cavaliers avaient été dépêchés vers les chasseurs du grand camp pour leur faire connaître la position critique où se trouvaient leurs frères et pour demander un prompt secours.

Le lendemain dimanche, 13 juillet, des éclaireurs aperçurent les Sioux qui se mettaient en marche; mais ce n'étaient plus quelques cavaliers comme la veille qui venaient recevoir des présents; mais une masse mouvante qui s'approchait; une armée de guerriers qui venait combattre.

Arrivés à certain chemin, ils font halte; une trentaine de cavaliers partent en même temps du camp métis pour aller

à leur rencontre. A peine sont-ils en route qu'un des trois prisonniers, McGillis, s'échappe du milieu des Sioux et s'élance de toute la vitesse de son coursier vers les siens : « Ah! mes chers amis, dit-il en les abordant, nous n'avons pas de quartier à espérer; vous n'avez pas besoin de rire de ma frayeur. C'est la mort qui vous attend; nous avons affaire à deux mille Sioux; ils m'ont déclaré qu'ils voulaient entrer dans votre camp et vous massacrer jusqu'au dernier. Ce langage n'avait rien de bien rassurant, cependant les cavaliers métis ne se laissent pas intimider; ils abordent hardiment l'avant-garde des Sioux, et, après leur avoir fait quelques petits présents, ils les engagent à rebrousser chemin. Ce n'était pas du tout ce que ces barbares avaient décidé; ils se sentaient forts de leur nombre et l'idée d'un pillage suivi d'un massacre sans danger pour eux, leur souriait trop pour en perdre l'occasion; aussi font-ils mine de ne pas comprendre l'avertissement des Métis et ils continuent leur marche.

Les trente cavaliers métis comprennent alors que le seul parti à prendre est de se replier rapidement vers leurs compagnons et de se préparer au combat. Les Sioux avec lesquels ils viennent de causer, au lieu d'attendre le gros de l'armée, s'élancent aussi vers le camp pour tâcher d'en forcer l'entrée.

M. Laflèche avait passé la nuit à entendre les confessions de ses enfants et à les préparer à la mort, s'il fallait mourir. Tous s'y attendaient, du reste; car ils n'espéraient pas pouvoir résister à ce grand nombre d'ennemis.

M. l'abbé Laflèche, revêtu de son surplis et de son étole, leur adresse quelques paroles pour les encourager à se défendre, à vendre au moins chèrement leur vie.

En même temps, il leur fait promettre un jour de jeûne et trois grand'messes si Dieu les tirait d'affaires. Rassurés par les paroles du missionnaire, les Métis attendaient de pied ferme leurs redoutables ennemis.

Du haut des buttes où ils s'étaient campés la veille, les Sioux continuaient à s'avancer vers le camp métis. Confiants dans leur nombre, ils comptèrent sur une facile victoire; ils étaient loin de soupçonner qu'une poignée d'hommes cachés derrière le misérable rempart de quelques charrettes, tenteraient de les tenir en échec.

Ils étaient, du reste, si sûrs de la victoire qu'ils amenaient avec eux des charrettes pour emporter leur butin. Quand les chasseurs les virent arrivés à une bonne portée de fusil, ils leur signifièrent de rebrousser chemin; mais, au lieu d'obtempérer à cet ordre, les plus avancés lancèrent leurs chevaux pour renverser les charrettes et forcer l'entrée du retranchement. Il n'y avait pas plus à hésiter que de temps à perdre : une première décharge faite à bout portant couche sur l'herbe les plus téméraires et oblige les autres à reculer pour attendre le gros de la bande.

Pendant ce temps-là un autre des prisonniers, Whiteford, qui se trouvaient en arrière des Sioux, entendant les premiers coups de feu, comprit que c'en était fait de lui s'il n'arrivait pas à se sauver. On l'avait confié à la garde d'un Américain qui vivait avec les sauvages. Il paraît que ce Yankee eut pitié de Whiteford et voulut lui donner une chance de s'échapper. « Si tu as un bon cheval, lui dit-il en anglais, lâche-le à toute bride et sauve-toi; je ferai semblant de tirer sur toi pour n'avoir pas l'air de trahir les Sioux. Peut-être réussiras-tu à rejoindre tes amis ». Whiteford ne se fit pas répéter l'invitation. Il savait que son cheval était le meilleur trotteur de la prairie, et que pour un espace de quelques milles, pas un Sioux ne l'approcherait. Il vise donc un chemin à l'écart, pique des deux... Jamais, depuis qu'il parcourait les prairies, il n'avait fait une course aussi folle. Couché sur l'encolure de son cheval, il passa dans la forêt comme l'Arabe dans le désert : rapide comme le vent. Chaque Sioux qui le voit passer lui envoie une balle qui se perd dans la feuillée. Le voilà en vue du camp,

et ses compagnons, qui l'ont reconnu, s'élancent à sa rencontre. Il est sauvé; mais, avant de mettre pied à terre, il se retourne et d'une balle implacable descend de cheval le Sioux qui le serrait le plus près.

La vieille mère de Whiteford, qui était au camp, croyait déjà son fils massacré. Quand elle le vit arriver, elle courut au-devant de lui et lui dit : « Si tu es fatigué, viens te reposer et donne-moi ton fusil pour que je puisse tirer un peu sur ces coquins-là. »

Cependant, après quelques moments de trêve, le gros de la cavalerie des Sioux entoure le camp. Les balles sifflent de tous côtés et se croisent sur la tête des Métis. Ceux-ci, habiles tireurs, accoutumés à ne jamais brûler une balle inutilement sur du gibier, répondent aux Sioux avec une précision qui les déconcerte. Chaque coup porte, et chaque décharge fait une brèche dans les rangs ennemis. Bientôt les plus hardis de la horde ont mordu la poussière. Etonnés d'une telle résistance, les autres reculent, pour revenir bientôt en poussant des cris affreux : tâchant par ces hurlements sauvages d'épouvanter les Métis. Ce second assaut n'eut pas plus de succès que le premier.

Ce que les Métis redoutaient le plus, c'était de voir les Sioux s'élancer en masse sur le camp pour renverser les charrettes et pénétrer de force à l'intérieur. Ils l'auraient tenté s'ils avaient été plus braves et la chose eût été facile, les métis luttant un contre vingt. Mais les sauvages sont lâches; ils tiennent à la vie et n'aiment pas à l'exposer quand ils ne sont pas sûrs de la victoire. D'ailleurs, les métis avaient chacun un couteau de chasse et ils étaient hommes à prouver aux Sioux que les blancs ne se laissent pas égorger comme des agneaux. Dans ce corps à corps, plus d'un sauvage aurait mordu la poussière avant que le gros de la cavalerie eût été maître de la situation.

Les Sioux préférèrent donc tirailler à distance.

Du côté des Métis, personne encore n'était blessé, tandis

que chaque nouvelle décharge culbutait nombre de Sioux. Vers les trois heures de l'après-midi, un des chefs Sioux s'écria :

« Les Français ont avec eux un Manitou, jamais nous n'arriverons à leur faire du mal. Allons-nous-en, c'est impossible de les tuer. »

Le Manitou dont ils parlaient était l'abbé Laflèche; déjà la vue d'un missionnaire revêtu d'un surplis et d'une étole frappait leur imagination et les décourageait autant qu'elle encourageait les Métis.

La modeste avance obtenue par ces sauvages après six heures de combat avait refroidi leur humeur guerrière; ils se retirèrent emportant leurs morts et leurs blessés dans les mêmes charrettes qu'ils destinaient à l'enlèvement de leur butin.

En présence de ce succès inespéré, les Métis reconnurent que la Providence veillait sur eux.

Voyant leurs ennemis se retirer, ils respirèrent à l'aise et sortirent pour visiter le champ de bataille et voir de près les endroits où étaient tombé des ennemis. Partout où quelque guerrier avait été frappé à mort, on trouvait des flaques de sang sur l'herbe de la prairie. Le corps de Malaterre, qui n'avait pu s'échapper gisait à terre, percé de soixante-sept flèches et de trois balles. Les pieds et les mains avaient été emportés, les bras cassés, la chevelure enlevée, le crâne fracassé, la cervelle répandue sur le sol. Les Métis, ivres de vengeance, recueillirent pieusement ces lambeaux de chair et d'os et les enterrèrent dans la prairie.

Les Sioux cependant ne s'étaient pas retirés bien loin, ayant l'intention de revenir dès le lendemain.

Pendant toute la nuit, ils poussèrent des cris affreux pour en imposer aux Métis. Ceux-ci tinrent conseil et résolurent de battre en retraite en attendant le secours du grand camp sur lequel ils ne comptaient guère, vu que les deux courriers envoyés vers lui, la veille, avaient eu leur chemin

coupé par les Sioux et avaient dû revenir sans avoir accompli leur mission. Néanmoins, ils espéraient que deux jeunes gens, qui avaient pris la fuite au commencement du combat, auraient plus de succès. Quelle que pût être d'ailleurs l'issue de leur mouvement, il fut décidé qu'on se mettrait en marche; mais, pour éviter toute surprise, on arrêta les dispositions suivantes :

Quatre partis de cavaliers devaient se tenir à un mille environ de la caravane; le premier en arrière, le second en avant, et les deux autres sur les flancs. Ils devaient signaler l'approche de l'ennemi en faisant croiser deux cavaliers sur une butte. De cette manière, il restait assez de temps aux Métis pour camper et se mettre en état de défense.

Pour plus de célérité, ils firent marcher les charrettes sur quatre colonnes, en sorte qu'à la première alarme, deux rangs se jetant d'un côté et deux rangs de l'autre, il ne restait qu'à joindre les deux bouts à la largeur ordinaire du camp, et le rempart se trouvait reconstitué en un instant.

A peine s'étaient-ils ébranlés depuis une demi-heure, qu'ils aperçurent en arrière deux cavaliers qui se croisaient sur une butte.

C'était l'annonce d'une nouvelle attaque; les Sioux étaient en vue. Ils étaient moins nombreux que la veille et paraissaient aussi moins emballés.

Mettant à profit leur première expérience, les Métis, pour mieux se protéger contre les balles, rangèrent les charrettes sur double rang, puis à trois chaînes de remparts, et se hâtèrent d'élever des redoutes pour mieux protéger les abords du camp. Ces préparatifs étaient à peine terminés que le camp était déjà enveloppé et que les balles pleuvaient de tous les côtés.

Cinq heures durant, on combattit de part et d'autre avec une égale ardeur.

Enfin, un des chefs s'avança demandant à pénétrer dans

le camp, mais les Métis lui ordonnèrent de reculer s'il ne voulait pas perdre la vie. Il leur déclara que la guerre prenait fin, que les Sioux allaient lever leur camp et que désormais ils n'attaqueraient plus les Métis.

A peine avait-il cessé de parler que toute la bande s'éloigna à bride abattue; mais en passant à une distance respectueuse elle fit une décharge en poussant des cris effroyables. Ce fut la plus terrible de toutes leurs fusillades.

Les Métis pensaient bien que pour le coup, elle leur coûtait cher.

Heureusement, il n'en était rien. Les chasseurs avaient répondu de leur mieux en saluant par des hourras la retraite de l'ennemi décimé.

L'attaque était finie, mais les ennemis partaient fort à propos pour eux. En effet, et sans doute, les Sioux avaient été renseignés, moins d'une demi-heure plus tard, tous les chasseurs du grand camp accouraient au secours de leurs frères. Ces pauvres gens pleuraient de joie en revoyant en vie leurs parents et leurs amis qu'ils s'attendaient à retrouver massacrés. Ce fut une fête dans le camp qui renfermaient alors sept cents hommes : plus de deux cents Sauteux s'étant joints aux Métis.

On se trouvait en état de rappeler les Sioux au respect du droit des gens.

Cependant, les avis restaient partagés. Les uns voulaient immédiatement se mettre à leur poursuite. C'était peut-être le meilleur parti à prendre; mais le plus grand nombre pensaient qu'il valait mieux les laisser aller que de s'exposer à manquer de chasse en les poursuivant. Cet avis prévalut pour le salut des Sioux. Car si les Métis se fussent mis à leur recherche, ils les eussent trouvés dans l'impossibilité de se défendre. En effet, durant les deux jours de combat, ils avaient épuisé toutes leurs munitions...

***

Cette aventure prouve que M. Laflèche ne se bornait pas à édifier les habitants de Saint-Boniface par la simplicité de ses manières et l'exemple de ses éminentes vertus; mais qu'il se souvenait de ses occupations de l'Ile-à-la-Crosse et tenait à n'être pas trop distancé par les plus jeunes à la poursuite des âmes égarées dans la Prairie.

Cependant, à son retour à Saint-Boniface, Mgr Taché trouva M. Laflèche dans un état de fatigue qui tenait de la maladie. Quand donc cet ami et fidèle compagnon d'heures difficiles exposa ses peines visibles et des affaires de famille urgentes qui le rappelaient au Canada, l'évêque ne put que l'autoriser à descendre vers Québec pour y passer l'hiver; à la condition expresse toutefois qu'il promît de revenir au printemps.

Dans ces conditions, M. Laflèche quitta la Rivière-Rouge le 15 novembre 1854.

A cette occasion, Mgr Taché écrivait à l'archevêque de Québec : « Je regarde la présence de M. Laflèche comme indispensable au bien, et ce serait une peine bien sensible pour moi s'il ne revenait pas, mais il reviendra. J'ai à cette fin chanté une grand'messe ce matin : les habitants l'ont demandée comme un témoignage de leur reconnaissance, pour prier Dieu de veiller sur des jours chers à leurs cœurs ». Mgr Taché chargea M. Laflèche de lui trouver deux prêtres « pour reprendre la mission de la Baie des Canards, tombeau de M. Dorvau », où les protestants exerçaient un redoutable prosélytisme. Il le pria encore de rendre une visite à sa mère : « Vous le savez, écrit-il à celle-ci, les grands vicaires ne font qu'une personne avec l'évêque en sorte qu'en recevant M. Laflèche vous recevrez Mgr de Saint-Boniface, et si votre cœur allait vous dire que non, je commande à votre foi de vous dire que oui ». « Toujours est-il que vous verrez un de mes meilleurs amis, un bien digne et bien zélé missionnaire; priez beaucoup pour que le bon Dieu lui rende la santé et nous le renvoie au printemps ».

L'ayant promis, M. Laflèche retourna dans l'Ouest, à la fin de mai 1855, et sa réapparition causa beaucoup de joie dans le cœur de l'évêque, en même temps qu'un grand enthousiasme dans Saint-Boniface et chez tous les habitants de la Rivière-Rouge.

Pendant son séjour au Canada, sur les vives instances de ceux qui s'intéressaient aux Missions du Nord-Ouest, après s'y être d'abord refusé, estimant que son évêque eût rédigé ce travail avec plus de talent et d'autorité, M. Laflèche, vu l'urgence, consentit à écrire : *L'Etat général des missions du diocèse de Saint-Boniface, territoire de la Rivière-Rouge*, 9 avril 1855.

C'est grâce à cette circonstance et au bon vouloir d'un des meilleurs pionniers de ces missions, qu'on possède avec des détails précis, la situation du diocèse de Saint-Boniface au début de cette année.

Mais, si M. Laflèche était revenu à Saint-Boniface selon sa promesse, il n'avait pu rendre visite à la mère de son évêque, selon le désir de ce dernier, et Mgr Taché écrit à ce sujet à cette bonne mère : « Je dis au bon Dieu : prends ce petit sacrifice, et rends ma mère heureuse. »

M. Laflèche continua son ministère avec l'ardeur et la conscience qui le distinguaient, mais, à telle peine, sa santé de nouveau s'ébranla. Pour ce seul motif, il dut se résigner à quitter le sillon arrosé de ses sueurs et s'en retourner définitivement au Canada. Il reprit donc le chemin de Montréal, le 4 juin 1856 et y arriva un mois plus tard, après un trajet dénué d'incidents et dont la rapidité témoigne des progrès accomplis dans les moyens de communication depuis son premier voyage dans l'Ouest.

Néanmoins, confiant à un ami du Canada le bonheur intime, les joies surnaturelles que ressentait son cœur d'apôtre, il s'exprimait en ces termes :

Rivière Rouge, 3 janvier 1845.

« Mon cher Thomas, — Voilà déjà une année que j'ai quitté

le collège, et bientôt neuf mois que je n'ai pas eu de nouvelles du Canada. Je l'avouerai dans toute la sincérité de mon âme que ce temps qui aurait dû me paraître si long, s'est écoulé comme un songe : J'en suis tout surpris, je m'attendais presque à trouver ici des années éternelles. Comment se fait-il donc qu'en voilà déjà une de passée avec autant de bonheur et plus de rapidité qu'aucune de celles passées dans le sein de ma famille ou au milieu des bons amis de mon collège ? Grâces en soient rendues à notre Dieu dont la douce providence qui a des vues si fort au-dessus de nos prévisions humaines, sait toujours proportionner le fardeau aux forces de celui à qui elle l'impose.

» Au lieu des chagrins et des ennuis auxquels je m'attendais, elle a bien voulu m'y faire trouver une paix, un bonheur qui m'était en quelque façon inconnu jusque-là. A la vérité j'ai bien eu quelques moments sombres, mais beaucoup moins que tu ne le penses. Ils n'ont été que l'assaisonnement du bonheur que j'éprouve ici. C'est ainsi que le Bon Maître que nous servons, se plaît à récompenser son serviteur, malgré ses infidélités continuelles. Connaissant ma faiblesse, sa bonté paternelle ne m'a donné jusqu'à présent que les travaux que peut supporter un enfant, me réservant les grandes épreuves pour le temps où j'aurai grandi, où je serai devenu plus fort dans son amour. Il faut donc que je me hâte, que je marche à grands pas dans le chemin de la vertu, puisque je ne suis encore qu'au commencement. Ah ! que je regrette à présent tant de moments précieux dont j'aurais pu profiter pour prendre l'avance.

» Lève donc au ciel tes mains, adresse-lui tes prières ardentes, conjure-le d'accorder à ton ami de réparer tous ces moments si précieux, s'il est possible, par sa fidélité à bien employer ceux qui lui restent.

» Cependant, de quelque nature que puissent être les épreuves que le ciel me réserve, je n'en suis point effrayé ; les marques que j'ai eues jusqu'à présent de sa bonté sont pour moi le plus sûr garant qu'il ne me laissera pas succomber.

» Ah ! mon cher Thomas, que nous servons un bon maître, qu'il traite avec douceur, qu'il récompense avec générosité, même dès à présent, ses serviteurs ! Remercie-le donc pour moi de ne m'avoir pas laissé succomber sous les efforts qu'il m'a fallu faire pour rompre les liens de la chair et du sang, et surtout de l'amitié qui me retenaient encore si puissamment attaché lorsqu'il m'a appelé à la vie de missionnaire. Je te l'avoue, j'ai eu de rudes assauts à soutenir et je me voyais engagé comme malgré moi à

la mission de la Rivière Rouge. Une force invisible m'y poussait contre ma volonté. Heureux de ne m'être point raidi contre son impulsion

. . . . .

» Nous étions sur le lac Supérieur. La veille de la Pentecôte un orage épouvantable vint nous assaillir au moment où nous campions. Heureusement qu'une petite baie qui s'enfonçait entre deux montagnes, nous met à l'abri du coup de vent qui l'accompagnait. Mais la foudre, en se brisant sur les flancs de ces montagnes, faisait un bruit épouvantable. On en fut quitte pour une aspersion un peu copieuse. Quelques heures après, une petite brise du nord chassait tous les nuages; les vagues encore agitées dans le large s'en venait lentement dans le fond de notre baie expirer avec un doux mugissement sur un beau rivage de sable : la lune, dans sa modeste clarté, nous laissait voir les beautés du ciel, nous découvrait en même temps les merveilles de la nature qui abondaient en ce lieu, la température était des plus agréables, en un mot, tout concourait à faire de cette nuit délicieuse, une nuit de méditation. Il est plus aisé de sentir que de rendre les divers sentiments qui agitèrent mon cœur pendant les quelques heures que je passai à me promener sur ce rivage enchanteur. Mon âme était plongée dans cette douce mélancolie qui n'a rien de sombre; je me voyais dans les forêts à plus de 200 lieues de ma patrie. Ma pensée, mes désirs, mes regards se portaient vers elle; je savais qu'à cette heure mes bons parents, mes chers amis étaient plongés dans les douceurs du sommeil. Peut-être même que quelqu'un d'eux, dans un rêve agréable, me voyait-il errant sur ce rivage solitaire, peut-être était-il à mes côtés et s'entretenait-il avec moi; et ce quelqu'un était peut-être toi, mon cher Thomas. De là, me transportant au sanctuaire, je voyais les autels pompeusement parés pour la grande solennité du lendemain. J'y entendais d'avance les chants majestueux, les sons harmonieux qui se succédaient et s'unissaient tour à tour pour élever l'âme à Dieu. Tantôt me rappelant la foudre et le vent qui, un instant auparavant, avaient porté le trouble et l'horreur en ces lieux, j'aimais à y voir l'image d'une âme qui, arrachée au trouble et à la tyrannie des passions, a enfin trouvé la paix et le bonheur dans son union avec Dieu. Mais c'était surtout quand je portais mes regards vers le ciel que mon âme se sentait pour ainsi dire transportée hors d'elle-même; là je voyais le port vers lequel nous tendons, à travers la mer orageuse de ce monde. J'y voyais

dans la jouissance et au comble du bonheur tant de saints missionnaires, qui, dans les jours pénibles de leur navigation, de leur pèlerinage, avaient fait pénétrer dans la barque du salut, au risque de leur vie, tant de malheureux aux prises avec l'enfer et les avaient conduits heureusement au même port et au même bonheur. Ils me montraient leur chemin, ils m'invitaient à les suivre. Dans ces moments, il semble qu'il n'y a rien qui puisse arrêter, rien qui puisse coûter. Oh! non, mon cher ami, te dire combien ces moments de douce rêverie ont de douceurs et de charmes pour l'âme!... Oui, ils dédommagent, ils récompensent amplement des petites misères et des privations que l'on a à endurer. Mais si ces moments sont délicieux, ils sont de peu de durée, et nous font voir que l'on n'a pas de bonheur permanent à espérer ici-bas. »

Voilà bien, prises sur le vif, la générosité et la bonté ineffables de l'homme de bien à la recherchhe des âmes, peinant uniquement pour la gloire de Dieu.

VIII

MGR LAFLÈCHE ÉVÊQUE

De retour de l'Ouest lointain aussi chargé d'infirmités précoces que de mérites éclatants, le brave abbé Laflèche reparut au Séminaire de Nicolet, où tout lui parlait encore de sa jeunesse active, et des élans de son zèle apostolique, jadis en quête de sacrifices et de renoncements. Il avait été servi à souhait dans ses dures missions, et il s'en retournait non pas désabusé, encore moins découragé, mais navré tout de même de n'avoir pu offrir à Dieu une plus forte mesure de bon vouloir et de labeurs salutaires.

Il allait, du moins, consacrer à la formation de la jeunesse sacerdotale avec l'expérience acquise dans l'apostolat, le peu de forces qui lui restaient. Il le fit avec une rare intelligence et beaucoup de bonheur. Professeur d'abord, puis préfet des études, il fut bientôt nommé supérieur de l'établissement avec le titre de vicaire-général du diocèse des Trois-Rivières[1].

L'abbé Laflèche justifia la grande confiance que son vieil

---

1. Mgr Cooke nomma M. Laflèche supérieur de Nicolet, et vicaire-général, le 17 décembre 1857, en ces termes élogieux :

« A M. Louis-François Laflèche, Vicaire Général, Nicolet.

Trois-Rivières, 17 décembre 1857.

» Monsieur le Grand Vicaire, ce titre ne vous est pas étranger (M. Laflèche avait été Grand Vicaire des évêques Provencher et Taché, de Saint-Boniface); vous l'avez déjà porté avec honneur pour vous et avantage pour l'église de Saint-Boniface, aussi longtemps que vos forces vous ont permis de supporter les travaux de cette vaste et pénible mission.

» Revenu aujourd'hui dans votre patrie avec une santé délabrée, il

évêque, Mgr Cooke, lui témoignait en toutes circonstances; il sut rendre sa maison hospitalière, attrayante et prospère. Si bien que tous à l'unisson, professeurs et élèves, prêtres et laïques chantaient ses louanges et l'aidaient avec allégresse à réaliser ses projets, à poursuivre le développement de ses œuvres.

Surtout, il avait donné aux études une impulsion si vigoureuse qu'elles lui valurent les plus sensibles succès, ce qui ne fit qu'augmenter l'estime qu'il inspirait à tous : sa popularité débordait déjà les limites du diocèse.

L'abbé Laflèche, à vrai dire, aimait d'un cœur de père la maison qu'il dirigeait avec tant de soins et que Dieu bénissait, on l'aurait dit, en lui et pour lui. Se doutait-il alors que là même se constituerait bientôt le centre d'une opposition irréductible qui allait empoisonner le reste de sa vie et déchirer son cœur lamentablement, son cœur sensible à tout, généreux pour tous?

Cette épreuve, douloureuse entre toutes, lui survint sans doute par une grâce particulière de Dieu, qui voulait l'élever dans les hautes sphères de la perfection chrétienne, où l'on n'arrive communément que par la souffrance ou par la contrariété.

Mgr Cooke, tout comme l'abbé Laflèche, aimait le Séminaire de Nicolet; ce qui ne l'empêchait pas de regretter son éloignement, de désirer ardemment ou le transférer aux Trois-Rivières, ou bien, ce qui n'irait pas sans grands dépens,

---

est juste qu'elle reconnaisse vos services et que vous y trouviez *otium cum dignitate.*

» Aussi suis-je heureux, maintenant que vous avez fixé votre résidence dans le diocèse, de pouvoir vous continuer le titre de Grand Vicaire, et vous accorder en cette qualité, pour le diocèse, les pouvoirs extraordinaires attachés à cette dignité.

» Puissiez-vous, pour le bien de votre diocèse, jouir longtemps de ces privilèges et contribuer au bonheur d'une maison qui a lieu de se glorifier de vous compter parmi les élèves qu'elle a formés!

» Ce témoignage de reconnaissance et de confiance sera sans doute agréé par vos nombreux amis.

» Votre dévoué serviteur,

» † THOMAS, Evêque des T.-R. ».

oppositions et retards, d'en créer un second pour l'édification et les besoins de sa ville épiscopale.

Pourquoi le dissimuler? L'abbé Laflèche n'était pas favorable au projet du transfert du Séminaire de Nicolet aux Trois-Rivières; et il doutait de l'opportunité comme de la possibilité de la fondation d'un autre collège ou Séminaire en cette ville.

Cependant la question de la fondation d'un collège aux Trois-Rivières qui fut agitée furieusement en 1859 et 1860 n'était pas alors une question nouvelle. Elle était contemporaine de la fondation du collège de Nicolet lui-même, qui remonte à 1803 et fut réalisée par Mgr Denaut. A cette époque reculée, c'est le grand vicaire Noiseux qui réclamait déjà pour Trois-Rivières, au lieu de Nicolet, l'avantage de cette fondation.

En 1806, Mgr Plessis eut le désagrément d'avoir à racheter aux héritiers de Mgr Denaut, décédé subitement, le Séminaire de Nicolet et ses dépendances. Ce fut l'occasion pour M. Noiseux de revenir à la charge en faveur des Trois-Rivières, qu'il voulait toujours doter d'un établissement d'enseignement secondaire. Peine perdue!

En 1825, il s'agissait de bâtir le nouveau Séminaire de Nicolet. M. Cadieux, alors curé des Trois-Rivières, après avoir été supérieur du Séminaire de Nicolet, fit auprès des évêques de Québec, des démarches pressantes pour qu'on renonçât à la fondation de Nicolet afin d'en doter Trois-Rivières, qui y avait un incontestable droit, étant chef-lieu du district et le centre commercial et industriel de la région.

L'attitude de M. Cadieux, d'ailleurs si attaché au Séminaire de Nicolet, attitude conforme à celle de M. Noiseux, inspirée, du reste, par les mêmes considérations de convenance sociale et d'utilité confessionnelle, est à remarquer : il faut retenir aussi qu'il ne fut pas plus heureux dans ses tentatives que son digne prédécesseur. C'est que le Séminaire de Nicolet avait déjà fait preuve de vitalité, avait

porté de bons fruits, entretenait de belles espérances; en fallait-il davantage pour que les évêques de Québec le prissent sous leur haute protection pour le favoriser au point de la placer bientôt parmi les collèges classiques les plus prospères?

Mais, en 1852, Trois-Rivières devenait ville épiscopale. C'était un titre nouveau pour qu'un collège, un séminaire y fût créé enfin. Seulement, il fallait aller au plus pressé : un évêque est un honneur, un bienfait, une charge aussi pour la ville qui le reçoit, pour le peuple qui en profite; sa présence nécessite des fondations diverses et des œuvres nombreuses : il fallait une demeure convenable, des bureaux pour l'administration diocésaine, une cathédrale, et le tout greva démesurément les pauvres finances du bon évêque qu'était Mgr Cooke, premier évêque des Trois-Rivières. Le spectre de la banqueroute montait la garde sur le seuil de sa résidence, et cela suffit pour lui faire ajourner indéfiniment son projet constant de fonder un séminaire dans le lieu de sa résidence.

Seulement, la population trifluvienne manifestait de diverses façons ses velléités persistantes et il fallut bien se rendre compte enfin que la privation de l'enseignement secondaire maintenait la population de la région vis-à-vis des autres dans un état d'infériorité intolérable.

Une campagne de presse s'engagea qui fut regrettable diversement, et parce que certains prêtres s'engageaient à fond en faveur de Nicolet, contre le projet des Trois-Rivières, et parce que le manque de mesure dans la controverse, qui fut offensante parfois pour le parti adverse, força l'ensemble du clergé trifluvien à rester sur l'expectative.

De cette campagne de presse datent des partis pris et des animosités dont Mgr Laflèche, dans la suite, subira encore les effets pernicieux.

Néanmoins, Mgr Cooke, vu les instances de ses ouailles, vu aussi l'ordre du Saint-Siège d'avoir à créer auprès de

lui un séminaire aussitôt que ses moyens et les circonstances le lui permettraient, consentit en 1866, à la fondation du Collège des Trois-Rivières ; l'œuvre ainsi créée fut applaudie par les uns, blâmée par les autres, laissa indifférent le plus grand nombre : il est seulement à noter que ceux qui la blâmèrent n'hésitèrent pas à se jeter dans une opposition bruyante et violente qui s'attaquait à la personne de l'évêque avec une rare indécence, mettant en cause son droit, autant que sa sagesse et sa prudence.

Et c'est ici, le lieu de le dire, M. Laflèche alors supérieur de Nicolet et grand-vicaire, comptait parmi les opposants ; mais, pour lui, du moins, jamais on n'eut à regretter un excès de parole, un manque d'égards, ou la moindre absence de bonne foi et de loyauté parfaite ; il manifesta sa désapprobation avec la modération chrétienne, qui dictait ses paroles, inspirait ses actes.

L'abbé Laflèche estimait qu'une seule institution classique suffisait aux besoins réels du diocèse... Mais il tenait que si l'évêque persistait à vouloir son séminaire auprès de lui, aux Trois-Rivières, ce qui était son incontestable droit, il devenait dès lors de l'intérêt même du séminaire de Nicolet de se transporter dans Trois-Rivières, ne fût-ce que pour enrayer les dissentiments pénibles et la concurrence, pour bénéficier aussi de la protection et des faveurs épiscopales.

Et c'est dans cet esprit qu'il rédigea un Mémoire qu'il soumit à la corporation du Séminaire de Nicolet. Avantages du transfert de l'Institution aux Trois-Rivières :

« Réunir ainsi, dans un milieu convenable, toutes les forces intellectuelles et tous les moyens matériels, c'était, selon M. Laflèche, le moyen d'avoir une institution vraiment grande, vraiment prospère et capable de lutter avantageusement avec les meilleurs collèges du pays. »

Cependant, ne pouvant persuader la corporation, et se rendant compte qu'il y avait à vaincre, pour réaliser le trans-

fert, des obstacles en quelque sorte insurmontables, il crut devoir se rallier à l'opposition et conjurer, si possible, la fondation d'un collège rival aux Trois-Rivières. Et il se dévoua à la défense de cette cause, qui n'était pas la meilleure, avec la haute intelligence et la rare énergie dont il était supérieurement doué.

Néanmoins, ces idées se modifièrent dans la suite au fur et à mesure que, mieux à même d'observer les hommes et les choses, il sut apprécier à sa juste valeur l'initiative du vieil évêque qui allait faire de lui son coadjuteur et successeur, le continuateur de ses œuvres et l'héritier des contrariétés dont il eut à souffrir.

Le collège des Trois-Rivières fut fondé malgré tout et son succès fut de suite satisfaisant, mais les charges qu'il imposait n'en étaient pas moins sensibles et, cependant, les finances de l'évêque s'embrouillaient de plus en plus, au point de rendre la situation désespérée : tous les revenus de l'évêché n'arrivaient plus à couvrir les arrérages de sa dette. Il fallait remédier au mal, trouver un administrateur avisé et sûr.

Le choix de Mgr Cooke s'arrêta sur l'abbé Laflèche qui en fut avisé le 10 septembre 1861 par une lettre touchante[1].

---

1. Nous reproduisons ici cette lettre qui figure déjà au tome III des *Voix canadiennes*, page 254. Elle disait à M. Laflèche :

« Très cher Frère et Ami, depuis neuf ans et malgré notre grand âge, Nous avons porté à peu près seul le lourd fardeau de l'épiscopat. Les frais considérables auxquels Nous Nous étions condamnés pour la construction de Notre cathédrale, la modicité de Nos revenus et le petit nombre de prêtres de Notre diocèse Nous empêchaient d'augmenter, comme nous l'aurions désiré, le personnel de Notre évêché. Nous avons essayé dans toute la mesure de Nos forces de suffire à Nos besoins et Nous avons prolongé Notre travail peut-être au delà des bornes que Nous traçait la prudence, Nous reposant sur la pensée qu'il n'y a rien de plus salutaire que d'abréger ses jours au service de Dieu. Aujourd'hui, il Nous faut partager le poids. Une grave maladie dont Nous relevons à peine et les infirmités de la vieillesse Nous le commandent. Nous devons donc, et pour l'acquit de Notre conscience et pour le bien de l'Eglise, Nous adjoindre un aide ou assistant. Nous avons jeté les yeux sur vous. Les talents que Dieu vous a confiés, vos grands

L'œuvre proposée au talent et au dévouement du supérieur de Nicolet était loin d'être enviée, attrayante encore moins; et ce n'était pas un petit sacrifice pour l'ex-missionnaire que de quitter pour l'entreprendre la maison qu'il con-

---

travaux pour sa gloire, les vertus dont vous avez donné l'exemple, vous désignaient depuis longtemps à Notre choix. Mais Nos fréquents rapports avec vous, Nos dernières entrevues et le vœu unanime du clergé, dont vous méritez à si bon droit l'estime, Nous déterminent à cet égard d'une manière *irrévocable*.

» Nous avons pesé, avec le plus grand soin, les raisons que vous Nous avez données, toutes les précautions que la prudence chrétienne exige ont été prises, et tout cela nous conduit davantage à presser l'exécution de Nos desseins qui ne sont autres que ceux de la Providence.

» Aussi, bien-aimé Frère, de Notre autorité épiscopale, Nous vous appelons auprès de Nous.

» Venez sans crainte où Dieu et l'Eglise vous appellent : *Vir obediens loquetur victorias*. Des grâces et des secours puissants sont promis à tous ceux qui travaillent au gouvernement de son Eglise. Vous êtes faible, Nous le croyons, mais Dieu vous fortifiera : *Dominus erigit elisos*. D'ailleurs, vous vous êtes généreusement sacrifié pour la conversion des infidèles dans des régions lointaines, ne sauriez-vous pas le faire pour le salut de vos frères dans le pays natal? Oh! non, vous n'hésiterez plus maintenant; l'obéissance donnant cours à tous vos généreux sentiments, vous avancerez d'un pas ferme dans le chemin que la Providence vous trace et vous déploierez courageusement pour l'amour de l'Eglise tout ce qui vous reste de force et de santé, tout ce que vous avez de connaissance et de vertus.

» Ainsi, sans tarder, préparez-vous à laisser la place que vous occupez et venez vous asseoir à Nos côtés pour Nous aider de vos conseils, partager Nos peines et jouir de Nos consolations.

» Une seule chose pouvait Nous causer de la douleur et quelque inquiétude dans Nos présentes dispositions, c'est de priver Notre séminaire de Nicolet de vos lumières et de vos services, mais l'ordre demande que les intérêts d'un diocèse prévalent sur ceux de son séminaire. Dieu pourvoira donc aux besoins, voilà ce qu'il faut penser et ce que vous devrez répondre à vos confrères pour les consoler de leur perte.

» Maintenant, le saint Nom de Dieu invoqué, Nous vous nommons, par les présentes, en vertu d'un Indult de la Sacrée Congrégation de la Propagande, en date du 13 juin 1852, Administrateur de notre Diocèse, en cas de maladie, d'absence, d'incapacité ou de décès de Notre part et vous accordons tous les pouvoirs qu'il Nous est possible de vous communiquer en pareil cas.

» Donné aux Trois-Rivières, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contreseing de Notre secrétaire, le dixième jour de septembre mil huit cent soixante et un.

» † Thomas, Ev. des Trois-Rivières.

» Par Monseigneur,

» Luc Désilets, Ptre,
» Secrétaire ».

sidérait comme un nouveau foyer, qu'il aimait ardemment et à laquelle, au retour de ses longues pérégrinations apostoliques, il avait voué sa vie, consacré ses labeurs.

Mais, telle était la détresse de l'évêque, si vive son instance, que le grand vicaire Laflèche ne put se dérober. Il quitta son cher Nicolet, et les collaborateurs dont il avait la confiance, et une jeunesse studieuse dont il était le père et qui l'aimait; il abandonna un genre de vie qui lui convenait et, alors que tous autour de lui voyaient en son éloignement une perte cruelle, irréparable, il s'en alla résigné au désir de l'évêque qui lui semblait être la volonté même de Dieu.

Cependant la nomination de M. Laflèche à cette charge importante ne fut pas sans impressionner les amis et les bienfaiteurs du nouveau collège des Trois-Rivières, auquel il s'était montré opposé et qu'il avait énergiquement combattu. Et de fait, incapable de dissimulation, tout en travaillant à relever les affaires du diocèse, il prit vis-à-vis de cet établissement une attitude si réservée, d'aucuns disent si peu favorable, qu'elle entrava considérablement ses progrès. Il n'en est pas moins vrai que le G. V. Laflèche, tout pénétré des obligations de sa charge, et des intérêts supérieurs de l'Eglise, sut concentrer les services religieux dans la nouvelle cathédrale et faire consentir au collège des Trois-Rivières, encore à l'étroit, la jouissance de l'ancienne église paroissiale qui, dès lors, tint lieu de chapelle à l'établissement.

Cet abandon de leur vieille église paroissiale fait par les trifluviens au collège à la demande du G. V. Laflèche fut un premier succès qui encouragea ce dernier à tenter plus et mieux auprès des habitants de la ville, du clergé et des diocésains Il leur demanda instamment, avec l'éloquence entraînante dont il était doué, pour leur honneur et dans leur intérêt, d'intervenir généreusement et d'aider enfin la Corporation diocésaine à sortir de l'impasse angoissante où la

tenait la pénurie de ses finances. Dès lors, l'obole du clergé comme celle des fidèles convergèrent vers l'évêque tant et si bien qu'en peu de temps l'honneur se trouva sauf et sa situation claire; il y eut bientôt excédent de recettes appliqué sagement par le G. V. Laflèche à l'amortissement de la dette. Ce fut de ce fait la fin de la crise financière qui avait pesé si lourdement sur les actes de Mgr Cooke, enrayant force progrès possibles qui devaient être sans cesse ajournés.

La vie du V. G. Laflèche à l'évêché fut de tous points ce qu'avait espéré le digne évêque : activité débordante, admirable dévouement. Il fut, pour Mgr Cooke, un conseiller éclairé et prudent, un aide dévoué, inlassable, et qui mieux est, écouté et singulièrement heureux; il prodiguait ainsi secours et consolations, allégeait les charges trop lourdes, continuait les entreprises, celles mêmes qui avaient paru aventurées ou intempestives, s'entendant à merveille à assurer le lendemain des œuvres charitables.

Telle fut l'unanime satisfaction que d'une commune voix clergé et fidèles demandaient aux hommes et à Dieu de donner cet homme de bien comme successeur à l'évêque qui avait su le distinguer et l'associer à ses labeurs.

Plus que tout autre, Mgr Cooke voulait l'élévation de son Vicaire Général, mais il ne se contentait pas de former des vœux. Il sonda son métropolitain, consulta ses collègues dans l'épiscopat, et finalement adressa à Rome une supplique qui fut favorablement accueillie.

Le 1er mars 1867, par un mandement débordant de foi, de reconnaissance et de bonheur, Mgr Cooke portait à la connaissance de ses diocésains la bonne nouvelle que le V. G. Laflèche, sur ses instances, venait d'être nommé son coadjuteur avec future succession[1].

---

1. Voici ce mandement que nous avons déjà donné au tome III, page 257, des *Voix Canadiennes* ;

1er mars 1867. Thomas Cooke. Par la Miséricorde de Dieu et la

Les Bulles qui élevaient Mgr Laflèche à la dignité épiscopale avec le titre d'évêque d'Anthédon *in partibus infidelium*, le désignant comme le futur évêque du diocèse des Trois-Rivières qu'il administrait déjà avec tant d'habileté, étaient datées du 18 janvier 1867. Nul ne pouvait douter qu'ainsi ne fussent reconnus et récompensés une grande vertu,

---

Grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque des Trois-Rivières, etc., etc., etc.

Au Clergé, aux Religieux et Religieuses et à tous les fidèles de notre Diocèse Salut et Bénédiction en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Depuis quelque temps, N. T. C. F., nous sentons plus que jamais le poids des années et de la lassitude. Nos forces ne suffisent plus à porter seules le lourd fardeau de l'Episcopat. Nous avons jugé qu'il était opportun, dans votre intérêt et dans celui de la religion aussi bien que dans le nôtre en particulier, de demander au Père commun des fidèles de soulager notre vieillesse, en nous donnant un aide et un appui. Notre supplique, présentée au Saint-Siège par l'entremise de Nos Seigneurs les Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec, a été couronnée de succès. Il a plu à Sa Sainteté, l'Illustre et bien-aimé Pontife, Pie IX, par des Bulles en date du 23 novembre 1866, de nommer notre très cher Fils en Jésus-Christ, M. Louis-François Laflèche, l'un de nos Vicaires-Généraux, Evêque d'Anthédon, *in partibus infidelium*, et notre Coadjuteur.

» Cette nomination, N. T. C. F., nous a été trois fois agréable, par les éminentes qualités du nouvel Elu, à cause des importants services qu'il nous a rendus, et enfin parce que, comme il l'est de nous, il est singulièrement aimé de tous.

» Les Lettres Pontificales dont nous venons de parler, arrivaient à notre Evêché le 15 janvier dernier, et l'époque de la Consécration épiscopale fut fixée au 25 février dernier. Mais, dans l'intervalle, une maladie assez grave atteignit subitement le nouvel Elu, nous inspira même des craintes sérieuses et nous fit appréhender, pour le moins, que le jour de la grande cérémonie ne fût assez longtemps retardé.

» Heureusement il n'en a rien été, N. T. C. F. Le Dieu bon qui nous avait pour ainsi dire menacé de reprendre le don qu'il nous faisait, comme pour nous en faire mieux comprendre le prix, le rendit bientôt à nos vœux et à nos prières.

» C'est donc lundi dernier, 25 février, jour de la fête de saint Mathias, Apôtre, qu'eut lieu dans notre Cathédrale la consécration de Mgr Louis-François Laflèche, Evêque d'Anthédon, désormais notre Coadjuteur, faite par Sa Grandeur Mgr de Floa, Administrateur de l'Archidiocèse, assisté de Nos Seigneurs les Evêques de Toronto et de Saint-Hyacinthe, en notre présence et en présence de notre vénéré frère l'Evêque de Kingston, d'un très grand concours de prêtres et d'une immense foule de fidèles.

» Que ce jour a été beau pour nous, N. T. C. F., et pour tous ceux qui l'ont passé avec nous! Que n'a-t-il été donné à chacun de vous d'en savourer les douceurs et d'en ressentir la vive allégresse! Quoique la plupart de nos Diocésains n'ait pu contempler le magni-

beaucoup de science et de talent, surtout une éloquence sacrée, incomparable. Il n'en fallait pas davantage pour que la population franco-canadienne de la région, si croyante, manifestât avec enthousiasme sa reconnaissance et son bonheur. Mais!... et ce fut un sujet d'angoisse que tous aux Trois-Rivières comme à Nicolet connurent aussitôt : com-

---

fique spectacle de la Consécration épiscopale, et voir se dérouler sous leurs yeux les imposantes cérémonies du culte catholique et les rites sacrés de notre Sainte Eglise dans toute leur majesté et leur éclat, néanmoins ce jour a été également précieux pour tous, puisque vous y avez tous reçu un Pasteur nouveau, un chef futur et plein de lumières, de mérites et de vertus.

» Mais c'est à nous surtout, à nous qui portons depuis longtemps la grande responsabilité du salut de vos âmes, que se révèlent toute la beauté et le prix d'un pareil jour. Nous connaissons mieux que personne la grandeur du secours présent et des espérances futures que ce digne collaborateur nous apporte. Il travaillera vaillamment à nos côtés pendant le reste de notre carrière, afin de la rendre au milieu de vous, N. T. C. F., et plus longue et plus douce, et quand il plaira au Seigneur de nous appeler à lui, il demeurera avec vous, comblé de nos plus abondantes bénédictions, comme autrefois Israël, afin de vous conduire tous heureusement dans la terre de l'éternelle patrie. Rien ne saurait être plus agréable à un père que l'assurance de laisser sa famille bien-aimée entre des mains sûres, affectionnées et généreuses. La satisfaction des enfants ajoute sensiblement encore au bonheur de ce père fortuné. C'est ce que nous éprouvons en ce moment, N. T. C. F. Nous avons vu, avec un vif plaisir, la joie universelle du clergé et des fidèles du Diocèse se manifester visiblement le jour de la Consécration de notre bien-aimé Coadjuteur, et éclater partout depuis, sur son passage, dans les communautés et les paroisses qu'il a visitées. Il sera heureux et abondant en fruits, sans aucun doute, le pontificat commencé sous d'aussi beaux auspices.

» Mais pour qu'il en soit ainsi, il faut, N. T. C. F., que vous n'oubliiez jamais, que vous preniez un grand soin de conserver toujours le respect et l'amour que vous lui portez en ce moment, ce dont nous avons assurément la ferme confiance. Aussi nous ne vous rapppellerons pas les paroles si terribles que l'Eglise a prononcées sur la tête du nouveau Consacré, quand elle a dit : *Qui maledixerit ei, sit ille maledictus. Que celui qui le maudira*, c'est-à-dire qui l'insultera, le combattra, le persécutera, *soit maudit lui-même.* Non. Ces paroles sont pour les âmes dures et superbes; elles ne sont pas pour le peuple au cœur généreux qui reçoit si amoureusement ses Pasteurs. Nous vous redirons plutôt et bien volontiers ces autres paroles si consolantes que l'Eglise prononce ensuite, que nous vous appliquons, N. T. C. F., dans toute l'autorité de notre charge pastorale, avec toute l'affection d'un cœur de père, et dont nous vous recommandons de garder toujours le souvenir : *Et qui benedixerit ei, sit ille benedictus. Et que celui qui le bénira*, c'est-à-dire qui le respectera, qui l'honorera, qui le ser-

ment Mgr Laflèche accueillerait-il lui-même son élévation, à laquelle il songeait moins que personne, dont il s'estimait indigne, et qu'il avait d'ailleurs décliné énergiquement avec succès quand, dix années auparavant, on voulut lui donner déjà la lourde succession de Mgr Provencher. Certaines indiscrétions de journaux, toujours renseignés, donnè-

---

vira et le secourra, *soit lui-même comblé de toutes sortes de bénédictions*

» Oui, c'est là, Nos très chers Enfants, le vœu que nous formons dans toute l'ardeur de notre âme, à la fois pour votre bonheur et pour le succès et la joie constante de celui que nous n'appellerons plus, dorénavant, que du doux nom de Frère.

» La fête solennelle de la Consécration de notre Coadjuteur a encore été pour nous l'occasion d'une autre et très vive satisfaction, que nous ne saurions vous dissimuler. C'est d'avoir vu de nos yeux, avant de laisser la terre, dans toute sa pompe et sa splendeur, le temple que nous avons, de concert avec vous, érigé à la gloire du Seigneur. C'est de nous y être rencontré, encore une fois, avec nos vénérables frères, les Evêques de la Province, presque tout notre clergé, un grand nombre de prêtres des diocèses voisins, et une grande multitude de nos enfants. Oh! que ce spectacle a produit de profondes émotions dans notre âme! La rare beauté de ce sanctuaire qui nous a coûté tant de veilles et de sollicitudes, son ornementation magnifique, le caractère auguste de la nombreuse assemblée qu'il contenait, la majesté des cérémonies du culte nous auraient instinctivement porté, si nous eussions donné cours à la vivacité de nos sentiments, à nous écrier sucessivement avec le prophète royal : *Quam dilecta tabernacula tua, Domine virtutum! Concupiscit et deficit anima mea in atria Domini. Que vo tabernacles sont aimables, Dieu des vertus! mon âme est consumée du désir ardent de voir les parvis du Seigneur. Quam bonum, quam jucundum habitare fratres in unum! Oh! qu'il est bon, qu'il est doux pour des frère d'habiter nsemble!*

» Vous, N. T. C. F., vous reverrez sans doute des jours de pareille solennité, de semblable allégresse, si vous conservez la foi; pour nous, notre âge ne nous permet plus d'en conserver l'espoir en ce monde. Néanmoins, nous sommes très heureux d'avoir vu celui qui vient de s'écouler. Nous en bénissons publiquement la divine Providence, et nous vous remercions, du plus profond de notre cœur, N. T. C. F., de nous avoir procuré, par vos généreux sacrifices, par vos offrandes multipliées à notre cathédrale, cette grande et si douce consolation.

» Ceux d'entre vous, plus heureux que les autres, qui ont partagé avec nous le bonheur d'assister à la fête dont nous parlons, ont dû sentir aussi leur âme s'élever délicieusement vers Dieu, et l'amour de la religion s'accroître dans leur cœur, avec une soif plus ardente des jouissances célestes. Ils n'auront pas regretté l'obole de leur aumône à notre œuvre; ils se seront au contraire sincèrement réjouis d'avoir donné à l'Eglise de ce diocèse les moyens de déployer aux yeux de

rent corps à ces appréhensions, ce qui ne fit qu'augmenter la nervosité des fidèles.

Mais Dieu sait parler aux cœurs autrement que les hommes. Le pape avait résolu que Mgr Laflèche assisterait Mgr Cooke sa vie durant et lui succéderait : c'était déjà un ordre, auquel les supplications du vieil évêque et de tout le peuple donnaient un sens qu'une âme d'apôtre ne pouvait méconnaître : il fallait donc reprendre la houlette et le fardeau; il fallait précéder le troupeau dans l'abnégation et le travail; il fallait montrer la voie et donner l'exemple; il fallait se sacrifier encore, toujours!... Suffit. Arrière, dès lors, toutes les objections qui le déterminèrent jadis à rester dans le rang; arrière la répugnance qu'il ressentait invinciblement pour les distinctions, les égards et les honneurs. C'était une charge qu'on lui imposait, il l'acceptait comme telle et entendait la remplir pour l'édification de tous comme pour le salut de son âme[1].

---

ses enfants tout l'éclat et la magnificence qui conviennent à ses solennités et à ses triomphes.

» *Sera* le présent Mandement lu et publié au prône dans toutes les paroisses et en chapitre dans les communautés religieuses le premier dimanche après sa réception.

» *Donné* à l'Evêché des Trois-Rivières, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre Secrétaire, le premier jours de Mars, mois consacré à honorer le glorieux saint Joseph, premier patron du pays, de l'an mil huit cent soixante-sept.

» † Thomas Cooke,
» Evêque des Trois-Rivières.

» Par Monseigneur,

» A. Delphos, Ptre,
» Secrétaire ».

1. Quand Mgr Laflèche fut nommé évêque d'Anthédon et désigné comme successeur de Mgr Cooke, dont il devenait le coadjuteur désiré par tous, les Ursulines des Trois-Rivières lui portèrent leur don de joyeux avènement avec le tribut de leur respect et de leur filiale soumission. Mgr Laflèche en remercia la Mère Supérieure en ces termes :

« Evêché des Trois-Rivières, 24 février 1867.

» *Ma très honorée Mère;* En arrivant de Nicolet, hier, j'ai trouvé sur ma table la lettre que vous avez eu l'extrême bienveillance de m'adresser, et le magnifique cadeau qui l'accompagnait.

» Je dois d'abord vous rendre grâces des paroles si obligeantes que

Pourquoi parler encore des angoisses du prêtre que la faveur du ciel accablait ainsi; des déchirements qu'il éprouva, à ce coup, des péripéties de la lutte suprême qui s'engagea entre la conscience du devoir imposé et la perspective torturante du fardeau énorme qu'on plaçait sur ses faibles épaules!...

Dieu le veut! dit-il; et il embrassa sa croix avec amour et confiance. Le sacre fut fixé au 25 février de la même année et à cette occasion, la presse unanime chanta hautement ses louanges.

Le *Journal des Trois-Rivières* disait notamment du sacre de Mgr Laflèche : « ... On avait hâte d'arriver à ce jour parce qu'il devait nous apporter la réalisation des vœux les plus ardents des citoyens de cette ville, des habitants de ce diocèse, et de tous les catholiques du pays. Car le désir de voir le nouvel évêque revêtu de la dignité épiscopale ne se bornait pas à cette ville, ni au diocèse, mais à tout le pays...

---

vous m'adressez au nom de toute votre communauté, à l'occasion de ma nomination à la Coadjutorerie des Trois-Rivières. Que tous les fidèles du diocèse se réjouissent de voir notre digne et vénérable évêque recevoir de la main du Saint-Père le secours que réclament l'affaiblissement de sa santé et l'épuisement de ses forces, c'est ce qu'il est facile de comprendre; mais, ma Révérende Mère, quand le pauvre individu qui a été choisi pour cette haute mission se rappelle qu'il en a été jugé incapable, il y a dix-huit ans, et cela dans un poste beaucoup moins important, quand il pense que le saint Concile de Trente a déclaré que l'Episcopat est un fardeau redoutable que les anges eux-mêmes craindraient de porter, comment peut-il n'en être pas affligé! Cependant malgré les raisons si graves que j'avais de prendre tous les moyens légitimes de m'y soustraire, je n'ai pas cru devoir dévier de la règle de conduite que je me suis toujours efforcé de suivre, de reconnaître la volonté de Dieu dans celle de mes Supérieurs, et voilà pourquoi je n'ai pas osé pousser la résistance jusqu'aux dernières limites pour ne pas m'exposer à aller contre la volonté de Dieu. J'ai donc dû faire mon sacrifice en comptant sur la miséricorde de Dieu qui se sert souvent des plus faibles instruments pour accomplir son œuvre. Si je ne puis rien par moi-même, je dirai avec l'Apôtre des nations : « Je puis tout en Celui qui me fortifie ». Et cette force d'en haut, ma Révérende Mère, vous contribuerez, pour votre part, à la faire descendre en mon âme par vos prières et supplications. C'est surtout ce que je réclame pour le grand jour de demain. Oui, ma Rév. Mère, priez avec toute votre communauté, afin que le

» ... Ah! c'est que l'élévation de Mgr Laflèche à la dignité épiscopale était plus qu'un fait particulier à cette ville, à ce diocèse; c'était un événement d'un intérêt général, un événement dont le retentissement devait s'étendre à tout le pays... »

Le *Journal des Trois-Rivières* fut ainsi bon prophète, car peu d'évêques canadiens ont tenu dans leur pays une place aussi grande avec autant de dignité et de mérites que Mgr L.-F. Laflèche; peu aussi éprouvèrent plus de regrettables contrariétés qui ne firent, d'ailleurs, que mieux ressortir la noblesse de son âme et la grandeur de ses vertus.

La messe de consécration fut célébrée par Mgr Baillargeon, évêque de Floa, assisté par son grand-vicaire, M. Cazeau; du grand-vicaire, Thomas Caron; les évêques assistants étaient les Seigneurs P. Larocque de Saint-Hyacinthe, et Lynch de Toronto. A la cérémonie figuraient aussi les

---

Seigneur me communique par l'onction sainte cette abondante effusion de l'Esprit-Saint qui fait les Evêques selon le cœur de Dieu.

» Vous l'avez déjà fait et je vous en remercie du fond de mon cœur; c'est assurément le cadeau le plus précieux que vous puissiez me faire. En plusieurs rencontres, j'ai éprouvé l'efficacité des prières que vous faites pour moi; permettez-moi de vous en témoigner aujourd'hui spécialement ma plus sincère reconnaissance tout en les réclamant de nouveau.

» Mais si les secours de l'ordre spirituel que vous m'avez obtenus réclament une reconnaissance particulière, la mitre précieuse et magnifique, que votre communauté, après tant de sacrifices qu'elle a déjà faits, a eu l'extrême générosité de m'offrir, réveille aussi dans mon âme un sentiment de gratitude qu'il m'est bien difficile de vous exprimer. Vous voudrez bien, j'espère, agréer ce sentiment et être mon interprète auprès de votre pieuse et généreuse élève pour la part qu'elle a bien voulu y prendre. (Mlle Mary Larue sacrifia ses bijoux pour orner la mitre).

» Je vous avouerai, Ma Révérende Mère, que je suis vraiment confus en ce temps-ci de l'empressement et de la magnificence avec laquelle on a voulu me fournir les objets nécessaires à ma nouvelle position. Le seul défaut que je trouve à tout cela, c'est que c'est trop beau et trop riche. Mais on a beau faire, on ne m'empêchera pas de parler contre les richesses et la vanité. Inutile de dire, ma Révérende Mère, que vous n'avez pas grand chose à craindre sur ce chapitre.

» Je n'en demeure pas moins et avec la plus sincère reconnaissance, etc.

» L. F., évêque d'Anthédon ».

seigneurs Horan de Kingston, Cooke, des Trois-Rivières et plus de 150 prêtres trifluviens et autres.

Parmi tant d'autres questions qui méritaient sa sollicitude, Mgr Laflèche prenait donc spécialement à cœur les affaires touchant à l'instruction et à l'éducation de la jeunesse. Nous l'avons vu, au collège de Nicolet, passionnément dévoué pour cet établissement et, par suite, très réservé en tout ce qui concernait le nouveau collège des Trois-Rivières. Le coadjuteur ne voyait pas de prospérité possible, pour deux établissements similaires si rapprochés et entre lesquels sa bienveillance devait se partager inefficacement, il le craignait.

Cependant, son opinion relative au collège des Trois-Rivières s'était sensiblement modifiée. Il ne voyait plus l'inopportunité absolue de cette institution, car enfin il se rendait compte des besoins réels de la population catholique de cette ville et devait rendre hommage à ses efforts généreux, que couronnaient déjà d'appréciables succès. Et, dès lors, le digne prélat ne voyait plus de solution honorable et équitable possible que dans le transfert du Séminaire de Nicolet aux Trois-Rivières même.

Et il faut le reconnaître, autant il avait défendu Nicolet avec franchise et ténacité, autant il servait désormais la cause des Trois-Rivières avec loyauté et justice. Il voulait une seule maison forte et prospère, sous sa surveillance bienveillante immédiate, et la réalisation de ce projet ne lui paraissait plus chimérique, d'autant moins que la province de Québec ayant alors son administration indépendante, il lui semblait que les difficultés de ce côté devaient être bien moindres qu'elles l'eussent été sous l'Union législative.

Appuyé, encouragé par tous les amis du collège des Trois-Rivières, par le clergé trifluvien presque unanime, Mgr Laflèche fit des démarches auprès des autorités publiques pour que celles-ci achetassent le collège de Nicolet aux membres de la Corporation de cet établissement.

Malheureusement, il n'aboutit pas. Non pas tant parce que la Corporation de cette maison lui fût unanimement contraire : elle était en réalité divisée; mais parce qu'elle exigeait pour son établissement un prix exorbitant, manière honnête, au fond, de signifier à l'évêque son opposition réfléchie et son refus catégorique.

Cet échec fut, on ne peut plus sensible à Mgr Laflèche et nous verrons dans la suite ce que Nicolet osa tenter contre l'homme qui semblait le menacer dans ses intérêts et son existence.

Sur ces entrefaites, les forces de Mgr Cooke faiblissaient de jour en jour et le digne vieillard, finalement, ne se faisant plus d'illusion sur son état, se décida à confier à Mgr d'Anthédon, son coadjuteur, l'administration complète du diocèse. Il rendit sa décision publique par une lettre pastorale datée du 11 avril 1869[1].

---

1. Thomas COOKE. Par la Miséricorde de Dieu et la Grâce du Saint-Siège Apostolique, Evêque des Trois-Rivières, etc., etc., etc.

Au Clergé, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de notre Diocèse, Salut et Bénédiction en N. S. J. C.

» Nous venons de célébrer ensemble, N. T. C. F., le cinquantième anniversaire du Sacerdoce de Notre Saint-Père, Pie IX, l'illustre Chef que l'Eglise catholique. Ç'a été un grand jour de joie pour Nous, que celui où il Nous a été donné de remercier Dieu, avec vous des faveurs singulières qu'il a accordées si abondamment à ce grand Pontife. Nous avons été non moins heureux de présenter, en Notre nom et au nom de tout Notre troupeau, nos humbles supplications au Ciel pour qu'il daigne fortifier de sa divine assistance son auguste Représentant sur la terre, au milieu des tempêtes terribles qui l'assaillent, qu'il le fasse bientôt triompher, et qu'il prolonge longtemps ses jours, tant pour la gloire de l'Eglise que pour son propre bonheur et celui de tous ses nombreux enfants spirituels. Cette grande fête, nous l'avons partagée, avec l'univers catholique; car elle a été universelle. Nous la compterons comme une de nos dernières consolations dans l'accomplissement de nos devoirs épiscopaux.

» Aujourd'hui, N. T. C. F., nous célébrons la fête de la Sainte Famille, Jésus, Marie et Joseph, particulière à cette province. Cette famille très sacrée, d'où nous est venu le salut, est, comme nous vous l'avons si souvent répété, le modèle des familles chrétiennes. Cette fête doit donc être la fête privilégiée de toutes les bonnes familles. C'est en ce jour qu'il convient que le père prenne ses plus importantes résolutions à l'égard du bonheur temporel, et surtout du salut éternel

Mgr Laflèche s'était bien rendu compte que son manque d'empressement du côté du collège des Trois-Rivières avait causé nombre de soucis, d'alarmes, et même des craintes sérieuses pour l'avenir, dont M. Richard, son directeur distingué, souffrait particulièrement. Il était à souhaiter dans l'intérêt de tous qu'il y eût détente, sinon cordiale entente et ce fut Mgr Laflèche qui en prit généreusement l'initiative par une démarche toute spontanée.

C'était le 18 mai 1869, avant de partir en tournée pastorale, laissant ses occupations multiples et pressantes, Sa Grandeur se rendit de bonne heure au collège et prévint M. Richard qu'il tenait à visiter la maison et toutes les classes. Le directeur, qui n'avait pas été jusque-là accablé de telles prévenances en fut tout bouleversé, quoique singulièrement heureux, et son bonheur s'accentuait au fur et à mesure que l'évêque parcourant les lieux, les inspectant avec

---

de ses enfants, et nous exhortons, avec l'Eglise, de ne jamais oublier de le faire. Mais un Diocèse est aussi une famille, N. T. C. F., et l'Evêque est un père. Quel meilleur jour donc pour Nous que ce saint jour, pour prendre une détermination qui intéresse particulièrement nos chères ouailles!

» Nous ne jouissons pas, N. T. C. F., de la vigueur et de la santé exceptionnelle dont notre Père commun nous offre, sous le fardeau pastoral, un si bel exemple, et qui faisait, hier même, le sujet de mille actions de grâces. La divine Providence, qui Nous a traité néanmoins avec une très grande générosité dans le partage des années, a voulu, pour des raisons toujours adorables, pleines d'équité et de convenance, que nous éprouvions plus tôt le poids de l'âge et des infirmités. Depuis longtemps, ainsi que Nous vous l'avons déjà fait connaître, Nous sentons graduellement nos forces nous abandonner. C'est pourquoi Nous demandions, il y a trois ans, au Saint-Siège, l'aide d'un Coadjuteur, qui nous fut alors accordé.

» Comme l'homme a été créé pour travailler, et que Nous tenions à employer le reste de nos forces au service du Seigneur, auquel, nous les avons consacrées dans notre jeunesse, Nous n'avons pas cessé, selon notre capacité, même depuis cette époque, de nous occuper de l'administration de notre Diocèse, conjointement avec notre bienveillant Coadjuteur. Mais voici que ces forces diminuent rapidement et trahissent notre volonté. Nous ne pourrions plus, sans péril pour nous-même et sans danger pour vous, N. T. C. F., porter le fardeau d'une si grande administration, qui doit maintenant reposer entièrement sur des épaules plus jeunes et plus robustes. Comme le laboureur épuisé, Nous laissons les mancherons de la charrue, et nous entrons, à son exem-

un soin minutieux, interrogeant maîtres et disciples, témoignait à tous une bienveillance débordante; ses conseils trahissaient une sollicitude profonde, empreinte d'une paternelle affection. Ce fut un événement dans ce petit Landerneau et M. Richard ne tarissait pas d'en rendre grâces à Dieu. La protection épiscopale pour cet établissement ne devait plus cesser de se faire sentir; et le personnel du collège et le

---

ple, dans la retraite et le recueillement de nos derniers jours. Nous confiant donc pleinement dans la prudence et la sagesse de Notre bienaimé Coadjuteur, Nous nous déchargeons, dès ce moment, totalement sur lui du soin de vos âmes.

» Ainsi, et à cette cause, le saint Nom de Dieu invoqué, en vertu d'un Indult spécial, sollicité par Nous en mai 1867 et gracieusement obtenu de la cour de Rome, le 30 septembre de la même année, Nous avons nommé et établi, nommons et établissons par les présentes Sa Grandeur, Mgr Louis-François Laflèche, Evêque d'Anthédon, jusqu'ici Notre Coadjuteur, Administrateur de notre Diocèse, avec toute l'autorité, les droits et privilèges que cette charge comporte, et Nous enjoignons au Clergé, aux Communautés religieuses et à tous les fidèles sous notre juridiction de lui porter le respect, l'obéissance et l'amour qu'ils doivent au premier Pasteur. de ce Diocèse.

» En vous faisant cette recommandation, N. T. C. F., une des plus importantes qu'il nous soit possible de vous faire, l'obéissance étant la clef de l'édifice spirituel : *Qui vos audit, me audit,* Nous sommes, à la vérité, sans grande inquiétude. Car Nous avons vu, à notre grande joie, comment jusqu'ici vous vous êtes acquittés de ce devoir envers celui qui n'était encore que Notre Coadjuteur. Votre respect et votre affection sont donc pour Nous le motif d'une grande espérance. Persévérez dans les mêmes sentiments, et le Seigneur ne manquera pas de vous combler de ses abondantes faveurs. Outre le caractère très sacré qui l'honore, outre la dignité sublime de la charge qu'il occupe, sa charité et son dévouement pour vous méritent amplement votre confiance et votre attachement.

» Nous-même, N. T. C. F., Nous croirions manquer à un devoir de justice envers ce très digne et très zélé Collaborateur, si Nous ne profitions pas de cette circonstance, pour lui donner un témoignage public et solennel de Notre entière affection et de Notre très vive reconnaissance. Malgré que des hommes égarés ne voudraient pas que l'on rendît hommage au mérite, Nous nous plaisons à reconnaître ici les nombreux et incessants travaux qu'il a accomplis, au su de tous, en Notre faveur, depuis plusieurs années, notamment ceux qui ont trait à notre Cathédrale et à la défense des saines doctrines. Il Nous a même soulagé, nous le déclarons, au point de prolonger longuement nos jours, et nous voulons que la mémoire en soit conservée pour le temps où Nous ne serons plus. Aussi, quoique Nous n'ayons pas à bénir Celui que l'Eglise elle-même a solennellement consacré, Nous n'en élevons pas moins la voix vers le Seigneur pour le prier instamment de rendre

public devait apprendre, avec une réelle surprise, que Mgr d'Anthédon, dès la fondation de ce collège, avait songé à y amener le Séminaire de Nicolet et qu'à cette heure même, malgré toutes les objections produites, il n'avait pas renoncé à son projet.

Les Etats Pontificaux étaient alors menacés, envahis. Le

---

au Centuple au nouvel Administrateur ce qu'il a fait pour Nous, et Nous espérons que ce cri de notre âme sera entendu.

» C'est donc avec une entière confiance et un grand bonheur, N. T. C. F., que Nous vous remettons aujourd'hui entre ses mains.

» Tous les liens qui nous unissaient ne sont cependant pas rompus. Nous demeurerons toujours votre père, et vous serez toujours nos enfants : car comment un père peut-il se séparer absolument d'enfants qu'il a longtemps aimés et nourris?

» Pendant que Mgr l'Administrateur descendra comme Josué, dans la plaine, et vous conduira au combat, comme un autre Moïse, Nous ne cesserons de prier sur la montagne, pour vous aider à obtenir une complète victoire.

» De votre côté, au milieu de vos triomphes, vous n'oublierez pas le vieux Moïse; vous lui soutiendrez les bras, vous demanderez au Seigneur, par le sang de son divin Fils, qu'il ne soit pas, pour les fautes commises dans la conduite du peuple de Dieu, privé du bonheur d'entrer dans la terre promise aux élus; vous le supplierez d'éloigner de son âme les tribulations de la dernière heure, et de lui donner sa paix, afin qu'il puisse toucher au moins une petite récompense, si peu méritée qu'elle soit, en attendant l'heureuse réunion où pasteurs et brebis ne feront plus qu'un seul et même troupeau dans la gloire de Jésus-Christ. *Recede paululum ab eo ut quiescat, donec optata veniat sicut mercenarii dies ejus. Et fiet unum ovile et unus pastor.*

» Nous voulons maintenant, Nos Très Chers Enfants, que Notre dernière parole et Notre dernier acte d'administration soit une parole et un acte de bénédiction :

» *Que la bénédiction du Dieu Tout-Puissant, Père, Fils et Saint Esprit, descende donc sur vous, et y demeure à jamais.*

» *Benedictio Dei omnipotentis, Patris et Filii et Spiritus Sancti descendat super vos et maneat semper. Amen.*

» Sera Notre présente Lettre Pastorale lue et publiée au prône dans toutes les églises ou chapelles où se fait l'office public, et en chapitre dans toutes les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

» Donné aux Trois-Rivières, en notre demeure épiscopale, le jour de la fête de la Sainte Famille, le onze d'avril, mil huit cent soixante-neuf, sous notre seing et sceau et le contreseing de notre Secrétaire.

» † THOMAS, Ev. des Trois-Rivières.

» Par Monseigneur, » Agapit LEGRIS, Ptre,
» Secrétaire ».

monde catholique se soulevait d'indignation à l'annonce de cet attentat. Les Canadiens ne furent pas moins affectés par ces outrages que les autres chrétientés et l'église des Trois-Rivières eut, comme tant d'autres, ses soldats du Christ qui se levèrent à la parole enflammée de Mgr Laflèche. Le 28 septembre 1869, 21 recrues nouvelles s'inscrivirent aux Trois-Rivières pour aller rejoindre le 5me détachement de zouaves pontificaux canadiens en route pour la Ville Eternelle. Mgr Laflèche harangua et bénit ces croisés, leur disant dans le langage le plus élevé la grandeur de l'œuvre qu'ils allaient continuer à Rome à la suite de leurs devanciers.

A Rome, où se rendaient ses fils spirituels, devenus soldats du pape, Mgr Laflèche devait les rejoindre : car le concile du Vatican était convoqué, le coadjuteur des Trois-Rivières devait prendre part à ses travaux.

Le 30 septembre, en vue du départ pour Rome de leur évêque, les habitants des Trois-Rivières, sans distinction de partis, s'unissaient dans une commune manifestation en l'honneur de Mgr Laflèche. A ce jour, pour en augmenter l'éclat, on avait reporté la célébration de l'anniversaire de la consécration épiscopale de Mgr Cooke. Il y eut grande affluence de prêtres et de fidèles qui voulaient honorer à la fois le passé en Mgr Cooke, et l'avenir en son brillant coadjuteur tout en priant Dieu de bénir ces deux bienfaiteurs insignes de l'église trifluvienne.

Mgr Laflèche fut admirable d'entrain et d'éloquence, et le peuple enthousiasmé le ramenait le soir, de la cathédrale, en triomphe. La nuit même il s'embarquait et le samedi suivant il prenait le steamer *Nestorian* en compagnie des Seigneurs Baillargeon, Horan, Larocque et Lootens. Ce voyage ne fut marqué d'aucun incident.

Mgr Cooke mourut en mai 1870 au milieu de calamités publiques; le Nord-Ouest s'agitait et les *fénians* menaçaient d'envahir le Canada, tant et si bien que les volontaires ca-

nadiens durent quitter la charrue et leur foyer, pour protéger leur patrie alarmée. L'invasion fut conjurée, mais, par une singulière coïncidence, un véritable *fléau* d'incendies effroyables ravagea le pays à commencer par Québec, continuant par tout le Haut-Saguenay, de Saint-Alphonse à la pointe Bleue, et au lac Saint-Jean. Seul, l'incendie du faubourg Saint-Roch, de Québec, priva 1200 familles de leurs foyers; les incendies du Saguenay en ruinèrent tout autant. C'étaient des calamités publiques qui, rendant inefficaces les élans de la charité privée, nécessitèrent l'intervention de l'assistance publique.

Sur ces entrefaites, le 3 juin 1870, Mgr Laflèche, retenu à Rome par les travaux du Concile du Vatican, délégua le grand-vicaire C. O. Caron, à l'effet de prendre possession en son nom et de par l'autorité apostolique, possession de son siège épiscopal des Trois-Rivières, devenu vacant par le décès de Mgr Cooke.

Il ne devait pas tarder de revenir lui-même au milieu de son troupeau. Cet événement ardemment souhaité par tous se produisit le 7 août 1870 et la ville des Trois-Rivières fit certainement à son premier pasteur le plus chaleureux accueil dont elle était capable : le canon grondait, toutes les cloches carillonnaient, toutes les fanfares étaient mobilisées; ce n'étaient partout qu'arcs de triomphe, qu'oriflammes, guirlandes de fleurs et des lampions innombrables : tous les monuments publics, toutes les demeures privées disparaissaient sous les tentures chatoyantes; les chemins étaient jonchés de verdure et de fleurs. La foule avait envahi les rues; et là, elle se répandait en acclamations chaleureuses, triomphales. Les notables, en habits de fête, haranguaient l'évêque; et celui-ci trouvait dans l'émotion de son cœur, dans la joie rayonnante de son âme, des accents sublimes qui transportaient le peuple d'enthousiasme. Ce fut à tous égards une journée inoubliable où l'union du pasteur et de son troupeau se scella sans retour.

Après deux années consacrées à ses œuvres pastorales, contrarié dans ses projets relatifs au collège des Trois-Rivières et au transfert du Séminaire de Nicolet en sa résidence; impliqué dans un inextricable conflit avec l'archevêque Taschereau dont il ne partageait pas les vues en ce qui concernait l'Université catholique dont Montréal réclamait la fondation en son enceinte, Mgr Laflèche annonçait en décembre 1872, par une circulaire à son clergé, son départ pour Rome, où il allait plaider contradictoirement avec Mgr Taschereau.

C'est ici qu'il faut rappeler les belles fêtes que Montréal donna à l'occasion du jubilé sacerdotal de Mgr Ignace Bourget, son admirable évêque, et l'incident du sermon du Rév. P. Braun, qui prit la parole au lieu et place de Mgr Laflèche empêché, sermon qui mit le feu à des poudres accumulées et mit l'Université Laval et l'archevêché de Québec sens dessus dessous, le Rév. Père ayant mis le doigt sans grand ménagement sur des plaies vives bien qu'habilement dissimulées. Est-ce que le jésuite n'avait pas prouvé qu'en dépit d'affirmations contraires, il y avait bel et bien, et beaucoup de libéralisme au Canada? Il aurait pu ajouter que l'Université Laval et l'archevêché de Québec en étaient les citadelles jusque-là inviolées.

Précisément alors les Jésuites introduisaient devant la législature de Québec une demande tendant à les autoriser à conférer les degrés universitaires à Montréal. Ce fut le signal d'un remue-ménage sans précédent à l'Université Laval de Québec qui ne voulait souffrir ni comparaison, ni concurrence, mais réclamait le monopole de l'enseignement supérieur catholique au Canada. Mgr Taschereau, en sa qualité d'ancien recteur et de chancelier de Laval prit fait et cause pour cet établissement dont il alla immédiatement plaider la mauvaise cause à Rome. Sur la demande des Pères Jésuites, des notables de Montréal et de l'évêque Ignace Bourget, Mgr Laflèche, de son côté, se rendait donc à Rome pour

contredire Mgr Taschereau; et, dans ce voyage il était accompagné de M. Maréchal, curé de Notre-Dame-de-Grâce et du R. P. Braun lui-même.

Mgr Laflèche, se rendant ainsi à Rome, quitta effectivement les Trois-Rivières le 16 décembre 1872, et y revint le 24 avril 1873, ayant accompli, disait-il lui-même, un voyage des plus heureux sous tous rapports.

En mai 1873, Mgr Laflèche assista au 5me concile provincial de Québec, au retour duquel il recevait la visite de Mgr I. Bourget, son vieil et fidèle ami. Cette visite donna lieu à des fêtes qui firent époque dans Trois-Rivières.

Cependant, la Corporation du collège des Trois-Rivières, voyant maîtres et élèves à l'étroit, et se trouvant complètement rassurée sur les intentions de l'évêque à son égard, décida de bâtir un nouveau collège dont le site fut choisi avec discernement et non pas sans les contrariétés ni les tracasseries qui ne sauraient être épargnées aux œuvres utiles. Mais les anciens élèves firent tant et si bien avec une si généreuse ardeur que tous les obstacles s'aplanirent.

C'est bien peu de temps après son retour de Rome, le 1er juin 1873, le jour de la Pentecôte, alors que les travaux arrivaient au premier étage que Mgr Laflèche put bénir la *pierre angulaire* du nouveau collège des Trois-Rivières dont il allait faire son Séminaire.

Au cours de la cérémonie, l'évêque prononça un remarquable discours déclarant notamment qu'il était heureux et fier de voir la population trifluvienne unie de cœur pour la réalisation d'une œuvre méritoire qui vaudrait au diocèse tout entier d'inépuisables bénédictions. Il ajouta :

« ... La maison d'éducation qui a pris naissance en votre ville et qui aujourd'hui s'élève superbement de terre, malgré *les innombrables difficultés* qu'elle a éprouvées, est un gage de votre avenir. Non seulement les générations qui grandissent, en puisant ici une bonne éducation, seront chrétiennes, mais elles feront votre force. Qu'est-ce qui a donné à nos compatriotes le moyen de dé-

fendre dans les assemblées de la nation notre religion, nos institutions et notre société, si ce n'est la bonne formation que notre jeunesse avait reçue dans nos maisons d'éducation. Il en sera de même pour vous, c'est en posant les assises d'une maison de haute éducation que vous formerez des chrétiens et des citoyens, qui seront en état de faire valoir avantageusement vos intérêts religieux et sociaux.

» Le collège que vous travaillez à fonder me paraît avoir un grand avenir devant lui, tant à cause des difficultés qu'il a rencontrées, que par la nécessité de son existence. Vous le savez; c'est le désir de l'Eglise que la ville épiscopale possède une semblable institution et, en secondant les vues de l'Eglise vous attirez sur vous les bénédictions les plus abondantes... »

« ... Le meilleur plan d'enseignement qui pourra être suivi est celui qui, comprenant les études les plus élémentaires et les plus usuelles, s'élève graduellement aux études supérieures. De cette façon la jeunesse qui suit ces cours s'arrête justement là où ses aptitudes ne lui permettent pas d'aller plus loin, et elle reçoit une éducation qui lui est toujours utile dans le cours de sa vie et dans toute carrière qu'elle embrasse.

» J'ai observé que c'était une lacune dans notre enseignement (de ne pas diversifier l'enseignement de façon à le mettre à la portée de toutes les aptitudes) et lorsque j'étais à Nicolet j'ai travaillé à la réparer; ici j'ai opéré une réforme plus radicale en ce sens. Autrefois on recevait une éducation qui ne convenait qu'aux hommes qui se destinaient aux lettres et ceux qui n'avaient pas l'avantage de terminer leurs cours, ou qui n'avaient pas les aptitudes nécessaires aux professions libérales, perdaient ainsi presque totalement les fruits de plusieurs années d'études. En Europe, j'ai remarqué que l'éducation populaire et l'éducation supérieure ne sont pas proportionnellement aussi répandues qu'ici, mais en général l'éducation industrielle et commerciale y est répandue dans une plus grande proportion... »

Mgr Laflèche avait dit que l'Eglise désirait qu'il y eût un Séminaire dans sa Ville épiscopale; il tenta tout pour amener Nicolet auprès de lui et n'y pouvant parvenir, il allait convertir le nouveau collège des Trois-Rivières en Séminaire.

Il choisit la date du 19 mars 1874, jour de la fête de saint Joseph, auquel il était particulièrement dévot, pour émet-

tre le décret canonique d'érection, et c'est du haut de la chaire, au milieu d'une affluence de peuple énorme, que l'évêque, heureux et fier de son troupeau fidèle, lui déclara :

« ... C'est de ce jour que j'ai daté le décret qui érige canoniquement le collège des Trois-Rivières en Séminaire diocésain. Cette fête de saint Joseph voit donc s'accomplir un des actes les plus importants que j'aurai sans doute à remplir dans le cours de mon administration... »

Ce décret fut porté à la connaissance des fidèles par une lettre pastorale lue dans toutes les églises du diocèse le 22 mars de la même année, et elle se trouva ainsi magnifiquement couronnée l'œuvre entreprise par Mgr Cooke, à laquelle s'était si cordialement rallié son digne continuateur.

En voyant la jubilation, l'enthousiasme qui transportait sa ville épiscopale, et gagnait tous les cœurs en faisant affluer par mille canaux divers les louanges comme les trésors de la générosité par lesquelles étaient exaltées et favorisées ses œuvres en général, l'édification de son Séminaire en particulier, le saint évêque bénissait la Providence du fond de son cœur, tandis que ses enfants l'acclamaient voyant en lui leur Providence sur la terre.

Comme si Dieu avait voulu resserrer davantage les liens qui unissaient déjà Mgr Laflèche et son nouveau Séminaire dont les hautes murailles s'étaient élevées comme par enchantement et dont le dôme majestueux dominait, dès lors, toute la ville, il voulut que, privé lui-même d'une demeure convenable, le bon évêque, du reste très heureux de l'aventure, n'eût mieux à faire qu'à s'installer lui-même dans le Séminaire, au milieu de l'essaim bourdonnant et joyeux de la jeunesse studieuse qu'il avait ralliée autour de lui. Il y vécut toujours souriant, bien qu'à l'étroit et dans la gêne, et durant sept ans qui furent pour l'établissement sept années de bénédictions.

Cette cohabitation amena entre l'évêque, le personnel dirigeant et enseignant, et les élèves une conformité de vues, une unité d'action, un attachement et une confiance réciproques, une émulation ardente de tous les instants qui aidèrent puissamment à créer un esprit excellent et des traditions qui firent l'honneur et la prospérité de cette œuvre diocésaine.

Mgr Laflèche croyait se retrouver à Nicolet. Le plus naturellement et le plus utilement du monde, il devint l'âme de la maison; sa longue expérience dans l'enseignement, dans la direction des études et le maintien de la discipline dans un établissement de cette nature, improvisé ici de toutes pièces, fut une grâce exceptionnelle dont maîtres et élèves tirèrent le meilleur parti. Ses conseils sages et paternels allaient à tous indistinctement : il savait guider et encourager et on le trouvait inimitable quand il descendait au milieu des élèves dont il embellissait la vie en stimulant leur courage.

Nous nous sommes étendus, plus que de raison peut-être, sur la fondation du Séminaire des Trois-Rivières. Il le fallait, parce que si cette fondation était nécessaire et providentielle, elle porta néanmoins ombrage au Séminaire de Nicolet, et préjudice matériel à Mgr Laflèche.

Nicolet, en effet, ne put se faire à l'idée d'une concurrence fût-elle bienfaisante pour les âmes, indispensable à la diffusion de la foi; Nicolet voulait rester seul séminaire diocésain et avec cette prétention déjà exorbitante, vu la situation faite à l'évêque, elle en émettait une autre qui ne l'était pas moins : celle de subordonner les autorités diocésaines et l'Eglise même à ses seules convenances.

Ah! Mgr Laflèche voulait s'affranchir de Nicolet, l'amoindrir, se passer de lui! On allait voir.

Et on vit tout de suite que Nicolet prétendait de son côté s'affranchir de Mgr Laflèche, l'amoindrir et se passer de lui.

Mgr Laflèche créait un séminaire pour ses besoins.

Nicolet allait créer un diocèse pour affirmer ses droits méconnus, sa force et son indépendance.

Mais comment procéder pour arriver à telle fin?

Nicolet n'était pas embarrassé. Nicolet connaissait les divergences de vues qui existaient entre Mgr Laflèche et Mgr Taschereau au sujet du libéralisme en général, et, en particulier, de l'Université Laval qui était la forteresse du libéralisme canadien.

Nicolet dépendant de Mgr Laflèche, suffragant, allait en appeler à Mgr Taschereau, métropolitain; Nicolet allait épouser toutes les mauvaises querelles qui pouvaient soutenir sa mauvaise cause; Nicolet allait hurler avec les loups et se jeter aux trousses de son pasteur; Nicolet se révoltait et se jetait dans la cabale.

Et l'homme admirable que Nicolet allait attaquer et trahir était le même que nous avons vu dans le Nord-Ouest canadien, à Nicolet même et dont Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, disait lors des noces d'argent du Séminaire des Trois-Rivières, le 25 juin 1885 :

« ... Je suis, disait-il, trifluvien moi-même par mes ancêtres qui ont habité longtemps l'enceinte de cette ville. De plus, une ancienne amitié et de vieilles relations de missionnaires ont établi entre le digne évêque des Trois-Rivières et moi un lien durable qui me rappelle encore constamment dans votre cité. Il y a plus : le Séminaire des Trois-Rivières lui-même a acquis des droits à mon estime et à mes sympathies en me procurant plusieurs sujets utiles pour le séminaire naissant de Saint-Boniface... »

Mgr Taché rappela ensuite à grands traits qu'il fut à ses débuts de missionnaire, l'élève de chant de Mgr Laflèche, mais qu'il n'avait jamais pu faire honneur à l'habileté de son professeur; qu'il avait appris avec lui les premiers rudiments des langues sauvages, et que, sous ce rapport encore, il n'osait se flatter d'avoir été un émule bien redoutable... mais il avait reçu de lui les plus beaux exemples

de dévouement et de sacrifice. Il avait vu à l'œuvre cet admirable ouvrier évangélique qui ne reculait devant aucune presse, qui n'épargnait aucun labeur pour procurer au troupeau qui lui était confié, les grands bienfaits de la religion et de la civilisation. Il avait suivi de loin, disait-il, ce modèle des missionnaires catholiques et les exemples qu'il en avait reçus servaient encore à le guider dans les travaux de chaque jour. Son illustre maître avait mené une vie d'abnégation et de sacrifices qui se poursuivait encore à ce jour au milieu des plus poignantes épreuves. Mais il trouvait l'explication de ces peines et de ces épreuves dans le texte qui couronnait le portrait de Mgr Laflèche en cette circonstance : « *Quia acceptus eras Deo necesse fuit ut tentatio probaret te.* » La ville des Trois-Rivières était bien heureuse d'avoir un tel pasteur et si elle jouissait alors d'un si précieux avantage, elle le devait à une circonstance providentielle pour elle, qui avait arraché aux Missions du Nord-Ouest, celui qui devait en être le premier Pasteur.

« ... Mgr Laflèche, en effet, continuait Mgr Taché, appelé par le Saint-Siège à porter le bâton pastoral sur le terrain de ses premiers travaux apostoliques, trouva moyen dans sa grande humilité d'échapper à cet honneur en donnant pour raison qu'une infirmité, contractée durant ses longues courses dans les contrées sauvages, lui avait enlevé presque entièrement l'usage d'un pied et le mettait dans l'impossibilité de continuer sa vie de missionnaire. Le Saint-Siège agréa son excuse et il revint au pays portant cette glorieuse cicatrice devant laquelle vous devez vous incliner avec respect et surtout avec reconnaissance puisque vous lui devez la faveur d'avoir maintenant pour premier pasteur ce digne évêque qui vous gouverne.

» Pour moi j'eus à regretter doublement la cause qui enlevait Mgr Laflèche aux missions du Nord-Ouest. J'allais être privé à la fois de ses sages conseils et des exemples de vertus et de sacrifices qu'il n'avait cessé de me donner, et en même temps le fardeau de l'épiscopat qu'il n'avait voulu accepter, allait retomber sur mes faibles épaules. Mais alors j'étais plus fort, plus vigoureux

que mon ami et je ne dus qu'à cette considération de devenir évêque de Saint-Boniface.

» Pour lui, de retour au milieu de vous, malgré la légère infirmité dont il souffrait encore, comme chez lui la tête n'avait jamais subi la même épreuve que la jambe, il ne put échapper à un nouvel appel du Saint-Siège...

» Je suis heureux de trouver une circonstance aussi favorable pour rendre hommage au mérite, au zèle infatigable et aux vertus éminentes de celui que j'ai considéré comme mon maître et comme mon père dans les travaux que j'ai entrepris à ses côtés. C'est un honneur pour moi de m'associer aujourd'hui à la joie générale des élèves du Séminaire et des citoyens des Trois-Rivières, parce qu'étant unis si fortement par le cœur à leur digne évêque je le suis également avec eux. »

Nous allons voir bientôt quelques-unes des dures épreuves que Mgr Taché déplorait avec tant de cordialité et que Mgr Laflèche endurait avec une dignité, une résignation admirables. Dans la Prairie, témoin muet de tant d'abnégation, de fatigues, de sacrifices et de douleurs, le vaillant évêque s'était endurci à toutes les tortures du corps; mais les tortures du cœur n'avaient pu l'atteindre parmi les sauvages; elles l'assaillirent dans des milieux raffinés, avec des sources et des causes pitoyables. Ah! oui, la Providence avait voulu passer son serviteur au creuset de la souffrance morale, et elle le fit avec un soin, avec une patience qui eussent arraché à de moindres vertus des gémissements. Seulement Mgr Laflèche était bien de ceux qui reçurent mission de fonder des églises : ce sont des apôtres qui ont toujours les yeux sur le Christ, leur modèle inimitable sans doute, mais toujours consolant.

Nous ne dirons certainement pas ici les peines intimes, les rudes combats qu'eut à endurer ou à livrer le vaillant évêque, durant son long et si glorieux épiscopat : on les discernera trop aisément à la lumière des documents déjà produits ou que nous présenterons dans la suite. Nous craindrions, du reste, par des exposés émouvants d'être entraî-

nés bien au delà des limites que nous nous sommes imposés. Qu'on nous permette donc et seulement de rappeler ce qu'écrivait encore Mgr Taché à l'occasion du saçre de son ami fidèle, de cet ami « que tout le monde aimait », mais envers lequel il réclamait « le privilège de l'aimer plus que tous les autres ».

Mgr Laflèche fut sacré le 25 février 1867, date mémorable pour le Canada, vu que cet événement heureux plaçait parmi les princes de l'Eglise, un véritable homme de Dieu qui, de l'aveu de ses contemporains, avait le talent et la vertu d'un Père de la primitive Eglise. Aussi, le jour du sacre de son ami, tendrement et toujours aimé, Mgr Taché lui écrivait : « Un jour solennel luit pour vous. Je connais trop le *métier* pour vous féliciter; mais aussi je vous connais trop pour ne pas féliciter le diocèse des Trois-Rivières de la grâce insigne qui lui est accordée ce jour ». « Les cœurs de vos nombreux amis en se livrant à l'allégresse ont adressé des prières ferventes en votre faveur. Nos Pères, actuellement en retraite, se sont rendus avec enthousiasme à la demande que je leur ai faite de prier pour vous. Nos bonnes Sœurs ont eu une communion générale à la même fin, et votre indigne ami a célébré les saints mystères pour demander à Dieu de vous conserver *ad multos annos*[1]. »

Ah! ces peines du métier d'évêque que le saint archevêque de l'Ouest connaissait, Mgr Laflèche ne devait pas tarder à les expérimenter encore mieux que lui!

Rappelons, pour résumer les principaux faits et gestes de son épiscopat, que Mgr Laflèche assista au quatrième concile de Québec, en 1868; au cinquième, en 1873; au sixième, en 1878 et au septième en 1886; qu'il fit six voyages à Rome : 1° lors du Concile du Vatican, depuis le 21 octobre 1869 au 9 août 1870, en compagnie de son grand-vicaire

1. Lettre du 18 juillet 1865.

Thomas Caron, supérieur du séminaire de Nicolet; 2° depuis le 16 décembre 1872 au 24 avril 1873, en compagnie du Père Braun, S. J., et de l'abbé Jos-Napoléon Maréchal, curé de Notre-Dame-des-Grâces; 3° depuis le 17 juillet 1876 au 17 octobre 1876 en compagnie du Chanoine Godfroy Lamarche et M. Stanislas Tassé, curé de Sainte-Scholastique; 4° depuis le 27 octobre 1881 au 27 mai 1882 en compagnie du Chanoine Edmond Moreau, curé de Saint-Barthélemi; 5° du 2 mai 1883 au 24 octobre 1883 en compagnie du grand vicaire Désilets et de MM. les Chanoines Louis Pothier et F.-X. Cloutier; 6° depuis le 18 janvier 1893 au 14 mars 1893 en compagnie du Chanoine Cyrille Bochet, curé de Sainte-Anne-de-la-Pérade. Au cours des *Voix canadiennes* nous avons vu déjà les motifs de la plupart de ces voyages entrepris pour solutionner les difficultés politiques et religieuses au Canada.

De plus, Mgr Laflèche visita encore la Rivière-Rouge 1° en 1880; 2° en 1887, en compagnie de M. l'abbé Alexis L.-Desaulniers, curé de Stanfold; 3° en 1892; 4° en 1894, à l'occasion de la mort de Mgr Taché, son fidèle ami, dont il prononça l'oraison funèbre; 5° enfin lors du sacre de Mgr Adélard Langevin, le 19 mars 1895.

Nous savons aussi que Mgr Laflèche célébra ses noces d'argent épiscopales les 24 et 25 février 1892, que Léon XIII, à cette occasion, le nomma assistant au Trône Pontifical et Comte Romain. Il célébra ses noces d'or sacerdotales les 22 et 23 mai 1894 et il mourut aux Trois-Rivières, le jeudi 14 juillet 1898, dans la quatre-vingtième année de son âge, c'est-à-dire chargé d'années et de mérites; distingué par les hommes et visiblement béni de Dieu.

Cette courte biographie facilitera l'intelligence de ce qui doit suivre.

IX

DIVISION DU DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES PREMIÈRES HOSTILITÉS

Mgr Laflèche fit son premier voyage à Rome pour assister au Concile du Vatican; il s'y rencontra avec Mgr Taché, son ami fidèle. Sur son attitude, en cette circonstance, nous dirons seulement qu'à son retour aux Trois-Rivières il rayonnait lui-même de la gloire acquise par la Papauté et déclarait le plus beau de ses jours, celui où la divine Providence lui avait permis de voter l'infaillibilité du Souverain Pontife. Qu'eût fait Mgr Taschereau en pareille conjoncture? Nous ne le demandons pas bien que les doctrines professées alors à Laval dont il était Recteur, et resta chancelier, paraissaient franchement contraires au dogme de l'infaillibilité : des documents irrécusables en témoignent surabondamment.

Quoi qu'il en soit, Mgr Laflèche se trouva, dès le début de son épiscopat, d'un côté de la barricade; Mgr Taschereau, qui avait été promu archevêque de Québec le 29 mars 1871, se tenait ostensiblement de l'autre; de cette façon les balles échangées ne pouvaient se perdre toutes. Il y en eut qui frappèrent en pleine poitrine. Nous nous contenterons encore de le constater, par exemple, à propos du *Programme catholique*[1] élaboré par des hommes de bien en vue d'importantes élections législatives en Canada.

En 1873, Mgr Laflèche était de nouveau à Rome : nous savons déjà qu'il y est allé fréquemment, et pour cause.

---

1. Voir texte de ce *Programme* et les polémiques qu'il souleva dans le tome III des *Voix Canadiennes*, (chez Savaète, Paris, vol. in-8, 5 francs).

Précisément, nous trouvons dans notre dossier une lettre de l'évêque des Trois-Rivières datée de Rome et du 15 février 1873.

C'est une consultation à la Sacrée Congrégation de la Propagande prise par Mgr Laflèche au sujet du dit *Programme catholique*, qui jetait alors la division parmi les évêques canadiens. Elle est conçue en ces termes :

De Electionibus politicis. Le 10 mars 1871, le soussigné crut de son devoir de publier dans une Lettre Pastorale, en le commentant, le 9e décret du 4e concile de Québec, (ci-joint copie de ce décret.)

Plusieurs des principaux électeurs catholiques, non seulement du diocèse des Trois-Rivières, mais de toute la Province, en prirent occasion de se concerter entre eux, afin d'atteindre plus sûrement le but qu'avaient en vue, d'après les explications données dans la lettre pastorale ci-dessus mentionnée, les Pères du dit concile provincial dans leur 1er Décret. Ils arrêtaient en conséquence, d'un commun accord, les articles d'un *Programme catholique*, dont copie est ci-jointe.

Mais voilà que le 24 avril de la même année 1871, Mgr Taschereau, archevêque de Québec (justement consacré le 19 mars de cette année-là, 1871), cédant, dit-on, *à la pression de certains hommes politiques*, publia contre le dit *programme* une circulaire assez vague en apparence, mais dont le but réel était de *désavouer ce programme*, comme le dit formellement Mgr Charles Larocque, évêque de Saint-Hyacinthe, dans le document ci-annexé qui contient aussi les circulaires des dits évêques à ce sujet. Mgr l'Archevêque de Québec dévoile d'ailleurs lui-même toute sa pensée dans sa lettre à l'Evêque de Saint-Hyacinthe, dont un extrait est ci-joint.

Le soussigné, demande donc si, nonobstant ce *désaveu*, il peut s'en tenir à sa dite lettre Pastorale du 10 mars 1871 et continuer d'approuver et encourager ceux qui se servent du *Programme catholique*, afin d'assurer au pays, dans la mesure de leurs forces, une *représentation vraiment catholique.*

(Signé) L. F., Ev. des Trois-Rivières.

La réponse ne se fit pas attendre. Elle fut conforme aux vœux de Mgr Laflèche. Elle expliquait que :

Quoique le document appelé *Programme catholique* n'ait pas été fait par l'autorité ecclésiastique ni expressément reconnu par elle, cependant, vu que ce Programme n'est autre chose qu'une répétition du IXe Décret du IVe Concile Provincial de Québec, comme l'a fait voir l'Illustrissime et Révérendissime Evêque des Trois-Rivières, dans sa Lettre Pastorale du 10 mars 1871, et attendu de plus que le dit Programme est très apte à procurer le bien de la religion catholique et de la société civile en Canada, nous sommes d'avis qu'il faut y tenir et que tout électeur catholique doit l'avoir sous les yeux quand il se décide à voter.

(Signé) : A. C. JACOBINI, Assesseur de la S. C. Visit. Apost. et adjoint du secrétaire du Conc. œcuménique du Vatican; Gustave POLVERISI, Official de la S. Pénitencerie; Philippe C. DE ANGELIS, Prof^r pub. de Droit Canon.

Cette déclaration de l'autorité supérieure ne pouvait laisser l'archevêque de Québec, ni l'Université Laval indifférents ou résignés, et ils estimèrent qu'on ne pouvait plus habilement riposter à Trois-Rivières qu'en faisant condamner le *Programme* qui fit naître et entretenait la discorde au Canada; du moins on l'affirmait.

Mgr Taschereau fit donc des démarches pressantes pour obtenir cette condamnation par les autorités romaines; mais, au lieu de la censure qu'il escomptait, Rome lui fit adresser par le cardinal Patrizzi, une lettre que nous avons déjà donnée et dont nous remettons le texte, vu son importance, sous les yeux du lecteur[1]. Cette lettre se passe de commen-

1. Illustrissime et Révérendissime Seigneur et Frère,

D'après ce que nous a exposé Votre Grandeur au sujet du *Programme* dit *Catholique* qui a pour but de diriger les élections politiques dans votre Province, les Eminentissimes Pères, Inquisiteurs Généraux avec moi, ont vu avec étonnement et douleur que des contestations et des divisions, rendues publiques par les journaux, ont existé et existent encore entre vous et les autres Evêques.

Vous comprendrez facilement tout l'étonnement et le préjudice qu'une telle conduite est de nature à produire parmi les fidèles, puisque les Evêques devraient, au contraire, par la conformité de leur doctrine et de leurs actes, guider, pour le bien de la religion et de la so-

taires. Silence fut imposé aux Evêques sur le *Programme catholique*, non parce qu'il n'était pas excellent et opportun, mais afin de prévenir le retour du scandale occasionné par l'opposition regrettable de l'Archevêque de Québec!

La confusion des militants québecois fut extrême; aussi leurs gémissements, en échos furieux et troublants, se répercutaient sans cesse dans l'âme vindicative du protecteur de Laval.

En termes profanes, c'était la guerre déclarée par un métropolitain ombrageux à un suffragant zélé, uniquement occupé à servir Dieu, à ce *certain suffragant* comme on dira bientôt de Mgr Laflèche, qui fera tout de même tout le bruit qu'il faudra dans le Landerneau canadien, commençant par tenir en échec, à Rome même, son contradicteur.

Ils étaient aux prises, il faut en convenir, dans des conditions poignantes qui doublaient l'ardeur des pertes.

---

ciété, les fidèles eux-mêmes dans une œuvre de si grande importance. Et les mêmes Eminentissimes Pères n'ont pas cru devoir approuver votre conduite sans doute trop précipitée en condamnant dans les journaux le Programme concernant les élections politiques : conduite qui a été la source de tant de divisions.

Mais pour empêcher ce grand mal et pour éloigner toute occasion et tout motif de désordre, les mêmes Eminentissimes Pères, en vertu de leur autorité, et au nom du St-Siège, défendent strictement à Votre Grandeur et aux autres Evêques de la Province de ne rien publier qui laisse soupçonner une division ou une divergence d'opinion entre vous.

De plus, ils ont pensé devoir imposer silence à chacun de vous sur le Programme catholique en question et sur tout ce qui peut s'y rattacher.

Mais que tous les Evêques, afin de procurer parmi les fidèles l'accord des esprits au sujet des élections politiques, se conduisent d'après ce qui a été sagement et prudemment réglé dans les Conciles provinciaux.

Enfin, cette Suprême Congrégation espère que, vu le zèle dont Votre Grandeur et les autres Evêques sont animés, le désaccord qui a paru jusqu'à ce jour, disparaîtra complètement; et que, dans la direction des fidèles, pour ce qui regarde l'administration des diocèses, on ne remarquera plus en vous tous qu'une seule et même manière d'exposer la doctrine sacrée.

En attendant, je prie Dieu de vous accorder en tout prospérité et bonheur.

De Votre Grandeur, le frère très dévoué,

(Signé) C. Card. Patrizzi.

Rome, 4 août 1874.

En telle occurrence, quand, ambitieux et retors, de doctrine imprécise, naturellement opportuniste, c'est-à-dire complaisante et libérale ; quand, esclave de compromis humainement utilitaires ; quand, partenaire d'hommes trop habiles qui ne l'avaient poussé dans la vie, puis élevé dans les honneurs tout en lui promettant de plus grands encore, que pour s'en parer et s'en servir ; quand, ainsi réduit à suivre une ligne de conduite qu'il ne s'était pas tracée à lui-même avec l'unique souci des devoirs supérieurs assumés devant Dieu et qu'avant tout il avait à remplir pour le bien de l'Eglise ; quand des hommes pervers le menaient au bout d'une chaîne enguirlandée de faveurs et de fleurs ; quand il se devait reconnaissant envers ses protecteurs pour ce qu'il en avait déjà reçu, et pour ce qu'il osait en attendre encore, vu que son ambition ne connaissait point de limites ; quand, flatté d'un esclavage *glorieux* il servait ardemment les intérêts d'un parti qu'il confondait avec les destinées même de l'Eglise ; quand, aveuglé par la passion, emporté par la rancune, il voulait envelopper, étreindre, ébranler et finalement abattre un adversaire loyal qui n'opposait à tant d'égoïsme, de ruse, d'animosité et d'aveuglement qu'un talent honnête, un zèle infatigable et des vertus austères ; de quels excès pensez-vous enfin qu'un Taschereau fût capable contre l'héroïque évêque des Trois-Rivières ? Que fit-il en réalité, lui dont toute l'habileté combinée avec les roueries familières à Laval ne put cependant surprendre à aucun moment, loin de réduire jamais, l'indomptable courage et la loyauté déconcertante pour lui, de Mgr Laflèche ?

Cela, chers lecteurs, nous renonçons à l'écrire, d'abord parce que certaines pièces contradictoires nous manquent encore, et puis parce que nous ne pouvons nous résoudre à sonder du doigt certaines plaies, toujours béantes, et causer ainsi du scandale.

Nous verrons ensemble cependant comment, et par quels moyens, ne pouvant déposer, ni déposséder Mgr Laflèche,

Taschereau entreprit de l'entraver, de le contrarier et de l'amoindrir dans sa charge comme dans sa dignité épiscopale. Il n'y avait pas que les Bourgeois du Nord, comme nous l'avons vu, qui, en Canada, fussent capables d'infamies.

D'ailleurs, on eût dit que Taschereau croyait se relever d'autant qu'il rapetissait son rival. Espérait-il que les coups, qu'il en pourrait recevoir dans la suite, perdraient dans l'estime des spectateurs s'ils lui arrivaient ainsi de plus bas ? Ce calcul habile ne saurait produire aujourd'hui les effets espérés ; car, de la triste défaillance que nous examinerons bientôt, dont les mobiles indignes n'échapperont plus à personne, on jugera de celles dont Taschereau était capable. Au demeurant, comme peu importerait de maudire sa mémoire, on se contentera désormais de la plaindre.

***

A l'époque où nous sommes arrivés, le diocèse des Trois-Rivières avait été déjà remanié trois fois ; d'abord on lui avait emprunté ce qu'il fallait pour constituer l'évêché de Sherbrooke ; ensuite, on agrandit à ses dépens l'évêché de Saint-Hyacinthe, et finalement on lui prit de quoi favoriser la création du vicariat apostolique de Pontiac ; on pouvait croire dès lors que l'ère des démembrements était close pour lui, d'autant plus qu'il devenait par ces réductions successives l'un des moindres diocèses du Canada, et aussi l'un des plus dénués de ressources ; les dettes même ne lui manquaient pas. Il renfermait encore en 1882 : 75 paroisses, 135.000 âmes, comptait 134 prêtres ; il avait un grand séminaire à Nicolet et deux collèges ou petits séminaires.

Les paroisses étaient généralement pauvres, de formation récente : la population se composait en majorité de colons qui vivaient péniblement sur des terres à peine défrichées.

Dans son ensemble, le diocèse des Trois-Rivières était di-

visé, par le Saint-Laurent, en deux parties fort différentes : celle au nord du fleuve, où est située la ville des Trois-Rivières, se trouvant alors inhabitée et presque inhabitable, étant couverte de montagnes, de rochers, de lacs et de marais. La partie habitable était au sud du Saint-Laurent avec Nicolet, village de 1.800 âmes; la colonisation se concentrait sur les rives du fleuve.

Une seule ville du diocèse comptait, c'était Trois-Rivières et encore n'avait-elle guère que 10.000 âmes; ce n'était pas moins le point vers lequel convergeaient toutes les routes, où se centralisait l'activité de tout le pays. Les communications, été comme hiver, étaient suffisantes, sinon faciles, et le respect dont tous les habitants entouraient leur vaillant évêque, maintenait les cœurs élevés et le pays en paix.

Or, soudain, une cabale se manifesta, provoqué on ne sut d'abord comment, ni dans quel intérêt; des intrigants prétendaient que le diocèse, partagé en deux par le fleuve, comportait deux administrations distinctes, indépendantes, comme si les diocèses de Québec et de Montréal, également et plus largement départagés par le même fleuve et autrement étendus, souffraient moins, si tant est qu'ils souffraient le moindrement, de cette division topographique. Peu importe, des prêtres, surtout des professeurs de Nicolet et quelques-uns de leurs amis demandaient à Rome, à l'insu de l'Ordinaire, le démembrement du diocèse des Trois-Rivières, sa division en deux parties, pour en former deux évêchés indépendants l'un de l'autre. Le village de Nicolet et la partie située au sud du Saint-Laurent devait former, selon eux, un nouveau diocèse au détriment de Mgr Laflèche qui resterait confiné avec Trois-Rivières, pour siège épiscopal, dans la partie nord.

Quel intérêt y avait-il à ce remaniement?

Aucun, évidemment. Il y avait seulement que Nicolet, sans utilité apparente, possédait un grand séminaire qui prenait ombrage du séminaire créé à Trois-Rivières même. Pour des

raisons économiques et administratives, inéluctables alors, Mgr Laflèche, en effet, avait établi un grand séminaire auprès de lui, même il n'en voulait qu'un seul, ce qui n'avait pas l'agrément des directeurs de celui de Nicolet. Ce rapprochement de l'autorité supérieure, selon eux, allait leur enlever quelque chose de leur prestige et beaucoup de leur indépendance. Par amour-propre, donc, sinon par intérêt, ces abbés s'insurgeaient contre leur évêque, cherchant dans l'Université Laval et à l'archevêché de Québec les encouragements perfides qu'ils pouvaient bien attendre des sentiments hostiles à Mgr Laflèche qu'on professait hautement en ces milieux.

Mgr Laflèche sut convaincre les autorités majeures de l'Eglise, non seulement de l'inopportunité d'une nouvelle division de son évêché, mais de la grande injustice qu'elle constituerait envers des diocésains qui avaient consenti généreusement les plus lourds sacrifices pour organiser les services publics du culte, pour édifier cathédrale, séminaire, évêchés et autres fondations pieuses, encore loin d'être terminés, plus loin encore d'être acquittées, vu qu'il subsistait une dette de 200.000 francs, outre une contribution de 500.000 francs assumées par le clergé et les fidèles pour la construction des seuls édifices épiscopaux.

Pareils sacrifices ne pouvaient être incessamment renouvelés par une population réduite, en grande partie dépourvue de ressources et qui espérait, avec juste raison et fort bon droit, pouvoir respirer après de semblables efforts en faveur de son culte. Elle y comptait d'autant plus fermement que d'une façon formelle et de très bonne foi, du reste, et Mgr Cooke, et Mgr Laflèche, son successeur, l'avaient positivement promis à diverses reprises.

Aussi quand, à l'instigation d'un certain abbé Marquis, vers 1875 (on se trouvait au *Programme catholique*), il fut question pour la première fois de diviser le diocèse, de véhémentes protestations s'élevèrent. Il suffit qu'on pût certifier qu'il n'en serait rien pour que, du Nord comme du Sud, des

marques non équivoques d'une grande satisfaction affluèrent : sur son passage et partout Mgr Laflèche ne reçut que des félicitations à ce sujet.

Il n'en est pas moins vrai que cette première alerte et la seconde, qui se produisit en 1877, sous la même inspiration et par la même cabale, jeta le diocèse dans un malaise profond, ce qui provoqua des embarras divers, surtout financiers, qui mirent l'évêché à deux doigts de la banqueroute.

Pour le moins les établissements d'instruction ecclésiastique étaient-ils ainsi menacés, jusque dans leur existence.

Mais dès cette époque déjà, c'est-à-dire dès le début de cette question, la cabale qui manœuvrait contre Mgr Laflèche et ses œuvres, se faisait remarquer par son manque absolu de scrupule, pour ne pas qualifier plus sévèrement encore ses agissements.

Ainsi, par exemple, l'abbé Marquis, l'homme qui, précédemment, avait trouvé le diocèse des Trois-Rivières trop pauvre, trop étroit pour constituer une circonscription diocésaine acceptable, s'était fait soudain le boute-en-train de la cabale qui visait à la division de cette même circonscription, selon lui-même déjà trop petite. Pour arriver à ses fins, il avait recueilli, Dieu sait après quelles allégations, les signatures de huit professeurs du Séminaire de Nicolet et de dix-huit prêtres de la partie sud du diocèse. Il avait obtenu ces signatures, disait-il. Mais s'il s'était seulement contenté de les fabriquer lui-même en totalité ou en partie, ou s'il les avait extorqués par ruse et mensonge, que vaudraient le procédé et les signatures; et comment surtout faudrait-il qualifer la manœuvre, leur auteur et ses inspirateurs? Or, pour nous borner en ce moment à une seule protestation, voici la première pièce justificative que je trouve annexée à un mémoire de Mgr Laflèche adressé à la Sacrée Congrégation de la Propagande. Elle émane de M. Alexis Desaulniers, curé de Saint-Bonaventure; elle est datée de

ce village, du 12 décembre 1876, et elle nous apprend comme elle disait à l'évêque des Trois-Rivières ce qui suit :

Monseigneur, Je suis extrêmement étonné d'apprendre que mon nom est à Rome, sur la liste des prêtres qui demandent un évêque à Nicolet. Devant une vingtaine de confrères à la Baie, parmi lesquels MM. le Grand Vicaire T. Caron (supérieur du grand séminaire de Nicolet), Marquis, etc., j'ai nettement refusé de signer une requête, de donner une approbation quelconque à ce mouvement que j'ai toujours regardé comme très inopportun dans les circonstances présentes.

Je proteste donc aussi énergiquement que possible contre l'étrange liberté dont on a usé envers moi.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé) : A. DESAULNIERS, prêtre.

Le soussigné, remarquez-le, n'avait pas signé, ni voulu signer; il le refusa en public, devant témoins et quand même on signa pour lui! qui? Ce quidam était-il autre chose qu'un faussaire? Voulant recruter des adhérents à sa cabale et, n'y pouvant parvenir aussi promptement, aussi pleinement que besoin était, il suppléait audacieusement aux abstentions motivées, en signant ou en faisant signer par des faussaires une requête grave, présentée à la Sacrée Congrégation de la Propagande avec l'intention arrêtée de la tromper et de nuire à l'Ordinaire du lieu tenu dans l'ignorance de faits criminels!

Et le Délégué apostolique, Mgr Conroy, amené à enquêter sur la cause et constatant ou soupçonnant les agissements coupables dont le juste devait être la victime choisie, n'hésita pas à qualifier ledit et peu scrupuleux abbé Marquis, promoteur du mouvement séparatiste : *un intrigant de bas étage*. Il en informa Rome abusée.

Et qu'avait bien pu apprendre Mgr Conroy, qui se trouvait sur les lieux et se renseignait minutieusement? Sans doute ce que des prêtres honnêtes avoueront à Mgr Laflèche lui-même en des termes édifiants, on le verra.

Les documents qui vont suivre avec la lettre de l'abbé Desaulniers, ci-dessus, forment les vingt et une premières pièces justificatives du Mémoire que Mgr Laflèche ira porter à Rome et déposera à la Sacrée Congrégation de la Propagande, le 30 juin 1883. Ce Mémoire figurera plus loin *in extenso*. On voudra bien, en le lisant plus tard, se reporter aux documents que voici :

M. L. Pothier, curé de Saint-Médard, écrivait[1] :

Saint-Médard, 31 juillet 1877.

Monseigneur, ... Je ne crains pas d'affirmer présentement, par écrit, ce que j'ai dit à Votre Grandeur relativement à la division du diocèse. Le meneur principal (M. Marquis) m'écrivit une première fois, me demandant de vouloir bien signer le document ayant trait à ce projet, après avoir donné pour raison que le clergé du Nord et celui du Sud *se mangent* (ce sont ses propres expressions). Comme ces allégués m'ont paru et me paraissent encore dénués de toute apparence de vérité, ma réponse fut négative.

Ce refus ne le déconcerta nullement; il revint à la charge et me dit cette fois : « Il va certainement se faire du taillage; vous avez à choisir entre Nicolet et Sherbrooke ». Croyant cette affirmation quelque peu fondée (ce que je ne puis admettre aujourd'hui), j'ai signé le document en question, parce qu'en vertu de cette maxime : « de deux maux il faut choisir le moindre » je préférais naturellement appartenir au diocèse du Nicolet, plutôt qu'à celui de Sherbrooke. Maintenant, la vérité s'est fait jour sur les moyens dont on s'est servi pour m'engager à signer; je vous prie, Monseigneur, de vouloir bien retirer ma signature.

Les renseignements ci-dessus relatés sont de la plus grande exactitude.

Veuillez, etc.,

(Signé) : L. POTHIER, prêtre.

M. C. Bochet, curé de Tingwick, confirmait la lettre précédente, disant de son côté :

---

1. Toutes ces lettres sont adressées à Mgr Laflèche. Nous nous dispenserons donc de reproduire l'adresse pour chacune d'elles.

Monseigneur, Ce que M. Pothier a dit à Votre Grandeur, pour ce qui me concerne, au sujet de la division du diocèse, est en tout conforme à la vérité. J'avais refusé d'abord de prendre aucune part à toutes ces démarches à faire pour obtenir une division; je n'y voyais pas de nécessité, tout le monde me paraissant content de l'état actuel des choses. Plus tard, lorsqu'il m'a été dit qu'on voulait, pour rendre impossible la formation du diocèse de Nicolet, annexer plusieurs paroisses du Sud au diocèse de Sherbrooke, j'ai cru devoir me joindre à ceux qui demandaient le diocèse de Nicolet. Je croyais savoir cependant que si ce projet de division venait à se réaliser, ce ne serait que dans un avenir bien éloigné, et ma conviction était que le diocèse de Nicolet aurait le sort du diocèse d'Arthabaska (c'est-à-dire, serait complètement abandonné).

Quant à la division qui pourrait exister entre le clergé du Nord et celui du Sud, je n'en ai jamais entendu parler; je ne crois pas que telle division existe; je ne vois pas au moins qu'est-ce qui aurait pu donner lieu à cette division.

De Votre Grandeur, etc.,

(Signé) : B. C. Bochet, prêtre.

M. N. E. Ricard, curé de Saint-Zéphirin, était encore plus explicite quand il écrivait à Mgr Laflèche :

Saint-Zéphirin de Courval, 5 juillet 1877.

Monseigneur, Je déclare solennellement que M. Marquis, curé de Saint-Célestin, lorsqu'il travaillait, en 1874 et 1875, à former un parti pour diviser votre diocèse, m'a écrit pour me demander de tromper les curés de la rive Saint-François, en leur faisant accroire qu'ils allaient être annexés au diocèse de Saint-Hyacinthe, et que vous aviez offert cette partie de votre diocèse à Mgr de Saint-Hyacinthe.

M. Marquis ajoutait dans sa lettre que si l'on pouvait faire accroire cela aux prêtres de la rive Saint-François, ces messieurs demanderaient eux-mêmes à signer pour former le diocèse de Nicolet; inutile de dire que je n'ai pas voulu accepter une besogne aussi odieuse.

M. Marquis m'a encore dit plusieurs fois, de vive voix, qu'il avait réussi à faire accroire à plusieurs prêtres du diocèse, au Sud, que vous aviez décidé de les annexer à Sherbrooke, et que

par ce moyen il avait pu obtenir des signatures. Je suis heureux, Monseigneur, de pouvoir, en ce moment, vous affirmer que je n'ai jamais voulu travailler dans le sens que voulait M. Marquis, et que je respectais trop mon état et ma conscience pour consentir, avec connaissance de cause, à me rendre coupable d'un mensonge odieux envers mes confrères.

J'ai appartenu au parti de M. Marquis, dans le principe, parce que je ne le connaissais pas comme aujourd'hui, et j'ai même fait quelque chose que je regrette amèrement. Ayant connu plus tard ce parti, les moyens peu loyaux qu'il employait, par exemple, en envoyant les documents à Rome à votre insu, et le but qu'il s'était proposé, j'ai compris que je ne pouvais suivre un semblable parti. J'en suis sorti, bien décidé à me défier, à l'avenir, de semblables menées.

J'ai su que M. Marquis voulait faire valoir une lettre que je lui ai envoyée en 1874 ou 1875, dans laquelle je disais que je croyais que le diocèse pouvait s'accorder, et que ce serait le moyen de faire disparaître la division qui existait alors. Je croyais à cette division dont on me parlait. J'ai reconnu plus tard que le clergé est parfaitement uni, que cette union entre les prêtres et Votre Grandeur est plus forte que dans n'importe quel diocèse, et que M. Marquis voulait faire de la division pour s'en prévaloir contre Votre Grandeur et en faveur de son plan.

Je l'ai entendu blâmer M. Caron, curé de Saint-Wenceslas, d'aller aux Trois-Rivières voir Votre Grandeur.

Un autre membre du parti m'a aussi reproché d'aller vous voir. On voit par là que l'on voulait nous isoler de Votre Grandeur en faveur du plan de division de votre diocèse, pour faire accroire à la S. C. de la Propagande qu'il y avait une division dans le diocèse qui paralysait le bien. Rien n'est plus faux.

Cette division, c'est M. Marquis qui voulait la faire.

Vous pouvez, Monseigneur, faire de cette lettre l'usage qu'il vous plaira.

Je suis avec vénération, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble serviteur,

N. E. Ricard, prêtre.

M. P. Devillers, curé de Sainte-Gertrude, s'expliqua toujours avec franchise et compétence sur les raisons qui militaient en faveur du *statu quo*. Il le faisait notamment comme

suit, en réponse à l'information prise par Mgr Laflèche :

Sainte-Gertrude, 4 mai 1877.

Monseigneur, En réponse à votre lettre en date du 30 avril dernier, au sujet du démembrement projeté du diocèse des Trois-Rivières, pour former un nouveau diocèse, j'ai l'honneur de répondre que je ne trouve aucune raison, aucun avantage qui puisse militer en faveur de ce démembrement. Voici les raisons futiles que font valoir les promoteurs du projet de la division du diocèse des Trois-Rivières :

1° Faire cesser la grande division qui existe entre les membres du clergé du Nord et celui du Sud du diocèse des Trois-Rivières.

2° Avantages pour les fidèles d'avoir plus facilement recours à l'Evêque diocésain, etc., etc.

Je dois avouer, franchement, Monseigneur, que je n'ai jamais vu, ni connu cette prétendue division qu'on dit exister entre les membres du clergé du Nord et celui du Sud de votre diocèse; au contraire, j'ai toujours admiré l'union intime, la sympathie profonde qui existe entre tous les membres du dit clergé, sans distinction de Nord et de Sud; j'en ai fait souvent la remarque à mes amis; je ne pense pas qu'il puisse y avoir au Canada un diocèse, où cette union soit plus grande que celle qui existe entre tous les membres du clergé du diocèse des Trois-Rivières.

Je trouve que les fidèles du diocèse projeté auraient encore bien plus d'avantage de pouvoir recourir à l'Evêque des Trois-Rivières; car cette ville se trouve sur le bord du fleuve Saint-Laurent et à l'extrémité du chemin de fer des Townships de l'Est, tandis que la petite ville de Nicolet se trouve à quelques milles du fleuve et du chemin de fer, qui sont les deux grandes voies les plus avantageuses et les plus courtes pour avoir recours à l'Evêque des Trois-Rivières.

Les colons des Townships de l'Est se rendent directement par le chemin de fer, près de la ville des Trois-Rivières, sur le bord du fleuve Saint-Laurent, qu'ils traversent pour quelques centins, tandis que, arrivés à Saint-Grégoire, il leur faudra prendre une voiture pour se prendre à Nicolet, pour laquelle ils paieront une piastre pour aller, une piastre pour revenir, dans le cas qu'ils ne pourraient pas régler immédiatement leurs affaires.

Lorsqu'ils auront quelques affaires à Nicolet, un voyage leur sera indispensable, tandis que pour Trois-Rivières, ils trouvent

presque tous les jours des personnes qui s'y rendent pour affaires temporelles, et qui se chargeront avec plaisir des affaires qu'ils auront à régler avec l'Evêque.

Votre Grandeur se rappelle, sans doute, des difficultés qui ont été sur le point de surgir dans le diocèse des Trois-Rivières au sujet du *dixième*, que Mgr Cooke avait cru devoir imposer à son clergé pour subvenir aux frais de l'administration du diocèse et de la construction de sa cathédrale.

Eh bien! ceux qui aujourd'hui cherchent à faire démembrer le diocèse des Trois-Rivières, pour former un nouveau diocèse, sont à peu près les mêmes qui s'opposaient aux vues de Mgr Cooke.

Si alors ils trouvaient que c'était un lourd fardeau pour le clergé de payer le *dixième* pour subvenir à l'administration d'un seul diocèse, quels moyens prendront-ils pour subvenir aux frais de l'administration de deux diocèses.

Si les fidèles de votre diocèse étaient consultés sur la division du diocèse, je suis persuadé qu'à l'exception de quelques paroisses au-dessus de Nicolet, on ne trouverait pas deux fidèles qui seraient pour cette division.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus profond respect, de Votre Grandeur, le très humble serviteur,

P. DEVILLERS, prêtre.

M. E. Laflèche, curé de Saint-Paul, ne pouvait qu'être affligé de toutes ces manœuvres équivoques et dolosives; il le disait à son évêque en ces termes :

Saint-Paul de Chester, 1er mai 1877.

Monseigneur, C'est avec douleur que j'ai appris, aussi bien que mes confrères voisins, que quelques prêtres du Sud, par une inspiration qui ne paraît nullement venir de l'amour de la religion et de l'Eglise, mais d'intérêts particuliers, demandent une division du diocèse des Trois-Rivières. Il m'est impossible de comprendre ni l'utilité ni l'à-propos d'une telle démarche, qui ne tendrait à rien moins qu'à la destruction du diocèse actuel des Trois-Rivières, et à la décadence de la religion parmi nous. Cette démarche surprendrait étrangement le clergé et les diocésains, si elle était connue dans ses diverses phases et dans ses détails.

Inutile d'entrer dans les raisons majeures qui s'opposent à

un tel démembrement et qui en font un projet impraticable, Votre Grandeur les connaît mieux que moi; mais ce qui m'étonne pardessus tout, et ce dont je veux me plaindre à Votre Grandeur, c'est que l'on invoque, paraît-il, une prétendue division dans le clergé comme une des raisons des plus fortes en faveur de la division projetée du diocèse des Trois-Rivières. Je ne vois pas sur quoi l'on peut appuyer une telle raison, et comment on peut faire une telle injure au clergé du diocèse.

C'est un fait constant que les membres de ce clergé ont entre eux les rapports les plus sympathiques, les plus bienveillants et les plus cordiaux. Il n'y a pas de doute que si le clergé du diocèse connaissait qu'on veut le représenter à Rome comme vivant dans la désunion et l'antipathie, surtout par rapport à une division du diocèse, et qu'on veut donner pour remède à ce mal imaginaire l'érection d'un nouvel Evêché au sud du fleuve, il y aurait une énergique protestation. Pour ma part, Monseigneur, je proteste contre une telle assertion, qui est réellement fausse et injurieuse, et je désire que la présente soit considérée et enregistrée par Votre Grandeur comme une telle protestation entière et absolue. Je comprends aussi tout ce qu'une assertion semblable peut avoir de pénible pour Votre Grandeur, dont les paroles et les exemples n'ont été qu'une exhortation à la concorde, d'ailleurs si bien observée parmi nous.

J'ai l'honneur d'être bien respectueusement Monseigneur, votre très humble et obéissant serviteur,

E. Laflèche, prêtre-curé.

Si les prêtres séculiers témoignaient ainsi de la parfaite union des cœurs et des convenances de la solidarité des prêtres trifluviens, le clergé régulier n'était pas moins édifié par cette concorde, ni plus pénétrée de cette nécessité, témoin cette lettre adressée à Mgr Laflèche, par le R. P. Point de la Compagnie de Jésus :

Montréal, 1er mai 1877.

Monseigneur, Je suis heureux d'avoir occasion de vous dire de nouveau l'heureuse impression que j'ai éprouvée chaque fois que je me suis trouvé en rapport avec les prêtres de votre fervent diocèse, et notamment quand j'ai donné la retraite sacerdotale au Séminaire du Nicolet.

Je n'ai pas oublié avec quelle ferveur vos 80 prêtres ont fait les saints exercices, et avec quelle unanimité et avec quel empressement ils ont signé l'acte d'union spirituelle dans le but de conserver et d'augmenter entre eux et avec Votre Grandeur l'harmonie et la concorde la plus parfaite.

Cet acte, Monseigneur, si spontané de la part du clergé présent, signé en présence de N. S. J. C., et sanctionné par la consécration au Cœur de Jésus, adopté ensuite par vos prêtres absents, cet acte, dis-je, a porté de trop beaux fruits dans votre diocèse et les diocèses voisins, pour être jamais oublié.

J'ajoute, Monseigneur, que je n'ai jamais vu ni entendu rien qui pût me faire soupçonner la moindre division dans les esprits et les cœurs de vos vénérables prêtres, ni le désir de diviser votre beau diocèse, et je fais des vœux bien sincères pour que Dieu vous donne le temps et les moyens de réaliser tout ce que vous projetez pour son bonheur. Je suis persuadé que c'est aussi le vœu de tout le troupeau que l'Eglise a confié à votre zèle.

Puissent mes prières auprès du Sacré-Cœur de Jésus, qui vous aime et que vous aimez tant, obtenir l'accomplissement de tous ces vœux. C'est dans cette espérance que j'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et obéissant serviteur,

P. POINT, S. J.

L'illustre Père Braun, de la même Compagnie, ne pensait pas autrement puisqu'il écrivait de son côté :

Monseigneur, ... J'ai donné plusieurs retraites sacerdotales dans le diocèse des Trois-Rivières. Jamais je n'ai tant soit peu remarqué qu'il y eût la moindre division dans le clergé. D'autres Pères qui ont été dans ce diocèse disent la même chose. Depuis quelques mois on m'a parlé de quelques prêtres qui intriguent pour obtenir un démembrement du diocèse. On m'en a fait connaître quelques-uns, et il m'a semblé qu'ils agissaient plutôt par intrigue, et en vue d'une satisfaction et peut être d'un prétendu intérêt personnels, qu'en vue du bien général du diocèse.

(Signé) : BRAUN, S. J.

Montréal, 29 avril 1877.

Et nous prions le lecteur de bien voir et retenir l'extrait ci-après d'une lettre de M. l'abbé Malo à Mgr Taschereau, archevêque de Québec, car nous aurons à revenir à ce prêtre et à discuter une *pseudo pétition* qu'il aurait rédigée et signée et qu'il a solennellement désavouée, sous la foi du serment. Il écrivait :

Monseigneur, J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de Votre Grandeur en date du 1er avril (1876), me priant de passer à l'Evêque des Trois-Rivières une liste des signataires de la requête au Saint-Père demandant la division du diocèse des Trois-Rivières... Je crois devoir lui exprimer que nous désirons tenir à *l'arrangement fait entre la Propagande et nous.*

En effet, nous avons demandé à la S. C. de ne pas renvoyer les signatures au Canada, et cette demande a été accordée. Nous prions respectueusement Votre Grandeur de vouloir bien informer Mgr l'Evêque des Trois-Rivières que nous avons fait objection à ce que Sa Grandeur ait en mains la liste des signatures en question.

(*N. B.* — Dans une lettre du 18 avril 1883, le même M. Malo dit : « Mon opinion est que la division n'est pas nécessaire. Cette division ne peut avoir lieu sur des *motifs avouables*).

NOTA. — Après lecture de la supplique attribuée à l'abbé Malo et en présence de ses protestations indignées, nous nous demandons, et avec juste raison, si la lettre ci-dessus n'est pas un faux comme tant d'autres que nous verrons s'étaler sous nos yeux.

Nous verrons dans la suite pourquoi on tenait si peu à ce que Mgr Laflèche eût sous les yeux la fameuse liste des pétitionnaires qui s'étaient réellement ou autrement adressés indûment à Rome. On ne tenait pas à ce que cette liste fût vérifiée, et les faux y contenus, établis péremptoirement.

Voici maintenant un extrait du procès-verbal de l'assemblée des Evêques, séance du 23 mars 1876, à l'archevêché

de Québec. Présents : Mgr l'archevêque de Québec. Mgr L. F. Laflèche, évêque des Trois-Rivières. Mgr D. Racine, évêque de Sherbrooke. Mgr Z. Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe. Mgr Th. Duhamel, évêque d'Ottawa.

La question à examiner se formulait comme suit : « Est-il opportun de diviser le diocèse des Trois-Rivières et de faire l'érection d'un autre diocèse dont le siège épiscopal soit à Nicolet ? »

« *Sa Grâce Mgr l'Archevêque se prononce pour la possibilité et l'opportunité de faire un diocèse de la partie Sud du diocèse des Trois-Rivières.*

» Mais Mgr Laflèche s'oppose à la division de son diocèse, parce que, dit Sa Grandeur, l'érection du diocèse au Sud du fleuve est l'anéantissement du diocèse des Trois-Rivières ; le territoire du Saint-Maurice appelé haut Saint-Maurice est inhabitable et inhabité ; il n'y a pas encore quatre-vingts familles. Il n'y a que la petite chapelle aux Rats (rivière).

» La seule partie habitable est depuis les Laurentides au fleuve.

» Il fait l'historique du diocèse des Trois-Rivières depuis son établissement.

» De son côté, Mgr de Sherbrooke croit que la division dans les esprits est telle que l'érection de Nicolet, si elle est possible ni injuste envers les créanciers de la Corporation épiscopale, devrait avoir lieu.

» Par contre, Mgr d'Ottawa est opposé à l'érection ; Mgr de Saint-Hyacinthe ne voit pas qu'il soit possible actuellement d'ériger à Nicolet un nouveau diocèse ; Mgr de Montréal, dans une lettre à Mgr des Trois-Rivières, du 6 mars 1876, adhère en tout point aux conclusions du Mémoire de Mgr des Trois-Rivières, en date du 28 février, et dit qu'il est plus que jamais opposé au démembrement du diocèse des Trois-Rivières, et qu'il n'a pu le considérer que comme une entreprise funeste à la religion et contraire aux sages et

louables coutumes observées dans cette province et sanctionnées par le Saint-Siège; Mgr Fabre a la même opinion que Mgr de Montréal sur l'érection du nouveau diocèse.

» *(Signé)* † A. Ev. de Sherbrooke. »

Archevêché de Québec, 12 avril 1876.

Il n'y a pas que les évêques, ayant pris part à cette assemblée, qui ont donné leur opinion sur cette affaire. Mgr de Rimouski écrivait aussi le 30 mars 1876 :

Voici ma réponse au sujet du démembrement projeté du diocèse des Trois-Rivières :

1° Je le crois possible.

2° Je le crois opportun ou désirable, surtout à cause de la rivalité entre les Séminaires de Nicolet et des Trois-Rivières.

3° *Je ne le crois pas urgent.* 1° Parce que l'Ordinaire s'y oppose; 2° parce que l'Evêché des Trois-Rivières a encore une dette considérable; 3° parce que ce démembrement ne serait pas dû à l'initiative de l'Episcopat de la province, qui cependant est en mesure de connaître les besoins réels et pressants de chaque partie du pays; 4° parce que d'autres diocèses, beaucoup plus populeux, auraient, peut-être, besoin d'être divisés, avant celui des Trois-Rivières; 5° parce que la partie Nord est relativement encore peu habitée.

Je me résume en disant que, bien que je pense ce démémbrement absolument praticable et désirable sous certains rapports, je le trouverais prématuré pour le présent.

J'aimerais voir les *motifs* que je donne accompagner ma réponse à Rome.

(Signé) † JEAN, Ev. de Saint-Germain de Rimouski.

Pour extrait conforme,

C. A. COLLET, prêtre, secrétaire.

Archevêché de Québec, 12 avril 1874.

Mgr de Montréal, s'adressant à l'évêque des Trois-Rivières, tenait à s'expliquer franchement sur cette grave question. Il le fit en ces termes :

6 mars 1876, J'adhère en tous points aux conclusions de votre

mémoire en date du 28 février dernier, que j'ai lu avec un très vif intérêt.

Plus que jamais, je suis opposé au démembrement du diocèse des Trois-Rivières, que l'on voudrait opérer à votre insu, parce que depuis que j'en entends parler, je n'ai pu le considérer que comme une entreprise funeste à la religion, et contraire aux sages et louables coutumes observées dans cette province et sanctionnés par le Saint-Siège. Mais depuis que j'ai lu vos excellentes observations, mes convictions sont plus profondes et deviennent inébranlables. J'espère que ceux qui se sont mis à la tête de ce mouvement irrégulier ouvriront les yeux, et reviendront à leur devoir. Ce que je désire par-dessus tout, c'est de voir le Collège de Nicolet, qui doit tant aux Evêques, revenir à son esprit primitif dont j'ai été si fort édifié, pendant les trois années que j'ai eu l'avantage d'y travailler à l'enseignement.

(Signé) : † IG., Ev. de Montréal.

Mgr d'Ottawa partage cet avis motivé et le dit ainsi à l'évêque des Trois-Rivières :

8 mars 1876. J'ai l'honneur d'accuser réception des observations que Votre Grandeur a daigné faire sur la requête et le Mémoire de M. Malo et autres. Je les ai lues avec le plus grand intérêt, et je crois que tous les Evêques de la province seront unanimes à refuser la demande de ces Messieurs, qui me semble n'avoir aucun motif plausible.

(Signé) : † J. THOMAS, Evêque d'Ottawa.

Même langage chez l'évêque de Saint-Hyacinthe, écrivant à Mgr Laflèche :

24 mars 1876. Je n'hésite pas à déclarer à Votre Grandeur que je ne trouve pas opportune la division de votre diocèse en deux diocèses, tant que la vallée du Saint-Maurice n'aura pas été colonisée de manière à ce que votre diocèse redevienne ce qu'il est aujourd'hui, car mon opinion est qu'il n'est pas trop étendu, et que son Evêque peut facilement pourvoir à tous ses besoins.

(Signé) : † L. Z., Ev. de Saint-Hyacinthe.

Enfin, S. Em. le cardinal Franchi écrit le 24 mai 1876 :

Illustrissime et Reverendissime Domine, Cum nonnulli presby-

teri istius diocesis in ea parte degentes quæ dexteram, S. Laurentii fluminis ripam tenet, quæstionem detulerint ad Archiepiscopum Quebecensem circa erectionem novæ diocesis quæ Trifluvianæ partem meridionalem complectatur, cumque tres Episcopi suffraganei prædictæ diocesis una simul cum Achiepiscopo nuper huic S. Congregationi manifestaverint propositam divisionem non modò utilem, sed etiam necessariam esse, Amplitudini Tuæ significo Eminentissimos Patres in Generalibus Comitiis hac de re acturos esse.

Quapropter oportet ut Amplitudo tua quam citissime animadversiones et votum ea super re ad hanc S. Congregationem transmittat, ut proposita quæstio dirimi queat.

Interim Deum precor ut te diu incolumen servet.

Romæ, ex æd. S. C. de Prop. Fide die 24 maii, 1876.

Ampl. Tuæ, Uti Frater addictissimus.

Al. Card. FRANCHI, Præf.; I. B. AGNOZZI, Pro. Secret.;

R. P. D. Ludovico LAFLÈCHE, Episcopo Trifluviano.

Voici maintenant la liste des membres du clergé triflúvien qui demandaient et qui repoussaient la division de leur diocèse :

Prêtres favorables à la division du diocèse des Trois-Rivières en 1875.

L. S. Malo, curé de Bécancourt; L. Faradis, curé de la Baie du Febvre; Th. Caron, V. G. supérieur du Séminaire de Nicolet; Z. Rousseau, curé de Nicolet; C. Marquis, curé de Saint-Célestin; L. Trahan, curé de Saint-Thomas; H. Suzor, V. F., curé de Saint-Christophe; J. Bellemare, du Séminaire de Nicolet; J. Roy, curé de Saint-Norbert; Z. Garceau, curé de Saint-Pierre; E. Ricard, curé de Saint-Zéphirin; N. Héroux, curé de Sainte-Victoire; I. Gélinas, du Séminaire de Nicolet; G. Proulx, du Séminaire de Nicolet; F. X. Vanasse, curé d'Acton; A. Blais, du Séminaire de Nicolet; F. Bellemare, curé de Sainte-Monique; J.-E. Tessier, curé de Saint-Germain; C. Bochet, curé de Tingwick; A. Desaulniers, curé de Saint-Bonaventure; J. Douville, du Séminaire de Nicolet; L. Pothier, curé de Saint-Médard; Th. Maurault, du Séminaire de Nicolet; A. Moreau, curé de Saint-David; E. Buisson, du Séminaire de Nicolet; E. Bellemare, du Séminaire de Nicolet : SOIT 26 PÉTITIONNAIRES[1].

1. Extrait du Mémoire du 16 février 1878.

Prêtres favorables à cette division en 1877.

S. Malo, curé de Bécancourt; D. Paradis, curé de la Baie du Febvre; H. Suzor, curé de Saint-Christophe; L. Trahan, curé de Saint-Thomas; J.-E. Tessier, curé de Saint-Germain; Z. Garceau, curé de Saint-Pierre; E. Raiche, curé de Saint-Cyrille; C. Marquis, ancien curé de Saint-Célestin; et les huit professeurs du Séminaire de Nicolet qui suivent : Th. Caron, V. G.; N. Bellemare, supérieur; I. Gélinas, préfet des études; M. Proulx, procureur; A. Blais, directeur; J. Douville, professeur; Th. Maurault, professeur; E. Buisson, professeur : ILS RESTAIENT AINSI 16 DISSIDENTS [1].

Les opposants à cette division en 1877 (Sud du fleuve) *étaient :*

Nap. Kéroak, curé de Saint-Guillaume; P. de Villers, curé de Sainte Gertrude; L.-H. Dostie, curé de Saint-Edouard de Gentilly; Théophile Lemire, vicaire à Saint-Edouard de Gentilly; P.-U. Tessier, curé de Sainte-Sophie de Lévrard; F.-C. Baillargeon, curé de Stanfold; J.-E. Béliveau, curé de Saint-Léonard; J.-E. Panneton, curé de Saint-Grégoire; F.-H.-E. Dussault, vicaire à Saint-Patrice de Tingwick; E. Laflèche, curé de Saint-Paul de Chester; H.-A. Trottier, chap. des FF. S. C. à Saint-Christophe; M.-E. Janelle, vicaire à Saint-Eusèbe de Stanfold; Méd. V. S. D. Carufel, curé de Sainte-Angèle; A. Smith, curé de Sainte-Brigitte des Saults; P. Edmond Grenier, vicaire à Bécancourt; P.-N. Duguay, curé de Saint-Célestin; C.-A. Barolet, curé de Sainte-Eulalie; F.-X. Lessard, desservant de Nicolet; D.-O.-S. de Carufel, prêtre; Edouard Brunelle, vicaire à Saint-Grégoire; F. Tétreau, curé de Saint-Wenceslas; Damase Fortin, curé de Sainte-Clothilde; C.-O. Gingras, curé de Saint-Albert, de Warwick; L. Elie Dauth, curé de Saint-Valère de Bulstrode; Ch. Trudelle, vicaire à Saint-Pierre les Becquets; H. Julien, curé de Saint-Louis de Blandfort; L.-A. Buisson, curé de Sainte-Hélène de Chester; P.-O. Landry, vicaire à Saint-Norbert; N.-D. Saint-Cyr, prêtre; F.-E. Connolly, curé de Saint-Fulgence; A.-L. Desaulniers, curé de Saint-Bonaventure; A. Lebrun, curé de Saint-Pie de Guire; N.-E. Ricard, curé de Saint-Zéphirin; L. Pothier, curé de Saint-Médard de Warwick; A. Pa-

1. Extrait du Mémoire de Mgr Laflèche du 16 février 1878.

quin, curé de Saint-Jean de Wickam; G.-A. Moreau, curé de Saint-David; Isaac Guillemette, curé de Saint-Michel de Yamaska; A.-H.-B. Lassiseraie, curé de Saint-François; Th. Quinn, curé de Saint-Félix de Kingsey; Ed. Courval, vicaire à Saint-Christophe; J.-B. H. Bellemare, vicaire à Saint-Thomas; M. Marchand, curé de Saint-Frédéric de Drummondville; C. Bochet, curé de Saint-Patrick de Tingwick : TOTAL 43[1].

RÉSUMÉ :	Prêtres du Sud opposés à la division du diocèse	43
	Prêtres du Sud en faveur de la division du diocèse	16
	Majorité des opposants	27

Le clergé du Nord, qui comptait 64 prêtres, avait aussi le droit d'être entendu sur cette question, puisque c'est lui qui avait le plus à souffrir de cette division. On avait ainsi pour le clergé de tout le diocèse :

S'opposant à la division	107
En faveur de la division	16
Majorité des opposants	91

Cet extrait d'une lettre de Mgr Laflèche à Mgr Conroy dit enfin ce qu'il faut penser de cette agitation, et aussi ce qu'il conviendrait de faire :

2 janvier 1878, ... Les remettre à leur place avec plus de fermeté (les prêtres qui s'arrogent une trop grande liberté dans le gouvernement général de l'Eglise) est le remède indiqué par Votre Excellence, et c'est assurément le véritable remède qu'il faut appliquer à ce mal. Mais comment appliquer ce remède, lorsque ces prêtres insubordonnés trouvent *direction* et *appui* dans notre Chef hiérarchique lui-même? Car, pour le triste spectacle que vous signalez d'une poignée de prêtres entreprenant de diviser mon diocèse, *inconsulto episcopo*, nous ne l'aurions jamais eu si Mgr l'Archevêque ne les eût point encouragés dans cette entreprise déplorable; jamais ces prêtres intrigants n'eussent osé se présenter devant le Saint-Siège avec une semblable cause sou-

1. Extrait du mémoire du 16 février 1878.

tenue par de semblables arguments, S'ILS NE SE FUSSENT SENTIS APPUYÉS PAR L'ARCHEVÊQUE MALGRÉ L'OPPOSITION DE SES SUFFRAGANTS, ET S'ILS N'EUSSENT EU A ROME MGR B. PAQUET POUR AVOCAT ET DÉFENSEUR ENTIÈREMENT DÉVOUÉ. Cet appui, cet encouragement, donné par un Archevêque à des prêtres insubordonnés contre leur Ordinaire, est chose inouïe dans le pays, avant Mgr Taschereau, et pour peu que cela dure, il deviendra impossible de gouverner nos diocèses.

Il en résulte un grand scandale et une grande diminution du respect et de la soumission dus à l'autorité épiscopale.

Et peut-il en être autrement lorsque cette autorité se trouve battue en brèche par celui-là même, qui en est le premier soutien et le gardien-né? Oui, il y a une grande réforme à faire sous ce rapport, et l'accomplissement de cette réforme ne sera pas le moindre bien que Votre mission au Canada doit accomplir.

Je prie Votre...

† L. F., Ev. des Trois-Rivières.

Pour copie conforme à l'original,
F. BÉLAND, prêtre, secrétaire.

Or, voici l'attitude de l'archevêché de Québec agissant sournoisement dans toute cette affaire. Comme à l'ordinaire, la presse était sa confidente. Il écrivait donc au directeur du *Canadien* :

9 avril 1883.

Monsieur, Pour mettre fin à bien des rumeurs contradictoires au sujet du futur diocèse de Nicolet, Mgr l'Archevêque m'a chargé de vous faire les communications suivantes :

1° L'érection de ce diocèse est une affaire réglée par le Souverain-Pontife.

2° Tous les Evêques de la province sont chargés avec Mgr l'Archevêque de proposer au Saint-Siège les limites qu'il convient d'y donner, et les noms des trois candidats. Sur ce dernier point en particulier, vous êtes prié de ne reproduire aucune rumeur.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur l'Editeur, votre très humble serviteur,

C. A. MAROIS, prêtre, secrétaire.

Le 11 avril du même mois, Mgr Taschereau écrivait lui-même à Mgr Laflèche ce qui suit :

Monseigneur, En réponse à la lettre de Votre Grandeur, en date du 6, j'ai eu connaissance de la demande qui a été faite, ou plutôt renouvelée, de diviser le diocèse des Trois-Rivières. Lorsqu'en mars 1876 il en a été question la première fois dans une de nos réunions, je me suis prononcé en faveur de l'opportunité et de la possibilité de cette division. Toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, j'ai émis la même opinion. Il paraît par la lettre du Cardinal Préfet, en date du 8 mars, que c'est le Saint-Père qui a jugé la question *proprio motu.*

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon dévouement.

† E. A., Arch. de Québec.

Eh bien! dans la suite, nous établirons, documents à l'appui, que cet archevêque savait parfaitement à quoi s'en tenir, que ce n'était pas un *proprio motu* qui était intervenu; mais que ses instances pressantes et réitérées firent que le Saint-Siège donna gain de cause à des intrigants de bas étage, dont il était; à des faussaires dont il fut l'inspirateur et le protecteur. En disant que c'était par un *motu proprio* de la Sacré Congrégation que l'affaire se terminait ainsi, il mentait audacieusement : il le savait!

L'évêque de Chicoutimi qui avait eu l'insigne faiblesse d'être l'intermédiaire à Rome de ces intrigants suspects et bas, en poursuivant, contrairement à l'usage, au bon droit, à la justice, et malheureusement par des moyens que les tribunaux civils répriment rigoureusement, une besogne manifestement misérable, eut au moins la franchise d'écrire à Mgr Laflèche, le 22 avril 1883, ce qui suit :

Monseigneur, En réponse à la lettre de Votre Grandeur en date du 17 courant, j'ai l'honneur de l'informer :

1° Que quelques jours après mon arrivée à Rome, j'ai reçu une lettre me priant de présenter à S. Em. le cardinal-préfet, certains documents qui m'avaient été également adressés par les mêmes pétitionnaires;

2° Qu'ayant donné communication de ma lettre à Son Eminence je lui ai présenté ces documents, qu'Elle a acceptés et déposés sur son bureau;

3° Que n'ayant pris aucune note, je ne saurais relater toutes les raisons et les preuves contenues dans ce dossier sans m'exposer à faire erreur,

J'ai l'honneur d'être, etc.

† Dom., Evêque de Chicoutimi.

La lettre de Taschereau au *Canadien* et celle de l'évêque de Chicoutimi, nous transportent en 1883, année où la troisième tentative pour la division du diocèse des Trois-Rivières s'organisait avec une scélératesse et une audace insignes, sous le couvert même de l'autorité pontificale.

Précisément, à la fin de cette année, l'inévitable abbé Marquis, que Mgr Laflèche avait dû retirer de sa cure pour des raisons légitimes, sollicita la permission de faire le voyage de Rome et par surcroît, l'hypocrisie étant dans ses manières, la bénédiction de l'évêque, qu'il trahissait. L'une et l'autre lui furent gracieusement accordées.

A cette époque, l'évêque de Chicoutimi, Mgr Dom. Racine, dont le diocèse était à cent lieues de celui des Trois-Rivières, qu'il n'avait d'ailleurs jamais visité, alla aussi à Rome.

L'abbé Marquis entra en relations très intimes avec Sa Grandeur, demanda son excorporation du diocèse des Trois-Rivières et son agrégation à celui de Chicoutimi; puis il obtint de son nouvel évêque la faculté de demeurer à Rome, où il était encore en 1883, et depuis deux ans, occupé uniquement ou surtout à poursuivre la division du diocèse dont il s'était séparé. Il obtint encore de cet évêque complaisant la recommandation à une décoration pontificale : ça lui manquait énormément!

Or, ce prêtre, était en disgrâce dans le diocèse qu'il habitait; il y est regardé, nous l'avons vu, comme un intrigant de *bas étage* et forcené, fort peu scrupuleux sur les moyens, et connu publiquement pour un homme qui avait jeté partout le trouble et la ruine sur son passage.

Quelque temps après son arrivée à Rome, Mgr de Chi-

coutimi remit, comme il en convint dans la lettre ci-dessus, à Son Eminence le Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, des documents demandant la division du diocèse des Trois-Rivières, au nom des mêmes, c'est-à-dire des anciens pétitionnaires. Qui lui avait confié ces documents? Qui l'avait chargé de cet office? l'évêque complaisant ne le dit pas.

Marquis étant donc le seul à Rome venu du diocèse des Trois-Rivières et la seule personne qui eût en tête le démembrement, beaucoup crurent assez naturellement, il me semble, que c'était encore lui qui, excorporé du diocèse pour avoir plus de liberté, travaillait à amener cette division, se proposant de revenir avec l'évêque de nouvelle création, revêtu lui-même d'une dignité pontificale qui aurait couvert ses opérations et rétribué ses services.

Quoi qu'il en soit, tout était alors dans le diocèse des Trois-Rivières dans le calme le plus profond, quand en avril 1883, l'archevêque de Québec fit publier dans les journaux la lettre que nous avons donnée ci-dessus, annonçant que la division du diocèse était une affaire réglée par le Souverain Pontife lui-même.

Tel n'était point le cas; mais le Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, croyant sans doute véridiques les documents reçus, avait écrit que le Saint-Père regardait comme opportune la division projetée.

Mgr Taschereau chercha donc aussitôt à faire croire à Mgr des Trois-Rivières que ce projet de démembrement était un *proprio motu* de Sa Sainteté, que la décision était finale, et l'invitait perfidement à procéder lui-même à la division de son diocèse avec ses collègues, à la réunion du 22 mai suivant.

Bien entendu, le diocèse des Trois-Rivières tout entier : évêque, prêtres et fidèles, furent dans la stupéfaction et protestèrent énergiquement.

Mgr Laflèche, qui avait reçu du Saint-Siège son diocèse

sede plena, et qui avait rempli son devoir dans la sincérité de son âme, savait bien que le Saint-Père n'avait pas dû agir de la sorte, et que la Sacrée Congrégation n'avait pas procédé sans informations.

Persuadé que ce projet de division était le résultat de nouvelles entreprises auprès du Saint-Siège et que la Sacrée Congrégation de la Propagande avait été mal renseignée, l'évêque des Trois-Rivières prit sans délai des informations précises, premièrement auprès des évêques de la Province, secondement auprès de son clergé. Bien que ce ne fût pas sans inconvénient, c'était cependant le seul moyen qu'il eût d'arriver à connaître la vérité et de déjouer les intrigues.

Il apprit ainsi, par des témoignages écrits dont nous avons reproduits quelques-uns, que ni les évêques, ni les prêtres, ni les fidèles de son diocèse n'avaient eu connaissance d'une nouvelle pétition de démembrement, et que, par conséquent, ils étaient complètement étrangers à une pareille démarche.

Il eut alors la preuve formelle, incontestable, que seul l'archevêque de Québec connaissait cette demande de division du diocèse des Trois-Rivières, et que c'était l'évêque de Chicoutimi qui l'avait mise devant le Saint-Siège, à l'insu de l'évêque diocésain, sur la foi de personnes étrangères tenues dans l'ombre, et plus probablement d'après des noms falsifiés.

Cette pétition de démembrement de la part du clergé du diocèse, ou des anciens pétitionnaires, était donc certainement un faux de plus, mis en avant pour tromper le Saint-Siège, puisqu'elle était absolument contraire au propre témoignage du clergé tout entier, et des anciens pétitionnaires eux-mêmes.

Si quelques rares adhésions eurent lieu dans la suite, ce ne fut que pour voiler l'indignité abominable de l'intrigue opiniâtre et triomphante.

Tout avait été calculé par la cabale, chère à Taschereau, puisqu'elle n'avait rien de caché pour lui, tant pour surpren-

dre la Sacrée Congrégation d'un côté, que pour jeter, de l'autre, l'évêque des Trois-Rivières dans un impasse misérable.

Si ce digne évêque, qui était la loyauté en personne, n'eût pas soupçonné une exposition frauduleuse à la Sacrée Congrégation, eût cru aux affirmations de l'archevêque, eût cédé à ses invitations singulières, et se fût rendu à Québec pour participer à l'assemblée du 22 mai 1883, son petit diocèse, sauvé jusque-là, était déchiré sans plus et à la grande satisfaction d'un meneur de bas étage qui avait voué à son évêque une haine inexplicable, mais acharnée.

La Providence voulut que sa grande confiance dans la justice du Saint-Siège le mît, *momentanément*, lui et les siens, à l'abri d'un pareil désastre.

Muni donc des précieux témoignages dont il est question ci-dessus, l'évêque des Trois-Rivières, malgré son âge et ses infirmités, prit le chemin de Rome au commencement de mai 1883.

C'était son second voyage entrepris pour la défense de son diocèse contre ses ennemis personnels.

Sa Sainteté Léon XIII accueillit le digne Evêque avec une grande bienveillance, et lui dit d'exposer entièrement et avec soin tout ce qui regardait l'affaire de son diocèse. C'est ce que Mgr des Trois-Rivières a fait dans l'important Mémoire déposé à la Sacrée Congrégation de la Propagande, et que nous allons reproduire *in-extenso*. Mais d'abord voyons l'œuvre des faussaires.

X

ŒUVRE DE FAUSSAIRES.

L'abbé Marquis, curé révoqué et excorporé du diocèse des Trois-Rivières, avait eu, et tenait à cœur, dirigé qu'il était par *Québec*, et de plus, ouvertement soutenu par Mgr Taschereau, de diviser le diocèse qui n'avait pas apprécié ses talents à défaut de ses vertus, mais l'avait finalement congédié pour cause d'indignité notoire.

L'entreprise était lourde, elle ne rebutait pas cependant cette âme ambitieuse et vindicative, profondément déçue dans ses calculs, comme dans ses espérances.

L'homme était de peu, c'est entendu; mais ses moyens étaient au-dessous de l'honnêteté.

Marquis, à l'ordinaire, ne se mettait pas en tête d'une colonne d'opposants : en telle place, si on porte des coups, on en collectionne parfois, au delà même de ce qu'on peut endurer; et c'est alors la disgrâce ou la mort selon la nature du conflit.

Or, Marquis ne tenait à mourir d'aucune façon. Aussi était-il toujours en queue ou en tête de ce qui pouvait le couvrir pour éviter tout dommage personnel. Mgr Conroy l'avait deviné déjà, et sévèrement qualifié, lors de ses premières tentatives contre Mgr Laflèche, il savait qu'on considérait ses dires et ses preuves sujets à caution; et il ne se fit pas faute d'aviser Mgr Laflèche auquel il écrivit ce qui suit :

3 février 1878.

Monseigneur, Je pense que V. G. ferait bien d'écrire une bonne et respectueuse lettre au cardinal Franchi pour lui exposer ceci :

1° Que votre diocèse est troublé par les agissements de quelques prêtres qui insistent à le faire diviser malgré vous et contre les règles de la province.

2° Que pour les raisons données dans votre Mémoire, vous protestez respectueusement contre une telle conduite de leur part, comme étant subversive de l'autorité épiscopale.

3° Que vous suppliez Son Eminence de mettre un terme à cette agitation, parce qu'elle est dangereuse et nuisible à la religion...

(Signé) : † G. CONROY, délégué apostolique.

Mais l'abbé Marquis était un homme à ressources variées, imprévues; on le savait débrouillard et d'autant mieux qu'il se révélait tenace, insinuant, sans scrupules; quant à son honneur, on n'en parlait plus.

Or donc, pour livrer un assaut suprême au diocèse qu'il trahissait avec une indépendance de conscience et de cœur bien faite pour surprendre en tout homme, mais assez naturelle chez un prêtre dévoyé qui a fait litière de ce qui relève le sacerdoce dans la société, il entreprit de présenter au Saint-Siège une supplique irrésistible tant il la bourrerait de chiffres, de preuves et de raisons; cette supplique, au surplus, serait rédigée et signée par un homme d'âge imposant et d'une honorabilité incontestée, du doyen même du clergé trifluvien s'il le fallait, et dont l'intervention si fortement motivée écarterait de la démarche pressante toute suspicion.

Ce suppléant honorable, indispensable, Marquis eût été fort empêché de le trouver dans tout le diocèse, hormis dans le séminaire de Nicolet; pourtant encore les directeurs intéressés et complaisants de cet établissement eussent-ils trouvé pareille initiative aventurée, et s'en seraient-ils prudemment abstenu. Mais une Supplique à la manière de Marquis, cela pouvait se produire sans suppléant réel, ou plutôt au moyen d'un suppléant imaginaire, par un faussaire, et voici comment cet homme ingénieux et fourbe résolut le problème scabreux.

Il y avait à Bécancourt un brave curé, très âgé, parfaitement honorable, l'abbé L.-S. Malo, que Marquis, à diverses reprises, avait déjà *cuisiné*, sinon tenté. Le curé Malo, crédule comme on le devient à un âge avancé, avait prêté d'abord une oreille confiante, avait approuvé; puis, après réflexion faite, s'était ressaisi et avait renié une première complaisance. C'était loin d'être un allié de Marquis cet honnête homme qui répondait au questionnaire de Mgr Laflèche, le 18 avril 1883, ce qui suit :

Monseigneur, Je vous adresse aujourd'hui les réponses aux questions relatives à la division du diocèse des Trois-Rivières :

1° Avez-vous remarqué quelque indice de véritable division entre le clergé du Nord et le clergé du Sud, soit avant, soit après le mouvement partiel et passager de 1876? Réponse : Non.

2° Quel avantage voyez-vous dans la présente division du diocèse? Réponse : Pas un seul.

3° Quels inconvénients y trouvez-vous? Réponse : Communications difficiles, plus dispendieuses; sous l'administration actuelle, rien ne souffre, personne ne se plaint. Après la division viendront les murmures; chez les nouveaux diocésains, le mécontentement.

4° Quelle est votre propre opinion sur cette division? Réponse : Mon opinion est que cette division n'est pas nécessaire. Cette division ne peut avoir lieu sur des motifs avouables.

5° Sans employer les moyens de manifestations publiques, dites quel est, à votre connaissance, le sentiment de votre paroisse sur cette division? Réponse : Tous sont opposés à cette division.

6° S'est-il produit quelques plaintes sur les difficultés des voies de communication avec la ville épiscopale des Trois-Rivières? Réponse : Non.

7° Est-il à votre connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler à Rome, au nom des prêtres ou des fidèles diocésains, la demande d'une division du diocèse des Trois-Rivières? Réponse : Non.

8° Avez-vous entendu dans ces dernières années, exprimer même le désir d'une pareille division du diocèse, ou de l'érection d'un Siège épiscopal à Nicolet? Réponse : Non.

9° Ne croyez-vous pas que cette division ne soit, comme le

pense le conseil diocésain, une cause probable de ruine pour le diocèse? Réponse : Oui.

Je suis donc d'opinion pour les raisons ci-dessus, qu'on ne devrait pas diviser le diocèse des Trois-Rivières.

A mon avis, on a tout à gagner dans le *statu quo*, et avec la masse pour ne pas dire la totalité du clergé, je regretterai toujours une division du diocèse, qui se ferait pour des vues inopportunes et de persécutions.

L.-S. MALO, prêtre.

Est-ce bien clair? Voilà un homme tout à fait opposé à la division de son diocèse et il donne les motifs de son opposition, avec lucidité et fermeté.

Or, au nom de cet homme, sous sa signature, en lui en attribuant l'odieuse paternité et la lourde responsabilité, quelqu'un a rédigé, signé, fait suivre de nombreuses signatures également fausses et contestées, porté à Rome, confié à l'évêque de Chicoutimi qui la remit à la Sacrée Congrégation de la Propagande, la Supplique qui va suivre; et cette Congrégation, trompée, s'en inspira pour écouter, appuyer l'archevêque Taschereau et pour lui donner finalement gain de cause contre Trois-Rivières et une suprême satisfaction ardemment recherchée : la division inopportune et combattue par tous les intéressés du diocèse de Mgr Laflèche, coupable uniquement d'un dévouement éclairé, inébranlable au Saint-Siège apostolique.

Voici d'abord la *Supplique* faussement attribuée au curé Malo et que des Mémoires de Mgr Laflèche ont déjà refutée, et que l'évêque attristé dénonça en ces termes dans sa circulaire au clergé trifluvien, datée du 20 décembre 1883 :

Messieurs et Chers Coopérateurs, : 1° En vous adressant la présente circulaire avec les documents qui l'accompagnent, j'éprouve deux sentiments opposés que vous partagerez sans doute avec moi. Le premier est celui d'une profonde tristesse à la vue d'un acte criminel, que la justice humaine punit d'ordinaire par le châtiment du pénitencier, et que la justice divine a puni de mort

dans la personne d'Ananie et dans celle de Saphire ainsi qu'il est rapporté au livre des Actes des Apôtres.

Il s'agit d'un *faux* commis dans un document officiel de la plus haute importance, adressé au Saint-Siège pour démembrer le diocèse des Trois-Rivières et demander l'érection du diocèse de Nicolet.

Le second sentiment qui agite mon cœur est celui que ressent toute âme honnête à la vue de l'heureuse découverte d'une trame indigne, ourdie dans l'ombre et dans le plus profond secret, pour arriver à la consommation d'une grande injustice, et pour exercer une vengeance contre un homme qui n'a fait que remplir courageusement son devoir. Cette découverte qui donne en même temps les moyens d'arriver au coupable et le convaincre juridiquement de sa culpabilité devant le tribunal compétent, et par là même d'empêcher la consommation de l'injuste, assure à l'homme innocent que le conspirateur voulait atteindre, la protection à laquelle il a droit.

Cette pièce, œuvre d'un audacieux faussaire, a pour titre : « Supplique au Saint-Siège pour demander l'érection du diocèse de Nicolet ». C'est un tissu de faussetés et d'exagérations sans mesure, en ce qui concerne les conditions dans lesquelles se trouve le diocèse des Trois-Rivières, et une longue série d'accusations que je vous laisse le soin d'apprécier comme elles le méritent, contre l'évêque et aussi contre le clergé de ce diocèse, qu'il représente sous les couleurs les plus sombres; il sera facile de vous en convaincre en parcourant ce triste document.

Le coupable, craignant que la lumière ne se fît sur cette œuvre de ténèbres, la termine en adressant cette hypocrite prière à Son Eminence le Cardinal Préfet de la S. C. de la Propagande : « Que notre présente instance soit jugée de *telle manière* que nous n'ayons pas à subir de nouveau les scènes de 1877-1878; (c'est-à-dire, en termes clairs, sans enquête, de peur qu'il ne soit prouvé de nouveau comme il le fut alors par Mgr Conroy, que toute cette affaire est le fait d'un prêtre intrigant), car, dit-il, s'il fallait les voir se renouveler, mieux vaudrait pour nous, ce nous semble, que la question fût ajournée à des temps meilleurs. »

Enfin, ce faussaire n'osant point assumer la responsabilité d'un tel document en le signant de son nom a trouvé plus prudent d'y apposer impudemment le nom de M. L.-S. Malo, alors curé de Bécancourt, sans lui en donner aucune connaissance. Il le fait signer comme doyen du clergé du diocèse des Trois-Rivières et

premier signataire de la Requête présentée au Saint-Siège en 1875, pour demander l'érection du diocèse de Nicolet. Il le fait de plus, parler au *pluriel* dans le cours de la Supplique, pour donner à entendre qu'il agit au nom de ces mêmes signataires. Or, aucun de ces signataires n'a eu connaissance de cette Supplique, pas plus que M. Malo, ainsi que tous l'ont déclaré dans leurs lettres du mois d'avril dernier et plusieurs y sont aujourd'hui opposés comme lui.

Cette Supplique est datée de Bécancourt, le 6 août 1881.

Dans une lettre que M. Malo m'a adressée le 15 du courant, il a protesté avec indignation contre l'apposition de son nom au bas de ce document, en déclarant qu'il ne l'a point signé et que c'est un *faux;* et il m'autorise à faire l'usage qu'il me plaira de cette lettre. Mon premier soin a été d'en remettre une copie authentique à Son Excellence Mgr Smeulders, et de la reproduire intégralement dans le mémoire supplémentaire qui accompagne la présente, avec celle qu'il m'adressait, le 18 avril dernier, au sujet de la division du diocèse.

2° En arrivant à Rome, le printemps dernier, mon premier soin fut de faire reconnaître au Cardinal Siméoni, qu'aucun membre de mon clergé n'avait renouvelé la demande de division de mon diocèse, qu'aucun n'en avait même eu la connaissance et qu'il n'avait chargé personne de le faire en son nom; que de même la chose avait été faite à l'insu des évêques de la Province. Cette information alarma le faussaire, paraît-il, car j'ai depuis appris de diverses sources, et je les crois sûres, qu'il écrivit à certains prêtres du diocèse qu'il *savait* ou qu'il *croyait* être favorables à la division, de faire eux-mêmes une demande officielle, parce que l'évêque des Trois-Rivières affirmait que pas un prêtre du diocèse n'avait fait cette demande.

C'était donc s'avouer coupable, et se reconnaître comme faussaire. Car s'il y avait déjà devant le Saint-Siège une demande authentique, appuyée sur de solides et véritables raisons, de démembrer le diocèse, qu'était-il besoin d'une nouvelle Supplique lorsque le Saint-Père avait déjà jugé la chose opportune? Evidemment, c'était pour donner le change, masquer le *faux,* et protéger le *faussaire* qui avait réussi à force d'intrigues à surprendre la bonne foi du Saint-Siège. Sans aucun doute, ces prêtres, s'ils ont donné dans le piège, et s'ils se sont laissés surprendre par les intrigues du faussaire, s'empresseront de la désavouer et de retirer leur demande, dans le cas où elle aurait

été faite, afin de ne pas paraître et devenir, en effet, ses complices.

3° Tel est le *triste document* que je dois aujourd'hui, pour l'acquit de mon devoir, porter à votre connaissance. Comme vous le voyez, il constitue un *faux* au premier chef, en matière extrêmement grave et vis-à-vis le plus auguste tribunal de la terre, le tribunal même du Souverain Pontife! De plus, j'ai en mains les moyens de faire la preuve juridique de ce crime. Les pièces sont aujourd'hui entre les mains de son Excellence le Commissaire Apostolique, et dans l'enquête juridique qu'il instituera à cet effet, il arrivera certainement à découvrir *le* ou *les* coupables, et à mettre un *terme* à leurs complots contre le diocèse des Trois-Rivières, et à assurer pour l'avenir à l'Evêque, au clergé, aux fidèles de ce diocèse la protection à laquelle ils ont droit contre d'aussi criminelles entreprises.

On se demande pourquoi cette Supplique, datée du 6 août 1881, est demeurée si longtemps dans l'ombre, car elle n'a vraisemblablement été présentée qu'avec les documents remis par Mgr D. Racine, évêque de Chicoutimi, au Cardinal Siméoni, quelque temps après son arrivée à Rome à la fin de 1882, comme ce prélat le déclare dans sa lettre du 22 avril dernier. Il est assez difficile de voir au juste la raison de ce retard, et cela peut donner à réfléchir, surtout quand on se rappelle le ballon d'essai lancé dans les journaux à cette époque sur cette question, lequel constata l'opposition du clergé à ce projet.

La Providence cependant a permis, dans l'intérêt de la vérité et de la justice et pour l'honneur du Saint-Siège et le bien du diocèse, que ce document soit arrivé à ma connaissance à temps pour que je pusse en constater la fausseté et la malice et sauvegarder les intérêts du diocèse qui m'est confié. Car si le Seigneur eût rappelé à lui dans l'intervalle le vénérable ex-curé de Bécancourt, qui est aujourd'hui plus qu'octogénaire, il serait devenu impossible de dévoiler cette iniquité, et peut-être de sauvegarder auprès du Saint-Siège, l'intégrité du diocèse et la réputation de l'évêque des Trois-Rivières et même de son clergé, si injustement représentés dans ce document.

La découverte de ce faux aura encore pour résultat de jeter la lumière sur plusieurs faits ténébreux que j'ai déjà signalés dans mon Mémoire du 30 juin 1883. C'est ce que je me propose d'exposer au long dans un document spécial que je vais préparer à cet effet pour Son Excellence le Commissaire Apostolique, afin d'élucider avec toute l'exactitude possible, dans l'enquête qui va se

faire sur cette question, tous les faits laissés dans l'ombre et qui s'y rattachent.

Qu'il me suffise ici d'indiquer les deux suivants :

1° Dans les documents de 1875 demandant la division du diocèse, on avait inscrit les noms de plusieurs curés sans leur permission, et même contre leur volonté ou en les trompant; ce qui constituait déjà un véritable *faux*, en matière très grave, puisqu'on avait inscrit comme favorables à ce projet, des prêtres qui y étaient opposés, tels que MM. A. Desaulniers, N. E. Ricard, Ls Pothier, B. C. Bochet.

2° Dans une lettre du 24 mai 1876 le Cardinal Franchi me disait que l'Archevêque de Québec et trois de ses Suffragants avaient fait connaître à la S. Congrégation de la Propagande que, non seulement il était *utile*, mais même *nécessaire* de diviser le diocèse!

Or, le procès-verbal de l'assemblée des évêques du 23 mars 1876, les diverses lettres de l'Archevêque et de ses suffragants, et la lettre du Cardinal Siméoni du 6 avril 1878 prouvent que ces Prélats n'ont point fait connaître à la S. C. de la Propagande une telle opinion, mais qu'au contraire ils ont rejeté en grande majorité ce projet comme intempestif et nuisible à l'avenir du diocèse et au bien de la religion!

Qui donc a donné un pareil renseignement à la S. C. de la Propagande? C'est ce que l'enquête devra mettre en lumière.

L'examen de toute cette question pourra aussi jeter la lumière sur d'autres faits qui semblent de prime-abord y être étrangers et qui cependant s'y rattachent par certains côtés, tels que les accusations portées devant la S. C. de la Propagande contre le clergé par des personnes inconnues et que le Cardinal Franchi a signalées à l'Archevêque de Québec dans une lettre du 18 mai 1876. Tels sont encore plusieurs autres faits que j'ai signalés au Cardinal Siméoni dans une lettre du 24 mars 1882 où je lui demandais communication des documents relatifs à ces accusations que je savais être grandement exagérées ou même complètement fausses afin de pouvoir les réfuter catégoriquement.

Je terminais en lui demandant une enquête en ces termes :

« Ne serait-il pas temps, Eminentissime Seigneur, de mettre un terme à toutes ces accusations malveillantes et intéressées, en les mettant à nu par une enquête sérieuse, impartiale et prudente? Dans mon humble opinion, c'est le moyen le plus propre à faire la lumière sur ces accusations portées dans l'ombre, à

rétablir la confiance, la concorde et la paix : « Justitia et pax occulatæ sunt. »

C'est encore mon opinion aujourd'hui.

Je bénis donc le Bon Dieu de ce qu'enfin, dans une enquête sérieuse sur la question de la division du diocèse des Trois-Rivières, je vais pouvoir faire connaître au Saint-Siège la vérité telle qu'elle est, sur la situation réelle de ce diocèse et ce qu'en pensent véritablement le clergé et les fidèles qui y ont un si grand intérêt...

Et, maintenant, voici le document incriminé par l'évêque des Trois-Rivières et si justement flétri par lui.



Supplique au Saint-Siège pour demander l'érection du diocèse de Nicolet.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC.

A Son Eminence le Cardinal Jean Simeoni, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Eminence, — En l'année 1875, un certain nombre de prêtres du diocèse de Trois-Rivières, dans la Province de Québec, Canada, ont présenté à Sa Sainteté le Pape Pie IX, d'heureuse mémoire, une supplique, demandant d'ériger en Evêché sous le nom de « Diocèse de Nicolet », la partie du diocèse de Trois-Rivières située au sud du fleuve Saint-Laurent, ayant son Siège Episcopal dans le comté et la ville de Nicolet.

Tout en reconnaissant la haute valeur des raisons que nous avons alors apportées en faveur de notre demande[1],

1. Quamvis rationum momenta quibus hæc petitio innititur suâ gravitate non careant, ac tuum aliorumque sacerdotum, in his promovendis operibus quæ Dei gloriæ ac animarum saluti expedire magis videntur, debitâ prosequar laude, etc. Lettre de Son Em. le Card. Franchi, 14 décembre 1875.

le Saint-Siège a cru devoir suspendre pour un temps l'exécution du projet soumis à sa considération.

Les circonstances exceptionnelles dans lesquelles se trouve aujourd'hui la Province de Québec, et surtout le diocèse de Trois-Rivières, semblent un motif suffisant pour nous autoriser à prier le Saint-Siège de remettre à l'étude le projet, suspendu pour quelque temps, d'ériger le diocèse de Nicolet.

Dans ce but nous demandons respectueusement qu'il nous soit permis d'exposer les nouvelles raisons qui militent en faveur de notre demande; ce que nous allons faire le plus brièvement ossible.

I. — Les raisons apportées en 1875 à l'appui du projet d'érection du diocèse de Nicolet étaient entre autres, celles-ci :

1° Il y a dans le diocèse de Trois-Rivières un territoire suffisant pour former deux diocèses.

Le diocèse de Trois-Rivières aurait une étendue de 22,284 milles carrés; tandis que la superficie du diocèse de Nicolet serait de 2,356 milles carrés.

2° La population du diocèse de Trois-Rivières serait de 61,000 âmes; et celle du diocèse de Nicolet de 78,000.

3° Dans l'un et l'autre diocèse, il y aurait une magnifique cathédrale, avec un Séminaire diocésain; et de plus un grand nombre d'établissements d'éducation et de charité, tenus sur un très bon pied.

4° L'Evêque de Trois-Rivières aurait un revenu annuel de 65,000 francs et celui de Nicolet, un revenu de 33,000 francs.

5° L'immense étendue du diocèse de Trois-Rivières en rend l'administration difficile et onéreuse et pour l'Evêque, et pour les diocésains.

6° La traversée du fleuve Saint-Laurent, qui a une largeur d'environ deux milles, est toujours un inconvénient considérable, surtout pendant la saison de l'hiver, à cause

des glaces dont ce fleuve est couvert à cette époque de l'année[1].

7° L'existence des deux Séminaires de Trois-Rivières et de Nicolet, qui se jalousent bien quelque peu, donne naissance à deux clergés, parmi lesquels surgissent à chaque instant des divergences d'opinion qui nuisent nécessairement au bien général.

8° Le grand et rapide accroissement que devront donner à la partie nord du diocèse de Trois-Rivières la construction du chemin de fer de la rive Nord du Saint-Laurent, et celle du chemin de fer des Piles, qui s'avance jusqu'à quarante milles dans la forêt.

9° L'avenir de prospérité, sous le rapport agricole comme sous le rapport industriel, réservé à cette immense étendue de territoire située dans la partie nord du diocèse des Trois-Rivières.

N. B. — Toutes ces raisons se trouvent développées au long dans le mémoire imprimé que nous avons eu l'honneur de présenter au Saint-Siège en 1875, et qui se trouve dans les archives de la Propagande, avec des cartes du territoire des deux diocèses, etc., etc.

II. — A ces raisons que nous avons apportées en 1875, à l'appui du projet d'érection de Nicolet, viennent s'en ajouter de nouvelles que nous avons l'honneur d'exposer comme suit :

1° Le développement que prend chaque année le diocèse de Trois-Rivières.

---

1. Dans un mémoire adressé à la Sacrée Congrégation de la Propagande en 1870, concernant le transfert du Séminaire de Nicolet dans la ville de Trois-Rivières, Mgr Laflèche donne comme raison, à l'appui de ses prétentions la difficulté que présente « un fleuve d'environ deux milles de largeur, quelquefois impossible à traverser en hiver, à cause des glaces dont il est couvert ».

Ce qui est une difficulté, ou une impossibilité pour Mgr Laflèche, l'est également pour les 78.000 diocésains qui demeurent au sud du fleuve Saint Laurent, quand il leur faut se rendre à Trois-Rivières qui est au nord de ce fleuve.

En 1875 il y avait 77 paroisses organisées, ou desservies régulièrement. En 1881 il y en a 81 : et 3 ou 4 autres se préparent actuellement. Depuis 1875, on a construit et inauguré des couvents dans les paroisses suivantes : Saint-Guillaume. — Saint-David. — Sainte-Victoire. — Saint-Maurice. — Louiseville. — Saint-Michel d'Yamaska. Les couvents de Saint-Barnabé et Saint-Wenceslas seront prêts à recevoir les religieuses à l'automne.

On a construit et inauguré deux académies tenues par les Frères des Ecoles Chrétiennes et les Frères du Sacré-Cœur, dans la paroisse de la Baie du Febvre et de Sainte-Anne de la Pérade.

La valeur collective de ces propriétés est de un million cinq cent mille francs (1,500.000 francs).

On lisait dans l'*Union des Cantons de l'Est*, en 1880 : Nous empruntons à un article du *Courrier de Saint-Hyacinthe* les chiffres qui suivent, concernant notre diocèse :

... Nous en avons une preuve évidente par les progrès réalisés dans chaque diocèse et nous nous faisons un plaisir de reproduire les statistiques suivantes qui concernent le diocèse de Trois-Rivières. C'est en 1852 qu'il a pris naissance, et depuis 28 ans, les établissements religieux ont augmenté en proportion de l'élan donné à la religion catholique par les deux éminents prélats qui ont présidé aux destinées du diocèse. Ces chiffres démontrent ce que la population française doit à son clergé.

En 1852, la population totale du diocèse de Trois-Rivières était de 99.838 âmes. Sur ce mombre 90.295 appartenaient à la religion catholique et 9.563 aux sectes protestantes. En 1879, la population s'est accrue au chiffre de 139.770 dont 133.370 catholiques, et 6.400 protestants. Voici le tableau comparatif :

	1852	1879
Paroisses.	43	81
Prêtres.	52	132
Couvents.	1	23
Ecoles des Frères	1	8

Outre cela, 17 paroisses, 13 prêtres et deux couvents de ce

diocèse font aujourd'hui partie des diocèses de Sherbrooke et de Saint-Hyacinthe.

2° Le chemin de fer de la Rive Nord du Saint-Laurent qui traverse le diocèse des Trois-Rivières dans toute sa largeur, et dont la construction en 1875 n'était que commencée, est aujourd'hui terminée, et est en pleine opération. L'importance de ce chemin se déduit facilement du fait que le Gouvernement de la Province de Québec refuse de le louer pour une période de 30 années, à raison d'une rente annuelle de 2.000.000 de francs.

L'ouverture et la mise en opération de ce chemin ont produit toute une révolution dans le commerce qui se fait dans cette partie du diocèse des Trois-Rivières.

Voici quelques extraits de journaux à l'appui de ce que nous avançons ici :

Extrait du « Canadien » du 2 avril 1881 : M. McEwen représentant certains capitalistes anglais, doit, croyons-nous, bientôt arriver au Canada. Il sera ici au commencement de la session de la Législature de Québec. Il a fait un voyage dans ce pays l'été dernier, dans le but d'acheter le chemin du Sud-Est, et d'affermer notre voie provinciale (le chemin de la rive Nord).

Ce chemin est, après le domaine de la Couronne, notre propriété la plus précieuse. Et même nous croyons qu'elle vaut plus; nos bois et forêts s'épuisent et finiront par perdre de leur valeur : tandis qu'avec le développement de nos ressources, l'augmentation de la population, la marche si rapide du commerce, notre chemin ne saurait faire autrement que de devenir d'année en année un source de plus en plus féconde de revenu pour le trésor.

Pendant la dernière session le premier ministre anticipait un revenu de près de $ 400.000. Ses prévisions ont dû plus que se réaliser; car le trafic a été plus considérable sur la ligne, qu'on ne s'y attendait à cette époque.

L'Electeur du 7 avril 1881 : MM. SÉNÉCAL ET CHAPLEAU SUR LE POINT DE LOUER LE CHEMIN DE FER DU NORD A LA COMPAGNIE DU SUD-EST, POUR 30 ANS. On dit que MM. Sénécal et Chapleau ont enfin réussi...

Ils ont décidé de louer notre chemin de fer provincial à la compagnie du Sud-Est, pour l'espace de 30 ans.

Dans *L'Electeur du 8 avril 1881 :* Les rumeurs que nous avons mentionnées hier sont confirmées.

On admet aujourd'hui, dans les cercles conservateurs les mieux renseignés, que l'affermage du chemin du Nord (pour 90 ans) est sur le point de s'accomplir.

Dans *La Minerve du 9 avril 1881 :* Ce n'est un secret pour personne que le Gouvernement a reçu des offres, non seulement du *Sud-Est*, mais de deux ou trois autres compagnies. Tous les détails de ces offres seront soumis à la Législature à la première session.

Si le gouvernement juge à propos de recommander l'acceptation d'aucune de ces offres, il le fera en prenant l'entière responsabilité de cet acte...

Le montant offert pour le chemin, tel que publié en premier lieu, n'était que $ 300.000 par an. Maintenant, on mentionne le chiffre de $ 400.000...

Mais comment se fait-il que la presse de l'opposition, qui est aujourd'hui si excitée, parce qu'on offre $ 400.000 pour notre ligne provinciale, ait été prête, sous le gouvernement Joly, à faire la même cession pour $ 300.000?

Dans le *Journal de Québec du 13 avril 1881 :* L'Honorable M. Chapleau, répondant à M. Champagne, dit : « Le gouvernement a déjà reçu des offres considérables pour l'affermage du chemin de fer Q. M. O. et O., et des propositions pour son achat... »

Le gouvernement, dans tous les cas, s'il croit devoir louer ou vendre le chemin, ne prendra aucune initiative avant d'avoir convoqué les Chambres pour prendre leur avis sur cette question.

Dans le *Journal des Trois-Rivières du 7 janvier 1881 :* Les autorités du chemin de fer du Nord ont décidé d'augmenter considérablement le matériel roulant de cette ligne. On doit sortir des ateliers, à Hochelaga, deux magnifiques « Pullman », qui auront soixante-quinze pieds de longueur et seront munis de toutes les améliorations connues sur les chemins de fer. Tous les matériaux qui ont servi à leur construction ont été achetés au Canada et chacun de ces chars palais coûtera $ 15.000.

En conséquence de l'augmentation considérable des marchandises à transporter, ordre a été donné de construire immédiatement 300 wagons. On espère en livrer 50 par mois. Ces wagons seront construits à Québec.

3° Le chemin de fer des Piles, qui en 1875 n'était qu'à l'état de projet, est construit et en pleine opération. Ce chemin, comme celui de la Rive Nord, va opérer toute une révolution dans le territoire qu'il traverse, sur un parcours d'environ 40 milles. Ce fait est tellement évident, que lors de l'ouverture de ce chemin, dans l'automne de 1880, Mgr Laflèche qui assistait à la fête organisée à cet effet, *(c'était la fête de l'inauguration du chemin des*

Piles, malgré qu'on la donne comme l'inauguration du chemin du Lac Saint-Jean), n'a pu s'empêcher de s'exprimer dans ce sens d'une manière énergique et enthousiaste, ce que d'ailleurs Sa Grandeur a fait en plus d'une occasion.

Mgr Laflèche pour exprimer sa satisfaction et pour encourager la colonisation du territoire de Saint-Maurice, a désigné ce jour même le site d'une chapelle au Piles, sous l'invocation de Saint Jacques, en mémoire du Père Jacques Buteux, S. J., martyrisé par les Iroquois à cet endroit.

Voici le compte rendu de cette fête :

Extrait du Journal des Trois-Rivières du 4 octobre 1880 : INAUGURATION DU CHEMIN DE FER DU LAC SAINT-JEAN. Jeudi dernier avait lieu, au milieu des forêts qui bordent le Saint-Maurice et en présence d'une foule nombreuse amie de la colonisation, la bénédiction et l'inauguration de cette grande voie destinée à assurer à l'agriculture et au commerce la conquête du *Royaume de Saguenay.*

La démonstration a été un véritable succès, digne de la grande entreprise qu'elle était destinée à promouvoir, digne du grand intérêt que la ville et le district de Trois-Rivières portent à cette entreprise.

Par une singulière coïncidence cette démonstration est tombée à la date même du second anniversaire de la grande démonstration que l'on faisait à Trois-Rivières en l'honneur de la victoire de 1878. Elle devait avoir le même succès quoiqu'à un point de vue très différent et peut-être plus pratique puisqu'il s'agit de la conquête d'un royaume.

Malgré un temps pluvieux et désagréable, au-delà de 800 citoyens, tant de cette ville que des principaux centres des comtés de Champlain, Saint-Maurice et Maskinongé, se trouvaient réunis dans le train d'excursion qui laissait cette ville dans la matinée pour se rendre, par le chemin des Piles, jusqu'à l'endroit où la nouvelle voie se greffe à ce chemin, à 25 milles dans les forêts du nord, pour pénétrer de là jusqu'au Lac Saint-Jean.

Parmi les personnes distinguées de la Province qui avaient bien voulu venir applaudir, par leur présence, à ce grand événement, on distinguait le premier Pasteur du Diocèse, Mgr des Trois-Rivières, les Rvds MM. Marcoux, curé de Champlain, Prince, curé de Saint-Maurice, Proulx, curé de Saint-Tite, Rheault, curé des Trois-Rivières, Proulx, du Séminaire de Nicolet, etc.

Le trajet se fit heureusement jusqu'au point de jonction du nouveau chemin où l'arrivée du train fut accueillie par les hourrahs

enthousiastes des paroissiens de Saint-Tite qui, avec leur digne curé, attendaient les excursionnistes.

En mettant pied à terre, chacun put saluer avec bonheur l'inscription indiquant la nouvelle voie et admirer cette magnifique route taillée en pleine forêt n'attendant plus que les lisses pour livrer passage aux locomotives sur un parcours de quatre milles.

Une estrade avait été préparée pour la cérémonie de la bénédiction. Sa Grandeur y prit place avec le clergé, puis, en même temps, les joyeuses fanfares du corps de musique et les détonations puissantes du canon, répétées par les sauvages échos des Laurentides, annoncèrent l'ouverture de la cérémonie.

Mgr des Trois-Rivières fit précéder les prières de la bénédiction d'une des plus éloquentes allocutions que nous lui ayons jamais entendu prononcer. La grandeur du sujet, l'importance des travaux qu'il allait bénir et qui sont exclusivement le fruit du dévouement et des sueurs de braves et entreprenants colons et d'hommes amis de la colonisation; le pittoresque de la scène, l'enthousiasme de l'assistance, tout se prêtait merveilleusement à la grande éloquence. Aussi l'illustre orateur s'inspirant à ces sources fécondes, a été aussi élevé dans les idées que puissant dans le mouvement, et élégant dans la forme. Son discours est un chef-d'œuvre oratoire.

Sa Grandeur parla de la stabilité du Saint-Siège, des nations rebelles à la vérité qui, comme des chars dévoyés, s'étaient brisées avec fracas à côté de la voie. Elle cita entre autres l'exemples de l'empire romain que l'écriture sainte représente sous la figure d'une bête d'un aspect terrible, et qui a été broyé par les peuples barbares parce qu'il n'avait pas voulu entrer dans la voie du Christ.

Elle termina en expliquant les prières que l'Eglise fait pour la bénédiction des chemins de fer, et en mettant le chemin du Lac Saint-Jean sous la protection de l'Archange Raphaël.

Après les derniers discours, les excursionnistes, se rendirent jusqu'aux Piles pour jeter un coup d'œil sur les rives pittoresque et accidentées du Saint-Maurice, puis le retour s'effectua heureusement, chacun rapportant les meilleurs souvenirs de la démonstration.

Mgr des Trois-Rivières profita en même temps de sa visite aux Piles, le jour de l'inauguration des travaux du chemin de fer du Lac Saint-Jean pour choisir le nom de la nouvelle paroisse qui s'y établira. Sa Grandeur a bien voulu la nommer « Saint-Jacques

des Piles », en l'honneur du Père Jacques Buteux, missionnaire, qui fut massacré en cet endroit par les sauvages en 1652.

Dans le *Journal du 24 février 1881 :* M. Perreault, l'entrepreneur du chemin de fer des Basses-Laurentides au Lac Saint-Jean, fait construire en ce moment, en cette ville, un petit remorqueur d'un faible tirant d'eau pour faire le service entre les Piles et la Tuque pendant l'été.

La coque du bateau qui sera terminée dans quelques jours doit être transportée sur un char plate-forme aux Piles où elle sera pourvue d'un engin et des autres appareils nécessaires.

Les citoyens de Trois-Rivières s'occupent beaucoup de prolonger ce chemin jusqu'au Lac Saint-Jean; ce qui sera une nouvelle source de richesse pour la ville et le district de Trois-Rivières.

Nous pensons utile de reproduire ici quelques extraits de documents qui concernent le territoire du Saint-Maurice, dont fait partie la section du diocèse de Trois-Rivières située au nord du fleuve Saint-Laurent. Ces documents démontrent avec évidence la grande valeur de ce territoire :

On lit dans Le Canadien du 22 juillet 1881 : Nous sommes heureux d'apprendre que le trafic augmente d'une manière sensible sur le chemin de fer des Piles. Il se transporte une très grande quantité de bois de bouleau pour le marché de Montréal.

Extrait de la brochure publiée par le Gouvernement de la Province de Québec sur l'Emigration Européenne, 1873 : VALLÉE DU SAINT-MAURICE. Le territoire arrosé par le Saint-Maurice et ses tributaires couvre une surface de 140.000 milles carrés. La partie inférieure de cette région, qui comprend la ville de Trois-Rivières, et les célèbres forges de Saint-Maurice, comptait, lors du dernier recensement (1861) une population de 73.247 âmes, en grande partie établie dans les seigneuries qui longent le Saint-Laurent. Plusieurs cantons situés à l'intérieur ont été livrés à la colonisation depuis quelques années, grâce aux grandes routes que le gouvernement y a fait ouvrir, et de belles paroisses ont surgi de distance en distance. Le sol de cette région est en général montagneux, et peu propre à la culture sur les hauteurs; mais les nombreuses rivières qui la sillonnent en tous sens offrent des vallées d'une grande fertilité. Ici encore, le commerce de bois, et l'exploitation des inépuisables mines de fer qui avoisinent le Saint-

Maurice, fournissent aux colons pauvres les moyens de pourvoir à leur subsistance pendant les premières années de leur établissement.

La navigation du Saint-Maurice est interrompue par des chutes assez considérables, sur un espace de 40 milles, à partir de son embouchure; de là jusqu'à une distance de 40 milles en remontant vers le nord, les plus lourds bateaux peuvent naviguer à l'aise. Depuis plusieurs années, il est question de construire un chemin de fer pour relier la ville de Trois-Rivières à la partie navigable du Saint-Maurice; ce projet ne saurait tarder à être mis en exécution [1].

Il y a actuellement dans les cantons du Saint-Maurice 441.000 acres disponibles, arpentés en lots de ferme et de facile accès, au prix de 30 centins (1 franc ½) l'acre.

La rivière Mantawa, un des tributaires du haut Saint-Maurice, qui a sa source sur le même plateau que les affluents de l'Ottawa, arrose sur un parcours d'environ 75 milles une zone considérable de terre fertiles, au-delà des Laurentides. Des explorations récentes faites dans cette vallée, établissent à n'en pas douter l'importance de ce nouveau champ de colonisation. C'est par là que va se déverser avant peu le trop plein des comtés avoisinant Montréal du côté nord, tels que Terrebonne, l'Assomption, Montcalm, Joliette et Berthier.

Deux grandes routes parallèles, la première partant de la ville de Joliette, et la seconde de Terrebonne, à 12 lieues l'une de l'autre, sont déjà ébauchées jusqu'à la Mantawa; et deux paroisses sont en voie de formation du côté de l'Est. A l'Ouest, un chemin de fer dont la ville de Montréal et les comtés environnants viennent d'entreprendre la construction, va relier, avant qu'il soit peut-être deux ans [2], l'extrémité nord des établissements de Terrebonne avec la métropole commerciale du pays, aussi bien qu'avec Ottawa, la capitale fédérale, pour de là se diriger vers le chemin du Pacifique dont il sera une des principales branches.

Extrait du rapport de l'Honorable Commissaire des Terres de la Couronne de la Province de Québec pour l'année 1875 : Pour donner une idée de l'importance de la Vallée du Saint-Maurice, et du vaste champ qu'elle offre au commerce, à l'industrie et à la colonisation, il suffit de remarquer que l'étendue du territoire arrosé par le Saint-Maurice et ses tributaires, est de 17.020 milles

1. N. B. — Ce chemin de fer est en opération depuis une année.
2. Ce chemin est en pleine opération depuis 6 ans.

carrés, dont la plus grande partie est couverte de forêts d'une grande richesse. 8.745 milles carrés de ces forêts sont actuellement sous licences de coupes de bois, et produisent à la Province un revenu d'environ $ 70.000.00 par année; revenu qui est susceptible d'une grande augmentation. Ce territoire contient environ 3.000.000 d'acres de terre colonisable. La rivière Saint-Maurice, une des plus grandes de la Province, est navigable sur une grande étendue de son parcours à partir de la chute des Grandes Piles à environ 20 milles de son embouchure; et lorsque le chemin de fer des Piles, qui est maintenant entrepris, et qui doit relier les eaux navigables du Saint-Maurice au fleuve Saint-Laurent, sera construit[1], elle offrira une route facile aux colons et aux émigrants pour arriver jusque dans l'intérieur de ce vaste territoire.

Extrait d'un rapport de l'Arpenteur, Hilarion Legendre, en 1870 :

... D'après le rapport détaillé ci-dessus, j'arrive à la conclusion que plus de la moitié du territoire que j'ai visité *(territoire du Saint-Maurice)* est propre à la colonisation; et qu'aussitôt qu'il y aura des chemins de colonisation pour y pénétrer, il se couvrira bientôt d'une population robuste et industrieuse; le sol quoique rocheux par endroits, est d'une très bonne qualité, composé de terre jaune, qui ne le cède en rien, non seulement aux cantons arpentés qui l'avoisinent, mais à la plupart des cantons de l'Est qui n'ont pas un sol végétal d'une aussi bonne qualité, étant autant et même plus rocheux.

Les chutes d'eau y abondent, ainsi que les lacs poissonneux. L'autre moitié peut être réservée pour l'approvisionnement du chauffage, et faire un bon pâturage là où le sol est plus rocheux; ce qui, au lieu de nuire à la colonisation, serait un bien public et particulier; car je crois qu'il est temps, en livrant le sol à la colonisation, de faire de telles *réserves.*

L'Union des Cantons de l'Est du 1er mai 1789 : M. Vallée a donné avis de motion à la Chambre des Communes pour que le comité soit requis d'examiner la preuve déjà entendue, et de faire rapport quant aux meilleurs moyens de coloniser les terres du lac Saint-Jean et du Saint-Maurice dans la province de Québec. Il appuie sa motion sur l'assertion qu'il y a dans cette partie du pays des terres arables en quantité suffisantes pour faire vivre un demi-million d'habitants.

Mgr Laflèche reçoit annuellement de la société de la Propagation de la Foi de l'Archidiocèse de Québec une somme d'argent

---

1. Il est en opération depuis 1880.

assez importante, pour les missions du territoire de Saint-Maurice. Il y a donc dans ce territoire des missions à faire, des âmes à sauver. Ce territoire est donc colonisable et important.

4° La dette de la Corporation Episcopale de Trois-Rivières, qui en 1875 était encore de 135.000 francs, est aujourd'hui réduite à 75.000 francs. Mgr Laflèche possède en argent prêté, ou placé dans des institutions financières, un montant suffisant pour payer cette balance de dette en entier, ou à peu près. Ceci n'est contesté par personne.

On voit dans les livres de la Banque Union que la Corporation Episcopale de Trois-Rivières a des actions dans cette banque au montant de 5.000, (25.000 francs) et dans la Banque Nationale, au montant du $ 400, (2.000 francs).

Voir pièces justificatives numéros 3 et 4.

Mgr Laflèche prête de l'argent à 6 par cent, tandis qu'il ne paie que 4 par cent aux créanciers de la Corporation Episcopale; ce qui explique pourquoi sa dette n'est pas entièrement payée, les termes de paiement n'étant pas échus.

Mgr Laflèche a prêté à diverses époques des montants considérables à son Séminaire, à diverses fabriques, même à des particuliers, comme on le voit aux bureaux d'enregistrement.

C'est une opinion généralement admise que Sa Grandeur n'a plus qu'une dette *apparente* et non *réelle.*

5° En 1875, la cathédrale de Trois-Rivières n'était pas terminée. Actuellement, les ouvrages nécessaires pour la terminer sont entrepris; les ouvriers sont à l'œuvre. Mgr Laflèche a en mains une certaine somme d'argent mise en réserve pour payer ces ouvrages, et peut compter en outre sur un certain montant d'argent souscrit par les citoyens de la ville de Trois-Rivières, pour cet objet.

Extrait du Journal des Trois-Rivières du 12 mai 1881 : Mgr des Trois-Rivières a invité dimanche la population de cette ville à lui donner son concours pour faire terminer l'extérieur de la cathédrale.

La somme que la ville aurait à souscrire ne serait que de $ 5.000. Sa Grandeur se charge de la balance qui s'élèverait à sept ou huit mille piastres.

La population saura répondre généreusement à la demande de Sa Grandeur, et mettre ainsi la main au couronnement de l'édifice qui est la gloire de la cité comme celle du diocèse.

Journal du 11 juillet 1881 : Mgr des Trois-Rivières a annoncé

hier que les travaux de construction de la cathédrale commenceront bientôt.

Journal du 14 juillet 1881 : Le contrat pour l'achèvement de la tour de la cathédrale de cette ville a été donné lundi dernier à M. Bernier, entrepreneur, de Montréal, sous la surveillance de J.-B. Bourgeois, Ecr., architecte. Les travaux doivent commencer immédiatement pour être terminés à l'automne si possible. La soumission de M. Bernier était de $ 1.000 plus basses que les autres.

Journal du 29 juillet 1881 : Les travaux de la tour de la cathédrale sont poussés avec une grande vigueur. Un bon nombre d'employés y travaillent activement.

6° En 1875, Mgr l'Evêque de Trois-Rivières n'avait pas de Palais Episcopal; Sa Grandeur vient de prendre possession d'un superbe Palais, attenant à sa cathédrale.

Le 1er novembre 1879, Mgr Laflèche adressait une *Lettre Pastorale au clergé et aux fidèles* du diocèse de Trois-Rivières pour solliciter des secours en faveur de la construction d'un Palais Episcopal.

Le coût de l'édifice, dit Sa Grandeur, sera de $ 19.000 (95.000 francs).

A cela il faudra ajouter le prix des appareils de gaz, de l'eau, du chauffage, de l'ameublement, et des dépendances; ce qui portera la dépense totale à 25.000 (125.000 francs) à peu près...

Journal des Trois-Rivières du 14 juillet 1881 : Le nouveau palais épiscopal est maintenant terminé. Comme nous avons eu déjà occasion de le dire, c'est un bel et spacieux édifice construit avec le plus grand soin; on n'a rien négligé pour donner le confort et les commodités possibles aux hôtes distingués qu'il est destiné à recevoir. C'est M. l'entrepreneur Jolette, de cette ville, à qui revient l'honneur d'en avoir fair exécuter la construction. On a commencé ces jours derniers à installer l'ameublement et les bureaux.

A son retour, Mgr des Trois-Rivières entrera dans son nouveau palais épiscopal. M. le curé de la paroisse et les prêtres de la desserte ont pris possession de leurs appartements ces jours-ci.

Journal du 21 juillet 1881 : Sa Grandeur Mgr des Trois-Rivières est de retour de son voyage aux Etats-Unis, et a pris possession de son nouveau palais épiscopal.

7° En 1875, le Séminaire de Trois-Rivières n'avait pas de *fondation de bourses* en faveur des élèves pauvres; aujourd'hui plusieurs bourses ont été fondées; et le nombre s'en accroît chaque année, au moyen de la société de Saint-François de Sales.

Dans l'*Annuaire de l'Apostolat de la prière dans le diocèse de Trois-Rivières pour l'année 1879,* on lit : L'association dont le succès avait causé une agréable surprise à la fin de l'année dernière, n'a pas été moins prospère durant l'année qui vient de finir; car malgré l'extrême rareté de l'argent, la recette de cette année a dépassé celle de l'année précédente. Et, si l'on tient un juste compte des circonstances, l'Association ne paraît pas avoir fait diminuer les recettes de la Propagation de la Foi, puisque la recette de cette œuvre dépasse aussi celle des deux années précédentes.

Les recettes de l'œuvre jusqu'à présent, ont été comme suit :

Pendant l'année 1876	$ 147.422 ou 737	francs.
» » 1877	1 587.55 ou 7.837	»
» » 1878	1 828.20 ou 9.141	»

La recette de 1878 a été appropriée comme suit :

Pour frais de la direction diocésaine : impressions, billets, livres, etc., etc., $ 115.20 ou 576 francs.

Accordé au Séminaire (de Trois-Rivières) pour chaires et bibliothèque du Grand Séminaire, et pension des Séminaristes, $ 800.00 ou 4.000 francs.

La balance de $ 713.00 ou 4.565 francs, réunie à celle de l'année précédente, a été mise en dépôt pour commencer la fondation des chaires et des pensions du Grand Séminaire.

Dans l'*Annuaire* publié en 1881, on voit que les recettes de l'Association pour 1880 ont été de $ 1 912.00 ou 9.560. Cette somme a été appropriée comme suit :

Dépense pour billets et impressions	$ 79.45 ou 397 fr.
Pour pension du Directeur du Grand Séminaire.	100.00 ou 500 »
Pour honoraires des professeurs de dogme et de morale	200.00 ou 1.000 »
Pour la Bibliothèque du Grand Séminaire	50.00 ou 250 »
Pension des Ecclésiastiques.	100.00 ou 500 »
Aide au Séminaire pour payer ses dettes	350.00 ou 1.750 »
Déposé pour fondations	1 033.00 ou 5.165 »

N. B. — Il faut observer ici que ces dons sont faits au Séminaire de Trois-Rivières *seul,* bien que les contributions viennent également du diocèse de Nicolet et du diocèse de Trois-Rivières.

8° En 1875, la future cathédrale de Nicolet était chargée d'une dette de 40.000 francs, outre la somme déjà dépensée pour sa construction, de 225.000 francs. Aujourd'hui cette dette est complètement éteinte; et la cathédrale pourra compter sur un revenu

annuel de 16.000 francs. Depuis 1875 cette église a reçu des améliorations considérables. Aujourd'hui elle est considérée comme une des plus belles églises de la Province de Québec. Les décorations intérieures qui restent à faire ne tarderont pas à être exécutées; elles seront dignes en tous points d'une *future cathédrale.*

9° Une source de développement considérable pour la ville de Nicolet est le creusement de la rivière Nicolet, et la construction d'un Havre de refuge dans cette rivière, qui vont être exécutés par le Gouvernement Fédéral du Canada.

Voici l'Avis Public officiel demandant des soumissions pour le contrat de ces travaux.

AVIS AUX ENTREPRENEURS.

On recevra à ce bureau, jusqu'à jeudi, le vingt-cinquième jour d'août prochain, inclusivement, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la souscription « Soumission pour les travaux à l'embouchure de la Rivière Nicolet, Québec », d'après les plans et le devis que l'on pourra voir en s'adressant à Théophile Saint-Laurent, Ecuier, Maire, Nicolet, ou au Ministère des Travaux Publics, Ottawa, où l'on pourra se procurer des formules de soumission.

Les soumissionnaires sont avertis que l'on ne prendra leurs soumissions en considération qu'en autant qu'elles seront faites sur les formules imprimées, fournies par le Ministère, et qu'elles seront signées par les soumissionnaires eux-mêmes.

On devra envoyer avec la soumission un chèque de Banque, accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics pour une somme de trois mille piastres. Ce chèque demeurera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou s'il ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, F. H. ENNIS,
Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics,
OTTAWA, 22 juin 1881.

10° Mgr Laflèche a toujours repoussé l'idée de faire le diocèse de Nicolet, sous prétexte *de pauvreté.*

Dans une Lettre circulaire adressée au clergé le 31 janvier 1878, Mgr Laflèche dit ce qui suit :

Le secours providentiel que l'Association de Saint-François de Sales m'apporte pour les œuvres diocésains ME PERMET d'adopter une mesure que vous accueillerez volontiers, j'en suis sûr; c'est le rappel du dixième du clergé pour le soutien de l'Evêché.

Je décharge donc par la présente tous les prêtres du diocèse de l'obligation de payer pour le soutien de l'Evêché, le dixième de leurs revenus, telles qu'elle avait été imposée par Mgr Cooke et par moi-même; et la date où cette obligation cesse est celle du 1er octobre 1877.

Les finances de la Corporation Episcopale de Trois-Rivières prenaient évidemment une meilleure tournure à cette époque.

Sa Grandeur, dans une circulaire adressée à son clergé en date du 19 avril 1881, dit ce qui suit :

... J'ai donné ordre au Procureur de l'Evêché de recevoir à l'avenir des dépôts d'argent dans les mêmes conditions que les banques, c'est-à-dire, portant le même intérêt que celui donné par les banques de cette ville *(Trois-Rivières)*, et remboursables de même à demande.

Les affaires de la Corporation Episcopale offrent certainement aujourd'hui autant de garantie pour la sûreté de ces dépôts, que les banques elles-mêmes. Voilà pourquoi je me suis décidé à adopter cette importante mesure, qui offrira un avantage précieux à l'Evêché, sans être à charge à personne.

Ces paroles n'ont pas besoin de commentaire. Quand une corporation épiscopale est assez bien assise pour se convertir en banque, elle n'est plus admise à plaider pauvreté.

Ceci est péremptoire.

Ces nouvelles raisons ajoutées à celles que nous avons déjà alléguées en 1875 en faveur de l'érection du diocèse de Nicolet, nous semblent mériter une sérieuse attention. C'est pour cela que nous nous faisons un devoir de les porter à la connaissance du Saint-Siège.

III. — Nous croyons avoir bien démontré dans les deux sections précédentes que l'érection du diocèse de Nicolet est non seulement possible, mais encore facile; nous allons main-

tenant tâcher de faire voir qu' « il est urgent d'ériger le diocèse de Nicolet »; et cela pour les raisons suivantes :

Nous disions dans notre mémoire de 1875 :

Il y a dans le diocèse de Nicolet plusieurs anciens curés qui sont favorables au démembrement; ils sont à la veille, ou de mourir, ou de se retirer du ministère; et Sa Grandeur aura bien le soin de les remplacer par de jeunes prêtres entièrement dévoués à sa personne, comme Elle l'a fait pour la paroisse de Saint-Grégoire; et à une époque donnée, Elle pourra faire faire par ses amis du diocèse de Nicolet une contre requête pour détruire l'effet de la nôtre; ce qui est bien impossible aujourd'hui, sera très possible dans cinq ou six ans. « *Tâchons d'enterrer les vieux, disent les intimes, ensuite on viendra bien à bout des jeunes* ».

Ainsi que nous l'avions prévu et prédit en 1875, à mesure qu'un bénéfice devient vacant dans le diocèse de Nicolet, il est invariablement dévolu à un prêtre qui partage complètement les vues de Mgr Laflèche, sur toutes les questions : et ainsi nous vivons au milieu d'un mélange de curés divergents d'opinions, de pratique, et presque de mœurs; il en résulte un malaise indescriptible; il n'y a pas entre les prêtres cette confiance mutuelle qui rend les rapports agréables et utiles Le bien ne peut se faire à travers cet océan de préjugés.

Ceci s'est manifesté d'une manière très accentuée à l'occasion des nouvelles difficultés qui se sont élevées au sujet de l'Université Laval. Dans toute l'étendue du diocèse on n'a pu recueillir que 300 signatures, il est vrai : mais que d'angoisses ont dû subir les prêtres qui ont refusé de signer, sachant bien qu'en agissant ainsi, ils bravaient les foudres trifluviennes.

On a vu des curés refuser de signer les requêtes contre Laval, tandis que le vicaire signait la requête à l'insu du curé.

Parmi les quelques signataires du diocèse de Nicolet, les

uns avaient besoin d'exprimer quelque reconnaissance, et les autres avaient besoin de ménager un avenir.

Le 5 novembre 1880, Mgr Laflèche adressait à son clergé une circulaire dans laquelle Sa Grandeur expose un projet d'imposition de certaines contributions pour le soutien des curés.

Le IVe Concile de Québec, dit Sa Grandeur, dans son décret de *Decimis* déclare que c'est à l'Evêque à régler ce que les fidèles doivent donner pour le soutien du Curé, et qu'il peut au besoin punir par des peines canoniques ceux qui refuseraient ou négligeraient par leur faute de se soumettre aux règlements qu'il aurait établis à cette fin. En conséquence, et pour plus d'efficacité dans le fonctionnement de cette mesure, j'y apposerais la sanction que voici :

1° On refuserait l'honneur de la cloche au baptême des enfants, et la solennité de la sépulture (cloche et chant) aux funérailles des enfants de toutes les familles qui auraient négligé par leur faute de payer leur dîme ou leur contribution, ou leur capitation.

2° Le chef de ces familles, qui est tenu personnellement à remplir ce devoir, ne pourrait être admis aux sacrements tant qu'il persévérerait dans l'omission coupable de ce devoir.

Tel est le projet que je soumets à votre considération.

Le clergé du comté de Nicolet, à peu d'exceptions près, a prié Mgr Laflèche de ne pas donner suite à ce projet qui aurait préparé les voies à l'enterrement civil.

Cette fois encore, il a fallu ne pas souscrire aux vues de Mgr Laflèche, ce qui est toujours une source de malaise entre l'Evêque et ses prêtres.

Un tel état de choses est intolérable à tous les points de vue.

2° Depuis 1875, Mgr Laflèche a juré la destruction d'un certain nombre de paroisses du sud, dans le but d'amoindrir les chances d'érection du diocèse de Nicolet. Pour le moment, c'est la paroisse de Saint-Samuel, dans le comté de Nicolet, qui est la victime de cette œuvre de destruction; après la

paroisse de Saint-Samuel, viendra celle de Sainte-Perpétue, déjà désignée, et ainsi de suite. C'est ainsi que l'on prétend encourager la colonisation de nos terres incultes!! et s'opposer au fléau de l'émigration qui nous dévore!!

Dire tout le scandale que ces procédés causent parmi nos pauvres colons, c'est chose impossible... On voit des gens qui ont abandonné de belles positions dans les anciennes paroisses, pour aller établir leurs enfants au sein de la forêt, sur l'invitation de Mgr Laflèche et de ses curés, avec la promesse qu'ils se trouveraient là près d'une église dans les années de leur vieillesse; et au moment où ils commencent à jouir quelque peu du fruit de leurs énormes sacrifices, on leur signifie qu'ils ne doivent plus compter sur les anciennes promesses!! que de malédictions tombent de la bouche de ces pauvres gens que l'on a si indignement trompés!! mais aussi, de quels moyens ne s'est-on pas servi pour les dépouiller de leurs droits acquis.

3o Nous avons dans le diocèse de Nicolet une institution pour l'éducation des jeunes filles, connue sous le nom de « Congrégation des Sœurs de l'Assomption de la Sainte Vierge. » Le but principal de cette institution, c'est de donner l'éducation « aux enfants pauvres des villages et des campagnes. »

Voici ce qu'on lit dans leurs *Constitutions* qui ont été approuvées par Mgr Cooke, Evêque de Trois-Rivières, en 1865 :

Règles et Constitutions des religieuses de l'Assomption de la B. V. M.

Chapitre I. — De la fin de la congrégation. La fin principale de la Congrégation des Sœurs de l'Assomption, après celle de la sanctification de chacun de ses membres, est de travailler à l'instruction des jeunes personnes de leur sexe, et surtout des pauvres filles des bourgs, des villages et des campagnes.

Cet établissement est exclusivement l'œuvre des habitants du diocèse de Nicolet : ceux du diocèse de Trois-Rivières n'y

ont pas contribué, même pour un denier. Plus que cela, l'établissement n'a pas eu à se féliciter de l'encouragement de l'Evêque de Trois-Rivières, en maintes occasions.

Depuis des années, les Sœurs de l'Assomption ont besoin d'une nouvelle maison, l'ancienne étant de beaucoup trop petite; elles ont l'argent nécessaire pour bâtir. Mais pour ne pas encourir l'animadversion de Mgr Laflèche, il faut qu'elles se résignent à périr dans une maison qui est devenue pour elles un vrai tombeau : les maladies et la mortalité qui déciment les Sœurs de l'Assomption chaque année en sont la preuve palpable.

Pourquoi Mgr Laflèche s'oppose-t-il à ce que les Sœurs de l'Assomption se construisent une nouvelle maison? Pour deux raisons : 1o Pour enlever cette institution au diocèse de Nicolet, au profit de la ville des Trois-Rivières; 2o Pour diminuer par là les chances d'érection du diocèse de Nicolet, en diminuant ses institutions.

Depuis quelque temps, Mgr Laflèche a conçu l'idée de transporter dans sa ville épiscopale une colonie des Sœurs de l'Assomption, pour y fonder avec leur concours, une Ecole Normale indépendante en opposition aux Ecoles Normales du gouvernement. (Remarquons en passant que c'est là la source d'un conflit inévitable entre le gouvernement civil et l'Evêque de Trois-Rivières).

L'établissement d'une maison des Sœurs de l'Assomption dans la ville des Trois-Rivières, aura pour inconvénient grave celui de porter atteinte au but de leur fondation, qui est principalement de donner l'éducation aux « enfants pauvres des villages et des campagnes », et non aux enfants des grandes villes.

Mais ce n'est pas tout; c'est une chose bien connue dans le diocèse que Mgr Laflèche, non seulement veut avoir une colonie des Sœurs de l'Assomption dans sa ville épiscopale, mais qu'il veut y transporter la maison-mère dans un avenir assez prochain.

Inutile de dire que les diocésains de Nicolet ne verront pas d'un œil indifférent qu'on leur enlève une institution qui est essentiellement leur œuvre, et une œuvre qui leur est tout à la fois si utile et si chère.

Cette manie de bouleverser nos institutions est un bien triste exemple à donner au peuple.

Du reste, un certain nombre de citoyens de la ville de Trois-Rivières semblent voir ce projet d'un mauvais œil, comme on peut le voir dans les deux articles suivants reproduits de *La Concorde*, journal publié dans la ville de Trois-Rivières, le 18 et le 22 juillet dernier :

Le vieux presbytère : Monsieur le Curé Rheault annonçait hier, à la cathédrale, que le personnel de la cure venait de se transporter à l'évêché dont Monsieur l'entrepreneur Jollet vient de terminer si heureusement la construction. On se demande ce qu'on va faire du vieux presbytère. Le vieux presbytère selon le désir du clergé de cette ville, sera habité prochainement par des Sœurs de l'Assomption de Nicolet, qui y ouvriront des classes le premier septembre. Nous savons cependant que c'eût été le désir d'un grand nombre de citoyens d'y voir s'y installer les R. P. Jésuites; la science sûre, profonde et tolérante des membres de cette compagnie les recommandant, comme partout, dans le diocèse de Trois-Rivières. Il y a des Jésuites à Montréal, il y en a à Québec, et Trois-Rivières doit jalouser d'en avoir.

Quant à l'installation des Sœurs de Nicolet si près des Dames Ursulines, le presbytère n'étant qu'à deux arpents à peu près du monastère, nous trouvons la chose pour le moins inconvenante, et il serait difficile de ne pas faire de remarques sur le voisinage aussi rapproché de deux communautés enseignantes d'ordres différents; tout homme de bon sens en conviendra.

D'ailleurs, les Sœurs de Nicolet ayant un grand nombre de missions qui se multiplient chaque année à la campagne, ne serait-il pas tout juste de laisser la ville à nos Dames Ursulines dont l'enseignement donne complète satisfaction? (Communiqué).

Les écoles normales. Sous ce titre, le *Journal* d'hier publiait un long article discutable sur quelques points.

D'ailleurs ce n'est ni l'opportunité ni l'inopportunité de l'établis-

sement d'une école normale que nous voulons contester ici, mais nous voulons tenir les lecteurs de *La Concorde* en garde contre l'injustice et le népotisme.

A quelle communauté religieuse confiera-t-on le soin de cette école normale de filles? Il y a de nombreuses communautés religieuses enseignantes dans le pays, mais leurs méthodes d'enseignement ne sont pas toutes également appréciées. Nous aimons à croire que, si les $ 4,000 d'allocation annuelle sont accordées, on voudra bien, auparavant examiner à qui on les donne. C'est le grand désir du clergé de cette ville de voir la maison-mère des Sœurs de l'Assomption de Nicolet transférée à Trois-Rivières et de lui voir prendre la direction de l'école normale projetée. Sa Grandeur Mgr Laflèche particulièrement tient en grande estime cette naissante congrégation dont les fondatrices sont encore jeunes, quoique des personnes compétentes et autorisées n'approuvent guère leur manière d'enseigner. Une de ces personnes nous disait il n'y a pas longtemps : « Ne parlez pas des Institutrices qui sortent de chez les Sœurs de l'Assomption; tout se borne dans leurs écoles, aux leçons apprises par cœur, et les enfants ne comprennent rien. »

On aura beau nous dire : « C'est avec de petits moyens qu'on fait souvent de grandes choses », et nous rapporter ces paroles que disaient les Juifs de Notre-Seigneur : « Que peut-il venir de bon de Nazareth? » en dépit de tout le respect que nous devons à Sa Grandeur, nous nous permettons de l'avouer, ce ne sont pas les Sœurs de l'Assomption qu'il nous faut ici; et il serait au plus haut point convenable que le choix des directrices de notre école normale fût laissé à des arbitres plus désintéressés. Nous espérons qu'avant de faire une allocution quelconque, nos gouvernants voudront bien prendre nos remarques en considération.

Nous disions dans notre article « *Le vieux Presbytère* » que les Sœurs de l'Assomption venaient s'y installer cet automne. On veut hâter les choses et fonder là sans retard l'école normale avec ou sans allocation du gouvernement. Nous nous demandons *ce que vaudrait une école normale* qui ne serait pas approuvée par la législature... A ce compte-là, que d'écoles normales ne peut-on pas établir!...

PETIT JEAN.

4° Chaque année Mgr Laflèche soutire une somme considérable du diocèse de Nicolet, sous forme de componendes,

contributions pour la Propagation de la Foi, la Société de Saint-François de Sales, etc., etc. La plus grande partie de ces sommes est employée au profit des œuvres du diocèse de Trois-Rivières, au détriment de celles du diocèse de Nicolet; ne serait-il pas temps de penser un peu à ce dernier?

Nous prenons la liberté de nous en référer à ce que nous avons dit ci-dessus de l'emploi qui est fait de l'argent de la Société de Saint-François de Sales, qui va à peu près en entier au Séminaire de Trois-Rivières.

Et quel emploi fait-on des quatre ou cinq mille piastres provenant annuellement des componendes pour dispense de mariage?

Cet argent, comme celui de l'Association de Saint-François de Sales, vient autant et plus du diocèse de Nicolet que de celui de Trois-Rivières.

5o Mgr Laflèche, comme il est dit ci-dessus, se propose d'établir une espèce de Banque Episcopale.

Personne n'ignore que le clergé n'a pas mission pour des affaires de ce genre.

Puisque la Corporation Episcopale de Trois-Rivières se trouve dans des circonstances financières si favorables, nous pensons que l'occasion est on ne peut plus propice pour demander de nous en séparer.

C'est pourquoi nous demandons avec les plus vives instances que le Saint-Siège veuille bien nous permettre de laisser à Mgr Laflèche toutes les chances (et aussi tous les risques) d'un genre de commerce dont nous suspectons infiniment l'à-propos et l'issue favorable.

Advenant une seconde banqueroute de la Corporation Episcopale de Trois-Rivières (la première saigne encore), il faudrait de nouveau rançonner le diocèse pour combler l'abîme.

Les exemples tous récents, donnés par l'Archevêque de Cincinnati et de Saint-Louis, aux Etat-Unis d'Amérique, nous fournissent un enseignement salutaire qu'il est bon de ne pas perdre de vue.

IV. — Avant de terminer la présente supplique nous croyons devoir attirer l'attention de votre Eminence sur un fait qui se rattache intimement à la présente question; le voici :

Lorsqu'en 1877 Mgr Conroy, Délégué Apostolique, est venu au Canada, il était fortement question de l'érection du diocèse de Nicolet. Comme on peut le voir dans les Archives de la Propagande, Mgr Taschereau, Archevêque de Québec, et quelques-uns de ses suffragants s'étaient prononcés en faveur de ce projet. Mgr Conroy lui-même paraissait le goûter.

Mais il y avait dans la mission de Mgr Conroy un point extrêmement difficile à gagner; c'était d'amener Mgr Laflèche à signer certains documents auxquels Sa Grandeur ne voulait pas apposer sa signature; l'un regardait la succursale de l'Université Laval à Montréal.

Mgr Conroy crut que pour obtenir le consentement de Mgr Laflèche, il fallait sacrifier le diocèse de Nicolet; dans l'opinion de Sa Grandeur, le consentement de Mgr Laflèche était plus important que l'érection du diocèse de Nicolet. Mgr Laflèche eut à choisir entre signer les documents présentés par Mgr Conroy, ou voir son diocèse divisé. Ainsi pressé, Sa Grandeur se rendit aux désirs de Mgr le Délégué Apostolique; mais à regret et malgré lui; Mgr Laflèche s'en est exprimé bien clairement dans ce sens, autant de fois que l'occasion s'en est présentée; et Il dit encore aujourd'hui à qui veut l'entendre que si c'était à recommencer Il ne signerait pas.

La conduite qu'a tenue Mgr Laflèche vis-à-vis de l'Université Laval et de sa succursale à Montréal, depuis cette époque, et surtout depuis un an, démontre avec évidence qu'Il a signé malgré lui, sans changer d'opinion sur ces questions, uniquement pour empêcher l'érection du diocèse de Nicolet.

Il ressort également des faits sus-cités que Mgr Conroy a été la dupe des faits et gestes de Mgr Laflèche; que la

soumission de Sa Grandeur n'a été qu'apparente; que le diocèse de Nicolet a été sacrifié à pure perte, ainsi que ses promoteurs, qui ont eu beaucoup à souffrir.

Il serait pénible de rapporter ici quels procédés extraordinaires (pour ne rien dire de plus) ont été employés dans l'automne de l'année 1877, pour effrayer les prêtres qui avaient signé la requête adressée au Saint-Siège en 1874 demandant l'érection du diocèse de Nicolet, ainsi que pour forcer les jeunes prêtres à déclarer qu'ils s'opposaient à l'érection de ce diocèse.

Nous avions jugé à propos de ne pas demander les signatures de ces jeunes prêtres, parce que nous savions que toute démarche de leur part en faveur du diocèse de Nicolet, serait de nature à leur faire un mauvais parti auprès de Mgr Laflèche, et à compromettre gravement leur avenir.

Nous pensions qu'une semblable réserve serait mise en pratique de l'autre côté, mais nous étions dans l'erreur. On a exercé auprès de ces jeunes prêtres une influence indue, une pression immorale dont on ne peut se faire une idée.

Les archives de la Propagande contiennent des documents concernant cette matière qu'il sera peut-être utile de consulter.

V. Conclusion. — Les raisons que nous avons alléguées en 1875 en faveur de l'érection du diocèse de Nicolet, existent encore aujourd'hui dans toute leur valeur;

Depuis 1875 de nouveaux arguments d'une grande valeur sont venus s'ajouter aux autres en faveur de notre demande;

Evidemment, il devient de plus en plus urgent d'ériger le diocèse de Nicolet;

Pour ces considérations, nous supplions Votre Eminence de vouloir bien déposer aux pieds du Saint-Père cette nouvelle instance que nous osons faire en faveur de l'érection du diocèse de Nicolet;

Et nous protestons de tout cœur que la réponse qu'il plaira

au Saint-Siège de faire à notre présente demande sera reçue avec tout le respect et la soumission convenables;

En terminant nous croyons devoir faire observer à Votre Eminence que les mauvais traitements qu'ont subis les pétitionnaires au Saint-Siège de 1875, pourraient recommencer en 1881, avec un surcroît d'intensité, si Mgr Laflèche était mis au fait de cette nouvelle instance que nous faisons en faveur de l'érection du diocèse de Nicolet;

Vu que l'opinion de Mgr l'Archevêque de Québec et celle de ses suffragants en 1876, sont consignées dans le rapport de Mgr Taschereau du mois d'avril de cette année, et que ce rapport est actuellement déposé dans les archives de la Propagande; — vu qu'il est très facile de connaître l'opinion de Sa Grandeur Mgr Dominique Racine, Evêque de Chicoutimi, suffragant du Siège Métropolitain de Québec depuis l'année 1878, et qui est parfaitement au fait de la question;

Nous prions très respectueusement Votre Eminence de faire en sorte que notre présente instance soit jugée de telle manière que nous n'ayons pas à subir de nouveau les scènes de 1877-1878. S'il fallait les voir se renouveler, mieux vaudrait pour nous, ce nous semble, que la question fût ajournée à des temps meilleurs.

J'ai l'honneur d'être,

De Votre Eminence,

Le très respectueux et très obéissant serviteur,

L. S. Malo,

Curé de Bécancourt,

Doyen du Clergé du Diocèse des Trois-Rivières, premier signataire de la Requête présentée au Saint-Siège, en 1875, pour demander l'érection du diocèse de Nicolet.

Bécancourt, Province de Québec, 6 août 1881.

Remarquez que le faussaire, pour corser son travail, signe du nom de l'abbé Malo, sans oublier aucun de ses titres que le vieillard oubliait lui-même si volontiers; il date et se repose confiant et content.

A son factum il ajoutait quelques pièces justificatives dont nous épargnons la vue à nos lecteurs.

Cependant, il n'est pas sans utilité pour l'intelligence de la cause et pour fixer à mesure et sans effort l'opinion du lecteur, de rapprocher les unes des autres, si possible, les preuves écrites qui affaiblissent ou renforcent un document essentiel, dont la sincérité ou la fausseté, manifestement établie, dès l'abord, dispense l'esprit intègre, à la recherche de la vérité, d'un effort soutenu, qu'on peut rendre inutile et au cours duquel il pourrait toujours, au détriment de la justice, se produire une lacune ou une défaillance.

La division du diocèse des Trois-Rivières était donc demandée par un groupe de prêtres qui auraient signé une Supplique au Saint-Siège, Supplique renouvelée à quelques années d'intervalle. Cette Supplique était-elle authentique? Son signataire existait-il? S'il existait, était-il l'auteur de la signature que portait le document, objet de la controverse? S'il n'en était pas l'auteur, nous sommes en présence d'un faux certain; et si cet auteur supposé, victime de cette machination, reconnaît en outre que le document lui-même qu'on lui attribue et qu'on a abusivement signé de son nom, à son insu, sans son consentement implicite ou explicite, n'est pas de lui et s'il l'affirme sous la foi du serment : la manœuvre devient du coup abominable. Et si toutes les signatures s'alignant à la suite du principal signataire supposé sont également contestables et contestées, alors la conscience se révolte; il s'échappe de l'âme honnête un cri de colère et de douleur, un appel indigné à la justice des hommes et de Dieu... Et si cette justice humaine est forclose, parce que le coupable se trouve être juge et partie, et aussi parce que le magistère qui déciderait en dernier ressort est dans le doute persistant,

invincible, par la complication diabolique d'une cabale ténébreuse et obstinée; alors on plaint la justice elle-même, si on la récuse; alors l'âme chrétienne n'attend plus que de Dieu même la satisfaction sensible qui puisse consoler la noble victime se débattant et succombant avec ce geste digne de la vertu résignée qui crie au bourreau, fût-il drapé d'or et de pourpre : *Qui moriturus te salutat!* Ce salut cinglera la face pâle de Taschereau, mais pas assez ostensiblement pour soulager les spectateurs déconcertés par ce drame moral d'un intérêt palpitant.

Nous avons déjà vu comment l'abbé Malo répondit à la circulaire au clergé trifluvien envoyé par Mgr Laflèche pour s'enquérir des origines de la Supplique Malo et des dispositions réelles des signataires. Cette réponse se trouve ci-devant, et la circulaire de l'évêque se trouvera, en note et à sa place naturelle, ci-après, dans le Mémoire de Mgr Laflèche à la Sacrée Congrégation qui tentait de s'éclairer sur la cause.

Quand, après forces démarches et de grandes résistances l'évêque des Trois-Rivières eut en main la Supplique Malo, qu'on vient de lire, il ne fut pas médiocrement étonné à la vue de la signature. Il avait sous les yeux la réponse très détaillée de l'abbé Malo à son questionnaire : ce prêtre, plein d'années et d'apparentes vertus, serait-il donc capable de cette incroyable ruse et nouvelle perfidie?

Mgr Laflèche l'interroge directement avec une paternelle bonté, sans reproches d'aucune nature, en vue uniquement d'établir la vérité et définir les situations.

Et voici la réponse du signataire supposé de la soi-disante Supplique Malo :

Bécancourt, ce 16 janvier 1906.

A S. G. Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières.

Monseigneur, — Voici les réponses que je donne en conscience et devant Dieu, qui me jugera bientôt, aux questions que vous me posez dans votre lettre de ce jour :

1° Avez-vous rédigé, vous-même, ladite Supplique au Saint-Siège, du 6 août 1881?

Réponse. — Non.

2° Si vous n'avez pas rédigé cette Supplique, avez-vous souvenir qu'elle vous a été présentée par quelqu'un avec demande de la signer, comme il est dit ci-dessus?

Réponse. — Non.

3° Si l'on vous a demandé de la signer ainsi, vous en a-t-on donné lecture, ou bien l'avez-vous lue vous-même avant de la signer?

Réponse. — Non.

4° Si vous en avez ainsi pris connaissance, avez-vous remarqué que dans cette Supplique il y a bien des allégués *faux*, exagérés et hors-d'œuvre?

Réponse. — Je n'en ai pas eu connaissance.

5° Avez-vous remarqué qu'il y avait une longue série d'accusations injurieuses et mensongères contre l'évêque des Trois-Rivières?

Réponse. — Je n'ai jamais eu connaissance de ces accusations injurieuses et mensongères contre l'évêque des Trois-Rivières, et je ne les aurais jamais signées.

6° Auriez-vous jamais consenti à signer cette Supplique si vous aviez connu les allégués faux et les accusations odieuses qu'elle contient contre votre évêque?

Réponse. — Non.

7° Regarderiez-vous comme grandement coupable d'abus de confiance celui qui vous aurait engagé à la signer de confiance, ou sur une autorisation par lettre à cet effet, sans vous faire connaître exactement ce qu'elle contient?

Réponse. — Oui.

8° En présence d'un abus de confiance aussi criminel, retirez-vous votre signature de ce document, et en laissez-vous toute la responsabilité à celui ou à ceux qui vous auraient ainsi indignement trompé dans une affaire d'une aussi grande importance?

Réponse. — Si ma signature existe au bas de ce document, je la retire, et je dégage ma responsabilité de cet acte.

Je déclare, de plus, que j'ai bien compris et que je comprends parfaitement les questions ci-dessus mentionnées, et que c'est en pleine connaissance de cause, comme en conscience, que je donne les présentes réponses à ces questions.

C'est pourquoi j'appose librement et sciemment ma signature en bas des présentes réponses et déclarations, en présence de M. Edmond Lupien et de M. Achille Leduc, tous deux marchands de cette paroisse, appelés comme témoins, lesquels ont signé avec moi.

J'autorise de plus l'évêque des Trois-Rivières à faire l'usage qu'il voudra de l'une des copies des présentes, et je le prie de faire parvenir l'autre à Son Excellence, Mgr Smeulders, Commissaire Apostolique au Canada.

L. S. Malo, prêtre.

L. E. Lupien, } témoins.
A. A. Leduc, }

Canada L. U. A. G. C. C. P.
CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District des Trois-Rivières.

Devant moi, soussigné, Laurent U.-A. Genest, Commissaire de la Cour Supérieure de la Province de Québec, nommé pour recevoir des affidavit à être lus en Cour dans et pour le district des Trois-Rivières, est comparu, ce 17 janvier 1884 après-midi, Louis-Edmond Lupien, marchand, de Bécancourt, dénommé comme l'un des témoins à la déclaration de messire L. S. Malo, prêtre, aux autres parts écrite, lequel après serment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :

Le dit messire L. S. Malo a signé en ma présence et celle de M. Achille Leduc, les questions et réponses mentionnées dans sa dite déclaration, après en avoir pris connaissance, et après avoir dicté lui-même ces réponses à chaque question que comporte ladite déclaration. Messire L. S. Malo réside chez moi, et jouit

de son plein et entier jugement, comme il en jouissait spécialement quand il a fait sa dite déclaration.

Et le dit déposant ne dit rien de plus et a signé sa présente déposition lue.

L.-E. LUPIEN.

Faite et assermentée devant moi, à la cité des Trois-Rivières, ce 17 janvier 1884.

L.-U.-A. GENEST, Com. C. S.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District des Trois-Rivières.

Devant moi, soussigné, etc., (comme ci-dessus)... est comparu ce 19 janvier 1884 après-midi, Antonio-Achille Leduc, dénommé comme l'un des témoins à la déclaration de messire L.-S. Malo, etc., etc., (comme ci-dessus) et a signé.

A.-A. LEDUC.

Sur cette déclaration catégorique et assermentée, pour mieux éclairer le protestataire et rendre son témoignage plus catégorique si possible, après l'étude du document incriminé, celui-ci fut alors communiqué à l'abbé Malo qui, le 1er février 1884, fit la nouvelle déclaration que voici :

Bécancourt, 1er février 1884.

Je, prêtre, soussigné, ai pris connaissance de la Supplique ci-dessus du 6 août 1881, en présence des témoins soussignés; j'ai écouté attentivement la lecture qui m'en a été faite, et, par respect pour la vérité et la justice, ma conscience m'oblige de déclarer ce qui suit :

1° Je n'ai jamais eu connaissance de ce document ni de sa teneur avant que Monseigneur me l'eût envoyé, il y a quelques semaines : par conséquent je n'ai pu le signer en connaissance de cause; 2° Je répète que les accusations portées contre Mgr Laflèche dans la dite Supplique sont injurieuses et calomnieuses, tout sent l'exagération et le désir

de nuire; 3° L'examen attentif de la signature d'en bas de la dite Supplique, si c'est ma signature, prouvera une de ces deux choses : ou qu'elle a été forgée, ou qu'elle a été obtenue par tromperie ou abus de confiance, car je n'ai jamais lu cette Supplique avant ces dernières semaines.

Enfin, je ne voudrais pas emporter dans la tombe et devant mon Souverain Juge le poids d'un acte que je considère comme criminel; un bon prêtre ne signe pas des abominations contre ses supérieurs en connaissance de cause.

L. S. MALO, prêtre.

A. A. LEDUC, }
ED. GRENIER, } témoins.

Donc, d'autres que l'abbé Malo, qui ne les a pas signés, par la main d'un faussaire, ont écrit et puis soutenu devant la Sacrée Congrégation de la Propagande, avec l'intention d'induire en erreur et de nuire au prochain les abominations contre lesquels nous verrons Mgr Laflèche se débattre.

XI

CORRESPONDANCE ENTRE MGR TACHÉ ET MGR TASCHEREAU AU SUJET DE LA DIVISION DU DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES

Taschereau, archevêque de Québec, ayant fait annoncer dans le *Journal de Québec*, le 9 avril 1883, sous la signature de A. Marois, prêtre, son secrétaire, que pour mettre fin à bien des rumeurs contradictoires, mises en circulation au sujet du futur diocèse de Nicolet, il informait le public :

1° Que l'érection de ce diocèse était une affaire réglée par le Souverain Pontife; et

2° Que tous les Evêques de la province étaient chargés avec lui, de proposer au Saint-Siège les limites qu'il convenait d'y donner, et les noms des trois candidats Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, fut profondément attristé. Le digne archevêque de Saint-Boniface ne put dissimuler sa peine amère et il s'en ouvrit à Québec en ces termes :

Saint-Boniface, Manitoba, 19 avril 1883, A Nos Seigneurs l'Archevêque et les Evêques de la province ecclésiastique de Québec, réunis.

Messeigneurs, — La lettre de M. C. A. Marois à l'éditeur du *Journal de Québec*, en date du 9 courant, m'apprend que Vos Grandeurs sont chargées de proposer au Saint-Siège les limites qu'il convient de donner au futur diocèse de Nicolet.

Cette nouvelle me détermine à une démarche bien insolite, sans doute, mais inspirée par un bon motif.

Je prends la liberté excessive, peut-être, de venir, par la présente, vous conjurer, Illustres Seigneurs, de ne pas assigner au nouveau diocèse des Trois-Rivières les bornes étroites qui l'enfermeraient, s'il était réduit à la partie du diocèse actuel du même nom, qui se trouve au nord du Saint-Laurent.

Je supplie votre patiente indulgence de vouloir bien écouter comment il se fait que j'ose m'immiscer dans une affaire de ce genre.

A l'automne de 1876, je me trouvais à Québec; j'étais même dans la Basilique, quand on y fit la lecture du Bref de Notre Très Saint-Père le Pape, Pie IX, à l'Evêque des Trois-Rivières, en date du 18 septembre de la même année. Je remerciai le bon Dieu, dans toute la sincérité de mon âme, de l'honneur qui me paraissait revenir à l'Episcopat canadien de ce précieux document, et du bien qui en découlerait pour les fidèles. Je ne tardai pas à me convaincre que mon impression n'était pas partagée par tout le monde, et ma surprise fut à son comble lorsque, quelques jours après, je rencontrai un prêtre qui me tint le singulier langage que voici :

« Le Bref du Pape, dont on parle tant, ne signifie pas grand' chose. Rira bien qui rira le dernier. J'en sais plus long qu'on ne croit sur ce qui se passe à Rome. L'année prochaine, nous aurons un délégué apostolique qui saura mettre nos ignorants (pardon! Messeigneurs) Evêques canadiens à leur place, et leur faire expliquer leur pastorale. »

Puis mon interlocuteur entra dans de minutieux détails de choses qui se feraient ou ne se feraient pas, fixant des dates, etc., etc., avec un aplomb et un ton de certitude bien remarquables, puis il ajouta :

« Votre ami, Mgr Laflèche, triomphe aujourd'hui, mais il ne triomphera pas quand son diocèse sera divisé, et qu'il sera *réduit à la misère* avec ses quelques paroisses au nord du fleuve. »

Je fis cesser cette conversation, tenue à l'automne de 1876, et pardonnez-moi, Vénérés Prélats, de vous la répéter au printemps de 1883, en vous faisant part de quelques-unes des impressions que me fit éprouver ce langage. Tout d'abord, je trouvai ridicule et insolent qu'on pût parler ainsi. L'homme qui le faisait n'est point un prophète; les événements qu'il m'annonçait n'étaient certainement pas la conséquence logique du voyage que Mgr des Trois-Rivières venait de faire à Rome, ni du Bref que le Très Saint-Père lui avait adressé. Plus tard, en voyant se dérouler, l'un après l'autre, un très grand nombre de ces événements qui m'avaient été annoncés en 1876, ma surprise a augmenté.

Je me suis demandé bien des fois qui a pu inspirer ce brave homme? qui a pu le renseigner, et si longtemps à l'avance? Cette demande, je me la fais plus que jamais aujourd'hui, puisqu'il est certainement question du dernier des avancés de mon prophète. Les ennemis de Mgr Laflèche (et ses ennemis sont aussi les vôtres, Messeigneurs, et, par conséquent, ceux de l'Eglise), sont dans l'allégresse; pour s'en convaincre, il suffit de lire les organes du fanatisme. Ils croient voir se réaliser, jusque dans les moindres détails, l'humiliation et le châtiment qu'ils annoncent contre Mgr Laflèche, depuis plusieurs années. Trompez ces regrettables espérances, bien-aimés Seigneurs, en donnant aux diocèses futurs des Trois-Rivières et de Nicolet des limites telles, que tout le monde puisse s'apercevoir que, cette fois comme toujours, on divise et limite les diocèses dans l'intérêt général de l'Eglise et l'avantage particulier des circonscriptions épiscopales, mais nullement pour obtempérer aux désirs de la malveillance.

Oh! mes Vénérables Frères, veuillez me comprendre. Je sens que je suis sur un terrain brûlant; je sens que je touche une corde dont les vibrations peuvent pénétrer jusque dans les âmes. Loin de ma pensée de croire que qui que ce soit d'entre vous puisse subir les inspirations de la malveillance;

mais, d'un autre côté, je sais que tout le pays a les yeux sur Vos Grandeurs, dans une affaire qui est annoncée officiellement comme de leur ressort. C'est pourquoi je viens humblement vous conjurer de ne pas prendre une décision qui aurait l'air d'un châtiment. Je n'hésite pas à vous le déclarer. moi, pour un, j'aurais à subir l'épreuve de la plus regrettable impression, si les collègues de Mgr Laflèche allaient le traiter au gré de ses ennemis. Je ne serais pas le seul à subir cette épreuve; dans tous vos diocèses, il y a des prêtres vertueux et éclairés, des laïques profondément dévoués à vos personnes sacrées, qui penseraient, qui souffriraient comme moi.

Tout le monde sait bien que le diocèse des Trois-Rivières n'est pas plus que le tiers des diocèses, soit de Québec, soit de Montréal, en étendue, en ressources et en population. S'il est divisé, et que les fractions qui résulteront de cette division ne s'augmentent point d'autres fractions sur les diocèses voisins, il me serait impossible à moi (et à bien d'autres avec moi) de ne pas croire qu'on veut, purement et simplement, punir et humilier l'Evêque des Trois-Rivières. L'humiliation d'un membre de l'Episcopat ne peut pas être une gloire pour le reste du corps; et les populations ne peuvent guère bénéficier du spectacle d'un Evêque châtié par ses Frères. Les témoins de ce spectacle formeront deux groupes. Les uns (et ceux-ci, on ne peut les empêcher de parler ni d'écrire) diront ce qu'ils disent déjà : « En voici un de réduit, c'est autant de gagné »; d'autres, en plus grand nombre, penseront bien différemment. En d'autres termes, les méchants se réjouiront, et les vrais amis de l'épiscopat seront affligés.

Avec ce que je sais et ce que je ne sais pas, j'ose le répéter : il me serait impossible de me défendre d'une impression excessivement regrettable, si je voyais réaliser, par un acte de mes Vénérables et Vénérés Frères de la province ecclésiastique de Québec, ce qui m'a été annoncé, il y a

près de sept ans, par un quelqu'un qui me parlait d'eux avec mépris, et qui disait bien haut que la division du diocèse des Trois-Rivières se ferait uniquement pour humilier et punir Mgr Laflèche.

Pardon, Vénérés Seigneurs, de vous parler ainsi. Je ne m'y suis déterminé que parce que mon impression personnelle me regarde, quoique l'acte dont il s'agit ne me regarde pas directement, et si j'allais subir celle que je redoute, je me reprocherais de ne pas avoir travaillé à l'écarter.

Nous sommes, vous et moi, Evêques de la Sainte Eglise. J'ai l'honneur d'être votre Frère dans l'Episcopat, quoique bien indigne, sans doute, de ce glorieux privilège. Vous le savez, le respect fraternel n'est pas altéré parce que l'amitié fraternelle s'alarme et dit ses craintes à ceux qu'elle vénère et qu'elle aime.

Pardonnez-moi, je vous en prie, de trop me souvenir peut-être que j'ai été Evêque de la province ecclésiastique de Québec pendant plus de vingt ans.

Pardonnez-moi, si j'ose présumer que vous voudrez bien porter la condescendance jusqu'à ne point repousser, sans attention, la demande du seul Evêque canadien au monde qui, comme Vos Grandeurs, est chargé d'un diocèse (canadien, en dehors de la province de Québec)[1].

Pardonnez-moi, si l'amitié m'inspire des appréhensions que la froide réflexion peut faire paraître exagérées. Mgr Laflèche a été douze ans dans nos missions. Oh! Messeigneurs, j'ai vécu et souffert avec lui. Ensemble, nous avons surmonté des difficultés, enduré des souffrances, et des privations plus qu'ordinaires, dont l'étendue vous est inconnue. Mgr Laflèche a été mon Mentor, et plût à Dieu que je l'eusse toujours pris pour mon modèle, dans la carrière de missionnaire que je parcours depuis si longtemps. Pendant deux ans, j'ai pansé de mes mains, les plaies que la privation, le

1. Ces mots entre parenthèses ont été ajoutés pour expliquer la pensée de l'auteur.

travail et la souffrance avaient infligées à ses membres trop faibles pour le genre de vie que son grand cœur lui faisait embrasser, avec tant de générosité et d'ardeur.

Que son humilité me pardonne, s'il est au milieu de vous, Messeigneurs, quand ces lignes parviendront à votre connaissance ! J'ai trop admiré sa vertu, son zèle, son abnégation, pour ne pas être profondément affligé à la seule pensée qu'il peut se faire quelque chose qui jetterait le nom d'un pareil prélat en pâture au mépris de gens, dans les rangs desquels se trouvent tous les ennemis de l'Eglise en Canada.

Voilà, Vénérés Prélats et Bien-aimés Seigneurs, ce que je prends la respectueuse liberté de soumettre à votre bienveillante considération. Personne au monde ne sait que j'écris ou songe à écrire sur cette question.

Je prie Dieu d'écarter de vos personnes sacrées les peines, les angoisses, les souffrances. Je le conjure de vous combler de ses faveurs les plus signalées, ainsi que les âmes confiées à votre sollicitude pastorale.

J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, de Vos Grandeurs le très humble et très obéissant serviteur.

(Signé) : † Alex., Arch. de Saint-Boniface, O. M. I.

La réponse de Mgr Taschereau, archevêque de Québec, fut ce qu'on pouvait attendre de la sécheresse de son cœur et des partis pris qui dictait sa conduite en toutes ses relations avec Trois-Rivières.

Québec, 1er mai 1883, A Monseigneur A. A. Taché, Archevêque de Saint-Boniface.

Monseigneur, — J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de Votre Grandeur, en date du 19 avril, adressée à l'Archevêque et aux Evêques de la province de Québec.

Tout en reconnaissant la bonté du motif qui a inspiré cette démarche que Votre Grandeur elle-même qualifie d'*insolite*, je ne puis me dispenser de vous communiquer en toute franchise mes impressions, comme vous me faites part des vôtres.

Mon impression est donc que V. G. ignore le motif véritable de la division du diocèse des Trois-Rivières, et regarde Mgr Laflèche comme *un martyr* dont les bourreaux seraient : 1° La majorité des Evêques de la province, aujourd'hui favorable à cette mesure; 2° La S. C. de la Propagande; 3° Le Souverain-Pontife lui-même, qui, suivant la lettre du Cardinal-Préfet (8 mars 1883) *judicans opportunum tempus advenisse quo dioecesis Trifluviana in duas dividatur dioeceses... mandavit ut super divisione ipsa fiat positio...*

Je vous avoue, Monseigneur, que je ne me sens pas le courage de communiquer à mes collègues la lettre de Votre Grandeur, qui fera indubitablement sur eux une pénible impression. Si Votre Grandeur tient à ce que ce document leur soit mis sous les yeux, Elle voudra bien en charger quelqu'autre.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon dévouement.

(Signé) : † TASCHEREAU, Arch. de Québec.

C'était un comble d'impudence, qui valut cette verte réplique de la part de Mgr Taché.

Saint-Boniface, Manitoba, 11 mai 1883, A Monseigneur E.-A. Taschereau, Archevêque de Québec.

Monseigneur, — J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de Votre Grandeur en date du 1er mai.

Je remercie Votre Grandeur de vouloir bien reconnaître « la bonté du motif qui a inspiré » ma démarche du 19 avril. Je la remercie aussi d'avoir daigné me « communiquer en

toute franchise » ses impressions à ce sujet. Ces impressions sont au nombre de quatre, sur chacune desquelles je me permettrai quelques observations. Je vous prie d'avoir la patience de me lire, et, comme le sujet est assez désagréable, j'espère que c'est la dernière fois que j'aurai à vous en entretenir.

1° Vous me dites : « Mon impression est que Votre Grandeur ignore le motif véritable de la division du diocèse des Trois-Rivières. » J'avoue sans hésitation que mon ignorance à ce sujet est complète. Je connais l'impression produite par la division, mais j'en ignore le motif véritable. Je ne connais d'officiel, sur ce sujet, que ce que Votre Grandeur a fait mettre sur les journaux. Avant cela, je n'avais entendu que Mgr Conroy qui, sans provocation de ma part, me disait en 1878, dans votre palais archiépiscopal : « On a voulu faire diviser le diocèse des Trois-Rivières, mais il n'y a pas de raison pour cela, et la division n'aura pas lieu. »

Mon ignorance sur ce point ne veut pas dire que je me permettrais de penser que la division s'est faite sans raison; aussi, tout en vous communiquant la pénible impression que j'éprouverais en voyant assigner des limites trop étroites aux diocèses des Trois-Rivières et de Nicolet, je me suis bien donné garde de dire un mot de la division elle-même.

2° La seconde impression produite sur Votre Grandeur par ma lettre est que je « regarde Mgr Laflèche comme un martyr ».

Ce mot, que je n'aurais pourtant pas choisi, rend ma pensée; et cette seconde impression de Votre Grandeur est parfaitement exacte. Voici, au reste, ce qui produit en moi cette conviction. Mgr Laflèche a eu le malheur de trouver dans son diocèse un individu[1] qui a le triste privilège d'avoir toujours été le tourment de ses supérieurs immédiats. Des lettres adressées de Québec à Mgr Provencher nous ont fait

1. Mgr Taché désigne ici M. l'abbé C. Marquis.

connaître, dans le temps, les premiers exploits de cet homme.

Quelques années après, et j'étais déjà Evêque et à Rome avec Mgr Prince, le même personnage s'est signalé par ses efforts pour empêcher la création du diocèse des Trois-Rivières. C'est encore lui qui causait des déboires à Mgr Cooke, et portait l'insolence jusqu'à traiter ce vénérable prélat de « *vieille vache* » (sic!). C'est ce même homme que Mgr Conroy avait assez bien connu pour le qualifier de « intrigant de bas étage. » De tout ceci, il est facile de donner des preuves, si Votre Grandeur désire en avoir.

Hélas! c'est ce même homme qui, depuis plusieurs années, s'acharne à poursuivre Mgr Laflèche, comme le parasite dangereux s'acharne à la victime qu'il épuise. Doué d'énergie et d'audace, ne manquant ni d'argent ni de temps, ce malheureux a entrepris la ruine de Mgr Laflèche; et, au grand scandale de trop de monde, il déploie dans cette œuvre mauvaise une activité digne d'une meilleure cause.

C'est la connaissance de tout ceci qui me fait voir dans Mgr Laflèche une victime, ou, pour me servir du mot de Votre Grandeur, un martyr. Je considérerai toujours comme martyr, dans ce sens, tout Evêque ou tout homme constitué en dignité, qui aura le malheur de se trouver exposé aux attaques d'un homme comme celui dont je parle.

3° Monseigneur, autant les deux premières impressions que vous m'avez indiquées, et que je viens d'examiner, sont vraies et justes, autant la troisième impression signalée par Votre Grandeur manque de ces qualités.

Votre Grandeur dit que, suivant moi, les bourreaux (de Mgr Laflèche) seraient : 1° La majorité des évêques de la province; 2° La S. C. de la Propagande; 3° Le Souverain-Pontife lui-même.

Voilà un langage bien étonnant, Monseigneur, et permettez-moi de vous le dire, un langage que rien au monde ne justifie. Je n'ai jamais rien dit, écrit, insinué ou pensé,

qui puisse autoriser Votre Grandeur à me prêter de pareils sentiments. Cette injurieuse insinuation est toute gratuite de votre part, et je vous en laisse la responsabilité.

Il est vrai que j'ai parlé des *limites* des diocèses, mais j'ai pris la question précisément au point auquel Votre Grandeur l'a placée devant le public. Si je ne dénature pas vos paroles, et Dieu me garde de le faire, vous avez fait comprendre : 1° Que le Souverain-Pontife n'a pas voulu fixer les limites du diocèse de Nicolet; 2° que la S. C. de la Propagande ne les a pas fixées non plus, mais a écrit que le Saint-Père désire que cette opération se fasse par l'Episcopat de la province ecclésiastique de Québec; 3° que l'Episcopat n'a encore rien décidé, puisque la réunion à laquelle cette décision doit se prendre, est fixée au 22 mai.

Après que Votre Grandeur a donné ces informations par la voie des journaux, j'écris respectueusement, ce me semble, et affectueusement, j'en ai la certitude, aux Evêques qui seuls sont chargés de prendre une décision, pour les informer de certaines choses qu'ils ignorent, je crois, et par suite desquelles j'éprouverais une grande peine si ces vénérables prélats, même à leur insu, allaient prendre une décision conforme aux désirs de gens que je sais mal disposés. Je n'ai pas dit un mot ni du Pape, ni de la Sacrée Congrégation de la Propagande, ni contre les Evêques, et, malgré cela, Votre Grandeur affirme que ma lettre la met sous l'impression que je regarde et le Pape, et la Sacrée Congrégation de la Propagande, et la majorité des Evêques de votre province comme autant de bourreaux. Evidemment, Monseigneur, Votre Grandeur a pris ses impressions ailleurs que dans ma lettre, et pour vous en convaincre, il vous suffirait de relire cette lettre sans prévention et sans parti pris. Dans tous les cas, Monseigneur, j'affirme hautement que votre impression est tout à fait erronée. Si Votre Grandeur avait déjà communiqué cette impression à quelqu'un,

je la crois tenue en conscience de se rétracter, et de réparer ainsi la calomnie, dont Elle se serait rendue coupable à mon égard.

4° La quatrième impression de Votre Grandeur est que ma lettre du 19 avril « fera indubitablement une fâcheuse impression » sur ses vénérables collègues, et Elle ne se sent pas le courage de la leur communiquer.

Moi, je crois que ma lettre, lue comme elle a été écrite, ne peut pas produire cette fâcheuse impression. Où en sommes-nous rendus, si nous ne pouvons pas nous écrire entre Evêques, sans produire de fâcheux résultats, et cela alors même qu'on écrit, comme l'admet Votre Grandeur, sous l'inspiration d'un bon motif ?

Je ne vois pas, non plus, qu'il faille un grand courage pour remettre à des Evêques réunis une lettre qu'un autre Evêque leur a écrite et adressée. Pour ma part, j'ai écrit avec une confiance entière ; je n'hésiterais pas à montrer cette communication au Souverain-Pontife, si j'avais le bonheur de voir Sa Sainteté. Je voudrais, en paraissant au tribunal du Souverain Juge, n'avoir à être jugé que sur des choses semblables à cette lettre et sur cette lettre elle-même.

En écrivant cette communication, j'ai certainement suivi les conseils de la divine charité : « Faites aux autres ce que vous voudriez qu'on vous fît à vous-même. »

Dans toutes les décisions importantes que je puis avoir à prendre avec mes collègues de la province ecclésiastique de Saint-Boniface, je vous assure, Monseigneur, qu'une lettre de Votre Grandeur, pour nous aider de ses lumières et de ses conseils, serait toujours bien accueillie. Je ne dis pas que nous ferions toujours ce que vous désireriez, mais je puis vous dire, sans hésitation, que nous vous respectons tous assez pour être toujours bien aises de connaître votre opinion, quelle qu'elle puisse être. Ecrivez-nous, Monseigneur, et soyez persuadé que je n'hésiterai jamais à transmettre

à mes Collègues ce que Votre Grandeur désirerait être porté à leur connaissance.

Agréez, Monseigneur, l'hommage du profond respect avec lequel, j'ai l'honneur d'être, de Votre Grandeur, le tout dévoué serviteur.

(Signé) : † ALEX., Arch. de Saint-Boniface, O. M. I.

Vraie copie.

F. X. CLOUTIER, prêtre, Secrét. de Mgr des Trois-Rivières.

Tournons la page pour laisser Taschereau savourer le morceau dans l'isolement.

XII

SOMMAIRE DU MÉMOIRE LAFLÈCHE

Nous verrons bientôt les faussaires et leurs protecteurs à l'œuvre.

Par les documents qui précèdent, on a eu déjà un sentiment assez net de leur savoir faire, comme on a pu discerner très clairement les fins qu'ils se proposaient d'atteindre, les mobiles inavoués et inavouables, qui les faisaient agir.

Une cabale mystérieuse pour les profanes seulement, qui devait être odieuse à tous cœurs bien nés, était montée contre l'évêque des Trois-Rivières. On la sentait audacieuse, elle devint acharnée dès le jour où ce vénérable prélat, plus soucieux de justice que de popularité, avait consciencieusement renseigné le Saint-Siège sur les irrégularités de l'exécution du Décret pontifical de 1876, relatif à la Succursale de Laval. Nous avons vu que Mgr Laflèche avait eu l'insigne honneur, aussi la dangereuse franchise de ne partager ni les vues personnelles et autres, ni les opinions tendancieuses de Mgr Taschereau inféodé à Laval jusqu'à être ou paraître incrusté dans sa destinée, bonne ou mauvaise, qu'il voulait avant tout triomphante. L'archevêque de Québec, ne pouvant donc se dégager de ses attaches, ni oublier qu'il fut Recteur et restait Chancelier de Laval, ne put davantage pardonner à Mgr Laflèche les soucis que lui suscitait son amour, malencontreux pour Laval, d'équité parfaite et de régularité absolue dans l'administration des intérêts supérieurs de l'Eglise et de la société. De là, l'irréductible hostilité dont nous avons vu et reverrons les funestes effets.

Dans la lutte poignante qui s'engagea, l'influence de l'ar-

chevêque s'exerça étrangement, constamment, au détriment de son suffragant. Dans l'affaire qui nous occupe, elle eut le singulier pouvoir de suspendre le cours même de la justice et l'observation des convenances même élémentaires. Ainsi, contrairement aux usages admis, mais sur les instances de l'archevêque omnipotent, on refusait obstinément à l'évêque, mis aussi injustement qu'irrégulièrement en cause par des subordonnés subornés, la communication des documents dans lesquels il se trouvait incriminé, lésé ou combattu; on lui laissait ignorer qui l'accusait, ce dont il avait à se défendre, bien qu'il offrît de réfuter, de confondre choses et gens. Il y avait parti-pris, siège fait : les affirmations de l'archevêque tenaient lieu de tout : d'enquête et de verdict! Cela seul prouvait surabondamment que *l'intrigant de bas étage* qu'était l'abbé Marquis, n'était mis en avant que pour sauver la face de l'intrigant de l'étage au-dessus, l'intrigant de haut vol et de grande considération qu'était l'archevêque; que c'était bien celui-ci qui faisait mouvoir les pantins et ordonnait leurs gestes selon ses vues et ses fins misérables, qui étaient notamment d'en imposer à la S. C. de la Propagande, au Souverain-Pontife lui-même dont on attendait, auxquels on demandait avec une indiscrète instance la diminution, n'en pouvant obtenir la déposition, de Mgr Laflèche qui eût été accueillie par LUI avec allégresse.

Le lecteur voudra sonder l'abîme des misères des adversaires, et en même temps, mesurer la grandeur des mérites de Mgr Laflèche en parcourant les documents qui vont se succéder ici.

Mgr Laflèche partit à Rome pour présenter sa défense lui-même.

Et voici comment l'administrateur de son diocèse, durant son absence, le très digne et fort sympathique Ch. Ollivier Caron, le vicaire-général avec lequel le lecteur a fait connaissance à l'occasion des fêtes jubilaires, annonce le départ de l'auguste pèlerin, à ses diocésains alarmés :

Mes Vénérés Confrères et mes Chers Frères, Avant de se mettre en route pour son long et pénible voyage, Sa Grandeur notre digne Evêque m'avait chargé d'annoncer au Clergé et aux Fidèles du diocèse son départ inattendu pour la Ville Eternelle; cependant malgré mon profond respect pour ce désir et cette recommandation de notre premier pasteur, il m'a été presque impossible d'y faire droit avant ce jour, à cause de la multiplicité des détails dont il m'a fallu m'occuper sans délai. Je viens aujourd'hui, bien qu'un peu tard, m'acquitter de ce devoir.

C'est mercredi le deuxième jour de ce mois, et pour la cinquième fois depuis douze ans, malgré les pénibles inconvénients dus aux infirmités contractées autrefois dans ses travaux apostoliques, au milieu des tribus sauvages du Nord-Ouest, malgré l'affaiblissement considérable de ses forces, comme l'indiquent évidemment ses membres amaigris et ses cheveux blancs, malgré enfin l'état peu rassurant d'une santé débile et chancelante, que Mgr L. F. Laflèche quittait sa ville épiscopale pour s'acheminer courageusement vers la cité des Papes, dans l'intérêt de son diocèse.

Désirant éviter les manifestations publiques, qui se serait inévitablement produites à l'occasion de son départ, s'il eût été annoncé, Monseigneur a voulu partir sans éclat et sans bruit par la voie du chemin de fer. Accompagnons de nos vœux et de nos prières le bon pasteur qui se dévoue pour son troupeau.

Durant le dernier entretien que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Sa Grandeur à l'Evêché, les paroles qu'elle m'a adressées m'ont profondément ému. Les voici en substance. Vous y verrez, dans cet épanchement intime, son âme et son cœur de pasteur et de père. « Dans l'état de santé que m'ont fait mon âge et mes tra-
» vaux, me disait-il, je redoute les implacables rigueurs de la
» mer et les autres fatigues d'un si pénible voyage; *mais* je me
» dois avant tout à mes ouailles... Les intérêts de mon diocèse
» m'appellent à Rome, je veux m'y rendre. J'irai déposer ma
» prière aux pieds du Souverain Pontife, le père de la grande
» famille chrétienne. Si mes paroles sont accueillies favorablement,
» ce sera la consolation de ma vieillesse; si au contraire le Vicaire
» de Jésus-Christ, le prince des pasteurs, les rejette et décide
» autrement, ses arrêts seront, comme toujours, considérés par
» nous et nos fidèles diocésains, comme l'expression de la volonté
» de Dieu à notre égard dans les circonstances qui nous entourent,
» et reçus avec un respect et une soumission filiale. Car, si ces
» paroles tombées des lèvres de Jésus-Christ : *Qui vous écoute*
» *m'écoute,* sont vraies à l'égard des autres pasteurs, elles le sont

» surtout à l'égard du chef Suprême des pasteurs. Alors et toujours » il me restera du moins le témoignage de ma consicence d'évêque » que je n'aurai omis aucun dévouement pour sauvegarder et » défendre ce que j'ai regardé de bonne foi comme les droits et les » intérêts de mon diocèse.

» Mais, comme c'est de Dieu que dépend tout succès, je recom- » mande instamment mon voyage et tout ce qui en fait l'objet, » ma personne ainsi que les prêtres qui viennent partager mes » fatigues et mes travaux, aux ferventes prières du clergé, des » communautés religieuses et des fidèles diocésains.

» A tous mes souvenirs et prières au saint autel et ma bénédic- » tion de pasteur ».

Quel parfum de piété franche et sereine dans la noble simplicité de ces paroles, Mes très chers Frères! Quelle élévation, quelle grandeur dans ce dévouement du pasteur pour son troupeau! Quelle beauté, quelle noblesse dans cette soumission calme et entière! Il faut avoir été formé à l'école du crucifix et y avoir puisé l'esprit du divin crucifié pour traduire si fidèlement dans sa conduite et ses œuvres sa céleste doctrine. Nous avons là, M. C. F. le beau spectacle de la vraie vertu aux prises avec l'épreuve; c'est un livre ouvert pour nous, c'est un enseignement magistral pour tous.

C'est la veille de son départ, que Monseigneur signait les lettres officielles qui me constituent administrateur du diocèse.

Je n'ajouterai rien aux prières déjà prescrites par une récente circulaire, la piété connue des fidèles m'est une sûre garantie que de nombreuses et ferventes prières s'élèveront vers le ciel tous les jours et dans toutes les familles, selon les intentions de notre vénéré Evêque.

De même je ne prescris aucune collecte pour subvenir aux dépenses nécessaires d'un si long voyage : je connais assez les dispositions bienveillantes d'un grand nombre, pour laisser chacun aux inspirations de son cœur.

MM. les Curés voudront bien recevoir les offrandes volontaires et les transmettre au procureur de l'Evêché.

Sera la présente lettre lue aux prônes de la messe paroissiale, et en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception.

Donné aux Trois-Rivières, le 12 mai 1883.

Chs. Ol. CARON, V. G.

Adm. du diocèse.

Mgr Laflèche parti à Rome dans ces conditions. Il y arriva heureusement, et dès le 30 juin de cette année. Avec la lettre ci-après, il déposait à la S. C. de la Propagande, son *Mémoire* sur la question déjà résolue et pour la troisième soulevée contre lui par d'implacables ennemis.

A son Ém. Jean Cardinal Siméoni, préfet et aux Éminentissimes Cardinaux, membres de la S. C. de la Propagande.

Eminentissismes Seigneurs, J'ai l'honneur de soumettre à Vos Eminences, dans le Mémoire qui accompagne la présente, l'exposé des procédés irréguliers suivis et des arguments futiles invoqués par quelques membres de mon clergé, qui sont venus à plusieurs reprises, depuis quelques années, demander au Saint-Siège, *inconsulto episcopo,* et à l'insu des Evêques de la province, la division du diocèse des Trois-Rivières.

J'ai été forcé de donner un peu d'étendue à ce travail, pour relever les nombreuses erreurs qu'ils ont consignées dans leurs documents, et mettre en évidence la futilité des arguments, sur lesquels ils ont prétendu appuyer leur demande.

Je prie Vos Eminences de lire ce Mémoire avec patience, en recourant au besoin aux pièces justificatives qui l'accompagnent, afin qu'Elles puissent connaître le véritable état du diocèse des Trois-Rivières, et par là juger sûrement de ce qu'il y a de mieux à faire pour le bien de la religion, et pour la conservation et la prospérité de ce diocèse, dans le règlement de cette question.

Dans l'espoir que Vous accueillerez favorablement ma demande, Eminentissimes Seigneurs, je demeure avec la plus haute considération de Vos Eminences,

le très humble et tout dévoué serviteur,

† L. F. Evêque des Trois-Rivières.

Rome, le 30 juin 1883.

SOMMAIRE DU MÉMOIRE

Trois tentatives ont été faites pour diviser et ruiner, depuis sa récente érection, le petit diocèse des Trois-Rivières. La première de ces tentatives malheureuses a eu lieu en 1875; la deuxième en 1877; la troisième en 1883.

L'Evêque en est à son deuxième voyage à Rome pour s'y opposer.

Les deux premières attaques sont certainement dues aux efforts constants d'un prêtre intrigant du nom de C. Marquis, autrefois du diocèse des Trois-Rivières. On a lieu de croire que la troisième est encore l'œuvre de ce prêtre, actuellement à Rome.

PREMIÈRE PARTIE

Première tentative de démembrement. — Ce prêtre, qui s'était fortement opposé à l'érection du diocèse, lorsqu'il n'était que jeune vicaire, et depuis à sa conservation et à sa prospérité, à plusieurs reprises, sous mon prédécesseur, parvint en 1875, à force de cabales et d'intrigues, à réunir en apparence les noms de 26 prêtres pour demander la division du diocèse des Trois-Rivières, et la formation d'un nouveau diocèse à Nicolet.

Ce prêtre, avec les chefs du petit mouvement soulevé par lui, avait trouvé, quelques années auparavant, le diocèse trop petit et trop pauvre, pour pouvoir subsister.

Leur pétition de démembrement fut dressée à l'insu de l'Evêque diocésain et de l'épiscopat provincial, puis adressée directement au Saint-Siège.

Cette pétition fut renvoyée de Rome aux Evêques du Canada, qui la rejetèrent presque à l'unanimité, en 1876, *sauf à peu près l'Archevêque de Québec*, qui parut prendre la mesure et son auteur sous sa protection.

Les noms des pétitionnaires furent soigneusement cachés à l'Evêque des Trois-Rivières, avec raison. Plusieurs noms avaient été inscrits *frauduleusement.*

Dans le même temps, d'*autres faux* se produisirent auprès de la S. C. de la Propagande. Son Eminence le Cardinal Franchi, Préfet, émit par lettre, sur le jugement des Evêques

du Canada, des assertions contraires au procès-verbal même de l'assemblée des Evêques.

L'Evêque des Trois-Rivières démontra la *fausseté* et la *futilité* des renseignements fournis au Saint-Siège dans un Mémoire spécial; et ce fut l'occasion de son premier voyage à Rome, pour cette question, en 1876. L'affaire en resta là.

Deuxième tentative. — En 1877, quand Mgr Conroy fut envoyé au Canada comme Délégué Apostolique, la demande d'un démembrement fut renouvelée par les prétendus mêmes *pétitionnaires*, sous l'action de ce *même* prêtre.

Le Délégué Apostolique, qui était sur les lieux et qui voyait les choses de ses yeux, eut des doutes sur la véracité des avancés de ce prêtre, et ne trouva pas solides les allégués de la pétition.

Il demanda une expression régulière de l'opinion des prêtres du Sud du diocèse, que cette division concernait spécialement. Il se trouva que le nombre des pétitionnaires, de 26 qu'on l'avait fait d'abord, fut réduit à 16, dont la moitié prêtres du Séminaire de Nicolet, sur un clergé diocésain de 123 membres.

Le Délégué, indigné d'une telle supercherie, qualifia le prêtre, promoteur du mouvement, d'intrigant *de bas étage*, trouva d'ailleurs, le démembrement impraticable, et demanda à l'Evêque des Trois-Rivières de faire un nouvel exposé de cette affaire au Saint-Siège.

Alors Son Eminence, le Préfet actuel de la S. C. de la Propagande, renseigné officiellement : 1° par le rapport des Evêques; 2° par celui du Délégué Apostolique; 3° par celui de l'Evêque diocésain, répondit, le 6 avril 1878, que le diocèses des Trois-Rivières demeurerait intact.

Troisième tentative. — Dans le mois d'avril dernier (1883), une lettre de l'Archevêque de Québec, publiée dans les journaux, jeta le clergé et les fidèles dans la stupéfaction, en

leur apprenant tout à coup que le diocèse des Trois-Rivières allait être prochainement divisé, d'après une communication du Préfet de la S. C. de la Propagande.

Une autre lettre de l'Archevêque adressée à l'Evêque des Trois-Rivières, l'induisait à croire, à l'encontre de la réalité, que le projet de division était un *proprio motu final* de Sa Sainteté, et l'invitait à procéder lui-même à ce démembrement, dont il n'avait pas entendu parler, avec les Evêques ses collègues.

Persuadé que ce projet de division était le résultat de nouvelles menées auprès du Saint-Siège, l'Evêque des Trois-Rivières prit des informations précises auprès des Evêques de la province et auprès de son clergé. C'était le seul moyen qu'il eût de déjouer les intrigues.

Il apprit, en effet, par témoignage écrit, que ni les Evêques, ni les prêtres, ni les fidèles de son diocèse n'avaient eu connaissance d'une nouvelle demande de démembrement, qu'ils étaient étrangers à une telle démarche, mais que c'était l'Evêque de Chicoutimi qui avait mis la demande de diviser le diocèse des Trois-Rivières devant le Saint-Siège, au nom de certaines personnes tenues dans l'ombre, ou plus probablement *sur des noms falsifiés.*

La pétition récente d'un démembrement au nom du clergé du diocèse est certainement un *faux*, puisqu'elle est contraire à son propre témoignage tel qu'il vient d'être donné à l'Ordinaire.

L'opinion commune, au diocèse, est que le prêtre ci-dessus mentionné doit être encore l'instigateur de cette nouvelle tentative de démembrer, ou, ce qui revient à la même chose, de ruiner le diocèse. Ce prêtre est présentement à Rome, et a été en rapport intime, à Rome même, avec l'entremetteur de la pétition, l'Evêque de Chicoutimi, dans le diocèse duquel il est alors entré.

Le diocèse des Trois-Rivières et son Evêque ont failli devenir victimes de cette odieuse intrigue, conduite avec

plus de calcul cette fois, et comme sous le voile de l'autorité supérieure. On évitait par là les investigations, les légitimes représentations, et surtout le jugement des Evêques de la province, toutes choses qui avaient été antérieurement fatales au projet de division.

Les Evêques n'ont été réunis le 22 mai dernier, à Québec, que pour tracer les limites du démembrement et nommer un Evêque pour le nouveau diocèse, d'après le propre témoignage du Métropolitain publié sur les journaux. Si l'Evêque des Trois-Rivières eût pris la lettre de Son Eminence le Préfet, comme un décret final, ainsi que l'Archevêque voulait le lui faire croire, et eût participé au démembrement avec ses collègues, au lieu de venir faire ses humbles représentations au Saint-Siège, son diocèse serait aujourd'hui divisé, et offrirait le spectacle de deux ruines.

La divine Providence a voulu que sa grande confiance dans la justice du Saint-Siège le décidât à lui présenter une nouvelle exposition de sa cause, et à mettre ainsi à nu, pour la troisième fois, l'œuvre des intrigants contre la jeune église qui lui est confiée ; et il espère que sa démarche ne sera pas infructueuse.

Sa Sainteté a accueilli l'Evêque des Trois-Rivières, en effet, avec une grande bienveillance, et lui a dit d'exposer entièrement et avec soin au Saint-Siège tout ce qui regardait l'affaire de son diocèse.

Etat général du diocèse. — Un exposé de l'état général du diocèse des Trois-Rivières et de la situation particulière où il se trouve, fera aisément comprendre qu'un démembrement causerait sa ruine, et serait, de plus, très préjudiciable aux intérêts de la religion.

C'est aussi la raison pour laquelle l'Evêque est obligé de faire au Saint-Siège les plus graves représentations.

Dans cet exposé on ne répondra qu'au Mémoire des péti-

tionnaires de 1875, le seul qui soit connu, et dont d'autres ne pourraient guère être, au reste, que la répétition.

I. — *Etat moral.* — 1° Il ne s'est rien passé d'extraordinaire au diocèse des Trois-Rivières depuis que Son Em. le Préfet de la S. C. de la Propagande a rejeté la division en 1878 : aucune raison nouvelle n'a surgi, les choses étant restées dans le même état.

Une paix profonde n'a cessé de régner dans le diocèse; la moralité est très satisfaisante, et les institutions se développent d'une manière régulière.

2° Les pétitionnaires ne formulent aucune plainte contre l'administration diocésaine, dont ils font même l'éloge.

II. — *Territoire, population du diocèse et communications*[1]. — Le territoire de ce diocèse, moins grand de beaucoup que celui de Québec et de Montréal, est encore aux deux tiers *inhabitable* du côté Nord, à raison des innombrables montagnes, lacs et marais dont il est formé, et de la rigueur du climat. Depuis 200 ans que cette partie, appelée *Haut Saint-Maurice*, est explorée, il n'y a pas été érigé une seule paroisse.

La partie *habitable* au Nord est une étroite et courte lisière entre les montagnes dites *Laurentides* et le fleuve Saint-Laurrent. La plus large partie habitable se trouve au Sud, et est presque toute colonisée.

Il ne sera pas formé dix nouvelles paroisses dans le dio-

1. La superficie du Diocèse de Québec était alors de 14.800 milles carrés; celle du Diocèse des Trois-Rivières, de 8.160 milles carrés; du Diocèse de Montréal, 5.940 milles carrés; du Diocèse des Trois-Rivières, déduction faite de la réserve forestière, 3.700 milles carrés; du Diocèse des Trois-Rivières, Partie Nord, sans la réserve forestière, 3.700 milles carrés.

La superficie du Diocèse des Trois-Rivières, Partie Sud, sans la réserve forestière, 2.230 milles carrés.

Contenances certifiées par E. E. Taché, Assistant Commissaire des Terres de la couronne.

cèse des Trois-Rivières, d'ici à une époque très éloignée.

Ce petit diocèse est nouveau : il a été érigé en 1852. L'Evêque actuel en est le second. Il a été déjà morcelé trois fois pour former et agrandir d'autres diocèses, du consentement de l'Evêque actuel.

Il renferme en tout 75 paroisses, 4 petites missions, 134 prêtres et 135.000 âmes environ.

Ce diocèse est entièrement formé de campagnes, la plupart pauvres, et de date récente.

Il n'y a de ville, à proprement parler, que les *Trois-Rivières*. Encore cette ville, quoiqu'un peu ancienne, ne contient que 10.000 âmes.

Nicolet est un village d'environ 1.800 âmes, situé à quatre lieues des Trois-Rivières, dans les terres et sans voie ferrée. Le Délégué Apostolique, examinant les lieux, disait qu'il n'était pas *raisonnable* de placer là un siège épiscopal.

La ville des Trois-Rivières est le vrai centre religieux, commercial et judiciaire de cette contrée. Elle est avantageusement placée sur le fleuve Saint-Laurent; et quatre voix ferrées y conduisent des quatre points cardinaux.

Les communications y sont beaucoup plus faciles qu'avec Nicolet, même pour les paroisses du Sud.

Le fleuve Saint-Laurent, qui coule lentement au milieu du diocèse comme à travers ceux de Québec et de Montréal, se traverse aisément par un service de bateaux à vapeur en été, un services d'habiles canotiers en hiver, ou sur la glace. Jamais une seule personne n'a péri dans ce service de passage.

Aussi, personne ne s'en plaint, ni aux Trois-Rivières, ni à Québec ou à Montréal[1].

1. Rien n'était plus naturel que de prévoir alors un développement normal du diocèse comme population et richesses, mais alors même rien ne justifiait la division. Les pétitionnaires jonglent avec des chiffres, disant que le Nord du diocèse avait 22.284 milles carrés, le Sud seulement 2.356. Mais ils omettaient de dire que le Nord était

III. — *Ressources du diocèse.* — La cathédrale, le Séminaire et l'Evêché des Trois-Rivières sont maintenant construits, mais non entièrement terminés.

Les pétitionnaires sont tombés dans des exagérations extravagantes au sujet des propriétés et des revenus du diocèse.

Sur le coût des constructions et les sommes fournies, ils ont erré de 736.000 francs en face des chiffres officiels; c'est-à-dire que, sous la suggestion du prêtre qui les inspirait, ils ont consigné une somme de fantaisie.

Ils ont pareillement augmenté les revenus annuels du diocèse, en y joignant ceux de la cure des Trois-Rivières, de la Propagation de la Foi et d'autres ressources étrangères, employées ailleurs ou supprimées.

La vérité est que les revenus propres de l'Evêché des Trois-Rivières sont insuffisants pour les besoins, et qu'il faut encore faire de temps en temps un appel à la charité des diocésains.

Maintenant, les sacrifices très considérables que les diocésains ont réellement faits depuis trente ans pour la construction des édifices épiscopaux aux Trois-Rivières, leur donnent un juste droit d'en recueillir le fruit pour eux et leurs enfants et de se reposer, d'autant plus que les deux Evêques diocésains leur en ont fait, et à plusieurs reprises, la *promesse solennelle.*

La population du Sud se regarderait donc comme traitée avec une extrême injustice, si, au moment de jouir du fruit de tant de contributions, elle était forcée de se retirer des Trois-Rivières, et de recommencer les grands sacrifices nécessaires à la création et au soutien d'un nouvel établissement épiscopal à Nicolet, où d'ailleurs ses autres intérêts ne l'appellent point.

---

inhospitalier et venait même d'être constitué en *réserve forestière,* alors que le Sud avec ses 2.356 milles carrés valait effectivement le double de ce qu'on daignait bien abandonner à ce que resterait le diocèse amputé des Trois-Rivières.

Embarras financiers. — Des circonstances malheureuses ont failli amener la banqueroute de l'Evêché en 1861. L'Evêché se trouvait endetté d'environ 500.000 francs. L'Evêque actuel, avec le concours généreux du clergé et des fidèles, est parvenu, après vingt ans d'efforts, à tirer le diocèse de cette impasse.

Il reste encore toutefois une dette de 200.000 francs. Un démembrement menacerait de replonger la partie laissée à l'Evêque dans une semblable crise. Cette crise serait périlleuse, après tant de contributions demandées, avec la douleur et le découragement causés aux diocésains par le démembrement même[1].

L'existence du Grand Séminaire, qui est tout nouveau, serait particulièrement compromise.

IV. — *Les Séminaires.* — Le Séminaire de Nicolet. — Il y a dans le diocèse deux petits séminaires ou collèges : celui de Nicolet, et celui des Trois-Rivières, auquel s'adjoint le Grand Séminaire.

Le Séminaire de Nicolet feint de se croire en danger sans un évêché à son côté.

C'est néanmoins sous l'administration des Evêques des Tois-Rivières que cette institution a le plus prospéré, comme les statistiques en font foi[2].

L'Evêque actuel, non plus que son prédécesseur, n'a rien fait pour nuire à ce collège; il l'a peut-être, au contraire.

1. La Cathédrale, l'Evêché, le Séminaire étaient encore inachevés; il y avait 200.000 fr. de dettes et, légalement les créanciers pouvaient faire obstacle à ce qu'on mît leurs intérêts en péril une fois de plus.

2. Le collège de Nicolet avait une moyenne de 300 élèves, 11 professeurs et ses affaires étaient prospères : il se disait néanmoins en péril.

Le collège de Trois-Rivières ne réunissait que 250 élèves. Dans l'intérêt du collège de Nicolet, l'évêque des Trois-Rivières, il y avait 15 ans environ, lui avait offert avec l'ordre du gouvernement, son transfert à Trois-Rivières : il s'y refusa.

traité trop favorablement. Il s'est simplement opposé, une fois, à certaines prétentions des prêtres de ce Séminaire, qui étaient absolument contraires aux règles des Conciles et aux droits de l'Ordinaire, comme on peut le voir dans le présent *factum*.

Au surplus, il ne serait pas juste de ruiner un diocèse, et d'exaspérer les populations en sacrifiant leurs intérêts temporels et en les chargeant d'impôts, pour l'avantage particulier d'un collège.

LE SÉMINAIRE DES TROIS-RIVIÈRES. — La vraie raison qui a porté les prêtres du Séminaire de Nicolet et quelques-uns de leurs amis à devenir favorables à l'érection d'un évêché à Nicolet, est l'ombrage que leur porte la prospérité du nouveau Séminaire des Trois-Rivières. C'est en mettant un tel ressort en mouvement que l'intrigue a eu quelque succès auprès d'eux. Mais les deux maisons peuvent également prospérer, comme l'expérience l'a prouvé, si elles se montrent toujours dignes de confiance.

Le Séminaire diocésain, en tout cas, a sa place marquée par le Concile de Trente dans la ville épiscopale avec un grand à-propos, et ne peut être détruit pour plaire au Séminaire de Nicolet.

V. — *La division dans le clergé.* — Cet allégué des pétionnaires est un pur prétexte, et pis encore, une calomnie.

Tous les prêtres du diocèse en masse le repoussent, et maintiennent qu'il n'y a pas de clergé plus uni dans toute la province. L'Ordinaire corrobore leur honorable témoignage. Huit prêtres du Séminaire de Nicolet et deux de leurs amis sont les seuls à croire qu'une telle division existe; mais leur opinion ne peut la faire exister en dépit du corps tout entier. Le démembrement seul serait de nature à briser l'harmonie, et à refroidir l'union fraternelle.

Quant à cette question de démembrement du diocèse, sur un

clergé de 134 membres, 17 seulement sont favorables à une telle mesure, sans l'avoir demandée récemment, dont 10 du Séminaire de Nicolet, avec 7 de leurs amis. Telle est sur ce sujet l'expression fidèle des sentiments du clergé.

VI. — *L'opinion des Evêques en 1876.* — Tous les Evêques, moins deux, se sont alors opposés au démembrement du diocèse, parce qu'ils n'y voyaient pas de raisons solides, mais les plus graves inconvénients. On le lit dans leurs lettres particulières et le procès-verbal de leur assemblée. L'Evêque de Sherbrooke se prononça conditionnellement. Seul, l'Archevêque, en relation particulière avec le prêtre ci-dessus mentionné, donna un vote favorable, appuyé sur les futiles prétextes susdits : un danger pour le Séminaire de Nicolet et une division dans le clergé.

Le Délégué Apostolique partagea et ratifia l'opinion de l'Episcopat provincial.

En 1883. — Les mêmes raisons existent contre le démembrement, et plus fortes encore. Aucun motif favorable ne s'est produit. Trois Evêques ont eu occasion de s'exprimer en ce sens à l'Evêque des Trois-Rivières; trois autres n'en ont rien dit.

L'Archevêque a prétendu que la lettre de Son Em. le Préfet sur l'opportunité d'une division était un *proprio motu* de Sa Sainteté. Un autre Evêque a dit que c'était un châtiment personnel contre l'Ordinaire.

En vérité, c'est ce sentiment qui prévaut dans toute la province, car on ne *voit pas du tout* les raisons d'un tel démembrement.

Les diocèses de Québec et de Montréal sont plus grands, trois fois plus peuplés et plus riches que celui des Trois-Rivières, partagés comme lui par le fleuve Saint-Laurent; et personne ne parle de les diviser.

Le clergé et le peuple du pays ne s'expliquent une telle

mesure que par le fait d'une grande persécution exercée, à l'insu du Saint-Siège, contre l'Evêque des Trois-Rivières.

Réunion du 22 mai. — Les Evêques de la province ne se sont réunis à Québec, le 22 mai, que pour tracer les limites du diocèse nouveau et nommer les candidats au siège épiscopal. Ils n'avaient pas à *exprimer d'opinion* sur les inconvénients ou les avantages du démembrement, et n'avaient personne pour exposer, au nom du diocèse, sa position.

S'ils ont pris, comme on dit, quelques paroisses sur les diocèses voisins pour agrandir celui des Trois-Rivières, l'Evêque des Trois-Rivières s'oppose à ce projet, qui est *illusoire*, parce qu'il ne remédie pas aux difficultés par ce peu de paroisses, et que de plus il sort des termes du mandat en entamant les autres diocèses, et cache ainsi l'impossibilité du démembrement; *injuste*, parce qu'il enlève à une nombreuse population le fruit d'énormes sacrifices auquel elle tient, pour le donner à des paroisses étrangères qui n'y ont pas droit, et l'oblige à recommencer inutilement une autre et longue série de contributions.

RESUME. — Les raisons principales de ce Mémoire sont[1]: 1° injustice et supercherie odieuse dans les diverses tenta-

---

1. *Futilités.* — Il serait peut-être utile de dire ici quelques mots des futilités dont était chargée la dernière pétition, en date.

1° On y parlait de la construction de chemin de fer; on en fait l'évaluation et l'éloge sans fin, comme si ces entreprises industrielles devaient soutenir des évêchés, et nécessiter des divisions de diocèses! Les voies ferrées, qui sont assurément de grands moyens de communications, ne créent pas plus de pareils besoins sur les rives du St-Laurent que dans les plaines de l'Italie; et la valeur de ces chemins n'affecte pas plus les finances des églises canadiennes, que celles des diocèses étrangers.

Que fait, par exemple, à l'évêque d'Albano le coût ou les revenus du chemin de fer de Naples à Rome?

Si ces voies ferrées ouvraient des terres au défrichement, l'argument aurait quelque valeur, non pour alors, mais dans un avenir éloigné. Or, il est démontré que le territoire du nord, auquel touchait un seul de ces chemins, était inhabitable. Pour arriver à être utile en ce sens, il aurait fallu que ce chemin fût conduit à 140 milles plus

tives de démembrement; 2° exiguïté du territoire habitable et du nombre des paroisses; 3° facilité des communications; 4° ressources modiques du diocèse; 5° dette considérable après les adversités passées; 6° injustice exorbitante envers la population généreuse du Sud; 7° manquement à

---

loin à travers les montagnes, c'est-à-dire au lac St-Jean et en un autre diocèse déjà formé.

Mais il y avait plus : c'était que ces voies ferrées au nord du Saint-Laurent, qu'on représentait comme une source de richesse pour les populations, étaient devenues pour elles une cause de ruine.

En effet, elles avaient été construites aux frais de la province, et avaient coûté environ 80 millions de francs. Des intrigants de l'espèce de ceux qui avaient fabriqué cette dernière pétition, avaient vendu ces voies à des adversaires nationaux, à des Anglais protestants, la plupart francs-maçons, et cela pour la moitié de leur valeur, c'est-à-dire avec une perte de 40 millions!

Le contre-coup d'un tel désastre faillit entraîner la ruine de la province elle-même. Naturellement, la pétition ne dit rien de cet événement qui eût enlevé à l'argument son dernier trait d'honnête apparence.

Mais il y avait une chose à remarquer à ce sujet, c'est que cette pétition, qui n'est qu'un faux dans son entier, en est un autre par sa propre date.

Elle est datée d'août 1881, et elle n'a été présentée à la Propagande qu'en 1883. Or, c'est au printemps de 1882 qu'a eu lieu le désastre relatif aux voies ferrées. Donc, soit que la date de 1881 ait été mise sur la pétition avant le désastre, soit qu'elle ait été mise après pour offrir ce simulacre d'argument, il est très certain qu'en prétendant encore, en 1883, que ces voies allaient opérer une heureuse révolution dans la prospérité publique, on débitait à la S. C. de la Propagande avec conscience une insigne fausseté, puisque la ruine était déjà consommée.

Ainsi, on trouve de la fourberie jusque dans les futilités.

2° On donne, comme motifs de démembrement, l'établissement d'une école de religieuses enseignantes, dites de l'Assomption, dans les limites de la ville des Trois-Rivières, et encore le projet chez l'Evêque d'établir le noviciat de ces religieuses en sa ville épiscopale!

Cette prétention est à peine imaginable.

La raison donnée était que ces filles, préparées à l'enseignement pour l'intelligente population des campagnes, ne sont pas aptes à instruire les classes pauvres et moyennes des villes!!!

Cette institution, créée par l'évêque des Trois-Rivières, comptait une quinzaine de maisons dans son diocèse. Quoi de plus rationnel que l'évêque, qui faisait de ces religieuses comme autant d'apôtres pour l'instruction de l'enfance de son diocèse, trouvât à propos de sur-

la foi promise par les Evêques diocésains; 8° soutien du grand et du petit Séminaire; 9° opposition quasi unanime du clergé et des diocésains à ce démembrement; 10° châtiment présumé de l'Ordinaire à la face du pays, sans un jugement; 11° opinion de l'épiscopat provincial, du Délé-

---

veiller leur formation d'une manière spéciale, en plaçant près de lui, si possible, le noviciat qui se trouvait éloigné d'une douzaine de milles?

Si cette institution fut visitée par la maladie, c'était dû à des causes bien indépendantes de l'évêque. S'il eût fallu qu'un local particulier en eût été l'occasion, la maison où la maladie s'était fait remarquer le plus était précisément celle qui avait été préparée par le prêtre intrigant et de bas étage, auteur premier de cette pétition.

3° On présenta à la S. C. les revenus des diverses associations du diocèse : la Propagation de la Foi, la Sainte Enfance, l'œuvre de Saint François-de-Sales, comme autant d'exactions exercées sur la population du Sud, parce qu'ils étaient envoyés à l'évêché des Trois-Rivières pour y être employés selon les besoins.

Mais qui ne savait que l'évêché est le centre où doivent converger les œuvres diocésaines? Aussi personne ne songea jamais à formuler des plaintes sur un pareil sujet, à Trois-Rivières pas plus qu'ailleurs. Autant vaudrait s'opposer à ce que, dans l'organisme humain, le sang de chaque membre remontât au cœur, et ordonner l'amputation comme remède à ce prétendu vice organique.

Autres futilités encore plus pitoyables :

Mgr Laflèche était odieusement accusé, comme preuve d'excès de sa richesse, de faire un commerce de banque; et c'était parce que ce digne évêque, comme tout débiteur obéré, empruntait au plus bas intérêt pour remettre des capitaux à intérêt plus élevés.

Plus loin, par contradiction, il était représenté, avec une hardiesse inconcevable, comme un péril pour les finances diocésaines, lui qui en était à la connaissance de tous, le sauveur public et admiré en dépit des entreprises ruineuses des partisans de la division!

Mais un prêtre qui avait été dans le commerce, et en un commerce très malheureux, pendant une grande partie de sa carrière sacerdotale, c'était encore, le croira-t-on, l'auteur des tentatives de démembrement susdites, fait notoire alors dans tout le diocèse, et pour lequel ce prêtre avait été, en partie, obligé de laisser sa cure.

Il était aussi quelque part question de requêtes. Si le clergé et les fidèles du pays se sont fortement opposés, par des requêtes, au projet de loi civile demandé par Laval, c'était bien parce que ce projet blessait leurs droits légitimes; et cela ne regardait nullement la question du diocèse.

La dernière pétition comptait sans cesse sur l'avenir pour opérer la division du diocèse c'était aussi pour cela que tous les diocésains trouvaient à propos de demander à la S. C. de la renvoyer à cet

gué Apostolique et du Préfet de la S. C. de la Propagande en 1876-78, la seule régulière; 12° irrégularités manifestes dans le cours de la procédure.

Pour toutes ces raisons, l'Evêque des Trois-Rivières conclut à un délai indéfini dans l'exécution du démembrement, jusqu'à ce qu'il puisse s'effectuer sans nuire à la religion et à la prospérité des institutions diocésaines, époque qui ne peut encore se prévoir, et, pour ce, il demande le secours et la protection suprême du Saint-Siège.

---

avenir, et de laisser au temps le soin d'en démontrer la nécessité.

La pétition employait généralement les mots « diocèse de Nicolet », et résonnait comme si la division était déjà opérée; c'était évidemment anticiper sur la décision du St-Siège et montrer un absolutisme significatif.

XIII

MÉMOIRE DE L'ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES CONTRE LA DIVISION DE SON DIOCÈSE

PREMIÈRE PARTIE : *Les pétitionnaires et leurs procédés*

I. *Exposé sommaire des diverses tentatives de division du diocèse des Trois-Rivières faites auprès du Saint-Siège.*

Trois tentatives ont été faites, depuis huit ans, pour diviser le diocèse des Trois-Rivières, et en former un second au sud du fleuve Saint-Laurent, dont le siège épiscopal serait à Nicolet.

La première a eu lieu en 1875-76. Elle a été faite au nom de quelques prêtres de ce côté du fleuve, dans une pétition adressée au Saint-Siège, *à l'insu des Evêques de la province,* contrairement aux usages et coutumes suivis jusque-là dans le pays, et sanctionnés par le Saint-Siège.

Les documents adressés à la Sacrée Congrégation de la Propagande, en mai 1876, par l'Evêque des Trois-Rivières, contre ce projet, et pour en démontrer le manque de fondement, ont eu pour effet d'arrêter là cette première tentative.

La deuxième tentative a été faite par les mêmes pétitionnaires, en 1877-78, lors de la délégation apostolique de Mgr Conroy au Canada. La S. C. de la Propagande avait chargé ce distingué prélat de s'enquérir de l'affaire. Il constata que ce mouvement était le résultat d'une intrigue, dont l'auteur lui parut mériter la qualification d'*intrigant de bas étage.* Il fit un rapport contre ce projet, et S. Em. le Cardinal-Préfet de la S. C. de la Propagande déclara, dans une

lettre du 6 avril 1878, que les choses resteraient comme elles étaient attendu que la pétition des requérants *n'avait pas la recommandation des Evêques de la province.*

La troisième tentative est la présente : celle de 1883. Quels sont les pétitionnaires dont parle Mgr D. Racine, dans sa lettre du 22 avril, qui ont prié Sa Grandeur de remettre leur requête et leurs documents sur ce sujet, à S. Em. le Cardinal Simeoni? Je l'ignore, mais ce que je puis affirmer, c'est que les anciens pétitionnaires de 1875 et de 1877, appartenant encore au diocèse des Trois-Rivières, m'ont tous déclaré, par écrit, avant mon départ, qu'ils n'avaient chargé personne de renouveler pour eux cette demande à Rome, et qu'ils n'en avaient pas même eu connaissance. Je n'hésiterais pas, au reste, à me porter garant de la sincérité de cette déclaration.

Par conséquent, les pétitionnaires actuels de la division du diocèse des Trois-Rivières, dont Mgr de Chicoutimi s'est fait l'intermédiaire auprès de S. Em. le Cardinal Simeoni, sont *étrangers* au diocèse des Trois-Rivières; ou s'ils sont donnés comme *prêtres de ce diocèse*, c'est que leurs noms ont été inscrits au bas des documents présentés à Son Eminence *frauduleusement* et *contre leur volonté*, comme cela est arrivé pour quelques-uns en 1875.

L'opinion générale, dans le diocèse des Trois-Rivières, est que l'auteur de cette troisième tentative est le même prêtre que Mgr Conroy avait si sévèrement qualifié, en 1877.

Il est à Rome depuis l'automne dernier, s'occupant activement de cette affaire, qui cependant ne le regarde plus, puisqu'il a laissé le diocèse des Trois-Rivières pour s'agréger à celui de Chicoutimi, et que personne dans mon diocèse ne l'a chargé de faire de telles démarches.

II. *Antécédents des plus ardents promoteurs de la division.*

La persistance de ce prêtre, qui est M. l'abbé C. Marquis,

ancien curé de Saint-Célestin, à travailler ainsi au démembrement d'un diocèse auquel il n'appartient plus aujourd'hui, n'est que la poursuite d'un plan qu'il a conçu depuis plus de vingt ans, celui *d'affaiblir et de conduire à la ruine* ce diocèse, à la création duquel il s'est opposé de toutes ses forces, en 1852.

Dans ces dernières années, il a été, comme l'indique clairement Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, dans une lettre du 19 avril 1883, fortement secondé par *l'influence de quelque prêtre de Québec hostile à l'Évêque actuel des Trois-Rivières. On voit, paraît-il, dans le démembrement du diocèse des Trois-Rivières un moyen sûr d'humilier l'Évêque de ce diocèse à la face de toute la population du pays, qui, ne voyant point de raison plausible à un tel démembrement, le regarde déjà, s'il a lieu, comme un châtiment infligé à Mgr Laflèche. On espère aussi par là réduire cet Évêque à l'impuissance, en le mettant dans la gêne et même dans la misère*[1]. C'est ce que dit encore clairement Mgr A. Taché, dans sa lettre mentionnée plus haut et adressée à l'Archevêque et aux Evêques de la province ecclésiastique de Québec.

M. l'abbé C. Marquis a aussi réussi à surprendre la bonne foi de l'Archevêque et de quelques Evêques, sur le véritable état des esprits et des choses dans le diocèse des Trois-Rivières, en leur représentant le clergé comme divisé, et la dette de l'Evêché comme à peu près liquidée : deux assertions également fausses, comme il sera prouvé plus loin.

Pour bien juger du caractère et de l'esprit de cet homme et des quelques prêtres désappointés et mécontents, qui lui ont donné leur concours dans cette œuvre, il sera utile de rappeler leurs antécédents, et la conduite qu'ils ont tenue, toutes les fois qu'il s'est agi des intérêts majeurs du diocèse, depuis son érection en 1852. *A fructibus eorum cognoscetis eos.* Pour cela, je n'ai qu'à reproduire ici ce que j'en disais au Cardinal Franchi en 1876. Il est, du reste, aussi

1. Cette partie est mise en italique par l'éditeur.

nécessaire aujourd'hui qu'alors de mettre en lumière les sentiments hostiles, qui ont toujours animé ce prêtre et le petit nombre de ses adhérents, contre le diocèse des Trois-Rivières.

(Extrait d'une lettre au Cardinal Franchi, en date du 19 mai 1876, au sujet de la division du diocèse des Trois-Rivières) :

On peut d'abord observer que les plus ardents promoteurs du démembrement du diocèse des Trois-Rivières, ont été fort opposés à son érection, en 1852. Ils ne se sont pas gênés alors de critiquer et de blâmer ouvertement cette importante mesure, sachant bien pourtant qu'elle avait été proposée par les Pères du premier Concile de Québec, et sanctionnée par N. T. S.-P. le Pape. Ils trouvaient alors que l'Archevêque de Québec pouvait continuer à desservir facilement son vaste diocèse, et qu'il n'y avait pas de raison d'imposer au clergé et aux fidèles du district des Trois-Rivières une *aussi lourde charge que celle de fonder et de soutenir un Evêché.*

Voilà ce que ces Messieurs, si désireux aujourd'hui de multiplier les diocèses, sans aucune nécessité, pensaient et disaient hautement en 1852, lors de l'érection du diocèse des Trois-Rivières. Le premier Evêque des Trois-Rivières eut bien des déboires à endurer de leur part.

En 1857, Mgr T. Cooke, voyant qu'après cinq ans d'attente les contributions volontaires qu'on lui avait fait espérer en remplacement du *dixième* des cures, autorisé par le Saint-Siège, étaient à peu près nulles ; et voyant, d'un autre côté, les dettes, qu'il était en conséquence obligé de contracter, augmenter d'une manière alarmante, se décida enfin à imposer ce *dixième,* en vertu du décret du 6 juillet 1852.

Cette mesure souleva une véritable tempête contre le vénérable prélat. La chose finit par un arrangement à l'amiable, dans lequel le digne Evêque sacrifia en grande partie ce *dixième,* et les dettes continuèrent à augmenter dans une proportion désastreuse.

En 1861, l'Evêché des Trois-Rivières se trouvait littéralement sur le bord de la ruine, étant incapable de rencontrer ses engagements pécuniaires.

C'est alors que je fus chargé, par le vénérable prélat, de faire

un appel suprême au clergé et aux fidèles du diocèse, en leur exposant les difficultés financières de la corporation épiscopale.

Il fait plaisir d'avoir à dire que cet appel reçut le plus sympathique accueil, de la part des fidèles et de la plus grande partie du clergé. Les exceptions que l'on eut le chagrin de constater, se trouvèrent surtout dans les rangs de ceux qui avaient d'abord trouvé si mal à propos l'érection du diocèse, qui s'étaient ensuite opposés avec tant de force au *dixième*, et qui enfin demandent aujourd'hui avec tant d'insistance le démembrement immédiat du diocèse.

Les deux chefs du mouvement actuel, surtout, s'efforcèrent de me décourager. Ils insistaient sur l'impossibilité de relever les finances de l'Evêché, et l'inutilité des sacrifices que l'on demandait de faire pour cela. M. l'abbé Marquis ne se gênait pas même de dire que c'était le temps de *laisser périr ce diocèse, et le réincorporer à celui de Québec, ou d'en former un autre de ses débris!*

Cependant, la bonne volonté des fidèles et de la grande partie du clergé, jointe aux autres secours qu'il plut à la divine Providence de nous envoyer, permit de rétablir peu à peu la situation financière; et après cinq ou six ans d'efforts et de sacrifices, l'avenir de la corporation épiscopale se trouvait sauvé : il y avait tout lieu d'espérer qu'elle réussirait désormais à rencontrer ses engagements et à liquider finalement ses dettes.

En 1867, ces Messieurs, voyant l'heureuse tournure des affaires de l'évêché, et le bien considérable que l'organisation diocésaine avait réussi à opérer, malgré toutes les difficultés qu'ils lui avaient suscitées, passèrent à une opinion diamétralement opposée sur l'utilité des nouveaux diocèses. Non seulement le diocèse des Trois-Rivières n'était plus un *hors-d'œuvre onéreux*, mais il fallait le diviser en deux, et même en trois diocèses, pour multiplier le bien qu'il avait déjà opéré en aussi peu de temps.

En conséquence, une requête fut adressée, par M. l'abbé Marquis *seul*, aux Evêques de la province. Cette requête qui, comme celle-ci, avait été préparée dans le secret et à l'*insu de l'Ordinaire*, demandait la formation d'un nouveau diocèse dans les Cantons de l'Est.

Les Vénérables Prélats, en apprenant que la chose avait été faite clandestinement, et à l'insu de l'Evêque diocésain, mirent simplement la dite requête de côté, sans s'en occuper davantage, et la chose en resta là.

L'érection du diocèse de Sherbrooke, en 1874, réveilla le zèle et la sollicitude pastorale de ces Messieurs. Ils commencèrent à

agiter de nouveau la question de diviser le diocèse des Trois-Rivières, comme si les Evêques de la province, qui venaient d'en détacher une si large portion pour former le diocèse de Sherbrooke, n'avaient pas bien compris les besoins des populations de cette partie du diocèse. C'est pour cela, sans doute, qu'ils ont cru plus prudent, cette fois, de s'adresser directement au Saint-Siège.

Telle a été la conduite des plus ardents promoteurs de la division du diocèse des Trois-Rivières, et surtout de M. l'abbé Marquis, depuis l'érection du diocèse, en 1852, jusqu'à leur première tentative auprès du Saint-Siège, en 1875.

Ce qui les détermina à entrer dans cette dernière voie d'un recours direct au Saint-Siège, voie aussi extraordinaire qu'irrégulière, *c'est la direction qu'ils reçurent de Québec*, comme le déclare M. l'abbé N. E. Ricard dans une lettre citée plus bas.

Voici maintenant les observations qu'il me paraît utile de faire, sur les procédés étranges que ces messieurs ont suivis dans leurs diverses tentatives, faites auprès du Saint-Siège, pour diviser le diocèse des Trois-Rivières.

III. *Procédés suivis par les principaux promoteurs de la division dans leur première tentative.*

Comme il a été dit plus haut, la première tentative faite, devant le Saint-Siège, pour diviser le diocèse des Trois-Rivières, a eu lieu en 1875-76. Elle a été faite par quelques prêtres du côté sud du fleuve Saint-Laurent, entraînés à cela surtout par M. l'abbé Marquis, alors curé de Saint-Célestin, qui décida ces prêtres à demander la division, en leur assurant qu'on avait pour cette mesure l'appui de Mgr l'Archevêque de Québec et celui de quelques autres Evêques de la province.

Ces prêtres adressèrent, en conséquence, une pétition et un mémoire directement au Saint-Siège, à l'insu des Evêques de la province, et surtout à l'insu de l'Evêque des Trois-Rivières, à qui ils ne voulurent rien communiquer. Cette

manière d'agir, *qui leur avait été conseillée par Québec, suivant le témoignage de M. l'abbé N. E. Ricard*, que l'on peut lire dans sa lettre citée plus bas, était contraire à la règle suivie jusque-là dans le pays, laquelle laissait aux Evêques le soin de régler avec le Saint-Siège tout ce qui concerne la division et la formation des diocèses. C'était la première fois que l'on voyait, en cette province, quelques *prêtres* isolés entreprendre de diviser un diocèse *inconsulto Episcopo*, et pour cela s'adresser directement au Saint-Siège, en laissant de côté le corps épiscopal.

Si les Evêques, m'écrivait à ce sujet Mgr Conroy, les tenaient plus rigoureusement à leur place, nous n'aurions pas le spectacle d'une *poignée de prêtres* entreprenant de diviser un diocèse comme le votre *inconsulto episcopo*... Je suis scandalisé de la liberté avec laquelle ils discutent les actes de leurs Evêques, et je crois qu'il y a une grande réforme à faire sur cette matière. *(Lettre du 31 décembre 1877)*.

Voici comment le promoteur de cette mesure procéda, et à quelles intrigues il eut recours, pour surprendre la bonne foi de ses confrères et les entraîner dans cette voie irrégulière et injurieuse à l'autorité épiscopale. C'est l'un de ces prêtres qui m'a fait connaître ces faits, dans une lettre du 7 nov. 1876.

Monseigneur, vers la fin de l'année 1874, M. Marquis, Curé de Saint-Célestin, *forma le projet*, comme vous le savez, de *créer* un nouveau diocèse dans celui de Votre Grandeur, au Sud du fleuve, sous le nom de *diocèse de Nicolet*. Il fit signer par quelques prêtres du Sud un document, afin de connaître l'opinion des prêtres du territoire qu'il voulait enlever à V. G.. Il m'adressa ce document, me priant de le signer et de le faire signer par mes confrères voisins; ce que je refusai de faire. Je lui remis son document en lui défendant strictement de placer mon nom sur aucun écrit concernant le diocèse que l'on voulait former; car il me *répugnait de voir des prêtres prendre l'initiative dans une semblable mesure*. Je lui dis cependant que si ce diocèse s'accordait du consentement de V. G., je n'y serais pas opposé.

M. Marquis me dit, comme à d'autres prêtres, qu'il allait soumettre *son mémoire* à V. G., et à tous les Evêques de la Province. Il prépara ce mémoire dans un cercle très restreint d'amis, et au lieu de le soumettre à V. G., comme l'exigeaient la loyauté et les convenances, il l'envoya directement à Rome, suivant, disait-il, les *conseils qui lui avaient été donnés à Québec, où l'on considérait cela comme le meilleur moyen de réussir ; car, ajoutait-il, si l'on soumettait ce mémoire à V. G. et aux autres évêques de la province, le projet pouvait échouer.* Je dois dire que ce mémoire n'a nullement été soumis à la plupart de ceux qui s'étaient montrés favorables à la mesure, ni même à la plupart des requérants.

Le printemps dernier, M. Marquis m'écrivit pour me demander de faire une démarche en faveur de *son projet.* Je refusai de lui répondre, regardant cette démarche comme une bassesse et quelque chose de déshonorant pour moi. Alors je commençai à ouvrir les yeux, et à blâmer les moyens peu justifiables que l'on employait.

Le 3 octobre dernier, au presbytère de Saint-Léonard, au milieu d'un concours de prêtres, j'entendis M. Marquis dire en parlant de son projet : « Ceux qui ne veulent point marcher avec nous seront *forcés de marcher à notre queue.* Nous aurons notre diocèse coûte que coûte. L'essentiel est de sauver le collège de Nicolet *(qui n'était nullement en danger)* ». Il fit même des reproches graves à ceux qui allaient trop souvent voir Votre Grandeur.

Je fus indigné, avec tous mes confrères, de ce langage. Tous furent d'accord à dire que, s'il s'agissait aujourd'hui de prendre de nouvelles signatures en faveur du diocèse en question, on ne pourrait pas en trouver plus de trois dans tout le Sud. Beaucoup de confrères me déclarèrent que, si l'affaire recommençait, ils ne signeraient point.

Ayant tout considéré, avec mûre réflexion et devant Dieu, et ayant appris que *mon nom se trouve contre ma volonté,* parmi ceux qui se sont montrés favorables à la mesure, je déclare ce qui suit :

1° Je veux que mon nom soit biffé de tous les documents où il se trouve.

2° Je veux que tout ce que j'ai pu dire, ou faire, ou écrire, en faveur de la division de votre diocèse, soit regardé comme nul et de nulle valeur.

3° Je suis d'opinion aujourd'hui que vouloir diviser votre diocèse, qui n'est pas trop grand et qui ne souffre nullement, sous le rapport religieux, est absurdité.

4° Je suis d'opinion que travailler à cette division dans les circonstances présentes, est une *injustice* et une *ingratitude* envers V. G., puisque, à votre arrivée à la tête des affaires, vous avez sauvé ce diocèse du déshonneur d'une banqueroute.

5° Je suis enfin d'opinion que la division de votre diocèse nous *ferait supporter des charges plus lourdes*, que celles que nous avons supportées jusqu'à ce jour.

Les fidèles confiés à nos soins voient d'un mauvais œil la division de votre diocèse, telle que demandée...

6° Je déclare que je fais la présente déclaration de moi-même, après mûre réflexion, sans avoir été conseillé, ni menacé, ni forcé par qui que ce soit.

Donné à Saint-Zéphirin, etc.

(Signé) N. E. Ricard, Prêtre Curé.

Les mêmes intrigues et la même supercherie se trouvent également prouvées par plusieurs autres lettres produites aux pièces justificatives, qui accompagnent le présent mémoire, nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6[1].

Après une année de cabale et d'intrigues, M. Marquis apposa ou fit apposer au bas de cette pétition les noms de vingt-six prêtres, qu'il donnait ainsi comme favorables à la division du diocèse. Il adressa ces documents à la S. C. de la Propagande, avec la condition, dit M. Malo, l'un de ses plus chauds amis, que les noms des signataires ne seraient pas renvoyés au Canada; ce qu'il affirme leur avoir été promis par la S. C. de la Propagande (P. J, 9)[2].

La raison de ce secret est facile à comprendre : c'est que les noms de plusieurs prêtres se trouvaient là sans leur permission, et même contre leur volonté, ou parce qu'ils avaient été trompés. Aussi ces prêtres n'ont point manqué de protester contre une telle supercherie, quand la chose est arrivée à leur connaissance. (P. J., 1, 2, 3). Ces documents *ainsi signés* et adressés au Saint-Siège, constituaient un véritable *faux*, en matière très grave et devant le plus

1. Nous avons donné ces pièces au chapitre : *Premières Hostilités.*
2. Voir ces pièces justificatives au chapitre : *Premières Hostilités.*

auguste tribunal, puisqu'on y avait inscrit comme pétitionnaires de la division du diocèse des prêtres qui y étaient opposés.

C'est ce qui explique pourquoi deux ans plus tard, en 1878, lorsque Mgr Conroy demanda une nouvelle expression *écrite* de l'opinion du clergé du Sud sur cette question, le nombre des pétitionnaires tomba de 26 à 16. (P. J., 16).

Cependant, la S. C. de la Propagande référa la pétition aux Evêques de la province, et ces Prélats se prononcèrent contre ce projet, ainsi que le constatent le procès-verbal de leur assemblée du 23 mars 1876, et les lettres des Evêques de Rimouski et de Montréal. (P. J., 10, 11, 12). C'est aussi ce qu'a constaté S. Em. le Card. Simeoni dans sa lettre du 6 avril 1878, citée plus loin, où il dit que la demande des pétitionnaires aurait dû être accompagnée devant la Congrégation du suffrage des Evêques de la province, et que ce suffrage ou cette recommandation n'existe pas.

Mgr l'Archevêque de Québec, il est vrai, se prononça en faveur du démembrement du diocèse des Trois-Rivières, disant qu'il était possible et opportun. Sur la déclaration, qu'il fit dans la même assemblée, qu'il allait en écrire au Saint-Siège pour lui exposer franchement ses vues sur ce sujet, je compris que j'avais à défendre mon diocèse contre une attaque fort grave, puisque le Métropolitain allait prendre en main la cause des pétitionnaires, qui s'étaient vantés dès le principe, d'avoir son appui.

J'adressai, en conséquence, une Supplique avec un mémoire au Saint-Siège, pour la défense du diocèse qui m'avait été confié. Je démontrai dans ce mémoire la futilité des raisons invoquées par les pétitionnaires, et les graves inconvénients qu'entraînerait un démembrement, lequel serait une cause de ruine pour le diocèse, puisqu'il le rejetterait dans des embarras financiers plus graves encore que ceux qu'il avait déjà rencontrés, etc.

J'accompagnai ces documents d'une lettre au Card. Franchi, dans laquelle je lui fis connaître l'*intrigue* qu'il y avait

au fond de toute cette affaire. (Voir cette lettre et ce mémoire qui sont à la Propagande).

Une lettre du même Cardinal, en date du 24 mai 1876, reçue quelque temps après l'envoi des documents ci-dessus mentionnés, vint me jeter dans l'étonnement, en m'apprenant que *trois* Evêques suffragants avec l'*Archevêque* avaient fait connaître à la S. C. de la Propagande, que la division du diocèse des Trois-Rivières était non seulement *utile*, mais même *nécessaire!* [1] Or, cette information donnée à la Propagande était en *contradiction directe* avec le *procès-verbal* de l'assemblée des Evêques du 23 mars précédent, dans lequel ces Prélats avaient exprimé officiellement leur opinion sur cette question. Aux termes de ce rapport, l'Archevêque *seul* s'était prononcé *sans condition* en faveur de cette mesure, non pas toutefois en la déclarant *nécessaire*, mais seulement *possible* et *opportune*. Et je dois ici faire remarquer que le Métropolitain avait formé son opinion sur cette question, qui touchait à l'existence même de mon diocèse, sans m'en dire un seul mot, s'en rapportant sans doute exclusivement aux informations données par ce prêtre intrigant ou par ses partisans. En second lieu, un *seul* suffragant, Mgr A. Racine de Sherbooke, s'était prononcé dans le même sens, mais conditionnellement, « pourvu, disait-il, que la chose puisse se faire sans injustice pour les créanciers de l'Evêché. » Les six autres Evêques étaient opposés à la division du diocèse. C'est ce qu'a pleinement reconnu le Card. Simeoni, en 1878, lorsqu'il déclara que la pétition n'avait pas le suffrage ou la recommandation des Evêques de la Province. Il y avait donc là un nouveau *faux* commis envers la S. C. de la Propagande. Qui en était coupable? Je l'ignore. Mais on se demande naturellement ici s'il ne serait pas d'une importance souveraine de trouver ce coupable et de le punir.

Je m'empressai de signaler cet acte indigne au Cardinal

1. Voir ces pièces justificatives au chapitre : *Premières Hostilités*.

Franchi, et je lui dis en même temps qu'il devait avoir déjà reçu les documents qu'il me demandait sur la division du diocèse. Il paraît que ces documents furent trouvés concluants, car la chose en resta là.

Il ressort évidemment de cet exposé : 1° Que cette première tentative, faite auprès du Saint-Siège, pour diviser le diocèse des Trois-Rivières, est surtout l'œuvre d'un prêtre *intrigant*, pour qui tous les moyens sont bons : il n'a pas même reculé devant le mensonge et les *faux*, dans des pièces officielles, pour tromper ses confrères et le Saint-Siège; 2° *Que ce prêtre a reçu l'appui de l'Archevêque de Québec en cette affaire, et que c'est ce qui lui a donné tant d'importance: sans cet appui, en effet, ce projet n'aurait pas été pris au sérieux;* 3° Qu'un autre *faussaire*, plus audacieux encore, lui est venu en aide pour tromper la S. C. de la Propagande, sur l'opinion des Evêques de la province dans cette question : on a, en effet, informé *faussement* cette Sacrée Congrégation que l'Archevêque et *trois* de ses suffragants trouvaient la division du diocèse des Trois-Rivières non seulement utile, mais *nécessaire.*

Tels furent les procédés des pétitionnaires dans leur première tentative, faite auprès du Saint-Siège, pour diviser le diocèse des Trois-Rivières, ainsi que le résultat auquel ils sont parvenus.

IV. *Procédés des pétitionnaires devant Mgr Conroy, délégué apostolique* (deuxième tentative).

La deuxième tentative faite pour démembrer le diocèse des Trois-Rivières a eu lieu auprès de Mgr Conroy, délégué apostolique au Canada, en 1877-78, lequel, comme nous l'avons dit plus haut, reçut instruction du Saint-Siège de s'enquérir de cette affaire, pendant son séjour dans la province. Son Excellence procéda avec une grande discrétion à l'exécution de cet ordre. Elle commença par s'informer prudemment de ce qui concernait les pétitionnaires, puis

Elle se rendit aux Trois-Rivières, à l'époque de la retraite pastorale, afin d'y rencontrer, en cette circonstance, le clergé du diocèse, et de s'assurer par Elle-même des dispositions de ces prêtres. Mgr Conroy ne put s'empêcher de m'exprimer, en plusieurs circonstances, combien il avait été édifié de l'union et des rapports véritablement fraternels qu'il avait remarqués parmi mon clergé. Il visita aussi Nicolet, afin de connaître par lui-même ces lieux et la facilité qu'ils offrent pour les communications.

Ce fut dans ce voyage que les pétitionnaires se présentèrent devant le délégué, et firent valoir de leur mieux les raisons qu'ils avaient exposées dans leur pétition de 1875, en faveur de la division du diocèse. Son Excellence leur répondit que c'était là une affaire à laquelle il ne fallait plus penser, que la chose n'était point praticable, et qu'il n'y avait pas de raisons véritables pour justifier une mesure aussi préjudiciable au diocèse des Trois-Rivières.

Cette réponse du délégué ne les découragea point cependant. Ils insistèrent et revinrent plusieurs fois à la charge dans le cours de l'automne de la même année. Mais Son Excellence n'en demeura pas moins convaincue, par tout ce qu'Elle avait *vu* et *entendu*, que toute cette affaire n'était que le *résultat d'une intrigue*, et qu'il n'y avait aucune raison véritable et canonique de diviser le diocèse. Elle constata facilement que tout se réduisait à un *intérêt de clocher*, l'intérêt, du reste, prétendu, du séminaire de Nicolet qui, depuis quelques années, prenait ombrage du développement du séminaire des Trois-Rivières.

Ce ne fut qu'après s'être ainsi renseigné sur toute cette affaire, que Mgr le Délégué jugea à propos de m'en parler; et l'une des premières remarques qu'il me fit au sujet des pétitionnaires, fut celle-ci : « Il paraît, dit-il, que toute cette affaire de la division de votre diocèse, est une *intrigue* montée par M. C. Marquis, lequel est un *intrigant de bas étage.* »

Or, ce M. Marquis affirmait à Mgr Conroy, avec l'aplomb d'un homme qui dit la vérité, que le clergé du Sud était à peu près unanime à demander cette division du diocèse. Pour savoir au juste la vérité sur le nombre des pétitionnaires, Son Excellence me demanda à plusieurs reprises, ainsi qu'à quelques prêtres du diocèse, une nouvelle expression écrite de l'opinion du clergé du Sud sur cette question. Une requête, datée du 28 novembre 1877, et signée par les prêtres opposés à la division, fit alors connaître officiellement au Délégué que sur un clergé de 64 prêtres résidant au sud du fleuve, 43 étaient opposés à la division, et 5 s'étaient abstenus; et que le nombre des pétitionnaires n'était réellement que de 16, dont 7 curés, 1 ex-curé et 8 prêtres du Séminaire de Nicolet. (P. J., 16, 17). Ce n'était donc qu'un quart du clergé du Sud, ou un huitième du clergé diocésain, qui demandait la division du diocèse; et c'est pourtant en présence de cet état de choses que M. l'abbé Marquis assurait au Délégué que le clergé du Sud était *presque unanime* à demander la division!!!

Quelques semaines plus tard, le 31 décembre, Mgr Conroy m'écrivait :

Les prêtres des diocèses canadiens prennent trop sur eux-mêmes; ils contrôlent trop les Evêques et on leur donne trop de liberté d'intervenir dans le gouvernement général de l'Eglise. Si les Evêque les tenaient plus rigoureusement à leur place, nous n'aurions pas le spectacle d'*une poignée de prêtres* entreprenant de diviser un diocèse comme le vôtre, *inconsulto episcopo!...* Je suis scandalisé de la liberté avec laquelle ils discutent les actes de leurs Evêques, et je crois qu'il y a une grande réforme à faire sur cette matière.

Je dus répondre à Son Excellence que je partageais entièrement son opinion sur ce sujet, mais que je ne pouvais point remédier au mal, parce que ces prêtres étaient *soutenus et encouragés* par Mgr l'Archevêque, dans leur tentative de diviser mon diocèse. (P. J., 18).

En parlant, un jour, à mon secrétaire, de la formation d'un diocèse à Nicolet, Son Excellence, lui dit en anglais : « *It is a non sense to erect a new diocese at Nicolet.* » (C'est un non-sens d'ériger un nouveau diocèse à Nicolet).

Dans le cours de janvier 1878, le Délégué m'informa qu'il allait faire son rapport au Saint-Siège, concernant la division du diocèse des Trois-Rivières et la formation d'un nouveau diocèse au Sud du fleuve, et il m'engagea à faire un nouveau mémoire contre ce projet.

Dans quel sens fut rédigé ce rapport de Mgr Conroy? Je ne le sais; car je n'en ai pas eu communication. Mais tout ce que Mgr le Délégué m'a dit à ce sujet, et qui vient d'être relaté; ce qu'il en a dit à Mgr l'Archevêque de Saint-Boniface, et qui est rapporté dans sa lettre du 19 avril; enfin, la lettre du Cardinal-Préfet, écrite peu de temps après la réception de ce rapport, et qui déclare que cette demande est le fait de quelques prêtres auxquels la recommandation des Evêques de la province fait défaut, en conséquence de quoi les choses resteront comme elles sont; tout cela m'a toujours fait croire que le rapport du Délégué apostolique avait été opposé à la division du diocèse des Trois-Rivières.

Conformément à la recommandation de Mgr Conroy, j'adressai à Son Em. le cardinal Siméoni un mémoire imprimé, en date du 16 février 1878, avec une lettre le priant de s'intéresser au maintien de l'intégrité d'un diocèse, qui avait déjà tant de peine à se soutenir et à se libérer de ses dettes, qui même ne faisait que d'échapper à une banqueroute, dont il se relevait bien difficilement.

Son Eminence avait donc en main, sur cette affaire, des informations officielles : 1° des Evêques de la province; 2° du Délégué apostolique; 3° de l'Evêque des Trois-Rivières, quand Elle m'adressa la lettre suivante :

Illmo é Rmo Signore,

Ho ricevuto le sue lettere e le osservazioni trasmessemi relativemente alla petizione fatta da alcuni membri del suo Clero

per la creazione di una nuova diocesi in Nicolet. Tale petizione dovrebbe essere accompagnata alla Sacra Congregazione del suffragio dei Vescovi della Provincia; e poichè fin ora suffragio o commendatizia non esiste, le cose restino come sono.

Rome, dalla Propaganda, 6 aprile, 1878.

(Signé) GIOVANNI, Card. SIMEONI, Pref.

Ce jugement rendu d'après les rapports de l'Episcopat de la province, du Délégué apostolique et de l'Evêque diocésain, fut reçu avec bonheur par le clergé et les fidèles du diocèse, presque à l'unanimité, et fut regardé comme le règlement final de cette question de la division du diocèse des Trois-Rivières. Aucune démarche ultérieure ne fut faite par les pétitionnaires, le calme se rétablit, et la paix la plus parfaite régna sur cette question jusqu'à l'hiver dernier, ce dont nous bénissions abondamment le Seigneur.

Tel fut le résultat de la deuxième tentative de division du diocèse des Trois-Rivières, faite en 1877-78.

Il ressort encore plus clairement de ce nouvel exposé, que cette seconde tentative n'a été que la continuation de la même *intrigue*, dont l'auteur a été si facilement reconnu par le Délégué apostolique, et si justement qualifié par Son Excellence « d'intrigant de bas étage ».

V. *Quels sont les pétitionnaires de la division du diocèse des Trois-Rivières en 1883?* (Troisième tentative).

Le 28 mars 1883, une lettre de S. Em. le Cardinal-Préfet de la Propagande à Mgr l'archevêque de Québec, en date du 8 du même mois, m'apprenait que le diocèse des Trois-Rivières allait être prochainement divisé, et qu'un nouveau diocèse serait formé dans la région de Nicolet : le Saint-Père avait jugé que le temps opportun de faire cette division était arrivé.

Quelques jours plus tard, S. G. Mgr l'Archevêque faisait annoncer *officiellement* dans les journaux cette grave

mesure, en déclarant que c'était une chose réglée par le Saint-Père. (P. J., 19).

Il serait difficile de dire quelle pénible impression cette nouvelle inattendue produisit dans le diocèse des Trois-Rivières, et même en dehors du diocèse, tant dans le clergé que parmi les fidèles.

En me communiquant la lettre de Son Eminence, l'Archevêque me disait : « D'après les termes mêmes de la lettre, nous n'avons que deux questions à traiter, savoir : Quelles *limites* il convient de donner à ce nouveau diocèse, dont le Saint-Père a jugé l'érection opportune, et les noms des trois *candidats* à proposer ». (P. J., 20).

Cette opinion de l'Archevêque, ainsi exprimée, était propre à faire croire qu'il n'y avait plus à Rome de recours possible contre cette mesure de division, comme si elle avait été *définitivement réglée et même accomplie*. L'Evêque des Trois-Rivières et ses diocésains, qui s'étaient trouvés dans l'impossibilité de faire entendre, auprès du Saint-Père, leurs justes réclamations, vu que la demande de division avait été faite absolument à leur insu, n'auraient donc plus eu aucun moyen d'obtenir la justice, à laquelle ils croyaient avoir droit.

Il en est de même pour ce qui concerne l'annonce, que l'Archevêque a fait faire dans les journaux. Quand Sa Grandeur a dit que c'était une *affaire réglée par le Saint-Père*, il a été compris que c'était un *décret formel et absolu*, au sujet duquel il n'y avait plus de recours possible. Ce n'était cependant qu'un *commencement de procédure*, au sujet duquel il restait aux Evêques le droit de respectueuses représentations auprès du Saint-Siège, sur les inconvénients que pouvait avoir la mesure elle-même; d'autant plus que la majorité d'entre eux, en 1876, et le Délégué apostolique, en 1878, n'avaient pas jugé à propos de la recommander, et que c'était à leur insu, au moins pour la plupart, que la demande venait d'en être renouvelée.

En présence d'un fait aussi grave et aussi inattendu, j'ai compris qu'il m'incombait une grande responsabilité devant Dieu et devant l'Eglise, en même temps qu'un grand devoir envers le diocèse des Trois-Rivières : celui de sauvegarder ses plus graves intérêts, si fortement engagés dans cette mesure.

Etant convaincu, avec la masse du clergé et des fidèles, que cette division, si elle avait lieu, porterait un coup fatal aux institutions diocésaines les plus nécessaires, et rejetterait le diocèse lui-même dans les embarras financiers qui l'avaient déjà conduit au bord de l'abîme, je compris que c'était un devoir rigoureux pour moi, le pasteur et le père de ce troupeau, de faire entendre ses justes réclamations sur une affaire de cette importance, et de porter ses prières et ses humbles supplications aux pieds du Saint-Père lui-même; et cela, avant de prendre part à l'exécution d'une mesure, que je croyais être tout à fait préjudiciable au diocèse, dont le soin m'a été confié.

Au reste, la bonté avec laquelle Sa Sainteté avait accueilli la demande, qui lui avait été faite, en faveur de cette division, m'était un garant qu'Elle accueillerait également avec bienveillance la prière des intéressés au maintien de l'intégrité du diocèse, et qu'elle ferait examiner leurs justes réclamations.

Mais qui avait fait, ou plutôt *renouvelé*, cette demande du démembrement du diocèse des Trois-Rivières? C'est ce que j'ignorais absolument, et ce qu'il m'importait grandement de savoir. Les réponses que je reçus, à ce sujet, des Evêques de la province, me firent connaître que cette nouvelle demande avait été faite à l'insu de la plupart d'entre eux, et que deux de ces prélats seulement, sur neuf, en avaient eu connaissance, Mgr l'Archevêque et Mgr D. Racine, Evêque de Chicoutimi. Je consultai de même le clergé du diocèse, et tous, *sans exception*, les *anciens pétitionnaires* de 1875 et de 1877, comme les autres, me répondirent par

écrit, qu'ils n'avaient chargé personne de renouveler cette demande à Rome, et qu'ils n'en avaient pas même eu connaissance. (P. J., 22, 23)[1].

Ainsi, j'ai en main la *preuve* que la demande de la division du diocèse des Trois-Rivières a été faite ou renouvelée l'hiver

---

1. *Réponses des curés du diocèse des Trois-Rivières à ces deux questions :*

I. — Avez-vous remarqué quelque indice de véritable division entre le clergé du Nord et celui du Sud?

II. — Est-il à votre connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler, au nom des prêtres ou des fidèles diocésains, la demande d'une division du diocèse des Trois-Rivières? -

Ces réponses sont extraites de leurs lettres du mois d'avril 1883.

1. — Rév. M. Alexandre, curé de l'Avenir :

1° « Je n'ai remarqué aucun indice de véritable division entre le clergé du Nord et celui du Sud, soit avant, soit après 1876 ». 2° « J'ignore absolument que quelqu'un ait été chargé de renouveler à Rome, au nom des prêtres et des fidèles diocésains, la demande d'une division du diocèse des Trois-Rivières ».

2. — Rév. M. Aubry, archiprêtre, curé de Saint-Léon :

1° « Je ne me suis point aperçu de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2° « Je n'ai pas eu connaissance que quelqu'un ait eu mission de demander une division du diocèse ».

3. — Rév. M. Baillargeon, curé de Stanfold :

1° « Je n'ai jamais, et en aucun temps, remarqué quelque indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud, soit avant, soit après le mouvement partiel et passager de 1876 ». 2° « Il n'est pas à ma connaissance que quelqu'un ait été chargé par qui que ce soit, de renouveler à Rome une pareille demande ».

4. — Rév. M. Ch. A. Barolet, curé de Sainte-Eulalie :

1° « Je n'ai jamais remarqué le moindre indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud, soit avant, soit après le mouvement partiel et passager de 1876 ». 2° « Personne, à ma connnaissance, n'a été chargé de renouveler à Rome, au nom des prêtres et des fidèles du diocèse, la demande d'une division du diocèse ».

5. — Rév. M. Beauchène, curé de Saint-Luc :

1° « Je n'ai remarqué aucun indice de division depuis plusieurs années ». 2° « Je ne connais personne qui ait été chargé de renouveler à Rome la demande d'une division ».

6. — Rév. M. E. Béliveau, curé de Sainte-Ursule :

1° « J'ai demeuré douze ans au sud du fleuve et six ans au nord,

dernier; 1° A l'insu de la majorité des Evêques de la province (P. J., 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30; 2° A l'insu de l'Evêque diocésain; 3° A l'insu du clergé du diocèse sans exception. (P. J., 22); 4° A l'insu même des anciens *pétitionnaires*, qui appartiennent encore au diocèse, comme on peut

---

et je n'ai jamais constaté de véritable division entre les prêtres du Nord et ceux du Sud ». 2° « Il n'est pas à ma connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler à Rome, au nom des prêtres ou des fidèles diocésains, la demande d'une division du diocèse des Trois-Rivières ».

7. — Rév. M. Ch. Bellemare, curé de Saint-Boniface : 1° « En aucun temps, ni avant 1876, ni depuis, je n'ai remarqué de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2° « Je ne connais pas quel est ou quels sont les auteurs d'une demande de division ».

8. — Rév. M. H. Elz. Bellemare, curé de Sainte-Hélène : 1° « Non ». 2° « Pas à ma connaissance ».

9. — Rév. M. H. Bellemare, curé de Saint-Rémi : 1° « Je n'ai jamais remarqué de division quelconque entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2° « Personne non plus, que je sache, n'a été chargé de renouveler à Rome, au nom des prêtres ou des fidèles diocésains, la demande d'une division du diocèse des Trois-Rivières ».

10. — Rév. M. P. Bellemare, curé de Sainte-Monique : 1° « Aucune de ma part ». 2° « Non ».

11. — Rév. M. B. C. Bochet, curé de Saint-Patrice : 1° « En réponse à la circulaire de Votre Grandeur, j'ai l'honneur de lui dire : que je n'ai jamais remarqué le plus léger indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud du diocèse des Trois-Rivières ». 2° « Il n'est pas à ma connaissance que quelqu'un ait été chargé de demander à Rome la division du diocèse ».

12. — Rév. M. E. D. Bois, curé de Maskinongé : 1° « Je n'avais pas remarqué de mouvement dans le but d'accélérer cette division ». 2° « Il n'est jamais venu à ma connaissance que quelqu'un de cette partie nord du diocèse, se soit plaint, ou se soit fait l'écho des prétentions de quelque personne des paroisses du Sud qui eût remué en ce sens ».

13. — Rév. M. J. Boucher, curé de la Rivière du Loup : 1° « Non ». 2° « Non ».

le voir par leurs réponses du mois d'avril dernier. (P. J. N. 23).

Qui donc, encore une fois, a renouvelé cette demande de division auprès du Saint-Siège? Voici.

Dans sa lettre du 11 avril 1883, Mgr l'Archevêque me

---

14. — Rév. M. Ed. Brunelle, curé de Saint-Valère :
1° « Jamais ». 2° « Je n'ai eu connaissance de rien de semblable ».

15. — Rév. M. G. Brunelle, curé de Saint-Louis :
1° « Je n'ai jamais remarqué d'indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud, à l'époque des dates indiquées au N° 1 ». 2° « Je ne connais rien sur ce sujet ».

16. — Rév. M. A. Buisson, curé de Saint-Norbert :
1° « Je n'ai jamais remarqué aucun indice de division, soit avant, soit après le mouvement partiel et passager de 1876 ». 2° « Il n'est pas à ma connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler, au nom des prêtres ou des fidèles diocésains, la demande d'une division du diocèse des Trois-Rivières ».

17. — Rév. M. Ch. O. Caron, vicaire-général :
1° « Bien que mes rapports avec le clergé soient fréquents, je n'ai jamais rien remarqué qui ressemblât à une division entre les prêtres des deux rives du fleuve, soit avant, soit après 1876 ». 2° « Il est notoire que, ni le clergé, ni le peuple, n'ont chargé personne de solliciter, à Rome, la division du diocèse ».

18. — Rév. M. V. Carufel, curé de Sainte-Angèle :
1° « Je n'ai remarqué aucun indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2° « Il n'est pas à ma connaissance que quelqu'un ait été chargé de demander cette division, à Rome, au nom du clergé ou des fidèles ».

19. — Rév. M. D. Carufel, curé de Saint-Etienne :
1° « Je n'ai jamais remarqué de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2° Il n'est pas à ma connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler cette demande ».

20. — Rév. M. Th. Carufel, curé de Sainte-Anne :
1° « L'union si remarquable qui a toujours existé entre les prêtres du diocèse est, à mon avis, plus étroite que jamais ». 2° « Personne, à ma connaissance, n'a été chargé de renouveler, à Rome, au nom des prêtres ou des fidèles diocésains, la demande d'une division du diocèse des Trois-Rivières ».

21. — Rév. M. F. Connolly, curé de Saint-Fulgence :
1° « Je n'ai jamais remarqué aucun indice de division entre le clergé

dit : « J'ai eu connaissance de la demande qui a été faite ou plutôt *renouvelée*, de diviser le diocèse des Trois-Rivières. » Ainsi, d'après ces paroles, c'est la demande de 1875, contre laquelle les Evêques de la province se sont depuis longtemps prononcés, qui a été renouvelée l'hiver dernier; mais, d'après

du Nord et celui du Sud ». 2° « Il n'est pas venu à ma connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler, à Rome, la demande d'une division du diocèse des Trois-Rivières ».

22. — Rév. M. A. Desaulniers, curé de Saint-Bonaventure : 1° « Je n'ai jamais remarqué de division entre le clergé du Nord et celui du Sud du diocèse des Trois-Rivières ». 2° « Je n'en ai entendu parler que par les journaux ».

23. — Rév. M. L. Des Ilets, curé du Cap de la Madeleine : 1° « Je n'ai jamais remarqué de véritable division entre le clergé du Nord et celui du Sud, soit avant, soit après le mouvement de 1876 ». 2° « Personne, à ma connaissance, n'a demandé cette division ».

24. — Rév. M. F. X. Desaulniers, curé de la Pointe du Lac : 1° « Je ne me suis jamais aperçu qu'il y eût la moindre division, ni apparence de division, dans le clergé du diocèse ». 2° « Je n'ai pas eu connaissance, d'aucune façon que ce soit, que quelqu'un ait été chargé de renouveler à Rome, au nom des prêtres ou des fidèles diocésains, la demande du diocèse des Trois-Rivières ».

25. — Rév. M. H. Dorion, curé d'Yamachiche : 1° « Il y a bien eu des divergences d'opinion très prononcées sur certaines questions entre des prêtres du Nord et du Sud, mais pas de division qui les ait induits à manquer, d'une manière notable, à la charité chrétienne ». 2° « Je n'en sais absolument rien.

26. — Rév. M. H. Dostie, curé de Gentilly : 1° « Je n'ai remarqué aucun indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2° « Je n'ai jamais eu connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler, à Rome, la demande de diviser le diocèse des Trois-Rivières ».

27. — Rév. M. N. Duguay, curé de Saint-Célestin : 1° « Le clergé du diocèse a toujours été très uni ». 2° « Personne, à ma connaissance, n'a été chargé d'une telle commission ».

28. — Rév. M. A. Dupuis, curé de Notre-Dame du Mont-Carmel : 1° « Toujours, depuis l'érection du diocèse des Trois-Rivières, j'ai remarqué avec bonheur l'union et la véritable fraternité qui régnaient entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2° « Dans mes rapports

les déclarations qui m'ont été faites, les pétitionnaires ne sont pas les mêmes.

De plus, l'Archevêque paraît croire que ce n'est pas par suite de cette demande, que le Saint-Père a jugé que le temps opportun de diviser le diocèse des Trois-Rivières était arrivé;

---

assez fréquents avec mes confrères du Sud, il était si peu question de demander cette division, que je pouvais croire sincèrement ce projet définitivement abandonné ».

29. — Rév. M. E. Dauth, curé de Saint-Guillaume :
1° « L'entente la plus cordiale règne entre tous les prêtres du diocèse des deux rives du fleuve ». 2° « Il n'est pas à ma connaissance que quelqu'un ait été chargé par qui que ce soit de demander, à Rome, la division du diocèse ».

30. — Rév. M. T. Forcier, curé de Saint-Eugène :
1° « Je n'ai jamais remarqué aucun indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2° « Je n'ai point entendu parler que qui que ce soit ait été chargé de renouveler à Rome la demande de diviser le diocèse ».

31. — Rév. M. D. Fortin, curé de Saint-Prosper :
1° « Je n'ai jamais remarqué d'indice de division parmi les confrères du Nord et ceux du Sud ». 2° « Non ».

32. — Rév. M. Ch. Z. Garceau, curé de Saint-Pierre-les-Becquets :
1° « Aujourd'hui, je ne pense pas qu'il y ait de clergé plus heureux, non seulement de vivre ensemble, mais aussi de rester sous la direction tout à fait paternelle de Votre Grandeur ». 2° « Je n'ai aucune connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler une telle demande ».

33. — Rév. M. D. Gérin, curé de Saint-Justin :
1° « Je n'ai jamais connu et je ne connais pas de véritable division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2° « Non ».

34. — Rév. M. Ch. Gingras, curé de Saint-Didace :
1° « Je n'ai jamais remarqué le moindre indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2° « Je n'ai entendu dire par personne qu'il y eût des prêtres chargés de demander, à Rome, la division du diocèse ».

35. — Rév. M. T. P. Gouin, curé de la Baie du Febvre :
1° « Ni avant 1876, ni depuis, je n'ai remarqué entre les membres du clergé de votre diocèse, dont je fais partie, aucune indice de division ». 2° « Il n'est pas à ma connaissance que quelqu'un ait

car il ajoute : « Il semble par la lettre du Cardinal-Préfet, en date du 8 mars, que c'est le Saint-Père qui a jugé la question *proprio motu.* »

Cette explication donnée par le métropolitain, sur un jugement pontifical en matière de division et d'érection de dio-

---

été chargé de renouveler, à Rome, la demande d'une division du diocèse des Trois-Rivières ».

36. — Rév. M. T. Guillemette, curé de Saint-Stanislas: 1° « J'ai toujours vu la plus belle harmonie régner entre le clergé du Sud et celui du Nord ». 2° « Rien n'est parvenu à ma connaissance sur celui ou ceux qui auraient demandé la division du diocèse ».

37. — Rév. M. J. N. Héroux, curé de Saint-Christophe : 1° « Après le mouvement de 1876, il m'a semblé que tout allait passablement bien dans le diocèse ». 2° « Je ne sache pas que personne ait été chargé de renouveler à Rome, au nom des prêtres ou des fidèles diocésains, la demande d'une division du diocèse des Trois-Rivières ».

38. — Rév. M. E. Janelle, curé de Sainte-Perpétue : 1° « Depuis que je suis prêtre, je n'ai jamais remarqué aucun indice de division entre le clergé du diocèse des Trois-Rivières ». 2° « Je ne connais pas non plus qui a fait cette demande de division ».

39. — Rév. M. H. E. Julien, curé de Saint-Léonard : 1° « Je n'ai jamais remarqué de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2° « Je n'ai eu aucune connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler, à Rome, la demande d'une division du diocèse ».

40. — Rév. M. E. Laflèche, curé de Sainte-Victoire : 1° « Je n'ai jamais remarqué aucun indice de division entre les prêtres du Nord et ceux du Sud ». 2° « Personne, à ma connaissance, n'a été chargé de renouveler à Rome, au nom des prêtres ou des fidèles diocésains, la demande d'une division du diocèse des Trois-Rivières ».

41. — Rév. M. N. Larue, curé de Saint-Paulin : 1° « Je n'ai jamais remarqué aucun indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2° « Je n'ai pas eu connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler, à Rome, la demande d'une division du diocèse ».

42. — Rév. M. A. Lassiseraye, curé de Saint-François du Lac : 1° « Je n'ai pas remarqué d'indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2° « A ma connaissance, personne n'a été

cèse, laquelle va à dire que c'est par un *proprio motu*, et non pas pour les *raisons* et les *motifs* exposés dans la pétition, que le Saint-Père a rendu cette décision, a quelque chose de vraiment étonnant. Ne serait-ce pas que Mgr l'Archevêque voit, comme tout le monde dans la province, qu'il

---

chargé de renouveler à Rome, la demande d'une division du diocèse ».

43. — Rév. M. P. Lebrun, curé de Saint-Pie de Guire :
1° « Je n'ai jamais remarqué d'indice de division entre le clergé du Nord et du Sud, soit avant, soit après le mouvement partiel et passager de 1876 ». 2° « Je n'ai pas connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler à Rome la demande d'une division du diocèse ».

44. — Rév. M. F. X. Lessard, curé de Saint-Albert :
1° « Exerçant le saint ministère depuis sept ans dans le Sud, je n'ai jamais remarqué aucun indice de division entre les prêtres du Nord et ceux du Sud ». 2° « Personne, à ma connaissance, n'a été chargé de renouveler, à Rome, la demande d'une division du diocèse ».

45. — Rév. M. L. Malo, curé de Bécancourt :
1° « Non ». 2° « Non ».

46. — Rév. M. M. Marchand, curé de Drummondville :
1° « Je n'ai jamais remarqué de véritable division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2° « Je n'ai aucune connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler, à Rome, la demande d'une division du diocèse ».

47. — Rév. M. D. Marcoux, curé de Champlain :
1° — Je n'ai jamais remarqué d'indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2° « Je n'ai aucune connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler, à Rome, la demande d'une division du diocèse ».

48. — Rév. M. P. Marchand, curé de Saint-Narcisse :
1° « Je n'ai remarqué aucun indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2° « A ma connaissance, personne n'a été chargé de renouveler, à Rome, la demande d'une division du diocèse ».

49. — Rév. M. Th. Martel, curé de Saint-Barnabé :
1° « Les prêtres du diocèse sont très heureux de rencontrer leurs confrères, tant du Sud que du Nord ». 2° « Je n'ai pas eu connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler, à Rome, la demande d'une division du diocèse ».

50. — Rév. M. A. Moreau, curé de Saint-David :
1° « Je n'ai remarqué, depuis le mouvement de 1876, aucun indice

n'y a point de raison véritable et canonique de faire cette division du diocèse des Trois-Rivières, ainsi que l'ont reconnu, du reste, les Evêques de la province, et après eux, Mgr Conroy? Le fait est que Sa Grandeur devait s'expli-

---

de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2o « Je n'ai aucune connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler à Rome la demande d'une division du diocèse ».

51. — Rév. M. R. Noiseux, curé de Sainte-Geneviève : 1o « Votre Grandeur sait parfaitement que la plus grande amitié, la plus grande cordialité, existe, a toujours existé entre tous les membres du clergé qui composent votre tout petit diocèse. 2o « Personne, à ma connaissance, n'a été chargé de renouveler, à Rome, la demande d'une division du diocèse ».

52. — Rév. M. E. Panneton, curé de Saint-Grégoire : 1o « Je n'ai point remarqué d'indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2o « Personne, à ma connaissance, n'a été chargé de renouveler à Rome, la demande d'une division du diocèse ».

53. — Rév. M. A. Paquin, curé de Saint-Jean de Wickam : 1o « Non, jamais ». 2o « Non ».

54. — Rév. M. L. Pothier, curé de Saint-Médard : 1o « Je n'ai jamais remarqué d'indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2o « Personne, à ma connaissance, n'a été chargé de renouveler, à Rome, la demande d'une division du diocèse ».

55. — Rév. M. P. Prince, curé de Saint-Maurice : 1o « Je n'ai jamais remarqué d'indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2o « Je n'ai jamais eu connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler, à Rome, la demande d'une division du diocèse ».

56. — Rév. M. M. Proulx, curé de Sainte-Tite : 1o « Je n'ai jamais remarqué d'indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2o « Personne, à ma connaissance, n'a été chargé de renouveler, à Rome, la demande d'une division du diocèse ».

57. — Rév. M. Th. Quinn, curé de Kingsey : 1o « Je ne vois aucune division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2o « Je ne connais personne qui ait été chargé de renouveler, à Rome, la demande d'une division du diocèse ».

58. — Rév. M. L. S. Rheault, curé des Trois-Rivières : 1o « Je n'ai jamais remarqué de véritable division entre les mem-

quer difficilement les motifs de ce jugement, et que probablement elle y voyait, comme beaucoup d'autres, un châtiment infligé à l'Evêque des Trois-Rivières, pour les prétendus torts que lui imputent ses adversaires.

---

bres du clergé du Nord et du Sud ». 2o « J'ignore absolument que quelqu'un ait été chargé de renouveler, à Rome, la demande d'une division ».

59. — Rév. M. N. E. Ricard, curé de Saint-Zéphirin :
1o « Je déclare que le clergé du diocèse des Trois-Rivières a toujours été et est encore très uni ». 2o « Je ne connais personne qui ait été chargé de renouveler à Rome la demande d'une division du diocèse ».

60. — Rév. M. Roberge, curé de Saint-Michel :
1o « Je n'ai jamais remarqué d'indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2o « A ma connaissance, personne n'a été chargé de renouveler à Rome, la demande d'une division du diocèse ».

61. — Rév. M. Savoie, curé de Saint-Alexis :
1o « Non ». 2o « Non ».

62 — Rév. M. A. Smith, curé de Sainte-Brigitte :
1o « Non ». 2o « Non ».

63 — Rév. M. U. Tessier, curé de Sainte-Sophie :
1o « Je n'ai remarqué aucun indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2o « Je n'ai pas eu connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler, à Rome, la demande d'une division du diocèse ».

64. — Rév. M. T. Tétreau, curé de Saint-Wenceslas :
1o « Je n'ai remarqué aucun indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2o « Je n'ai pas eu connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler la demande d'une division ».

65. — Rév. M. H. Trahan, curé de Saint-Sévère :
1o « Je n'ai remarqué aucun indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2o A ma connaissance, personne n'a été chargé de renouveler à Rome la demande d'une division de diocèse ».

66. — Rév. M. F. Verville, curé de Saint-Elie :
1o « Je n'ai remarqué aucun indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2o « Je ne connais rien à ce sujet ».

67. — Rév. M. J. B. Grenier, curé de Sainte-Thècle :
1o « Je ne connais pas de division entre les membres du clergé du diocèse ». 2o « Non ».

68 — Rév. M. J. B. Chrétien, curé de Sainte-Flore :
1o « L'union la plus cordiale règne entre les membres du clergé du

L'Evêque de Chicoutimi, d'un autre côté, a donné des renseignements plus précis et plus satisfaisants, dans sa lettre du 22 avril, où il dit :

1° Quelques jours après mon arrivée à Rome, j'ai reçu une lettre me priant de présenter à Son Eminence le Cardinal Préfet, cer-

---

diocèse ». 2° « A ma connaissance, personne n'a été chargée de renouveler à Rome la demande d'une division du diocèse ».

69. — Rév. M. D. Comeau, desservant de Saint-Paul :
1° « Je n'ai eu connaissance d'aucun indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud ». 2° « Personne, à ma connaissance, n'a été chargé de renouveler à Rome la demande d'une division du diocèse ».

70. — Rév. M. Th. Lemire, desservant de Sainte-Gertrude :
1° « J'ai toujours remarqué beaucoup d'union et de charité entre les prêtres du Sud et du Nord ». 2° « Je n'ai jamais entendu parler par qui que ce soit que quelqu'un ait été chargé de renouveler, à Rome, la demande de la division du diocèse ».

71 — Rév. M. E. Raiche, curé de Saint-Cyrille :
1° « Ma conscience me dit de ne pas me mêler à ce mouvement ». 2°...

72. — Rév. M. H. Suzor, curé de Nicolet :
1°... 2° « Qui a demandé tout récemment cette érection, je l'ignore comme vous, Monseigneur. Au nom de qui elle a été faite, je l'ignore également ».

73. — Rév. M. N. St-Cyr, curé de Sainte-Clotilde :
1° « Sans avoir remarqué de division profonde parmi les prêtres du diocèse des Trois-Rivières, je sais qu'il a existé un malaise général à cause de cette question brûlante de la formation d'un diocèse au sud du fleuve ». 2° « Je n'ai pas eu connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler, à Rome, la demande d'une division du diocèse ».

74. — Rév. M. J. H. Thibodeau, curé de Batiscan :
1° « Je n'ai jamais remarqué aucun indice de division entre le clergé du Nord et celui du Sud. Etant moi-même du Sud, j'ai toujours admiré la véritable harmonie qui existe entre les prêtres du Nord et ceux du Sud ». 2° « Je ne sais par qui cette question est soulevée ».

75. — Rév. M. J. Tessier, curé de Saint-Germain :
1° « Je n'ai pas remarqué de véritable division entre le clergé du Nord et du Sud depuis 1876 ». 2° « Non ».

76. — Rév. M. L. Trahan, curé de Saint-Thomas :
1° « Il est certain qu'il y a eu des indices plus ou moins visibles

tains documents qui m'avaient été également adressés par les mêmes *pétitionnaires;* 2o Ayant donné communication de ma lettre à Son Eminence, je lui ai présenté ces documents, qu'elle a acceptés et déposés sur son bureau; 3o N'ayant pris aucune note, je ne saurais relater toutes les *raisons* et les *preuves* contenues dans ce dossier, sans m'exposer à faire erreur.

---

de division, avant et après le mouvement de 1876 ». 2o « J'ignore complètement que quelque individu ait été chargé, au nom du clergé ou des fidèles diocésains, de renouveler, à Rome, la demande d'une division du diocèse ».

Pour fidèles extraits :

F. X. Cloutier, prêtre,
Secrétaire de Mgr des T.-R.

Les pétitionnaires de la division du diocèse des Trois-Rivières, en 1875, en 1877 et en 1883.

En 1875, les pétitionnaires sont inscrits sur leur requête, au nombre de 26, et en 1877, d'après les documents adressés à Mgr Conroy, ils se trouvent réduits au nombre de 16, comme le constate le Mémoire imprimé du 16 février 1878.

En 1883, les mêmes pétitionnaires déclarent ce qui suit, dans les lettres qu'ils ont adressées à l'Evêque des Trois-Rivières sur ce sujet :

1o M. Louis Malo, curé de Bécancourt :

M. Malo, dans une lettre en date du 18 avril 1883, déclare : 1o Qu'il n'a pas demandé la division du diocèse; 2o Qu'il n'a pas eu connaissance que quelqu'un ait été chargé de le demander; 3o Qu'il n'a pas entendu exprimer le désir d'une telle division. « Mon opinion, dit-il, est que la division n'est pas nécessaire. Cette division ne peut avoir lieu sur des motifs avouables ». *Nota :* C'est pourtant de son nom qu'on a signé la supplique demandant la division!!!

2o M. D. Paradis, curé de la Baie du Febvre. M. Paradis a laissé sa cure depuis trois ans pour cause de maladie; il n'a plus l'usage de ses facultés depuis au delà de deux ans, et n'a pu conséquemment demander la division.

3o M. Thomas Caron, V. G. et supérieur du Séminaire de Nicolet : Il y a déjà quatre ans que M. le grand-vicaire est mort.

4o M. Z. Rousseau, curé de Nicolet : Sa mort a précédé de quelques mois celle de M. le grand-vicaire, Thomas Caron.

5o M. C. Marquis, alors curé de Saint-Célestin, et aujourd'hui appartenant au diocèse de Chicoutimi : L'opinion commune du clergé du diocèse est que c'est lui seul qui est l'auteur du renouvellement de cette demande .

6o M. Luc Trahan, curé de Saint-Thomas-de-Pierreville : Dans une

Voilà qui est clair et précis. Mgr D. Racine ne s'est point porté comme pétitionnaire, mais seulement comme *intermédiaire* entre le Cardinal-Préfet et ceux qui ont fait remettre à Son Eminence les documents relatifs à la division du diocèse des Trois-Rivières.

---

lettre du 20 avril 1883, M. Trahan déclare ce qui suit : « J'ignore complètement et parfaitement qu'un individu quelconque ait été chargé au nom du clergé ou des diocésains de renouveler à Rome la demande de cette division ».

7o M. H. Suzor, alors curé de Saint-Christophe, aujourd'hui curé de Nicolet : A la date du 19 avril 1883, M. Suzor écrivait à Mgr l'Evêque des Trois-Rivières : « Qui a demandé tout récemment cette érection? Je l'ignore comme vous, Monseigneur, Au nom de qui elle a été faite? Je l'ignore également. Il n'est pas non plus à ma connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler à Rome, au nom des prêtres ou des fidèles, la demande d'une division du diocèse. Je ne puis même dire que les prêtres ou les fidèles en aient exprimé le désir ».

8o M. N. Bellemare, du Séminaire de Nicolet : Il affirme, dans une lettre du 22 avril 1883, « qu'il n'a pas eu connaissance de la pétition ».

9o M. S. Roy, curé de Saint-Norbert : Il est mort depuis plusieurs années.

10o M Z. Garceau, curé de Saint-Pierre-les-Becquets : Il écrit à la date du 17 avril 1883 : « Je n'ai eu aucune connaissance que personne ait été chargé de renouveler telle demande. Depuis la réponse du Cardinal-Préfet, en 1878, il n'en a pas été question à ma connaissance... Il vaut mieux que cette division ne se fasse pas ».

11o M. E. Ricard, curé de Saint-Zéphirin : Voici ce qu'il déclare en date du 18 avril 1883 : « Je ne connais personne qui ait été chargé par des prêtres ou par des fidèles de demander à Rome un diocèse à Nicolet. On suppose que M. Marquis seul agit à Rome. Il aurait demandé son *exeat* pour se soustraire à la juridiction de son Evêque, afin d'agir plus librement contre lui. Connaissant le passé de ce brandon de discorde, il est capable de faire ainsi... Depuis 1871, je n'ai entendu manifester aucun désir par qui que ce soit d'avoir un diocèse à Nicolet... Je ne vois aucune raison, aucun besoin de demander un diocèse à Nicolet, excepté le besoin de quelques individus qui voudraient vous empêcher de jouir du fruit de vos travaux ».

12o M. Isaac Gélinas, du Séminaire de Nicolet : Il écrit à la date du 22 avril, 1883, « qu'il regrette de ne pouvoir fournir de renseignements sur celui ou ceux qui ont agité une telle question à Rome ».

13o M. N. Héroux, alors curé de Saint-Victoire, aujourd'hui curé de Saint-Christophe : Dans une lettre du 17 avril 1883, il s'exprime ainsi : « Je ne sache pas que personne ait été chargé de renouveler à Rome,

Et quels sont ces *prétendus pétitionnaires*, dont parle ici Mgr Racine? Evidemment, ce ne sont point ceux de 1875 ni de 1877, lesquels ont tous déclaré, comme nous l'avons dit plus haut, n'avoir point renouvelé cette demande à Rome, ni chargé personne de le faire pour eux. Plusieurs même

---

au nom des prêtres ou des fidèles diocésains, la demande d'une division du diocèse des Trois-Rivières... Personne, à ma connaissance, n'a exprimé, depuis 1876, le désir de la division du diocèse ou de l'érection d'un siège épiscopal à Nicolet... Je ne vois aucun avantage dans la présente division du diocèse ».

14º M. G. Proulx, du séminaire de Nicolet : Sa lettre est du 21 avril 1883. « Je n'ai eu connaissance, dit-il, d'aucun mandat semblable ».

15º M. F. X. Vanasse, alors curé de Saint-André : M. Vanasse est curé dans le diocèse de Saint-Hyacinthe depuis plusieurs années.

16º M. J. Blais, du Séminaire de Nicolet : Il écrit, le 22 avril 1883, qu'il n'est pas venu à sa connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler à Rome la demande d'une division, et qu'il n'a entendu personne exprimer le désir de cette division.

17º M. P. Bellemare, curé de Sainte-Monique : Dans une lettre du 3 mai 1883, il dit qu'il n'a remarqué aucun indice de véritable division entre le clergé du Nord et celui du Sud, qu'il n'a pas eu connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler à Rome la demande d'une division, et qu'il n'a entendu personne exprimer le désir d'une telle division.

18º M. J. E. Tessier, curé de Saint-Germain : Sa lettre du 5 mai 1883 dit qu'il n'a pas eu connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler à Rome la demande de division, et qu'il n'a entendu personne exprimer le désir d'une telle division.

19º M. C. Bochet, curé de Tingwick : Il écrit, à la date du 18 avril 1883, qu'il n'a pas eu connaissance de la demande de division, qu'il n'a pas même entendu exprimer le désir de cette division, qu'il n'y voit aucun avantage, qu'au contraire elle sera préjudiciable aux intérêts temporels et surtout spirituels du diocèse des Trois-Rivières.

20º M. A. Désaulniers, curé de Saint-Bonaventure : Il déclare, dans une lettre du 18 avril 1883, qu'il n'a entendu parler de la division que par les journaux, et qu'il n'a entendu personne exprimer le désir d'une telle division. Il ajoute : « J'en suis très peiné, et je crois réellement que la religion en souffrira dans nos localités ».

21º M. I. Douville, du Séminaire de Nicolet : Il affirme, dans une lettre du 22 avril 1883, qu'il n'a pas eu connaissance de la demande de division.

22º M. Louis Pothier, curé de Saint-Médard : M. Pothier écrit, à la date du 17 avril 1883, qu'il a appris la nouvelle de la division avec un profond chagrin, parce qu'il n'y voit que des désavantages. Il ne

m'ont écrit qu'ils étaient aujourd'hui opposés à cette mesure, qu'ils ont reconnue être nuisible au diocèse et contraire au bien de la religion. Le doyen d'entre eux, qui était alors un de leurs principaux chefs, alla même jusqu'à dire dans sa lettre, que la division du diocèse ne peut avoir lieu sur des *motifs avouables*.

Au reste, comment ces anciens pétitionnaires auraient-ils pu, *à l'insu des Evêques de la province*, se présenter de nou-

---

connaît personne qui ait été chargé de demander cette division, et depuis cinq ans, il n'en a pas entendu formuler le désir.

23o M. Thomas Moreau, du Séminaire de Nicolet : A la date du 21 avril 1883, il écrit ce qui suit : « J'ignore tout au sujet des démarches qui auraient pu être faites à Rome pour amener la division. Je sais seulement une chose, c'est que le Séminaire de Nicolet n'en a fait aucune, sauf celles que Votre Grandeur connaît ». (Celles de 1875).

24o M. A. Moreau, curé de Saint-David : Il déclare positivement, dans une lettre du 19 avril 1883, qu'il n'a eu nullement connaissance de telle demande ou de tel désir de division. Il ajoute : Vu la bonne entente qui règne maintenant dans le clergé, et la facilité de communiquer avec les Trois-Rivières, je ne vois aucune raison qui puisse nous faire désirer la division.

25o M. E. Buisson, du Séminaire de Nicolet : Il écrit, le 21 avril 1883, qu'il n'a pas eu connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler la demande de division, et qu'il n'a pas entendu exprimer le désir de cette division depuis les démarches de 1876.

26o M. E. Bellemare, alors du Séminaire de Nicolet, aujourd'hui curé de Sainte-Hélène : A la date du 17 avril 1883, il écrit qu'il n'est pas venu à sa connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler la demande d'une division, qu'il n'a pas entendu exprimer le désir de cette division, et qu'il n'en voit pas l'opportunité.

M. C. E. Raiche, curé de Saint-Cyrille-de-Wendover, étant devenu pétitionnaire de la division en 1877, voici ce qu'il déclarait dans sa lettre du 13 avril 1883 : « ... Je ne puis parler autrement que ma conscience, qui me dit de ne pas me mêler à ce mouvement. » Conséquemment, il n'a pas demandé la division cette année.

Nota : Et voilà pourquoi les auteurs demandaient, exigeaient même que la Supplique *Malo* et leurs signatures ne fussent ni révélées, ni communiquées à l'évêque mis en cause!!!

Lettre de Mgr l'Evêque de Rimouski : A Mgr Laflèche, Evêque des Trois-Rivières.

6 avril 1883.

Monseigneur, Je n'ai aucune hésitation à déclarer à Votre Grandeur

veau devant le Saint-Siège, après la déclaration de Son Eminence le Cardinal-Préfet, en date du 6 avril 1878, leur signifiant qu'une telle demande ne pouvait être mise devant la Sacré Congrégation sans le *suffrage* ou la *recommandation* des Evêques?

Quant aux pétitionnaires actuels, quels qu'ils soient, il faut remarquer qu'ils ont agi dans le *secret*, non seulement à l'insu de l'Episcopat, mais encore à l'insu de l'Evêque

---

que je n'ai eu aucune connaissance du projet de division de son diocèse, avant de recevoir copie de la lettre du Préfet de la Propagande.

Que le bon Dieu vous aide à supporter courageusement les peines et les épreuves de cette pauvre vie!

Agréez, etc. † Jean, Evêque de St-G. de Rimouski.

Lettre de l'Evêque de Montréal, par une lettre de M. Baril, Dir. du G. S. : A Sa Grandeur Mgr L. F. Laflèche, Evêque des Trois-Rivières.

27 avril 1883.

Monseigneur, Selon le désir de Votre Grandeur, j'ai eu dans l'avant-midi du 12 courant une courte entrevue avec Sa Grandeur, Mgr l'Evêque de Montréal, relativement à la division du diocèse des Trois-Rivières. Durant cette entrevue, Mgr Fabre m'a dit entre autres choses : Vu la décision du Saint-Père, je n'aimerais pas à émettre d'avis sur la question, excepté si j'y étais invité par le Saint-Siège lui-même. Voici cependant ce que je puis dire : Il y a quelques années (en 1876), j'ai exprimé une opinion motivée contre la division, et depuis lors je n'ai pas eu de raisons pour me faire abandonner ce premier sentiment (bien entendu, en dehors de la décision du Pape).

Sa Grandeur a aussi manifesté un certain regret de voir cette question réglée d'une manière contraire à la coutume suivie dans cette province, mais Elle l'a fait avec la plus grande réserve, en termes où j'ai remarqué la plus grande déférence envers le Saint-Siège.

Ces paroles de Mgr l'Evêque de Montréal, dont la citation est presque textuelle, et très certainement fidèle, m'ont convaincu à n'en point douter que Sa Grandeur n'avait pas été consultée sur l'à-propos de diviser le diocèse des Trois-Rivières.

Et je fais cette déclaration avec assurance, la croyant rigoureusement vraie. En foi de quoi j'ai signé.

H. Baril, Prêtre,
Directeur du Grand-Séminaire des Trois-Rivières.

Lettre de Mgr l'Evêque d'Ottawa : A S. G. Mgr L. F. Laflèche, Evêque des Trois-Rivières.

4 avril 1883.

Monseigneur, Je m'empresse de répondre aux questions que Votre

diocésain et du clergé du diocèse. De qui tenaient-ils la mission de demander la division d'un diocèse, à l'insu de tous les intéressés, et contrairement à la volonté bien connue de l'Ordinaire et de la presque totalité de son clergé?

Il doit y avoir là une nouvelle *intrigue*, plus *audacieuse* encore que celles de 1875 et de 1877. Le prêtre, qui avait été l'âme de ces dernière intrigues, et que Mgr Conroy a si sévèrement qualifié, est à Rome depuis l'automne dernier. Il y a été en rapports intimes avec Mgr Racine, dont

---

Grandeur me fait l'honneur de m'adresser dans sa lettre du premier jour de ce mois.

1o Je n'ai été consulté sur l'opportunité de diviser présentement le diocèse des Trois-Rivières, ni par Mgr l'Archevêque, ni par aucun autre Evêque, ni par aucune autre autorité ou autre personne que ce soit;

2o Avant d'avoir reçu l'information officielle de l'Archevêque, je n'avais nullement entendu parler d'une prochaine division du diocèse des Trois-Rivières.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, de Votre Grandeur,

Le très humble serviteur,

† J. Thomas, Evêque d'Ottawa.

Lettre de Mgr l'Evêque de Sherbroocke : A Sa Grandeur Mgr L. F. Laflèche, Evêque des Trois-Rivières.

11 avril 1883.

Monseigneur, J'ai reçu ce matin votre honorée lettre, dans laquelle vous me demandez de vous dire si j'ai eu connaissance de la demande qui a été faite au Saint-Siège de diviser actuellement le diocèse des Trois-Rivières .

J'ai l'honneur de répondre que je n'ai pas eu connaissance de la demande qui a été faite au Saint-Siège de diviser actuellement le diocèse des Trois-Rivières.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mes bien dévoués sentiments en N. S..

† Antoine, Ev. de Sherbrooke.

Lettre de Mgr l'Evêque de Saint-Hyacinthe : Mgr L. F. Laflèche, Evêque des Trois-Rivières.

6 avril 1883.

Monseigneur, J'ai reçu hier la lettre de Votre Grandeur du 2 courant, et en réponse, je dois lui dire que j'ignore absolument qui a ramené devant le Saint-Siège la question de la division de votre diocèse; que de plus je n'ai pas été consulté par Rome sur cette affaire, et que mon avis n'ayant

il a su capter la confiance, au point de se faire agréger à son diocèse. Il s'y est occupé activement de la division du diocèse des Trois-Rivières, comme le prouvent les lettres qu'il a écrites à quelques-uns de ses confidents, pour leur annoncer ses succès, quelque temps avant l'arrivée de la lettre de Son Em. le cardinal Simeoni à l'Archevêque de Québec. Il suit encore cette affaire avec assiduité, et, s'il est permis de citer ici les termes *grossiers*, dont il se sert à ce sujet dans une lettre à l'un de ses intimes, il est *à*

---

pas été demandé, je n'ai pu le donner. Depuis quelque temps j'entendais bien dire qu'il s'agissait de la chose à Rome, mais j'étais loin de m'attendre qu'elle fût définitivement arrêtée dans la pensée du Saint-Père. D'après cela, Votre Grandeur doit comprendre que je n'ai pas été peu surpris de la lettre du Cardinal, notifiant la décision du Souverain Pontife...

Bien respectueusement, de Votre Grandeur,

le tout dévoué et humble serviteur,

† L. Z., Ev. de Saint-Hyacinthe.

Lettre de Mgr l'Evêque de Cythère : A Sa Grandeur Mgr L. F. Laflèche, Evêque des Trois-Rivières.

7 avril 1883.

Monseigneur, J'ai été seul toute la semaine, mon secrétaire étant allé dans sa famille et à Ottawa. Le ministère curial a absorbé une grande partie de mon temps, voilà ce qui explique pourquoi j'ai retardé deux jours de répondre à Votre Grandeur...

... Une lettre privée reçue au milieu du mois de mars, m'annonçait, à titre de nouvelle, que le diocèse des Trois-Rivières devait être divisé prochainement. Une autre lettre de Sa Grandeur, Mgr l'Archevêque de Québec, reçue le 28 mars, me transmettait le document du Saint-Siège daté du 8 mars, par lequel il est annoncé que le diocèse des Trois-Rivières doit être divisé.

Voilà, Monseigneur, toute la connaissance que j'ai eue de cette affaire. Je demeure, bien sincèrement, votre tout dévoué serviteur et frère en Jésus-Christ.

† N. Z. Evêque de Cythère et P. A. P.

Déclaration de Mgr Laflèche : Je n'ai eu aucune connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler la demande de division du diocèse des Trois-Rivières, laquelle a été faite, l'hiver dernier, complètement à mon insu.

† L. F., Evêque des Trois-Rivières.

couver un nouveau diocèse: besogne qu'il trouve, paraît-il, très ennuyeuse.

Voilà pourquoi l'Evêque des Trois-Rivières a cru que c'était son devoir, dans la circonstance présente, de faire connaître à Mgr le secrétaire de la Sacrée Congrégation de la Propagande cet homme tel qu'il est. J'ai donc communiqué à Mgr D. Jacobini les raisons pour lesquelles je me suis vu forcé, il y a quelques années, de lui ôter sa cure, et les graves dépositions régulièrement faites contre lui par plusieurs prêtres et par plusieurs laïques des plus dignes de foi, qui tous le connaissaient intimement, quelques-uns même depuis plus de 25 ans. Ces dépositions font voir de quoi cet homme est capable, et comment, pour lui, tous les moyens sont bons, quand il s'agit d'atteindre son but. J'ai laissé une copie de ces dépositions entre les mains de Mgr le secrétaire de la Propagande.

D'ailleurs, ce qui a été relaté plus haut de sa conduite, dans les deux premières tentatives de division du diocèse, ne prouve-t-il pas suffisamment le manque absolu de confiance que mérite ce prêtre intrigant? Les *faux* qu'il a commis dans la pétition de 1875, en y inscrivant, comme favorables à son projet, les noms de prêtres qui y étaient opposés, ou en obtenant subrepticement plusieurs signatures; les renseignements erronés qu'il a donnés sur l'état du diocèse et sur les sentiments du clergé; les affirmations mensongères qu'il faisait à Mgr Conroy sur l'adhésion presque totale, disait-il, des prêtres du Sud à son projet; tout cela est plus que suffisant pour mettre en doute la véracité des renseignements qu'il a pu faire parvenir à la Sacrée Congrégation de la Propagande l'hiver dernier, et même l'authenticité des documents qu'il y a fait passer, concernant la division du diocèse.

En présence d'un pareil adversaire, l'Evêque des Trois-Rivières a été forcé de suivre l'exemple du Délégué apostolique, et de demander à son clergé une déclaration écrite,

donnée en conscience et pour le plus grand bien de la religion, sur la part qu'il avait prise dans cette nouvelle tentative de division du diocèse faite auprès du Saint-Siège, et sur ce qu'il pensait de ce projet. Je voyais bien, à la vérité, les inconvénients de cette demande, mais je n'avais pas d'autres moyens de déjouer les plans et de dévoiler la supercherie de l'intrigant, que j'avais à combattre. C'est ainsi que j'ai pu me procurer les preuves écrites de la bonne entente et même de l'union intime qui règnent dans mon clergé, sans distinction de Nord et de Sud, et de l'opposition presque unanime des prêtres au démembrement du diocèse. J'ai aussi connu par là que pas un prêtre de mon diocèse n'a eu connaissance de cette nouvelle demande de division, et que personne, conséquemment, n'a chargé qui que ce soit de la faire, etc.

C'est donc par suite d'une triste nécessité que j'ai eu recours à ce moyen extraordinaire, qui me répugnait souverainement, d'autant plus que je prévoyais bien qu'on ne manquerait pas de m'en faire un crime auprès du Saint-Siège. J'ai la confiance pourtant que l'obligation, où je me trouvais, de défendre mon diocèse contre un adversaire déloyal et injuste, me justifiera d'avoir employé la seule arme que j'eusse à ma disposition pour le défendre efficacement; je veux dire le témoignage du clergé, que cet adversaire invoquait en sa faveur[1].

On comprend facilement, après cela, que je dus être au comble de l'étonnement, lorsque S. Em. le Cardinal Simeoni

---

1. Voici la Circulaire au Clergé, à laquelle Mgr Laflèche fait allusion et qui amena les nombreuses réponses qui établissent jusqu'à l'évidence les faux au moyen desquels on poursuivait la division du diocèse, trompant la Sacrée-Congrégation et le Saint-Siège sur la situation du pays et l'état d'esprit de sa population.

Evêché des Trois-Rivières, 13 avril 1883.

Messieurs et bien-aimés coopérateurs, Comme la lettre de Monseigneur l'Archevêque du 9 courant, publiée dans les journaux, vous l'a annoncé, Son Em. le Cardinal-Préfet de la S. C. de la Propagande a écrit

me fit connaître que des lettres *secrètes* avaient été adressées à la Propagande, en faveur de la division de mon diocèse, par certains membres de mon clergé. J'avais par devers moi une déclaration tout à fait contraire de la part de tous

---

que, dans une audience en date du 18 février dernier, la division du diocèse des Trois-Rivières a été jugée opportune.

Les évêques de la Providence doivent se réunir à ce sujet le 22 de mai prochain.

Le Diocèse des Trois-Rivières renferme 75 Paroisses, 4 Missions et compte environ 85,000 communiants.

La nouvelle de la division d'un Diocèse si petit, n'ayant échappé à la banqueroute que par l'extrême dévouement du clergé et de la population, m'a d'autant plus surpris qu'elle était absolument inattendue.

Les Evêques de la paroisse, étant d'ordinaire ceux qui s'occupent de l'érection des nouveaux diocèses, j'ai pris d'eux informations sur ce sujet.

Mgr Langevin, Mgr Fabre, Mgr Duhamel, Mgr Racine de Sherbrooke, Mgr Moreau, Mgr Lorrain, n'ont eu connaissance d'aucune demande de division du diocèse des Trois-Rivières.

Mgr l'Archevêque dit en avoir eu connaissance, mais ne dit pas l'avoir appuyée.

Je n'ai point eu le temps de m'informer auprès de Mgr de Chicoutimi, qui est trop éloigné.

Je n'ai pas demandé moi-même cette division.

Qui l'a demandée? Je l'ignore.

Je ne connais pas davantage au nom de qui une telle pétition a été faite, ni quelles raisons ont été invoquées.

J'ai en conséquence réuni, hier, mon Conseil diocésain pour lui donner communication de ce qui vient d'être dit, et lui demander avis sur cette question.

Le Conseil ignore également qui a renouvelé la demande d'un tel changement, aussi bien que les motifs donnés à l'appui.

Le clergé et les fidèles lui paraissent à peu près unanimes contre une telle division, laquelle a été déjà désapprouvée par la majorité des Evêques, par le Délégué Apostolique, Mgr Couroy, et refusée en 1878 par le Cardinal-Préfet de la Propagande. Le Conseil reconnaît que le clergé diocésain est très uni, et vit d'une manière vraiment fraternelle.

Les dettes réunies de l'Evêché et du Séminaire, contractées pour la construction, s'élevant encore à près de 80,000 dollars, il trouve qu'elles seront difficillement éteintes, si les trois cinquièmes du diocèse étaient distraits.

Le Grand-Séminaire marchera vers une ruine probable; il sera encore plus difficile de maintenir la résidence des Rév. Pères Jésuites.

Les intérêts matériels du Diocèse auront beaucoup à souffrir par une

mes prêtres; et je ne crois pas vraiment qu'il y ait dans tout mon clergé un seul prêtre capable de faire des affirmations aussi contradictoires, et de tromper ainsi indignement, soit son Evêque, soit le Saint-Père. Au reste, que vaudraient,

---

division. C'est une question de savoir si le Diocèse pourra subsister.

Enfin, les communications des différentes paroisses du Sud du Diocèse sont très faciles, et plus faciles, dans la généralité des cas, avec la ville épiscopale actuelle des Trois-Rivières qu'avec Nicolet.

Tel est l'avis unanime des conseillers diocésains.

Maintenant, pour la gloire de Dieu, la justice et le bien de l'Eglise des Trois-Rivières dont je suis spécialement chargé, il est nécessaire que je connaisse votre opinion sur les points suivants :

1° Avez-vous remarqué quelqu'indice de véritable division entre le clergé du Nord et du Sud, soit avant, soit après le mouvement partiel et passager de 1876?

2° Quels avantages voyez-vous dans la présente division du Diocèse?

3° Quels inconvénients y trouvez-vous?

4° Quelle est votre propre opinion sur cette division?

5° Sans employer le moyen des manifestations publiques, dites, quel est à votre connaissance, le sentiment de votre paroisse sur une telle division?

6° S'est-il produit quelques plaintes sur la difficulté des voies de communications avec la ville épiscopale des Trois-Rivières?

7° Est-il à votre connaissance que quelqu'un ait été chargé de renouveler à Rome, au nom des prêtres ou des fidèles diocésains, la demande d'une division du Diocèse des Trois-Rivières?

8° Avez-vous entendu, dans ces dernières années, exprimer même le désir d'une pareille division du Diocèse, ou de l'érection d'un siège épiscopal à Nicolet?

9° Ne croyez-vous pas que cette division, ne soit, comme le pense le Conseil diocésain, une cause probable de ruine pour le Diocèse? La division du Diocèse étant une affaire qui doit entraîner de très graves conséquences pour la religion, vous devez répondre, en conscience, aux questions posées ci-dessus, et je vous l'enjoins rigoureusement, afin de m'éclairer sur l'accomplissement des devoirs de ma charge.

Si vous aviez quelques autres éclaircissements à donner, comme par exemple, sur l'auteur ou les auteurs des renseignements fournis récemment au Saint-Siège, le degré de foi ou de crédit qu'ils méritent, il serait désirable que vous me les communiquiez. Vous devrez répondre dans l'espace de huit jours, après la réception de la présente, parce que le temps presse.

Plusieurs ont cru que la division du Diocèse était déjà complètement effectué.

N'oubliez pas que les évêques de la Province, auront par ordre du

dans ce cas, des documents signés par de tels hommes ? Mais non, je ne crois pas qu'il en soit ainsi, et je ne puis ajouter foi à une telle supercherie de la part de certains membres de mon clergé. Ici encore, il doit y avoir de l'intrigue ; il doit y avoir quelque *faux*. Ce que j'ai fait connaître justifie ce grave soupçon et désigne même la personne sur laquelle il tombe. Comment les lettres, dont me parle S. Em. le Cardinal Préfet, pourraient-elles ne pas me paraître fort suspectes, en présence des témoignages si précis que j'ai en ma possession, contre la teneur de ces lettres ?

Je prie donc la Sacrée Congrégation de prendre les mesures nécessaires pour en bien constater l'authenticité, car j'ai tout lieu de croire qu'elles sont, ou *falsifiées* ou *supposées*. Je prie également le Saint-Siège de faire l'enquête nécessaire pour découvrir le *faussaire*, si *faussaire* il y a, et de le punir comme il le mérite, afin de mettre un terme

---

Saint-Siège, à s'occuper de cette affaire le 22 de Mai, à apprécier plusieurs graves circonstances et à faire rapport.

Vous devez aussi savoir et considérer sans trouble que, si la division du diocèse a été jugée opportune, elle n'a pas encore été décrétée ; que le jugement d'opportunité qui a été porté d'après les raisons exposées, peut être modifié sur d'autres raisons plus fortes ; que les Evêques, avant de tracer des limites, auront à s'occuper, selon la lettre de Son Eminence, du *Modus Divisionis* qui regarde l'existence même du Diocèse ; que l'époque qui suit la notification d'un projet à accomplir, et qui précède le décret qui l'exécute, est le véritable temps des légitimes représentations ; et, qu'après tout, il reste encore aux églises particulières, non moins qu'au dernier des hommes, si l'on veut en user, le droit de supplique, qui ne blesse ni l'obéissance la plus entière, ni le respect le plus profond envers l'autorité dont il est même, dans son exercice, le suprême hommage.

Quant à moi, chers collaborateurs, je me propose de faire, avec la grâce de Dieu, tout ce que vous avez droit d'attendre d'un Evêque qui aime sincèrement son Eglise dont il doit être comme l'époux, qui est dévoué à son clergé et qui cherche avant tout le salut de ses ouailles... Priez le Seigneur que je ne faillisse pas à ces grands devoirs.

Je demeure, chers coopérateurs, bien sincèrement, votre dévoué serviteur.

† L. F. Ev. des Trois-Rivières.

N. B. — Votre réponse, quelle qu'elle soit, sera regardée comme confi-

à ces incroyables intrigues, qui viennent, pour la troisième fois, jeter le trouble dans le diocèse, du reste, le plus paisible peut-être et le plus uni de la province.

Ayant donc ainsi constaté, comme je l'ai dit, que ni l'Episcopat de la province, ni l'Evêque des Trois-Rivières, ni aucun membre de son clergé, n'avait autorisé qui que ce fût à faire une nouvelle démarche auprès du Saint-Siège pour en obtenir le démembrement de mon diocèse, et que même personne d'entre eux n'avait eu connaissance d'aucune démarche de cette nature, je compris que j'avais un devoir sacré à remplir envers le diocèse et l'Eglise des Trois-Rivières, dont je suis le pasteur et le père. Je compris que je devais protéger et défendre ce diocèse contre une attaque aussi déloyale et aussi mal fondée, et qui allait porter un rude coup à ses institutions les plus nécessaires, et compromettre son existence. Je vis enfin qu'à l'exemple des plus

dentielle, ne devant servir qu'auprès de qui de droit. Tous doivent répondre.

† L. F. L.

Circulaire au Clergé : Evêché des Trois-Rivières, 24 avril 1883.

Messieurs et bien-aimés coopérateurs, Je vous remercie de l'empressement et de l'exactitude avec lesquels vous avez répondu à ma circulaire du 13 avril courant.

Les renseignements si précis que vous me donnez sur la grave question qui en fait l'objet me seront de la plus grande utilité pour renseigner sûrement l'autorité qui doit en juger.

Maintenant, soyez tranquille et attendez avec confiance ce que les supérieurs hiérarchiques, chargés par la divine Providence de régler ces sortes d'affaires, décideront sur la question si grave de la division du Diocèse des Trois-Rivières. Cette décision, quelle qu'elle soit, devra être pour tous, Clergé et Fidèles, l'expression de la volonté de Dieu, et, par conséquent nous devrons tous l'accepter avec le plus grand respect et la plus parfaite soumission, et nous conformer entièrement à ce que le Saint-Siège aura décrété sur cette affaire.

Pour appeler plus efficacement la protection divine sur notre Diocèse dans le règlement de cette grave affaire, vous réciterez tous les jours pendant le mois de mai à la suite de la Messe, au bas de l'autel, les litanies de la Sainte Vierge, avec le verset et l'oraison du *Regina*. Vous engagerez aussi les Fidèles à prier à la même intention aux exercices du Mois de Marie...

† L. F. Ev. des Trois-Rivières.

grands et des plus saints Evêques, je devais remplir ce devoir au prix des plus grands sacrifices ; et c'est ce que, avec la grâce de Dieu, je me suis décidé à faire, me rappelant que le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis.

Le recours aux Evêques de la province m'était fermé. Ces prélats ne devaient, en effet, suivant la lettre de Mgr l'Archevêque, que tracer les limites du futur diocèse de Nicolet, et présenter les noms de trois candidats. Ils n'avaient pas, comme en 1876, à examiner le *commodum* et l'*incommodum* de cette division du diocèse des Trois-Rivières.

Il n'y avait donc pour moi de recours possible qu'au Souverain-Pontife, et il était évident que ce recours, pour être efficace, dans les circonstances difficiles où je me trouvais, devait se faire personnellement, et sans délai. En effet, la réunion des Evêques, à laquelle devait se faire la délimitation du futur diocèse, était fixée au 22 mai, c'est-à-dire dans trois semaines, et c'était à peu près le temps qu'il me fallait pour me rendre à Rome.

Voilà comment j'ai été amené à faire de nouveau ce voyage à la Ville Eternelle, si pénible à mon âge et si peu en rapport avec ma santé débile.

La crainte d'avoir à me faire, jusqu'à la mort, le reproche d'avoir manqué au devoir sacré de défendre les intérêts de l'Eglise, que le Saint-Siège a confiés à ma sollicitude pastorale, m'a fait surmonter la répugnance extrême que j'éprouvais à entreprendre ce voyage.

Le Seigneur a béni ma détermination, et m'a heureusement conduit aux pieds de son Vicaire ici-bas. Réconforté par sa paternelle bénédiction, et encouragé par ses paroles bienveillantes, je vais maintenant, suivant ses conseils et sa volonté expresse, exposer, dans la deuxième partie de ce mémoire, la véritable situation du diocèse des Trois-Rivières, et ce que demandent, dans les circonstances présentes, le bien de la religion et l'intérêt des âmes.

XIV

MÉMOIRE DE MGR LAFLÈCHE CONTRE LA DIVISION DU DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES

DEUXIÈME PARTIE

I. *Etat du diocèse d'après les pétitionnaires eux-mêmes.*

1° Dans la première partie de ce mémoire, j'ai étudié les procédés, auxquels les pétitionnaires de la division du diocèse des Trois-Rivières ont eu recours pour atteindre leur but; et j'ai fait voir de quelles *irrégularités*, de quelles *intrigues* et *supercheries* ces procédés sont entachés.

Je vais, dans la deuxième partie, examiner leurs arguments, et en démontrer, preuves en main, la *futilité* et la *fausseté*.

Je dois déclarer d'abord que, Mgr l'Archevêque de Québec m'ayant simplement informé que la demande faite antérieurement (1875-1877) de diviser le diocèse des Trois-Rivières, a été, à sa connaissance, renouvelée l'hiver dernier, j'ignore absolument si c'est sur un nouvel exposé de la question et sur de nouveaux considérants, que cette troisième demande a été faite, ou si elle n'est appuyée que sur les anciens documents. Cette dernière supposition me paraît cependant la plus probable, et même la seule probable. En effet, qu'est-il survenu dans le diocèse depuis 1877-78, qui aurait pu fournir matière à de nouveaux arguments? Il ne s'y est rien passé que d'ordinaire; et sur cette question de la division du diocèse, comme sur tout le reste, la paix la plus profonde a régné; ce qui, disons-le en passant, a démontré une fois de plus la fausseté des principaux allégués des anciens pétitionnaires.

Ma tâche est donc, dans la circonstance présente, de répondre brièvement aux motifs des anciennes pétitions, autant que j'ai pu les connaître, et en même temps de réfuter implicitement ce qu'on aurait pu y ajouter, cette fois, en établissant qu'il n'y a aucune raison *véritable* ou *canonique* de diviser le diocèse des Trois-Rivières.

2° Il est d'abord à remarquer que les pétitionnaires n'ont aucune plainte à formuler dans leur mémoire contre l'administration diocésaine. Au contraire, ils constatent eux-mêmes l'état prospère du diocèse et le développement rapide de ses institutions; ils se plaisent même à reconnaître le zèle et l'activité de leur Evêque à visiter son diocèse, et à pourvoir à tous ses besoins.

Il semble qu'en présence de cet heureux état de choses, et de la satisfaction générale des diocésains, il n'y ait rien de mieux à faire qu'à laisser le diocèse suivre sa marche progressive et si consolante; et pour ce qui regarde les divisions et érections de diocèses, à s'en rapporter au zèle et à la sagesse des Evêques chargés de ce soin, sans tenter de leur forcer la main, en recourant au Saint-Siège à leur insu.

Les pétitionnaires, cependant, ont tiré de cette paix et de cette prospérité du diocèse une conclusion toute contraire : ils ont été d'avis qu'il fallait le *démembrer immédiatement;* et comme leurs raisons, ou mieux leurs prétextes, n'étaient admis ni par l'épiscopat de la province, ni par l'Evêque diocésain, ils ont cru plus prudent de décliner ce tribunal, et d'aller porter *directement* leur demande au Saint-Siège.

II. *Territoire du diocèse des Trois-Rivières.*

Il convient maintenant d'examiner les arguments et les motifs, sur lesquels les pétitionnaires prétendent appuyer leur demande de démembrement immédiat du diocèse des Rivières.

Le premier argument est l'étendue du diocèse. Voici comment ils l'exposent à la page 1 et 2 de leur mémoire :

Le diocèse des Trois-Rivières, tel qu'il est actuellement constitué (1875), s'étend sur une superficie de 25.338 milles carrés.

Au delà de la vallée du Saint-Laurent, vers le Nord, les *montagnes et la rigueur du climat* présentent de sérieux obstacles à la colonisation d'une partie de ce territoire, qui cependant ne manque pas de valeur sous le rapport du commerce et de l'industrie.

Dans la partie habitable de ce territoire, un progrès constant, en créant de nouvelles ressources, tend à y attirer de plus en plus une population intelligente et laborieuse, etc.

Ainsi les pétitionnaires admettent que le territoire du diocèse des Trois-Rivières comprend deux parties distinctes : l'une *habitable*, où se trouve la population actuelle du diocèse, et l'autre par conséquent *inhabitable* « où les montagnes et la rigueur du climat présentent de sérieux obstacles à la colonisation ».

1º *Territoire inhabitable.* — Quelle est l'étendue de ce territoire inhabitable, compris dans le diocèse des Trois-Rivières ? C'est ce qu'il était important de faire connaître. Les pétitionnaires cependant, ont préféré n'en dire mot !

Or, l'étendue de ce territoire inculte, qui n'est guère propre qu'à la chasse, dont vivent les sauvages, et à l'exploitation du bois, est de 21.484 milles carrés ; c'est-à-dire qu'il comprend toute la partie du diocèse qui est au Nord des montagnes appelées *Laurentides.* Ce territoire est ordinairement désigné sous le nom de « *Haut Saint-Maurice* ». Il comprend plus des quatre cinquièmes de tout le territoire du diocèse, car la partie *habitable* n'a qu'une étendue de 3.854 milles carrés. Ajoutons qu'un peu plus de la moitié de ce territoire *inhabitable* a été détaché du diocèse des Trois-Rivières, l'année dernière, pour aider à former le Vicariat apostolique de Pontiac. (Voir la carte géographique du diocèse).

Ce qui prouve, par-dessus tout, que ce territoire ne peut

être habité, c'est le fait que depuis plus de 200 ans, il ne s'y est pas formé une *seule* paroisse, quoique cette région soit à la porte des centres les plus populeux et les plus riches du diocèse. Le surplus de la population des grandes paroisses tourne le dos à la vallée du *Haut Saint-Maurice*, pour aller s'établir sur des terres avantageuses, dans les cantons du Sud, et même dans les lointaines vallées de l'Ottawa et du lac Saint-Jean, à des distances de 80 et de 100 lieues.

Le « Haut Saint-Maurice » a été parcouru depuis l'établissement du pays, il y a au delà de 250 ans, par les *chasseurs* d'abord, pour le commerce des pelleteries, et ensuite par les *bûcherons*, pour le commerce du bois. Mais quand il s'est agi de faire des établissements, on est allé ailleurs chercher des terres plus propices.

Il y a dans cette région, il est vrai, de petites étendues de terre, çà et là, susceptibles de culture; mais ces terres sont à une grande distance des paroisses actuelles, et elles sont d'une si petite étendue chacune, qu'elles se prêteront difficilement à la formation de nouvelles paroisses.

Quelques géomètres qui ont visité ces régions ont signalé à l'attention du gouvernement ces petits lopins de terres cultivables; et c'est sur ces rapports que les pétitionnaires se sont appuyés pour y *prédire* la formation d'un nombre considérable de nouveaux établissements. Mais, les rapports de ces géomètres, ainsi interprétés, se contredisent, comme le prouve l'extrait suivant d'une lettre de l'un des mieux renseignés sur cette région, M. L. O. Arcand, géomètre du gouvernement :

Il n'y a pas, à ma connaissance, dit-il *une* ou plusieurs paroisses, comme celles des bords du Saint-Laurent.

Dans mes rapports faits au Département des terres de la Couronne, je *n'ai pas pu dire* que ce territoire (du Haut Saint-Mau-

rice) est bien propre à la culture, sauf quelques petites vallées de très peu d'étendue, distantes les unes des autres[1].

D'un autre côté, les rapports des missionnaires et des autres personnes, qui connaissent le mieux cette région sauvage et stérile pour l'avoir parcourue pendant nombre d'années, s'accordent avec celui de ce géomètre du gouvernement, et réfutent péremptoirement ces *prédictions* des pétitionnaires. Ils établissent à l'évidence qu'il ne pourra jamais s'y former qu'un petit nombre de paroisses, dont les habitations seront fort éloignées les unes des autres, à cause du peu d'étendue de chacun de ces lopins de terre cultivable. (Voir les extraits de lettres, qui accompagnent le rapport du 19 mai 1876, à la Prop.).

Rien n'est assurément plus mal fondé que ces prédictions des pétitionnaires, sur la colonisation du « *Haut Saint-*

---

1. *Extrait d'une lettre de L. O. Arcand, géomètre, à l'Evêque des Trois-Rivières :* 6 mai 1876.

« Il n'y a pas, à ma connaissance, d'étendue suffisante de terrain fertile, qui permettrait de former une ou plusieurs paroisses, comme celles qui sont sur les bords du fleuve Saint-Laurent.

» Le climat est plus rigoureux au nord des Laurentides qu'il ne l'est dans la vallée du Saint-Laurent, et par conséquent moins favorable à la végétation, quoique l'avoine y vienne à maturité. Les pois souffrent beaucoup; je crois que le blé n'y croîtrait que misérablement. Les légumes y viennent assez beaux et bons.

» Dans tous mes rapports faits au Département des terres de la Couronne, je n'ai pas pu dire que ce territoire est bien propre à la culture, sauf quelques petites vallées de très peu d'étendue, distantes les unes des autres, comme sur les bords de la rivière Croche, qui se décharge dans le Saint-Maurice, et sur ceux de la rivière Pierre-Paul, qui se décharge dans la rivière Batiocan.

» Le terrain, en général, est tourmenté, couvert de nombreux lacs grands et petits, et traversé par des montagnes (rochers) très élevées.

» Dans la traverse que j'ai faite, partant de l'intersection de la ligne d'exploration de la rivière aux Lièvres au lac Saint-Jean, le terrain est formé de sable rouge et gris, rempli de rochers, bois rabougris, bouleaux, cyprès et quelques pins où le feu n'a pas détruit la végétation, et par conséquent, où le feu a passé, il ne reste que rocher nu ».

Signé : L. O. A. Arcand, géomètre.

Maurice ». Ils en donnent eux-mêmes, au reste, la meilleure preuve dans la nature des obstacles qu'ils signalent, « les *montagnes* et la *rigueur du climat* »; et puisqu'un passé de 250 ans n'y a pas vu surgir *un seul* de ces établissements, il s'écoulera évidemment bien des années encore avant que l'on puisse y ériger une paroisse capable de construire une modeste église, et de faire vivre un curé. Telle est la vérité sur ce vaste territoire *inhabitable* que mentionnent d'abord les pétitionnaires.

2° *Territoire habitable, population, paroisses, communications.* — La partie habitable du diocèse des Trois-Rivières ne comprend qu'une étendue de 3.854 milles carrés. C'est sur ce territoire que se trouve groupée la population actuelle du diocèse, qui est de 135.000 âmes. Cette population est répartie sur 75 paroisses et 4 missions; 30 de ces paroisses sont au Nord du fleuve Saint-Laurent, et 45 au Sud. Il s'écoulera encore bien des années avant que l'on puisse former sur ce territoire 10 nouvelles paroisses.

Déjà on en avait détaché une large portion, en 1874. pour former le diocèse de Sherbrooke, et plus tard, une autre partie a été annexée au diocèse de Saint-Hyacinthe, parce que de là on avait plus facilement accès à la ville épiscopale de ce diocèse. Ces démembrements successifs, ainsi que celui de 1882, en faveur de Pontiac, se sont faits régulièrement à la demande des Evêques de la province et avec l'agrément de l'Ordinaire, car il était évident que cela devait contribuer au bien de la religion sans nuire à l'existence ni à la prospérité du diocèse des Trois-Rivières.

La ville épiscopale des Trois-Rivières est au centre de ce territoire habitable, dont elle est en même temps le *chef-lieu et le centre principal* pour les affaires commerciales, industrielles et judiciaires. Quatre voies ferrées, venant des quatre points cardinaux, y conduisent en quelques heures

les diocésains les plus éloignés, avec la plus grande *facilité* et la plus grande *économie.*

Voilà l'une des raisons pour lesquelles les fidèles de la rive sud ont été si *affligés*, en apprenant qu'on voulait les détacher du diocèse des Trois-Rivières pour les envoyer à Nicolet, où la plupart d'entre eux ont rarement affaire et dont l'accès leur est plus difficile et plus dispendieux. Nicolet, en effet, se trouve à plusieurs milles de distance des grandes voies de communications. (P. J., 5).

Cette grande facilité de communications avec la ville des Trois-Rivières, en même temps qu'elle en rend l'accès très facile à tous les diocésains, permet aussi à l'Evêque de visiter très aisément les parties les plus éloignées de son diocèse. Dira-t-on que néanmoins le territoire de ce diocèse est trop grand, que sa population est trop forte, et ses paroisses trop nombreuses? Mais alors, que dire des diocèses voisins de Québec et de Montréal, dont les territoires sont *beaucoup plus* étendus, les paroisses *deux fois* plus nombreuses, et les populations *trois fois* plus fortes? En effet, Montréal compte 412.000 âmes, réparties sur 154 paroisses. dont 109 au nord du fleuve Saint-Laurent, et 45 au sud. Québec a 380.000 âmes et 148 paroisses, dont 42 au nord du fleuve, et 106 au sud. Les Trois-Rivières, au contraire, ne compte que 135.000 âmes, réparties sur 75 paroisses, dont 30 au nord du fleuve, et 45 au sud. Ces chiffres n'ont pas besoin de commentaires, et ils disent éloquemment que de ce côté, du moins, il n'y a aucune raison de diviser le diocèse des Trois-Rivières!

Le fleuve Saint-Laurent traverse ces trois diocèses dans toute leur largeur, et il a toujours été la grande voie de communication entre Québec, les Trois-Rivières et Montréal. Des bateaux à vapeur le traversent continuellement, vis-à-vis de chacune de ces villes, en été, et un pont de glace, ou d'habiles canotiers font le même service en hiver. Aussi, jamais les populations du sud n'ont formulé de plaintes sur la

difficulté des communications que présente ce fleuve, pour les affaires commerciales, judiciaires et ecclésiastiques, pas plus dans le diocèse des Trois-Rivières que dans ceux de Québec et de Montréal. L'argument que les pétitionnaires ont voulu tirer de là, en faveur de la division du diocèse des Trois-Rivières, ne fait que dévoiler la pauvreté des raisons qu'ils ont à donner à l'appui de leur projet.

Résumons-nous en disant que tout argument qu'on voudrait tirer : 1° de l'étendue du territoire; 2° du chiffre de la population; 3° du nombre des paroisses; 4° de la difficulté des communications entre le nord et le sud du diocèse des Trois-Rivières, devra nécessairement s'appliquer aux diocèses de Québec et de Montréal, avant d'atteindre celui des Trois-Rivières. (Voir la carte de ces diocèses).

III. *Ressources du diocèse des Trois-Rivières. Revenu annuel.*

Le second et le troisième argument des pétitionnaires en faveur de leur projet de division, se tirent des ressources et du revenu annuel du diocèse. Voici comment ils s'expriment à la page 2 de leur mémoire, en parlant des *ressources :*

On y a construit (dans la ville des Trois-Rivières) une splendide cathédrale, qui a coûté 750 mille francs! Le clergé, pour sa part, autant qu'on a pu le constater, y a bien contribué pour 400 mille fr.

Il y a trois ans, Mgr des Trois-Rivières a organisé une immense loterie, qui lui a rapporté la jolie somme de 200 mille fr., etc.

Ces messieurs ont le soin d'avertir que ces chiffres sont *approximatifs*, attendu qu'ils n'ont pas vu les *pièces officielles*.

Or, l'Evêque des Trois-Rivières : 1° a vu, lui, les *pièces officielles*, qui sont dans les archives de son évêché : il a tenu lui-même, ou révisé avec soin les comptes des dépenses faites pour la construction de la cathédrale, et il a constaté

qu'elle avait coûté, à la date du mémoire, la somme de 406.380 francs, et non pas 750.000 francs, comme le disent les pétitionnaires.

C'est donc une erreur de 343.620 francs sur ce premier chiffre!

2° Il a tenu aussi ou révisé les listes de contributions du clergé, et il a constaté que toutes ces contributions, de 1852 à 1875, s'élèvent à 104.200 francs, et non pas à 400.000 francs, comme le disent ces messieurs.

C'est donc une nouvelle erreur de 295.800 francs, dans laquelle ils sont tombés!

3° Le troisième chiffre mentionné par les pétitionnaires est celui de la loterie faite en 1872, lequel est porté à 200.000 francs, tandis que le chiffre véritable est de 103.262 francs.

C'est, par conséquent, une troisième erreur de 96.738 frs dans laquelle ces messieurs sont encore tombés! Cette fois, au moins, ils en rejettent la faute sur le typographe, qui a mis *2*, au lieu de *1*.

Ainsi, sur ces trois *items* seulement, les pétitionnaires sont tombés dans une erreur totale de 736.158 francs! C'est-à-dire qu'ils ont consigné dans leur mémoire une somme de *fantaisie*, deux fois plus élevée et au delà, que la somme véritable consignée aux pièces officielles.

Comment ne pas reconnaître, dans ces chiffres erronés, l'un de ces procédés malhonnêtes que nous avons signalés dans la première partie de ce mémoire?

Voici maintenant ce qu'ils disent, à la page 3 de leur mémoire, du *revenu annuel* de l'Evêché des Trois-Rivières :

Il y a dès maintenant des ressources suffisantes pour soutenir *deux Evêchés,* et ces ressources ne peuvent qu'augmenter tous les jours.

Pour soutenir cet avancé, ils dressent un revenu annuel *fantaisiste*, comme la somme des *ressources* mentionnée plus haut, dans lequel ils exagèrent également certains chiffres,

et où ils confondent avec les revenus de l'Evêché des revenus qui ont une autre destination; tels que ceux de la *cure* et de la *fabrique* des Trois-Rivières, lesquels suffisent à peine aux dépenses ordinaires de la desserte de la paroisse. Ils confondent de même avec les revenus de l'Evêché l'allocation de la *Propagation de la foi*, destinée surtout aux missions et aux nouveaux établissements. Ces sources de revenus, étrangères à l'Evêché, sont portées par ces Messieurs à la somme de 33.000 francs, qu'il faut d'abord déduire de leur budget erroné.

Ensuite, le *dixième* du clergé, évalué à 5.000 francs, n'avait donné que 1.224 francs l'année précédente, et il est entièrement supprimé depuis plusieurs années.

Les rentes des bancs de la cathédrale, et les componendes que le Saint-Siège permet à l'Evêque d'appliquer aux besoins du diocèse, sont variables et casuelles, et la moyenne de ces revenus dans les dix ou douze années précédentes est au-dessous des chiffres donnés par ces Messieurs.

La vérité est que les revenus propres de l'Evêché sont insuffisants pour faire face à tous ses besoins; on en a la preuve dans les appels qu'il a fallu faire, en ces derniers temps encore, à la charité des diocésains pour aider à la construction de l'Evêché.

Longtemps encore, il faudra compter sur les secours *extra* qu'il plaira à la divine Providence de nous envoyer, pour liquider la dette qui nous obère si lourdement, et pour faire achever la cathédrale, l'Evêché et le Séminaire, tout en pourvoyant aux besoins courants de l'administration. Il faudra en même temps que tout soit conduit avec prudence et économie, si l'on veut éviter de tomber dans de nouveaux embarras financiers.

Maintenant, que conclure de ces deux arguments? N'est-il pas évident que plus le clergé et les fidèles du diocèse des Trois-Rivières ont fait de sacrifices pour fonder l'Evêché et lui assurer peu à peu un revenu convenable, plus ils ont

droit à recueillir les bénéfices, qui doivent en découler pour eux et pour leurs enfants? C'est l'assurance que les deux premiers Evêques du diocèse, Mgr T. Cooke et moi, leur avons donnée, afin de les engager à faire plus volontiers et plus généreusement ces sacrifices. Il résulte même de là une espèce de contrat entre eux et l'autorité religieuse du diocèse, qui leur a déclaré à plusieurs reprises qu'une fois l'Evêché fondé, ils en jouiraient paisiblement, sans qu'on eût à leur demander de nouvelles contributions pour cette fin. Les dépouiller présentement du fruit de leurs sacrifices, sans une véritable nécessité, au moment où ils achèvent la fondation d'un Evêché, qui leur a coûté si cher, et où ils commencent à en jouir, serait, il me semble, les mettre sous la funeste impression que les *promesses solennelles* de deux Evêques ne sont plus une *garantie*, sur laquelle les fidèles puissent compter avec certitude! Voici ce que m'écrivait, à ce propos, le Supérieur du Séminaire des Trois-Rivières, le 16 mai dernier :

Plus que jamais, l'on constate que cette division projetée du diocèse cause un immense scandale. A l'occasion de deux voyages que je viens de faire (au Sud), pour les affaires de la succession de M. de Villers, j'ai rencontré plusieurs *laïques bien posés* de Bécancourt et de Sainte-Gertrude, et il est excessivement pénible d'entendre les réflexions et les jugements qu'on porte sur cette affaire.

Que penseront et que diront ces fidèles, quand on viendra leur demander de contribuer à la fondation du futur Evêché de Nicolet, après les avoir détachés, à leur grand regret, du diocèse des Trois-Rivières, où ils avaient un bien plus facile accès et trouvaient pleine satisfaction?

La grande majorité du clergé et des fidèles du Sud du fleuve, opposés à cette division, demeureront convaincus qu'on leur aura fait une injustice, en les détachant, malgré eux, de leur diocèse, à la demande de quelques prêtres mus

par un *intérêt de clocher* et conduits par un prêtre intrigant, qu'ils connaissent fort bien, et qui a su mettre à son service l'influence du Métropolitain!

D'ailleurs, si les *ressources* d'un diocèse et ses *revenus* étaient des motifs suffisants pour le diviser, ce n'est certes pas par le pauvre diocèse des Trois-Rivières qu'il faudrait commencer. Québec et Montréal ont des *ressources* et des *revenus*, qui sont certainement trois et quatre fois plus considérables que ceux des Trois-Rivières, et cependant personne ne parle de faire diviser ces grands et riches diocèses!

Ces deux arguments tournent donc, comme celui du *territoire*, contre les pétitionnaires, puisque les sacrifices généreux que le clergé et les fidèles du diocèse se sont imposés, depuis plus de trente ans, pour fonder l'Evêché et lui créer peu à peu un revenu, bien loin d'être un argument en faveur de la division, est, au contraire, l'une des plus fortes raisons que l'on puisse donner contre ce projet!

Dette et embarras financiers. — La lourde dette dont le diocèse des Trois-Rivières est grevé depuis plus de vingt ans, et qui a failli l'entraîner dans l'humiliation et l'abîme d'une banqueroute, jetait un nuage un peu trop sombre sur le brillant tableau que les pétitionnaires avaient fait de ses *ressources* et de ses *revenus*. Aussi, ces messieurs ont-ils senti le besoin de prévenir l'objection, qui ressort naturellement de là. Voici ce qu'ils disent de cette dette, à la page 2 de leur mémoire :

L'Evêché des Trois-Rivières s'est relevé de ses embarras financiers, et aujourd'hui sa dette est éteinte, sinon de *fait*, du moins de *droit*, puisque l'Evêque a en fonds une somme suffisante pour l'éteindre.

Les pétitionnaires sont encore ici complètement dans l'erreur. La dette passive du diocèse des Trois-Rivières était

réellement de 251.080 francs, à l'époque de leur mémoire, comme j'en ai donné la preuve dans le mémoire du 16 février 1878. Quant aux placements de fonds dont ils parlent, ils consistaient d'abord en legs testamentaires et en dettes qui ne pouvaient être retirés, puis en prêts faits à l'Evêché à bas intérêts par des bienfaiteurs, lesquels étaient remboursables à demande, et enfin en quelques fonds qui avaient une destination spéciale. Toutes ces sommes réunies s'élevaient à 73.164 francs, et n'étaient guère plus disponibles que des propriétés immobilières, de sorte que la dette passive réelle du diocèse, à cette époque, était bien de 251.080 francs! C'est en présence d'une telle charge que les pétitionnaires venaient dire au Saint-Siège, que le diocèse des Trois-Rivières n'avait plus de dette!

En 1862, la corporation épiscopale se trouvait endettée pour le montant de 500.000 francs, en chiffres ronds. Comme elle se trouvait dans l'impossibilité de rencontrer ses engagements pécuniaires, ses créanciers se sont vus dans la dure nécessité de faire des sacrifices considérables, pour épargner à l'Evêché l'humiliation d'une banqueroute, laquelle, du reste, leur aurait été, à eux-mêmes, encore plus dommageable. Toutes les ressources du diocèse furent alors mises à contribution, pour le sauver d'une ruine complète. Le clergé et les fidèles, en général, répondirent avec sympathie et générosité à l'appel qui leur fut fait; ce qui n'empêche pas qu'après quatorze ans d'efforts et de sacrifices de toutes sortes, on se trouvait encore, comme nous venons de le dire, en présence d'une dette de 251.080 francs!

Ce fut alors que M. l'abbé Marquis, après s'être assuré l'appui du Métropolitain et, après avoir fait entrer dans ses vues les prêtres du séminaire de Nicolet et quelques autres prêtres, à l'aide des moyens que j'ai fait connaître dans la première partie de ce mémoire, entreprit, avec le concours de ces appuis, de faire diviser le diocèse. Il est facile de comprendre dans quel embarras la réussite d'un tel projet

aurait de nouveau jeté le diocèse, et quelle injustice s'en serait suivie pour les créanciers et pour les diocésains, qui avaient déjà fait tant de sacrifices pour le sauver. Cette dernière situation aurait été pire que la première. En effet, il n'aurait pas été possible de compter sur la même indulgence et sur la même générosité de la part des créanciers et des diocésains. Tous n'auraient pas manqué de se plaindre amèrement d'une mesure adoptée sans nécessité, qui devait conduire à d'aussi tristes résultats.

Mais, grâce au rejet de cette *étrange demande* par les Evêques de la province, par le Délégué apostolique, et finalement par le Saint-Siège, la situation générale du diocèse a continué de s'améliorer. La bonne entente et l'union n'ont point cessé de régner jusqu'aujourd'hui. La confiance dans la stabilité du diocèse s'étant ainsi rétablie, de généreuses contributions de la part du clergé et des fidèles m'ont permis de construire une maison épiscopale, de faire faire des travaux considérables à la cathédrale, et de rembourser en même temps une somme de 51.000 francs sur la dette du diocèse.

En 1883, la dette, comme il a été dit plus haut, est encore de 200.000 francs[1] ! Et c'est lorsque cette dette considérable

1. M. Rheault, prêtre. 1° Je soussigné, Procureur de l'Evêque des Trois-Rivières, certifie qu'au 31 décembre 1882, la Corporation Episcopale Catholique-Romaine des Trois-Rivières devait la somme de vingt-six mille huit cent cinquante-neuf piastres (26,859,00). En foi de quoi, etc., j'ai signé.

Aux Trois-Rivières, ce premier jour de mai 1883.

L. Sév. Rheault, Prêtre, Proc. E. T. R.

2° Extrait des Registres des délibérations de la Corporation du Séminaire des Trois-Rivières. Assemblée du 7 septembre 1882, spécialement réunie pour la reddition des comptes du Procureur pour l'année finissant le 15 juillet 1882.

« Il appert que le montant de la dette passive s'élève à la somme de quatorze mille quatre-vingt-quinze piastres et soixante-quatorze centins (14,095,74) ».

Je, soussigné, Supérieur du Séminaire des Trois-Rivières, certifie lequel extrait conforme à l'original.

L. Richard, Prêtre, Sup. du Sém. des Trois-Riv.

Résultat du dépouillement des lettres du clergé, concernant la divi-

pèse encore sur nous, que la même tentative de démembrement du diocèse vient de se renouveler à l'insu de tous les intéressés.

J'ai donc eu raison de considérer comme de mon devoir de faire connaître de nouveau au Saint-Siège les graves inconvénients, que rencontrerait inévitablement le succès de cette tentative, dans les circonstances difficiles où se trouve encore le diocèse; car, outre cette lourde dette, que je viens de mentionner, il y a encore les nombreux besoins de plusieurs institutions, qui sont d'une absolue nécessité au diocèse, et qui cependant en sont encore à leurs difficultés de fondation. Telle est la véritable situation financière du diocèse, quoi qu'en aient pu dire les pétitionnaires actuels.

IV. *Le Séminaire de Nicolet.*

Le quatrième argument des pétitionnaires est l'*intérêt prétendu* du Séminaire de Nicolet. Voici ce qu'ils disent, à ce sujet, à la page 3 de leur mémoire :

Il y a déjà quelques années, l'existence du Séminaire de Nicolet a été fortement compromise; le Saint-Siège a dû intervenir. Nous croyons sincèrement que le sort de cette maison ne saurait être assuré que par la formation *immédiate* du diocèse de Nicolet.

---

sion du diocèse : Le dépouillement que j'ai fait faire des lettres du clergé, concernant la division du diocèse des Trois-Rivières, donne lieu aux affirmations suivantes :

1o Aucun membre du clergé diocésain n'a renouvelé à Rome la demande de la division du diocèse, ni chargé personne de le faire pour lui, ni même eu connaissance que telle demande dût être faite;

2o Quant à la prétendue division entre le clergé du Nord et celui du Sud, dix prêtres seulement ont cru remarquer qu'elle existe, et sur ces dix prêtres, huit sont du Séminaire de Nicolet, et deux en dehors de ce Séminaire.

3o Sur 132 prêtres qui ont répondu à la circulaire du 13 avril, 1883, 17 seulement se sont déclarés favorables à la division du diocèse, et sur ces 17, 10 sont du Séminaire de Nicolet.

Signé : † L. F. Ev. des Trois-Rivières,

30 juin 1883.

Il y a là deux assertions : l'une qui regarde le passé; et l'autre, l'avenir. La première est une *insinuation malveillante* à l'adresse de l'Evêque diocésain; et la seconde, une *crainte mal fondée*. Rien de plus facile à démontrer.

1° *Une insinuation malveillante.*

En effet, jamais l'Evêque des Trois-Rivières n'a voulu compromettre l'existence du Séminaire de Nicolet, et il n'a jamais rien fait qui pût avoir ce résultat. En exprimant, il y a une quinzaine d'années, le désir de voir l'institution transférée dans la ville des Trois-Rivières, moyennant une indemnité convenable de la part du gouvernement, il voulait l'agrandir et lui assurer les plus solides garanties de développement et de prospérité. Cette institution devait, en effet, trouver des avantages de toutes sortes dans la ville épiscopale, qui était en même temps le centre des affaires commerciales, industrielles et judiciaires du district.

En cela, l'Evêque des Trois-Rivières ne faisait que suivre l'exemple de son vénérable prédécesseur, Mgr T. Cooke, et de Mgr C. F. Baillargeon, Archevêque de Québec, qui tous deux avaient exprimé bien des fois le désir de cette translation. Mgr Taschereau était aussi de cet avis. La corporation elle-même du Séminaire de Nicolet avait décidé, en 1858, de transférer l'institution aux Trois-Rivières, si le gouvernement voulait lui accorder une indemnité de 833.600 francs.

Mgr Fabre a exprimé la même opinion dans ses notes sur le mémoire des pétitionnaires, quand il dit :

Monseigneur des Trois-Rivières ne prétendait pas détruire l'œuvre des fondateurs du Collège de Nicolet; mais il voulait la transporter dans sa ville épiscopale, parce qu'étant convaincu qu'un seul collège suffisait, il valait mieux l'avoir près de lui [1].

---

1. *Extrait des notes de Mgr Fabre, Evêque de Gratianapolis, sur le Mémoire de M. Malo et de ses confrères.*

... Cet alinéa donne le seul motif qui pousse ces messieurs à demander la division. Mgr des Trois-Rivières ne prétendait pas détruire l'œu-

Parce que j'ai envisagé cette question comme ces prélats, et comme le Séminaire de Nicolet lui-même; parce que j'ai compris, comme eux, que l'intérêt bien entendu de cette institution et le bien général du diocèse demandaient cette translation, ces messieurs sont venus m'accuser devant le Saint-Siège d'avoir voulu « *détruire une institution qui a coûté* DEUX MILLIONS *de francs!* »

Cette accusation, que je repousse énergiquement, est une *calomnie toute gratuite*, comme le chiffre de DEUX MILLIONS de francs pour la valeur de l'institution de Nicolet, est une *fausseté* dont voici la preuve. La corporation du Séminaire de Nicolet, dans son rapport au gouvernement pour 1872-73, imprimé en 1874, a estimé la valeur de l'institution avec toutes ses propriétés foncières à 734.610 francs. Il y a donc dans le chiffre de *deux millions* présenté au Saint-Siège, une exagération de 1.265.390 francs. Et l'on peut remarquer que cette exagération est faite en présence de chiffres

---

vre des fondateurs du Collège de Nicolet, mais il voulait la transplanter dans sa ville épiscopale, parce qu'étant convaincu qu'un seul collège suffisait, il valait mieux l'avoir auprès de lui...

La division du diocèse des Trois-Rivières n'aura pas pour effet de ramener l'accord. Il y a des prêtres dans le diocèse projeté, qui ne partagent pas les vues de leurs confrères sur cette question-là même. Tout se réduit à être pour ou contre Nicolet dans les difficultés de cette maison avec l'Evêque. Que les messieurs de Nicolet prennent le parti de reconnaître qu'ils n'ont pas mission pour gouverner l'Eglise des Trois-Rivières, qu'ils se montrent des prêtres sincèrement dévoués à l'autorité, et le projet de division sera bientôt abandonné...

De plus, les habitants du Sud ont à venir aux Trois-Rivières pour leurs affaires temporelles. Et enfin, la plupart de leurs affaires spirituelles peuvent être traitées par la poste, les curés ayant l'habitude de correspondre avec l'Evêque ou son Grand-Vicaire pour une foule d'affaires. Il n'en est pas de même pour l'Evêque vis-à-vis son grand Séminaire. Il est d'ordre qu'il surveille cet établissement d'une manière particulière; de plus, il a besoin de ses séminaristes pour le service de la cathédrale...

C'est toujours, en résumé, pour des intérêts personnels que l'on a marché dans ces différentes occasions. Je suis donc d'avis que l'intérêt de la religion, aussi bien que l'autorité des Evêques, demande que l'on s'oppose à ce démembrement...

(Signé) † EDOUARD Ch. Ev. de Gratianapolis.

officiels, et qu'elle est signalée avec affectation en lettres *majuscules !*

Il faut bien se demander ici comment les prêtres du Séminaire de Nicolet, qui ont signé ces documents, ont pu dire officiellement au gouvernement canadien, en 1873, que leur établissement valait 734.610 francs, et dire au Saint-Siège, en 1875, qu'il valait DEUX MILLIONS, quand c'est un fait notoire que l'institution n'a reçu, dans l'intervalle, aucune augmentation sensible!

Le Saint-Siège a dû intervenir, dit-on; c'est vrai : mais non pas pour *empêcher l'Evêque des Trois-Rivières de detruire le Séminaire de Nicolet;* au contraire, il est intervenu pour maintenir dans cette maison l'autorité épiscopale, qui y était mise en doute sur les points les plus importants. Voici, en effet, le résumé du mémoire, adressé par ces messieurs à la S. C. de la Propagande :

Comme résumé du mémoire précédent, les membres de la corporation (du Séminaire de Nicolet) demandent respectueusement à la Sacrée-Congrégation de la Propagande d'approuver les propositions suivantes :

1° La corporation du Séminaire de Nicolet a le contrôle et l'administration absolue de ces biens.

2° Elle a le droit de contrôler et de diriger le cours d'études classiques et commerciales.

3° Elle peut faire pour la discipline et l'administration interne tels règlements qu'elle juge convenables.

4° Elle n'est pas tenue de faire reviser ses comptes par l'Ordinaire.

5° Elle a pleine liberté de choisir ses membres et les professeurs dont elle a besoin.

6° Ses membres sont inamovibles.

Telles étaient les prétentions des prêtres du Séminaire de Nicolet. C'est, je le répète, pour mettre de côté ces prétentions contraires aux règles du Concile de Trente et du troisième Concile provincial de Québec sur les Séminaires, et

pour maintenir, comme par le passé, les droits et la juridiction de l'Ordinaire sur cet établissement, que le Saint-Siège a dû intervenir, et non pas pour empêcher l'Evêque des Trois-Rivières de le détruire.

Voilà ce que vaut l'insinuation malveillante des pétitionnaires à l'adresse de leur Evêque.

2° *Une crainte mal fondée.*

La crainte que les pétitionnaires expriment pour l'avenir du Séminaire de Nicolet, si le diocèse des Trois-Rivières n'est pas divisé *immédiatement*, est tout aussi mal fondée que leur malveillante insinuation. C'est, en effet, ce que démontre clairement la prospérité toujours croissante de cette institution, depuis qu'elle est sous le contrôle des Evêques de ce diocèse, même depuis la fondation du Séminaire des Trois-Rivières, par Mgr T. Cooke, en 1860.

Plusieurs personnes craignaient, il est vrai, que la fondation de ce nouveau collège ne nuisît à la prospérité du Séminaire de Nicolet. Mais une expérience de vingt-trois années est venue démontrer le contraire, ainsi que l'attestent les rapports officiels faits au gouvernement, de 1861 à 1883[1].

---

1. *Nombre annuel des élèves des Séminaires de Nicolet et des Trois-Rivières, de 1860 à 1883, d'après les rapports faits au gouvernement.*

Années acad.	Sém. des Trois-Rivières	Sém. de Nicolet
1860-61	100	234
61-62	112	219
62-73	108	210
63-64	104	249
64-65	109	219
65-66	127	183
66-67	105	179
67-68	113	217
68-69	125	238
69-70	137	232
70-71	131	280
71-72	164	297
72-73	205	300
73-74	195	310
74-75	209	315
75-76	223	300
76-77	218	305

En 1863, le Séminaire de Nicolet comptait 6 prêtres, 14 ecclésiastiques, professeurs et régents, et 280 élèves.

En 1882, il comptait 11 prêtres, 16 ecclésiastiques, professeurs et régents, et 280 élèves.

Les pétitionnaires eux-mêmes exposent avec complaisance, et même avec un peu d'exagération, l'état prospère de cette maison. A la page 5 de leur mémoire, ils disent :

C'est l'un des plus anciens établissements de ce genre qu'il y ait dans la province ecclésiastique de Québec, et mieux, dans toute la puissance du Canada; et aussi l'un des plus fréquentés. Il donne cette année (1875) l'éducation à 340 élèves venus de toutes les parties de la province et des Etats-Unis.

Sur quoi donc les pétitionnaires peuvent-ils s'appuyer pour dire que le sort de cette maison ne saurait être assuré sans le *démembrement immédiat* du diocèse des Trois-Rivières? Comment! Ils proclament que cette institution est richement dotée, amplement pourvue de prêtres et de professeurs, remplie d'élèves; et la conclusion qu'ils tirent de là, c'est que l'existence de cette maison est en danger et qu'on ne peut la sauver qu'en la soustrayant à la juridiction de l'évêque des Trois-Rivières!

Il y a là, évidemment, et pour le moins, une *crainte mal fondée.* C'est sous le contrôle et la protection des Evêques des Trois-Rivières que le Séminaire de Nicolet est arrivé à ce degré de prospérité, qu'il n'avait jamais vu auparavant : la conclusion logique à tirer de ce fait, constaté par une

---

Années acad.	Sém. des Trois-Rivières	Sém. de Nicolet	
77-78	230	290	à peu près
78-79	247	300	»
79-80	238	297	»
80-81	227	290	»
81-82	260	287	»
82-83	270	280	»

Pour fidèle extrait,
Tél. Laflèche, Prêtre,
Prof. au Sém. Trois-Rivières.

expérience de trente années, est que cette institution peut regarder l'avenir avec confiance, qu'elle continuera à s'affermir de plus en plus sous une juridiction qui lui a été aussi salutaire, si elle continue de même à mériter la confiance dont elle a été favorisée jusqu'à présent.

Le Séminaire des Trois-Rivières. — Les pétitionnaires n'ont point osé exprimer dans leur mémoire le véritable motif de leurs démarches extraordinaires auprès du Saint-Siège, pour obtenir la division du diocèse des Trois-Rivières; mais ils l'ont exprimé dans leurs conversations, et la chose est bien connue dans le diocèse.

Le motif *véritable* et *unique*, qui a déterminé ces démarches, est l'existence du Séminaire des Trois-Rivières et particulièrement le développement qu'il a pris dans ces dernières années. Si l'Evêque eût consenti à supprimer cette institution, comme ils en ont tant de fois exprimé le désir, jamais personne n'aurait pensé à diviser le diocèse.

Mais cet établissement, que la force des choses a fait surgir, en 1861, est arrivé aujourd'hui à un degré de prospérité que personne ne pouvait prévoir, et encore moins espérer.

Grâce au généreux concours des citoyens des Trois-Rivières et des amis de l'éducation dans le diocèse, la corporation de cette institution a réussi à faire construire, dans ces dernières années, un édifice qui est plus en rapport avec ses besoins, et qui lui garantit de plus grands succès pour l'avenir.

Voilà ce qui porte ombrage à ces Messieurs, et ce qui explique pourquoi les prêtres du Séminaire de Nicolet et leurs plus intimes amis, au nombre de 6 ou 7, forment seuls la liste des pétitionnaires!

Ils craignent que si le Séminaire des Trois-Rivières réussit à surmonter les dernières difficultés de fondation, comme il y a lieu de l'espérer, cet établissement n'arrive avant

longtemps à ce degré de prospérité et de stabilité que mon Vénérable Prédécesseur et moi, d'accord avec le sentiment des autres Prélats ci-dessus mentionnés, eussions été si heureux d'assurer au Séminaire de Nicolet, en le transférant dans la ville épiscopale.

C'est ce que ces Messieurs voudraient empêcher par le démembrement du diocèse, lequel ôterait à l'Evêque des Trois-Rivières les moyens d'accorder à ce Séminaire la protection matérielle, qui lui est encore nécessaire.

Tel est l'unique motif de toute cette agitation. C'est ce qu'a constaté Mgr Fabre dans ses Notes, où il dit : « Cette » raison de l'intérêt du *Séminaire de Nicolet est le seul motif,* » qui pousse les pétitionnaires à demander le démembre- » ment immédiat du diocèse des Trois-Rivières. » (P. J., 33).

Ai-je besoin de dire qu'en cela ils ont tort? Une expérience de plus de vingt années est venue démontrer que deux Séminaires peuvent se soutenir et prospérer dans le diocèse, et je ne vois pas qu'il puisse être raisonnable de recourir à un remède aussi désastreux, pour un mal imaginaire!

L'exemple des autres diocèses démontre également, que plusieurs collèges ou séminaires peuvent se soutenir et prospérer sous la juridiction du même Evêque. Ainsi il y en a *deux* dans le diocèse de Saint-Hyacinthe, qui est cependant plus petit que celui des Trois-Rivières; il y en a *trois* dans celui de Québec, et *six* dans celui de Montréal. Toutes ces institutions prospèrent et font le bien; et *personne ne pense à démembrer ces diocèses pour protéger ces séminaires les uns contre les autres!*

V. *Prétendue division du clergé.*

Les pétitionnaires donnent pour cinquième raison de la division immédiate du diocèse des Trois-Rivières :

Des divergences d'opinions dans le clergé qui *paralysent le bien...*

Il nous répugne, disent-ils, de faire des commentaires sur ce sujet; nous devons constater un fait regrettable. (P. 3 de leur mém.).

C'est une accusation grave et tout à fait gratuite, que les pétitionnaires portent ici contre le clergé du diocèse. Non certes, le clergé n'est point, comme ils le représentent, divisé en deux camps, se faisant une lutte scandaleuse, au point de paralyser le bien. Ces messieurs seraient fort en peine de signaler un seul cas, où la charité ait été blessée, et une bonne œuvre arrêtée par suite de ce *prétendu* désaccord. Le succès de la loterie en 1872, et celui de la contribution pour la construction de l'Evêché, en 1880-81, sont des faits qui démontrent éloquemment la fausseté de cette accusation.

Ce qu'il y a de plus étonnant, c'est que, pour lancer un pareil trait contre l'honneur du clergé diocésain, *qui s'est toujours distingué dans la province par son union véritablement fraternelle*, les pétitionnaires ne s'appuient que sur une insinuation encore plus malveillante : « Il nous répugne, disent-ils, de faire ici des commentaires sur ce sujet; nous devons constater un fait regrettable ». Si ces messieurs, qui ont déjà donné tant de renseignements erronés pour le soutien de leur cause, avaient eu quelques faits à l'appui de cette accusation, ils n'auraient pas manqué de les citer.

La vérité est qu'il n'y a pas d'autre division dans le clergé que celle qu'ils ont créée eux-mêmes par leurs tentatives de démembrement du diocèse, non pas entre le clergé du Nord et celui du Sud, mais entre la masse du clergé d'un côté, et eux de l'autre, avec le petit nombre de leurs intimes. C'est ce que prouvent à l'évidence les extraits des lettres des curés sur ce sujet. (P. J., 22). Par ces extraits, il est démontré que les prêtres du séminaire de Nicolet et quelques-uns de leurs plus intimes amis, *sont les seuls* à dire qu'il y a division dans le clergé, tandis que les autres prêtres du diocèse déclarent le contraire, et disent qu'ils ont tou-

jours vu avec bonheur la concorde et l'union la plus parfaite régner entre eux.

Je le répète, le clergé du diocèse des Trois-Rivières n'est pas divisé, comme ils le disent, et la divergence d'opinion, qui a pu exister au sujet des deux séminaires, n'a point empêché la bonne entente et l'union d'exister entre tous ses membres, comme avant la fondation du Séminaire des Trois-Rivières. Le calme et la paix, sur la question même de la division du diocèse, avec laquelle ils avaient réussi à faire quelque bruit en 1876, n'ont point cessé de régner depuis la décision du Cardinal-Préfet, en 1878.

Je dois cependant déclarer ici que M. l'abbé Marquis a réellement travaillé à créer cette division, entre le clergé du Nord, et celui du Sud, dès l'origine même du diocèse, mais surtout depuis 1875, où il s'est mis en tête de le faire diviser. J'ai la preuve de cet avancé dans plusieurs lettres de curés, qu'il a essayé de faire entrer dans ces vues. En voici quelques extraits :

Le *meneur principal*, M. Marquis, dit M. l'abbé Louis Pothier, m'écrivit une première fois, me demandant de vouloir bien signer le document ayant trait à ce projet, après m'avoir donné pour raisons que le clergé du Nord et celui du Sud du diocèse *se mangent* (ce sont ses propres expressions). Comme ces allégués m'ont paru et me paraissent encore dénués de toute *apparence de vérité*, ma réponse fut négative. (p. j. 2).

Quant à la division qui pourrait exister entre le clergé du Nord et celui du Sud, dit M. l'abbé C. Bochet, je n'en ai jamais entendu parler, je ne crois pas que telle division existe. (P. j. 3).

Je croyais à cette division dont on me parlait,, écrit à son tour M. l'abbé N. E. Ricard. J'ai reconnu plus tard que le clergé est parfaitement uni, que cette union entre le clergé et Votre Grandeur est plus forte que dans n'importe quel diocèse, et que M. Marquis voulait faire de la division pour s'en prévaloir contre Votre Grandeur et en faveur de son plan. (P. j. 4).

Je vous avoue franchement, Monseigneur, écrit aussi M. l'abbé P. de Villers, que je n'ai jamais vu ni connu cette *prétendue* division, qu'on dit exister entre les membres du clergé du Nord et

celui du Sud de votre diocèse; au contraire, j'ai toujours admiré l'union intime, la sympathie profonde qui existe entre tous les membres du dit clergé, sans distinction de Nord et de Sud : j'en ai fait souvent la remarque à mes amis; je ne pense pas qu'il puisse y avoir en Canada un diocèse, où cette union soit plus grande que celle qui existe entre tous les membres du clergé du diocèse des Trois-Rivières. (P. j. 5).

Mais ce qui m'étonne par-dessus tout, dit enfin M. l'abbé Ed. Laflèche, et dont je veux me plaindre à Votre Grandeur, c'est que l'on invoque, paraît-il, une prétendue division dans le clergé, comme une des raisons les plus fortes en faveur de la division projetée du diocèse des Trois-Rivières. Je ne vois pas sur quoi l'on peut appuyer une telle raison, et comment on peut faire une telle injure au clergé du diocèse.

C'est un fait constant que les membres de ce clergé ont entre eux les rapports les plus sympathiques, les plus bienveillants et les plus cordiaux. (P. j. 6).

Au demeurant, la preuve la plus forte peut-être que l'on puisse donner de l'union intime qui règne dans le clergé du diocèse, ce sont les *efforts* mêmes de M. l'abbé Marquis pour jeter le trouble dans ses rangs. Comment! voilà plus de huit années que ce prêtre turbulent cherche, par toutes sortes de moyens, à créer cette division et encore plus à y faire croire, et, après tant d'efforts, il obtient pour résultat définitif que sur un clergé de plus de 130 prêtres, une dizaine d'intéressés à peu près se rangent à son opinion; et l'on ne voudrait pas conclure de là que le clergé du diocèse est étroitement uni? Comment donc aurait-il pu résister à tant de sollicitations, à tant d'intrigues et de supercheries, mises en jeu pour le diviser, si ses rangs n'avaient été vraiment serrés et compacts?

Voilà ce qu'il faut penser de cette *prétendue* division du clergé, que quelques-uns ont cru découvrir, et que M. Marquis a mensongèrement affirmée en toute occasion, auprès d'un certain nombre de ses confrères, auprès de l'Archevêque et des Evêques de la province, et, sans doute aussi,

dans les documents présentés à la Sacrée Congrégation de la Propagande, l'hiver dernier.

VI. *Opinion des Evêques.*

1. — *Opinion des Evêques en 1876.* — Les Evêques de la province ont examiné cette question en 1876, conformément aux instructions du Saint-Siège; et ils ont été d'avis, presque à l'unanimité, qu'il ne fallait point démembrer le diocèse des Trois-Rivières, comme le demandent les pétitionnaires, et que leur demande devait être rejetée.

Voici comment ils ont exprimé leur opinion :

1º Mgr Bourget, alors Evêque de Montréal, dit, dans une lettre du 6 mars 1876, communiquée à l'assemblée des Evêques :

Plus que jamais, je suis opposé au démembrement du diocèse des Trois-Rivières, que l'on voudrait opérer à votre *insu,* parce que, depuis que j'en entends parler, je n'ai pu le considérer que comme une entreprise funeste à la religion, et contraire aux louables coutumes observées dans cette province et sanctionnées par le Saint-Siège. Mais, depuis que j'ai lu vos excellentes observations, mes convictions sont plus profondes, et deviennent inébranlables.

J'espère que ceux qui se sont mis à la tête de ce mouvement irrégulier, ouvriront les yeux et reviendront à leur devoir; c'est ce que je demande avec toute la ferveur dont je suis capable. Ce que je désire surtout, c'est de voir le collège de Nicolet, qui doit tant aux Evêques, revenir à son esprit primitif, dont j'ai été si fort édifié pendant les trois années que j'ai eu l'avantage d'y travailler à l'enseignement.

2º Mgr Fabre, alors coadjuteur de Mgr de Montréal, a déclaré dans l'assemblée qu'il partageait entièrement les vues de Mgr Bourget. De plus, Sa Grandeur a pris la peine de réfuter elle-même le mémoire des pétitionnaires, et dans ce travail, elle dit entre autres choses :

La division du diocèse des Trois-Rivières n'aura pas pour effet de ramener l'accord. Il y a des prêtres dans le diocèse projeté qui ne partagent pas les vues de leurs confrères sur cette question-là même. Tout se réduit à être pour ou contre Nicolet, dans les difficultés de cette maison avec l'Evêque. Que les Messieurs de Nicolet prennent le parti de reconnaître qu'ils n'ont pas mission pour gouverner l'Eglise des Trois-Rivières; qu'ils se montrent des prêtres sincèrement dévoués à l'autorité, et le projet de division sera bientôt abandonné...

C'est toujours, en résumé, pour des intérêts personnels, et non pour la gloire de Dieu, que l'on a marché dans ces différentes occasions. Je suis donc d'avis *que l'intérêt* de la religion, aussi bien que l'autorité des Evêques, exige que l'on s'oppose à ce démembrement. (P. j. 33).

3° Mgr L. Z. Moreau, Evêque de Saint-Hyacinthe, né et élevé dans le district des Trois-Rivières, dit, dans une lettre du 24 mars :

Je n'hésite pas à déclarer à Votre Grandeur que je ne trouve pas opportune la division de votre diocèse en deux diocèses, tant que la vallée du Saint-Maurice n'aura pas été colonisée de manière à ce que votre diocèse redevienne ce qu'il est aujourd'hui. Car mon opinion est qu'il n'est pas actuellement trop étendu, et que son évêque peut facilement pourvoir à tous ses besoins.

Il est à remarquer que les trois prélats ci-dessus, qui se prononcent si fortement contre le projet des pétitionnaires, sont ceux qui personnellement connaissent le mieux le clergé et le diocèse des Trois-Rivières.

4° Mgr T. Duhamel, Evêque d'Ottawa, dans une lettre du 8 mars, dit :

J'ai lu vos observations sur le mémoire de M. Malo et autres, et je crois que tous les Evêques seront unanimes à refuser la demande de ces Messieurs, qui ne semble avoir aucun motif plausible.

Dans une autre lettre, le même prélat dit des mêmes pétitionnaires :

Nous étions étonnés de voir des prêtres oublier leur devoir jusqu'à chercher à faire de l'agitation au sujet de matières confiées par le Saint-Siège aux seuls Evêques de la province. J'ai cru devoir dire alors que ces Messieurs se rendaient coupables d'insubordination à l'autorité ecclésiastique, et que leur espèce d'appel à l'opinion publique (par les journaux) était un scandale pour les fidèles.

5° Mgr J. Langevin, Evêque de Rimouski, a donné son opinion dans une lettre du 30 mars à Mgr l'Archevêque. Bien que ce prélat croie la division du diocèse des Trois-Rivières possible et désirable, en un certain sens, il la croit cependant prématurée pour les raisons que voici :

1° Parce que l'Ordinaire s'y oppose; 2° Parce que l'Evêché des Trois-Rivières a encore une dette considérable; 3° Parce que ce démembrement ne serait pas dû à l'initiative de l'Episcopat de la province, qui cependant est en mesure de connaître les besoins *réels* et *pressants* de chaque partie du pays; 4° Parce que d'autres diocèses beaucoup plus populeux auraient, peut-être, besoin d'être divisés avant celui des Trois-Rivières; 5° Parce que la partie Nord est relativement peu habitée.

6° Mgr A. Racine, Evêque de Sherbrooke, se prononce conditionnellement.

Il croit que la division dans les esprits est telle, que l'érection du diocèse de Nicolet si elle est possible, sans être injuste envers les créanciers de l'Evêché des Trois-Rivières, devrait se faire.

7° « Mgr E. A. Taschereau, Archevêque de Québec, se prononce pour la *possibilité* et l'*opportunité* de faire un diocèse de la partie Sud du diocèse des Trois-Rivières. » Les raisons que Sa Grandeur a données de vive voix dans l'assemblée, à l'appui de cette opinion, sont, d'un côté, les *prétendus* dangers que court le Séminaire de Nicolet, lequel, cependant, depuis cette époque (1876), n'en a pas moins continué à prospérer jusqu'aujourd'hui; de l'autre, la *prétendue*

division qu'il croit exister dans le clergé. Ce sont là les deux seules raisons qu'ait données ce prélat, qui admet en même temps que cette mesure entraînera de graves inconvénients pour le diocèse des Trois-Rivières, et qu'elle le rejettera pour longtemps encore dans les difficultés du passé.

Il est à remarquer que ces deux derniers prélats ont surtout été renseignés par les plus ardents promoteurs de la division du diocèse, et particulièrement par M. l'abbé Marquis, qui ne s'est pas gêné de dire, pour se gagner des adhérents, qu'ils étaient en faveur de son projet.

8° Enfin, l'Evêque des Trois-Rivières déclara alors qu'il était convaincu que cette agitation, et ce projet de démembrement de son diocèse, étaient l'œuvre d'un prêtre *intrigant*, aidé de quelques prêtres *mécontents*, qui avaient réussi à faire croire, en dehors du diocèse, à un état purement imaginaire. Il considérait comme certain que le clergé et les fidèles du diocèse, en très grande majorité, étaient opposés à cette division, et qu'ils seraient grandement affligés si elle avait lieu. Il était également convaincu que la réalisation d'un tel projet serait grandement dommageable aux institutions du diocèse, contraire au bien de la religion et la cause de nouvelles difficultés financières très graves. De plus, il la considérait comme un *précédent* dangereux, attendu que les prêtres *mécontents* et *intrigants* de tous les diocèses y trouveraient un encouragement à faire de l'agitation, et à contrecarrer l'autorité des Evêques.

Voilà le jugement qu'ont porté, en 1876, les Evêques de la province sur la question de la division du diocèse des Trois-Rivières, jugement qui a été ensuite adopté et ratifié par Mgr Conroy, Délégué apostolique, en 1878.

2. — *Opinion des Evêques en 1883.* — Qu'en pensent aujourd'hui les mêmes prélats, ainsi que les titulaires des deux nouveaux diocèses, qui ont été érigés depuis 1876 ? Je ne saurais le dire exactement. Mais ce que je puis affirmer,

c'est qu'il n'est rien survenu dans le diocèse depuis cette époque pour justifier les assertions gratuites et erronées des pétitionnaires. Le clergé est *plus uni* que jamais, comme le prouvent ses lettres du mois d'avril dernier. Le Séminaire de Nicolet continue à *prospérer*. Personne ne se plaint de *la difficulté* des communications, qui sont, je le répète, plus faciles, avec les Trois-Rivières qu'avec Nicolet. Le Haut-Saint-Maurice continue et continuera longtemps encore à être *désert* et *inhabité*. Le diocèse sort graduellement de ses embarras financiers, et développe peu à peu ses institutions naissantes. Tout le monde enfin était content et heureux de l'état actuel des choses, et regardait l'avenir avec confiance, quand la nouvelle inattendue d'une prochaine division du diocèse est venue jeter partout l'inquiétude et le trouble.

Voici, au reste, des déclarations de plusieurs évêques qui font connaître que ces prélats partagent cet avis, que rien n'est survenu dans le diocèse des Trois-Rivières, depuis 1876, qui puisse motiver un changement d'opinion sur l'opportunité de le diviser.

1º Mgr Fabre a déclaré, le 12 avril dernier, à M. H. Baril, directeur de mon Grand Séminaire, ce qui suit :

Voici cependant ce que je puis dire : il y a quelques années (en 1876) j'ai exprimé une opinion motivée contre la division du diocèse des Trois-Rivières, et depuis lors *je n'ai pas eu de raisons pour me faire abandonner ce premier sentiment* (bien entendu en dehors de la décision du Pape).

2º Mgr J.-T. Duhamel m'écrivait, dans une note *confidentielle* du 4 avril dernier :

Permettez-moi de dire à Votre Grandeur que je me réjouirais beaucoup si Elle parvenait à déjouer les plans si habilement dressés, de ceux que l'*histoire vraie* ne devra jamais reconnaître autrement que comme de *tristes personnages*. Je vous *souhaite plein succès pour le bien de la religion*.

Après l'épreuve, la récompense. Votre Grandeur passe par une

rude épreuve, mais la récompense viendra. C'est plus qu'un espoir pour moi, c'est une conviction.

3° Mgr J. Langevin, en me déclarant qu'il n'a eu aucune connaissance de la demande faite à Rome, concernant la division de mon diocèse, avant l'information officielle du Cardinal Préfet, m'exprime en ces termes la peine qu'il éprouve de cette démarche inattendue :

Que le bon Dieu vous aide à supporter courageusement les *peines* et les *épreuves* de cette pauvre vie! (P. j. 24).

4° Mgr E. A. Taschereau, après avoir dit dans sa lettre du 11 avril qu'il n'a point changé d'opinion sur la division de mon diocèse ajoute :

Il paraît par la lettre du Cardinal Préfet, en date du 8 mars, que c'est le Saint-Père qui a jugé la question PROPRIO MOTU.

Pour recourir à une explication aussi surprenante, il fallait évidemment que le Métropolitain ne connût aucun fait survenu dans le diocèse des Trois-Rivières, depuis 1876, pour expliquer la décision du Saint-Père.

5° Mgr L. Z. Moreau, dans sa lettre du 11 avril, adopte l'opinion suivante :

L'un des motifs de la décision du Saint-Père a été de soustraire une bonne partie de votre clergé et de vos ouailles au courant d'idées dont vous étiez rempli, concernant les malheureuses questions qui s'agitent depuis si longtemps, et que vous vous efforciez tout naturellement de faire prévaloir, toujours au détriment de notre paix religieuse.

Ainsi, selon ce prélat, la division du diocèse des Trois-Rivières *n'est point due à quelque besoin nouveau survenu dans ce diocèse, depuis 1876;* mais elle est un *châtiment* infligé à son Evêque, pour avoir défendu avec trop de zèle la doctrine et les *droits de l'Eglise* contre ses adversaires!

Mgr Moreau, en disant qu'il y a là un châtiment qui m'est infligé, n'a fait qu'exprimer l'opinion généralement répandue dans la province : car tout le monde voit bien qu'il n'y a pas de raison de diviser le diocèse des Trois-Rivières, qui est si petit et si pauvre, surtout si on le compare aux riches et populeux diocèses voisins de Québec et de Montréal. C'est pourquoi les adversaires de l'Evêque des Trois-Rivières n'ont pas manqué de dire que la raison de cette division du diocèse, était de punir et d'humilier son titulaire.

6° Les Evêques de Sherbrooke, de Chicoutimi et le Vicaire apostolique de Pontiac ne m'ont rien fait connaître de leur opinion sur la présente division de mon diocèse.

Je me permettrai seulement de faire remarquer que l'Evêque de Chicoutimi a été en rapports intimes avec M. l'abbé Marquis, pendant son séjour à Rome, l'hiver dernier, qu'il l'a même agrégé à son diocèse à cette époque, et que c'est ce prélat qui a présenté au Cardinal-Préfet les documents relatifs à cette division de mon diocèse.

Il n'y aurait donc rien d'étonnant que M. l'abbé Marquis, qui a su gagner ainsi la confiance de cet Evêque, n'eût également réussi à lui faire croire à la nécessité de diviser le diocèse des Trois-Rivières, que Sa Grandeur ne connaissait point personnellement.

Je ferai remarquer, de plus, que Mgr Lorrain, Vicaire apostolique, est tout à fait étranger à mon diocèse, et qu'il a été fait Evêque, de même que Mgr de Chicoutimi, depuis 1876.

Réunion du 22 mai 1883. — Les Evêques de la province se sont réunis, le 22 mai dernier, pour *tracer les limites* du diocèse de Nicolet, et nommer *les trois candidats* à ce futur siège épiscopal, conformément à la lettre de Québec. C'était là les *deux seules questions*, disait le Métropolitain, que les Evêques avaient à examiner dans cette assemblée. Ils

n'avaient pas, par conséquent, à *donner leur opinion* sur les avantages ou les inconvénients de cette division du diocèse.

Les Evêques de la province ont-ils examiné cette question et ont-ils émis quelque opinion à ce sujet? Je n'en sais rien, et j'ignore absolument ce qui s'est passé dans leur assemblée.

S'il fallait cependant en croire certaines nouvelles venues du Canada, les Evêques auraient jugé que le diocèse des Trois-Rivières est trop petit et insuffisant pour former deux diocèses, et, en conséquence, ils auraient pris sur les diocèses voisins de Québec et de Montréal quelques paroisses, pour l'agrandir et permettre ainsi la division.

Si tel était le cas, je dois immédiatement déclarer que je ne puis concourir dans un tel projet, que l'Archevêque avait déjà proposé en 1876, et que j'ai dû alors repousser, comme je le fais aujourd'hui, parce qu'il est *illusoire* et *injuste*. Il est *illusoire*, puisqu'il aurait pour résultat de donner environ *douze* paroisses au diocèse des Trois-Rivières, pendant qu'il lui en enlèverait *quarante-cinq*. Evidemment, il n'y aurait pas là de quoi parer aux inconvénients signalés plus haut, et empêcher les institutions du diocèse de déchoir et de marcher vers leur ruine.

Il est *injuste*, en ce qu'il ne donne aucune satisfaction, ni au clergé, ni aux diocésains de la rive sud du fleuve, qui ont fait tant de sacrifices pour la fondation de l'Evêché des Trois-Rivières. Ces fidèles, en grande majorité, tiennent à l'intégrité du diocèse, tel qu'il est aujourd'hui, pour ne pas perdre le fruit des sacrifices qu'ils se sont imposés, et aussi, comme il a été établi précédemment, parce qu'ils auraient un accès plus difficile à Nicolet qu'aux Trois-Rivières, où les appellent si souvent leurs affaires temporelles.

L'Evêque des Trois-Rivières ne peut donc, en aucune manière, consentir à un tel projet, si réellement il a été pro-

posé, parce qu'il le croit ruineux pour son diocèse, et injuste pour ses diocésains de la rive sud.

Conclusion. — Pour toutes les raisons exposées dans ce mémoire, je viens, en ma qualité d'Evêque des Trois-Rivières, et au nom de mon clergé et de mes diocésains, en vue du plus grand bien de la religion et de l'intérêt des âmes qui m'ont été confiées, supplier instamment le Saint-Siège de ne pas diviser présentement le diocèse des Trois-Rivières; mais de surseoir, pour un temps indéfini, à l'exécution de cette grave mesure; je dis pour un temps indéfini, car, dans l'état actuel des choses, il est impossible de prévoir quand cette division pourra s'effectuer sans nuire au bien de la religion et à la prospérité des institutions diocésaines.

Et le soussigné, avec son clergé et ses diocésains, ne cessera de prier.

Le tout humblement soumis,

† L. F. Ev. des Trois-Rivières.

Rome, le 30 juin 1883.

XV

SUPPLIQUE DE MGR LAFLÈCHE A MGR H. SMEULDERS, DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE ; REMARQUE DE MGR TASCHEREAU ET RÉPLIQUE DE MGR LAFLÈCHE

Mgr Laflèche ayant entendu de la bouche même du pape, alors glorieusement régnant, que non seulement il avait le droit, mais même le devoir de défendre l'intégrité de son diocèse, s'en retourna à Trois-Rivières pour s'y mettre à la disposition de Mgr H. Smeulders, Commissaire apostolique, chargé, parmi plusieurs autres, d'une enquête juridique sur l'affaire qui lui tenait si légitimement à cœur.

Dès le 14 novembre, il adressait donc au Commissaire apostolique cette Supplique aussi confiante que respectueuse :

A Son Exc. Dom Henri Smeulders, Commissaire apostolique, au Canada.

Excellence, — Le soussigné, plein de respect pour la haute dignité dont Votre Excellence est revêtue, et rempli de soumission envers l'Autorité suprême qu'Elle représente, prend la liberté de lui exposer ce qui suit :

Que dans le cours de l'hiver dernier, une requête a été présentée au Saint-Siège demandant la division du diocèse des Trois-Rivières, et l'érection d'un nouveau diocèse à Nicolet ;

Que sur cette requête un décret d'opportunité a été rendu ordonnant aux Evêques de la Province de Québec, de faire un rapport sur les bornes qu'il conviendrait d'assigner aux nouveaux diocèses des Trois-Rivières et de Nicolet : et de

présenter les noms de trois candidats pour le futur Siège épiscopal ;

Que le soussigné, nommé évêque d'Anthédon par ses bulles en date du 22 novembre 1866, et coadjuteur de Mgr Thomas Cooke, alors évêque des Trois-Rivières, avec plein droit de lui succéder en son siège épiscopal, *sede plenâ,* et étant devenu évêque titulaire des Trois-Rivières à la mort de son Vénérable Prédécesseur arrivé le 30 Avril 1870 ;

Etant informé pour la première fois de la demande de division de son diocèse par la publication du décret ci-dessus mentionné, adressé à Nos Seigneurs les Evêques de la Province, et ayant toujours été opposé et l'étant encore à la dite division de son diocèse pour de bonnes et valables raisons, s'est rendu à Rome au mois de Mai dernier, et que là il a signifié à la Sacrée Congrégation de la Propagande son intention de se défendre contre la dite demande de division de son diocèse et d'obtenir la permission de faire valoir les raisons qu'il a de demander le renvoi de cette demande : permission qui lui a été accordée avec bienveillance par le Souverain Pontife lui-même.

Que pendant qu'il était à Rome, le soussigné a été informé par Son Eminence le Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, que Votre Excellence avait été nommée Commissaire Apostolique, pour prendre connaissance de la dite demande et l'instruire sur les lieux mêmes en la Province de Québec ;

Que le soussigné a été informé, pendant qu'il était à Rome, que la dite demande de division de son diocèse reposait sur, entre autres moyens, les souffrances de la religion dans son diocèse,

Que le soussigné en conséquence demande aujourd'hui à Votre Excellence :

1° Qu'il lui soit donné communication de la demande de division de son diocèse, du nom des personnes qui ont fait la dite demande, des moyens invoqués à l'appui de cette

demande avec pièces justificatives, afin qu'il ait l'avantage d'y répondre;

2° Que l'instruction de cette demande se fasse dans le diocèse des Trois-Rivières d'où la cause origine;

3° Que la preuve des allégations de la dite demande de division du diocèse des Trois-Rivières, comme aussi la preuve des allégations que le soussigné veut faire à l'encontre de la dite demande, soit faite contradictoirement, les pétitionnaires et le soussigné présent ou dûment appelés;

Le soussigné croit devoir ajouter qu'il n'a rien de plus à cœur que de faire connaître toute la vérité, sur cette question, et qu'en conséquence il veut se conformer pleinement à l'esprit de l'Eglise et aux lois ecclésiastiques, qui veulent que les parties soient mises en présence, l'une de l'autre, devant le tribunal que le Saint-Siège a établi à cette fin, pour y faire valoir leurs assertions et leurs droits.

Le soussigné doit déclarer de plus que, vu les intrigues bien constatées qui ont été jouées et tramées dans l'ombre jusqu'à ce jour et les faux qu'il a également constatés sur cette question, il s'oppose d'avance, autant qu'il peut en avoir le droit, à la production de toute preuve, document ou informations, qui aurait le caractère d'information secrète ou privée, pour ce qui regarde la demande de division de son diocèse.

C'est pourquoi reposant la plus grande confiance dans les sentiments de justice et d'impartialité, qui distinguent Votre Excellence, le soussigné a cru, comme il croit, qu'il est de son devoir de La prier de vouloir bien faire droit à sa présente demande.

De Votre Excellence, le serviteur dévoué,

† L. F., Evêque des Trois-Rivières.

Evêché des Trois-Rivières, ce 14 novembre 1883.

Et voici deux pièces qui, se passant de signatures tout

en laissant deviner leur origine, cherchent à éclairer le Délégué apostolique :

A Son Excellence Dom Henri Smeulders, commissaire apostolique au Canada.

EXCELLENCE; en vous transmettant le document ci-joint, je crois devoir déclarer que nous ne voulons, en aucune manière, manquer au respect que doit attendre de nous l'autorité religieuse. Nous ne parlons ainsi à cœur ouvert que parce que Votre Excellence connaîtra difficilement la vérité dans certains diocèses. On craint d'être maltraité si l'on est vu auprès de vous sans avoir été invité spécialement à s'y rendre. La presse libérale n'attend évidemment que le mot d'ordre pour recommencer ses dénonciations. Quant aux laïques ultramontains de toute la province, les procédés dont ils ont été l'objet ont jeté quelques-uns d'entre eux dans un découragement tel qu'ils ne feront aucune démarche pour vous faire connaître la vérité. D'autres laïques sont tellement irrités que l'on se demande avec terreur jusqu'où la persécution pourrait les pousser!

Votre Excellence a été choisie par la divine Providence pour décider peut-être du sort de la foi catholique dans ce pays; car, comme me le disait dernièrement un homme distingué très en défaveur chez nos adversaires antiultramontains, s'il est vrai que l'Eglise universelle ait la promesse d'une durée éternelle, l'Eglise du Canada n'a pas reçu pareille promesse divine, et nous ne savons ce que l'avenir nous réserve.

Nous prions Dieu pour que la mission de Votre Excellence tourne à la gloire de la Religion et au salut du peuple canadien.

Veuillez agréer, Excellence, l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être votre très humbre serviteur.

Québec, 20 novembre 1883.

Lisons le document joint, annoncé :

A Son Exc. Dom Henri Smeulders, Commissaire apostolique, au Canada.

Excellence, — Lors de la visite au Canada du délégué pontifical feu Mgr Conroy, les cœurs catholiques qu'affligeaient les maux profonds dont souffre notre société furent

remplis de joie, et nous espérions que Rome, qui avait été si étrangement trompée, et qui l'a été depuis plus étrangement encore, connaîtrait enfin la vérité. On espérait que le clergé, tout le clergé, serait appelé à faire connaître nos misères ; mais on s'aperçut bientôt que Son Excellence avait une mission toute tracée et qu'il était inutile de chercher à l'éclairer sur nos affaires religieuses et politico-religieuses. Les instructions qu'on lui avait données à Rome reposaient sur des renseignements envoyés d'ici par des personnes peu scrupuleuses qui, dans ces derniers temps, ont su s'emparer de la confiance des employés de la Propagande.

La venue en ce pays de Mgr Conroy marque une date néfaste dans l'histoire religieuse de la province de Québec. D'un côté on vit le libéralisme et le radicalisme prétendre que le Délégué apostolique leur avait donné raison ; de l'autre côté on vit des ecclésiastiques inaugurer la persécution religieuse ouverte et jeter le trouble dans les consciences.

Cependant Mgr Conroy avait su rendre justice sur quelques points, au grand chagrin de ceux qui font le malheur de notre pays. Il avait reconnu les justes droits de l'école de médecine de Montréal ; mais aussitôt qu'il fut parti, on s'empressa de détruire son œuvre, tout en invoquant le nom de Rome !

Il avait découragé l'intrigue montée contre Mgr Laflèche au sujet de la division du diocèse des Trois-Rivières, et les mêmes hommes de malheur qui troublent les consciences à Québec et à Montréal, reprirent dans l'ombre cette tentative qui, si elle réussissait aujourd'hui, et dans les circonstances présentes, serait la cause d'un véritable scandale public.

Depuis la venue de Mgr Conroy, les choses ont beaucoup empiré. Nous ne savons qui renseigne la Sacrée Congrégation de la Propagande, mais ce que nous savons très bien, c'est que plusieurs des documents émanés de cette Congrégation,

depuis quelques années, ont été applaudis par les catholiques libéraux, par les libéraux impies et par ce qu'il y a de plus fanatique parmi les protestants.

C'est un fait bien connu que la S. C. de la Propagande, comme corps, ne s'est pas occupée des affaires de notre province depuis 1876, et que le Préfet seul de cette Congrégation, aidé de quelques secrétaires, et peut-être de conseils venus d'ici, a tout dirigé. Ce que Votre Excellence ne doit pas non plus ignorer, c'est qu'on s'est autorisé du nom du Saint-Siège pour souffleter publiquement des évêques et tout le clergé de la province de Québec; pour lancer des excommunications (qui n'ont pas encore été retirées!) contre des citoyens honorables, des catholiques d'une foi et d'une piété exemplaires; c'est qu'on a invoqué le nom du Saint-Siège pour soutenir des affirmations évidemment fausses, pour justifier des procédés irréguliers et injustes; en un mot, c'est que l'on a agi de manière à ruiner véritablement cette autorité du Saint-Siège et à la rendre odieuse.

Le clergé pourra, mieux que nous, vous faire connaître les griefs dont on a à se plaindre ici. Il pourra vous dire, si vous l'en invitez, tout le tort causé à la Religion et aux âmes par l'abus que l'on a fait du nom et de l'autorité de Rome.

Chose étrange, on a toujours le nom de Rome à la bouche, et ceux qui veulent communiquer avec Rome, parmi les véritables amis de la vérité, sont immédiatement signalés comme des révoltés et livrés à la vindicte publique!

A l'heure présente, on n'ose approcher de Votre Excellence par crainte de ces sortes de représailles; et si vous nous permettiez de vous donner une liste des personnes, tant ecclésiastiques que laïques, qui seraient le mieux en mesure de vous faire connaître la vérité, il faudrait, pour faire paraître ces personnes devant vous sans les compromettre, une invitation spéciale de votre part.

Nous connaissons toute l'estime dont Votre Excellence jouit

à Rome, et la confiance qu'ont en vous et Son Eminence le cardinal Préfet de la Propagande et d'autres cardinaux qui sont loin de partager sa manière de voir au sujet des affaires de la province ecclésiastique de Québec. Cette confiance, nous l'éprouvons nous-mêmes, et la liberté que nous prenons en ce moment vous en offre un sincère témoignage.

Veuillez agréer l'expression de la profonde vénération avec laquelle Nous avons l'honneur d'être, de Votre Excellence, les très humbles serviteurs.

Québec, 19 novembre 1883.

La réponse de Mgr Smeulders à la Supplique de Mgr Laflèche se faisant attendre, le Chancelier de l'évêché des Trois-Rivières se permit d'insister en ces termes.

A Son Exc. Dom Henri Smeulders, Comm. Apost. au Canada.

Excellence; J'ai l'honneur de vous transmettre en même temps que la présente...

Mgr des Trois-Rivières me charge en même temps de faire savoir à Votre Excellence qu'il n'a pas encore reçu la réponse écrite que Votre Excellence a bien voulu lui promettre, au sujet d'une enquête juridique à faire dans la question de la division de son diocèse. Pour toutes les raisons déjà énumérées à plusieurs reprises, tant par écrit que verbalement, Mgr des Trois-Rivières croit devoir insister une fois de plus pour que cette réponse écrite lui soit donnée plus tôt, afin que, s'il appert par là que les instructions données à Votre Excellence ne comportent pas l'enquête demandée, Sa Grandeur puisse en informer le Saint-Siège et solliciter de lui ce qu'elle considère comme étant le seul moyen de faire la lumière, sur une foule de menées ténébreuses, et d'avoir enfin pleine et entière justice.

Sa Grandeur prend la liberté de rappeler d'une manière précise à Votre Excellence, ce qu'elle demande avec instance : qu'une enquête juridique soit faite dans l'affaire de la direction du diocèse des Trois-Rivières, c'est-à-dire : 1° que toutes les pièces relatives à cette affaire, et présentées soit au Saint-Père, soit à Votre Excellence, lui soient communiquées, afin qu'Elle puisse établir la valeur réelle de ces pièces et, au besoin, les réfu-

ter; 2° que les intéressés en cette affaire, tant d'un côté que de l'autre, soient interrogés et examinés contradictoirement, en présence de Votre Excellence, et non *ex parte*.

Comptant donc sur la promesse que Votre Excellence a bien voulu lui faire, Sa Grandeur attend avec confiance, sous le plus court délai, une réponse écrite à sa demande.

J'ai l'honneur d'être, etc.

P. X. CLOUTIER, prêtre chancelier.

Evêché des Trois-Rivières, 10 janvier 1884.

Qu'arrive-t-il? Contrairement au désir si légitimement, si instamment exprimé par Mgr Laflèche, Son Exc. Dom H. Smeulders, va trouver le messire L. S. Malo, l'interroge, le cuisine, le fatigue pendant trois heures durant et finalement, ayant accablé d'émotion cet octogénaire troublé par l'excès d'honneur que lui paraissait être cette visite sensationnelle, il en arrache des réponses évasives qui paraissent indiquer qu'il a *peut-être* signé la Supplique étrange, portant son nom!

Si toutes pièces contraires à la cause de Mgr Laflèche étaient soigneusement dissimulées, et n'étaient finalement communiquées, si elles l'étaient, qu'après des réclamations pressantes et réitérées, Mgr Taschereau jouissait, par contre, d'un traitement de faveur remarquable. Il n'ignorait rien des démarches faites, des justifications produites, à peine un document était-il déposé, qu'il en avait connaissance et copie.

Il en alla du Mémoire et supplément au Mémoire de Mgr Laflèche contre la division de son diocèse comme de tout le reste, et Mgr Taschereau était ainsi mis en mesure de présenter les remarques que voici :

A Son Exc. Dom Henri Smeulders, Comm. Apost. au Canada.

Archevêché de Québec, 31 mars 1884.

EXCELLENCE; Dans le mémoire que Mgr Laflèche, Evêque des Trois-Rivières, a présenté l'année dernière à la S. C. de la Propagande contre la division de son diocèse, il y a quelques passages

qui me concernent personnellement et sur lesquels je demande la permission de m'expliquer. Je laisse de côté plusieurs accusations de peu d'importance.

1. (Page 13 du *mémoire* et p. 19 des *Pièces justificatives*). Mgr Laflèche m'accuse d'avoir *encouragé* ceux qu'il appelle des *insubordonnés* parce qu'ils ont demandé la division du diocèse.

Réponse. L'Eglise donne à tout archevêque le *pouvoir* et le *devoir* d'écouter les plaintes qui lui sont faites contre ses suffragants. Si ce pouvoir ne peut être exercé sans la permission ou l'assentiment du suffragant intéressé, autant vaudrait supprimer toutes les métropoles du monde.

La demande faite en 1875 pour obtenir la division du diocèse contre la volonté de l'Evêque, me parut une affaire si grave et si en dehors des règles ordinaires que je ne me crus pas autorisé à la soumettre aux Evêques de la Province sans y être en quelque sorte forcé par le Saint-Siège. Je déclarai aux requérants que je leur laissai toute la responsabilité et tous les risques de cette demande : je n'écrivis rien à la Propagande à ce sujet, ne voulant rien faire sans son ordre.

On pouvait prévoir que cette Sacrée Congrégation ferait l'une de ces deux choses : 1° jeter au panier la requête comme entachée d'un vice radical d'insubordination ou d'empiétement sur les droits de l'Ordinaire ou de l'Episcopat de la Province; ou bien 2°, jugeant à première vue que les raisons alléguées n'étaient pas frivoles ni indignes de considération, demander aux Evêques leur avis.

C'est la seconde hypothèse qui s'est vérifiée. Le Saint-Siège savait parfaitement que l'Evêque n'avait pas été consulté et qu'il s'opposerait à la mesure; néanmoins il a donné ordre aux requérants de s'adresser aux Evêques. Mgr Laflèche reproche à l'Archevêque de n'avoir pas étouffé *in limine* cette question qu'il prétend entachée d'*insubordination;* ce reproche retombe nécessairement sur la S. C. de la Propagande par l'ordre de laquelle l'affaire a été portée devant les Evêques. Cette autorité suprême sanifie *ipso facto* ce qu'il pouvait y avoir d'en dehors des règles ordinaires, et justifie les requérants dans leur démarche.

2. (Pièces justificatives page 19). Dans sa lettre du 2 janvier 1878 à Mgr Conroy, Mgr Laflèche m'accuse d'avoir *encouragé* des prêtres *insubordonnés*.

a) Cette lettre fait une singulière figure parmi les *pièces justificatives*, puisqu'elle est de la plume de Mgr Laflèche et n'a pas,

par conséquent, plus de poids que les assertions mêmes du mémoire qu'elle est appelée à justifier ou appuyer.

b) L'épithète d'*insubordonnés* ne peut-être appliquée avec justice à des prêtres qui ont demandé au Souverain Pontife une mesure qu'ils croyaient nécessaire à la conservation d'un établissement d'éducation. Nous lisons dans la circulaire 107, 13 avril 1883, ces paroles que Mgr Laflèche a lui-même écrites : « Après » tout, il reste encore aux églises particulières, *non moins qu'au* » *dernier des hommes*, si l'on veut en user, *le droit de supplique* » *qui ne blesse ni l'obéissance la plus entière*, ni le respect le » plus profond envers l'autorité, dont il est même dans son exer- » cice, le suprême hommage ».

c) S'il est permis d'appeler *insubordonnés* des prêtres qui, après un premier refus, usent de nouveau *du droit de supplique*, à plus forte raison faudra-t-il condamner comme *insubordonné* un évêque qui s'insurge contre un jugement aussi formel que celui du 8 mars 1883 : « SSmus Dominus Noster Leo div. prov. Papa XIII judicans » opportunum tempus advenisse, quo diocesis Trifluviana in duas » dividatur diœceses, quarum una regionem vulgo *Nicolet* appella- » tam comprehendat, altera vero territorium quod superest, in au- » dientia diei 18 februarii nuper elapsi, mandavit ut super divi- » sionne ipsa fiat Positio in generalibus comitiis hujus Sacræ » Congregationis de Propaganda Fide ».

« Hinc Amplitudini Tuæ committo ut, collato cum aliis istius » Provinciæ Episcopis consilio, opportunas informationes circa » modum divisionis ipsius et limites utrique assignandos diœcesi » mihi remittat, simulque trium candidatorum nomina, inter quos » novus seligatur antistes ».

d) Mgr Laflèche fait un crime à l'Archevêque de n'avoir pas étouffé *in limine* une question qui a reçu du Souverain Pontife en personne une solution aussi formelle et aussi favorable que possible ! La première fois c'était la Propagande qui parlait pour demander des informations; cette fois c'est le Souverain Pontife qui juge et ordonne de prendre les mesures et informations nécessaires pour mettre son jugement à exécution. Dans l'un et l'autre cas l'Archevêque n'a rien voulu faire sans en avoir reçu l'ordre du Saint-Siège.

3. (Page 17 du mémoire) Mgr Laflèche appelle un *commencement de procédure* ce que Son Eminence le Cardinal Préfet appelle en toutes lettres un *jugement* prononcé par le Saint-Père en personne « SSmus D. N. Leo dei prov. Papa XIII *judicans* tempus opportu- » num advenisse, etc. ».

Il accuse l'archevêque d'avoir exagéré la portée de ce jugement en disant que l'érection de Nicolet était une affaire *réglée par le Souverain Pontife.* Il suffit de lire avec attention ce document cité plus haut pour se convaincre que l'expression n'est pas trop forte.

4. (Mémoire p. 47) Mgr Laflèche trouve *surprenante* la réflexion que fait l'archevêque sur la lettre du Cardinal Siméoni : « Il paraît » par cette Lettre en date du 8 mars, que c'est le Saint-Père qui » a jugé la question *proprio motu* ». L'explication, sans être infaillible, est la plus naturelle. Le pape a jugé que la division était opportune, il n'y a ni considérant, ni allusion à l'intervention de la Propagande; il y a les marques d'un *motu proprio,* moins le mot. Il y a ordre de faire une *position,* c'est-à-dire, un rapport, non pas sur la question de la division, laquelle est jugée, mais sur les moyens de l'accomplir; c'est ce qui résulte clairement de l'ordre donné à l'archevêque de consulter les Evêques sur les limites à tracer et sur le choix des candidats. Ce dernier article surtout est remarquable, car le Saint-Siège n'a pas coutume d'ordonner une liste de candidats pour un diocèse qu'il n'a pas résolu d'ériger.

5. « Pour recourir à une explication aussi surprenante, dit le » Mémoire, p. 47, il fallait évidemment que le Métropolitain ne » connût aucun fait survenu dans le diocèse des Trois-Rivières » depuis 1876 pour expliquer la décision du Saint-Père ».

J'avoue ne point comprendre cette logique et ne pas avoir cette évidence.

J'ai exposé le fait du jugement, *tel qu'il me paraissait* d'après la teneur de la lettre du Cardinal; mais je ne puis comprendre quelle liaison *évidente* ou non, il peut y avoir entre un jugement *motu proprio* et l'absence ou la réalité de faits survenus dans le diocèse des Trois-Rivières depuis 1876.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de mon respect.

† E. A. Arch. de Québec.

Et voici la réponse de Mgr Laflèche à ces remarques.

A Son Exc. Dom Henri Smeulders, Commissaire apostolique, au Canada.

Excellence, — Dans une lettre adressée à Votre Excellence, en date du 31 mars dernier, laquelle a été en même temps portée à ma connaissance, Mgr l'Archevêque de Québec « s'ex-

plique » sur « quelques passages » du mémoire que j'ai présenté, l'année dernière, à la S. C. de la Propagande contre la division de mon diocèse.

Ces « explications » se résument sous les deux chefs suivants :

1° « Mgr Laflèche m'accuse d'avoir *encouragé* ceux qu'il appelle des *insubordonnés,* parce qu'ils ont demandé la division du diocèse. »

2° « Mgr Laflèche m'accuse d'avoir exagéré la portée du jugement du Saint-Père, en disant que l'érection du diocèse de Nicolet était une affaire *réglée par le Souverain Pontife.* »

Je demande à Votre Excellence la permission de répondre à ces « explications » de Mgr l'Archevêque, après avoir fait, au préalable, la réflexion que voici :

Je n'ai nullement mis Mgr l'Archevêque en *accusation* auprès du Saint-Siège ; j'ai seulement fourni à la Cour Romaine des *informations* jugées nécessaires, en ayant soin d'appuyer mes avancés sur des preuves convenables.

I. « Mgr Laflèche m'accuse d'avoir *encouragé* ceux qu'il appelle des *insubordonnés,* parce qu'ils ont demandé la division du diocèse. »

Premièrement : Les pétitionnaires de la division du diocèse sont-ils des insubordonnés ?

1° Une première raison pour laquelle j'ai appelé *insubordonnés* ceux qui ont demandé la division du diocèse, de la manière qu'ils l'ont fait, est qu'il m'a semblé juste et convenable d'employer à ce sujet le langage dont s'étaient servis Son Excellence, Mgr Conroy, Mgr Bourget, Mgr Fabre et Mgr Duhamel.

« Les prêtres des diocèses canadiens, dit Mgr Conroy, prennent trop sur eux-mêmes ; ils contrôlent trop les Evêques, et on leur donne trop de liberté d'intervenir dans le gouvernement général de l'Eglise. Si les évêques les tenaient plus rigoureusement à leur place, nous n'aurions pas le spectacle d'*une poignée de prêtres entreprenant de diviser un dio-*

cèse comme le vôtre, inconsulto episcopo !... Je suis *scandalisé de la liberté* avec laquelle ils discutent les actes de leurs Evêques, et je crois qu'il y a une *grande réforme* à faire sur cette matière ». (Extrait d'une lettre du 31 décembre 1877).

« Plus que jamais, écrit Mgr Bourget, je suis opposé au démembrement du diocèse des Trois-Rivières, que l'on voudrait opérer à votre insu, parce que depuis que j'en entends parler, je n'ai pu le considérer que comme une entreprise funeste à la religion et contraire aux sages et louables coutumes observées dans cette province et sanctionnées par le Saint-Siège.

J'espère que ceux qui se sont mis à la tête de ce mouvement irrégulier *ouvriront les yeux et reviendront à leur devoir*, c'est ce que je demande avec toute la ferveur dont je suis capable. Ce que je désire par-dessus tout, c'est de voir le Collège de Nicolet qui doit tant aux Evêques, *revenir à son esprit primitif* dont j'ai été si fort édifié, pendant les trois années que j'ai eu l'avantage d'y travailler à l'enseignement ». (Extrait d'une lettre du 6 mars 1876).

« Que les Messieurs de Nicolet, dit Mgr Fabre, prennent le parti de reconnaître qu'ils *n'ont pas mission pour gouverner l'Eglise des Trois-Rivières*, qu'ils se montrent des prêtres *sincèrement dévoués à l'autorité*, et le projet de division sera bientôt abandonné ».

« Je suis donc d'avis que l'intérêt de la religion aussi bien que l'*autorité des Evêques*, demande que l'on s'oppose à ce démembrement ». (Extrait des Notes sur le Mémoire de M. Malo, etc.).

« J'étais encore curé à Saint-Eugène, écrit à son tour Mgr Duhamel, lorsque pour la première fois, dans une réunion de quelques confrères, j'entendis parler de l'agitation que faisaient certains prêtres, pour obtenir la formation d'un nouveau diocèse dont la ville épiscopale serait Nicolet. Nous étions étonnés de voir des prêtres *oublier leur devoir* jusqu'à chercher à faire de l'agitation au sujet de matières con-

fiées par le Saint-Siège aux seuls Evêques de la Province.

J'ai cru devoir dire alors que ces Messieurs se rendaient *coupables d'insubordination à l'autorité ecclésiastique*, et que leur espèce d'appel à l'opinion publique était *un scandale* pour les Fidèles.

Mon opinion n'est pas changée. Aujourd'hui encore je crois que la demande de ces Révérends Messieurs doit être rejetée ». (Extrait d'une lettre du 18 avril 1876).

2° Une deuxième raison pour laquelle j'ai appelé ces prêtres insubordonnés, est que leur démarche était contraire aux coutumes suivies jusque-là et approuvées par le Saint-Siège, lesquelles veulent que ce soient les Evêques qui prennent l'initiative dans la division des diocèses, et que conséquemment cette démarche était injurieuse pour l'autorité.

« Je n'ai pu considérer le projet de division dit Mgr Bourget, que comme une entreprise funeste à la religion et *contraire aux sages et louables coutumes observées dans cette province et sanctionnées par le Saint-Siège* ». (Lettre citée plus haut).

« Nous étions étonnés, dit Mgr Duhamel, de voir des prêtres oublier leur devoir jusqu'à chercher à faire de l'agitation au sujet de matières *confiées par le Saint-Siège aux seuls Evêques de la Province* ». (Lettre citée plus haut).

« La demande faite en 1875, dit Mgr l'Archevêque lui-même... me parut une affaire si grave et *si en dehors des règles ordinaires*, etc. » (Lettre du 31 mars 1884).

« Je pense, m'écrivait Mgr Conroy, que V. G. ferait bien d'écrire une bonne et respectueuse lettre au Card. Franchi pour lui exposer ceci : 1° Que votre diocèse est troublé par les agissements de quelques prêtres, qui insistent à le faire diviser malgré vous et *contre les règles de la province.*

2° Que pour les raisons données dans votre mémoire, vous protestez respectueusement contre une telle conduite, comme étant subversive de l'autorité épiscopale. » (Lettre du 3 février 1878).

« Une telle demande, disait plus tard le Cardinal Siméoni, *aurait dû être accompagnée du suffrage des Evêques de la Province.* » (Lettre du 6 avril 1878).

Le Saint-Siège lui-même trouva la démarche des pétitionnaires *si irrégulière* qu'il les renvoya aux Evêques de la Province. « Le Saint-Siège, dit Mgr l'Archevêque, donna ordre aux requérants de s'adresser aux Evêques. » (Lettre du 31 mars 1884).

Il est étonnant d'entendre Mgr l'Archevêque dire qu'il y a dans cet ordre du Saint-Siège une sanation de la démarche des pétitionnaires. « Cette autorité Suprême, dit-il, sanifie *ipso facto* ce qu'il pouvait y avoir d'en dehors des règles ordinaires, et justifie les requérants dans leur démarche ». (Lettre du 31 mars 1884).

Ce n'est pas, à coup sûr, sanifier une requête que de la renvoyer à un autre tribunal. Le Saint-Siège constate un vice de procédure dans la démarche des pétitionnaires : ils sont allés là où ils ne devaient pas aller; le Saint-Siège les renvoie à qui de droit. Est-ce là approuver leur conduite? N'est-ce pas plutôt les blâmer, les corriger, et censurer en même temps implicitement ceux qui les ont poussés dans cette voie fausse?

Mgr l'Archevêque dit que « le Saint-Siège savait parfaitement que l'Evêque n'avait pas été consulté et qu'il s'opposerait à la mesure ». Qui donc avait ainsi informé le Saint-Siège avant cette première démarche des pétitionnaires? Qui avait dit que l'Evêque des Trois-Rivières s'opposerait à la mesure, lorsque cet Evêque « n'avait pas été consulté », et que conséquemment il n'avait donné aucune réponse à ce sujet?

3° Une troisième raison, qui m'a autorisé à taxer ces prêtres d'*insubordination* est que leur tentative, par la nature même du motif qui l'a déterminé, et par la manière dont ils l'ont effectuée, témoigne d'un manque de respect et d'un esprit d'insoumission à l'égard de l'autorité.

Il suffit de lire les divers mémoires que j'ai été forcé de faire sur ce sujet, pour se convaincre que, d'un côté, c'est le besoin de faire de l'agitation, de causer du trouble et des misères, qui a été l'âme de ce mouvement, dont les procédés ont, en conséquence, été remplis d'injustices, de fraudes et de supercheries; que d'un autre côté, les raisons alléguées pour la division du diocèse sont toutes vaines ou fausses. Le territoire habitable est d'une incontestable exiguïté; le nombre des paroisses est restreint, surtout en comparaison de celui des diocèses voisins; les communications sont très faciles; les ressources du diocèse sont très modiques; il reste encore une dette considérable à payer, après d'énormes sacrifices faits pour échapper à la banqueroute; les populations du Sud seraient écrasées sous des charges inutiles, et cela, après des promesses formelles que je leur ai faites, au nom de mon vénérable prédécesseur et en mon nom, qu'elles jouiraient en paix de leurs sacrifices passés; le séminaire diocésain verrait son existence compromise; le clergé du diocèse est l'un des plus unis de la province, et il est presque à l'unanimité opposé au démembrement; enfin la division serait la ruine probable du diocèse.

Deuxièmement: Mgr l'Archevêque a-t-il *encouragé* ces prêtres dans leur démarche irrégulière et dans leur insubordination?

1° Pour prouver que Sa Grandeur a réellement donné cet encouragement, il me suffit de citer ses propres paroles : « La demande faite en 1875 pour obtenir la division du diocèse, contre la volonté de l'Evêque, dit-elle, me parut une affaire si grave et si en dehors des règles ordinaires que je ne me crus pas autorisé à la soumettre aux Evêques de la Province *sans y être en quelque sorte forcé par le Saint-Siège* ». Ce qui revient à dire que Sa Grandeur a pris le moyen, en dirigeant les pétitionnaires vers le Saint-Siège, d'être *forcée* avec les autres Evêques de s'occuper de cette

question. Aussi, m'a-t-elle déclaré verbalement, quelque temps après, que c'était Elle, en effet, qui avait conseillé aux pétitionnaires de s'adresser au Saint-Siège plutôt qu'aux Evêques. Et le motif de cette mesure est donné par M. l'abbé N. Ricard, dans une lettre qu'il m'écrivait, en date du 7 nov. 1876. « M. Marquis, écrivait M. N. Ricard, me dit, comme à d'autres prêtres, qu'il allait soumettre son mémoire à V. G. et à tous les Evêques de la Province. Il prépara ce mémoire dans un cercle très restreint d'amis, et au lieu de le soumettre à V. G., comme l'exigeaient la loyauté et les convenances, il l'envoya directement à Rome, suivant, disait-il, les *conseils qui lui avaient été donnés à Québec, où l'on considérait cela comme le meilleur moyen de réussir ; car, ajoutait-il, si l'on soumettait ce mémoire à V. G. et aux Évêques de la Province, le projet pourrait échouer.* » (Lettre du 7 novembre 1876).

C'est donc un fait bien établi que c'est Mgr l'Archevêque qui a *conseillé* aux pétitionnaires de la division, en 1875, de s'adresser au Saint-Siège plutôt qu'aux Evêques de la Province ; et le motif de ce *conseil*, c'est que devant les Evêques, c'est-à-dire devant ceux que les coutumes suivies jusque-là avec l'approbation du Saint-Siège établissaient comme juges de ces sortes d'affaires, *le projet pouvait échouer.*

2° Pour se justifier de cette faute, Mgr l'Archevêque essaie de la rejeter sur la S. C. de la Propagande. « Mgr Laflèche, dit-il, reproche à l'Archevêque de n'avoir pas étouffé *in limine* cette question qu'il prétend entachée d'insubordination ; ce reproche retombe nécessairement sur la S. C. de la Propagande, par l'ordre de laquelle l'affaire a été portée devant les Evêques ». En premier lieu, je n'ai pas reproché à Mgr l'Archevêque de n'avoir pas étouffé cette question *in limine*, mais je lui reproche de n'avoir pas, suivant les coutumes établies et approuvées par le Saint-Siège, déféré tout d'abord cette question aux Evêques de la Province, qui l'auraient certainement mise de côté, ainsi qu'elle méritait de l'être à cause de son irrégularité, et comme, du reste,

ils l'ont fait plus tard après examen; et de l'avoir, au contraire, dirigée vers le Saint-Siège, afin de forcer par là les Evêques à s'en occuper.

En second lieu, la S. C. n'a pas eu à examiner si la question méritait d'être écoutée ou non, mais découvrant *primâ facie* un vice de procédure, elle l'a aussitôt corrigé, et voilà tout ce qu'elle a fait.

3° Mgr l'Archevêque cherche encore une excuse à l'encouragement qu'il a donné aux pétitionnaires de la division, dans « le *pouvoir* et le *devoir* qu'il a d'écouter les plaintes qui lui sont faites contre ses suffragants ». Si l'Archevêque a le *pouvoir* et le *devoir* d'écouter les plaintes qui lui sont faites contre ses suffragants, il a aussi le *devoir* en même temps qu'il est assujetti à la convenance d'avertir ces suffragants des plaintes qui sont portées contre eux, et cela avant de donner suite à ces plaintes. Or, dans le cas actuel, Mgr l'Archevêque s'est bien gardé d'avertir l'Evêque des Trois-Rivières des prétendues plaintes portées contre lui. Au contraire, c'est à l'insu de celui-ci que tout s'est passé, et, au lieu de recevoir de son Métropolitain la protection à laquelle il avait droit, l'Evêque des Trois-Rivières a eu la douleur d'avoir à soutenir dans cette affaire une guerre déloyale et injuste faite sous le manteau de son Métropolitain.

Mgr l'Archevêque découvre ici un vice fondamental de la pétition. Si ce sont des plaintes que les pétitionnaires formulaient contre leur évêque, comment pouvaient-ils en conclure à la division du diocèse? et comment l'Archevêque pouvait-il appuyer cette conclusion? On ne fait pas les diocèses pour ou contre les Evêques, mais on fait les évêques pour les diocèses. Si l'Evêque des Trois-Rivières était accusé, il fallait d'abord lui faire connaître ces accusations, puis en examiner la valeur, et conclure à la répression de ses torts, mais non à la division du diocèse, qui est tout à fait étrangère au mérite ou au démérite de son Titulaire. Mgr l'Archevêque ne pouvait ignorer ces notions si simples.

4º Mgr l'Archevêque dit que la demande de division, telle que faite, lui a paru une affaire très grave. Si Sa Grandeur avait daigné en parler au Titulaire, comme c'était son devoir de le faire, Elle aurait eu une autre idée de la gravité de cette question, qui n'était qu'une affaire d'intrigues et de malveillance. Et comment Sa Grandeur a-t-elle pu former sûrement son opinion sur cette question, qui intéressait tout un diocèse, sans en conférer avec l'évêque gardien de ce diocèse et le premier juge de ses besoins? Etait-il sage et convenable de sa part de ne pas discuter cette question dans l'assemblée des évêques avant d'agir, et de la soutenir ainsi en secret? Je laisse le vénérable Archevêque de Martianapolis répondre à cette demande. « Quant au démembrement du diocèse des Trois-Rivières, écrivait-il en 1876, je regrette que Mgr l'Archevêque n'ait pas exposé dans l'assemblée les raisons qu'il va exposer privément à Rome en faveur du démembrement projeté. Ces raisons auraient été discutées, et elles seraient ainsi entrées dans le rapport de l'assemblée des Evêques. Dans ce cas, le Saint-Siège aurait mieux connu les diverses opinions avec les raisons pour et contre. Pour ma part, je ne suis pas pour ceux qui parlent seuls et sans contradicteurs ». (Lettre du 4 avril 1876).

5º Mgr l'Archevêque trouve que ma lettre du 2 janvier 1878 à Mgr Conroy fait une singulière figure parmi les pièces justificatives de mon Mémoire. Si cette pièce justificative avait le but qu'il plaît à Sa Grandeur de lui assigner, je conviens qu'elle ferait une singulière figure; mais que Sa Grandeur veuille bien le remarquer, cette lettre a pour but, non de justifier ou d'appuyer les assertions de mon mémoire, à savoir que Mgr l'Archevêque avait *encouragé* les pétitionnaires dans leur démarche irrégulière, mais bien de constater ce fait, l'appréciation qui en a été faite dès 1878, et les plaintes qu'il a occasionnées dès cette époque. A ce point de vue, qui est le seul vrai, la lettre paraît avantageusement, je crois.

6° Mgr l'Archevêque dit de plus que les pétitionnaires de la division croyaient leur demande nécessaire à la conservation d'un établissement d'éducation. En outre qu'il y a là une plainte contre mon administration, à laquelle l'Archevêque ne pouvait en justice donner suite sans m'en faire part, ainsi que je l'ai dit plus haut, c'est, il me semble, faire peu d'honneur, à l'intelligence des requérants, que de leur reconnaître la *croyance* qu'un diocèse doit être formé pour une maison d'éducation. Ces prêtres doivent savoir plutôt que ce sont les maisons d'éducation qui existent pour les diocèses, et non les diocèses pour les maisons d'éducation.

7° Enfin, Mgr l'Archevêque rétorque contre moi l'argument d'insubordination, en disant que je « m'insurge contre le jugement du 8 mars 1883 ». La valeur de cette accusation se déduira de l'interprétation qu'il faut donner au décret susdit. C'est ce qu'il convient d'examiner maintenant.

II. « Mgr Laflèche m'accuse d'avoir exagéré la portée du jugement du Saint-Père, en disant que l'érection du diocèse de Nicolet était une affaire réglée par le Souverain Pontife ».

1° La portée que Mgr l'Archevêque donne au décret du 18 février 1883, communiqué par le Cardinal Préfet de la Propagande le 8 mars de la même année, se trouve clairement établie par les deux documents suivants :

A Sa Grandeur Mgr L. F. Laflèche, Evêque des Trois-Rivières.

Monseigneur, Avec la présente je transmets à V. G. une lettre du Cardinal Préfet de la S. C. de la Propagande, en date du 8 courant, relative à l'érection d'un évêché à Nicolet. D'après les termes mêmes de la lettre, nous n'avons que deux questions à traiter, savoir quelles limites il convient de donner à ce nouveau diocèse dont le Saint-Père a jugé l'érection opportune, et les noms des candidats à proposer.

Veuillez agréer, etc.,

† E. A. Arch. de Québec.

Québec, 9 avril 1883.

M. l'Editeur de la « Vérité ».

M. l'Editeur, Pour mettre fin à bien des rumeurs contradictoires au sujet du futur diocèse de Nicolet, Monseigneur l'Archevêque me charge de vous faire les communacations suivantes;

1° L'érection de ce diocèse est une affaire réglée par le Souverain Pontife.

2° Nos Seigneurs les évêques de la province sont chargés, avec Monseigneur l'Archevêque, de proposer au Saint-Siège les limites qu'il convient d'y donner et les noms de trois candidats. Sur ce dernier point en particulier, vous êtes prié de ne reproduire aucune rumeur. J'ai l'honneur d'être, etc.,

C. A. Marois, Prêtre Secrétaire.

Il appert donc que Mgr l'Archevêque trouve la question de la division du diocèse des Trois-Rivières si bien réglée par le décret du 18 février 1883, qu'il n'y a plus à y revenir, et qu'il ne reste qu'à tracer les limites du nouveau diocèse, et à présenter les noms de trois candidats. C'est en conséquence de cette interprétation que Sa Grandeur me juge *insubordonné* et *insurgé* contre le décret lorsque je m'oppose à la division.

Je prétends, au contraire, comme je l'ai écrit dans ma circulaire, du 13 avril 1883, qu'après ce décret, « il reste encore aux églises particulières, non moins qu'au dernier des hommes, si l'on veut en user, le droit de supplique qui ne blesse ni l'obéissance la plus entière, ni le respect le plus profond envers l'autorité, dont il est même, dans son exercice, le suprême hommage ». Et c'est en conséquence de cette manière de voir que j'ai cru légitime de m'opposer à la division.

Voilà deux interprétations du décret bien différentes l'une de l'autre. Laquelle est la bonne? Les faits vont répondre à cette question.

M'appuyant sur le droit de supplique et de respectueuses représentations, dont je me crois encore en possession après le décret, je me rendis à Rome, au mois de mai dernier,

pour m'opposer à la division de mon diocèse. Je produisis mon opposition auprès du Cardinal Préfet de la Propagande, qui la reçut aussitôt, chargea immédiatement le Secrétaire de la Propagande de relever toute l'affaire, et m'autorisa à mettre par écrit ce que j'avais à dire contre le projet de division. Son Eminence, suivant Mgr l'archevêque, s'insurgeait donc par là contre le décret du Saint-Père?

J'allai ensuite en audience auprès du Saint-Père, qui me dit que c'était non seulement mon *droit* mais encore mon *devoir* de défendre ainsi mon diocèse. Sa Sainteté me chargea d'exposer ce que j'avais à dire sur la question, ajoutant que cette question serait *de nouveau examinée* et *jugée à son mérite*. Que devient le jugement final, que, suivant Mgr l'archevêque, comporte le décret du 18 février, en face de cet *examen nouveau* voulu par le Saint-Père, et du *jugement nouveau* au mérite de la question, qui en résultera?

Il y a plus encore, Sa Sainteté envoie subséquemment au Canada un Commissaire Apostolique, Mgr Smeülders, qu'Elle charge de traiter, entre autres affaires, celle de la division de mon diocèse, et de faire ensuite une relation *de commodo et incommodo divisionis*. Son Excellence est au pays depuis six mois, et s'occupe effectivement de l'affaire de la division. Pourquoi tout cela, si, comme le prétend Mgr l'Archevêque, le décret du 18 février 1883, est un jugement final sur la question? Pourquoi examiner de nouveau les raisons pour et contre la division, si la division est une « affaire réglée »?

Je viens de recevoir de Mgr le Commissaire Apostolique une communication, en face de laquelle l'interprétation donnée par Mgr l'Archevêque au décret du 18 février, fait une singulière figure.

Mgr l'Archevêque dit : « L'érection du diocèse de Nicolet est une affaire réglée par le Souverain Pontife ». (Lettre du 8 avril 1883).

Mgr le Commissaire Apostolique vient de m'écrire:... an-

nuntio tibi quæstionem motam de divisione diœcesis Trifluvianæ esse resolutam... *Portio populi fidelis, a Christi in terris Vicario et Pastore universali pastorali Tuæ sollicitudini commissa, pio Tuo regimini ac paternæ curæ indivisim concredita atque commendata remanet.* (Lettre du 19 Avril 1884).

Cette dernière décision est une sentence venue de Rome, comme le décret du 18 février 1883, et elle vient de m'être communiquée officiellement par le Représentant du Pape.

Ces faits sont suffisants, je pense, pour prouver que Mgr l'Archevêque a de fait « exagéré la portée du jugement du Saint-Père, en disant que l'érection du diocèse de Nicolet était une affaire réglée par le Souverain Pontife ». C'est le Cardinal Préfet, Notre T. S. Père le Pape, la S. C. de la Propagande, et Mgr le Commissaire Apostolique, qui en ont fait la preuve.

2° La raison de cette interprétation du décret donné par Mgr l'Archevêque se conçoit facilement. Il fallait de toute nécessité empêcher les évêques de la province, à leur réunion du 22 mai, de s'occuper de la question de l'*opportunité* de la division. Autrement, le projet de division pouvait encore échouer, et très certainement il aurait échoué. En effet, Nos Seigneurs les Evêques avaient devant eux leur décision de 1876, par laquelle ils avaient rejeté en grande majorité le projet de division. Ils savaient que depuis 1876, il n'était survenu aucune raison de diviser le diocèse. Ils n'ignoraient pas sans doute les sévères appréciations de Mgr Conroy en 1877-78 sur le mouvement des pétitionnaires, et en tous cas, ils connaissaient certainement la décision défavorable au démembrement du Cardinal Siméoni, en date du 6 avril 1878. Ils auraient appris de plus que la demande actuelle de division a été faite dans l'ombre, comme les précédentes, à l'insu de la presque totalité de l'Episcopat, à l'insu de l'Evêque diocésain, de la totalité du clergé et des fidèles du diocèse, c'est-à-dire de la manière la plus irrégulière et la plus injuste. Il leur aurait été facile encore de

constater plus clairement qu'en 1876 qu'il n'y a véritablement aucune raison de diviser ce diocèse, surtout pendant que les diocèses voisins, qui sont beaucoup plus grands et plus riches, restent intacts, et, conséquemment ils auraient de nouveau rejeté le projet de division.

Mgr l'Archevêque, qui voulait avant tout la réussite de ce projet a pris le moyen d'éliminer le suffrage des évêques, sans s'occuper d'être en cela en contravention avec les coutumes établies, avec les décisions du Saint-Siège, et avec les règles de la justice. Voilà pourquoi, il a donné au décret du 18 février l'interprétation erronée mentionnée plus haut Il a été même, pour mieux prévenir toute opposition, jusqu'à porter cette fausse interprétation, à la connaissance du pays entier, par la publication faite dans les journaux de la lettre de son secrétaire, en date du 9 avril 1883.

Dans leur réunion du 22 mai 1883, les évêques n'ont donc pas été mis en mesure de se prononcer sur l'opportunité de la division; ils n'ont pas émis d'opinion sur ce point; c'est du moins ce qu'il faut conclure des lettres de Mgr l'Archevêque citées plus haut, et du fait que l'Administrateur du diocèse des Trois-Rivières n'a pas été admis à prendre part à cette assemblée. Le dernier jugement officiel de leur part à ce sujet jusqu'à ce jour, est celui de leur assemblée du 23 mars 1876, et ce jugement, comme il appert par le procès-verbal et les lettres qui y sont annexées, est opposé à la division.

3o En agissant de cette manière, le Métropolitain a empêché les Evêques de renseigner le Saint-Siège, comme il leur appartenait de le faire, sur cette question de la division de mon diocèse et sur son opportunité. Comme le Saint-Père me le répétait encore lui-même, à mon audience du mois de juin 1883, le Saint-Siège ne divise les diocèses que pour le bien de l'Eglise et de ces diocèses, et non pour des considérations étrangères. Or, les Evêques sont les aviseurs naturels et seuls compétents du Saint-Siège en pareille matière.

C'est à eux qu'il appartient de lui faire connaître ce que, dans tel cas donné, demande le bien de l'Eglise et des diocèses. Il ne convenait donc pas de leur fermer la bouche, comme Mgr l'Archevêque l'a fait, et de leur ôter ainsi le moyen de faire voir au Saint-Siège ce que demandaient le bien et la justice, d'autant plus que, par ce silence forcé, ils étaient exposés à voir passer une mesure, qui était en contradiction avec leur propre jugement rendu en 1876.

4° Au sujet du *motu proprio* sur lequel Mgr l'Archevêque juge à propos de revenir, il me suffira de citer la réflexion que me faisait à ce propos un savant prélat romain, Mgr Santi. « Il n'y a pas, disait-il, chez le Pape d'inspiration directe de l'Esprit-Saint dans les questions de division des diocèses. »

Je prie Votre Excellence de croire à mon entier dévouement en N. S.

† L. F., Ev. des Trois-Rivières.

Evêché des Trois-Rivières, ce 24 avril 1884.

XVI.

SUPPLÉMENT AU MÉMOIRE DE L'ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES CONTRE LA DIVISION DE SON DIOCÈSE (30 JUIN 1883)

Au commencement de la seconde partie du Mémoire que j'ai fait contre la division de mon diocèse, au mois de juin dernier, je déclare que, ne connaissant pas les motifs de la pétition de 1883, je vais répondre explicitement aux allégués des anciennes pétitions et implicitement à ceux de la nouvelle.

La Providence m'ayant depuis, c'est-à-dire ces jours derniers, fait tomber sous la main, d'une manière tout à fait imprévue, une Supplique, portant la date du 6 août 1881, laquelle a été certainement mise devant le Saint-Siège, et qui est vraisemblablement celle présentée l'hiver dernier au Cardinal Préfet de la Propagande en faveur de la division du diocèse, je crois devoir joindre à mon Mémoire un court Supplément, dans le but de faire justice de ces allégués auxquels je n'ai pu répondre précédemment que d'une manière implicite. La lumière complète sera ainsi faite sur toute cette odieuse trame, que l'on a ourdie dans l'ombre, contre les intérêts du diocèse, contre ma propre personne, contre mon clergé, et contre le bien des âmes qui me sont confiées.

I. Je dois d'abord dire, et ceci ne manquera pas d'étonner grandement, que la signature de cette Supplique comporte un faux. Cette signature, en effet, est celle de M. S. Malo, ancien curé de Bécancourt, et elle porte la date du 6 août 1881. Or, voici ce que M. S. Malo m'écrit à la date du 15 courant :

Bécancourt, 15 décembre, 1883.

Je, soussigné, apprenant qu'une Supplique, signée de mon nom, a été adressée à la Congrégation de la Propagande demandant la division du diocèse des Trois-Rivières, à la date du 6 août 1881, déclare n'avoir jamais mis mon nom au bas d'une semblable demande, et n'avoir jamais autorisé personne à le faire. C'est un faux. Mon opinion est et a été que la division du diocèse des Trois-Rivières est inopportune; et j'autorise l'Evêque des Trois-Rivières à faire de cette déclaration l'usage qu'il jugera à propos.

En foi de quoi j'ai signé avec un profond respect.

L. S. MALO, Ptre.

Archevêché de Québec, 12 décembre 1883.

Ainsi cette Supplique, qui a amené le triste résultat que l'on connaît, n'est rien autre chose que l'acte d'un faussaire, c'est-à-dire un acte que les lois humaines punissent des peines les plus sévères, et que Dieu a puni de la peine de mort dans un cas visiblement moins grave, celui d'Ananie et de Saphire, comme il est rapporté aux Actes des Apôtres; et c'est auprès du Saint-Siège lui-même que cet acte audacieux a été produit.

Non seulement M. S. Malo n'a pas signé cette supplique, présentée l'hiver dernier au Préfet de la Propagande, mais même il est aujourd'hui d'un sentiment tout contraire à ce qu'elle contient; et, dans sa lettre du 18 avril dernier, il réfute même d'une manière sommaire les allégués de cette pétition. (Nous avons donné cette lettre à la fin du chapitre : Œuvre de faussaires).

La *seule* signature apposée au bas de la Supplique en question, étant ainsi démontrée fausse et faisant dire au Vénérable Doyen du clergé du diocèse absolument tout le contraire de ce qu'il pense, je pourrais m'en tenir là et mettre tout simplement de côté cette pièce, qui ne constitue plus qu'une indigne supercherie. La réfutation s'en trouve faite par là même.

Cependant, comme cette pièce, qui n'est qu'un tissu de

mensonges et de calomnies, a été audacieusement présentée au Saint-Siège, et qu'elle est aujourd'hui entre les mains de Son Excellence, le Commissaire Apostolique, chargé de régler la question de la division du diocèse, je crois qu'il est bon d'en faire une réfutation succincte, afin que la fausse impression qu'elle a pu produire soit par là combattue et détruite.

II. La première partie de cette Supplique est précédée de cet avis, qu'en 1875 le Saint-Siège, tout en reconnaissant la haute valeur des raisons apportées par les pétitionnaires d'alors en faveur de la demande de division, *a cru devoir suspendre pour un temps l'exécution du projet soumis à sa considération*. Or le fait est que le Saint-Siège n'a pas dit qu'il suspendait pour un temps l'exécution du projet, qui lui était soumis, mais il a tout simplement référé la question aux Evêques de la province. L'Archevêque de Québec en donne la preuve dans la lettre suivante, où il dit que le Cardinal Franchi avait enjoint aux pétitionnaires de s'adresser aux Evêques, pour qu'ils envoyassent leur opinion à la Propagande :

Mgr L. F. Laflèche, Évêque des Trois-Rivières.

Monseigneur, En réponse à la lettre de V. G. datée d'hier, le 23 mars 1876 la question de la division du diocèse des Trois-Rivières a été amenée devant les Evêques assemblés à Québec, sur la demande des signataires de la requête, à qui le Cardinal Franchi avait enjoint de s'adresser à eux pour qu'ils envoyassent leur opinion à la Propagande.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'assurance de mon dévouement.

† E. A. ARCHEV. DE QUÉBEC.

Au reste, *cette suspension pour un temps de l'exécution du projet de division* eût-elle été réelle, qu'elle serait tombée en 1878, c'est-à-dire bien avant le 6 août 1881, devant la réponse du Cardinal Siméoni que voici :

Illustrissime et Révérendissime Seigneur, J'ai reçu les lettres de Votre Grandeur et les observations transmises au sujet de la demande faite par quelques membres de son clergé pour la création d'un nouveau diocèse à Nicolet. Une telle demande aurait dû être accompagnée devant la Congrégation du suffrage des Evêques de la Province; et comme ce suffrage ou cette recommandation n'existe pas, que les choses restent comme elles sont.

Rome, de la Propagande, 6 avril 1878.

J. Card. SIMÉONI, Préf.

Cette première partie de la Supplique ne fait ensuite que rappeler en abrégé les raisons données en 1875. Comme toutes ces raisons ont été amplement réfutées dans la seconde partie de mon Mémoire, page 25 et suivantes, je ne relèverai que les deux allégations suivantes :

1° La note, n° 2, dit que dans un mémoire adressé à la S. Congrégation de la Propagande, en 1870, concernant le transfert du Séminaire de Nicolet dans la ville de Trois-Rivières, j'ai donné comme raison à l'appui de mes prétentions la difficulté que présente « un fleuve d'environ deux milles de largeur, quelquefois impossible à traverser en hiver, à cause des glaces, dont il est couvert ». En effet, j'ai donné cette raison et j'en maintiens la justesse, car il s'agissait dans ce cas des rapports de l'Evêque diocésain avec son Grand Séminaire. Il n'y a pas de parité entre ce cas et celui des diocésains communiquant avec leur évêque. Les rapports de l'Evêque avec les ecclésiastiques doivent être nécessairement très fréquents pour leur bien, tandis que les diocésains n'ont à se rendre auprès de leur Evêque que rarement et le plus grand nombre jamais personnellement.

2° Le n° 8 parlant du grand et rapide accroissement que devront donner à la partie nord du diocèse des Trois-Rivières la construction du chemin de fer de la Rive Nord du Saint-Laurent, et celle du chemin de fer des Piles, dit que ce dernier chemin s'avance jusqu'à quarante milles dans la forêt. Ce renseignement est erroné, car le chemin de fer

des Piles ne compte que 27 milles depuis sa jonction avec le chemin de la Rive Nord jusqu'à son extrémité, et, avant de s'enfoncer dans la forêt, il traverse les paroisses du Cap de la Magdeleine et de Saint-Maurice.

III. La seconde partie de la Supplique fait l'exposé des raisons nouvelles que l'on prétend être survenues depuis 1875, en faveur du projet de division.

Cet exposé dénote visiblement de la mauvaise foi.

La première raison alléguée est « le développement que prend chaque année le diocèse des Trois-Rivières. »

On peut voir ce qui en est réellement de ce développement à la page 29 et 30 de mon Mémoire, où il est démontré que le nombre des paroisses ayant leur curé est aujourd'hui même de 75 seulement. Au reste, qu'est-ce que cela peut prouver en faveur de la division du diocèse des Trois-Rivières, lorsque ceux de Québec et de Montréal ont respectivement 148 et 154 paroisses ? Et le même argument s'applique avec la même force à ce qui regarde le nombre des couvents et des écoles de Frères mentionnés dans la Supplique.

La seconde et la troisième raisons sont la construction des chemins de fer de la Rive Nord et des Piles.

On fait à ce sujet de longues et nombreuses citations de journaux et de brochures, tendant à prouver que la construction de ces deux voies ferrées assure un avenir des plus prospères à la partie nord du diocèse des Trois-Rivières. Malheureusement, ces citations ne contiennent que des hypothèses et des suppositions, qui sont peut-être propres à jeter de la poudre aux yeux, et à induire en erreur des personnes demeurant à 1800 lieues d'ici, mais qui ne sauraient être d'aucune valeur auprès de ceux qui sont sur les lieux. Ici encore, si l'argument pouvait permettre de conclure à la division du diocèse des Trois-Rivières, ne ferait-il pas conclure bien plus fortement à la division des diocèses de Montréal et de Québec, qui bénéficient beaucoup plus de ces deux voies

ferrées, dont la principale aboutit aux villes mêmes de Québec et de Montréal ?

L'auteur cite particulièrement de longs extraits de documents, concernant le territoire du Saint-Maurice.

A la page 26 et suivantes de mon Mémoire, j'ai déjà traité catégoriquement cette question de l'avenir de la vallée du Saint-Maurice et de toute la partie nord du diocèse des Trois-Rivières, et la conclusion logique de mon exposé a été qu'il s'écoulera encore bien des années avant que l'on puisse ériger une seule paroisse convenable dans la région appelée *inhabitable*, et dix dans la région *habitable*, dont la plus grande partie se trouve au sud du fleuve.

Voici, du reste, s'il est encore besoin, d'autres témoignages à ce sujet, deux lettres officielles, propres à faire disparaître tout doute :

Département de l'Agriculture et des Travaux publics. — Québec, 21 novembre 1883.

Eugène E. TACHÉ, Ecr. Asst. Commissaire des Terres de la Couronne, Québec.

MONSIEUR, Comme vous avez fait vous-même la carte géographique de toute la Province de Québec, et que vous connaissez, de visu ou par les rapports des arpenteurs et explorateurs du Gouvernement, les ressources de chacune des parties de son territoire, voudriez-vous me dire si la qualité du sol de la région du Saint-Maurice est telle que l'on puisse compter sur un grand développement de la colonisation dans cette direction ?

J'ai l'honneur d'être Monsieur, votre obéis. serviteur,

(Signé) : Ernest GAGNON, Secrét.

Dépt. des Terres de la Couronne, Québec, 19 déc. 1883.

Vraie copie,

E. E. TACHÉ, Asst. Commissaire.

Département des Terres de la Couronne. — Québec, 28 novembre, 1883.

MONSIEUR, J'accuse réception de votre lettre du 21 du présent, par laquelle vous me demandez de vous dire si, d'après les données officielles que possède le Département des Terres de la Cou-

ronne, la région du Saint-Maurice peut offrir pour l'avenir, un grand champ au développement de la Colonisation.

En réponse je dois vous informer que, d'après les nombreux renseignements déposés à ce bureau, la partie non encore habitée du territoire connu sous le nom de la Vallée du Saint-Maurice, est en général impropre à la culture. Ce pays étant entrecoupé en tous sens par des montagnes, des savanes, des lacs, des rivières et des ruisseaux innombrables, n'offre presque sur aucun point, des étendues de terrains, où l'on puisse grouper des établissements agricoles d'importance tant soit peu notable. Le long des rivières, sur des lisières étroites de sol d'alluvion, petit à petit, les colons pourront s'échelonner vers l'intérieur du pays; mais les huit dixièmes de cette contrée devront nécessairement rester en forêt.

Aussi est-il probable que sous peu, la très grande partie de cette région sera comprise dans une réserve forestière, dont je vous indique les limites générales, sur la Carte de la Province que vous trouverez ci-jointe.

J'ai l'honneur d'être. Monsieur, etc.

E. E. Taché, Asst. Commissaire T. C.

Dépt. des Terres de la Couronne, Québec, 19 décembre 1883.

Vraie copie.

E. E. Taché, Asst. Commissaire.

L'auteur de la pétition fait ici une remarque. « Mgr Laflèche, dit-il, reçoit annuellement de la société de la Propagation de la Foi de l'Archidiocèse de Québec une somme d'argent assez importante, pour les missions du territoire du Saint-Maurice. Il y a donc dans ce territoire des missions à faire, des âmes à sauver. Ce territoire est donc colonisable et important ».

Cette conclusion est fausse. Les âmes qu'il y a à sauver dans le territoire du Saint-Maurice sont presque en totalité celles des hommes employés pendant l'hiver à la coupe du bois, lesquels hommes ne sont pas fixés dans ces endroits. Ces terres à bois se trouvaient partie dans le diocèse de Québec, partie dans le diocèse des Trois-Rivières; voilà pourquoi le diocèse de Québec contribuait pour une

part au soutien de ces missions, faites par un prêtre du diocèse des Trois-Rivières. Aujourd'hui, la plus grande partie de ce territoire est passée au Vicariat apostolique de Pontiac.

La quatrième raison est que la dette épiscopale des Trois-Rivières n'est plus qu'une dette *apparente* et non *réelle*.

Cependant, la vérité est, comme je l'ai déjà démontré dans mon Mémoire, page 33 et suivantes, et par les certificats des deux Procureurs, nº 32 des P. J., que cette dette *apparente* et non *réelle* est *réellement* encore de $ 40.000 (200.000 frs).

En cinquième lieu, on affirme que la cathédrale est terminée, en donnant pour preuve que la tour a été complétée en 1881. Pourquoi n'a-t-on pas tenu compte des travaux qui restent à exécuter à l'intérieur de cette église pour la mettre convenable, lesquels travaux s'élèveront au coût de $ 12.000 à $ 15.000 au moins, (60.000 à 75.000 frs)? Au surplus, qu'est-ce que cela prouve en faveur de la division du diocèse?

En sixième lieu, on constate que l'Evêque des Trois-Rivières est maintenant logé.

C'est vrai; mais n'était-il pas convenable que le diocèse des Trois-Rivières, que l'on prétend être si riche, donnât un logement à son Evêque, après 30 années d'existence, et qu'il fît cesser l'état de souffrance dans lequel se trouvait depuis si longtemps l'administration diocésaine, par suite du défaut de logement?

Mais qu'est-ce que cela prouve en faveur de la division du diocèse?

En septième lieu, on mentionne l'état prospère de l'Association de Saint-François de Sales, et l'on se plaint de ce que le Séminaire des Trois-Rivières tire du diocèse un faible revenu annuel par cette Association, le Séminaire de Nicolet, insinue-t-on, ayant droit à une part de ce revenu.

Cette prospérité de l'Association de Saint-François de Sales,

qui est une œuvre diocésaine, est une forte preuve que le diocèse est bien uni, et que les œuvres communes ne souffrent nullement de cette prétendue division du clergé, que l'on a mise de l'avant.

Quant à ce qui en est de l'application du revenu de cette association, il faut remarquer qu'il y a dans le diocèse deux Petits Séminaires ou Collèges, et qu'il n'y a qu'un seul Grand Séminaire, auquel tout le diocèse est intéressé, parce qu'il en bénéficie tout entier. Or, c'est à ce Grand Séminaire, avec l'autorisation du Saint-Père lui-même, que sont affectés les revenus de l'Association de Saint-François de Sales.

Mais qu'est-ce que cela prouve donc en faveur de la division du diocèse ?

Les nos 8 et 9 tendent à prouver le bel avenir de Nicolet, qui est à peu près aussi solidement appuyé que celui des Trois-Rivières.

La paroisse de Nicolet a réussi, en effet, à se construire une église convenable, comme beaucoup d'autres paroisses ; elle a réussi à relever son clocher, et à réparer les dommages extérieurs que son église a subis ; la décoration intérieure de cette église est encore tout à faire, c'est vrai.

Mais, en vérité, qu'est-ce que cela prouve en faveur de la division du diocèse ?

Quant au creusement de la rivière Nicolet et à la construction du havre de refuge, on ne s'attendait guère de les voir apparaître en cette affaire.

Le no 10 constate que l'Evêque des Trois-Rivières a rappelé le *dixième* du clergé ; ce qui va malheureusement contre la cause soutenue par la pétition, puisque le revenu annuel de l'Evêché se trouve par là diminué de 1.500 à 2.000 francs environ.

Cela prouve également la bienveillance de l'Evêque des Trois-Rivières pour son clergé, puisqu'il pouvait légitimement continuer d'exiger ce *dixième* jusqu'à l'extinction complète de sa dette.

Ce nº allègue de plus que la Corporation épiscopale s'est convertie en banque, et que, conséquemment, elle n'est plus admise à *plaider pauvreté.*

Il serait difficile de trouver plus de malveillance et de mauvaise foi. La corporation épiscopale, pour diminuer plus efficacement ses dettes, reçoit des dépôts d'argent sur lesquels elle paie 4 % comme les banques ; ce qui lui permet de remettre des sommes empruntées à 6 % ; et c'est là être *assez bien assise pour se convertir en banque !*

Voilà donc à quoi se réduisent ces prétendues nouvelles raisons de diviser le diocèse des Trois-Rivières. En les analysant, on y trouve quoi ? de la malveillance, de la mauvaise foi, et les avancés les plus erronés ; et l'on est forcé de se demander, après tout, qu'est-ce que chacune de ces raisons prises séparément, et qu'est-ce que toutes ces raisons prises collectivement prouvent en faveur de la division du diocèse ?

Au contraire, et à l'encontre des prévisions du pétitionnaire, il ressort de là un très fort argument contre la thèse, qui fait l'objet de la Supplique. En effet, toutes ces prétendues raisons, qui ne sont en réalité que des prétextes, présentées comme elles le sont d'une manière propre à induire en erreur des personnes entièrement étrangères à notre pays et surtout à notre diocèse, font bien voir qu'il n'y a réellement aucune raison solide et véritable pour appuyer la demande de division du diocèse. Recourir à des arguments, qui ne reposent que sur l'exagération, l'erreur et la malveillance, pour faire prévaloir une cause, c'est prouver que la cause ne peut se soutenir par des arguments sérieux et valables.

Ce que je dis de cette seconde partie de la Supplique, je le dis avec encore plus de raison de la troisième, sur laquelle je vais jeter un coup d'œil maintenant, et qui n'est qu'un long réquisitoire contre l'Evêque des Trois-Rivières. Dans la supposition même où toute cette série d'accusations, que

l'auteur y étale à plaisir, serait fondée, la conclusion à tirer de là ne serait pas qu'il faut diviser le diocèse, mais bien déposer l'Evêque.

On sera sans doute surpris aussi de voir que le clergé lui-même n'est pas ménagé dans ces accusations : c'est peut-être parce qu'il a résisté à toutes les sollicitations, qui lui ont été faites, d'entrer dans le mouvement favorable à la division.

IV. Dans cette troisième partie et dans le reste de la Supplique, l'auteur entreprend de faire voir qu'*il est urgent d'ériger le diocèse de Nicolet*, et il appuie cette *urgence* sur la série d'insinuations injurieuses et de calomnies à mon adresse, que voici :

1° Faire des nominations intéressées et nuisibles au bien de la religion;

2° Menacer de foudres ceux de mes prêtres, qui ne partagent pas mon opinion sur des questions libres;

3° Avoir voulu préparer les voies à l'*enterrement civil:*

4° Détruire des paroisses dans un but intéressé;

5° Empêcher la colonisation des terres incultes;

6° Favoriser le fléau de l'émigration;

7° Scandaliser les populations;

8° Manquer aux promesses données;

9° Faire maudire le peuple en le trompant indignement;

10° Dépouiller ce peuple de ses droits acquis et par des moyens iniques;

11° Nuire au développement des communautés religieuses;

12° Bouleverser les institutions;

13° Faire périr des religieuses, en faisant de leur maison un vrai tombeau;

14° Préparer des conflits inévitables entre le gouvernement civil et le pouvoir religieux;

15° Détourner les aumônes des fidèles de leur juste destination;

16° M'immiscer dans le commerce des Banques;

17° Exposer la Corporation Episcopale à la banqueroute, et le diocèse à la rançon;

18° Faire marché de ma signature épiscopale au sujet de documents intéressant à un haut point le bien de la religion;

19° Manquer de soumission au Saint-Siège, dans la personne de son Délégué;

20° Exercer une pression immorale et de mauvais traitements contre mes prêtres.

Comme je l'ai dit plus haut, je ne suis pas le seul qui soit calomnié dans cette partie de la Supplique. Mon clergé, et Mgr Conroy, Délégué Apostolique, le sont aussi. Mes prêtres sont accusés :

1° De manquer de confiance les uns dans les autres;

2° D'agir contre leur conscience pour se ménager un avenir;

3° De manquer aux promesses données;

4° De faire maudire le peuple, en le trompant indignement;

5° De dépouiller le peuple de ses droits acquis et par des moyens iniques;

Mgr Conroy, Délégué Apostolique, est accusé :

1° D'avoir fait marché des intérêts de la religion;

2° D'avoir sacrifié le diocèse de Nicolet à pure perte;

3° D'avoir été la dupe des faits et gestes de Mgr Laflèche;

4° D'avoir été cause que les promoteurs de la division du diocèse ont eu beaucoup à souffrir.

En présence de si odieuses calomnies, débitées avec tant d'audace et d'hypocrisie, je dois, à l'exemple du Divin Maître, garder le silence. — *Jesus autem tacebat* — laissant à Dieu le soin de faire jaillir le bien du mal, et de faire briller toute la vérité quand il le jugera utile à sa gloire. Je prie cependant le Seigneur dans son infinie bonté, de ne pas mettre à exécution contre mon détracteur les menaces contenues dans le Pontifical Romain contre les détracteurs des évêques.

Je prie aussi mon clergé de ne pas voir d'un trop mauvais œil qu'il soit rangé parmi les coupables, en compagnie de son évêque, et je lui rends dans toute la sincérité de mon âme le témoignage qu'il est innocent de ce dont on l'accuse.

Je lave aussi la mémoire de Mgr Conroy, Délégué Apostolique, de toutes les indignités, dont elle est ici l'objet.

Je dois aussi exprimer un regret : c'est que celui qui s'est fait ainsi l'accusateur de son père n'ait pas été aussi logique qu'il a été injuste. En me chargeant d'autant de crimes, il devait, je le répète, demander au Saint-Siège, non pas la division de mon diocèse, mais bien ma déposition. Par là, il aurait évité une nouvelle et grande injustice à l'égard du diocèse, qui lui a donné longtemps la vie et le soutien, et il aurait pu paraître du moins avoir encore quelque souci du bien des âmes et des intérêts de la religion.

V. Dans la conclusion de sa pétition, l'auteur réfère au rapport de l'assemblée des Evêques du 23 mars 1876 ; j'y réfère moi-même. Ce rapport se trouve au n° 10 des pièces justificatives de mon Mémoire. On y verra que la majorité des évêques s'est prononcée contre le projet de division ; il n'y a même que l'Archevêque de Québec qui se soit prononcé absolument pour la possibilité et l'opportunité d'ériger un diocèse à Nicolet.

Mgr de Chicoutimi, dont il est aussi fait mention, ne me dit pas, dans la lettre qu'il m'a écrite à ce sujet le 22 avril dernier, s'il est pour ou contre la division, mais il me fait connaître la part qu'il a prise à cette affaire l'hiver dernier pendant son séjour à Rome (P. J. du Mém. n° 21).

En terminant, l'auteur donne une nouvelle preuve du faux qu'il a commis et de la supercherie dont il s'est rendu coupable, en demandant avec instance que sa demande reste secrète. Dans la crainte qu'il a que sa conduite indigne ne soit découverte, il répète, en les grossissant encore, les calomnies qu'il a énoncées plus haut, et il va même jusqu'à demander que la question soit ajournée à des temps meil-

leurs si le nom du pétitionnaire doit être connu. *Omnis enim, qui male agit, odit lucem, et non venit ad lucem, ut non arguantur opera ejus.* (Jean, 3-20).

Le tout humblement soumis à qui de droit.

† L. F., Ev. des Trois-Rivières.

Les Trois-Rivières, 20 décembre 1883.

Le 28 novembre, dans une circulaire à son clergé, Mgr Laflèche, annonçait ce qui suit :

Bien-aimés coopérateurs, dans l'audience que Mgr le Commissaire Apostolique au Canada a bien voulu m'accorder, le 30 octobre dernier, Son Excellence m'a fait connaître qu'Elle viendrait aux Trois-Rivières, lorsqu'elle sera prête à faire enquête sur ce qui concerne la question de la division du Diocèse. Son Excellence n'a pu cependant déterminer l'époque précise à laquelle cette enquête aura lieu, vu que plusieurs autres affaires doivent être traités auparavant. Je vous exhorte à attendre avec calme et confiance la solution définitive de cette question, qui intéresse à un si haut point l'avenir du diocèse. Je puis bien répéter ici, pour calmer toute inquiétude de votre part, les paroles bienveillantes que le Saint-Père lui-même a daigné m'adresser pendant mon séjour à Rome, lorsqu'il me rappelait qu'un seul et unique motif dirige le Saint-Siège dans la division des diocèses, celui du bien des âmes et de l'intérêt de la Religion. Ces paroles paternelles, jointes à la profonde sagesse de l'illustre Représentant du Saint-Siège au milieu de nous, ne nous donnent-elles pas la garantie que la lumière la plus complète sera jetée sur les faits qui se rattachent à cette question; et que la vérité, une fois connue en tout ce qui concerne cette affaire, tout sera réglé pour le plus grand bien de la religion?

Néanmoins, afin de faciliter ce résultat que nous désirons tous si profondément, vous devrez joindre au témoignage déjà si péremptoire que vous avez rendu le printemps dernier, toutes les informations que vous croirez utiles à la cause du bien, de la vérité et de la justice, et vous adresser pour cela en toute confiance et liberté à Mgr le Commissaire Apostolique. Préparez donc avec calme, dans vos moments de loisir, les renseignements qu'il vous paraîtrait à propos de donner sur cette grave question; pesez-les en conscience; et, en les faisant ensuite connaître à celui qui est au

milieu de nous ce représentant de l'autorité suprême, vous accomplirez votre devoir et vous contribuerez pour votre part à procurer le bien et la justice. Continuez aussi de prier Dieu avec ferveur pour qu'il répande ses grâces les plus abondantes sur cette importante affaire, jusqu'à ce qu'elle soit terminée.

Evêché des Trois-Rivières, ce 22 décembre 1883.

Vient ensuite la lettre ci-après de Mgr Laflèche, au même Commissaire apostolique :

A Son Excellence Mgr le Comm. Apost. au Canada,

EXCELLENCE; J'ai l'honneur de vous envoyer avec la présente les documents suivants : 1° Supplique du 6 août 1881, en faveur de la division du diocèse, suivie d'un « Supplément au Mémoire contre la division, en date du 30 juin »; 2° Circulaire au Clergé; 3° Lettre renouvelant la Supplique du 14 Novembre dernier, et donnant les considérants de cette Supplique.

Je prie aussi Votre Excellence de vouloir bien me dire, dans sa réponse, si le Mémoire contre la division que j'ai eu l'honneur de Lui adresser avant mon départ de Rome, lui est parvenu; sinon, je me ferai un devoir de Lui en passer un autre exemplaire.

Je demeure avec la plus haute considération, de Votre Excellence, le tout dévoué serviteur,

† L. F. EV. DES TROIS-RIVIÈRES.

Il y eut lieu d'insister :

A Son Exc. Dom Henri Smeulders, Commissaire apostolique au Canada.

Excellence, — Le 14 novembre dernier, j'ai eu l'honneur de vous faire présenter une supplique vous priant de définir le mode d'instruction, qui serait suivi dans la question de la division de mon diocèse.

En attendant la décision qu'il plaira à Votre Excellence de donner à cette supplique, il n'est peut-être pas tout à fait inutile que j'expose plus amplement les raisons qui m'ont porté à en agir ainsi.

Comme Votre Excellence ne l'ignore pas, toute la procédure adoptée par le Saint-Siège à mon sujet est une des

plus extraordinaires que l'on connaisse, si elle n'est pas sans précédent dans les annales ecclésiastiques. Il est inouï que l'on ait jamais procédé à la division d'un diocèse, hors la connaissance du Titulaire, et sans une demande régulière de la part des intéressés. C'est ce que j'ai constaté dans mon récent voyage à Rome, par de nombreuses consultations et par les plus amples recherches.

Je ne fais pas cette remarque dans le but de jeter du blâme sur qui que ce soit, mais c'est un fait qu'il est nécessaire de constater pour faire connaître à Votre Excellence combien est extraordinaire la cause dont elle est saisie, et combien il importe pour l'honneur même de l'Eglise que la sagesse du Saint-Siège ne soit pas mise en défaut.

Si je n'avais pas été persuadé, et si je ne l'étais pas encore plus que jamais, que les lettres apostoliques décrétant l'opportunité de diviser mon diocèse avaient été obtenues subrepticement et par fraude, je n'aurais pas fait les pénibles démarches que j'ai entreprises.

Personnellement il m'importe peu que mon diocèse soit divisé ou diminué, car je n'oublie pas que j'ai peu d'années à vivre et que moins nombreuses seront les âmes confiées à mes soins, moins lourde sera ma responsabilité. — Mais, de l'autre côté, je sais que si le Saint-Siège était induit en erreur par ma faute, c'est-à-dire par mon silence, ou si le clergé et les fidèles confiés à mes soins devaient souffrir à cause de moi, je me rendrais grandement coupable.

C'est pour remplir ce devoir que je suis allé à Rome, et que je me trouve aujourd'hui devant Votre Excellence.

Et d'abord je dois le remarquer, les lettres apostoliques concernant la division de mon diocèse ne sont pas absolues, elles décrètent simplement l'opportunité de cette division, au cas sans doute que l'exposé qui a été fait pour les obtenir soit véridique; car si ces lettres étaient un décret absolu et définitif, je n'aurais pas été admis à m'en plaindre, et

Votre Excellence elle-même ne serait pas chargé de faire une instruction à ce sujet.

Au reste, c'est le Saint-Père lui-même qui a fait disparaître tous les doutes que j'aurais pu entretenir sur le sujet, en me faisant connaître dans un langage énergique que Votre Excellence avait instruction de se rendre en Canada, et d'y demeurer tout le temps nécessaire pour se mettre en état de renseigner exactement le Saint-Siège sur les faits qui étaient en contestation, non seulement pour ce qui regarde mon diocèse, mais aussi pour toutes les difficultés religieuses qui agitent les esprits et troublent les consciences catholiques.

Or pour me conformer aux vœux si formellement exprimés par le Saint-Père, et faire parvenir à la connaissance du Saint-Siège des faits indiscutables, que me reste-t-il à faire autre chose que d'adopter la procédure que l'Eglise considère comme la plus sage et la plus sûre pour terminer les différends ?

C'est pour obtenir ce résultat que j'ai adressé une supplique à Votre Excellence, la priant instamment d'instruire ma cause selon les formes juridiques, comme toutes les causes ecclésiastiques.

Je ne m'arrêterai pas à signaler les inconvénients qui pourraient résulter de tout autre mode; mais n'est-il pas évident que si les informations nécessaires pour asseoir un jugement, sont données *ex parte* sans être soumises à l'épreuve de la contradiction, elles n'auront pas plus de valeur que celles qui ont été transmises au Saint-Siège, à Rome même, et qui ont nécessité Votre présence ici ?

C'est une chose indéniable que le Saint-Siège n'a pas commencé des procédés pour diviser mon diocèse sans informations : le Saint-Siège n'agit pas ainsi à l'aveugle.

Or quelle est la valeur de ces informations ? Les personnes qui les ont données ont-elles eu en vue le bien de l'Eglise, ou poursuivaient-elles l'exécution d'une conspiration ourdie

contre moi? Les faits invoqués à l'appui de cette demande sont-ils vrais ou faux? L'objet poursuivi dans cette demande ne serait-il pas de servir des intérêts personnels, et de réduire au silence un évêque qui répétait trop fidèlement les paroles et l'enseignement du Pape?

Voilà autant de faits à élucider et sur lesquels le Saint-Siège à intérêt d'être renseigné.

Or comment pourrais-je me rendre au désir du Saint-Siège, si la nature des informations qui lui ont été données m'est complètement inconnue?

Je suis induit à croire que les informations données pour obtenir la division de mon diocèse ont les défauts ci-dessus mentionnés. J'ai en main, comme vous le savez, la preuve authentique que le principal des documents fournis est une pièce forgée par un ou plusieurs faussaires, et qu'il contient les insinuations les plus malveillantes, les renseignements les plus faux sur mon Diocèse et les accusations les plus dénuées de fondement à mon adresse, et à celle de mon clergé.

Il semble que l'affaire de la division d'un diocèse est une chose d'un intérêt si général, qu'il n'y a pas de raison pour que ceux qui sont intéressés d'un côté où de l'autre cherchent à cacher leur demande et à la couvrir du secret, si les motifs qui les font agir sont honnêtes et appuyés sur le bien véritable de ce diocèse.

Au reste, depuis quand ceux qui font une demande quelconque de nature à causer du préjudice à autrui, sont-ils dispensés d'en faire la preuve en face de leur adversaire?

C'est le Saint-Siège lui-même qui a proclamé depuis des siècles les grands principes de droit, que j'invoque dans ma présente cause et je me demande pourquoi je n'en aurais pas le bénéfice et je serais mis hors du droit.

Je ne demande qu'une chose, c'est de mettre en lumière tous les faits que le Saint-Siège a besoin de connaître pour prononcer une décision équitable. Toute la preuve que j'ai

à produire, j'offre de la produire en face de mes adversaires, afin qu'ils aient l'occasion de la contredire s'ils en ont le pouvoir. Pourquoi n'aurais-je pas la même liberté avec mes adversaires ?

J'estime donc qu'il n'y a que le mode régulier et ordinaire, qui offre des garanties de justice pour l'instruction de la cause de division de mon diocèse et c'est pourquoi j'insiste autant qu'il est en mon pouvoir pour qu'il soit suivi.

Toutefois il m'importe excessivement de savoir si Votre Excellence dispense mes adversaires de faire leur preuve contre moi en ma présence, et si elle me privera de connaître leur preuve.

Votre Excellence comprendra aisément que je ne voudrais pas être tenu plus longtemps dans l'incertitude à ce sujet, et que j'ai la plus grande impatience de savoir de quelle manière elle disposera de ma supplique.

Comme Votre Excellence possède une grande expérience en semblable matière, Elle ne doute pas de l'intérêt que j'ai à avoir par écrit la réponse qu'il Lui plaira de donner à ma Supplique, afin que cette réponse me serve pour ma gouverne.

En conséquence, je supplie encore une fois Votre Excellence de faire droit à ma Supplique du 14 novembre dernier, et de vouloir bien me donner communication de tous les renseignements, qui y sont demandés.

Voici la liste des documents, dont la connaissance m'est indispensable pour traiter convenablement cette importante affaire de la division de mon diocèse :

1° Supplique et Mémoire des pétitionnaires de 1875, demandant la division du diocèse des Trois-Rivières, avec les signatures apposées au bas de ces documents ;

2° Rapport de l'Archevêque de Québec sur l'assemblée des Evêques de la Province, le 23 mars 1876, et ses observations en faveur du démembrement du diocèse, pièces envoyées à Rome en avril 1876 ;

3° Rapport de Mgr Conroy, Délégué Apostolique en 1878, et autres documents sur ce sujet transmis par Son Excellence à la S. C. de la Propagande;

4° Document auquel le Cardinal Franchi faisait allusion, lorsqu'il m'écrivait, le 24 mai 1876, que l'Archevêque et trois Suffragants avaient fait savoir à la S. C. Congrégation que la division du diocèse des Trois-Rivières était non seulement *utile* mais même *nécessaire;*

5° Lettre adressée à Mgr D. Racine, évêque de Chicoutimi, quelque temps après son arrivée à Rome l'hiver dernier le priant de remettre à Son Excellence le Cardinal Préfet de la Propagande des documents relatifs à la division du diocèse;

6° Documents que Mgr D. Racine a remis à Son Excellence le Cardinal Préfet, l'hiver dernier, pendant qu'il était à Rome, et qu'il m'a dit lui avoir été adressés par les mêmes pétitionnaires;

7° Lettre que Son Excellence le Cardinal Préfet m'a dit avoir été adressée confidentiellement et sous prétexte d'intimidation à la Propagande, l'hiver dernier, demandant le démembrement du diocèse;

8° Lettre que le Préfet m'a dit avoir été écrite par moi-même avant que je fusse évêque, en faveur de la division, et qu'il m'a dit être dans les archives de la Propagande;

6° Nouvelle Supplique que l'on m'a dit avoir été adressée à Votre Excellence, ou au Saint-Siège, par les prêtres du Séminaire de Nicolet, et les documents appuyant cette Supplique;

Enfin tout autre document relatif à cette question, qui aurait été mis devant le Saint-Siège, ou présenté à Votre Excellence.

Suivant la promesse que Votre Excellence a bien voulu me faire, mardi dernier, j'attendrai sous le plus court délai l'honneur d'une réponse à ma demande, et les documents sus-mentionnés.

Je demeure avec la plus haute considération, de Votre Excellence, le très humble serviteur,

† L. F., Ev. des Trois-Rivières.

Néanmoins, l'affaire suivait son cours et le 1er janvier 1884, eut lieu à l'évêché des Trois-Rivières, une assemblée dont voici le procès-verbal :

Etaient présents : Son Excellence Dom Henri SMEULDERS, Commissaire Apostolique au Canada, Sa Grandeur Mgr L. F. LAFLÈCHE, évêque des Trois-Rivières, le Très Révérend C. O. CARON, V. G., le Révérend Père DE BIE, Secrétaire de Son Excellence le Commissaire Apostolique, et l'Abbé F. X. CLOUTIER, Prêtre, Chancelier du diocèse des Trois-Rivières.

Mgr des Trois-Rivières remet d'abord à Son Excellence, le Commissaire Apostolique, les originaux de trois lettres, dont il lui a précédemment donné des copies, pour que Son Excellence ait la liberté de confronter ces copies avec les dits originaux, et d'en constater ainsi l'authenticité. Ces lettres sont : 1° Lettre de Mgr Conroy, en 1877 ; 2° Lettre de M. Malo, à la date du 18 avril, 1883 ; 3° Lettre de M. Malo, à la date du 15 décembre 1883.

Mgr des Trois-Rivières remet de plus à Son Excellence huit dépositions juridiques contre l'abbé C. Marquis, pour qu'Elle en prenne connaissance à loisir.

Son Excellence, le Commissaire Apostolique, explique ensuite le but de sa présente visite aux Trois-Rivières. Ayant appris depuis quelques jours, par Mgr des Trois-Rivières, que le Rév. M. Malo, ex-curé de Bécancourt, donné comme seul signataire de la Supplique du 6 août 1881, présentée au Saint-Siège en faveur de la division du diocèse, déclare n'avoir jamais signé cette supplique, ni autorisé personne à le faire en son nom. Son Excellence a cru devoir interrompre pour un moment ses travaux à Montréal, et venir

immédiatement aux Trois-Rivières, afin de s'assurer par Elle-même *de visu et de auditu immediato* de l'état mental du dit Rév. M. Malo : la crainte d'un accident, d'une mort subite par exemple, laquelle est beaucoup à redouter de la part d'un vieillard octogénaire, comme est le Rév. M. Malo, laissant appréhender de graves conséquences de tout retard au sujet de la constatation de l'état mental du dit Rév. ex-curé de Bécancourt, et par conséquent de la valeur de son témoignage en cette affaire. Mgr des Trois-Rivières, après avoir exprimé sa satisfaction de la bienveillance de Mgr le Commissaire Apostolique, et de la prudence dont il fait usage au sujet de ce point particulier de l'affaire, demande à Son Excellence que dans tout l'examen de cette affaire de la division du diocèse, Elle lui accorde ce qu'il (l'Evêque des Trois-Rivières) croit être de son droit, à savoir que Son Excellence fasse une enquête canonique et juridique. Les raisons que Mgr des Trois-Rivières donne à l'appui de sa demande, sont, entre autres, les accusations graves portées contre sa persnone et contre son administration, les intrigues nombreuses qu'il a constatées déjà dans cette affaire, la part que Mgr l'Archevêque de Québec paraît avoir prise à la demande de division, et la part que Mgr de Chicoutimi a déclaré lui-même avoir prise en remettant les pièces de la pétition au Saint-Siège, plusieurs faux antérieurement commis et bien constatés, au sujet de la requête, de 1875, enfin la persécution que la voix publique dit exister contre l'Evêque des Trois-Rivières dans cette affaire de la division du diocèse.

Son Excellence, le Commissaire Apostolique, dit qu'Elle se réserve, à plus tard, à donner une réponse au sujet de l'enquête à faire dans cette question de la division du diocèse..

L'Abbé F. X. Cloutier fait alors remarquer que Mgr des Trois-Rivières demandant une enquête canonique, et les démarches à faire auprès du Rév. M. Malo pouvant être con-

sidérées comme un commencement d'enquête, il semble nécessaire de dire d'abord si l'enquête est accordée ou refusée, vu qu'en fait de procédure toute concession sur les formes est un compromis.

Le Rév. Père de Bie répond qu'il ne s'agit ici, dans ces démarches auprès du Rév. M. Malo, que des préliminaires de l'enquête. Son Excellence exprime la même opinion, et répète que pour le moment, Elle ne veut que constater l'état mental du Rév. M. Malo. Mgr des Trois-Rivières insiste pour que M. Malo soit interrogé juridiquement devant le Commissaire Apostolique, en présence des intéressés, ce à quoi Mgr le Commissaire objecte que la présence de Mgr Laflèche pourrait intimider M. Malo.

Son Excellence exprime alors le désir de se rendre à Nicolet, pour y interroger le Rév. M. Malo.

Au cours de l'entretien, Son Excellence dit qu'Elle regrettait que Mgr des Trois-Rivières eût fait connaître à son clergé, la Supplique du 6 août 1881, et qu'il eût dénoncé le faux qu'elle contient.

Mgr Laflèche répliqua en faisant voir les raisons graves qu'il avait eues d'en agir ainsi.

Sur la demande que Mgr des Trois-Rivières renouvela pour qu'il lui fût donné communication de toutes les pièces remises à Son Excellence, ou présentées au Saint-Siège, concernant la division du diocèse, Mgr le Commissaire fit réponse qu'il lui serait impossible de communiquer ces documents vu surtout que quelques-uns de ces documents sont d'une nature tout à fait secrète.

Note. — Avant le départ de Son Excellence pour retourner à Montréal, Mgr Laflèche demanda que ce refus de communiquer les documents lui fût donné par écrit, afin qu'il pût en informer le Saint-Siège. Son Excellence promit de le faire, répétant encore que pour l'enquête juridique sollicitée, Elle se réservait à plus tard à donner sa réponse.

M. le Grand-Vicaire eut aussi occasion dans le cours de

l'entretien, de dire que M. Malo avait donné *librement* et *de son propre mouvement* selon ses expressions, sa résignation de la Cure de Bécancourt.

Puis la séance se termina, Mgr le Commissaire exprimant son intention que l'on fît venir M. Malo à l'Evêché des Trois-Rivières, où Son Excellence le verrait seul, ou *ex parte.*

NOTE. — M. Malo n'a pas pu venir, ni son Excellence se rendre à Bécancourt, à cause du mauvais temps et du mauvais état des chemins.

F. X. CLOUTIER, Prêtre, Chancelier.

Sur ces entrefaites, le clergé honnête et loyaliste des Trois-Rivières crut pouvoir intervenir. A cet effet, il s'adressa au Commissaire apostolique en ces termes :

Excellence, — Nous, soussignés, prêtres du diocèse des Trois-Rivières, heureux de voir en votre personne distinguée le Représentant du Chef Suprême de l'Eglise, après avoir déposé respectueusement à ses pieds l'hommage de notre vénération profonde et de notre filial attachement, prenons la liberté de lui exposer ce qui suit :

I. — Considérant qu'une Supplique, datée du 6 août 1881, a été présentée au Saint-Siège, il y a près d'une année, par quelqu'un qui n'osant y apposer son nom a indignement emprunté, sans y être autorisé, le nom du vénérable Doyen de ce diocèse ;

Considérant que ce document, qui a dû produire à Rome une impression des plus pénibles et certainement des plus fausses, est aujourd'hui entre les mains de Votre Excellence, qu'il est de nature à tromper indignement ;

Considérant que, dans ce document, l'honneur de l'Episcopat Canadien est injustement attaqué dans la personne de l'un de ses membres les plus vénérables et les plus distingués ;

Considérant que cet écrit inspiré par la plus grande mal-

veillance et la plus insigne mauvaise foi, est de nature à diminuer grandement auprès du Saint-Siège et de son Illustre Représentant au Canada, le crédit et l'autorité du Chef très éclairé et très vertueux de l'Eglise des Trois-Rivières;

Considérant encore que par là le bien de la religion, et particulièrement les intérêts du diocèse des Trois-Rivières, sont exposés à souffrir considérablement;

Considérant de plus qu'il est excessivement douloureux pour des fils dévoués de voir leur Père indignement injurié et calomnié, et qu'il est de leur devoir de revendiquer énergiquement l'honneur, le respect et la confiance dus à ses vertus, à son zèle et à sa science;

Considérant enfin que ces insinuations injurieuses et ces calomnies, contenues dans la Supplique sus-mentionnée, se résument comme suit :

1° L'Evêque des Trois-Rivières fait des nominations intéressées et nuisibles au bien de la religion;

2° Il menace de foudres ceux de ses prêtres, qui ne partagent pas son opinion sur des questions libres;

3° Il a voulu des mesures qui préparaient les voies à l'enterrement civil;

4° Il détruit des paroisses dans un but intéressé;

5° Il empêche la colonisation des terres incultes;

6° Il favorise le fléau de l'émigration;

7° Il scandalise les populations;

8° Il a manqué aux promesses données;

9° Il fait maudire le peuple en le trompant indignement;

10° Il dépouille ce peuple de ses droits acquis et par des moyens iniques;

11° Il nuit au développement des communautés religieuses;

12° Il bouleverse les institutions;

13° Il fait périr des religieuses, en faisant de leur maison un vrai tombeau;

14° Il prépare des conflits inévitables entre le gouvernement civil et le pouvoir religieux;

15º Il détourne les aumônes des fidèles de leur juste destination;

16º Il s'immisce dans le commerce des Banques;

17º Il expose la Corporation Episcopale à la banqueroute et le diocèse à la rançon;

18º Il a fait marché de sa signature épiscopale au sujet de documents intéressant à un haut point le bien de la religion;

19º Il a manqué de soumission au Saint-Siège, dans la personne de son Délégué;

20º Il exerce une pression immorale et des mauvais traitements contre ses prêtres.

Nous, enfants dévoués de l'Eglise Catholique, et fils très attachés de l'Illustre Evêque des Trois-Rivières, convaincus que nous avons à accomplir un acte de justice autant que de piété et de dévouement filial, protestons de toutes nos forces et dans toute la sincérité de nos âmes contre les odieuses calomnies ci-dessus mentionnées, et audacieusement portées dans l'ombre contre notre Evêque bien-aimé jusqu'auprès du Saint-Siège;

Nous déclarons qu'en autant que nous pouvons le connaître, toutes ces accusations sont fausses, dénuées de tout fondement et injurieuses au suprême degré;

Nous faisons connaître à Votre Excellence que nous sommes excessivement affligés de ce que cette odieuse trame ait été ourdie secrètement contre notre évêque, et nous n'hésitons pas à déclarer que c'est à cause de ses vertus et de ses éminents services rendus à l'Eglise que Mgr Laflèche reçoit ainsi l'honneur de la persécution;

Nous demandons de plus, avec tout le respect dû à la Suprême Autorité que vous représentez dignement, que justice soit rendue à Mgr notre évêque,qu'il soit réhabilité auprès du Saint-Siège par les moyens que Votre Excellence jugera à propos d'employer et spécialement par le rejet de cette pièce calomniatrice du 6 août 1881, et que son indigne

détracteur, dénoncé comme il convient auprès de la Cour romaine, soit puni comme il le mérite;

C'est pour la satisfaction de notre conscience, et pour l'acquit de notre devoir envers Celui auquel nous avons solennellement promis obéissance et respect au jour de notre ordination, que nous faisons cette protestation et cette demande, les croyant justes, légitimes et propres à procurer la gloire de Dieu.

II. — De plus, Excellence, nous ne pouvons, dans une circonstance aussi douloureuse pour nous, nous borner à repousser énergiquement les odieuses calomnies inventées avec tant de perfidie contre notre très digne et très vénéré Pasteur. Ce serait une trop faible satisfaction donnée à la vérité et à la justice, et une consolation bien insuffisante pour nos cœurs blessés. Nous voulons de plus, et nous en sentons l'impérieux besoin, redire devant l'Illustre Représentant du Père commun des Fidèles les éminentes vertus, les hauts enseignements, et les travaux vraiment apostoliques de Celui dont la sage et paternelle direction nous conduit depuis bientôt dix-sept ans dans la voie du bien et du devoir. Nous voulons mettre sous les yeux de Votre Excellence, avec d'autres éloquents témoignages, les vives protestations de reconnaissance, d'admiration et d'attachement, que nous avons, à plusieurs reprises déjà, déposées aux pieds de cet éminent Prélat, notre Père chéri autant que dévoué.

Au mois d'octobre 1879, à l'occasion de la fête patronale de Sa Grandeur, le Clergé du diocèse, voulant reconnaître les éminents services de son Chef distingué, désireux d'apporter en même temps quelque adoucissement aux amertumes dont il savait son cœur affligé, résolut de lui offrir un cadeau destiné à perpétuer et les mérites hautement appréciés du Pasteur, et la gratitude, l'affection et la soumission des ouailles. L'offrande fut accompagnée de l'adresse suivante, dont nous aimons à redire aujourd'hui les paroles.

comme nous en conservons avec fidélité les pensées et les sentiments.

Monseigneur, — Le désir d'offrir à Votre Grandeur un témoignage tangible de la vénération et de l'affection dont l'entoure le Clergé du diocèse des Trois-Rivières, vit depuis longtemps au cœur de tous vos humbles collaborateurs dans le champ de l'Eglise. Leurs vœux vous avaient désigné d'avance à la haute direction de leurs travaux, et ce sentiment d'attachement à Votre personne ne s'est pas affaibli, Monseigneur, surtout quand le Clergé d'un autre diocèse, le partageant avec nous, venait, dans un élan de reconnaissance, déposer entre vos mains infatigables, un témoignage précieux, le riche insigne qui redit si éloquemment ces services, qui l'ont provoqué d'une part, comme les nobles sentiments qui l'ont produit de l'autre.

Mais l'art qui rend sensible la pensée du cœur et l'incorpore à la matière, comme pour lui donner un corps et en présenter la forme aux yeux, a ses nécessités et ses exigences. Il peut être plus prompt, quand il se prête à façonner les métaux, à faire étinceler l'or sous le burin; il procède plus lentement avec le pinceau et les couleurs. Il faut subir ses lenteurs, ou renoncer à son concours. Aujourd'hui cependant votre Clergé est heureux de pouvoir réaliser enfin les vœux qu'il a formés depuis longtemps. Cette toile qui s'est animée sous le pinceau, cette toile qui respire, vous redira. Monseigneur, elle redira à tous que votre image vénérée est gravée plus vive et plus parfaite encore dans les cœurs, que l'auréole dont l'illumine notre affectueuse vénération y est encore plus glorieuse.

Le Clergé connaît le dévouement qui a sauvé de la ruine l'institution même du diocèse, en rétablissant ses finances. Sous votre vigilante et paternelle administration, les œuvres qui ont été commencées par le digne fondateur du diocèse, ou qui existaient auparavant, ont prospéré, ont grandi;

et d'autres ont été entreprises, poursuivies et heureusement accomplies : témoins les progrès des deux gloires éducationnelles du diocèse, le magnifique Séminaire de Nicolet qui compte tant de succès, et celui des Trois-Rivières qui arrive à l'âge mûr, sans avoir connu, pour ainsi parler, les faiblesses de l'enfance; témoin les vingt-sept à trente institutions qui fleurissent dans le diocèse, sous la direction des bons frères des écoles chrétiennes ou sous celle de nos dévouées religieuses, institutions dont le nombre a quadruplé depuis votre accession au Siège épiscopal des Trois-Rivières; et les autres œuvres à l'honneur de l'Eglise et de la religion, qu'il est inutile d'énumérer ici, sont là aussi pour témoigner de l'ardeur, du zèle et du dévouement que Votre Grandeur a su déployer pour la défense des saines doctrines et pour l'accroissement et l'affermissement de la piété et de tout bien. Mais ce que l'on ne saurait oublier, Monseigneur, ce sont vos efforts pour dissiper les nuages dont on avait pu assombrir l'atmosphère, sur les bords du Tibre, au détriment de l'honneur et de la valeur du Clergé canadien. Croyez-le Monseigneur, nous sommes tout particulièrement sensibles à ce bienfait; le rétablissement de la justice trouve si naturellement le cœur d'accord.

Permettez, Monseigneur, que je prie Votre Grandeur d'agréer ce travail d'un artiste canadien, d'un enfant du diocèse; c'est l'hommage spontané du Clergé diocésain. Croyez à son attachement, à sa vénération et à son dévouement à son Evêque.

Deux ans plus tard, à l'automne de 1881, la tempête devenait plus forte contre le vénérable Evêque des Trois-Rivières. Pour l'acquit de sa conscience et dans le but de promouvoir d'une manière efficace les vrais intérêts de la religion dans notre pays, il crut devoir s'imposer pour la quatrième fois les fatigues du voyage à la Ville Eternelle. Les ennemis du bien, qui redoutent toujours la lumière,

furent irrités en voyant un si grand zèle pour la défense des bons principes, et une fidélité si constante à recourir au Chef Suprême de la catholicité dans les difficultés que comportent les combats de la vertu et de la vérité. Ils firent entendre contre lui des remarques offensantes et indignes. Alors, à notre grande joie et à notre complète satisfaction, l'Administrateur de ce diocèse, le très vénéré Chs. Olivier Caron, V. G. éleva la voix pour protester contre ces injures d'une presse mal disposée, et pour redire une fois de plus les hautes vertus, la science et le dévouement à l'Eglise du très digne Evêque des Trois-Rivières. Nous ne manquerons pas de répéter ici quelques-unes de ces paroles, qui sont, du reste, à peu près le contenu de l'adresse que nous avons nous-mêmes envoyée à Rome dans la même occasion. « Vous n'ignorez pas, disait M. le Vicaire Général, de quels sentiments est animée Sa Grandeur. Son humilité, son désintéressement parfait, sa charité apostolique, sa soumission à l'Eglise, son attachement aux doctrines romaines et ses vertus diverses, ont toujours brillé parmi nous, comme dans ses missions lointaines, d'un vif éclat et doivent faire comprendre à tous que notre digne Evêque n'a entrepris le voyage à la Ville Eternelle que pour la plus grande gloire de Dieu. C'est précisément son attachement aux saines doctrines, dans ce siècle pervers, qui lui a mérité, à plusieurs reprises, l'honneur de la persécution dans le camp des adversaires des droits de l'Eglise.

Or, il est évident que ses enseignements, ses vertus, ses travaux et ses souffrances pour l'honneur de la religion et le salut des âmes, qui en ont fait un des prélats les plus distingués du Canada, ne peuvent lui être imputés à disgrâce au Siège de la catholicité.

Vous le connaissez comme nous, chers frères, et vous savez qu'il a été au milieu de nous tous un modèle de vertus par sa conduite, selon cette parole de l'Apôtre : *facti forma gregis ex animo.*

Dans son enseignement il n'a été que l'écho fidèle de la doctrine de l'Illustre Pie IX et de son auguste successeur Léon XIII, glorieusement régnant.

Dans ses luttes pour la défense des droits de l'Eglise, qui sont de plus en plus menacés et attaqués pour la ruine de notre cher pays, nous pouvons tous lui rendre le témoignage éclatant qu'il n'a fait que se conformer aux lois générales de l'Eglise, et que réclamer pour le bénéfice de la religion, ce que nous ont légué nos aïeux et ce que la loi, la constitution et les traités nous garantissent de la manière la plus authentique.

Nous pouvons le proclamer hautement, si notre digne Evêque a des adversaires aujourd'hui, comme en ont eu tant de saints Evêques d'autrefois et en particulier saint Thomas de Cantorbéry, c'est uniquement pour avoir défendu ce que nous avons tous de plus cher, la religion et la patrie. Les événements futurs le feront encore mieux comprendre. Le seul tort que nous lui connaissions, c'est son extrême mansuétude à l'égard de ses détracteurs, dont les coups ont fait moins de mal à sa personne qu'à l'Eglise. »

Au mois d'octobre de cette année, lorsque tout joyeux nous avons vu reparaître au milieu de nous Celui qui, malgré son âge avancé, ses infirmités et la faiblesse de sa santé, venait de se dévouer avec le plus grand courage pour le bien de son diocèse, nous nous sommes empressés de lui redire notre attachement, notre dévouement profond et notre vive gratitude. Nous l'avons fait dans les termes suivants :

A Sa Grandeur Mgr Ls. F. Laflèche, Evêque des Trois-Rivières,

MONSEIGNEUR, Le Clergé du diocèse des Trois-Rivières est infiniment heureux de saluer le retour de Votre Grandeur au milieu de ses ouailles, et il fait monter vers le ciel ses plus vives actions de grâces pour célébrer ce jour, qui est un jour de bénédiction et de joie. Oui, que Dieu soit mille fois béni de vous avoir ramené comme par la main et de vous avoir conservé la santé d'une manière si admirable, pour l'avantage de vos chers diocésains. Le pasteur

a donc été rendu à son troupeau! les enfants ont retrouvé leur père; aussi l'allégresse est-elle grande et universelle. Elle est d'autant plus grande, Monseigneur, que votre départ précipité du mois de Mai dernier nous avait affectés plus péniblement. Dans un état de santé des plus précaires, à l'âge avancé où vous êtes parvenu, quand vous étiez à peine remis des fatigues d'un long et pénible voyage, vous exposer de nouveau aux fureurs de cet Océan qui vous avait été si contraire! Quitter votre pays, et aller vivre pour un temps indéfini, sous un ciel étranger et lointain! Tout cela, dans les circonstances où vous vous trouviez nous paraissait au-dessus des forces ordinaires de la nature. Quel immortel amour vous portez à votre diocèse, Monseigneur; et comment votre clergé ne vous aimerait-il pas à son tour? Puisque votre cœur s'est senti assez de générosité pour entreprendre un pareil voyage, nous vous bénissons, Monseigneur; et, sans vouloir rien préjuger, nous reconnaissons que vous avez été inspiré d'une sagesse supérieure, en l'entreprenant. Ce voyage était extrêmement pénible, mais nous croyons comprendre qu'il était nécessaire, et nous voyons de nos yeux les immenses avantages qui en résultent déjà.

Depuis longtemps l'épreuve vous a poursuivi d'une manière implacable, Monseigneur; nous en avons gémi avec vous; mais nous aimons à nous rappeler que l'empreinte austère qu'elle a laissée sur votre front, est le sceau des prédestinés.

Nos vœux et nos prières n'ont cessé de vous accompagner dans vos courses lointaines; et nos populations qui vous ont toujours été si sympathiques et si dévouées, se sont portées à la prière avec ardeur, pour demander le succès de vos généreux efforts, et, selon vos désirs bien des fois exprimés, pour arriver à procurer la plus grande gloire de Dieu.

Monseigneur, nous nous plaisons à vous considérer comme le second fondateur de votre diocèse, et nous espérons que l'histoire vous confirmera ce titre que nous nous plaisons à répéter aujourd'hui. Vous l'avez sauvé d'une ruine complète en effet, en rétablissant d'une manière si merveilleuse, ses finances délabrées et compromises. Dans cette première œuvre de votre administration, les efforts surhumains que vous avez faits, le dévouement que vous avez prodigué, les sacrifices pénibles et incessants que vous vous êtes imposés, quel est donc le cœur de prêtre qui pourrait les méconnaître et les oublier!

Et maintenant que vous avez réussi par votre sagesse à mettre ce diocèse tant aimé sur un pied digne d'envie, nous l'espérons

avec l'aide de la Divine Providence, vous en serez une seconde fois le Sauveur en conservant son intégrité.

Nous profitons de la présente occasion, Monseigneur, pour affirmer de nouveau, et d'une manière solennelle, ce que nos lettres du printemps dernier ont déclaré à Votre Grandeur, de la manière la plus touchante : Nous sommes à vous ; vos vues sont nos vues, vos intérêts sont nos intérêts.

Nous ajoutons que nous aimons à saluer dans Votre Personne l'interprète fidèle, et le plus intrépide défenseur des doctrines de Pie IX et de Léon XIII. Nous ne demandons qu'à suivre la direction sage et éclairée que vous avez donnée jusqu'ici. Vous êtes le général ; vous pouvez être sûr du dévouement de vos soldats.

Avec tout le respect possible pour le jugement qui sera porté, et sans vouloir aucunement le prévenir, nous reposant, comme vous le faites vous-même, avec une confiance sans bornes sur la science et l'intégrité de l'homme éminent qui représente ici le père commun de nos âmes, nous espérons qu'une ère de paix et de bonheur va s'ouvrir pour notre diocèse et le pays tout entier.

Si par Votre administration sage, vous avez pu doubler le nombre des communautés religieuses, si vos deux Séminaires sont arrivés à ce point de prospérité que tout le monde admire, nous savons que votre vieillesse ne veut pas rester inactive, et que vous trouverez l'énergie nécessaire pour fonder d'autres œuvres non moins utiles à la religion et à la patrie.

Il semble donc que les bénédictions de votre fidèle Clergé ne peuvent être qu'un faible écho du concert de louanges, qui s'élèvera en votre honneur dans la lointaine postérité.

Tels sont, Excellence, les sentiments de sincère affection, de dévouement inaltérable et de vive reconnaissance, qu'à trois reprises déjà, suivant les circonstances, nous avons solennellement exprimés à Sa Grandeur Mgr notre Evêque. Nous sommes heureux de réitérer l'expression de ces sentiments dans la circonstance présente, et nous nous faisons une joie de la déposer humblement aux pieds de Votre Excellence.

Et pour qu'on ne nous accuse pas d'écouter ici la voix de nos cœurs plutôt que la stricte vérité, nous voulons joindre à nos paroles quelques témoignages, choisis entre

beaucoup d'autres, dont Votre Excellence se plaira certainement à reconnaître la haute valeur.

Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, écrivait, à la date du 19 avril dernier, à l'Archevêque et aux Evêques de la province :

Mgr Laflèche a été douze ans dans nos missions. Oh! Mes Seigneurs, j'ai vécu et souffert avec lui. Ensemble, nous avons surmonté des difficultés, enduré des souffrances et des privations plus qu'ordinaires, dont l'étendue vous est inconnue. Mgr Laflèche a été mon Mentor, et plût à Dieu que je l'eusse toujours pris pour mon modèle, dans la carrière de missionnaire que je parcours depuis si longtemps! Pendant deux ans, j'ai pansé de mes mains les plaies que la privation, le travail et la souffrance avaient infligées à ses membres trop faibles pour le genre de vie que son grand cœur lui faisait embrasser, avec tant de générosité et d'ardeur.

Le 13 juillet 1876, cinq évêques de la province ecclésiastique de Québec, déléguant Mgr Laflèche à Rome pour le règlement de certaines difficultés très graves, adressaient une Supplique au Saint-Père, dans laquelle ils s'exprimaient comme suit :

...Tout ce que les soussignés attendent aujourd'hui de Votre Sainteté, c'est que Vous daignerez recevoir avec votre bonté paternelle Mgr Laflèche, évêque des Trois-Rivières, qui veut bien consentir à faire le voyage de la Ville Sainte, pour Lui donner toutes les explications qui Lui sont nécessaires pour qu'Elle puisse leur rendre la justice qu'ils croient mériter du Saint-Siège, qu'ils vénèrent et honorent d'un culte vraiment filial.

Ils croient devoir déclarer en même temps qu'ils reposent toute confiance dans la prudence, l'impartialité et les intentions droites de ce digne Evêque. Ils supplient en même temps Votre Sainteté de vouloir bien croire qu'il est autorisé par eux à Lui exprimer leurs vrais sentiments sur les questions qu'il est chargé d'exposer au Saint-Siège pour le plus grand bien des Eglises confiées à leurs soins...

Signé :

† Ignace, év. de Montréal; † Edouard Chs. év. de Gratianapolis; † Antoine, év. de Sherbrooke; † Jean Thomas, év. d'Ottawa; † Louis Zéphirin, év. de St-Hyacinthe.

Le 28 septembre de la même année, Sa Sainteté, Pie IX, de sainte mémoire, daignait accorder à l'Evêque des Trois-Rivières, le Bref élogieux que voici :

A Notre Vénérable Frère, LOUIS, Evêque des Trois-Rivières.

PIE IX, PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique. Ce que vous avez attesté par écrit et de vive voix, en votre propre nom et en celui des autres Prélats Canadiens, de votre commune soumission et affection envers ce Siège Apostolique, Nous a été très-agréable, Vénérable Frère, surtout en ces temps où l'accord et l'union des esprits et des cœurs est si nécessaire pour arrêter le torrent des maux qui nous envahissent et pour en détourner de plus grands encore. Nous nous sommes principalement réjoui du soin que vous prenez d'inculquer au peuple la saine doctrine et de lui expliquer ce qui regarde la nature, la constitution, l'autorité, les droits de l'Eglise, dont on a coutume de pervertir très subtilement la notion pour tromper les Fidèles; et Nous avons dû louer le zèle avec lequel vous vous êtes efforcé de prémunir le même peuple contre les astucieuses erreurs du *libéralisme* dit *catholique* d'autant plus dangereuses que, par une apparence extérieure de piété, elles trompent beaucoup d'hommes honnêtes, et que, les portant à s'éloigner de la saine doctrine, nommément dans les questions qui, à première vue, semblent concerner plutôt le pouvoir civil que l'ecclésiastique, elles affaiblissent la foi, rompent l'unité, divisent les forces catholiques, et fournissent une aide très efficace aux ennemis de l'Eglise, qui enseignent les mêmes erreurs, quoique avec plus de développements et d'impudence, et amènent insensiblement les esprits à partager leurs desseins pervers. Nous vous félicitons donc, et Nous souhaitons que vous travailliez toujours à dévoiler leurs pièges et à instruire le peuple avec une semblable ardeur, un pareil discernement et avec une concorde qui montre à tous votre charité mutuelle, et prouve que chacun de vous ne pense, ne dit et n'enseigne qu'une seule et même chose. Or, ceci arrivera de soi-même, si vous vous appliquez à nourrir soigneusement en vous ce dévouement à cette Chaire de Pierre, maîtresse de la vérité, que vous professez en termes si forts et si affectueux. Nous vous le souhaitons à tous, en même temps que, comme augure des faveurs divines et comme gage de Notre particulière bienveillance, Nous vous accordons de tout cœur la Bénédiction Apos-

tolique, à vous, Vénérable Frère, et à chacun des Evêques Canadiens, ainsi qu'à leurs diocèses.

Donné à Saint-Pierre de Rome, le 28 septembre 1876, de notre Pontificat, la trente-unième année.

PIE IX, PAPE.

Il semble qu'après des témoignages aussi éloquents et aussi autorisés, nous ne devions plus rien ajouter. Cependant, que Votre Excellence veuille bien nous permettre de donner encore une plus complète satisfaction à nos cœurs, en même temps qu'à la justice, en montrant le côté dominant de la vie et surtout de la carrière épiscopale de notre Evêque vénéré. Dans son mandement pour la prise de possession du siège épiscopal des Trois-Rivières, Mgr Laflèche écrivait :

« ... N. T. C. F. demandons à ce Dieu Tout-puissant qu'il nous accorde la grâce de nous attacher toujours de plus en plus à la foi de Pierre, à ce roc inébranlable sur lequel il a bâti son Eglise, contre laquelle toutes les tempêtes soulevées par l'esprit du mal viendront laisser leur fureur impuissante, assurés que Nous sommes que jamais les portes de l'enfer ne prévaudront contre cette Eglise dont Pierre est toujours le fondement et le Pasteur Suprême jusqu'à la fin des temps dans la personne de ses successeurs »...

Cet entier dévouement au Saint-Siège, cet inébranlable attachement au roc de Pierre, et une constante fidélité à proclamer les enseignements venus de Rome; voilà quel est et quel a été le caractère dominant de la vie et de la carrière épiscopale de Mgr notre Evêque. « Tous les catholiques sans exception, disait-il dans son mandement à l'occasion du Concile du Vatican, sont tenus de rejeter toutes les doctrines et les opinions censurées, flétries et condamnées par le Saint-Siège, soit dans le Syllabus, soit dans les lettres encycliques ou autres documents émanés de cette autorité suprême. »

Et avec quels accents enflammés il saluait, dans son mandement du 4 mars 1878, l'avènement au Suprême Pontificat de Sa Sainteté, le Pape Léon XIII, glorieusement régnant :

« ... O Père Vénéré, s'écrie-t-il, Pontife Saint, Docteur Infaillible, Nous vous saluons avec bonheur! Prosterné à vos pieds, nous vous demandons cette bénédiction qui éclaire les esprits et réchauffe les cœurs. Nous reconnaissons en votre Personne Sacrée le Vicaire de Notre-Seigneur Jésus-Christ sur la terre, le successeur légitime de saint Pierre, le Pasteur Suprême de tout le troupeau, chargé de conduire et de nourrir les agneaux et les brebis, les Fidèles et les Pasteurs, dans les pâturages salutaires de la *Vérité* et de la *Justice*. Parlez, ô Père de nos âmes, proclamez la vérité, dissipez les erreurs qui affligent le monde, et toujours avec la grâce de Dieu, vous trouverez en nous des enfants dévoués, respectueux, soumis, acceptant vos enseignements et vos ordres comme ceux de Dieu même dont vous êtes le Représentant et l'Interprète infaillible »....

Ce que Mgr Laflèche a enseigné à son clergé et à ses diocésains par ses écrits et par ses éloquentes prédications, il l'a le premier mis en pratique, et s'est toujours montré d'un zèle et d'un dévouement inaltérables à tout ce qui se rattachait à la cause sacrée du Saint-Siège.

En 1868, il a été avec l'Illustre Archevêque de Martianapolis, alors évêque de Montréal, l'un des plus ardents promoteurs et des plus fidèles appuis de ce mouvement des zouaves, qui a traduit si éloquemment les sentiments religieux du Canada, et qui a étonné le monde entier. Sur les 232 zouaves envoyés alors de toutes les parties du pays, pour soutenir l'honneur et les droits du Saint-Siège, près de 40 étaient du diocèse des Trois-Rivières, et plus de $ 3.000 (15.000 francs) ont été fournies par le diocèse à cette fin.

L'œuvre du Denier de Saint-Pierre a toujours reçu également un grand encouragement parmi nous. $ 10.000 en-

viron (50.000 francs) ont été jusqu'à ce jour, versées par le diocèse pour cette œuvre. Ces chiffres, ont leur éloquence.

Outre les nombreuses et très utiles institutions, dont il a été le fondateur ou le soutien, outre une foule d'œuvres de bienfaisance et de charité, à l'aide desquelles il répand partout dans son diocèse et ailleurs les immenses bienfaits de la vie chrétienne, Mgr Laflèche laissera à la postérité des écrits, qui perpétueront son nom et qui contribueront largement, comme ils l'ont déjà fait, à la gloire de Dieu et de l'Eglise et au bien de la société. Ses « Quelques considérations sur les rapports de la Société Civile avec la religion et la patrie », qu'il a publiées quand il n'était encore que Vicaire-Général, et qui ont été si hautement appréciées par le public, ont reçu du premier Evêque des Trois-Rivières, feu Mgr Thomas Cooke, une approbation trop élogieuse pour que nous ayons à y ajouter le moindre commentaire. « Nous nous empressons, disait ce Vénérable Prélat, de recommander à nos Diocésains la lecture du présent recueil, écrit par l'Abbé L. Laflèche, l'un de Nos Vicaires-Généraux. Les idées fausses, les faux principes, les erreurs en tout genre qui inondent le monde rendent précieux tout ce qui peut contribuer à dissiper les nuages et à répandre la lumière ».

Son remarquable travail sur l' « *Influence Spirituelle Indue* », publié ces dernières années, pour combattre les prétentions des libéraux, qui foulaient aux pieds les lois de l'Eglise sur les Immunités ecclésiastiques, lui a valu des éloges mérités de la part de beaucoup de personnes distinguées, et spécialement de ses vénérables collègues dans l'Episcopat. Voici quelques-unes de ces appréciations :

Mgr Moreau, évêque de Saint-Hyacinthe, à Mgr L. F. Laflèche, Evêque des Trois-Rivières.

MONSEIGNEUR, J'ai reçu hier la lettre de Votre Grandeur du 21

courant, et la brochure dont elle a bien voulu l'accompagner. Merci à Votre Grandeur de cette bienveillante attention.

... Que le ciel vous récompense au centuple, vénéré Seigneur, de votre zèle si édifiant pour vos co-provinciaux et pour tous les fidèles du Canada, à revendiquer avec une telle fermeté et sûreté de principes, les droits sacrés, inaliénables de l'Eglise et les saintes immunités de ses ministres...

Mgr Antoine Racine, évêque de Sherbrooke, à Mgr L. F. Laflèche, Evêque des Trois-Rivières.

Monseigneur, J'ai reçu un exemplaire de la brochure intitulée : « L'influence indue (spirituelle) devant la liberté religieuse et civile »; je vous prie d'agréer mes remerciements et mes félicitations.

Vous avez magistralement démasqué les artifices au moyen desquels plusieurs catholiques, sous le prétexte séduisant de mieux servir l'Eglise, sont entraînés hors de la voie de la vérité catholique. Vous leur avez démontré, dans des articles pleins de vigueur, qu'il faut remonter jusqu'à la source de la vérité, et qu'il faut chercher la vérité là seulement où elle peut se trouver, c'est-à-dire dans l'enseignement de l'Eglise...

Mgr Dominique Racine, évêque de Chicoutimi, à Mgr L. F. Laflèche, Evêque des Trois-Rivières.

Monseigneur, Veuillez agréer mes sincères remerciements pour l'envoi de la brochure « L'influence indue », et de la lettre qui l'accompagne.

J'ai lu avec le plus vif intérêt les belles pages de cette brochure et je félicite bien cordialement celui qui les a écrites. Elles porteront, j'en ai l'espoir, les heureux fruits que vous en attendez...

Enfin, pour résumer en quelques mots ce témoignage consciencieux et strictement véridique que nous nous faisons un devoir, dans la circonstance présente, de rendre à notre évêque bien-aimé, nous dirons qu'il a mis au service de la vérité et du bien, et tout spécialement au service du Saint-Siège, une intelligence supérieure, un cœur d'apôtre, une parole dont l'éloquence l'a placé au rang des premiers ora-

teurs de notre pays, et une plume facile, qui fait jaillir avec éclat la lumière de la vérité.

A la force du talent il a joint la puissance de la vertu. Nous avons toujours admiré son humilité profonde, son désintéressement, son esprit de justice et d'impartialité, son abnégation vraiment apostolique. Plus que tout autre, nous avons éprouvé la bonté de son cœur, sa charité et sa bienveillance. Aussi, les rapports qui existent entre le clergé et l'Evêque du diocèse des Trois-Rivières sont-ils des plus faciles et des plus affectueux; on sent qu'il y a d'un côté toute la bonté et toute l'affection du père, de l'autre, toute la confiance et tout l'attachement des enfants. *Suaviter et fortiter;* voilà la règle, à laquelle il s'est toujours conformé dans la gouverne de son diocèse.

Oh! fasse le Ciel que les années de la vieillesse de notre très digne Evêque s'écoulent lentement, afin que nous puissions jouir longtemps encore des avantages de sa paternelle direction, de son administration sage, éclairée et fructueuse, et de son zèle inaltérable, pour la gloire de Dieu et le bien des âmes.

Tels sont, Excellence, les sentiments de haute estime, de vénération profonde et d'attachement sincère pour notre Pasteur dévoué, dont nous vous prions d'agréer aujourd'hui l'humble expression; et c'est une grande consolation pour nous de penser qu'en nous adressant ainsi au Représentant du Saint-Siège, nous sommes sûrs de trouver dans sa personne vénérée un écho fidèle, qui redise nos vœux et nos sentiments jusqu'aux pieds du Chef même de la Catholicité.

Votre Excellence nous reprocherait sans doute de ne pas saisir la première occasion, où nous avons l'honneur de nous entretenir avec Elle, pour lui exprimer notre sentiment sur la question de la division du diocèse, qu'Elle est appelée à régler, et qui est une question vitale pour nous. Nous nous bornerons à lui dire, cependant, que notre manière

de voir sur ce projet de division a été fidèlement exprimée dans nos lettres à ce sujet, adressées à notre évêque au mois d'avril dernier, et nous demandons que ces lettres soient, dans l'occasion favorable, communiquées à Votre Excellence.

En foi desquels témoignages, protestations et prières, nous avons signé les présentes.

XVII

PROCÉDÉS DEVANT SON EXC. DOM SMEULDERS COMMISSAIRE APOSTOLIQUE AU CANADA DANS L'AFFAIRE DE LA DIVISION DU DIOCÈSE DES TROIS RIVIÈRES

Le temps s'écoulait, l'opinion publique dans tout le Canada était surexcitée. Mgr Laflèche, aussi désireux de lumières que d'apaisement se permit donc d'insister auprès du commissaire apostolique, pour hâter les opérations de l'enquête vers la solution si impatiemment attendue de tous. Il fit donc écrire ce qui suit à la date du 20 février 1884 :

A Son Excellence, Dom Henri Smeulders, *Com. Apost. au Canada.*

Excellence, Qu'il plaise à Votre Excellence que l'Evêque soussigné Lui expose respectueusement ce qui suit :

Le Très Rév. C. O. Caron, Vicaire-Général de mon diocèse, qui a eu l'honneur d'une entrevue avec Votre Excellence, il y a quelques jours, m'informe que Votre Excellence lui a fait connaître qu'Elle s'était enquise par Elle-même de ce qui en est de la signature arguée de faux du Rév. Messire S. Malo, apposée au bas de la Supplique du 6 août 1881 ; ou, en d'autres termes, que Votre Excellence a fait une enquête sur ce fait très grave, hors ma connaissance.

Ces choses arrivant ainsi officiellement à ma connaissance, je m'empresse de communiquer à Votre Excellence la plainte que je me vois forcé de faire à ce sujet, pour ne pas me

départir, dans l'intérêt de la justice et pour l'honneur du Saint-Siège, du droit auquel, dans les circonstances actuelles, mon devoir me défend de déroger. Je proteste donc respectueusement, par les présentes, contre la procédure suivie en cela par Votre Excellence, laquelle est contraire à la demande légitime d'une enquête juridique que j'ai faite à Votre Excellence antérieurement et à plusieurs reprises, et au sujet de laquelle je n'ai pas eu l'honneur de recevoir la réponse que vous aviez bien voulu me promettre.

Votre Excellence se rappelle, en effet, que je Lui ai demandé formellement, comme c'était mon droit de le faire, à quatre reprises différentes, savoir, le 13 novembre 1883, par une Supplique écrite, le 22 décembre de la même année, par une Instance également écrite, le 1er janvier 1884, verbalement en présence de mon Grand-Vicaire, de mon Chancelier et du Secrétaire de Votre Excellence, et le 10 du même mois, par une lettre de mon Chancelier, que la voie juridique fût suivie, pour l'enquête à faire dans l'affaire de la division de mon diocèse.

Je lui ai fait connaître en même temps les raisons que j'avais de m'en tenir strictement au droit que m'accordent en cette matière les lois de l'Eglise. Ces raisons pouvaient se résumer comme suit : 1° c'est l'intention formelle du Saint-Père, intention manifestée à moi-même, avant mon départ de Rome, comme à Votre Excellence, suivant ce qu'Elle m'a déclaré lors de notre première entrevue à Québec, le 30 octobre dernier, que la lumière complète se fasse sur l'affaire de la division de mon diocèse, comme sur d'autres affaires; 2° cette volonté si formelle du Saint-Père ne peut être remplie, j'en ai la certitude, si la voie juridique n'est pas suivie dans l'enquête à faire sur cette question, et cela à cause surtout des intrigues de tout genre qu'il y a au fond de cette affaire, des menées ténébreuses qui s'y sont produites jusqu'à ce jour et qui évidemment s'y continuent encore (Pièces justific. N° 1), et des mensonges, des calomnies,

des faux que l'on n'a pas craint d'employer pour faire croire à ce qui n'existait pas et pour cacher ce qui existait; 3° c'est, au reste, mon droit de requérir ce mode d'enquête, et, dans la circonstance, les intérêts que je dois protéger me défendent d'y déroger.

Malgré cela, Votre Excellence a trouvé bon de procéder par le moyen d'un examen *ex parte* fait à Bécancourt le ou vers le 15 janvier; et sa démarche a été accompagnée de circonstances, qui ne peuvent en aucune manière se concilier avec la prudence et l'impartialité d'un Commissaire enquêteur ou d'un Juge. En effet, Elle est venue sur les lieux en compagnie et sous la conduite de personnes reconnues comme partie intéressée et adverse dans l'affaire; Elle s'est exposée pendant deux jours à l'influence de ces personnes et de leurs amis; Elle a par contre évité avec des précautions vraiment minutieuses la rencontre de la partie opposée, même celle de l'Evêque diocésain, le premier intéressé en cette affaire; Elle a ensuite examiné le rév. messire Saint-Malo, seul avec son secrétaire, pendant près de trois heures, ce qui était tout à fait propre à fatiguer ce vieillard plus qu'octogénaire, à le gêner dans sa liberté, à opérer même sur lui une pression nuisible à la véracité de son témoignage; enfin, à la suite de cette visite au dit rév. messire Saint-Malo, Votre Excellence a jugé bon d'examiner également *ex parte* et seule avec son secrétaire, M. Achille Blondin, registrateur du comté de Nicolet, lequel est aussi partie intéressée dans l'affaire.

Ce procédé est tout à fait contraire au droit et à la justice, et opposé à la procédure juridique que j'avais vivement sollicitée et requise.

De plus, il a mis Votre Excellence en face d'un résultat, dont Elle sera elle-même tout à fait surprise.

En effet, il appert en second lieu par les informations que me donne M. le grand-vicaire, que Votre Excellence a déclaré avoir constaté d'une manière certaine que le rév.

messire Saint-Malo avait bien et dûment signé la dite supplique du 6 août 1881 ; que messire Saint-Malo avait même attesté sa signature au bas de la dite supplique ; que c'est, du reste, votre intention que l'on parte de ce point comme d'un point certain. Et cependant, ce que Votre Excellence dit avoir constaté le 15 de janvier a été suivi le lendemain, le 16, d'une déclaration, qui n'est rien moins que contradictoire. Votre Excellence la trouvera ci-jointe (Pièces justif. Nº 2). Cette déclaration qui, comme vous le voyez, est revêtue des formes et de l'autorité d'un pièce juridique, comporte que le rév. messire Saint-Malo n'a pas eu connaissance de la dite supplique du 6 août 1881, avant que je la lui eusse communiquée moi-même ; qu'il ne l'a ni lue, ni rédigée ; qu'il ne voudrait jamais la signer ; que si son nom se trouve au bas de cette supplique, c'est par un indigne abus de confiance qu'il y a été mis, et qu'alors il le retire en protestant contre un acte de cette nature.

Dira-t-on qu'une contradiction aussi formelle doit s'expliquer par le fait que Messire Saint-Malo n'a plus l'usage de ses facultés mentales ? Mais Votre Excellence a reconnu, comme l'atteste son long entretien avec le dit Rév. Saint-Malo, comme en témoignent les informations de M. le Grand-Vicaire, que nous l'avions informée d'une manière tout à fait juste, en lui disant que Messire Saint-Malo possédait son plein jugement, et qu'il n'y avait que la mémoire des faits récents qui lui faisait défaut, ainsi qu'il arrive généralement chez les personnes de son âge. Et si le témoignage du Rév. Saint-Malo, rendu le 16 de janvier 1884, en pleine liberté et devant Dieu qui le jugera bientôt, ne vaut rien, comment son témoignage de la veille rendu dans des circonstances propres à l'intimider et à le presser, peut-il valoir, lorsque, dans l'intervalle, au lieu d'une altération de santé, il n'est survenu qu'un repos bienfaisant ? Si de même le témoignage de M. Malo vaut le 15 de janvier 1884, lorsque dans les circonstances sus-mentionnées, il atteste sa signature au

bas de la Supplique du 6 Août 1881, pourquoi n'était-il pas valable le 18 avril 1883, lorsqu'il déclarait en *conscience* qu'il n'avait pas eu connaissance que quelqu'un eût été chargé de renouveler à Rome, au nom des prêtres et des fidèles diocésains, la demande d'une division du diocèse des Trois-Rivières (Pièces justific. N° 3), ni le 15 de décembre 1883, lorsqu'il déclarait en parfaite liberté et connaissance de cause qu'il n'avait pas signé la dite Supplique du 6 août 1881, et qu'elle n'était qu'un faux? (P. J. N° 4). De même encore, son témoignage devra valoir lorsque quinze jours plus tard, le 1er février 1884, après mûres réflexions, en pleine liberté et en parfaite connaissance de cause, il fait en présence de deux témoins et devant son Souverain Juge, la déclaration que j'annexe en cinquième lieu à ce protêt (Pièces justific. N° 5), laquelle est écrite tout entière et signée de sa main, apposée au bas de la Supplique elle-même et m'a été offerte par lui sans demande préalable de ma part. Dans cette nouvelle déclaration, il répète qu'il n'a pas eu connaissance de la dite Supplique du 6 août 1881, avant que je la lui eusse communiquée, il y a quelques semaines; que si sa signature se trouve au bas de ce document, elle a été *forgée*, ou obtenue par tromperie et abus de confiance; qu'il ne voudrait pas emporter dans la tombe et devant son Souverain Juge le poids d'un acte qu'il considère comme criminel.

Au reste, que comporte l'attestation que M. Malo a faite de sa signature devant Votre Excellence? Tout simplement que cette signature ressemble beaucoup à la sienne. M. Malo n'a pas pu dire plus que cela; il ne l'a pas voulu, comme il me l'a déclaré à moi-même depuis. Et quel homme peut affirmer sous son serment que telle signature est la sienne, lorsque cette signature se trouve au bas d'un document, dont le contenu est contraire à ses convictions, comme c'est le cas pour M. S. Malo, d'après ses déclarations, aujourd'hui surtout que les moyens de falsification sont si nom-

breux et si efficaces? Ce qu'il peut raisonnablement affirmer tout au plus, c'est que cette signature a une ressemblance parfaite avec la sienne, et alors, il reste encore la possibilité d'un faux. Il faut donc dans un tel cas que, par une procédure juridique, on produise d'autre témoignages de temps, de lieux ou de personnes propres à confirmer celui-là, s'il y a lieu, et à en établir la véritable portée, et capables de faire jaillir sûrement l'exacte vérité de l'inextricable jeu des intrigues, de l'audace et de la malhonnêteté.

Voilà donc, Excellence, le résultat auquel vous avez réellement été conduit sur ce point de la cause par la procédure *ex parte* qu'il vous a plu d'y suivre. Vous vous trouvez en face d'une contradiction formelle de la part du signataire de la Supplique en question, et cette contradiction, pour tout homme impartial et ami de la justice, ne peut faire conclure qu'à la nécessité qu'il y avait de faire l'enquête juridique que j'ai toujours demandée, et dont je n'ai pu en conscience me départir. Sans doute il n'était pas nécessaire que les événements vinssent ainsi démontrer une fois de plus la justesse de ma demande; mais la chose ayant lieu, j'en prends note, et j'en fais part à Votre Excellence.

Au reste, en présence de cette signature de la Supplique du 6 août 1881, et des déclarations qui s'y rattachent, il n'y a que trois alternatives possibles : ou il y a là un faux, ou il y a subreption, ou il y a mensonge. Si la signature de M. Malo a été apposée par un autre que lui sans autorisation de sa part, c'est un faux comme il l'a déclaré lui-même librement, en parfaite connaissance de cause et sans pression, dans sa lettre du 15 décembre; et l'on comprend quelle indignité il y a d'avoir fait procéder le Saint-Siège sur une telle pièce.

Si l'on a fait signer M. Malo de confiance et sous de faux préceptes, c'est une subreption, et il ne sera pas moins indigne d'avoir donné une telle base à une détermination aussi importante de la Cour romaine.

Si enfin M. Malo avait réellement signé le document en question en pleine connaissance de cause, ce que Votre Excellence veut que l'on tienne pour certain, il aurait menti dans ses lettres du 18 avril et du 15 décembre citées plus haut, et il aurait effrontément répété ce mensonge dans les déclarations subséquentes du 16 janvier et du 1er février; et alors que penser du fait que l'on a induit le St-Siège à procéder à la division d'un diocèse sur la seule demande d'un tel homme? Que penser de cette demande elle-même s'il n'y avait pour la supporter que le nom d'un homme, qui serait convaincu de mensonge, pour ne pas dire de parjure, et qui la renie maintenant, étant encore en pleine possession de son jugement, suivant le témoignage de Votre Excellence?

Je conclus donc très légitimement de là que dans l'une ou l'autre des trois alternatives seules possibles en présence des faits susmentionnés, cette signature de la supplique de 1881 ne vaut rien; d'autant plus que la supplique n'a été présentée au Saint-Siège que plus d'un an après la date de sa signature.

Que vaut maintenant la supplique elle-même?

Et d'abord, je prends la liberté de rappeler à Votre Excellence la déclaration qu'elle m'a faite en présence de Mgr d'Ottawa, le 18 décembre 1883 (Pièces justif. numéro 6) que la supplique, dont j'ai été fortuitement mis en possession, est la même qui a été présentée au Saint-Siège et que Votre Excellence a par devers Elle.

Quelle est donc la valeur de cette supplique?

J'ai déjà eu occasion de le dire à Votre Excellence, elle n'est qu'un tissu d'exagérations, de mensonges et de calomnies. Tant que cette pièce indigne est restée dans l'ombre, elle a pu faire son chemin; aujourd'hui qu'elle est découverte, personne ne veut ni s'en reconnaître l'auteur, ni en supporter la responsabilité. Qui donc répondra de cette pièce? M. Malo la renie formellement, et il en est le seul signataire.

Dans la supposition même où il l'aurait sciemment et

librement signée, en 1881, aujourd'hui qu'il est encore en pleine possession de son jugement, suivant ce qu'a constaté Votre Excellence, il la révoque; il la trouve tellement mensongère, tellement calomnieuse, tellement indigne en un mot, qu'il la désavoue librement et de sa propre volonté, qu'il ne veut pas emporter dans la tombe et au tribunal du Souverain Juge la responsabilité de ce document.

Y a-t-il quelqu'autre nom responsable, car enfin j'ai peine à croire que cette supplique, sur laquelle on a décidé le Saint-Siège à déclarer l'opportunité de diviser mon diocèse, se trouve réduite à la proportion d'une pièce anonyme et sans auteur qui en réponde? Qui donc va parler pour cette pièce? Qui va en soutenir les avancés, prouver la justesse de ses raisonnements, répondre des accusations qu'elle contient? Personne. M. Malo en était le seul signataire et il la renie. Et s'il n'y a personne pour répondre de cette pièce, que deviennent les avancés qui y sont faits? Et si ces avancés se trouvent renversés par là même, comme il n'y a pas à en douter, si toute la pièce tombe du coup, comment qualifier l'action de ceux qui, à force d'intrigues ont réussi à faire prendre au Saint-Siège, sur une pièce de cette nature, la détermination si grave de diviser un diocèse sans consulter ni l'Ordinaire, ni l'Episcopat de la Province, ni le clergé diocésain, ni aucun des intéressés?

Je sais que, entrevoyant déjà ces conséquences, et s'apercevant du faux pas qu'ils avaient fait, les auteurs de ces intrigues, dès l'été dernier, pendant que j'étais encore à Rome, ont crié à la nécessité d'une nouvelle pétition, signée cette fois de noms responsables. Cette pétition est aujourd'hui par devers Votre Excellence, je le sais aussi. Mais cette nouvelle demande de division de mon diocèse, postérieure à la décision du Saint-Siège, en supposant qu'elle serait fondée, ce que je n'admets nullement, ne peut en tous cas, avoir un effet rétroactif; elle ne saurait faire que le Saint-Siège n'ait pas décrété l'opportunité de diviser mon

diocèse, ni que ceux qui l'ont amené à cette détermination ne l'aient fait à l'aide d'un document indigne et sans valeur. Cette nouvelle demande du mois de septembre 1883 a été faite pour couvrir les vices de la première qui devenaient évidents, et elle est nulle devant la décision du Saint-Siège du mois de février 1883.

Cette Supplique du 6 août 1881 a eu encore pour effet, comme plusieurs actes antérieurs des anciens pétitionnaires, de faire de la question de la division de mon diocèse une affaire litigieuse au premier chef.

Les faux que l'on a commis, les supercheries et les mensonges qui ont été employés, les accusations injurieuses et calomnieuses dont on s'est servi pour le besoin de la cause et tout cela à mon insu, ont fait de cette question, une affaire contentieuse dans laquelle la procédure juridique est nécessaire. Il y a lieu à procès et même à double procès.

Le clergé et les fidèles diocésains ont été attaqués dans leurs droits; par l'entremise de leur chef, ils ont demandé justice, et ils ont droit de l'obtenir. Ils ont demandé à comparaître devant le tribunal compétent, et à être confrontés avec leurs accusateurs et leurs agresseurs, pour que la vérité se fît jour, et que leurs griefs fussent redressés. D'un autre côté, j'ai été, moi, attaqué personnellement et je suis sous le coup d'accusations graves, accusations qu'on m'a toujours cachées, que Votre Excellence, le 13 novembre 1883, a dit à mon Grand-Vicaire ne pas exister (P. J., numéro 7) pendant qu'Elle avait en sa possession la Supplique arguée de faux sus-mentionnée, et qui ne sont arrivées à ma connaissance que par accident; voilà pourquoi j'ai demandé à être mis également en face de mes adversaires, et à être aussi confronté avec eux, afin qu'au moins l'honneur épiscopal fût sauvegardé par la reconnaissance et le châtiment des coupables.

On a voulu faire une objection de ce que la bonne foi du Saint-Siège aurait été surprise, et de ce qu'il importe souve-

rainement que la sagesse de ses décisions soit sauvegardée. L'objection ne peut valoir. Que la bonne foi du Saint-Siège ait été surprise, c'est ce que voit aujourd'hui le pays entier, qui a les yeux sur cette cause; c'est ce que déplorent amèrement tous les bons catholiques, qui, en présence de ce fait, s'alarment pour leur foi même; c'est ce que reconnaissent également tous les ennemis de l'Eglise, qui s'en réjouissent et en espèrent un triomphe pour le mal. Mais comment peut-on prétendre que, sous de telles circonstances, la sagesse de la Cour romaine serait sauvegardée en laissant l'injustice sans répression, en assurant par son silence le succès de l'intrigue et de la malhonnêteté, en laissant un nouveau scandale s'ajouter au scandale déjà causé? C'est, au contraire, dans la proclamation de la vérité et dans le rétablissement de la justice qu'a toujours brillé et que brillera toujours la sagesse du Saint-Siège. C'est dans le redressement des griefs et dans le châtiment des coupables que la confiance trouvera un solide appui, que la foi s'affermira, et que le dévouement puisera une nouvelle force et une plus grande fermeté.

Il convenait aussi, Excellence, de calmer, par la garantie d'une enquête canonique, l'agitation si profonde des esprits. Dès que la promesse d'une telle enquête aurait été faite, les méchants auraient été forcés d'attendre dans le silence, et ils auraient cessé d'insulter les vrais enfants de l'Eglise; tandis que ceux-ci auraient repris confiance, dans l'espoir de voir bientôt les scandales finir et un remède efficace appliqué à nos maux.

Il convenait encore et particulièrement de protéger Votre Excellence, qui se trouvait exposée à être accusée à Rome pour ses actes de justice et d'énergie, et qui se serait alors trouvée dans l'impossibilité de justifier sa conduite auprès du Saint-Père, si Elle n'avait eu entre les mains des pièces juridiques.

C'est pourquoi, aussitôt que je suis informé d'une ma-

nière officielle, de l'examen *ex parte* fait par Votre Excellence à Bécancourt comme susdit, ne voulant pas admettre ce procédé en aucune façon, ni compromettre mon droit à une enquête canonique, je le récuse comme injuste, nul et d'aucune valeur dans l'examen de l'affaire de la division de mon diocèse; je proteste respectueusement contre cette démarche de Votre Excellence, et j'en demande et en demanderai la nullité par toute voie que de droit.

Daté, scellé, signé et contresigné aux Trois-Rivières, en notre palais épiscopal, ce vingtième jour de février de l'année mil huit cent quatre-vingt-quatre.

† L. F. Ev. des Trois-Rivières.

Par ordre,

F. X. Cloutier, Ptre, Chancelier.

Nous ne trouvons d'autre réponse à ces observations, qu'une lettre du Commissaire apostolique datée du 19 avril, par laquelle Son Exc. Mgr Smeulders annonce à Mgr Laflèche que la division de son diocèse ne paraît pas opportune au bien des âmes confiées à ses soins paternels, mais le priant de tenir cette décision secrète jusqu'à l'occasion favorable, sans doute prochaine de la divulguer[1].

Voilà donc Mgr Laflèche tranquillisé. Le sympathique Commissaire apostolique avait d'ailleurs tant à cœur de lui assu-

---

1. *Laudetur Jesus Christus, qui resurrexit a mortuis.*

Illmo ac Rmo. Domino,

Dno Ludovico Francisco Laflèche, Diocesis Trifluvianæ, Episcopo.

Marianapoli hac die 19 Aprilis 1884.

Illme ac Rme Domine,

Dum adjuncta transmitto, quæ requisivisti, Documentorum apographa, unâ annuntio Tibi, quæstionem motam de divisione Diocesis Trifluvianæ, esse resolutam. Proposita divisio, habita ratione circumstantiarum interim mutatarum, neque necessaria videtur neque saluti animarum utilis. Quapropter portio populi fidelis, a Christi in terris Vicario et Pastore Universali pastorali Tuæ sollicitudini commissa, pio Tuo regimini ac paternæ curæ indivisim concredita atque commendata remanet.

Hanc principalis quæstionis solutionem Tibi annuntio, ut omnem de eâ iniquietam curam seponas; precor tamen Te, ut velis eam adhucdum aliquantisper secretam tenere, donec bonâ occasione, quam brevi adfuturam

rer ce réconfortant apaisement que, dès le 23 avril 1884, il lui faisait écrire par son secrétaire ce qui suit :

A Sa Grandeur Mgr L. F. Laflèche,

Evêque des Trois-Rivières,

Monseigneur, Son Excellence, le Commissaire Apostolique est bien désireux de savoir si sa lettre à Votre Grandeur datée du 19e, Vous est parvenue.

Un petit mot de Votre part, Monseigneur, mettrait fin à ce doute, c'est pour cela que je prends la liberté de le solliciter de Votre Grandeur.

Je profite avec bonheur de cette occasion pour féliciter de tout mon cœur Votre Grandeur de l'heureuse nouvelle que contenait la lettre de Son Excellence et j'espère que tout le reste se décidera aussi pour la plus grande gloire de Dieu.

Daignez agréer, etc.

G. F. DE BIE, Sec.

Montréal, 23 avril 84.

Mgr Laflèche s'empresse de répondre ce qui suit, formulant des réserves bien naturelles :

A Son Excellence, DOM HENRI SMEULDERS, *Commissaire Apostolique au Canada.*

Excellence, J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de Votre Excellence, en date du 19 du courant, par laquelle V. E. me fait connaître dans les termes suivants le jugement qui a été porté sur la question de la division de mon diocèse : « ... *Annuntio tibi quæstionem motam de divisione diœcesis Trifluvianæ esse resolutam. Proposita divisio habitâ ratione circumstantiarium interim mutatarum neque necessaria videtur neque saluti animarum utilis*"...

Tout en prenant acte de ce jugement sur le fond de la

---

conjicio, eam meliori utiliorique modo notam facere possis. Cætera tranquillo animo et cum bonâ in Deo fiduciâ peragito.

Devotissimus Tuus in Christo servus,

D. HENRICUS SMEULDERS, O. C.

Com. Apost.

question, je ne puis m'empêcher de me plaindre de ce que V. E. n'a pas jugé en cela le litige que le Saint-Siège me paraît l'avoir chargée de juger.

Je n'ai pas compris, par les paroles que N. T. Saint-Père le Pape lui-même m'a adressées, dans l'audience que Sa Sainteté a bien voulu m'accorder au moment de mon départ de Rome, l'automne dernier, que V. E. fût chargée de se rendre au Canada pour y juger des événements futurs, ou du changement de circonstances qui pourrait survenir à l'égard de la division de mon diocèse. Il s'agissait pour le Saint-Siège de bien connaître la valeur des raisons et des motifs invoqués par les pétitionnaires de la division, dans leur supplique à cet effet; et V. E. a dû être chargée, comme du reste, Elle a bien voulu me déclarer, le 30 octobre dernier, qu'elle l'était en effet, de venir s'enquérir sur les lieux de ce que valaient ces raisons et ces motifs.

Je n'ai entrepris le voyage de Rome, le printemps dernier, que parce que j'étais bien convaincu que les informations fournies au Saint-Siège n'étaient point fondées; et les représentations que j'ai faites à ce sujet au Saint-Père ont déterminé Sa Sainteté à m'accorder la faveur de faire reconsidérer la décision, qui avait été rendue sur ces informations.

Toute la question se réduisait à constater sûrement si le Saint-Siège avait été informé avec honnêteté et justice, dans le but de promouvoir les intérêts de notre sainte religion, ou si sa bonne foi avait été surprise. Dans le premier cas, la décision rendue devait être maintenue; dans le second, elle devait être révoquée, vu que l'autorité du Saint-Siège ne doit pas ni ne veut servir à favoriser l'injustice ou la malice des hommes.

Dans la conviction que l'enquête voulue et ordonnée par le Saint-Père allait faire briller la vérité sur tout ce qui concerne cette affaire, je quittai Rome presque en même temps que V. E. pour revenir dans mon pays soutenir le débat, qui allait s'y engager.

Mon premier soin en arrivant a été de demander à V. E. de vouloir bien me faire connaître la teneur même de la demande, qui avait été faite au Saint-Siège de diviser mon diocèse, et les pièces qui avaient été produites à l'appui de cette demande, afin de me mettre en état de contredire ce qui s'y trouverait de faux ou d'erroné. J'ai en même temps prié V. E. d'obliger les auteurs de cette demande, à prouver en ma présence la vérité de leurs allégués.

Votre Excellence n'ayant pas accédé à mes supplications, des personnes étrangères m'ont par hasard fait connaître que le Saint-Siège avait été saisi d'une demande de division du diocèse, portant la signature de l'abbé S. Malo, curé de Bécancourt et doyen du clergé de mon diocèse, à la date du 6 août 1881.

Mais comme cette information manquait d'authenticité, je me suis adressé à V. E. pour savoir si cette demande de l'abbé S. Malo avait réellement été présentée au Saint-Siège : ce que V. E. a reconnu avoir été fait.

Cette supplique de l'abbé S. Malo est donc celle sur laquelle le Saint-Siège a jugé opportun le temps de diviser mon diocèse. Or, cette demande, outre qu'elle repose sur des allégations exagérées, fausses, calomnieuses pour mon clergé et pour ma personne, et sur des hors-d'œuvre, n'est, de plus, rien autre chose qu'un faux, suivant les déclarations plusieurs fois répétées de la manière la plus solennelle par l'auteur présumé, l'abbé S. Malo.

Votre Excellence sait que j'ai ainsi argué de faux devant Elle cette supplique du 6 août 1881, et que j'ai demandé, à différentes reprises, d'en faire la preuve.

Il est donc arrivé que le Saint-Siège a jugé opportun de diviser mon diocèse, sur les représentations les plus fausses et sur des pièces arguées de faux.

Sur mes pressantes supplications, le Saint-Père avait ordonné que toutes ces choses fussent mises au grand jour, afin que, la vérité étant connue, le bien de la religion fût par là procuré; et cependant, je regrette de le constater,

V. E., envoyée au Canada à cette fin, n'a pas encore obligé les personnes, qui ont demandé la division de mon diocèse, à prouver la vérité et l'honnêteté des motifs de leur demande; Elle ne m'a pas accordé l'enquête que j'ai demandée à quatre reprises; Elle ne m'a pas entendu sur la question: et voilà qu'Elle m'annonce qu'il a été décidé que mon diocèse ne doit pas être divisé, à raison du changement de circonstances survenu depuis le décret du Saint-Siège, ou depuis son arrivée au pays.

Sous de pareilles circonstances, m'est-il permis de croire que les volontés de N. T. Saint-Père le Pape ont été remplies?

C'est la quatrième fois, depuis dix ans, que le Saint-Siège est appelé à se prononcer sur la division de mon diocèse!

En 1875, un certain nombre de prêtres demandèrent au Saint-Siège cette division. Celui-ci renvoya la pétition aux Evêques de la province, qui se prononcèrent, le 23 mars 1876, presque à l'unanimité contre le projet. Deux seulement furent favorables au démembrement, et encore l'un d'eux ne le fut que conditionnellement « pourvu que la chose pût se faire sans injustice pour les créanciers de l'Evêché ».

Cela n'empêcha pas le Préfet de la Propagande d'alors, le Cardinal Franchi, de m'écrire, à la date du 24 mai 1876, que, vu que trois évêques suffragants avec l'Archevêque avaient fait savoir à la Sacrée Congrégation que la division du diocèse des Trois-Rivières était non seulement utile mais même nécessaire, les Eminentissimes Cardinaux allaient s'occuper de l'affaire.

Je fis des représentations, et la chose en resta là. En 1877-1878, l'affaire revint devant Mgr Conroy, Délégué Apostolique, qui trouva que c'était « un non-sens d'ériger un nouveau diocèse à Nicolet ». Le Cardinal Siméoni, devenu Préfet de la Propagande, confirma cette manière de voir en m'écrivant, le 6 avril 1878, que la demande des pétitionnaires n'étant pas appuyée du suffrage des Evêques de la pro-

vince, ne pouvait être accordée, et que les choses resteraient comme elles étaient.

En 1881, une nouvelle requête, portant la signature prétendue de l'abbé S. Malo, est présentée au Saint-Siège, et le 18 février 1883, le Saint-Siège juge qu'il est opportun de diviser le diocèse.

Je fais de nouvelles représentations, et finalement V. E., envoyée par le Saint-Siège, juge que, vu le changement de circonstances, la division du diocèse n'est ni nécessaire, ni utile au salut des âmes.

Mais cette dernière fois, je découvre que je suis accusé et calomnié de la manière la plus grave, de même que mon clergé, et cela dans le but de me faire perdre tout crédit auprès de mes ouailles et auprès du Saint-Siège; et il advient que je reste accusé et calomnié, quoique chargé de continuer à paître mon troupeau.

Outre les accusations et les calomnies contre ma personne et contre mon clergé, il y a eu dans cette affaire beaucoup d'intrigues et de supercheries; et les calomniateurs, les intrigants, les complices restent impunis.

J'ai éprouvé des torts considérables en tout cela, on m'a forcé injustement de faire de grandes dépenses et de m'imposer beaucoup de sacrifices; et ces torts faits pourtant en pleine connaissance de cause, restent sans réparation.

Sous de telles circonstances, je ne puis m'empêcher de protester respectueusement, et de faire remarquer que non seulement il y a injustice à mon égard, mais que le prestige du Saint-Siège en souffre. Aussi est-il de mon devoir de m'adresser de nouveau à Votre Excellence, et de lui dire que, tout en prenant acte du jugement qui vient d'être rendu sur la question de la division de mon diocèse, je demande avec plus d'instance que jamais qu'une enquête juridique soit faite sur la demande de division, et sur ses motifs, et sur les procédés suivis par le pétitionnaires, afin que la lumière pleine et entière soit produite, que la justice ait

son cours, et que l'autorité du Saint-Siège et le respect dû à la dignité et à l'autorité épiscopales soient par là sauvegardés.

Je prie Votre Excellence d'agréer l'assurance de mon complet dévouement.

† L. F. Ev. des Trois-Rivières.

Evêché des Trois-Rivières,
ce 28 avril 1884.

Mgr Laflèche ne pouvait décemment se contenter de cette solution qui ne tranchait rien, et laissait dans l'ombre, impunis, intrigants et faussaires. Le 23 mai 1882, il demandait encore une enquête juridique sérieuse bien que discrète.

Cependant toute cette affaire continuant à troubler profondément l'opinion dans son diocèse, Mgr Laflèche avait hâte de rassurer les fidèles en leur faisant part de la décision favorable intervenue. Il le fit par la circulaire à son clergé du 24 mai 1884, que voici, dont il communiqua, d'ailleurs, par déférence, le texte au Commissaire apostolique :

Messieurs et bien-aimés Coopérateurs,

Vous apprendrez avec bonheur, sans doute, comme je l'ai appris moi-même, que le Seigneur a écouté favorablement les ferventes prières, qui Lui ont été adressées depuis plus d'une année en faveur du diocèse des Trois-Rivières, pour le maintien de son intégrité. La division proposée de ce diocèse a été écartée à Rome, et mise de côté, comme n'étant ni nécessaire, ni utile au salut des âmes; en conséquence l'intégrité du diocèse est maintenue, et c'est une question définitivement close.

Voilà ce que m'a fait connaître Son Excellence le Commissaire Apostolique.

En me donnant cette bonne nouvelle, Mgr D. H. Smeülders ajoutait : « Je vous annonce cette solution de la *question principale*, afin que vous mettiez de côté toute inquiétude à ce sujet. »

Nous pouvons donc désormais, sur cette information officielle du Représentant du S. Siège, bannir de nos cœurs toute crainte concernant ce projet de division du diocèse des Trois-Rivières,

puisque la demande qui en avait été faire a été mise de côté et que c'est une question close; nous pouvons regarder l'avenir avec la même confiance et le même calme que nous le faisions, avant que cette regrettable question eût été soulevée, il y a dix ans.

Les informations données au S. Siège par Son Excellence, n'ont pas manqué, sans doute, de faire connaître les *faits étranges* que vous savez, et qui se rattachent à la *question principale.* Il est à croire qu'après la solution de ces *questions secondaires,* les promoteurs de ce triste projet ne seront pas tentés d'y revenir de si tôt!

Je ne doute pas que la divergence d'opinion qui avait surgi chez quelques-uns, ne disparaisse bientôt en présence de cette décision. La concorde et l'union, qui ont toujours distingué le clergé de ce diocèse, et dont je suis heureux de lui rendre témoignage en cette circonstance, n'en deviendront que plus intimes, et plus fermes que jamais. Elles continueront à faire son honneur et sa force dans l'avenir, comme elles l'ont fait dans le passé. C'est un nuage qui a assombri le ciel pendant quelque temps : mais qui ne fera que le rendre plus serein désormais.

Cette union des volontés, vous le savez, cette bonne entente des prêtres entr'eux et avec leur évêque, nous ont permis de sauver ce diocèse des graves difficultés financières où il se trouvait, il y a une vingtaine d'années, tout en pourvoyant en même temps aux besoins nombreux et pressants de l'administration et des œuvres diocésaines naissantes.

C'est encore, sans aucun doute, cette bonne entente du clergé avec son évêque, cette union intime des esprits et des cœurs qui nous donnera le moyen le plus sûr et le plus facile de conduire à bonne fin ce que nous avions si heureusement commencé.

Nous continuerons à dire avec bonheur : « *Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum* ». « Ah! que c'est une chose bonne et agréable que les frères soient unis ensemble! » Le Seigneur réjoui du spectacle si consolant d'un diocèse où les Fidèles, le Clergé, et l'Evêque n'ont qu'un cœur et qu'une âme, « *cor unum et anima una* », pour travailler à sa gloire et au salut des âmes, chacun à son poste, continuera à répandre sur nous, comme dans le passé, et sur le peuple confié à nos soins, ses plus abondantes bénédictions.

Il ne nous reste plus qu'un devoir à remplir, devoir bien doux pour des cœurs généreux, c'est celui de la reconnaissance. Nous

offrirons au Seigneur nos plus sincères remerciements pour l'heureuse solution donnée à cette question, qui nous a causé tant de soucis et d'inquiétude depuis une année. En annonçant cette bonne nouvelle aux fidèles confiés à vos soins, par la lecture de la présente, vous les inviterez à s'unir à vous dans cette commune action de grâces.

A cet effet, dans toutes les églises et chapelles du diocèse, où se fait l'office divin, on chantera un *Te Deum* solennel avec les versets et oraison ordinaires pour actions de grâces, à l'issue de la grand'messe le premier dimanche après la réception de la présente circulaire...

Sur ce je vous prie d'agréer, Messieurs et bien-aimés Coopérateurs, l'assurance de mon estime et de mon affection les plus sincères, et je demeure dans ces sentiments

Votre très humble et tout dévoué serviteur,

† L. F., Ev. des Trois-Rivières,

En recevant communication de ce projet de circulaire, Son Exc. Dom H. Smeulders répond à Mgr Laflèche ce qui suit :

Marianopoli 27 Maii 1884.

Illmo ac Rmo. Domino

DNO L. F. LAFLÈCHE, EPISCOPO TRIFLUV.

Illme ac Rme Domine,

Veneratas Tuas litteras datas die 23 currentis mensis cum adjunctis documentis et Schemate Circularis Epistolæ ad Clerum Tuæ Diocesis mittendæ, ritè accepi Litteræ illæ Tuæ mihi imprimis gratæ fuerunt et acceptæ; neque ex parte meà quidquam obstat, quominus prædictam Circularam Epistolam ad Clerum Tuum dirigas; itaque finis imponatur communi fidelium inquietudini, omnesque cum amato animarum suarum Pastore gaudeant in Domino Nostro Jesu Christo, qui consolatur suos in omni tribulatione, nec relinquit eos, qui sperant in eo.

Cum debito venerationis affectu permaneo,

Amplitudinis Tuæ Rmæ

Devotissimus in Christo servus.

D. HENRICUS SMEULDERS O. C. Com. apost,

Rome ayant ainsi approuvé, la cause était bien finie. Vous le croyez? Mais non! Ce serait oublier qu'alors l'impénétrable Taschereau veillait à Rome même. Sa victime lui échapperait, la justice aurait raison de la fourberie et de lui-même! Cela, il ne pouvait le souffrir et il donna de sa personne, au risque de se découvrir, d'attirer sur lui toute la responsasabilité, tout l'odieux de cette longue et inqualifiable cabale. Que lui importait. Il voulait la fin; en avant donc tous les moyens, et puis qui révélerait jamais sa bassesse et ses tristes agissements? L'Histoire? il l'avait faite jusque-là; il la façonnera bien aussi pour l'avenir; les trompettes de la Renommée ne sonnent-elles pas à son gré et pour sa cause seulement? Donc il intervint et avec une telle ardeur qu'aucun répit n'est plus accordé : le câble vibrera des élans de sa haine vigilante. Aussi dès le 31 mai 1884, Son Exc. Dom H. Smeulders devait écrire à Mgr Laflèche ce que voici :

Monseigneur, Je reçois à l'instant le télégramme suivant, que je me fais un devoir de vous communiquer sans délai.

Montreal, may 31 — 1884.

By telegraph from Rome,

To Smeulders — Montreal — Canada.

Instante Archiepiscopo quæstionem divisionis diocesis Trifluvianæ deferri ad congregationem. Episcopus si habet alia exponenda, exponat. (Signé) SIMÉONI.

Je vous prie, en conséquence, Monseigneur, de suspendre la circulaire que vous aviez l'intention d'adresser à Votre clergé, et à laquelle, pour ma part, je ne trouvais rien à redire. — Vous voyez que la question, « *instante Archiepiscopo* » n'est pas, comme je le croyais de bonne foi, finie. En union de prières je reste Monseigneur, de Vous, etc.,

D. HENRI SMEULDERS, O. C. Com. apost,

Le 4 juin suivant, Mgr Laflèche, qui était alors en visite pastorale à Saint-Pierre-le-Becquets, répondait au commissaire Apostolique disant :

Saint-Pierre-les-Becquets (en visite pastorale)
ce 4 de juin 1884.

A Son Excellence, Mgr D. H. SMEULDERS, *Com. apost.*

Monseigneur, Votre Excellence comprendra facilement l'étonnement que m'a causé le télégramme du Cardinal Siméoni, en date du 31 mai dernier, ainsi conçu « *Instante archiepiscopo, quæstionem divisionis diocesis Trifluvianæ deferri ad Congregationem, Episcopus si habet alia exponenda exponat* », télégramme que Votre Excellence ne communique dans sa lettre du même jour, reçue seulement hier.

En conséquence de cette dépêche, Votre Excellence me prie de suspendre la Circulaire que je lui ai communiquée et que j'ai adressée à mon clergé avec son approbation. A cela, je dois répondre qu'il est trop tard, et que cette Circulaire a été lue dans toutes les églises du diocèse, dimanche dernier, jour de la Pentecôte.

Puisque la *question principale* de la division de mon diocèse n'est pas finie, comme vous me l'aviez annoncé de bonne foi, me dites-vous, et sur des informations officielles pourtant; puisque, après ce règlement formel de la question, on me demande encore d'exposer ce qu'il me reste à dire sur le sujet, je dois rappeler à Votre Excellence; 1° que je n'ai encore rien exposé officiellement à Votre Excellence sur cette question; 2° que j'ai, dès le mois de novembre dernier, demandé, à Votre Excellence de faire une enquête juridique en cette affaire; 3° que chaque fois que les circonstances l'ont exigé, ou que l'occasion s'en est présentée, j'ai renouvelé auprès de Votre Excellence cette demande d'enquête juridique; 4° que j'ai même protesté dans l'occasion contre certaine démarche de Votre Excellence, parce qu'elle était contraire à la procédure juridique, et que je ne voulais pas qu'il se glissât là de ma part une admission capable d'affaiblir mon droit à une enquête juridique; 5° que, lorsque Votre Excellence me communiqua la nouvelle que la *question prin-*

cipale de la division de mon diocèse était réglée dans la négative « *ratione habita circumstantiarum interim mutatarum* », je lui fis aussitôt observer que trois choses essentielles à l'affaire, savoir, les raisons de la demande de division, les procédés des pétionnaires, et les accusations portées contre moi, n'étaient pas jugées, et q'en conséquence, je continuais de demander une enquête juridique sur cette affaire.

J'ajoute aujourd'hui que je renouvelle auprès de Votre Excellence avec plus d'instance que jamais, cette demande d'enquête juridique, sur toute l'affaire de la division de mon diocèse, parce que, en présence du revirement étonnant que vous me faites connaître, il sera, je pense, évident cette fois du moins pour tout le monde, que c'est là mon unique planche de salut, mon unique moyen de sauvegarder les intérêts du diocèse qui m'est confié, et de protéger le Saint-Siège contre les incroyables intrigue qui l'assiègent. C'est, du reste, un droit que l'Eglise m'accorde, et je n'ai entendu, en aucune circonstante, m'en départir, malgré les pressantes sollicitations qui m'ont été faites à ce sujet, je ne puis même le faire en conscience, car ce serait exposer mon diocèse à une ruine, sur laquelle Votre Excellence n'a plus de doute aujourd'hui.

Il est donc évident, Excellence, que, comme M. l'abbé Provencher me le dit dans la lettre ci-jointe que je vous communique, comme plusieurs hauts personnages de Rome me l'ont fait dire à différences reprises, il est évident, dis-je, que l'on « m'a fait cette concession pour m'amener à céder le reste de mes droits ». Quelle chose incroyable! Il est évident, de plus, que Votre Excellence a été trompée, et qu'Elle a elle-même aujourd'hui à se défendre contre les intrigues qui se jouent à Rome. Protéger Votre Excellence contre ces intrigues que je redoutais en toute raison, puisque je les avais plusieurs fois expérimentées et que j'en avais été la victime, était un des grands motifs qui me portaient

et qui me portent encore à demander une enquête juridique. Des pièces juridiques seules me paraissent capables d'arriver sûrement à la Sacrée Congrégation, et d'y faire voir les choses sous leur vrai jour. Aussi, je préviens Votre Excellence que j'attends en toute hâte la réponse qu'Elle jugera à propos de me faire sur ma demande d'enquête juridique, afin que, si je ne puis l'obtenir de Votre Excellence, je vois à me pourvoir ailleurs. Je la préviens de plus que je vais prendre des mesures immédiatement, pour présenter à qui de droit les plaintes que j'ai à formuler contre certains employés de la Propagande, plaintes que je lui ai fait connaître en substance à la dernière entrevue que j'ai eu l'honneur d'avoir avec Elle. Je l'informe encore que je vais écrire directement au Saint-Père, pour lui dévoiler les intrigues qui l'entourent, pour lui faire connaître cette véritable ligne de circonvallation qu'on m'assure être établie autour de sa Personne sacrée pour empêcher les informations exactes et véridiques sur mes affaires de Lui arriver. J'ose même prier Votre Excellence de vouloir bien le faire de son côté : la justice, l'honneur du Saint-Siège et votre propre personne y sont grandement intéressés. N'est-il pas évident, en effet, qu'aussi longtemps que les informations sur nos affaires, surtout si elles ne sont qu'officieuses, passeront par ces employés de la Propagande, tout mourra là, ou en sortira après un travertissement complet?

Je ne vous cache pas, Excellence, que je suis profondément affligé de voir une telle manière d'agir; et, quand je considère les tristes conséquences que ces procédés vont avoir pour le Saint-Siège, j'en suis effrayé. Que va, en effet, penser de cela le clergé du diocèse, à qui j'ai annoncé officiellement, sur vos informations et avec votre approbabation, que le projet de division avait été écarté *à Rome* et que la question de la division était close?

Que va en penser le pays entier, qui a depuis si longtemps

les yeux sur cette affaire, et qui connaît déjà sans doute ce règlement désormais *illusoire* de la question?

Votre Excellence comprend assurément qu'avant tout, il faut arrêter toute démarche et tout procédé devant la Sacrée Congrégation de la Propagande sur cette affaire de la division de mon diocèse, afin que j'aie le temps de faire au préalable mon exposé juridique. Que Votre Excellence veuille donc prendre les mesures pour cela!

Si vous jugez nécessaire que j'interrompe ma visite pastorale, pour vous rencontrer et procéder à l'enquête, veuillez me le faire savoir: je me rendrai aussitôt à vos désirs. Ne perdons pas de vue cependant que l'interruption subite de cette visite éveillera bien des soupçons, et causera, en définitive, un nouveau scandale, qui rejaillira sur le Saint-Siège, en même temps qu'il me discréditera moi-même. S'il n'y a pas de risque, je pense qu'il serait mieux d'attendre à la fin de ce mois, où je dois aller à Montréal pour la fête de la Saint Jean-Baptiste, et où nous pourrions nous entendre facilement sans causer aucune alarme.

Je prie toutefois Votre Excellence de vouloir bien me faire savoir au plus tôt si Elle m'accorde l'enquête juridique, et ce qu'elle entend faire.

Je prie également Dieu de venir en aide à Votre Excellence dans cette circonstance difficile, et je demeure,

de Votre Excellence.

Le très humble et très dévoué serviteur en Jésus-Christ.

† L. F. Ev. des Trois-Rivières.

Mgr Smeulders répond aussitôt:

Montréal, 9 juin 1884.

A Sa Grandeur, Monseigneur Laflèche, Evêque des Trois-Rivières,

Monseigneur, J'ai communiqué à Votre Grandeur, sans délai, le télégramme reçu le 31 mai dernier, cependant il est arrivé

trop tard à votre connaissance, pour arrêter la publication de la Circulaire, que j'avais trouvée correcte. Nous ne sommes donc pas en faute, ni l'un ni l'autre, quant à cette publication, qui a provoqué la joie de vos diocésains, ranimé les bons catholiques des autres diocèses, et m'a fait entendre des félicitations des hommes les plus remarquables du pays. Eh bien Monseigneur, laissez donc la Circulaire qui est venu trop tard, dans le silence. Nous savons maintenant, que c'est « *instante Archiepiscopo* » que la vilaine question est pour retourner sur le tapis. Peut-être nous avons affaire à un mal qui n'est pas arrivé pour nuire. Aussi j'ai écrit à Rome de différer la Position, et de vous accorder le temps de préparer votre défense, et surtout de m'autoriser à faire l'enquête que vous demandez. Quand j'aurai reçu une réponse, je vous la ferai savoir, et nous nous entendrons sur ce qu'il y aura à faire.

Veuillez agréer l'hommage de mon respectueux dévouement, avec lequel je reste en union de prière. De Votre Grandeur, le très humble Serviteur, D. H. SMEULDERS O. C., Com. Apost.

Et maintenant qu'on s'en accommode ou qu'on ne s'en accommode pas, le principal coupable dans toute cette vilaine affaire, vilaine à tant de titres divers qui apparaissent au grand jour, ou s'effacent dans une ombre transparente et n'ont rien de commun avec la justice, ni avec l'honnêteté, n'est autre que l' « *Instans archiepiscopus* » c'est-à-dire TASCHEREAU. Le Commissaire Apostolique nous le désigne, disant : Du moins, nous savons maintenant que c'est — INSTANTE ARCHIEPISCOPO — que la vilaine question est retournée sur le tapis.

Nous donnerons la suite de la correspondance échangée entre Mgr Laflèche et le Commissaire Apostolique, sans commentaire, leur sens et leur portée ne laissant subsister aucune ambiguïté :

Evêché des Trois-Rivières, 16 juillet 1884.

A Son Exc. Mgr D. M. Smeulders, Com. Apost.

Monseigneur, Votre Excellence me disait dans sa lettre du 9

juin dernier : « J'ai écrit à Rome de différer la Position, et de vous accorder le temps de préparer votre défense, et surtout de m'autoriser à faire l'enquête que vous demandez. Quand j'aurai reçu ma réponse, je vous la ferai savoir, et nous nous entendrons sur ce qu'il y aura à faire. »

Ayant terminé ma visite pastorale, je désire me mettre à l'œuvre sans délai, et préparer les documents nécessaires à l'enquête juridique que j'ai demandée. Il y a déjà plus d'un mois que Votre Excellence a demandé à Rome les pouvoirs à cet effet; je la prie de me faire connaître le résultat de cette demande aussitôt qu'Elle l'aura reçu, ce qui ne peut tarder longtemps.

En attendant, je la prie de me donner communication des Lettres Apostoliques, par lesquelles le Saint-Siège vous a chargé de ce qui concerne la question de la division du diocèse des Trois-Rivières, ainsi que communication des pièces qui sont au dossier de cette affaire. La connaissance de ces documents m'est nécessaire pour commencer mon travail.

Votre Excellence voudra bien aussi me faire connaître, aussitôt qu'Elle le pourra, l'époque précise de sa venue aux Trois-Rivières.

En attendant l'honneur et le plaisir de son séjour ici, je vous prie d'agréer, etc.

† L. F. Ev. des Trois-Rivières.

Montréal, 22 juillet 1884.

A S. Gr. Mgr Laflèche, Evêque des Trois-Rivières.

Monseigneur, Attendant tous les jours une réponse de Rome, j'ai tardé à répondre à votre honorée lettre du 16 courant. Jusqu'ici, je n'ai encore rien reçu. Cependant je voudrais soumettre confidentiellement à votre examen quelques documents, qu'il est dans mon pouvoir de vous communiquer; mais je ne puis pas vous les envoyer par la poste; de plus, je désirerais beaucoup avoir une entrevue avec Votre Grandeur. Ne vous serait-il pas possible, Monseigneur, de faire une petite excursion à Montréal? Je suis a votre disposition tous les jours, et j'aimerais vous voir le plus tôt possible.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon respectueux dévouement, avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc...

D. Henri Smeulders, O. C. Comm. Apost.

A Son Exc. Dom Henri Smeulders, Com. Apost. au Canada.

Excellence, J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 22 courant, par laquelle Votre Excellence me fait connaître 1° qu'Elle n'a pas encore reçu de Rome la réponse à Sa lettre du commencement du mois de juin, demandant pour Elle « l'autorisation de faire l'enquête » que je demande; 2° qu'Elle « voudrait soumettre confidentiellement à mon examen quelques documents », ce pourquoi Elle désire que je me rende à Montréal le plus tôt possible, et que j'aie une entrevue avec Elle.

Tout d'abord, je prends la liberté de faire remarquer à Votre Excellence qu'Elle ne m'a pas honoré d'une réponse à ma demande deux fois formulée par écrit, savoir : le 16 avril 1884 et le 16 juillet courant, de vouloir bien me donner communication des Lettres Apostoliques, en vertu desquelles Votre Excellence est chargée par le Saint-Siège de traiter l'affaire de mon diocèse. Cette demande, que je renouvelle présentement pour la troisième fois, repose cependant sur des motifs que je crois très graves. Il appert en effet par les paroles que Sa Sainteté Léon XIII a daigné m'adresser lors de mon départ de Rome, l'été dernier, ainsi que par celles que Sa Sainteté a dites à Votre Excellence, suivant ce que V. E. m'a déclaré à notre entrevue du 30 octobre dernier, que V. E. a été chargée par le Saint-Père de faire enquête sur l'affaire de mon diocèse. De là il faut conclure que, *ex officio*, et d'après les lois de l'Eglise, Votre Excellence est revêtue du pouvoir nécessaire à faire l'enquête juridique que je demande sur cette affaire.

Il appert cependant, d'un autre côté, par les paroles que V. E. ma écrites le 9 juin dernier, à savoir, qu'Elle avait écrit à Rome pour être autorisée à faire l'enquête demandée, que les Instructions données à V. E. ne sont pas en conformité avec les volontés si clairement exprimées du Souverain Pontife. Je suis du moins forcé de le conclure.

Et si les Instructions que V. E. a reçues ne comportent

pas l'enquête voulue par le Saint-Père, il n'est pas étonnant que Votre demande « d'autorisation à faire l'enquête demandée » soit encore sans réponse à un mois et demi de date. Il ne serait pas même impossible, vu ce qui est déjà arrivé, qu'elle resterait sans réponse, du moins sans réponse favorable, pendant tout le temps requis pour que les intrigues, qui semblent visiblement se jouer à Rome, puissent faire leur chemin.

Je me permettrai de rappeler ici ce que j'avais l'honneur de dire à V. E. lors de notre dernière entrevue, qu'il me paraît que, sous de telles circonstances, Elle devrait faire connaître directement au Saint-Père comment Ses volontés suprêmes sont méconnues.

Pour moi, je veux continuer de travailler à le faire dans la mesure de mes forces, pour l'honneur du Saint-Siège et dans l'intérêt de la justice, et le bien des âmes qui me sont confiées. Voilà pourquoi, je prie une troisième fois V. E. de vouloir bien me donner communication de ses Lettres Apostoliques, afin que je puisse fournir par là, comme tout le fait présumer, la preuve certaine que l'on a voulu mettre V. E. en demeure de ne pas accomplir les intentions du Saint-Père. En tous cas, cela me permettra de découvrir plus sûrement où se trouve l'obstacle à l'accomplissement des volontés du Souverain Pontife, et au cours de la justice.

Votre Excellence comprendra de plus que pour peu que la réponse de Rome se fasse encore attendre, nous serons bien forcés de considérer ce retard comme une tactique de ceux à qui il a plu de se faire nos adversaires déclarés et les ennemis irréconciliables de nos droits. Plus que jamais alors, il deviendra nécessaire de se plaindre d'eux, au lieu de s'en rapporter à leurs avis et à leur direction, qui évidemment sont voués à des intérêts étrangers plutôt qu'à la cause du bien et à celle de la justice. Nous devrons en finir avec eux, avant qu'ils aient eu le temps de remanier la question de la division de mon diocèse, sans enquête

juridique et sans rapport officiel de votre part : ce qui papaît être leur plan bien arrêté, d'après des informations que j'ai lieu de croire exactes. Au reste, les sévères appréciations qu'a provoquées dans le pays la rumeur que la question de la division du diocèse allait être reconsidérée, et les paroles d'un véritable mépris pour la Cour de Rome qui s'en sont suivies de tous côtés, créent une nécessité pressante de mettre fin à de si indignes menées et de faire cesser au plus tôt un tel scandale.

Votre Excellence me fait l'honneur de me dire en second lieu qu'Elle « voudrait soumettre confidentiellement à mon examen quelques documents », et en conséquence, Elle me prie de me rendre à Montréal le plus tôt possible.

Votre Excellence comprendra facilement que, comme il est devenu évident que seuls des procédés juridiques peuvent rendre la vérité et la justice victorieuses des odieuses manœuvres qui leur font obstacle, je ne puis, quoiqu'avec regret, me rendre à Ses désirs, devant m'en tenir strictement aux procédures officielles et régulières.

Enfin, Excellence, comme je suis bien convaincu que l'enquête que je demande me sera accordée, aussitôt que nous aurons réussi à faire connaître au Saint-Père les intrigues qui se jouent autour de Lui, Sa Sainteté n'ayant à cœur que d'avoir la lumière pleine et entière sur la question difficile qui nous occupe, je dois commencer immédiatement à me préparer à cette enquête, et en conséquence, j'attends avec confiance les Lettres Apostoliques, dont je vous ai officiellement demandé communication, et toutes les pièces relatives à l'affaire de mon diocèse, lesquelles ont déjà été aussi plusieurs fois régulièrement demandées.

Je demeure avec la plus haute considération, etc.

† L. F., Ev. des Trois-Rivières.

Evêché des Trois-Rivières,
ce 24 juillet 1884.

Montréal, 27 juillet 1884.

A S. Gr. Mgr Laflèche, Evêque des Trois-Rivières.

Monseigneur, Mais ce que vous exigez avec tant d'instance ne dépend pas de moi, et n'est pas dans mon pouvoir de vous accorder. Je ne puis pas vous envoyer « les Letres Apostoliques en vertu desquelles vous me supposez chargé de traiter l'affaire de votre diocèse », pour la bonne raison, que je n'ai pas de telles lettres, qui regardent spécialement cette affaire. Je n'ai que le Bref de nomination de Commissaire Apostolique, qui a été publié, et qui vous est certainement connu, et dont d'ailleurs je vous aurais donné lecture, interprétation et copie si vous l'aviez voulu, et si vous vous étiez rendu à l'entrevue que je vous ai proposée. Mais, vous le savez, dans ce document il n'y a rien de particulier relativement à l'affaire de votre diocèse. Aussi cette affaire ne paraît pas avoir été la raison déterminante de ma mission en ces lieux. D'ailleurs, et c'est positif, je n'ai pas le pouvoir de porter un jugement sur cette affaire. Je ne dois, ni ne puis faire autre chose que faire une relation *de commodo et incommodo divisionis.* Voici les termes textuels : « Referira quanto creda utile la progettata divisione della diocesi di Trois-Rivières ». Maintenant, vous comprendrez facilement, Monseigneur, en quel sens j'ai donné ma relation dans le temps. Le résultat vous l'a fait connaître suffisamment. J'ai écrit, et je l'écrirai encore, que la division de ce diocèse n'est ni nécessaire, ni utile au salut des âmes. Mais l'archevêque de Québec, appuyé par quelques-uns des évêques de la Province, prétendent le contraire. Il s'est rendu à Rome pour me contredire et pour y plaidoyer le contraire. Vous connaissez le télégramme : « Instante archiepiscopo, etc ». Il va sans dire, Monseigneur, que l'affaire est maintenant plus à Rome qu'ici ; mais cela ne dépend pas de moi, ni je ne puis rien y faire.

Quant à l'enquête que vous exigez, Monseigneur, je ne

puis pas l'entreprendre sans une autorisation et des instructions spéciales, que je n'ai pas. Vous devez bien comprendre que par mon mandat je suis astreint à la question *de commodo et incommodo divisionis,* sur laquelle vous pourriez vous-même me procurer les meilleurs renseignements. Et c'est pour cela aussi, Monseigneur, que je suis obligé à me refuser à toutes vos demandes, qui ne se rattachent pas à cette question, et soyez bien persuadé que cela ne dépend pas de ma volonté. Pour ma part, je serais très aise de vous contenter en tout, mais ce qui est contraire à mon devoir, je ne puis pas le faire. Vous avez votre correspondant et vos avocats à Rome. Faites-vous autoriser à demander toutes les pièces que vous voulez, et, si je les ai, je vous les communiquerai sans la moindre difficulté : mais, sans cette autorisation, je ne puis pas le faire. Soyez donc bien persuadé, Monseigneur, de ma bonne volonté à votre égard, mais ne me demandez pas de choses que je ne puis pas vous accorder sans agir contre mon devoir.

Voilà, Monseigneur, ce que j'ai cru devoir porter à Votre connaissance pour vous faire bien comprendre ma position dans cette affaire, qui n'est rien moins qu'agréable pour moi, et que j'aurais réglée depuis longtemps, si cela avait été dans mon pouvoir, et, vous n'en doutez pas, je crois, vous en auriez été content sous tous les rapports.

Enfin, Monseigneur, ce que je viens de vous écrire est tout à fait *confidentiel,* et ne doit servir que pour votre usage particulier dans l'affaire que nous traitons. Et à cette occasion, permettez-moi de vous exprimer une certaine crainte que j'ai, que vos adversaires à Rome ne fassent valoir contre vous la grande publicité qu'on a donnée à cette affaire, et qu'on ne fasse croire que vous en avez appelé à l'opinion publique, et que de simples laïcs se posent en juges d'une question purement ecclésiastique et exclusivement du ressort du Saint-Siège. Et quoique ce ne soit pas la vérité, des adversaires habiles peuvent représenter le fait

sous un aspect défavorable. Avec cet avis, que je vous exprime dans toute la sincérité de mon cœur, veuillez agréer, Monseigneur, l'hommage de mon profond respect, avec lequel j'ai l'honneur d'être, etc.,

D. HENRI SMEULDERS, O. C., Com. Ap.

A Son Exc. Dom Henri Smeulders, Com. Apost.

Excellence. Je remercie cordialement V. E. des sentiments de bienveillance qu'Elle m'exprime dans sa lettre du 27 ultimo, et je prends en même temps la liberté de Lui donner quelques mots d'explication, en réponse aux reproches qu'Elle m'y fait.

J'ai déjà eu l'honneur de donner à V. E. les graves raisons pour lesquelles j'ai demandé communication des pièces relatives à l'affaire de mon diocèse, et des pouvoirs conférés à V. E. de traiter cette affaire. Si j'ai dû me montrer importun en renouvelant souvant cette demande depuis bientôt neuf mois, c'est que je n'ai jamais eu l'honneur d'une réponse avant le 27 ultimo. Si V. E. avait bien voulu me dire, dès le commencement, qu'Elle n'avait pas la libèrté de m'accorder ce qui je demandais, j'aurais aussitôt cessé d'exiger d'Elle avec tant d'instance ce qu'Elle m'aurait déclaré n'être pas en son pouvoir.

D'un autre côté, je ferai remarquer à V. E. que je ne Lui ai pas demandé communication de Lettres Apostoliques, qui regardassent *spécialement* ou *exclusivement* l'affaire de mon diocèse; j'ai simplement demandé à connaître la Commission quelle qu'elle fût, spéciale ou incidente, en vertu de laquelle V. E. était chargée de s'occuper de l'affaire, qui me touche plus particulièrement.

V. E. me dit qu'Elle n'a que le Bref de nomination de Commissaire Apostolique, qui a été publié, et dans lequel il n'y a rien de particulier relativement à l'affaire de mon diocèse. J'ai sous les yeux ce Bref, ou du moins la traduc-

tion française qui en a été publiée par la « Vérité », numéro du 3 novembre 1883, et, en effet, je n'y vois rien qui ait trait à l'affaire de mon diocèse, que cette phrase peut-être, dont le sens indéterminé pourrait s'appliquer à cette affaire; « nous avons voulu en même temps le charger de traiter quelques autres affaires ecclésiastiques qui regardent la même contrée ».

Je n'y vois rien qui puisse traduire avec la moindre fidélité les mots : « Referira quanto creda utile la progettata divisione della diocesi di Trois-Rivières », que vous voulez bien me citer textuellement. D'où il me faut conclure que ces mots sont le texte d'un autre document, qui est nécessairement officiel comme le premier, puisque c'est là ce qui détermine la mission de V. E. vis-à-vis mon diocèse en particulier. Que j'aurais été heureux, et qu'il me serait encore utile de posséder une copie authentique de cette pièce, à l'aide de laquelle ma position serait plus clairement dessinée! V. E. me fera sans doute la justice de croire qu'en demandant cette communication, ou toute autre, je n'ai nullement eu l'intention de demander ce que V. E. ne pouvait m'accorder sans manquer à son devoir; mais qu'au contraire j'avais pour but d'accomplir aussi fidèlement que possible l'un de mes plus impérieux devoirs, celui de protéger mon diocèse menacé, et d'user pour cela d'un droit que me confèrent les saints canons.

V. E. me dit que par ces paroles, Referira, etc., Elle a été chargée simplement de faire une relation *de commodo et incommodo divisionis*. C'est aussi ce que je pensais. Je n'avais pas de raisons de croire que V. E. fût autorisée à porter un jugement en cette affaire. Mais quant au mode à suivre pour vous mettre en état de faire cette relation *de commodo et incommodo divisionis*, je croyais et je crois encore que V. E. devait adopter le mode juridique; et c'est toujours à ce point de vue que je me suis placé pour traiter

cette question, dans le but que le Saint-Siège fût renseigné d'une manière authentique.

En suivant un autre mode, V. E. a été amenée à faire rapport que la division de mon diocèse n'est ni nécessaire ni utile au salut des âmes, et cela à raison des circonstances survenues depuis le décret d'opportunité rendu par le Saint-Siège. Mais en adoptant le mode juridique, Elle aurait été conduite à constater et à attester si les allégations, faites auprès du Saint-Siège pour obtenir le décret sus-mentionné, sont vraies ou fausses, et si ce décret a été obtenu légitimement ou, comme je l'ai toujours prétendu, par subreption ou par suite d'un faux.

Autre différence essentielle. Par le mode suivi, le rapport de V. E. est exposé à être mis de côté sous l'influence des intrigues, dont l'existence et le pouvoir sont depuis longtemps indubitables et dont le télégramme du 31 mai est une nouvelle preuve; par le mode demandé, la vérité en serait nécessairement résultée.

Voilà pour le passé. Pour le présent, V. E. me dit qu'Elle ne peut entreprendre l'enquête que je demande sans une autorisation et des instructions spéciales, qu'Elle n'a pas, et que, par son mandat, Elle est astreinte à la question *de commodo et incommodo divisionis*, sur laquelle je pourrais moi-même Lui procurer les meilleurs renseignements. J'avoue que je ne puis comprendre comment, lorsque V. E. est chargée de se renseigner et de renseigner l'autorité sur *le commodum et l'incommodum* de la division, Elle soit dépourvue de juridiction pour adopter le seul mode d'obtenir des informations authentiques.

Au surplus, je n'ai jamais refusé de fournir sur la question les renseignements que je suis en état de donner. Au contraire, j'ai toujours demandé et je demande encore à ce qu'on m'accorde la liberté de le faire, mais d'une manière juridique et non autrement; car, il n'est pas besoin de le faire remarquer, toute information qui n'est pas soumise à

l'épreuve de la critique et de la contradiction, manque d'autorité et de crédibilité absolue.

J'ai prévenu votre avis et je me suis adressé à qui de droit à Rome, pour obtenir que l'enquête que je demande soit faite.

Je comprends toute la difficulté de la position que l'on a faite à V. E., et veuillez croire que je prends une large part aux misères que l'on vous a créées ; mais soyez également convaincu que ce que je demande est, dans mon humble opinion, en même temps que le moyen de protéger mon diocèse et ma personne contre les intrigues, celui de venger l'honneur du Saint-Siège, et de soustraire V. E. aux embarras dans lesquels Elle se trouve.

Quant à la crainte que V. E. exprime que nos adversaires à Rome ne fassent valoir contre moi la grande publicité donnée à cette affaire, je ne vois pas qu'elle soit fondée. En effet, c'est Mgr l'Archevêque qui, le premier, il y a déjà plus d'un an, a publié sans nécessité la décision du Saint-Siège, et l'a faussement représentée auprès des populations comme irréformable ; ce qui était évidemment fait dans le but de m'humilier, et ce qui a eu pour conséquence d'affliger grandement mes diocésains. Au reste, il a été dès lors notoire pour la population instruite et particulièrement pour les hommes de loi, que cette décision du Saint-Siège avait été prise hors la connaissance de l'Evêque intéressé et sans son consentement, de même que sans enquête sur *le commodum et l'incommodum* de la division. De plus, cette décision avait des conséquences nécessairement publiques, comme celle de détruire des relations civiles et commerciales, au grand préjudice d'une partie de la population. C'est ce qu'attestent de nombreuses lettres que j'ai alors reçues de personnages importants, et que je puis au besoin communiquer à V. E. Cette décision faisait encore pressentir dès lors un grand scandale, en ce qu'on soupçonnait qu'elle fût le résultat d'intrigues et de manœuvres fraudu-

leuses faites auprès du Saint-Siège. N'eussent été, en effet, ces sentiments existant dans la population, il est évident qu'après la décision du 19 avril dernier, V. E. n'aurait pas reçu les lettres de félicitations, que des hommes des plus importants du pays Lui ont adressées, suivant ce qu'Elle a bien voulu me faire connaître.

Malgré cela, et bien que les journaux protestants et impies du pays aient mis en circulation toutes sortes de nouvelles sur les procédés de V. E. dans l'affaire de mon diocèse, et cela à mon détriment bien entendu, la population de mon diocèse, pendant l'espace de plus d'une année, qui s'est écoulé avant la décision du 19 avril, s'est abstenue de toute manifestation, et la presse catholique a gardé le plus profond silence. Ce n'est qu'auprès la décision rendue et promulguée avec l'agrément de V. E., que mes diocésains ont fait d'éclatantes manifestations, d'autant plus légitimes qu'elles avaient un langage absolument conforme avec la décision du Saint-Siège.

Pour ce qui en est des laïques que l'on pourrait représenter comme s'étant posés juges de questions ecclésiastiques, il faut remarquer que pas un d'eux n'a prononcé un jugement. Les plus instruits seulement, étant au fait des intrigues et des manœuvres qui existent au fond de cette affaire de la division de mon diocèse, ont demandé une enquête solennelle, pour que le Saint-Siège puisse connaître sûrement les coupables, et régler ce que de droit.

Je prie V. E. de croire à mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† L. F. Ev. des Trois-Rivières.

Evêché des Trois-Rivières, ce 1er août 1884.

Evêché des Trois-Rivières, le 10 août 1884.

A Son Exc. Mgr D. H. Smeulders, Comm. Apost.

Monseigneur, J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence, avec la présente une copie de la demande que mon

Procureur à Rome, M. L. Désilets, vicaire général, a faite au Cardinal Siméoni, d'une enquête juridique sur tout ce qui concerne la question de la division du diocèse des Trois-Rivières. Je vous prie en même temps de faire connaître à Son Eminence que j'ai pris communication de ce document, que je l'ai trouvé solidement et exactement motivé, que je l'approuve et lui donne pleine et entière confirmation.

En conséquence, j'insiste de nouveau auprès de Son Eminence, tant en mon nom qu'au nom de mon clergé et de mes diocésains pour lui demander de faire instituer par Votre Excellence une enquête juridique sur cette question, afin que justice soit rendue à qui de droit.

Voilà neuf ans passés que des personnes qui se sont toujours cachées dans les ténèbres de l'intrigue, qui ont toujours dérobé à la connaissance des intéressés les documents défectueux dont ils se sont servis, travaillent à cette œuvre du démembrement de mon diocèse. Il m'a fallu faire pendant ce temps des dépenses considérables pour le défendre contre leurs tentatives déloyales, et ces dépenses sont inévitablement retombées sur ce diocèse déjà obéré d'une lourde dette.

La justice, Excellence, ne demande-t-elle pas que ces dépenses retombent sur ceux qui les ont causées sans aucune raison plausible et injustement? Or, une enquête juridique seule pourra constater si ces personnes avaient le droit de faire une telle demande, si elles avaient le droit de faire une telle demande, si elles avaient des motifs justifiables de la faire, si les documents qu'elles ont présentés portent des signatures authentiques et responsables, et contiennent des allégués exacts et vrais.

Mais si cette enquête démontre le contraire et prouve que ces personnes ont agi sans droit, à l'insu des intéressés, ont eu recours à l'intrigue et au mensonge, qu'ils n'avaient aucune raison plausible de faire une telle demande; ne s'en-suivra-t-il pas évidemment qu'elles se sont rendues coupables

d'une grave injustice envers ce diocèse, et que, par conséquent, elles sont obligées de la réparer?

Or, Monseigneur, j'ai l'intime conviction que c'est là ce que constatera l'enquête juridique que je demande.

Ce n'est donc pas seulement pour sauvegarder l'honneur du Saint-Siège péniblement engagé dans cette question à la face du pays tout entier, et préserver mon diocèse d'un démembrement ruineux, que j'insiste tant sur cette demande, mais c'est encore pour obtenir la réparation convenable des injustices dont mon clergé et mes diocésains ont eu à souffrir en cette affaire; c'est pour justifier le clergé et l'évêque de ce diocèse si indignement calomniés devant le Saint-Siège dans quelques-uns de leurs documents.

Voilà, Excellence, ce que je vous prie de faire connaître à Son Em. le Cardinal Préfet, avant qu'il fasse la *position* de cette question devant la réunion générale des Cardinaux de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Veuillez aussi lui faire connaître que c'est la réponse que je me crois obligé de faire à la demande de son télégramme du 31 dernier : « Episcopus si habet alia exponenda exponat ».

En effet, j'ai encore bien des choses à exposer sur cette question; mais j'ai toujours demandé depuis l'automne dernier, et je demande encore à les exposer dans une enquête conduite selon la procédure juridique.

Dans l'espoir que Son Eminence fera droit à une demande aussi juste et aussi conforme aux règles de l'Eglise, j'ai l'honneur de me souscrire avec la plus haute considération.

De Votre Excellence,

le très humble et tout dévoué serviteur,

† L. F. Ev. des Trois-Rivières.

XVIII

DIVISION DU DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES
MGR LAFLÈCHE ANNONCE LE FAIT ACCOMPLI A SON CLERGÉ

Le 5 janvier 1885, Mgr Laflèche frappe d'interdit l'abbé Marquis, l'intrigant de bas étage, selon Mgr Conroy, dél. apostolique[1], et par cette lettre pastorale datée du 21 janvier de la même année, il fait part à son clergé du démembrement de son diocèse.

Louis-François Laflèche, par la miséricorde de Dieu et la grâce du St Siège Apostolique, Évêque des Trois-Rivières, etc , etc.

AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE CE DIOCÈSE, SALUT ET BÉNÉDICTION EN NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

Nos Très Chers Frères, Un certain nombre de journaux répandent depuis longtemps des nouvelles de toutes sortes, souvent même les plus étranges et les plus invraisemblables, concernant la question de la division du diocèse des Trois-Rivières. Nous comprenons, N. T. C. F., les vives inquiétudes que ces rumeurs si diverses sont de nature à vous cau-

---

1. Evêché des Trois-Rivières, 5 janvier 1885.

Messieurs, par la présente lettre, je défends que M. l'abbé C. Marquis, ancien Curé de Saint-Célestin, soit admis à célébrer la sainte Messe en quelque lieu que ce soit et à porter les insignes d'une dignité ecclésiastique quelconque, dans toute l'étendue du diocèse des Trois-Rivières, avant qu'il ait exhibé au Curé de la paroisse des lettres testimoniales dûment visées par l'Ordinaire de ce diocèse.

Je demeure,

Votre tout dévoué Serviteur,

† L. F. Ev. des TROIS-RIVIÈRES.

ser, puisqu'elles ont trait à une question qui touche directement à vos intérêts religieux et matériels. Voilà pourquoi, Nous qui avons la sollicitude de tout le troupeau de ce diocèse, Nous croyons de notre devoir dans les circonstances présentes de ne pas laisser plus longtemps vos âmes en proie aux anxiétés qu'elles éprouvent nécessairement.

Notre intention n'est pas toutefois de vous exposer au-aujourd'hui en détail les phases diverses par lesquelles cette question a passé, ni les nombreuses péripéties de la lutte qu'avec la grâce de Dieu Nous soutenons depuis si longtemps pour vous; Nous le ferons plus tard si un jour ou l'autre la chose nous paraît nécessaire. Pour le moment, nous voulons seulement, dans le but de rassurer vos âmes, porter à votre connaissance la décision rendue par le Saint-Siège en cette affaire, le 5 octobre dernier, ainsi que les faits principaux qui ont précédé et préparé cette décision.

Le 19 avril 1884, Son Excellence, Mgr Dom Henri Smeulders, Commissaire Apostolique au Canada, nous écrivait officiellement la lettre suivante :

Loué soit Jésus-Christ qui est ressuscité d'entre les morts.

A l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur

Louis-François Laflèche, Evêque des Trois-Rivières.

Montréal, 19 avril 1884.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur, En vous transmettant ci-joint les authentiques des documents que vous m'avez demandés, je vous annonce que la question touchant la division du diocèse des Trois-Rivières a été résolue. La division proposée, à raison du changement survenu dans les circonstances, ne paraît ni nécessaire, ni utile au salut des âmes. En conséquence la portion du peuple fidèle que le Vicaire de Jésus-Christ, ici-bas, le Pasteur Universel a confié à votre sollicitude pastorale, demeure tout entière soumise et confiée à votre direction et à vos soins paternels.

Je vous annonce cette solution de la question principale afin que vous mettiez de côté toute inquiétude à ce sujet, cependant

je vous prie de vouloir bien la tenir secrète encore un peu de temps, et d'attendre une occasion favorable que je regarde comme prochaine, où vous pourrez plus convenablement et plus utilement la faire connaître.

Poursuivez donc vos autres œuvres avec calme et grande confiance en Dieu.

Votre très dévoué serviteur en J.-C.,

D. HENRI SMEULDERS, O. C., Com. Apost.

Désireux de communiquer cette bonne nouvelle au Clergé du diocèse, et par le Clergé au Fidèles, nous préparâmes, à la première occasion favorable, un projet de lettre Circulaire que, pour plus de prudence, nous soumîmes, avant sa publication, à l'approbation du Représentant du Saint-Siège. Son Excellence, Mgr le Commissaire Apostolique daigna l'approuver en tous points par la lettre suivante, datée du 27 mai 1884 :

Montréal, 27 mai 1884.

A l'Illustrissime et Révérendissime Seigneur L. F. LAFLÈCHE, Evêque des Trois-Rivières.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur, J'ai reçu votre très honorée lettre en date du 23 courant, accompagnée de certains documents et d'une Lettre Circulaire que vous vous proposez d'adresser au Clergé de votre diocèse.

Il m'a été très agréable de recevoir cette lettre de Votre Grandeur, et pour ma part je ne vois rien qui s'oppose à la publication de la susdite Circulaire; ainsi vous mettrez fin à l'inquiétude générale des fidèles qui se réjouiront avec le Pasteur chéri de leurs âmes en J.-C. N.-S. qui console les siens dans toute tribulation et qui n'abandonne point ceux qui espèrent en lui.

Je demeure, etc., Votre très dévoué serviteur en J.-C.

D. HENRI SMEULDERS, O. C., Com. Apost.

En conséquence, la publication de la dite Circulaire fut faite dans les diverses églises et chapelles du diocèse, le dimanche suivant, 1er juin, jour de la Pentecôte, et le *Te*

Deum d'actions de grâces qu'elle prescrivait, fut chanté le même jour.

Le mardi suivant 3 juin, étant en visite pastorale en la paroisse de Saint-Pierre-les-Becquets, nous reçûmes de Son Excellence, Mgr Smeulders, une lettre ainsi conçue :

Montréal, 31 Mai 1884.

A Sa Grandeur Mgr L. F. LAFLÈCHE, Evêque des Trois-Rivières.

Monseigneur, Je reçois à l'instant le télégramme suivant, que je me fais un devoir de vous communiquer sans délai.

Montréal. May. 31 1884.

By telegraph from Rome.

To Smeulders — Montréal — Canada.

Instante Archiepiscopo quæstionem divisionis diocesis Trifluvianæ deferri ad Congregationem.

Episcopus si habet alia exponenda, exponat.

(Signé), SIMEONI.

(Traduction). — A Mgr Smeulders, Montréal, Canada.

Je vous annonce que sur les instances de l'Archevêque, la question de la division du diocèse des Trois-Rivières est déférée à la Congrégation.

Si l'Evêque a quelque chose de plus à exposer, qu'il le fasse connaître.

(Signé) SIMÉONI.

Je vous prie, en conséquence, Monseigneur, de suspendre la circulaire que vous aviez l'intention d'adresser à votre Clergé, et à laquelle, pour ma part, je ne trouvais rien à redire. Vous voyez que la question, « *instante archiepiscopo* », n'est pas comme je le croyais de bonne foi, finie. En union de prières je reste, Monseigneur, de Votre Grandeur, le très humble et très dévoué serviteur,

D. HENRI SMEULDERS, O. C., Com. Apost.

Nous dûmes répondre le lendemain, 4 juin, à Mgr le Commissaire Apostolique que sa communication nous était parvenue trop tard, et que la Circulaire, dont Son Excellence

nous priait de suspendre la publication, avait été lue dans les églises du diocèse le dimanche précédent.

Les regrets et la surprise que nous exprimâmes dans cette lettre à Mgr le commissaire Apostolique provoquèrent de sa part la réponse suivante :

Montréal, 9 juin 1884.

A Sa Grandeur Mgr LAFLÈCHE, Evêque des Trois-Rivières,

Monseigneur, J'ai communiqué à Votre Grandeur, sans délai, le télégramme reçu le 31 Mai dernier, cependant il est arrivé trop tard à votre connaissance, pour arrêter la publication de la Circulaire, que j'avais trouvée correcte. Nous ne sommes donc pas en faute, ni l'un ni l'autre, quant à cette publication, qui a provoqué la joie de vos diocésains, ranimé les bons catholiques des autres diocèses, et m'a fait entendre des félicitations des hommes les plus remarquables du pays. Eh bien, Monseigneur, laissez donc la Circulaire qui est publiée dans la circulation, et le télégramme qui est venu trop tard, dans le silence. Nous savons maintenant que c'est « *instante Archiepiscopo* » que la vilaine question est pour retourner sur le tapis. Peut-être nous avons affaire à un mal qui n'est pas arrivé pour nuire. Aussi j'ai écrit à Rome de différer la Position, et de vous accorder le temps de préparer votre défense, et surtout de m'autoriser à faire l'enquête que vous demandez. Quand j'aurai reçu une réponse, je vous la ferai savoir, et nous nous entendrons sur ce qu'il y aura à faire.

Veuillez agréer l'hommage de mon respectueux dévouement, avec lequel je reste en union de prière, de Votre Grandeur, le très humble Serviteur,

D. H. SMEULDERS O. C., C. Apost,

La question de la division qui avait été réglée au mois d'avril 1884, ayant donc été, sur les instances de Mgr l'Archevêque de Québec, déférée à la Sacrée Congrégation de la Propagande, les Eminentissimes Cardinaux de cette Sacrée Congrégation la prirent en considération à leur réunion générale du 30 septembre dernier. Le sentiment des Eminentissimes Pères fut communiqué à N. T. S. Père le Pape, le 5 octobre, et Sa Sainteté a décrété ce qui suit :

Standum pro divisione diæceseos; eam vero ad effectum

non esse deducendam nisi postquàm novus Commissarius Apostolicus ad canadensem provinciam mittatur.

(Traduction). Le principe de la division du diocèse est maintenu; mais cette division ne devra pas se faire avant qu'un nouveau Commissaire Apostolique ne soit envoyé dans la province du Canada.

Cette décision nous a été envoyée de Rome, par Son Eminence, le Cardinal Préfet de la Propagande, le 5 de novembre dernier.

Voilà, N. T. C. F., où en est actuellement cette question de la division du diocèse. Comme vous le voyez, d'après la parole de N. T. S. Père le Pape, le diocèse ne sera pas divisé, si toutefois il l'est jamais, avant qu'un nouveau Commissaire ait été envoyé au Canada.

D'un autre côté, Son Excellence, Dom Henri Smeulders, ayant dernièrement terminé sa mission en ce pays, est allé en rendre compte au Saint-Siège. Vous n'ignorez pas avec quel soin minutieux et quelle stricte impartialité cet homme éminent, dont la grande vertu et les hautes qualités font aujourd'hui l'admiration de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître intimement, a étudié la question sur les lieux pendant les quatorze mois qu'il a passés au milieu de nous. Et vous voyez, d'après ses lettres que nous avons citées plus haut, comment il a jugé cette question, qu'il appelle « la vilaine question », faisant allusion par là aux moyens indignes qui ont été employés dans cette affaire par ceux à qui il a plu de se constituer les ennemis du diocèse. Vous voyez qu'il a été jugé au mois d'avril dernier, à peu près comme il l'avait été, en 1878, par Mgr Conroy et par Son Eminence le Cardinal Siméoni, que la division n'est ni nécessaire ni utile au salut des âmes. N'y a-t-il pas là, N. T. C. F., de quoi vous rassurer pleinement? N'est-il pas de la plus grande probabilité que Mgr Smeülders, en qui le Saint-Père repose une entière confiance, réussira par ses sages représentations et par ses preuves péremptoires, à démon-

trer enfin au Saint-Siège ce qui se trouve vraiment au fond de cette question, et qu'alors un dernier mot de Sa Sainteté, Léon XIII, sauvegardera définitivement et vos droits acquis et vos intérêts les plus légitimes? Conservez donc la paix au millieu de ces difficultés, et ne soyez pas étonnés de ces combats, qui constituent la vie normale de l'Eglise ici-bas, et qui en prouvent à la fois la divinité et la vitalité.

Gardez-vous surtout d'imiter ces hommes pervers, et ces catholiques indignes de ce nom, qui profitent de ces temps difficiles pour faire une guerre sourde à l'autorité, et pour saper ainsi la société par sa base. Vous les voyez se faire d'abord les défenseurs, même outrés, de l'autorité, tant que l'autorité paraît être avec eux. Mais sitôt que le devoir éloigne cette autorité de leurs voies obliques et tortueuses, ils jettent le masque et se laissent aller vis-à-vis de leurs supérieurs à des appréciations et à des propos vraiment injurieux. Qui aurait pu croire que dans un pays catholique comme le nôtre, le Représentant du Siège Apostolique, pouvait être l'objet de remarques et de critiques semblables à celles que certains journaux n'ont pas craint récemment de se permettre sur le compte de Son Excellence, Mgr Smeulders? Ah! il y a assurément dans une telle licence, quand elle se manifeste ainsi publiquement, un symptôme vraiment alarmant pour l'avenir de ce pays!

Ainsi, nous croyons de notre devoir de protester aujourd'hui solennellement contre une conduite si étrange et si blâmable à tous égards.

Ayez de tels procédés en horreur, N. T. C. F., et montrez-vous toujours respectueux et soumis à l'autorité, qui vient de Dieu, et à qui Dieu délègue ses droits sur vos actes et sur vos volontés : *Qui resistit potestati, Dei ordinationi resistit* (Rom. 13-2). C'est ainsi que vous aurez toujours, au milieu des conflits des intérêts et des passions et à travers les tempêtes de la vie, un guide sûr et un point d'appui inébranlable, et cette fidélité à la loi de l'obéissance vous

assurera la victoire sur vos ennemis : *Vir obediens loquetur victoriam* (Prov. 21-28). En vous faisant ces recommandations, nous accomplissons notre devoir, et nous nous conformons à la direction du Saint-Siège.

Sera notre présente Lettre Pastorale lue au prône de la messe paroissiale dans toutes les églises et chapelles du diocèse, où se fait l'office divin, et en chapitre dans les communautés religieuses le premier dimanche après sa réception.

Donné aux Trois-Rivières, sous notre seing, le sceau de diocèse, et le contre-seing de notre Chancelier, le 21 janvier 1885.

† L. F. Ev. des Trois-Rivières.
Par ordre,
J. F. Béland, Ptre, Chancelier.

XIX

COMMENT FUT CRÉÉ LE PREMIER CARDINAL CANADIEN

Nous venons de voir comment Mgr Laflèche, conformément à son droit strict, à son devoir d'évêque, vigilant dans l'observation et l'accomplissement de tout ce qui concernait la dignité ou les obligations de sa haute charge dans l'Eglise, accueillit avec une noble résignation les décisions du Saint-Siège.

Mais l'*Instans Archiepiscopus*, Mgr Taschereau, opérant à Rome avec les éléments, les concours et les moyens condamnables, parce que manifestement criminels, que l'on sait, comment tira-t-il honneur et profit de sa victoire honteuse? Car on suppose bien qu'il ne mit pas toute cette ruse, cette haute et durable hypocrisie, cet acharnement implacable à combattre, à accabler le vaillant évêque des Trois-Rivières, pour le seul plaisir de charger sa conscience ou de concentrer des remords.

Il n'eut pas la gloire modeste.

Comme à l'ordinaire la presse libérale de tout le Canada fut mise en branle; elle chanta, après invitation officielle, les hauts faits de Québec, disant l'humiliation de l'ennemi d'en haut, des Trois-Rivières, de l'évêque moyenageux, emballé, et toqué que Rome venait enfin de rappeler à la pudeur; oui, oui! aux réalités de la vie, au respect de soi-même sans préjudice du respect revenant à autrui. Les éloges quémandés tombèrent drus comme grêle sur l'illustrissime, l'éminentissime chancelier de Laval, archevêque de Québec, glorieusement régnant? et rien moins que la pourpre et le

chapeau cardinalices ne pouvaient reconnaître et récompenser convenablement ses services et son mérite transcendant. Il n'y eut jamais de cardinaux au Canada! Bonne raison! Il n'y eut jamais aussi un héros comparable à l'irrésistible et génial archevêque. Donc à homme extraordinaire, honneur exceptionnel; et Rome fut sollicité, pressé, presque contraint : Rome céda à la poussée libérale. Taschereau fut chapeauté sur terre, alors que paisiblement, sa digne victime tressait pour le ciel incorruptible sa couronne de prédestiné. C'est ici le lieu de citer Mgr Tétu qui nous révélera, assez naïvement, les circonstances embellies de l'exaltation de son protecteur : le premier cardinal canadien, l'incomparable et l'immortel Taschereau. Sachant d'après ce qui précède ce qu'il faudra retenir d'éloges pompeux, laissons la parole à l'historien complaisant qui nous apprend ce qui suit :

Le temps est venu de dire comment Mgr Taschereau, archevêque de Québec, est devenu cardinal.

En 1882 j'étais à Rome, dit l'abbé H. Têtu (plus tard prélat romain), de l'archevêché de Québec; et déjà, à cette époque, le R. P. Brichet, s'occupait activement de faire nommer Mgr Taschereau cardinal : il en parla alors à Mgr D. Racine, évêque de Chicoutimi.

M. l'abbé C. Légaré devint vicaire général de Québec le 12 août 1881.

Dans *La Patrie* (journal de Montréal), avril 1909, M. Olivar Asselin critiquant les *Souvenirs politiques* de l'hon. Ch. Langelier (frère de l'hon. François Langelier), dit : « On trouvera de la page 245 à la page 247, l'histoire inédite, pour le public, des circonstances de l'élévation de Mgr Taschereau au Cardinalat[1]. Or, il y a dans ces pages (245-247) grand nombre d'erreurs. » Je vais faire, dit Mgr H. Têtu, de l'archevêché de Québec, l'histoire véridique de cette nomination de Mgr Taschereau au Cardinalat.

M. l'abbé C.-O. Cagnon, aujourd'hui prélat de Sa Sainteté, avait le premier fait la commission de l'excellent Dom Marcello, qui

1. Voir cet extrait en note aux pages 346 et 347 du tome V des *Voix canadiennes, Vers l'Abîme*, (chez Arthur Savaète, éditeur à Paris).

rendit de très grands services au diocèse de Québec; et c'est le même abbé Cagnon qui mit Mgr C. Légaré, l'abbé Raymond Casgrain et bien d'autres, en relations avec Dom Marcello. Et voilà comment Dom Marcello Massarenti fut appelé à s'occuper de la nomination d'un cardinal canadien.

Mgr C. Légaré lui écrivit et lui adressa un petit mémoire composé dans ma chambre, où se trouvait M. l'abbé Cagnon, ajoute M. l'abbé H. Têtu.

Aussi, il faut dire que l'hon. Fr. Langelier, alors maire de Québec, avait écrit, à la demande de Mgr C. Légaré, et à la même fin, au cardinal Jacobini, le 6 septembre 1884; le 20 du même mois, le Cardinal lui répondit que « des considérations de diverses sortes... n'ont pas permis à l'auguste Pontife de donner une réponse favorable à la proposition de Votre Seigneurie. »

Le maire de Québec demanda ensuite à M. Chapleau, alors secrétaire d'Etat, d'écrire à Rome au nom du gouvernement. La lettre de l'hon. Chapleau est du 21 octobre 1885; et Mgr Taschereau fut créé cardinal le 7 juin 1886.

Non seulement le récit de l'hon. Ch. Langelier contient des inexactitudes et des erreurs; mais il est incomplet; il ne mentionne même pas l'abbé R. Casgrain et Mgr Cagnon. Or, l'abbé Casgrain a été en tout cela la cheville ouvrière; et si nous avons eu un cardinal à Québec, c'est lui (l'abbé Casgrain), qui, par son travail personnel, intelligent et persévérant nous a procuré cet honneur.

L'abbé Casgrain a écrit, sur cette nomination du cardinal, un mémoire déposé dans les archives de Québec : je le résume, dit Mgr Têtu.

Les Etats et les Eglises qui veulent avoir des Cardinaux se remuent et demandent. *Violenti rapiunt illud.* Il faudrait être vraiment naïf pour croire que Léon XIII aurait nommé Mgr Taschereau cardinal *motu proprio*.

« Lorsque, au commencement de l'automne 1885, écrit l'abbé H.-R. Casgrain, j'eus annoncé ma détermination de faire un voyage à Rome, M. le grand vicaire C. Légaré... me dit : « Pourquoi ne profiteriez-vous pas de cette occasion pour obtenir le titre de Cardinal à notre archevêque... à qui vous êtes dévoué? — Bien volontiers, lui répartis-je; mais quels sont les meilleurs moyens à prendre? »

» Alors nous convînmes de nous adresser au Gouverneur Général, Lord Lansdowne, par l'intermédiaire d'un des ministres canadiens, pour obtenir de ce gouverneur qu'il demandât à la Reine d'écrire

au Souverain Pontife comme nous savions qu'elle l'avait fait pour le cardinal Howard.

» Il faut dire avant d'aller plus loin que l'idée de la création d'un cardinal au Canada date déjà de quelque temps. Le maire de Québec, M. Fr. Langelier, avait fait une demande à Rome, ainsi que Nos Seigneurs les Evêques A. Racine, de Sherbrooke; Z. Moreau, de Saint-Hyacinthe; D. Racine, de Chicoutimi; et E. Gravel, de Nicolet...

» Je m'ouvris secrètement, dit l'abbé Casgrain, à l'honorable M. Ouimet, surintendant de l'Education, et le priai de profiter d'un voyage qu'il était sur le point de faire à Ottawa, pour demander à M. Chapleau de s'assurer si Lord Lansdowne serait disposé à écrire à la Reine pour obtenir la faveur que nous désirions. L'hon. Chapleau entra parfaitement dans nos vues, ainsi que Sir John McDonald à qui il en parla. A son retour à Québec, M. Ouimet me communiqua une lettre de l'hon. Chapleau dans laquelle il lui disait que Lord Lansdowne se faisait fort d'obtenir une lettre de la Reine au Pape, pourvu qu'on lui donnât la garantie que Sa Majesté n'essuierait pas un refus.

» Peu de jours après, Sir John McDonald partait pour Londres... et, me disant adieu, M. Ouimet me conseilla d'aller voir Sir John à mon passage à Londres. »

L'abbé Casgrain quitta Québec le 9 décembre 1885. Il fallait plaider une noble cause et presser une nomination méritée et demandée, on l'a déjà vu, par les plus augustes personnages du pays, ecclésiastiques et laïques.

Il faut cependant se rappeler qu'il ne s'agissait pas d'une nomination ordinaire, mais d'une création, puisqu'il n'y avait jamais eu de cardinal au Canada. Mais s'il y avait quelques difficultés à vaincre, il était relativement facile de rappeler les titres de l'Eglise de Québec et ceux de l'illustre successeur de Mgr de Laval. Quant à la première, on rappelait son ancienneté — deux cents ans — sa liberté religieuse, ses institutions de charité et d'éducation, son Université Laval, les travaux héroïques, les vertus de ses pontifes, de ses prêtres et de ses religieux, le dévouement de ses zouaves, la grandeur enfin de son Histoire. Et d'un autre côté, quels n'étaient pas les mérites du Chef de cette vénérable Eglise?

Mgr Taschereau appartenait à l'une des plus anciennes et des plus illustres familles du pays, ancien recteur de l'Université Laval, formé à Rome où il avait étudié pendant plusieurs années, dévoué au Saint-Siège pour lequel il avait un véritable culte, savant, modèle de la vie ecclésiastique la plus parfaite, vénéré

de tout son clergé, jouissant de l'estime universelle — des protestants comme des catholiques — rien vraiment ne lui manquait pour mériter d'être le premier cardinal canadien et il le fut.

Ajoutons que Léon XIII et les Cardinaux connaissaient très bien l'archevêque de Québec et ne doutaient en aucune façon de ses mérites. Mais les grâces et les faveurs sont accordées à ceux qui les demandent, et c'est pour cela que la mission de l'abbé Casgrain était très importante, puisqu'il allait faire connaître de nouveau à Rome les vœux de tout un peuple.

L'abbé Casgrain n'eut pas l'occasion de voir Sir John McDonald à Londres.

« Rendu à Paris, je lui écrivis une lettre dans laquelle je lui annonçais ma mission, et le priais de l'appuyer, en me confirmant ce qu'avait dit Lord Lansdowne : c'est-à-dire qu'il obtiendrait de la Reine une lettre demandant au Pape le chapeau de Cardinal pour l'archevêque de Québec.

» J'attendis vainement à Paris jusqu'au 8 de janvier la réponse de Sir John. Elle n'arriva à Paris qu'après mon départ pour Rome où elle ne me fut remise que le 12 janvier.

» Cette lettre qui témoignait que Sir John s'occupait de l'affaire, n'était malheureusement pas conforme à ma demande, car au lieu de m'appuyer directement, il m'annonçait simplement qu'il avait fait une démarche auprès du cardinal Manning... »

Le vieux diplomate ne s'était pas compromis. On verra que le cardinal Manning ne se compromit pas davantage. Mon opinion personnelle est qu'il ne fit rien.

Mais continuons de lire le mémoire de l'abbé Casgrain.

Arrivé à Rome, le 10 janvier 1886, il descend à l'Hôtel Continental. Sa première visite est pour le Père Brichet, procureur du Séminaire Français, qu'il avait connu dès 1858 à son premier voyage à Rome, et qui était tout dévoué à Mgr Taschereau. « Il m'offrit, écrit l'abbé Casgrain, le concours de son bon vouloir pour favoriser ma mission. Mais celui qui a été l'instrument de la Providence pour la réussite du projet, c'est un bon et saint prêtre dont le souvenir ne sortira pas de ma mémoire. Je veux parler de Dom Marcello Massarenti... L'abbé Cagnon, de l'archevêché de Québec, avait fait sa connaissance, peu de mois auparavant, pendant son séjour à Rome, où il avait accompagné Mgr Dominique Racine. L'abbé Cagnon l'avait lui-même prié dans sa correspondance de s'occuper de l'affaire du Cardinalat; il lui avait aussi envoyé un mémoire qu'il avait dressé de concert avec M. le grand vicaire Légaré, dans lequel il énumérait les principaux

motifs qui militaient en faveur de la création d'un cardinal dans la personne de Mgr Taschereau. »

Ici, l'abbé Casgrain écrit sur Dom Marcello une notice biographique très élogieuse, parue dans la *Semaine religieuse* de Québec en 1892, page 321; je ne dirai que quelques mots de cet excellent prêtre. Secrétaire de Mgr de Mérode, pendant plusieurs années, il se mit vite au courant des affaires ecclésiastiques et des coutumes romaines. Il connaissait, on peut dire, intimement, Pie IX, puisque son père avait été le médecin du Pape; et il fut nommé par Sa Sainteté le secrétaire de l'aumônerie pontificale. C'est le titre qu'il a gardé jusqu'à sa mort. Sans ambition personnelle, n'aspirant ni au violet ni à la pourpre, il ne nuisait à personne et rendait service à plusieurs. Aussi a-t-il toujours été populaire, aimé des pauvres surtout qu'il secourait volontiers et généreusement. Il faut avouer qu'il en avait les moyens; et c'est ce que l'abbé Casgrain a omis de dire, parce que, j'en suis convaincu, il ignorait les talents remarquables de cet humble et modeste ecclésiastique pour les affaires pécuniaires. Dom Marcello était très riche. Quant à sa position au Vatican, elle était plutôt nominale, surtout pendant les dernières années de sa vie; mais son influence restait la même dans son domaine, chose que n'ont jamais voulu admettre de grands personnages de Rome que j'ai connus. « Quelle influence cet homme peut-il avoir, me disait-on à moi-même, il n'a aucune position ! »

Il en avait cependant à cause de son expérience, de sa connaissance des personnes et des choses du Vatican, de sa bonhomie et de sa fortune personnelle. Lorsque l'abbé Casgrain fit pour la première fois connaissance avec Dom Marcello Massarenti, celui-ci, quoique âgé, était dans toute sa force. Aussi est-il grandement temps de les mettre en rapports intimes et diplomatiques, et de revenir au « mémoire » de l'abbé Casgrain.

« Lorsque, dit l'abbé Casgrain, j'arrivai chez Dom Marcello, il me reçut à bras ouverts, me disant que l'abbé Cagnon lui-même lui avait annoncé ma prochaine visite. Il me fit l'éloge de ce bon ami que la Providence lui avait fait rencontrer, et il me témoigna aussi sa reconnaissance envers M. l'abbé C. Légaré qui, dit-il, était venu providentiellement à son secours au moment où presque toutes les ressources dont il avait coutume de disposer pour les pauvres prêtres, venaient de lui faire défaut.

» J'eus une longue causerie avec Dom Marcello qui, tout de suite, m'admit dans son intimité; je lui exposai notre projet, et il y entra avec un dévouement, je dirai même avec un enthou-

siasme qui n'ont pas cessé jusqu'à la pleine réussite de l'entreprise. Ne connaissant presque rien des moyens à prendre, des Prélats à intéresser à notre cause, je me mis absolument sous sa conduite, disposé à suivre en tout point les conseils de sa prudence et de sa longue expérience. Il m'apprit que Mgr Mocenni, substitut de la secrétairerie d'Etat, qui loge sur le même palier que lui, et dont l'influence sur Léon XIII est plus grande que celle du Cardinal Jacobini, secrétaire d'Etat, venait, chaque soir, passer une demi-heure de récréation avec lui pour se délasser.

Dom Marcello a l'habitude d'aller passer, tous les jeudis et les dimanches, quelques instants de conversation chez le cardinal Laurenzi... On sait que ce cardinal, ancien Vicaire général de Léon XIII, lorsqu'il était archevêque de Pérouse, est le plus intime ami du Pape. Il est reconnu comme le Prélat le plus influent auprès du Souverain Pontife... C'est son seul confident absolu. On conçoit tout le parti que peut tirer un homme plein d'expérience et de sagesse comme Dom Marcello, des visites intimes qu'il fait habituellement chez le cardinal Laurenzi... »

Nous avons vu dans le *Mémoire* de l'abbé Casgrain que Dom Marcello était en grande amitié avec le cardinal Laurenzi, le favori reconnu de Léon XIII, et avec Mgr Mocenni, le substitut de la secrétairerie d'Etat, homme d'une influence considérable, depuis Cardinal.

Il s'agissait pour l'abbé Casgrain d'entrer en relation avec ces deux éminents personnages. Il rédigea un mémoire pour le cardinal Laurenzi et pria Dom Marcello de le lui remettre en laissant à sa prudence la manière dont il devait faire la chose.

« Dom Marcello entama le sujet avec une vraie finesse, sous prétexte de demander conseil, en ajoutant qu'un prêtre distingué du Canada était en ce moment à Rome, dans le but de postuler la dignité de Cardinal pour l'archevêque de Québec. Le cardinal l'écouta attentivement, pesa toutes les raisons qui lui furent énumérées... puis mit fin à la conversation, en disant : « j'y réfléchirai ».

« Un des jours suivants, Dom Marcello me ménagea une entrevue avec Mgr Mocenni à qui il avait parlé du projet. Avec la brusque allure qui lui était habituelle, le distingué prélat, qui était averti de ma visite, n'attendit pas que je me rendisse à son bureau ; il entra soudainement dans le salon de Dom Marcello pendant que nous causions ensemble. Après un premier salut, il me

fit signe de m'asseoir sur le sofa, et me demanda de lui exposer ce que j'avais à lui dire.

» Je suis chargé, lui répondis-je, de demander, non pas officiellement, mais officieusement, de la part du Gouverneur général du Canada, Lord Lansdowne, si Sa Sainteté accueillerait favorablement une lettre de la Reine d'Angleterre, demandant le Chapeau de Cardinal pour l'archevêque de Québec. »

« La conversation fut courte, mais parut faire une impression favorable sur Mgr Mocenni... Après son départ, Dom Marcello me félicita chaleureusement de la manière dont j'avais traité la question et m'assura que l'effet ne pouvait être plus favorable. »

Il devait en être ainsi, dit Mgr Têtu. Ceux qui, comme moi, ont connu l'abbé Casgrain, savent quels étaient sa manière originale de dire, son éloquence naturelle et abondante, le succès infaillible de conversation qu'il remportait dans n'importe quel milieu. Artiste et diplomate comme tous les Italiens, Mgr Mocenni avait dû être nécessairement intéressé, sinon fasciné, par ce type, ce caractère; et il est certain que le futur cardinal (Mgr Mocenni) fut aussi enchanté de sa nouvelle connaissance que l'abbé (Casgrain) de son succès.

« Trois ou quatre jours plus tard, Dom Marcello pria le Cardinal Laurenzi de faire la demande au Souverain Pontife : « Dites à Mgr Mocenni, lui répondit le Cardinal, d'en parler directement au Pape. »

» En me rappelant ces paroles, Dom Marcello m'assura qu'évidemment le Cardinal en avait parlé au Saint-Père. Aussi, à la seconde entrevue que j'eus avec Mgr Mocenni, Dom Marcello me fit remarquer avec quel empressement il m'avait accueilli... »

Dans une autre partie de son mémoire, l'abbé Casgrain dit que pour l'accréditer auprès du Saint-Siège, il n'avait qu'une lettre de Mgr Hamel, Recteur de l'Université Laval, pour traiter au nom de cette institution une affaire assez importante. « Elle me fut très utile, en me faisant connaître à la Propagande, particulièrement au Secrétaire, Mgr D. Jacobini. »

Dom Marcello conseille aussi à l'abbé Casgrain d'écrire au Cardinal Manning pour le prier d'user de son influence auprès de cette Congrégation. Inutile de citer cette lettre de cinq pages, du 18 janvier 1886. Plus intéressante est la réponse.

« Londres, 22 janvier 1886.

» Monsieur l'Abbé,

» Je vous remercie pour la lettre du 19 janvier par laquelle vous m'avez exposé l'importance de la création d'un Cardinal

au Canada, et en même temps les mérites de l'archevêque de Québec.

» Vous pouvez facilement comprendre, Monsieur l'abbé, les raisons pour lesquelles, en vous remerciant, je ne me prononce pas sur une question qui dépend seulement du Souverain Pontife.

» Avec les plus sincères respects,

» Je suis, Monsieur l'Abbé,

» Votre serviteur dévoué en Jésus-Christ,

» Henri-E., Card.-Archev. de Westminster. »

On crut pendant quelque temps — Dom Marcello lui-même — que le Cardinal Manning avait écrit à la Propagande, mais il n'en fit rien. Ceux qui ont lu son histoire par Purcell savent qu'à cette époque Son Eminence n'aimait pas à s'adresser à cette Congrégation.

Quelques jours après avoir écrit au Cardinal Manning, l'abbé Casgrain, muni d'une lettre de recommandation de Mgr Mocenni, se présenta à la Propagande et eut une longue entrevue avec le Secrétaire, Mgr D. Jacobini. Celui-ci le reçut avec empressement et bienveillance et parut parfaitement au fait de l'affaire du Cardinalat. (Le Maire Fr. Langelier avait écrit au Préfet, le Cardinal Siméoni, le 6 septembre 1884). Après avoir entendu le fécond causeur et l'habile avocat, et relu la lettre de Mgr Mocenni, le Prélat (M. Jacobini) dit à l'abbé : « Le Pape ne veut pas que la Reine écrive. S'il accorde la faveur demandée, il le fera sans l'intervention du Gouvernement. » Quelques jours après, dans une autre audience que j'eus avec Mgr Mocenni, celui-ci me répéta la même chose, traduisant évidemment la pensée du Pape.

« En me parlant des Prélats les plus en faveur auprès de Léon XIII, continue l'abbé Casgrain, Dom Marcello ne manque pas de me mentionner le Cardinal Pecci, frère du Pape.

» Je savais que le Cardinal Pecci avait manifesté une estime particulière pour Mgr Taschereau qu'il avait invité à venir le voir lors du dernier séjour à Rome de Mgr l'archevêque. Il l'avait vivement félicité de l'introduction de la Somme de saint Thomas... dans les études théologiques de son diocèse.

» L'excellent Cardinal (Pecci), qui a toute la simplicité d'un religieux, me reçut avec une parfaite bienveillance. Je ne manquai pas de lui parler... de saint Thomas, et je terminai en faisant connaître l'objet de ma mission à Rome. Le Cardinal parut accueillir favorablement la proposition et me dit sans détour qu'il en parlerait au Saint-Père.

» 1er février; j'arrive de chez Dom Marcello qui a été ravi de me voir. Comme j'avais hâte de vous dire ma joie! m'a-t-il dit en me pressant la main. Hier au soir, Mgr Mocenni est venu un quart d'heure plus tôt que de coutume. Je lui ai dit que ce sera ce soir que Mgr Jacobini verra le Pape pour lui parler de la création d'un Cardinal à Québec. » « Non, dit Mgr Mocenni, il est malade, il a pris du froid; mais ça ne fait rien : *si fara*, ce sera fait. »

» Quand je considère la discrétion de Mgr Mocenni, continue Dom Marcello, cet aveu me dit tout. Je suis certain que votre archevêque sera nommé Cardinal au prochain Consistoire. »

« 6 février... Je suis allé avec Dom Marcello faire visite d'adieu à Mgr Mocenni. Après que je l'eus remercié de la bienveillance avec laquelle il m'avait accueilli, il me dit : « On vous a informé qu'il ne fallait pas faire écrire la Reine d'Angleterre. » Rien dans mes paroles n'avait pu provoquer cette remarque. Il fallait que le Pape eût insisté particulièrement sur ce point.

» 9 février. Veille de mon départ de Rome. Audience de Mgr Jacobini pour visite d'adieu... j'attendais un moment pour lui demander quelle réponse je devais apporter au Canada; mais avant que j'eusse le temps de dire un mot : « J'ai parlé au Saint-Père de l'affaire du Cardinalat, me dit-il. Il a bien accueilli la chose. J'y penserai, a dit le Saint-Père; je prendrai l'affaire en considération; j'y réfléchirai. » Mgr Jacobini a ajouté en souriant : « Vous comprenez, c'est une chose délicate : je ne puis vous en dire davantage. Il faut laisser la liberté au Souverain Pontife. »

» Au sortir de cette audience, je me lançai dans ma voiture et je ne fis qu'un saut chez Dom Marcello. Quand je lui eus appris ce qui venait de se passer, il est tombé à genoux, en joignant les mains du côté de la Basilique de Saint-Pierre : « Loué soit le Bon Dieu et son Immaculée Mère! » En se relevant, il ajouta : « Rappelez-vous ce qu'a dit Mgr Mocenni : *si fara, si fara.* »

L'abbé Casgrain avait terminé son travail; il partit pour Paris où il reçut plusieurs lettres de Dom Marcello; le Consistoire devait avoir lieu en mai ou en juin; en attendant, rien à faire. Le 9 mars, Dom Marcello écrit : « D'après mes discours avec le Cardinal Laurenzi et Mgr Mocenni, il me semble pouvoir conclure que notre affaire est faite... »

Le même jour l'abbé (Casgrain) reçoit un télégramme du Père Brichet : « Cardinal Taschereau. — Brichet »; puis un autre de Dom Marcello, confirmant la nouvelle, laquelle fut connue tout de suite dans la ville de Rome, puis à Québec.

Quelle joie! quel triomphe! Quelle récompense pour ceux qui avaient travaillé!...

Et de même que le Sauveur aimait et aime encore à se faire prier avant d'accorder une faveur, et qu'il désire que l'on prie en commun et que l'on se recommande aux prières et à l'intervention de ses élus — témoin les Litanies des Saints — alors fallait-il, si nous voulions obtenir du Pape l'extraordinaire faveur d'un premier Cardinal, lui faire connaître l'ardeur de nos désirs, les peines de l'attente, et appeler à notre aide les conseillers du Saint-Père, les anges du Vatican.

Comme on l'a vu plus haut, la nomination était demandée depuis au moins deux ans et par les personnages les plus considérables de l'Eglise et de l'Etat : plusieurs évêques, le maire de Québec représentant toute la ville épiscopale, le secrétaire d'Etat, l'honorable M. Chapleau, Sir John McDonald, premier ministre. Lord Lansdowne, le Gouverneur général, était tellement favorable à cette nomination qu'il était prêt, s'il le fallait, à faire intervenir la Reine elle-même! L'abbé Casgrain arriva en dernier lieu, sans doute, mais c'est lui qui frappa le dernier coup et assura la victoire. Il s'adresse directement et sur place à toutes les Puissances du Vatican; à la Secrétairerie d'Etat, à la Propagande, aux amis les plus influents du Pape : les Cardinaux Laurenzi et Pecci, Mgr Mocenni et bien d'autres. Il y va franchement et dit à tous : L'Eglise de Québec demande à grands cris un Cardinal; et maintenant jugez si notre candidat ne mérite pas d'arriver le premier. « Vous voyez bien quel est celui que le Seigneur a choisi, et qu'il n'y en a point dans tout le peuple qui lui soit semblable : *Certe videtis quem elegit Dominus, quoniam non sit similis illi omni populo* (I Livre des Rois, ch. X, v. 24). Le Saint-Père ne demandait pas mieux que de se laisser toucher et d'exaucer les vœux du Canada. Pressé de tous les côtés, il prononça le *fiat* créateur, qui remplit de joie tous les vrais Canadiens, en couronnant notre Eglise et son auguste Chef.

Mgr H. Têtu [1].

---

1. Voir la *Semaine religieuse* de Québec du 29 mai, 5 juin et 12 juin 1909, trois articles signés de Mgr H. Têtu, qui ne fait que résumer un *mémoire* de l'abbé Casgrain déposé aux archives de l'archevêché de Québec.

XX

POLÉMIQUES ET PROTESTATIONS

Pour que l'ardente campagne menée à Rome amenât ce beau résultat, l'archevêque Taschereau se devait à ses protecteurs, à ses alliés, qui lui demandaient en quelque sorte la tête de son suffragant des Trois-Rivières, ultramontain convaincu et militant, dont le tort principal était de troubler les marais stagnants, où coassaient les batraciens du libéralisme canadien.

Nous avons dit que la presse libérale, par ordre et complicité, sonna l'hallali, la meute alentour aboyant à la curée. Pour le spectateur informé la scène était écœurante. Aussi Paul Tardivel, le directeur de la *Vérité* de Québec, le Veuillot canadien, comme on l'a surnommé à juste titre, ne put dissimuler son dégoût ni contenir sa tristesse profonde. Et que d'âmes honnêtes à cette vue furent inconsolables dans leur peine amère; que d'autres furent découragées ou révoltées! Plusieurs se cabrèrent sous l'aiguillon cruel et, sans maudire le juge trompé, ils dénoncèrent pour le moins les fourbes, les calomniateurs et surtout les faussaires. Parmi ces hommes courageux comptait Paul Tardivel père.

Tardivel donc ne courba point la tête. Il acceptait les décisions souveraines, n'étant pas, d'ailleurs, en cause lui-même; mais contre le flot d'injures, d'outrages, de calomnies déchaîné contre le noble évêque des Trois-Rivières et contre ses amis, il fit barrage de son corps, et combattit d'une plume alerte, incisive, hardie et vengeresse : il devint à son tour accusateur.

Nous trouvons dans notre dossier une lettre particulière de Tardivel à Mgr Taschereau, datée du 12 janvier 1885, ainsi conçue :

A Sa Grandeur Mgr E.-A. Taschereau, archevêque de Québec.

Monseigneur, — Usant du redoutable pouvoir mis entre vos mains, vous venez de me faire une cruauté sans nom. Je viens vous en parler comme un enfant injustement frappé a le droit de parler à son père. Je vous écris, Monseigneur, sous l'œil de Dieu qui voit jusqu'au fond des cœurs et qui nous jugera tous deux un jour.

Monseigneur, voici ce que j'ai fait, voici pourquoi vous me frappez :

Le 7 du courant, votre secrétaire, m'a écrit une lettre que je n'ai reçue que le 8. C'était un jeudi. Ce jour-là mon numéro du 10 était déjà sous presse. J'ai prévenu immédiatement M. le secrétaire de l'impossibilité matérielle où je me trouvais de publier cette lettre dans le numéro de la semaine.

Le lendemain, le 9, j'ai répondu à la lettre du 7, demandant respectueusement des éclaircissements dont j'avais absolument besoin et auxquels j'avais certainement droit.

Vous me reprochiez par la lettre du 7 d'avoir mis mes lecteurs sous une fausse impression, parce que j'avais répété textuellement la décision que le représentant attitré du Saint-Siège au Canada avait officiellement communiquée à l'évêque des Trois-Rivières et que celui-ci avait régulièrement promulguée. Comment pouvais-je ne pas accepter cette décision ? Comment pouvais-je ne pas y adhérer ? Comment pouvais-je ne pas la faire connaître à mes lecteurs ? Et ne devais-je pas y tenir jusqu'à ce qu'un nouveau jugement contradictoire et formellement et officiellement promulgué vînt la détruire ? C'est ce jugement contradictoire et officiellement promulgué que je vous demandais, que j'avais le droit de vous demander et pour moi-même et pour mes lecteurs.

Vous m'avez fait répondre le 10, samedi, que ce que je demandais serait trop long à donner par écrit.

Comme il s'agissait de dire à mes lecteurs qu'un jugement rendu par le représentant du Saint-Siège n'existait plus, il me fallait, non un entretien avec Votre Grandeur, mais un document authentique.

J'ai donc écrit de nouveau à votre secrétaire sollicitant ce document authentique et me déclarant prêt à m'y conformer immé-

diatement. Pour rendre la réponse à donner très courte, j'ai résumé ma première lettre dans une seule question très simple. C'était lundi, le 12.

Le même jour vous m'avez fait répondre que vous aimeriez à traiter l'affaire de vive voix plutôt que par écrit. Ce mot plutôt me laissait encore entrevoir la possibilité d'obtenir une réponse écrite. J'ai donc écrit, le 13, pour savoir si je devais considérer cette dernière lettre comme un refus formel de répondre par écrit. Cette lettre est restée jusqu'à ce jour sans réponse, sans même un accusé de réception. C'était le mardi.

Le lendemain, mercredi, en attendant la clôture de la correspondance, j'ai mis le numéro de la semaine dernière sous presse, car mon journal, quoique daté du samedi, s'imprime presque toujours le mercredi, jamais plus tard que le jeudi. C'est du reste, la manière dont s'impriment tous les journaux hebdomadaires que je connais.

Je n'étais donc pas en retard d'un seul numéro lorsque, samedi dernier, vous avez lancé votre lettre dans les journaux [1], lettre où vous dites : « Voilà deux numéros de la *Vérité* qui paraissent sans que ma réclamation ait été publiée ». Ces mots : « Voilà deux numéros », sans même une allusion à la correspondance échangée entre votre secrétaire et moi, ne sont-ils pas de nature à faire croire au public que je suis coupable d'un grossier mépris de l'autorité? Devant Dieu, Monseigneur, n'est-ce pas là une première injustice?

Vous dites ensuite, Monseigneur, qu'invité à aller m'entendre avec vous, j'ai refusé. Comment pouvez-vous le dire, Monseigneur? Mes lettres ne contiennent pas un mot qui comporte un tel sens. Je sollicitais seulement un document authentique, document dont j'avais absolument besoin, document auquel j'avais droit. Qui vous dit, Monseigneur, que je ne serais pas allé vous voir si vous aviez répondu à ma dernière lettre, me disant formellement que vous ne me donneriez pas l'écrit demandé? N'est-ce pas que Dieu seul peut sonder les reins et les cœurs?

En déclarant au public que j'ai refusé de vous voir, ne me faites-vous pas une seconde injustice aussi cruelle que la première?

Enfin, vous citez des paroles de Léon XIII. Ainsi citées ces paroles me seront appliquées par le public. N'y a-t-il pas là une

1. Notons à cette occasion, comme nous aurions pu le faire en bien d'autres circonstances, que Mgr Taschereau, homme à réclames malsaines et recherchant des faveurs, ne marquait ses pas qu'à coups de communiqués à la presse, dont il stimulait le zèle et alimentait le dévouement exclusif.

nouvelle injustice? Car depuis trois ans et demi que je rédige la *Vérité*, qu'ai-je fait pour affaiblir le respect dû à l'autorité, pour troubler l'ordre hiérarchique, pour rendre plus difficile l'accomplissement de votre mission?

J'ai parlé de colonisation, d'agriculture, et de questions d'administration politique en me tenant en dehors et au-dessus des partis.

J'ai parlé de franc-maçonnerie en m'appuyant sur les encycliques des Papes.

J'ai parlé d'éducation, en invoquant les plus graves autorités.

Dans les questions litigieuses qui agitent notre pays, je me suis toujours tenu aux faits incontestables et aux documents authentiques, ayant soin de ne jamais attaquer ou critiquer les actes officiels de Votre Grandeur.

Quand il s'est agi des mauvaises lectures, du théâtre immoral, des excursions du dimanche, n'avez-vous pas toujours trouvé dans mon journal un écho fidèle de vos défenses et de vos enseignements?

Et cependant, Monseigneur, vous citez les terribles paroles de Léon XIII dans des circonstances qui forcent le public, en quelque sorte, à me les appliquer!

Voilà, Monseigneur, ce que j'avais à vous dire, non dans l'amertume, mais dans la douleur de mon cœur.

Vous avez porté un coup redoutable et injuste à mon honneur et à mon œuvre. Je suis père de famille; j'ai des petits enfants qui attendent de moi, après Dieu, le pain quotidien. Comment pourrai-je leur procurer ce pain, si mon honneur est atteint, si mon œuvre est brisée?

Et voici qu'un journal, la *Presse*, prenant occasion de votre lettre, m'attaque brutalement. Je vais me défendre. Cette défense, je la dois à moi-même, je la dois à mon journal, je la dois à ma famille, je la dois à ces milliers de gens de bien qui ont eu confiance en moi jusqu'à ce jour. Je me défendrai, cependant, avec toute la modération possible; je ne dirai que juste ce qu'il faut dire pour imposer silence à mes adversaires; je ne porterai aucune atteinte à votre autorité que je respecte et que j'aime même au milieu des souffrances imméritées qu'elle m'inflige.

En terminant, Monseigneur, je crois devoir vous prévenir que je vais soumettre ce pénible incident à l'appréciation de l'autorité suprême du Saint-Siège.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, votre fils aussi soumis qu'affligé.

J.-P. TARDIVEL.

Ce n'est pas en ces termes respectueux que les alliés de Mgr Taschereau lui écrivaient : ce n'est pas non plus avec cette désinvolture et avec autant de rigueur que l'archevêque traitait les libéraux qui le soutenaient et qu'en retour ils favorisaient. Qu'importe! Voyons comment le bon archevêque découplait sa meute libérale et la lançait contre qui se contentait de le respecter sans condescendre à l'admirer.

Ainsi sous le titre : « *Toujours les mêmes* », on lisait dans *la Presse*, numéro du 19 janvier 1885 ce qui suit :

« Les castors[1] continuent leur guerre sourde contre les évêques et surtout contre Sa Gr. Mgr l'archevêque de Québec. Le journal la *Vérité*, rédigé par M. J.-P. Tardivel, l'organe officiel des ultra-montés du district de Québec, vient d'être l'objet d'une admonestation dont nous espérons qu'il tiendra compte. »

Vient à la suite la lettre que Mgr Taschereau avait adressée, le samedi précédent, au *Courrier du Canada*, au *Nouvelliste*, au *Journal de Québec*, à *l'Electeur*, à *l'Evénement*, au *Canadien* et au *Quotidien*, à toute la lyre. Car, quand il était à communiquer, il ne s'arrêtait qu'à épuisement des stocks ou de débouchés.

« Eh bien! répondait du tac au tac M. Tardivel (nº du 24 janvier 1885). Eh bien! messieurs de la *Presse*, puisque vous m'attaquez sans savoir ce que vous dites, je vais vous apprendre, à vous et à tous ceux qui seraient tentés d'imiter votre exemple, ce que j'ai fait dans cette circonstance; vous me direz ensuite en quoi consiste « la guerre sourde contre les évêques et surtout contre Sa Gr. Mgr l'archevêque de Québec » dont vous parlez.

» Voici une exposition de faits qui sera une réponse péremptoire à l'attaque de la *Presse :*

» Mon journal, quoique daté du samedi, s'imprime presque toujours le mercredi, quelquefois le jeudi, jamais plus tard.

» Jeudi le 8 janvier, j'ai reçu du secrétaire de Mgr l'archevêque une lettre en date du 7, me signalant que j'avais mis mes

1. Catholiques conservateurs.

lecteurs sous une fausse impression en disant que Mgr Smeulders a fait connaître le jugement du Saint-Siège dans l'affaire du diocèse des Trois-Rivières, savoir que la division de ce diocèse n'est ni nécessaire, ni utile au salut des âmes, me parlant d'une certaine résolution de la Sacrée Congrégation de la Propagande et me demandant de publier le tout.

» Le numéro de la semaine étant déjà sous presse, je suis allé immédiatement prévenir M. le secrétaire de l'impossibilité matérielle où je me trouvais de publier sa lettre dans la *Vérité* du 10.

» Le 9, vendredi, j'ai répondu à la lettre du 7, demandant respectueusement des éclaircissements et faisant observer, entre autres choses que je n'avais fait que répéter textuellement un jugement communiqué officiellement par le représentant du Saint-Siège au Canada à Mgr l'évêque des Trois-Rivières, et promulgué régulièrement par celui-ci, ajoutant que je ne connaissais nul jugement contradictoire, promulgué officiellement, qui détruisît le premier.

» Le 10, samedi, Monseigneur a bien voulu me faire répondre qu'il m'invitait à aller le voir, attendu que les éclaircissements demandés seraient longs à donner par écrit.

» Lundi, le 12, j'ai écrit au secrétaire de Monseigneur que je tenais beaucoup à avoir une réponse par écrit afin de renseigner exactement mes lecteurs. Pour rendre cette réponse très courte, j'ai résumé ma première lettre dans une seule question qui ne demandait qu'un oui ou non, savoir : Fallait-il considérer cette partie de la lettre du 7 qui traite de la résolution du 30 septembre comme une promulgation officielle, authentique, complète et formelle de la dite résolution? Et j'ai ajouté, comme explication que je n'avais fait que répéter, dans des termes pour ainsi dire identiques, le jugement communiqué officiellement par Son Exc. le Commissaire Apostolique à Mgr l'évêque des Trois-Rivières et porté régulièrement par ce dernier à la connaissance de tout le pays : que, dès que l'on me ferait connaître officiellement un jugement contradictoire détruisant celui-là je m'empresserais d'en informer mes lecteurs, étant toujours disposé à accepter les décisions de Rome, quelles qu'elles fussent.

» Le même jour Monseigneur m'a fait répondre qu'il persistait dans sa volonté de me voir pour traiter le sujet dont il s'agissait plutôt que de le faire par correspondance.

» Le lendemain, mardi le 13, j'ai écrit de nouveau au secrétaire de Monseigneur pour savoir si je devais considérer sa der-

nière lettre comme un refus formel et définitif de la part de Sa Grandeur de me donner une réponse par écrit.

» Le numéro de samedi dernier a été mis sous presse (comme à l'ordinaire) le mercredi.

» Je n'ai pas encore reçu un accusé de réception de ma dernière lettre.

» Samedi, le 17, Monseigneur a envoyé la lettre de son secrétaire en date du 7 à tous les journaux français mentionnés plus haut par une communication dans laquelle il est dit : « Voilà deux numéros de ce journal (la *Vérité*) qui paraissent sans que ma réclamation ait été publiée. Bien plus dans le numéro de ce jour (page 2, col. 3) il répète ce qu'il avait avancé. Invité à venir s'entendre avec moi, il a refusé. »

» Voilà les faits sans commentaires. Au public de dire si les attaques de la *Presse* sont justifiables.

» J.-P. TARDIVEL. »

Le public aujourd'hui répond qu'elles ne l'étaient à aucun titre, pas plus que la communication de Mgr Taschereau. Certaine susceptibilité excessive résulte, d'ailleurs, d'un remords cuisant ou d'une culpabilité qui cherche à se faire illusion.

Mais le but visé à l'archevêché était atteint : la haine libérale se déchaînait contre le porte-drapeau de l'ultramontanisme à Québec ; francs-maçons, libre-penseurs et libre-poseurs, juifs et libéraux se défendaient en ayant l'air de couvrir l'archevêque, leur otage autant que leur instrument.

Nous lisons dans la *Patrie*, organe de M. Beaugrand, franc-maçon de haut étage et éminent degré [1], numéro du 21 janvier 1885, ce qui suit :

1. M. Beaugrand, faisait, en réponse au *Protecteur Canadien*, la déclaration suivante, dans le nº du 26 janvier 1878 du journal *la République*, qu'il rédigeait à cette époque, aux Etats-Unis :

« Eh bien, *Protecteur*, redites-le à vos lecteurs :

» 1º Nous sommes franc-maçon et même franc-maçon avancé ;

» 2º Nous sommes libéral et même libéral avancé ;

» 3º Nous sommes l'admirateur enthousiaste des principes de la révolution française, et partisan de la déclaration des droits de l'homme. »

Cet homme était évidemment tout indiqué pour s'indigner contre Tardivel, surtout pour défendre Mgr Taschereau, aspirant à la pourpre romaine.

« Encore une tuile sur la tête d'un castor.

» Après avoir dit que des prêtres et des évêques s'étaient rendus coupables de crimes à propos de la division du diocèse de Trois-Rivières; après avoir dit que cette division était projetée par l'armée du mal, et après avoir indiqué l'archevêque de Québec et l'évêque de Chicoutimi comme les principaux coupables, M. J.-P. Tardivel se permettait d'inventer des nouvelles de Rome en contradiction formelle avec les faits.

» Mgr l'archevêque de Québec, par la main de son secrétaire, a cru devoir adresser à la *Vérité* une lettre protestant contre les assertions de son rédacteur, et déclarant formellement que le décret ordonnant la division du diocèse est maintenu par les autorités romaines.

» Vous croyez que le saint homme va accepter avec respect cette petite leçon venant de son archevêque? Vous le connaissez bien peu. Non seulement il ne publie pas la lettre, mais dix jours après, il répète les assertions qui la lui ont valu.

» L'archevêque invite l'effronté page à s'entendre avec lui; l'effronté page refuse.

» C'est alors que la tuile arrive — et une rude — sous la forme d'une lettre relatant les faits, signée par l'archevêque lui-même, et adressée à tous les journaux de Québec.

» Et ce Tardivel est le même individu qui ne peut publier un seul numéro de sa feuille nauséabonde sans dénoncer la *Patrie* comme un journal antireligieux et sans respect pour le clergé!

» L'*Etendard* n'a plus qu'à maudire l'archevêque. Toucher au Tardivel de son cœur, c'est un sacrilège pour le moins; et nous ne serions pas surpris de voir l'armée du bien se lever en masse pour défendre l'un de ses plus brillants coryphées. »

D'un autre côté, nous lisons dans *l'Evénement*, le Figaro du Canada, numéro du 21, même mois :

« Et samedi encore, qu'apprenions-nous?

» Que la *Vérité*, journal ultra catholique, sustenté par le cercle catholique, refusait d'accuser réception d'une lettre de Mgr l'archevêque qui s'obstine à croire que dans la hiérarchie ecclésiastique, l'épiscopat est placé avant le cercle catholique.

» Gens de l'*Etendard* qui avez subi les condamnations de Rome, indirectement et de votre épiscopat, à vif; gens de la *Vérité* condamnés, archi-condamnés, mais récalcitrants et révoltés; gens du *Nouvelliste* qui sermonnez votre archevêque et empoisonnez la jeunesse par vos écrits malsains; membres du cercle catholique, de la cour des miracles de la castorerie; siffleux, petits manteaux, cambrioleurs, caroubleurs, surineurs, fourlines, chineurs, faiseurs, etc., tous tant que vous êtes, il est apparent que vous êtes moins bons catholiques que nous qui ne le crions point sur les toits. »

Comme en termes aimables toutes ces choses-là sont dites! Nous lisons encore dans *l'Union de Saint-Hyacinthe*, satellite de *la Patrie*, numéro du 24 janvier 1885, sous le titre : « *Tardivel refuse de se soumettre* », la tirade que voici :

« En parlant il y a quelque temps de nos difficultés religieuses, nous avons dit combien un schisme devait être redouté ici dans notre pays, tant l'hypocrisie et l'orgueil de ceux qu'il fallait frapper étaient grands.

» Hélas! nous ne supposions pas que l'avenir nous donnerait si tôt raison. Il est vrai que ce n'est pas encore le schisme avec toutes ses erreurs grossières et condamnables qui a éclaté. Mais on peut bien dire que c'en est le prélude. Ce n'est pas encore la guerre ouverte à notre religion que l'on fait, mais on se targue de refuser obéissance à la plus haute autorité ecclésiastique de notre province.

» Il est à remarquer maintenant que cette désobéissance est faite par un homme qui se vante d'être catholique, plus catholique même que ses contradicteurs. Il en a toujours été de même de tous les schismatiques et de tous les sectaires qui ont cessé d'appartenir à la communion catholique.

» Tardivel est celui qui vient de donner le signal de la révolte ouverte aux injonctions de son évêque. Il est le premier à arborer le drapeau de la rébellion. Cet exemple si funeste peut avoir des conséquences assez graves. Car nous connaissons grand nombre de membres éminents du clergé qui reposent pleine confiance dans ce faux catholique, et qui depuis quelques années travaillent constamment à répandre son journal, la *Vérité*, dans nos campagnes et dans leurs familles. Mais nous savons trop la bonne foi de ces membres du clergé pour qu'ils donnent *(sic)* plus longtemps cours à la petite cabale qu'ils avaient mise en vigueur pour répandre ce

journal dont le rédacteur refuse carrément de se soumettre aux ordres de son évêque.

» La *Vérité* ne doit donc plus avoir l'appui d'aucun catholique sincère, car ce serait encourager les querelles religieuses et le schisme presque probable dont nous sommes menacés.

» D'ailleurs, du moment qu'un journal refuse d'obéir aux injonctions de son évêque, il y en a déjà suffisamment là pour prouver que cette feuille ne doit pas avoir la confiance des hommes soucieux de conserver notre religion. Et la preuve de cette désobéissance, nous ne la prenons pas dans les écrits de M. Tardivel, où peut-être on pourrait interpréter faussement sa pensée; mais dans une lettre de Mgr Taschereau où l'éminent prélat déclare le fameux programme en guerre ouverte avec l'Eglise (ah!) parce qu'il semble ne pas vouloir reconnaître comme fondés les décrets émanant du Pape lui-même. Voici cette lettre de l'archevêque. »

L'*Union* continue ainsi :

« Tardivel invité par Monseigneur d'aller le voir, refuse. Il aime mieux mentir, il aime mieux tromper son évêque.

» Et l'on va nous dire que ces gens-là sont catholiques!

» Qu'on le remarque, c'est ce même Tardivel, qui voue sans cesse les libéraux au feu éternel.

» Quelle religion drôle ils ont ces gens-là, tout de même!

» Ils se prétendent les seuls fidèles observateurs des préceptes catholiques. Mais du moment qu'on veut leur faire observer ces préceptes, ils refusent. On a mis dans les asiles d'aliénés des personnes qui raisonnaient mieux. »

Encore un chevalier tout indiqué pour venger les gaffes de ce pauvre archevêque et, comme réplique dans la *Vérité* du 31 janvier même année, Tardivel remarque :

« Nous faisons ces longues citations afin que nos lecteurs sachent bien quel langage violent les feuilles libérales, qui se répandaient naguère en insultes et en impertinences à l'adresse du représentant du Saint-Siège au Canada, emploient contre nous au nom du respect dû à l'autorité religieuse! Nos amis sont assez intelligents pour tirer les conclusions qu'impose la logique.

» Cela devient amusant à la fin!

» Naturellement, nous ne répondrons pas à une seule de ces sottises; elles se trouvent réfutées par notre réponse à la *Presse*. Nous y renvoyons nos amis les ennemis, bien convaincu, cepen-

dant, qu'ils n'en tiendront aucun compte. Nous connaissons la bonne foi et la loyauté de ces messieurs.

» Nous n'éprouvons pas, du reste, le besoin de nous défendre contre la *Patrie*, l'*Evénement* et l'*Union*. Nous avons déjà dit tout ce qu'il faut pour que le public impartial puisse se faire une idée juste de cet incident qu'on exploite avec tant de haine et de rage contre nous. Ce que nous pourrions ajouter pour nous défendre n'est pas une matière qu'on peut convenablement traiter dans la presse.

» Rome sera sans doute appelée à juger cette question; c'est pourquoi nous ne la discuterons pas, quelles que soient les provocations de nos adversaires.

» D'ailleurs, quand sera écrite l'histoire impartiale de nos pénibles luttes religieuses, et en particulier des tentatives faites depuis plus de huit ans pour diviser le diocèse des Trois-Rivières, l'opinion catholique portera un jugement équitable sur le rôle d'un chacun.

» En attendant le jugement de Rome et celui de l'histoire, nous pouvons mépriser chrétiennement les insultes et les attaques injustes de nos ennemis.

» Voilà notre dernier mot sur cette affaire. »

Rome, au sujet du diocèse des Trois-Rivières, jugea il est vrai, contrairement aux désirs, à l'attente de Tardivel, mais, Rome, en toutes choses ne prétend pas à l'infaillibilité, Dieu merci! Et l'Histoire documentée dira qu'en ce cas-ci, Rome a été trompée par un intrigant hypocrite, vindicatif et lâche, qui sut mériter les faveurs des ennemis de l'Eglise et abuser du talent des faussaires.

D'ailleurs, et à bon droit, M. Tardivel se plaignit à Rome de procédés qui n'avaient rien de particulièrement chrétiens et il le fit en ces termes :

A Son Eminence le Cardinal Simeoni, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

Eminence, — Le soussigné demande respectueusement la permission d'exposer à V. Em. les faits suivants :

Le soussigné est propriétaire et rédacteur en chef d'un journal catholique publié dans la ville de Québec et intitulé : la *Vérité*.

La direction donnée à la *Vérité* par le soussigné a valu à cette feuille les sympathies et l'appui de l'immense majorité du clergé de la Province de Québec et d'un grand nombre de laïques pieux et éclairés. C'est dire que la *Vérité* a toujours défendu, de son mieux, les doctrines catholiques et a su rester dans les limites assignées par l'Eglise au rôle de la presse catholique. Ce journal n'a jamais empiété sur les attributions des évêques, se bornant à propager et à populariser les enseignements du Pape et des Pasteurs. Mgr le Commissaire apostolique qui vient de passer quatorze mois dans notre pays, pourra dire à V. Em. si ce n'est pas là la stricte vérité.

Or, malgré les constants efforts qu'il a faits pour ne mériter aucune censure, le soussigné constate avec peine qu'il est mal vu de son Ordinaire et mal traité par lui.

Déjà, à la fin de 1881, le soussigné a eu l'occasion d'exposer à V. Em. la manière arbitraire dont l'archevêque de Québec lui avait imposé silence sur une question d'intérêt social : le repos du dimanche.

Plus tard, en 1884, il a dû se plaindre à Mgr Smeulders d'une condamnation irrégulière et injuste portée par un prêtre du diocèse de Québec, au nom de l'Archevêque, contre la *Vérité* qui n'avait fait que défendre les droits de l'Eglise et des pères de famille en matière d'éducation contre les empiétements du pouvoir civil.

Et voici que l'archevêque de Québec vient de porter contre la *Vérité* un nouveau coup très cruel et très injuste dans les circonstances suivantes :

Répondant à divers journaux, qui répandaient toutes sortes de bruits au sujet de la division projetée du diocèse des Trois-Rivières, le soussigné avait rappelé les termes mêmes de la décision rendue dans cette affaire, le printemps dernier, au nom du Saint-Siège, par Mgr le Commissaire apostolique, et promulguée officiellement par Mgr l'évêque des Trois-Rivières, savoir que cette division n'était ni nécessaire ni utile au salut des âmes.

Le 7 janvier dernier Mgr l'Archevêque fit écrire par son secrétaire au soussigné que la *Vérité*, en répétant cette décision rendue par Mgr le Commissaire apostolique, avait mis ses lecteurs sous une fausse impression. Dans cette lettre du 7 janvier étaient cités les quatre premiers mots du décret du Saint-Père en date du 5 octobre dernier; et le soussigné était prié de reproduire, dans son journal, cette communication du secrétaire de Sa Grandeur.

Le soussigné répondit aussitôt qu'il n'avait fait qu'employer les termes mêmes de la seule décision connue du Saint-Siège

sur cette question; qu'il s'empresserait cependant, de publier la lettre du 7 janvier, mais qu'il croyait devoir auparavant solliciter certains éclaircissements.

L'Archevêque lui fit répondre que les éclaircissements demandés seraient trop longs à donner par écrit.

Le soussigné, dans une deuxième lettre, pour rendre la réponse à donner très courte, demanda tout simplement s'il fallait considérer cette partie de la communication du 7, où il était question du décret du 5 octobre, comme une promulgation officielle, authentique, complète, et formelle du dit décret. On voit aujourd'hui toute l'importance de cette demande; car Mgr l'évêque des Trois-Rivières ayant promulgué officiellement le décret du 5 octobre, il se trouve que la citation partielle qu'en faisait Mgr l'Archevêque ne rendait nullement la véritable pensée du Saint-Père.

Mgr l'Archevêque ne pouvant plus dire que la réponse à cette question serait trop longue à faire par écrit, se contenta d'exprimer de nouveau le désir de traiter l'affaire verbalement, bien qu'une réponse par écrit fût absolument nécessaire.

Le soussigné écrivit donc de nouveau au secrétaire de Sa Grandeur pour savoir si Mgr l'Archevêque refusait positivement de donner la réponse écrite demandée.

Au lieu de répondre, et pendant que le soussigné attendait au moins un accusé de réception de sa dernière lettre, Mgr l'Archevêque lança dans les journaux de Québec la lettre de son secrétaire en date du 7 janvier, insinuant que le rédacteur de la *Vérité* avait, par un grossier mépris de l'autorité, négligé de tenir compte de cette communication, l'accusant carrément d'avoir refusé de s'entendre avec lui, et ne faisant pas même allusion à la correspondance échangée entre le secrétaire de Sa Grandeur et le soussigné.

Or, le soussigné n'était pas en retard d'une seule journée et il n'avait pas refusé d'aller voir Sa Grandeur. Il voulait tout simplement savoir auparavant si Sa Grandeur refusait positivement de répondre par écrit. Et Sa Grandeur n'a pas même daigné lui donner un oui ou un non.

Dans sa lettre aux journaux, l'Archevêque a cité des paroles de Sa Sainteté Léon XIII de manière à les faire appliquer par le public au rédacteur de la *Vérité*, ce qui constitue une autre grave injustice, attendu que le soussigné n'a absolument rien fait pour mériter de telles censures.

Le soussigné a fait voir, dans une lettre particulière à l'Archevêque les trois graves injustices que Sa Grandeur avait commises

à son égard. Jusqu'à ce jour, l'Archevêque n'a ni contesté la légitimité des plaintes portées dans la lettre du 21 janvier, ni rien fait pour réparer le tort très grave causé au soussigné.

Votre Em. pourra juger de la gravité du tort causé au soussigné par l'Archevêque en lisant certains extraits de la presse libérale et maçonnique de la Province, qui se prévaut de la lettre de Sa Grandeur aux journaux pour injurier brutalement le rédacteur de la *Vérité.*

La conduite si arbitraire et si injuste de l'Archevêque à l'égard du rédacteur de la *Vérité* étonne d'autant plus les catholiques de cette Province que Sa Grandeur n'a pas un mot de protestation publique contre les journaux libéraux de son diocèse qui ont naguère grossièrement insulté le représentant du Saint-Siège au Canada.

Pour avoir reproduit une décision du Commissaire apostolique et pour n'avoir pas reproduit un décret tronqué, le soussigné est publiquement frappé; tandis que sous les fenêtres mêmes du palais archiépiscopal, les journaux libéraux injurient le représentant du Pape, librement et impunément.

Jusques à quand, Eminence, de pareils scandales dureront-ils? jusques à quand les catholiques de ce pays auront-ils à souffrir de telles injustices?

J'ai l'honneur d'être, de Votre Em., le très humble serviteur.

(Signé) : J.-P. Tardivel,
Rédacteur propriétaire de la *Vérité.*

Québec, février 1885.

On voit par tout ce qui précède que le futur cardinal de Québec avait des spécialités qu'il exerçait avec une virtuosité consommée.

XXI

DERNIÈRES ANNÉES DE MGR LAFLÈCHE
SON CARACTÈRE, SA VIE, SES ŒUVRES ET SA FIN

Les grandes questions qui occupèrent jusqu'alors l'activité débordante de l'évêque des Trois-Rivières étaient vidées provisoirement ou solutionnées selon les vues de Rome; le calme se fit donc peu à peu dans les esprits, l'apaisement dans les cœurs.

Question scolaire, *Programme catholique*, *l'Influence spirituelle indue*, *Question Laval* et *Division du diocèse des Trois-Rivières*, autant de cauchemars vécus par Mgr Laflèche, autant de sujets de méditations pour l'historien, qui doit conclure.

Nous nous contentons, qu'on le retienne bien, d'accumuler des matériaux au pied-d'œuvre, en faveur de l'homme intègre qui voudra les utiliser, les coordonner, les amalgamer avec les efforts de l'adversaire, dont la bonne volonté, il faut le faire remarquer aussi, sinon la capacité, tarde bien à se manifester au service de l'Histoire impartiale.

Nous prions le lecteur, en attendant qu'on nous contredise ou qu'on l'éclaire mieux, de vouloir bien, après avoir parcouru ce livre, rapprocher les unes des autres quelques dates suggestives. Dans la question Laval, comme dans la question de la division du diocèse des Trois-Rivières, les faits saillants, décisifs, se produisent de 1876 à 1884.

En 1876 paraît le décret pontifical relatif à l'établissement de la succursale Laval à Montréal. Québec en triomphe et

note son succès comme une défaite de Trois-Rivières qu'il fallait décourager dans l'humiliation.

Donc, en 1876-77 se produisit la première tentative de division du diocèse des Trois-Rivières. C'est à retenir.

Et dès lors, rapprochez les uns des autres, dates et documents, et vous constaterez qu'on semble, à chaque étape, procéder par attaques et ripostes : Mgr Laflèche luttant inlassablement pour le bon droit, le respect de l'autorité, pour les bonnes mœurs et les saines doctrines, pour la vérité, la justice et pour l'infaillible et souveraine autorité de l'Église, qu'il servait avec autant d'amour que de dévouement; Mgr Taschereau avec Laval, au contraire, résistant sans grand souci de l'intérêt supérieur de la société civile ou religieuse pour la conservation de leurs droits acquis et de leurs privilèges privés, mal fondés ou abusifs, en vue d'étendre leur influence ou d'augmenter leurs biens.

Les mobiles qui animent les adversaires, égoïstes et mesquins, d'une part, désintéressés et généreux de l'autre, caractérisent les manœuvres et dirigent les coups. Mgr Laflèche marche au grand jour, le cœur meurtri, mais vaillant, le front haut, l'œil au soleil, comme l'âme au ciel, tandis que Mgr Taschereau, selon les circonstances, rampant ou superbe, s'en va, pour aborder, par les sentiers sombres et tortueux; il intrigue, il manœuvre son rival dans les coulisses; il l'observe et ses alliés l'espionnent; tous les artifices sont bons; toutes les ruses, mises à profit; point de cœur dans l'action, encore moins de scrupules dans les procédés; et, dans l'assaut final, c'est l'élan sauvage du fauve inassouvi, qui se démasque à son heure, étrangle à son gré une proie longuement épiée et surprise dans son repos.

L'âme bien née, à ce spectacle écœurant, vole à la victime innocente et, ne pouvant l'écraser, du moins, elle maudit le félin féroce. L'observateur informé, de son côté, s'arrête et songe. Son jugement est troublé; son cœur, ému! Comment? Rome peut ainsi laisser surprendre sa justice; et son

équité, en cette occasion, fut mise à ce point en défaut, que ses coups, mal dirigés, accablèrent son serviteur le plus fidèle, le plus confiant; que des faveurs, détournées de leur cours, drapèrent de pourpre un intrigant doublé d'un faussaire et protecteur de faussaires!

Nous savons qu'à Rome même, il y a des considérations qui se passent parfois de raisons et qu'alors elles sont la source de combinaisons déconcertantes. Mais Dieu, en qui le chrétien, le héros, le martyr, comme Mgr Taché qualifiait déjà Mgr Laflèche, avait mis sa foi inébranlable et sa confiance suprême; Dieu, que fit-il en sa faveur?

Le Maître de Rome comme de Québec consola ineffablement son serviteur tout dévoué et si résigné; il bénit par lui son peuple et ce qui lui restait de diocèse à édifier ou à organiser; il fit régner la paix dans son âme, la joie dans son cœur; il le combla d'une plénitude de jours féconds en mérites éclatants et l'attira finalement à Lui avec les signes manifestes de prédestination qu'il ne prodigue qu'envers ses élus.

A l'exemple de tous les caractères fortement accusés, Mgr Laflèche, qui n'était indifférent à personne, eut des amis admirables et des adversaires acharnés. Nous n'osons pas ajouter, après tout ce que nous venons de lire, qu'il n'y eut point d'âmes assez déformées pour agir contre lui en ennemis déclarés, irréductibles.

Pour mieux faire connaître ce digne évêque et faire valoir d'autant ses idées, ses œuvres et durer sa mémoire, nous voulons le montrer dans sa vie intime d'abord, et le présenter ensuite dans sa vie publique : apôtre zélé, patriote ardent et l'adversaire irréconciliable de tous les principes pervers, susceptibles de déformer l'idéal chrétien et de perdre l'avenir politique et social de la race française au Canada.

Nous le verrons mourir enfin plein d'années, chargé de

mérites, accompagné des regrets les plus vifs de tous ses enfants, comme de tous les Canadiens.

Pour finir, je laisserai à Mgr Bruchesi, en rééditant l'éloge funèbre qu'il prononça aux Trois-Rivières, le soin de dire à nos lecteurs que nous n'avons pas témoigné à notre héros plus de respect et de confiance, et que nous ne lui avons point prêté plus de science, de loyauté et de talent qu'il n'ait manifesté et publié lui-même du haut de la chaire de vérité et de justice, avec la franchise, avec l'autorité qui le distinguent éminemment.

Et nous aimons à croire, malgré tout, que si un dissentiment, si léger soit-il, s'est élevé entre nous sur l'opportunité, sur la nécessité même de ce travail, à nos yeux urgent, ce n'est là qu'une divergence de vues parfaitement honorable, absolument licite, qui ne saurait réduire en aucune mesure notre liberté dans le désir de bien faire, ni notre droit de dire la vérité intégrale, selon les indications mêmes des Souverains Pontifes.

Dans l'intimité, Mgr Laflèche était bon, affable, d'une humeur égale, enjouée, d'un abandon ordinairement charmant. Sa douceur, malgré une sévérité inhérente à son souci de l'ordre et du devoir, était exquise, son commerce agréable, et ses discours édifiants. Ayant un fonds d'étude et de lecture prodigieux, il était connu comme un causeur plein d'humour et d'agréments, généralement intarissable. Tous les sujets lui semblaient familiers. En connaisseur pratique, en érudit exactement renseigné, sans la moindre prétention ou affectation, mais avec le naturel captivant qui lui était propre, et le faisait rechercher, on le voyait aborder, avec une aisance stupéfiante, toutes les questions : il causait droit et jurisprudence avec les avocats, les magistrats; affaires politiques avec les journalistes et les parlementaires; crédit, échange avec les financiers; entreprises avec l'industriel ou le commerçant; anatomie avec le chirurgien; maladies avec le médecin; botanique avec le naturaliste et astronomie avec

les Moreux et les Flammarion du Nouveau-Monde, les étonnant tous par la précision de ses vues, l'étendue de ses connaissances, et l'habileté consommée avec laquelle il faisait ressortir l'harmonie merveilleuse établie par l'Eternelle Sagesse entre la création qui est l'œuvre de Dieu et le savoir humain qui s'y adapte pour en célébrer les infinies beautés.

Dans son diocèse, particulièrement aux Trois-Rivières, Mgr Laflèche n'était pas l'évêque magnifiant, inabordable dans une dignité hautaine et insolente; il était au contraire l'ami, le conseiller de tous ses enfants. Il avait pour devise, *suaviter et fortiter;* il s'y conformait instinctivement, administrant le champ que le Seigneur avait confié à sa sollicitude, en bon père de famille, également éloigné des faiblesses et des inutiles rigueurs. Tous les jours, sa messe dite, vers sept heures du matin, la belle saison venue, on pouvait le rencontrer se promenant sur le boulevard Turcotte, sous la verdure, face au fleuve. Il marchait claudicant, à pas lents, égrenant le chapelet, interrompant *Ave* ou *Gloria* pour saluer catholiques ou protestants, tous l'honorant d'une égale vénération, ou pour tapoter la joue d'un bambin familier, ou pour féliciter la mère heureuse, soit encore pour s'informer d'un malade ou pour donner l'aumône.

Il avait rendu son abord si facile, que la porte de son évêché n'avait pour ainsi dire ni serrure ni garde; la franchissaient en toute liberté, pauvres et riches, jeunes et vieux, et celui qui voulait s'instruire ou être soulagé, comme celui qui avait besoin de conseils, de consolations ou de secours. C'était le patriarche que son amour du prochain arrêtait à l'entrée de sa tente pour y donner l'hospitalité; c'était le bon prince assis au grand air, à l'ombre, pour donner avis et rendre justice. Pas de protocole, point de cérémonial : qui connaissait la disposition des lieux entrait, frappait à sa porte, et une voix chaude, vibrante et cordiale, disait : « Entrez : mais entrez donc ! » On entrait sans façon; il re-

cevait sans apparat, et l'on causait sans qu'il imposât à ses enfants la distance respectueuse, qui honore en troublant.

Malgré cela, à cause de cela, nous le supposons, il n'était Trifluvien qui n'abordât ce bon père à genoux, le front baissé, pour se relever enfin heureux, confiant et béni.

Veut-on un exemple ou deux entre mille, qui caractérisent sa bonté? Eh bien! il avait 75 ans sonnés : c'était un dimanche de juillet, le soleil était ardent, l'air embrasé; il avait célébré la messe et prêché longuement; il venait encore d'assister aux vêpres, et cependant il se rendit à pied à l'hôpital Saint-Joseph, situé à l'extrémité de la ville, et cela malgré sa fatigue extrême et ses infirmités. Pourquoi tant de hâte? Il avait à envoyer de suite une garde pour un malade qui la lui demandait! Et, lorsque cinq ans plus tard il agonisait lui-même, il appela à son chevet une pauvre sauvagesse, recueillie dans le Nord-Ouest, souvenir de son apostolat. Il tenait à l'exhorter, à la consoler de sa perte, il voulait lui montrer par l'exemple et dire instamment qu'elle devait, confiante en Dieu seul, persévérer jusqu'à la fin. Quelques heures après, il montrait lui-même aux assistants attendris comment un juste rend une âme ennoblie dans le devoir et la souffrance à son divin Modèle, qui daigna mourir sur la Croix. D'ailleurs, telle était sa sollicitude pour les âmes, qu'il se passait peu de jours qu'il ne se rendît au chevet d'un moribond pour le fortifier et pour l'aider à franchir le pas pénible qui le séparait encore de l'éternité.

Son dévouement était à la hauteur de sa générosité inépuisable. Une amitié touchante l'unissait à Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface. S'étant rencontrés parmi les sauvages, ils avaient su s'apprécier dans le labeur apostolique, au milieu d'indicibles souffrances. Mgr Taché, plus jeune que Mgr Laflèche, mourut pourtant avant lui. L'ami des Trois-Rivières fit 500 lieues pour revoir les traits du cher disparu, et, à cette occasion, il prononça sur la tombe qu'il bénissait, une oraison funèbre qui compte parmi les chefs-d'œu-

vre du genre dont s'honore le Canada. Ce jour-là, quand la haute silhouette de l'évêque des Trois-Rivières se penchait douloureusement vers le catafalque où sommeillait son ami dans la paix sereine d'une mort enviable, le peuple manitobain, profondément reconnaissant envers ses deux apôtres qu'un si grand deuil rapprochait sous ses yeux, entourait l'évêque trifluvien qui faillit être le sien, et qu'il considérait toujours comme son père dans le Christ; il l'entourait, l'admirait, se disait que lui étant déjà redevable de la foi, il avait encore à lui témoigner sa gratitude de la sollicitude qu'il avait témoignée depuis la date fatale qui ouvrit la période de ses vicissitudes scolaires. Mgr Laflèche soutint le peuple manitobain et ses pasteurs, il les défendit avec sa fougueuse ardeur, sa tenace énergie, par tous les moyens et de toutes ses forces, avec un tel courage, que l'Histoire ne saurait manquer de s'en faire l'écho ému, ni le peuple ainsi secouru, d'en garder à jamais la mémoire.

N'avait-il pas été d'ailleurs élu pour le gouverner, et, durant 12 années qui font époque dans les annales de Manitoba, n'avait-il pas parcouru tous les bois et la prairie immense de ce pays? n'avait-il pas appelé à la vie chrétienne ce peuple reconnaissant?

Ce n'étaient pas seulement les sauvages, les métis et les Canadiens-Français qui se faisaient une fête de voir et de posséder Mgr Laflèche; peu d'hommes marquants allaient au Canada sans pousser jusqu'à Trois-Rivières pour voir un homme et un évêque. De ce nombre comptait le comte de Paris qui lui fit visite et resta émerveillé de son éloquence. Un jeune Russe alla prendre auprès de lui une consultation sur l'éducation; le Père Monsabré conféra longuement avec lui lors d'un de ses voyages à Paris. La conversation roula sur les conférences du savant dominicain à Notre-Dame et celui-ci fut frappé d'admiration en entendant de si belles et si judicieuses remarques dans la bouche d'un Canadien qu'on aurait pu croire moins solidement versé en ces matières.

Et lors du concile du Vatican n'arriva-t-il pas que Mgr Laflèche, discutant au milieu d'un groupe d'évêques durant une heure de loisir, fut entendu par Mgr Dupanloup. L'évêque d'Orléans ne comptait pas l'évêque des Trois-Rivières parmi ses partisans, bien au contraire. Il écoutait donc le prélat canadien à distance et quand celui-ci se fut éloigné, il s'informa du nom et de la nationalité de cet orateur véhément. On lui expliqua que c'était un jeune évêque, tout récemment désigné pour le siège des Trois Rivières et que déjà tous connaissaient. « Ah ! fit Mgr Dupanloup, s'il prononce assez mal, il pense fort bien ». Ses relations épiscopales étaient étendues et élevées. Mgr Pie compta jusqu'à sa mort parmi les amis fidèles de Mgr Laflèche que Mgr Papi, secrétaire du cardinal Satolli, désignait ainsi : « Vieillard aux allures patriarcales, juste et franc, pieux et simple, savant comme un Père de l'Eglise et modeste comme un catéchumène ».

Sa cordiale familiarité resta toute sa vie ce qu'elle était le jour où, par exemple, du fond du Nord-Ouest sauvage, s'adressant à Thomas Caron, il lui confiait : « Dis au bonhomme Gill de m'écrire, affranchis ses lettres, et je te paierai en acquittant des messes ».

Et il consacra toutes ses ressources en fondations utiles, en œuvres charitables, en aumônes et en secours discrets, s'oubliant totalement : sa sobriété, en effet, était légendaire, sa simplicité monacale, on ne lui connut jamais ni chevaux, ni voitures, bien qu'infirme et d'un âge finalement fort avancé.

La vie publique de Mgr Laflèche ne fut pas moins remarquable que sa vie intime qui nous a été révélée édifiante, éminemment chrétienne. Homme d'études; écrivain d'un rare mérite; missionnaire zélé, infatigable; patriote ardent; orateur fécond et convaincu; évêque vigilant et saint; tout dans cet homme de Dieu, qui se prêtait merveilleusement à la grâce, trahissait et affirmait une personnalité extraordinaire, dont l'ascendant naturel s'étendit d'abord dans tout le Nord-Ouest

qu'il évangélisait, pour s'exercer ensuite jusqu'à sa mort dans toute la confédération canadienne où son nom fut et restera, à tant de titres, doux et glorieux.

Nous le savons : c'était des ennemis aussi peu scrupuleux dans leurs paroles que nous les avons vus malicieux dans leurs actes, qui le disaient complaisamment un esprit rétrograde, un caractère moyenageux, obstructionniste emporté en face des idées et des progrès modernes, dont il voulait, sans discernement, obscurcir les horizons radieux par amour pour la routine. La vérité était à l'opposé de ces affirmations audacieuses autant que diffamatoires : on voulait, en le calomniant, l'entraver ou le discréditer.

L'amour de Mgr Laflèche pour sa patrie d'abord, pour la Vieille-France dont son pays était l'émanation vivante, et pour la civilisation française était connu de tous. Il saisissait du reste toutes les occasions pour le manifester efficacement. Quand il parlait à son auditoire, jeune ou vieux, il rappelait avec une émotion qu'il communiquait aisément que Cartier, en mettant le pied sur le sol canadien, y planta tout d'abord la Croix pour remercier la Providence d'y avoir guidé ses pas ; et, ce devoir du cœur rempli, qu'il prit possession de cette terre nouvelle au nom du Dieu créateur du monde et de la France, sa fille aînée sur la terre. La Croix donc, insistait l'évêque, sera pour vous le signe de ralliement.

Ce ralliement, il le sonnait sans relâche, dans toutes délibérations publiques ou manifestations nationales ; il applaudissait aux hauts faits de l'histoire canadienne, entonnant lui-même des hymnes joyeux, enthousiastes au souvenir des actions nobles ou glorieuses qui pouvaient relever l'idéal autour de lui et faire vibrer l'âme d'intérêt, de fierté et de patriotisme dans ce petit peuple fidèle à ses traditions, à ses origines, à sa foi, et qui avait été sauvé miraculeusement des désastres d'un autre siècle. Homme de son temps, quoique pour l'amoindrir, dans les polémiques on osait af-

firmer le contraire, avide de progrès réel, le favorisant de toutes ses forces et le bénissant en toutes circonstances, il gémissait sur les idées subversives qui se faisaient jour, sur des bouleversements qui s'annonçaient proches, sur des tendances de plus en plus aventurées qui entraînaient visiblement un peuple jeune, accessible aux illusions, loin de l'idéal qui lui était propice et qu'il fallait réaliser cependant pour son bonheur. Il prêchait la fidélité inébranlable aux souvenirs héroïques d'un passé glorieux ; il recommandait de garder les vieilles et saines traditions auxquelles les franco-canadiens devaient leur union dans l'épreuve et devront leur force irrésistible dans la victoire qui les attend.

Si le spectacle inquiétant des progrès rapides, incessants du libéralisme au Canada lui arrachèrent tant d'appels désespérés et de cris si déchirants, c'est qu'il y voyait l'affaiblissement de la foi des aïeux, la perte du respect des bonnes mœurs comme celui des saines doctrines, aussi des coutumes nationales ; il y voyait l'oubli des devoirs qui conservent l'honnêteté, par suite, l'effacement des caractères, la division des esprits, l'émiettement des forces, le déchirement du peuple franco-canadien que l'erreur libérale, doublée des vices qu'elle tolère, poussait par les voies de l'apostasie, à l'asservissement final ; asservissement dont il s'était pourtant si vigoureusement gardé jusque-là, bien qu'on l'eût tenté par la persécution, par l'assimilation, ou encore par la fusion avec des forces matériellement supérieures, destinées à le réduire enfin dans l'impuissance.

Pourquoi ne pas le dire en un mot, Mgr Laflèche voulut, au Canada, l'accomplissement des destinées de la race française avec « l'extension du royaume de Dieu par la formation et la consolidation d'une nationalité catholique avant tout ».

Ce but, on le lui voit poursuivre sa vie durant, dans tous ses actes, dans tous ses enseignements ; et il y était porté avec une conviction profonde, acquise par l'étude et l'ob-

servation, par un sens élevé des responsabilités, résultant de sa charge des âmes. Selon lui, la race française avait reçu une mission civilisatrice et chrétienne en Amérique. Bien qu'il y croyait fermement, il prêcha toujours aux Franco-Canadiens l'attachement au sol conquis par leurs pères avec l'éloignement pour l'émigration. Il voulait que le race française jetât dans la terre canadienne de si fortes racines, qu'elle pût se propager de proche en proche, s'étendre partout et répandre, avec son flot montant sans cesse, les idées françaises et la foi catholique. Comme il avait confiance en l'avenir des Canadiens-Français et catholiques, et qu'il fondait sur eux les plus vastes comme les plus légitimes espérances, il tenait à leur conservation sans mélange, sans compromission sur le terrain religieux, alors qu'il ne cessait d'être un loyal sujet de l'Angleterre.

On se plaisait à retrouver dans l'évêque Laflèche les traits caractéristiques du cardinal Manning, dont la réputation était alors mondiale : même taille imposante, rehaussée par une même maigreur ascétique, qu'achevait un profil qu'on eût dit destiné à quelque illustration par médaille commémorative. Et qui mieux est : au moral, même caractère agissant, énergique que tempérait heureusement une âme sacerdotale aux dons exquis; une charité aussi prévenante qu'inépuisable; et quant à l'endurance morale, un courage soutenu, sans à-coups ni défaillance, également ferme devant les clameurs des foules, et devant les murmures de ses fidèles, dès qu'il s'agissait d'affirmer un droit méconnu ou de remplir un devoir de sa charge. Il était, de plus, un esprit observateur et investigateur à qui rien n'échappait; qui consacrait son meilleur temps à l'étude des sciences sacrées et des problèmes sociaux. Pour compléter le rapprochement avec le très distingué cardinal anglais, on faisait remarquer avec attendrissement, que, comme lui, Mgr Laflèche était mort sur la brèche, en tournée pastorale, confirmant, prêchant, bénissant, parcourant les paroisses les plus reculées de son

diocèse, s'en allant ainsi gagner les âmes vers le Dieu des miséricordes qui l'avait envoyé pour instruire son peuple, laissant sur ses pas les parfums suaves d'incomparables vertus. De plus, comme le cardinal, il ne laissait pas un liard vaillant pour perpétuer sa mémoire ou réjouir ses héritiers.

Mgr Laflèche était un orateur parfait, si, comme le définissait Quintilien, il suffit, pour le personnifier, d'être : « Un homme de bien sachant parler ».

L'évêque des Trois-Rivières était incontestablement un homme de bien ; et déjà simple administrateur de son diocèse lors du Concile du Vatican, il parlait si éloquemment, que Mgr Dupanloup, même combattu par lui, ne put s'empêcher d'en convenir. Ses homélies se donnaient sur un ton familier, fraternel ; mais dans les circonstances solennelles, la note s'élevait comme la pensée, et il planait alors à des hauteurs inaccessibles à la plupart. Il suffisait pour l'enlever qu'un intérêt majeur fût en cause ou qu'un danger sérieux menaçât l'intégrité de la doctrine chrétienne. S'il est vrai, comme dit saint Paul, qu'on n'enchaîne pas la parole de Dieu, il l'était tout autant qu'on n'étouffait plus la voix de Mgr Laflèche, que rien ni personne ne pouvait réduire au silence. Sa parole restait simple cependant, mais châtiée, dépouillée du fard oratoire ou des artifices de la rhétorique ; elle coulait de source naturelle, abondante, enflée seulement par une science sûre, variée, et par une sagesse mûrie dans la controverse et les combats. L'élévation, comme la justesse de ses idées, pas plus que sa personne, ne restaient indifférentes.

Cet homme de bien qui savait parler, parla donc éloquemment toute sa vie parce qu'il avait une foi vive et parce qu'il aimait ardemment. Aussi, à cause de son zèle enflammé pour le salut des âmes qu'il semblait avoir hérité du plus éloquent des apôtres, de saint Paul lui-même, tous ceux qui ont compris Mgr Laflèche, qui l'ont admiré et vénéré pour ses éminentes vertus et ses talents extraordinai-

res, ont vu dans le don de parole, dont il jouissait si étonnamment, la consécration de la sainteté de sa vie et l'héroïcité de ses vertus : pour ces motifs, sa mémoire est toujours vivace.

Quant à ceux qui ne l'ont pas compris ou qui, aveuglés par l'intérêt ou la passion ne voulurent pas comprendre ce prélat qui eût fait bonne figure dans les plus beaux jours de l'Eglise; quant à ceux qui l'ont méconnu de parti pris et combattu sans loyauté, sans scrupule comme sans mesure; quant à ceux qui l'ont soupçonné, haï, cette sentence : *Credidi propter quod locutus sum*, j'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé, qui allait si bien à Monseigneur Laflèche, fut et restera à jamais contre eux la justification et la défense efficace du grand évêque des Trois-Rivières. Parla-t-il jamais hors de propos ou en vain? Il parla avec son audace d'apôtre indomptable et persévérant pour répandre la bonne semence et gagner les âmes; pour éclairer et conduire son troupeau, pour le défendre aussi contre les tentations et les erreurs, travaillent partout, toujours au progrès moral, à l'avancement surnaturel de ses ouailles qu'il aimait en père. Il voulait et cherchait leur bien-être dans le temps, leur bonheur dans l'éternité. Il croyait, et cela déjà lui suffisait pour être un apôtre sans peur et un évêque sans reproche.

C'était parce qu'il croyait de toute la sincérité de son âme qu'il fut le champion irréductible de la vérité intégrale. Toute son intelligence, tous ses talents, tout son cœur furent voués à défendre la cause du beau, du juste et du vrai; cause sublime dont il disait avec un saint transport : « Il me tarde d'aller connaître dans le sein du Dieu des lumières auxquelles aspirent toutes les puissances de mon âme; il me tarde d'aller connaître si j'ai eu tort ou raison d'aimer et de défendre ainsi ce que j'ai cru être le vrai. » Et en effet, sur le point de rendre sa belle âme au Dieu de toute vérité, comme de toute justice, consolé de tant de contradic-

tions violentes, apaisé après tant de combats acharnés, ineffablement confiant dans le Maître qu'il avait servi avec un dévouement inlassable, il se redressa, et, laissant échapper du fond de sa conscience en paix sa constante pensée, il dit avec la fierté des héros dont la tâche s'achève avec honneur : « Dites à Mgr Bégin qu'en face de la mort l'évêque des Trois-Rivières ne regrette rien de ce qu'il a dit, rien de ce qu'il a fait au sujet de la question des Ecoles ». Et il n'avait rien d'autre à regretter. Et cette belle âme, enbaumée de saints désirs et par une constante prière, se détacha alors doucement du monde pour aller jouir enfin du repos et de la gloire des Elus. Ce martyr de la vérité devait donc parler et il parla sans cesse dans l'irrépressible ardeur de sa conviction profonde, et comme parlèrent, du reste, tous les confesseurs de la foi : sans hésitation, sans faiblesse, étranger à tous calculs humains, se montrant tour à tour, durant sa longue et féconde existence apostolique, conquérant infatigable de l'âme sauvage, éducateur ingénieux de la jeunesse, administrateur habile et heureux pasteur, aimé du peuple, écrivain inspiré et docteur écouté, dans la chaire chrétienne, toujours sur la brèche, sinon à la victoire, et enlevant de haute lutte une place enviable parmi les serviteurs éminents que peut-être un jour on dira : Pères de l'Eglise.

Il croyait et il devait parler, parce que, penseur distingué, il avait trouvé dans les traditions et la foi chrétienne, les enseignements et les inspirations qui eurent toujours son adhésion entière; il y trouva l'expression sensible de la vérité intégrale qui fut le culte et la passion de toute son existence. Aussi, les traditions, les enseignements de l'Eglise catholique que de longs siècles de vicissitudes et de contradictions n'ont ni réduits, ni entamés, Mgr Laflèche les a exposés avec force et clarté, et il les a défendus avec toute l'énergie de son tempérament combatif, avec toute la puis-

sance, avec toutes les ressources de sa conviction profonde et généreuse.

Cependant, telle est la déformation du caractère humain et la violence des hommes, que toute la conviction communicative du vaillant évêque des Trois-Rivières; que sa générosité, son zèle, son dévouement, son courage; que toutes ses nobles qualités qu'une vertu austère avait cultivées et portées à un degré d'abnégation ou de perfection vraiment héroïque, n'étaient, par certaines gens, ni appréciés ni même compris; que dis-je? elles inspirèrent une opposition irréductible, une haine farouche et parfois, par ses moyens et ses effets, criminelles à certains esprits qui, pour leur excuse et aussi pour leur confusion, eurent fréquemment à pâtir des assauts impétueux que livrait, autant que besoin, ce champion ardent de la vérité contre les erreurs chères à leurs faiblesses ou utiles à leurs compromis.

Ces gens-là n'avaient, pour se sauver la face, que l'insulte ou que la calomnie et ils y eurent recours, hélas! sans réserve et sans scrupules. Aussi, à les entendre, Mgr Laflèche était, pour le moins, un toqué, un moyennageux, comme si de pareils propos, sans un commencement de preuves, sans une ombre de raison, dans la bouche de libéraux mis à mal, et de libres-penseurs confondus, n'étaient pas un éloge d'une exquise saveur!

Un *toqué!* mais en ce sens, qui le furent plus que tous les saints et que le Christ lui-même? Tous les contempteurs de la vertu, qui fait honte au vice, ont tenu pareil langage, et les Pharisiens, pour cacher au peuple leur confusion, n'eurent pas d'autre défense.

Toqué! Mgr Laflèche!!! Ce n'est pas ce que disait le peuple canadien qui se pressait autour de sa tombe, et ce n'est pas non plus ce qu'inscrit sur ses tablettes l'impartiale histoire. Nous y lisons, au contraire, que ce soi-disant *maniaque* ou *toqué* était un athlète, sain de corps comme d'esprit, fortement trempé au moral, d'une intelligence divi-

nement lumineuse qui s'attaquait, comme c'était son droit d'honnête homme et son devoir d'évêque, à toutes les erreurs qui faisaient ombre sur son idéal rayonnant dans la sérénité des cieux, où il l'admirait, s'en inspirait pour le montrer au monde et le faire désirer par lui.

Ce *toqué* était un homme sincère qui avait l'amour de la vérité intégrale, et non pas le culte complaisant d'une fraction de la vérité : le surplus restant monnaie de compromis et d'échange.

Il voulait la vérité des libertés humaines et catholiques plus ou moins fidèlement respectées.

Il voulait la vérité des principes conservateurs souvent mal compris ou faussement appliqués.

Il ne voulait de portion de vérité en rien; il en revendiquait la plénitude en tout, montrant lui, l'homme d'un bon sens robuste, le philosophe philanthrope, qu'il avait le moyen d'éclairer par l'abondance de ses lumières accumulées, toutes les obscurités des *toqués* qui l'entouraient en l'outrageant.

Il éclairait la sottise du monde, et celui-ci, confus par tant de ridicules, l'attribuait à qui le faisait ainsi ressortir; ce qui dispensait d'abord de s'en corriger.

Et c'est pour se venger que la libre-pensée sournoise et le libéralisme complaisant cherchaient ces termes insidieux : toqués, emballés, moyenageux, qu'ils intercalaient dans leurs éloges équivoques pour réduire une popularité dont ils prenaient ombrage, et ternir une mémoire dont l'éclat était fait pour les amoindrir. Ils insinuaient que, hypnotisé par les mérites d'un autre âge, malgré de réelles qualités, il méconnaissait les besoins et les droits de la société moderne, comme s'il ne s'en était préoccupé toute sa vie, n'avait travaillé sans cesse à résoudre les problèmes sociaux les plus irritants et n'avait su acquérir par ses formules et ses résultats la faveur des vrais patriotes; comme si toute la race franco-canadienne et tous les catholiques ne lui avaient pas élevé dans leurs cœurs un monument de vénération et de recon-

naissance que l'action du temps ne fait que consolider et embellir.

La société moderne que Mgr Laflèche ne comprenait pas, n'avait pas à connaître et ne supportait pas : « C'est celle qui répond à la conception étroite, subversive du bon ordre chrétien et moral, dont se targue la libre-pensée, autrement dit le libre-mensonge. La société moderne à laquelle Mgr Laflèche avait voué tous ses efforts d'apôtre et d'évêque, comme avec lui, avant lui ou après lui, tous ceux qui voient clair et juste dans les desseins providentiels de Dieu sur l'humanité en général; sur la race française en Amérique, particulièrement, elle convient aux temps présents comme aux premiers âges de la civilisation chrétienne et aux siècles médiévaux : c'est celle qui inspire des principes immuables de l'Evangile, dont la salutaire influence, à travers les étapes normales du progrès temporel bien entendu, doit infailliblement conduire les peuples à leur fin dernière qui est l'éternel bonheur en Dieu.

» Cette société moderne, la seule vraie, Mgr Laflèche l'a si bien comprise, qu'il a travaillé sans relâche à son établissement définitif au Canada, convaincu qu'il était que les ancêtres, en prenant l'initative intelligente de cette constitution sociale, ont fait la gloire et la prospérité de leur race dans le passé. Il comprenait que la permanence de la race française dans le Nouveau Monde et l'influence qu'elle est appelée à y exercer étaient essentiellement subordonnée au succès plus ou moins grand, à la fidélité plus ou moins parfaite avec lesquels les chefs religieux ou civils franco-canadiens travaillaient à établir solidement dans le Canada français ce type chrétien de société moderne ».

Nous verrons Mgr Bruchesi, dans son oraison funèbre, insister aussi sur ce point et affirmer avec force que Mgr Laflèche avait été un grand évêque, mais aussi un grand patriote. Qu'il ait été, outre cela, un évêque du moyen âge; nous ne voyons pas bien comment ce qualificatif à allures

injurieuses dans la bouche des libres-penseurs, puisse sonner pour nous à l'égal d'un outrage. N'est pas évêque du moyen âge qui veut; et, certainement, Mgr Taschereau se fût trouvé déplacé, fort mal à l'aise dans les rangs pressés de ces hommes de foi vive, de cœur aimant, de science étendue et de solide vertu, que Léon XIII, alors, et Pie X aujourd'hui, proposait et donne comme modèles à suivre à leurs successeurs dans l'épiscopat.

Nous en convenons, et sans le moindre embarras, que toute sa vie Mgr Laflèche fut l'adversaire résolu, irréconciliable du libéralisme doctrinal et sectaire dont il ne cessa de dénoncer l'astuce, la perversité. Il suivait l'ennemi pas à pas, le dévisageait sans la moindre timidité, le démasquait sous toutes ses formes, dans toutes ses entreprises, le poursuivait par les sentiers les plus sombres, les plus tortueux, le forçait dans ses derniers refuges et mérita ainsi sa haine implacable sans cesser de s'offrir en plein jour à ses coups les plus sauvages, subissant les effets de sa fureur sans hésitation, sans la moindre défaillance, forçant finalement l'estime, l'admiration de tous, jusqu'à grouper autour de lui ceux qui refusèrent de le seconder, de le suivre et qui lui firent enfin cortège, saluant avec respect leur chef et leur modèle incomparable.

Mais la fatigue des ans et le poids de ses travaux se firent sentir même à ses épaules robustes; et la hache du destin commun étant à la racine, chêne presque séculaire jusque-là inébranlé, il tomba tout d'une pièce, de toute sa hauteur, dans le noble sillon qu'il avait tracé, sans que la Providence soumît ce héros superbe aux suprêmes humiliations des défaillances ordinaires de la chair qui subit son inévitable sort.

Il avait célébré au milieu de manifestations enthousiastes, attendrissantes, ses jubilés épiscopaux et sacerdotaux, ses divers anniversaires jusqu'au quatre-vingtième.

L'affection de tous aimait le croire immortel, il ne l'était

pas, et l'on s'en aperçut tout d'un coup avec une inconsolable tristesse :

« Lorsque, dit M. le curé Cloutier en retenant ses sanglots; lorsque Monseigneur, le 30 juin dernier (1898), sortit pour terminer sa visite pastorale, il était en parfaite santé. Nous remarquions même qu'il était plus gai que d'habitude. Il se rendit d'abord à Saint-Jean des Piles, une paroisse qu'il venait récemment d'ériger, ensuite à Saint-Jacques des Piles, puis à Saint-Timothée, autre paroisse nouvellement érigée. Il commençait alors à se sentir indisposé. Il devait, ce jour-là, présider une assemblée qui menaçait d'être longue et mouvementée...

» L'assemblée eut lieu à une heure de l'après-midi, le 3 juillet, par une chaleur accablante, Monseigneur en sortit épuisé. C'était trop pour ses forces. Les médecins sont d'avis, cependant, que s'il eût interrompu là sa visite pastorale et pris un peu de repos, il serait encore au milieu de nous. Son zèle ne l'admit pas.

» Il se rendit à Saint-Narcisse, paroisse voisine. Là, le malaise s'aggrava tant, qu'on voulut empêcher le vieil évêque de prêcher. Mais il avait à commenter l'Encyclique *Affari vos*, encyclique qui, il le déclara face à la mort, fut la grande joie de sa vie. Il parla, mais pour descendre de la chaire, il fallut le soutenir et, le soir, le médecin s'opposa à son voyage à Saint-Maurice. Il y envoya ses prêtres et le surlendemain il les y suivit : il dut se mettre au lit en arrivant.

» Chose extraordinaire, qui témoigne de son énergie héroïque, il quitta son lit de douleur pour aller confirmer cent cinquante personnes et, comme d'habitude, il voulait prêcher après la cérémonie; il n'y parvint plus et dut s'aliter de nouveau. C'était son dernier champ de bataille et son dernier combat; il tombait là, où avait succombé, quelques mois avant lui, l'un de ses plus vaillants collaborateurs, M. le chanoine Jean Prince. On le ramena en toute hâte aux

Trois-Rivières, à l'hôpital Saint-Joseph : c'était le jeudi 6 juillet.

» Dès ce moment, Monseigneur pressentait sa mort et il le dit en entrant dans la chambre qui lui était réservée : « C'est dans ce lit que je vais mourir ». Tout fut tenté en vain et la science se reconnut bientôt impuissante.

» Le mardi suivant, Monseigneur prit ses dernières dispositions, régla sa succession temporelle et autant que cela lui était possible, sa succession spirituelle. Il se sentit alors soulagé. Hélas! la faiblesse allait augmentant, on l'administra ce jour-là, et avec quelle piété, quelle foi, il reçut le viatique du chrétien!

» Le lendemain, mercredi, il eut une syncope et crut mourir. Il fit ses adieux à son chapitre, à son clergé, à ses diocésains, puis il dit : « J'ai fait tout ce que j'avais à faire, j'ai dit tout ce que j'avais à dire ». Et il entra en oraison.

» Il conserva sa lucité d'esprit presque jusqu'au dernier moment, répétant fréquemment : « Quel bonheur de croire en face de la mort! »

Il entra en agonie et sa fin calme ressembla au sommeil de l'homme de bien après une journée bien remplie..., sa mort fut de celles dont l'Esprit-Saint a dit : « La mort du juste est précieuse devant le Seigneur ».

Le deuil de Mgr Laflèche fut un deuil national. Les fidèles accoururent de toutes parts, les chemins de fer, pour répondre aux vœux de ses admirateurs durent baisser leurs tarifs, c'est dire qu'à ses funérailles l'affluence fut énorme comme la popularité du défunt était universelle.

Arrêtons-nous ici. Nous voudrions nous faire l'écho des douloureux regrets, des éloges unanimes de la presse et du peuple canadien; nous nous contentons de citer la note émanée de la *Semaine religieuse* de Québec, dont personne, en la circonstance, ne suspectera la sincérité.

Cette note de la *Semaine religieuse* est signée des initiales D. G. qui dissimulent son directeur, M. Gosselin :

Le deuxième évêque des Trois-Rivières, Mgr Louis-François-Richer Laflèche, est décédé le 14 juillet dernier (1898), dans sa ville épiscopale, dans la 80e année de son âge, la cinquante-cinquième de son sacerdoce, et la trente-deuxième de son épiscopat.

Ce vaillant évêque est tombé les armes à la main, au cours de sa visite pastorale. Frappé mortellement, il lui a fallu rentrer dans sa ville presque immédiatement et quelques jours plus tard il rendait son âme à Dieu en pleine possession de ses facultés mentales.

Le clergé et les fidèles du diocèse des Trois-Rivières perdent en la personne de ce vieillard aux allures patriarcales, non seulement un évêque qui faisait leur orgueil par sa vertu et la variété de ses connaissances, mais un père dont la bonté et la sollicitude à l'égard de ses enfants d'adoption ne sauraient être surpassées.

Il les a aimés, il les a protégés comme la prunelle de ses yeux, il s'est dépensé, sans compter, à promouvoir, dans la mesure du possible, leurs intérêts spirituels et temporels.

Aussi, il laisse un clergé uni et pleinement soumis à l'autorité, des diocésains dont, en général, le sens catholique n'est guère émoussé, un diocèse parfaitement organisé sous tous les rapports.

C'est ce que ses œuvres continueront à proclamer, lorsque se sera écoulé le flot de générations qui ont eu l'avantage de vivre sous sa houlette.

L'Eglise du Canada perd aussi en Mgr Laflèche l'un de ses chefs les plus distingués; un érudit, un orateur, un champion de ses droits, un apôtre et un prophète.

Son érudition, elle, n'avait d'égale que son humilité.

Orateur, il l'était à un très haut degré. On pourrait même le ranger parmi les princes de l'éloquence.

Champion des droits de l'Eglise en tout ordre de choses, il l'a été jusqu'au dernier jour de son pèlerinage, sans jamais se laisser rebuter par les contretemps. Toute sa vie il n'a cessé de les proclamer et de les revendiquer par la parole et par la plume. Seulement il semblait être sous l'impression — du moins vu à distance — que l'intrépidité suffit pour assurer le triomphe de ses causes, et que la tactique, en pareil cas, n'a qu'une importance secondaire.

Apôtre, il l'a été non seulement dans les plaines du Nord-Ouest, mais dans toute sa carrière sacerdotale et épiscopale. Il a tenu

à l'honneur d'être, avant tout et par-dessus tout, missionnaire de la vérité et l'adversaire infatigable de l'erreur.

Toujours et partout, comme on le rappelait lors de ses noces d'or, il a confessé Jésus-Christ, travaillé à faire aimer et estimer la vérité apportée du Ciel.

Aussi, il n'a pas manqué d'être en butte aux contradictions dont le Divin Maître lui-même et les apôtres n'ont pas été exempts. Il a vu se déchaîner contre lui, sans en être troublé, tous ceux dont les erreurs modernes sont le principal *Credo*, que sa parole hardie gènait ou dérangeait dans leurs calculs. Ce sera sa gloire impérissable. Le monde ne s'attaque qu'aux forts, ne combat que ceux dont il redoute la valeur, qu'il soit capable de déjouer ses plans et de faire échouer ses machinations.

Prophète, ce qualificatif peut sembler exagéré, mais il n'est pas moins mérité que les premiers. Plût à Dieu, comme on l'a souvent insinué, qu'il n'eût été qu'un visionnaire et non pas un voyant! Loin d'en être humilié, il eût été le premier à s'en réjouir, si les événements étaient venus démentir ses prévisions. Malheureusement il n'a pas eu cette suprême consolation. Lorsqu'il est entré dans son éternité, il avait pu constater, dans toute l'amertume de son âme, qu'il n'avait pas guerroyé contre de simples fantômes, mais contre des erreurs dont l'incarnation n'était que trop réelle et trop visible.

De plus, la patrie canadienne perd en Mgr Laflèche un grand patriote, un homme dont le patriotisme se confondait presque avec son amour de l'Eglise. Comme le disait dernièrement l'évêque d'Orléans dans son oraison funèbre de Mgr Affre, « plus on est prêtre, plus on est patriote. » Cette vérité, évidente *a priori*, il est peu de carrières apostoliques qui la mettent plus en lumière que celle de l'illustre défunt.

Tel est, en somme, le jugement que portent sur l'Evèque des Trois-Rivières la plupart de ses contemporains, et tel sera, nous en avons l'intime conviction, le jugement définitif de l'histoire ecclésiastique.

Bien plus, comme l'a si bien dit l'un de ses diocésains qui a eu le privilège de le connaître intimement, sa mémoire ne fera que grandir avec le temps.

A une sommité en vue parmi les contemporains, il faut l'éloignement, la perspective, comme il en faut pour bien juger d'une montagne. Plus tard, quand les courants d'idées qu'il a combattus auront développé toutes leurs conséquences, on jugera mieux de sa claire vue des hommes et des choses et on mettra sa figure

à sa place dans le cadre qui lui convient. Et nous ne doutons pas qu'il ne se présente à la postérité à côté des plus grandes parmi les plus grandes personnalités qui ont illustré l'épiscopat canadien.

Sans doute, pendant une carrière aussi longue, Mgr Laflèche a pu et a dû se méprendre quelquefois — *humanum est errare.* — Mais la droiture de ses intentions, sa loyauté et sa franchise ne sauraient jamais être suspectées.

Nous avons donc la confiance, tout en recommandant son âme aux prières, que le Souverain Juge lui a déjà fait entendre cette parole d'approbation qui ouvre le séjour de l'éternelle récompense : « *Dicite justo quoniam bene.* » Déclarez à ce juste que c'est bien.

Les funérailles de Mgr Laflèche ont eu lieu le 19 juillet, en présence d'un nombreux clergé et de presque tous les évêques de la Province. La translation de ses restes mortels a été présidée par l'archevêque d'Ottawa, le service a été chanté par l'archevêque de Québec et l'oraison funèbre a été prononcée par l'archevêque de Montréal.

D. G.

Voici cet éloge suprême et bien senti qu'une information plus précise, mais alors difficile à s'assurer, aurait rendu encore plus précieuse. Tel quel il figure à bon droit comme fin et couronnement de notre étude, avant tout sincère.

XXII

ORAISON FUNÈBRE DE MGR LAFLÈCHE PRONONCÉE PAR MONSEIGNEUR PAUL BRUCHÉSI ARCHEVÊQUE DE MONTRÉAL, LE JOUR DES FUNÉRAILLES DE L'ÉVÊQUE DES TROIS-RIVIÈRES

Tu autem, homo Dei,
Pour vous, vous êtes l'homme de Dieu.
(Seconde épître de St Paul à Timothée, chapitre VI, verset XI.)

Mes Seigneurs, mes Frères,

Il y a dix mois à peine, le vénérable évêque des Trois-Rivières entrait dans sa quatre-vingtième année. Il y avait, à cette occasion, à l'évêché, une fête tout intime à laquelle le plus jeune des évêques de la province de Québec avait voulu venir prendre part pour présenter, avec ses vœux, l'hommage de sa vénération et de son estime au digne doyen de l'épiscopat.

Ce fut une heure charmante. Mais le jeune évêque se disait qu'une autre fête devait venir, plus générale, plus solennelle, celle-là, à l'automne de 1898, alors que Mgr Laflèche serait octogénaire, et qu'il y viendrait encore, pour s'unir à la joie de tout le diocèse.

Il revient parmi vous aujourd'hui, mais dans quelles circonstances! Il ne s'agit plus de fête, mais de cérémonies funèbres. Le peuple des Trois-Rivières pleure son pasteur et son père. Le cœur de ce grand athlète a cessé de battre. Mgr Laflèche est mort, et c'est ce jeune évêque qui est chargé de se faire l'interprète de l'épiscopat, du clergé, des fidèles du diocèse, et je dirai du pays entier, à l'égard de la mémoire illustre et bénie de Mgr Laflèche.

Plus que jamais, mes bien chers frères, je sens ici mon impuissance, et je demande au Seigneur qu'il m'assiste pour que je ne parle pas trop indignement, en cette circonstance, de son

bon et fidèle serviteur qui l'a tant aimé. Avec lui disparaît une des plus nobles et des plus belles figures de l'église canadienne. Son nom était synonyme de vaillance, de courage et d'intrépidité, de tendresse et de force, de science et d'humilité. Il était le doyen sur notre terre, parmi les chefs d'Israël. Il y avait en lui du soldat et du chevalier, et ce n'est point seulement le peuple qui lui a été confié qui l'a admiré, estimé et aimé, c'est tout le pays, d'un océan à l'autre. Voilà pourquoi le deuil de votre église diocésaine des Trois-Rivières est aujourd'hui un deuil universel.

Saint Paul a consigné les devoirs de l'épiscopat dans deux lettres admirables adressées à deux de ses disciples, et que l'on pourrait appeler à bon droit le « Code des Evêques ». Mais tous ses enseignements, tous ses conseils, il les résume en un seul mot. C'est à Timothée qu'il parle. Il lui montre les hommes se recherchant eux-mêmes, poursuivant la gloire et les richesses, et il lui dit : « Ce n'est pas pour toi. *Tu autem homo Dei.* Car toi, tu es l'homme de Dieu. » Cette parole, mes bien chers frères, « l'homme de Dieu », veut dire que l'évêque ne s'appartient plus, qu'il ne doit plus se rechercher lui-même, qu'il n'a plus qu'une seule ambition : l'extension du règne de Dieu. Ses pensées, ses affections, ses aspirations, ses désirs doivent être les pensées, les aspirations et les désirs de Dieu. Il faut que son cœur soit complètement vidé de tout ce qui est humain et rempli du divin : *Tu autem homo Dei.*

Voilà ce que doit être l'évêque. Mais, comment doit-il se montrer l'homme de Dieu? Une prière que la sainte Eglise met ellemême sur la bouche de ses prêtres, quand elle leur demande de penser à leurs chefs, va vous l'expliquer. Lorsque le prêtre prie pour son évêque, il demande à Dieu que son évêque puisse fidèlement servir son peuple, et par la parole et par l'exemple : *Verbo et exemplo,* et cela comprend tout. En effet, donnez-moi un homme pris par Dieu dans l'humilité et dans la poussière, sacré prince d'Israël, qui se met à parler et qui, par ses paroles, se montre l'homme de Dieu, et qui, en même temps, parle par ses actions, se montre prêtre de Dieu à tous chrétiens, je dis : Voilà l'évêque. Eh bien! mes frères, *verbo et exemplo,* par la parole et par l'exemple, vous avez vu réaliser ici l'idéal tracé par saint Paul et par Jésus-Christ, dans son Evangile, et voilà tout ce que je veux essayer de vous faire voir, dans la personne illustre de Mgr Louis-François Laflèche, évêque des Trois-Rivières et assistant au trône pontifical.

Par la parole, Mgr Laflèche a été véritablement l'homme de Dieu : *Homo Dei.* On donnait à saint Paul bien de beaux titres. Il en était digne. Mais il en est un qu'on lui donna un jour et qui peut paraître étrange; on l'appela : Un semeur de paroles. C'était bien définir par là l'apôtre de Jésus-Christ, qui avait en effet reçu de son Maître lui-même la mission d'enseigner à toute créature.

Jésus-Christ, mes frères, est venu sur la terre pour sauver les hommes; il les a sauvés par l'effusion de son sang, mais il les a instruits par sa bouche divine; il n'a pas écrit un seul mot, et il n'a pas dit à ses apôtres d'écrire. Si on avait fait seulement cette simple réflexion et si on avait voulu l'approfondir, il n'y aurait peut-être jamais eu de protestantisme sur la terre. Quand Jésus-Christ donne à ses apôtres leur mission, vous savez ce qu'il leur dit : *Allez, enseignez, prêchéz,* c'es-à-dire, parlez. La parole humaine, mes frères, y a-t-il quelque chose de plus grand, quelque chose de plus beau sur la terre, après l'âme immortelle? La parole, c'est l'œuvre de Dieu, et c'est ce moyen que Notre-Seigneur Jésus-Christ a pris pour répandre la vérité ici-bas, pour établir son Evangile et étendre sa domination. Mais pour que cette parole fût à la hauteur de sa mission, il lui fallait une consécration universelle, et voilà pourquoi Jésus-Christ a décidé que la parole humaine aurait sa fête de la Pentecôte.

Les apôtres, dans leur synagogue, reçoivent l'Esprit-Saint qui les transforme, et aussitôt voilà les portes du Cénacle qui s'ouvrent, et vous avez devant les yeux des docteurs qui prêchent et qui parlent. Qu'était-ce que la parole humaine avant ce jour? Une parole timide, insignifiante, une parole mourante. Et désormais c'est une parole courageuse qui ne trompe point, une parole qui ne sait plus hésiter, une parole qui retentira toujours. Ce n'est plus ce verbe humain que Rome orgueilleusement admirait dans la bouche de Cicéron, et qui ne laissait rien après lui. Cicéron a la tête tranchée, et après lui, on n'en aura pas d'autre pour réveiller les échos du Forum.

Mais la parole bénie consacrée, transformée par le Christ — voyez donc ce qu'elle fait lorsqu'elle se pose sur les lèvres de saint Pierre et de saint Paul, sur les lèvres de Timothée, sur les lèvres de saint Ignace et de saint Chrysostome, sur les lèvres d'Augustin et d'Irénée, de saint Bernard, de Bossuet, partout et toujours, et lorsque ces bouches consacrées se ferment dans le tombeau, il en sort encore une voix merveilleuse qui jette l'univers dans l'étonnement, *defunctus adhuc loquitur.*

Saint Paul était donc un semeur de paroles. Il les prenait dans le cœur de son divin Maître; c'est là qu'il s'éclairait; il allait, le grand apôtre, courant et volant, sur terre et sur mer, au milieu des persécutions, malgré les humiliations, parlant toujours, faisant son œuvre de géant. Il semait des paroles, et les générations croyaient, et la foi germait, et les églises se fondaient, et les peuples comprenaient leurs devoirs, et les idoles tombaient dans la poussière, et les hommes se convertissaient et s'aimaient les uns les autres. L'obstacle pouvait bien surgir, on pouvait bien prendre cet homme et le mettre dans une prison, oui, on pouvait bien lui mettre des chaînes, à cet homme, mais on ne pouvait pas mettre de lien à sa langue. Voilà pourquoi saint Paul écrivait cette parole que Mgr Laflèche, votre évêque, aimait tant à rappeler : *Verbum Dei non est alligatum.* Ils ont beau l'enfermer dans un cachot, la parole de Dieu ne s'enchaîne pas, elle retentit au fond des prisons comme au palais des Césars, elle retentit au milieu des foules enthousiastes comme au milieu des attaques et jusque dans l'effusion de sang.

Eh bien! votre évêque a été, lui aussi, un semeur de paroles. Il a été l'homme de Dieu par sa parole. Je ne sais pas si nous en avons un à lui comparer dans l'histoire religieuse de notre pays. Il a prêché d'abord aux pauvres, aux infortunés, à ceux qui avaient le plus besoin de Dieu, à de pauvres tribus sauvages dont il a appris la langue qu'il ne connaissait pas d'abord. Il redisait les grandeurs de Dieu, et les bontés de Dieu, il faisait là des chrétiens. On le vit parler plus tard comme professeur dans le collège de Nicolet, et ceux qui ont suivi ses leçons ne durent jamais oublier un pareil maître. On le vit parler aux communautés religieuses, aux foules qui couraient pour l'acclamer; on le vit surtout parler quand il était évêque.

Et quelle parole éloquente! car Mgr Laflèche avait ce que Cicéron demande pour l'éloquence, le *pectus,* il avait le cœur.

Vous savez que cet homme aimait et avec quelle force il savait aimer. Aussi ses sentiments se traduisaient-ils dans ses discours; son âme, il la donnait à son auditoire; vous l'avez vu bien souvent ici aux Trois-Rivières; vous étiez comme électrisés quand vous l'entendiez vous émettre, vous expliquer ses belles thèses sur la Providence. On rapporte que les fidèles passaient une nuit dans l'église afin de pouvoir assister aux homélies de saint Jean Chrysostome. Pour vous, le moment où vous entendiez l'éloquente parole de votre évêque était un des bons moments de votre vie. Vous possédiez la parole dans tout ce qu'elle a de spontané,

d'énergique, d'étonnant, d'électrisant, car Dieu avait mis dans le cœur de son serviteur tout ce qui fait la grande éloquence.

Eloquence savante. Cet homme avait étudié et beaucoup. Il a appris dans ses colloques avec Dieu; il a appris dans son commerce avec des Pères de l'Eglise, les philosophes, les commentateurs, les historiens; il a appris beaucoup par l'observation. C'était, vous le savez, un penseur, et ses pensées ne ressemblaient pas aux pensées des autres. Il y avait chez lui une originalité qui caractérisait chacun de ses discours. Il avait des thèses favorables qu'il aimait à expliquer et sur lesquelles vous êtes parfaitement fixés aujourd'hui, et je regarde cela comme une grâce. Qui de vous, en effet, ne sait pas aujourd'hui à quoi s'en tenir sur les droits de l'Eglise, sur l'infaillibilité du Souverain Pontife, sur les devoirs de l'Etat envers la société religieuse, sur tout ce qu'il y a de condamnable dans le matérialisme, sur la liberté humaine et sur les diverses applications qu'on en veut faire?

Il a été votre docteur, il a été votre maître. Il a été philosophe, mais c'était un philosophe à la manière de son divin Maître, il parlait pour être compris des petits enfants. Sa parole si savante était une parole simple. La parabole lui était facile. Il aimait à méditer l'évangile, et c'était pour lui une joie que de pouvoir s'épancher sur les questions les plus ardues de la religion, sur nos saints mystères, en présence des petits enfants.

Parole patriotique que celle de Mgr Laflèche. Pendant longtemps cet homme a pris part à toutes nos fêtes nationales. Il semblait alors qu'il fallait nécessairement l'entendre, qu'il manquait quelque chose à la démonstration du jour, si on n'avait pas eu une parole tombée de ses lèvres.

Il aimait son pays. Et comme il aimait à rappeler ses origines divines, providentielles, la mission qu'il a à accomplir ici! Avec quelle sympathie et quelle force de conviction il parlait de nos frères qui habitent la république voisine! Comme il les félicitait de ce zèle qu'ils mettent à conserver et leur langue et leur foi! Quand il allait quelquefois visiter les églises canadiennes, quand il rencontrait de ses prêtres des Trois-Rivières qu'il avait envoyés là, comme missionnaires, comme il aimait à leur parler, à ces exilés, à leur dire qu'ils devaient conserver la langue de leurs ancêtres, la langue du foyer, leurs journaux, leurs coutumes, tout en étant des sujets loyaux de la république où ils étaient venus chercher asile!

Mais ces paroles patriotiques étaient d'un patriotisme surna-

turel. Saint Paul m'apparaît encore ici comme l'idéal. J'aime à revenir à lui souvent. Saint Paul disait, vous le savez, des choses admirables. Mais s'inquiétait-il de savoir comment il parlerait? A Dieu ne plaise. Il ne cherchait que Dieu et sa gloire. Il savait qu'il avait des défauts naturels, mais que lui importaient ces défauts? L'apôtre, laissant de côté les préceptes des rhéteurs, laissait parler son cœur; c'était son esprit, illuminé par la connaissance, qui se communiquait dans le verbe que Dieu mettait sur ses lèvres, et pour tout dire, il voulait être anathème pour ses frères, il était prêt à donner pour eux son âme cent fois, mille fois, s'il le fallait, et il remportait des triomphes comme les plus éloquents n'en ont jamais remportés. Mgr Laflèche était comme saint Paul : l'accent, la prononciation, les artifices de la rhétorique, il ne connaissait pas cela, il méprisait tout cela.

Quand il voulait parler, il prenait son âme et il la donnait, et il la donnait pour Dieu. Qu'allait-on dire à la suite de ses paroles? Allait-on le féliciter? allait-on le critiquer? cela lui importait peu.

Il a parlé pour Dieu, pour Dieu seul; il appartenait à Dieu, sa parole appartenait à la cause de Dieu.

Voilà comme parlent les évêques, comme parlent les apôtres. Vous avez eu ici un évêque et un apôtre. De même que sa parole était patriotique, savante, sainte, éloquente, surnaturelle, de même elle était une parole intrépide, une parole qui ne redoutait rien, quand il s'agissait de l'affirmation de la vérité, de l'accomplissement du devoir. Si Mgr Laflèche se fût trouvé dans certaines circonstances particulières que nous rappelle l'histoire, les mots qu'on admire, les actes qui nous charment, il les aurait répétés, il les aurait reproduits. S'il eût été à la place des apôtres lorsque le pouvoir les battait de verges et leur disait de se taire, il eût répondu comme eux : « Nous ne pouvons plus ne pas dire ce que nous savons et ce que nous avons mission de dire. » S'il eût été à la place d'Ambroise, Théodose eût reçu la réponse qu'il a reçue de l'évêque. Il était aussi ferme qu'il était bon. C'était véritablement, comme je le disais, le soldat et le chevalier, et si parfois on trouvait sa parole trop ardente, il n'y a pas à s'en étonner, son tempérament, son caractère, surnaturalisé par la grâce, l'ont porté à parler ainsi.

Et par sa parole il a été l'instrument de Dieu au milieu de son peuple. Il a gardé la foi dans les campagnes de ce diocèse, il a fait régner la vertu dans les communautés religieuses, il a inspiré le zèle aux jeunes élèves des séminaires, il a fait germer des

vocations, il a nourri la sève patriotique du peuple canadien, il a été le modèle de ses prêtres. C'est que notre peuple est bon. Mais il a besoin qu'on l'instruise, il a soif de doctrine, il veut du dogme, il veut qu'on lui explique l'Evangile, il veut qu'on lui donne la raison de cette foi qui est si vive et si profonde dans son cœur, il veut savoir la raison des choses et pourquoi il doit croire et comment il doit croire. Il faut, dit saint Paul, que l'obéissance soit raisonnée, *rationabile obsequium*, et c'est pour cela que Mgr Laflèche, pendant les longues années qu'il a été votre évêque, prêchait la doctrine, expliquait et évangélisait. Il exposait les principes fondamentaux de l'Eglise, de la société, de la liberté, de l'éducation.

Il savait que c'était le besoin du temps. Je dirai non seulement aux vénérés prêtres de ce diocèse, mais je dirai à tous les prêtres de notre pays, et je me dis à moi-même : Regardons : *Defunctus adhuc loquitur*. Il est mort, mais il parle encore : de ce cercueil, il nous dit à nous qui avons mission de diriger les peuples, il nous dit d'être les hommes de Dieu par la parole et par l'exemple, *verbo et exemplo*. Oui, regardons, et regardons tous, notre modèle est là.

Mes frères, l'évêque, ai-je dit, doit servir son peuple par l'exemple. La parole ne suffit pas. Il est dit dans l'Evangile, de Notre-Seigneur, qu'avant d'enseigner, il pratiqua ce qu'il enseignait. L'évêque doit donc être l'homme de Dieu par l'exemple. Votre évêque l'a-t-il été? Ici, mes bien chers frères, je n'ai qu'à vous rappeler les différentes phases de sa vie, et à vous montrer Mgr Laflèche, depuis les années de son enfance jusqu'à sa mort, et vous direz comme moi : « Cette vie est une prédication continuelle. » S'il y a quelque chose qui a caractérisé la carrière de Mgr Laflèche c'est l'amour de la sainte Eglise. Oh! qu'il a aimé l'Eglise! Il l'a aimée, avec quelle ardeur! C'est Louis Veuillot, je crois, ce vaillant athlète de ces derniers temps, qui disait : « L'Eglise est ma mère, et quand on l'attaque, j'éprouve en moi des rages d'enfant. » Mgr Laflèche était à peu près semblable. Il ne pouvait pas souffrir qu'on attaquât l'Eglise.

Comme cet homme eût été volontiers martyr! Ah! son sang, comme il l'eût versé volontiers pour l'Eglise! Mais en cela, est-ce qu'il n'imitait pas Jésus-Christ? Est-ce qu'il n'est pas dit de lui qu'il est le bon pasteur et que le bon pasteur donne sa vie pour ses brebis? N'est-il pas dit de lui qu'il aimait l'Eglise et qu'il s'est livré pour elle? *Dilexit ecclesiam et tradidit semetipsum pro ea*. Mgr Laflèche a été le bon Pasteur, ici; il vous a tout

donné, ses talents, son temps, son activité, ses sueurs, ses affections, sa santé, *tradidit semetipsum;* il vous a donné sa vie.

Mais voyez comment Dieu l'a préparé à ce haut office où il devait, d'une manière si éclatante et si belle, accomplir les desseins de la Providence. Il le fait naître dans une modeste campagne, à Sainte-Anne-de-la-Pérade. Et quand je voyais, l'autre jour, l'image de la maison où il naquit, je ne pouvais m'empêcher de rapprocher dans ma pensée cette humble demeure de l'autre petite demeure de Lévis, où naquit le frère de cœur de Mgr Laflèche, cet autre grand évêque que notre histoire n'oubliera jamais et qui portait le nom d'Ignace Bourget.

Lorsque le bon Dieu choisit des instruments pour ses desseins miséricordieux sur les hommes, il n'a pas besoin de regarder dans les palais et les riches demeures, il va dans ce qui est pauvre et humble, il appelle, il transforme et il fait son apôtre. C'est afin qu'on sache toujours que ce n'est pas l'homme à qui le mérite revient, mais que c'est Dieu qui fait tout et que c'est à lui seul que toute gloire est due.

Dans cette campagne charmante, silencieuse, le jeune enfant si bien doué trouvait le bonheur dans la méditation. Il pouvait réfléchir; il commence, en effet, à se demander la raison des choses — car Mgr Laflèche fut ainsi : il aimait à éclaircir tous les doutes, et voilà ce qui a fait de lui un si grand penseur.

Mais en même temps que, dans le silence des champs, dans le recueillement de la campagne, ses facultés, lentement, se perfectionnaient, son cœur était formé à la vertu par une incomparable mère. Sa mère, il en a parlé bien des fois et, jusqu'à ses dernières années, il en parlait avec l'amour d'un enfant de dix ans. Il avouait que s'il était évêque, cela était dû, sans doute, à la piété, aux prières de sa bonne mère. Et pendant que la mère faisait l'œuvre de l'éducation de son jeune enfant, Dieu travaillait de son côté, lui inspirait l'amour des choses saintes et le dirigeait vers l'Eglise.

Le jeune Louis était enfant de chœur, il servait la messe avec joie, aspirant après le jour où il pourrait la célébrer lui-même, car il ne fut pas longtemps sans se dire qu'il serait prêtre, qu'il ne serait que cela et qu'il ne devait être que cela. Il avait un aïeul qui chantait à l'église, et l'aïeul vieillissait, il sentait que ses forces s'en allaient. Il prit donc, un jour, son petit-fils à part et lui dit : « Il faut que je t'enseigne le chant si beau de l'Eglise Romaine, le plain-chant, et tu pourras peut-être chanter à ton tour en attendant, mon cher enfant, que tu deviennes prêtre, » et

l'enfant se fit élève de plain-chant et le plain-chant fut une révélation pour sa jeune âme. Il trouvait, comme il a toujours trouvé depuis, qu'il n'y a pas de musique religieuse qui puisse lui être comparée et, en même temps, il prenait le goût de l'harmonie, car c'était une âme d'artiste que Mgr Laflèche. Il était surprenant, pour ceux qui ne le connaissaient pas bien, de l'entendre dire, comme nous l'avons entendu un jour dans une circonstance touchante : « Ah! que la musique est belle! que j'aime la musique! et quand nous serons un jour au Ciel, ce sera une de nos joies d'entendre les célestes harmonies des Anges. »

Il fit sa première communion et partit bientôt pour le Collège de Nicolet. Ce qu'il fut, dans ce Collège, les actes de vertu qu'il pratiqua, le zèle qu'il montra pour s'instruire, les maîtres de cette maison sont là pour le dire, et ils lui ont rendu déjà les témoignages de leur vénération et de leur gratitude.

Son cours terminé, il embrassa l'état ecclésiastique, et à vingt-six ans, il était prêtre. Lui, qui aimait tant son pays, aurait trouvé ici beaucoup à faire, mais ceux qui sont véritablement apôtres, ceux que Dieu fait tels, ont d'autres vues, d'autres desseins que des desseins purement patriotiques. La patrie, pour eux, ce n'est pas seulement le coin de terre où ils ont pris naissance; la patrie, c'est l'univers qu'il faut gagner à Dieu.

Alors, Mgr Laflèche songe au Nord-Ouest. A la Rivière-Rouge, il y a des tribus qui ont besoin de vérité, qui attendent les prêtres. Mais, dit l'Evangile, *messis multa, operarii autem pauci*, la moisson est considérable, mais les ouvriers sont peu nombreux. Il se dit : « Je partirai, je quitterai pour ce champ d'apostolat mes parents, mes amis, tout ce que j'ai de cher, » et il se dirige, en effet, vers la Rivière-Rouge. Il ne lui faudra pas seulement quelques jours, comme on le fait, maintenant, pour faire ce voyage, il lui faudra de longues semaines, mais que lui importe la longueur de la course? que lui importe la fatigue? il s'en va là pour se fatiguer, pour se dépenser, pour se donner, pour mourir au besoin. Il commence à se fatiguer dès le départ. A peine arrivé, il se met à l'œuvre. Il ne sait pas parler la langue de ces gens, il va l'apprendre; il va connaître l'isolement du missionnaire, il va connaître la souffrance de la faim; il faudra qu'il fasse des courses immenses, il ira en canot d'écorce sur les lacs et les rivières. L'hiver, il lui faudra chausser la raquette, il marchera sur la neige, il fera des distances immenses pour baptiser un enfant, pour administrer un malade. Tout cela lui va. Je vous le dis, c'est le chevalier du bon Dieu. Voici que du secours lui arrive. Dieu, qui est le souverain

ordonnateur, qui arrange ici-bas tout pour ceux qui ont confiance en lui et se mettent librement à son service, parle à un jeune novice de la Compagnie des Oblats, au jeune frère Taché. Lui aussi est pris du même désir des missions, lui aussi a soif de se dévouer pour les âmes. Il s'en va à la Rivière-Rouge, il y trouve l'abbé Laflèche. Ces deux jeunes hommes, ces deux jeunes gens n'ont qu'à se regarder; évidemment ils sont de la même famille; évidemment ils ont les mêmes ambitions, ils veulent les mêmes sacrifices; ils sont faits pour s'aimer et ils s'aimeront jusqu'à la mort.

Mais voilà que bientôt l'abbé Laflèche, au milieu de ses courses, au milieu de ses fatigues, devient presque infirme. Voilà des plaies à ses pauvres jambes. Il lui faut un infirmier. Le petit frère novice des Oblats est là. Le voyez-vous, ce jeune novice, à côté de l'abbé Laflèche, pansant les plaies de ce missionnaire et apôtre de 28 ans! Tout ce qu'ils disaient alors, nous ne le savons pas, mais qu'ils ont dû échanger des conversations saintes et admirables!

Mgr Provencher meurt bientôt. On s'occupe de lui trouver un successeur, et Rome se prononce pour l'abbé Laflèche. L'abbé Laflèche était parti pour la Rivière-Rouge afin de s'immoler comme missionnaire, et maintenant que Rome lui met la mitre sur la tête et une crosse dans les mains, son humilité s'effraie, il lui semble qu'il ne peut pas porter ce fardeau; il faudra qu'il cherche des raisons pour ne pas accepter et pour décliner un pareil honneur. Il regarde ses pauvres jambes meurtries, les cicatrices de ses courses apostoliques; voilà le moyen qu'il prend pour échapper à l'honneur et à la gloire de l'épiscopat. Il écrit à Rome et Rome accepte les excuses du missionnaire.

Il faut donc nommer quelqu'un à sa place, et c'est le petit frère infirmier qui va devenir évêque de celui qu'il soignait avec tant d'amour. Mais l'abbé Laflèche est content. Il suit son ami, il va l'appeler son père, il va travailler sous sa direction pour le bon Dieu, il va l'aimer comme un frère jusqu'à ce que Dieu, dans ses mystérieux desseins, le fasse son frère véritable dans l'épiscopat. Quand je les vois tous les deux, ces jeunes missionnaires, l'abbé Laflèche, 30 ans peut-être et Mgr Taché, 28 ans et évêque de Saint-Boniface; quand je les vois travailler de concert pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes, j'entrevois l'avenir et j'aperçois l'auréole de gloire qui les couronnera, car ce sont bien deux évêques qui sont là, deux évêques qui sont hommes de Dieu, qui mêlent leurs biens terrestres, qui partagent les mêmes

sentiments, qui ont les mêmes manières de voir. Aussi, ils se jurent une affection éternelle et quelle que soit, plus tard, la distance qui les sépare, nous verrons qu'ils ont des joies communes et de communes douleurs; quand l'un souffre, l'autre souffre et pleure; si l'un est éprouvé, l'autre, soit celui de Saint-Boniface ou bien celui des Trois-Rivières, s'en vient pour le défendre et pour le consoler.

Doux ans se sont passés. Mgr Laflèche revient aux Trois-Rivières. Il lui semble que sa mission est finie là-bas. Il a raison. Ses infirmités ne lui permettent plus d'y travailler. Il va au collège de Nicolet se consacrer à la cause de l'éducation, se dévouer à la jeunesse, se renfermer dans son humble cellule de directeur, prodiguer à ses enfants les bons conseils, les diriger vers le sanctuaire ou la société. Puis, le voilà vicaire-général et enfin administrateur du diocèse. Mgr Cooke le prend pour son coadjuteur, avec future succession. C'est pour lui encore une épreuve semblable à un coup de foudre. Mais, cette fois, il comprend que c'est Dieu qui veut absolument un ouvrier, il s'exécute. Le voilà donc évêque, et c'est maintenant surtout qu'il vous montre son amour de l'Eglise et de la vérité, amour qu'il conservera jusqu'à sa mort. Son amour de l'Eglise se traduit particulièrement par son dévouement au Souverain Pontife. Pour le Pape, il a un véritable culte. Il défend ses droits et ses prérogatives. Tout ce que le Pape dit, il l'accepte, et les directions et les décisions qui viennent de lui font son bonheur; quand même ces décisions seraient contre ses espérances, il les reçoit comme une bénédiction du ciel. Il sera ainsi tout le temps de son épiscopat. Aussi, comme pour le récompenser, Dieu lui accorde dès son début une grande grâce. Le Concile du Vatican vient de s'ouvrir : c'est là que le Souverain Pontife va voir proclamer son infaillibilité, par ceux qui pourront assister à ces grandes assises. Mgr Laflèche s'y rend, et il disait en ma présence, l'an dernier, à cette petite fête que j'ai rappelée en commençant : « La plus grande joie de ma vie a été quand j'ai pu dire PLACET pour la ratification du dogme de l'infaillibilité pontificale. » Il lui semblait que c'était la plus grande et la plus belle récompense qu'il pouvait recevoir de Dieu.

C'est pendant qu'il était au Vatican qu'il apprit qu'il devenait évêque des Trois-Rivières. Il revint donc ici, mes frères, et ce qu'il fit depuis, il me serait impossible de le raconter en détail : je n'en finirais pas. Je vous ai dit et répété, et vous êtes là vous-mêmes pour me faire écho, qu'il n'a vécu que pour vous. Il a pris pour devise ces paroles : *Suaviter et fortiter,* avec suavité

et avec force. Il semblait, par ces deux mots, vouloir résumer toute la vie de son Divin Maître, car Notre-Seigneur Jésus-Christ, comme vous le savez, a été bon, miséricordieux et tendre, il n'a jamais repoussé les méchants, ceux qui l'accusaient ou l'avaient calomnié. Lorsque ses apôtres lui demandaient de faire tomber le feu du ciel sur une ville coupable qui n'avait pas voulu les recevoir, Jésus-Christ disait : « Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes, » et il ajoutait qu'il était venu pour guérir les cœurs blessés, qu'il ne fallait pas rompre le roseau à demi rompu, ni éteindre la mèche qui fume encore. En même temps qu'il était si bon, si miséricordieux, si tendre pour les hommes, Jésus-Christ était ferme. Il a voulu donner un exemple et une leçon à ceux qui doivent continuer son œuvre lorsqu'un jour, dans le temple, il s'arma d'un fouet et en chassa les vendeurs qui l'avaient profané. Mgr Laflèche semble avoir eu toujours devant lui le Divin Maître sous ces deux aspects, douceur et fermeté. Y a-t-il un homme qui pourrait lui reprocher une parole ou un acte de vivacité, une parole blessante, quelque chose d'injurieux? Jamais. Les pauvres, les petits, les humbles, ceux qui ne pensaient pas comme lui, étaient toujours les bienvenus près de sa personne; mais, par exemple, quand il s'agissait d'un principe, quand il s'agissait d'une erreur, oh! il ne transigeait pas, il brandissait le fouet dans ses mains, mais en même temps qu'il flagellait l'erreur, il était prêt à presser sur son cœur le frère dans lequel il reconnaissait cette erreur. Il a été ainsi, toujours et partout, défenseur intrépide de l'Eglise, se dévouant aux hommes et ne se demandant pas comment seraient appréciés ses actes et ses écrits, rempli d'un grand zèle et cherchant à étendre le règne de la vérité sur la terre.

On a dit de lui qu'il était un évêque du moyen âge. Moi, je le comparerais volontiers aux évêques des premiers âges. Mais l'appeler évêque du moyen âge, certes, c'est un grand honneur à lui faire, car c'est le mettre à l'égal des grands hommes de ce temps où Léon XIII nous fait aujourd'hui chercher ceux qui, en fait de science, de philosophie et de théologie, doivent être nos maîtres et nos docteurs. Mais de même qu'il a été évêque du moyen âge ou un évêque des premiers âges, si vous le voulez, il a été un évêque de son temps. S'il combattait les écarts qu'il y trouvait, il en a adopté aussi le courage, toutes les généreuses tendances et les nobles aspirations, il en a accepté tous les progrès, il n'a pas manqué d'aller de l'avant, pourvu que le progrès fût toujours bien compris.

En matière d'éducation, vous savez ce qu'il a été et ce qu'il a fait. Je n'ai qu'à regarder sa ville des Trois-Rivières. Je n'ai qu'à aller dans ce Séminaire, dans ce Couvent des Ursulines, qu'à voir dans le diocèse ces nombreuses maisons d'éducation qu'il a fondées lui-même. Je n'ai qu'à voir les programmes qu'on suit partout et l'élan donné aux études, pour constater que Mgr Laflèche a été véritablement l'homme de son temps. Il n'était pas de ceux qui trouvent que notre pays est un pays arriéré et presque barbare. Il tenait compte des difficultés que nos pères ont rencontrées. Il savait bien qu'il y a encore à améliorer et à perfectionner beaucoup, mais il savait aussi que les vieux peuples d'Europe s'étudient à résoudre avantageusement ces problèmes, qu'ils y travaillent sans cesse et qu'ils avouent n'être pas encore arrivés au dernier mot du progrès. Comment vouloir que, dans un pays si jeune, nous ayons atteint la perfection? Non, non, il y a à perfectionner, il y a à améliorer, mais il ne faut pas condamner ce qui est bon. Je ne veux pas de la réforme, car la réforme suppose quelque chose de mal et il n'y a rien de mal. Il y a du bon, imparfait encore, et qu'il faut améliorer, mais il faut savoir conserver ce bien. Je ne veux pas admettre l'opinion de ceux qui, regardant leur pays, leurs belles campagnes qui rappellent les sacrifices de leurs pères et le dévouement des communautés religieuses, se détournent de tout cela et semblent vouloir décrier ce pays qui est le leur, aux yeux de l'étranger qui nous regarde et nous envie ce que nous avons.

Mgr Laflèche a travaillé pour l'éducation ici dans ce diocèse, et lorsque cette question de l'éducation est devenue une question de principe, de liberté religieuse, de constitution, alors, il n'y a pas à être surpris que Mgr Laflèche apparaisse au premier rang de ceux qui la défendent. Ses collègues sont avec lui et ils sont là à leur poste. Et, dans la défense de ces droits sacrés, s'il fut si ardent, il ne faut pas s'en étonner, il faut penser que cette terre ou la persécution sévit a été autrefois arrosée de ses sueurs et que si nous, nous nous sommes levés pour défendre les catholiques de l'Ouest, lui s'est levé pour la défense de ceux qu'il peut appeler ses fils, parce qu'ils l'appellent leur père.

Votre évêque vous a-t-il donné rien que sa parole? A-t-il prêché par ses actes? Mais voyez donc; enfant, il prêche la piété filiale, l'amour de la religion, la fidélité à l'appel de Dieu. Jeune homme, il prêche la soumission à ses maîtres, et l'amour du travail. Missionnaire, il prêche le zèle apostolique. Evêque, il me semble mettre en pratique tout ce que saint Paul demande de Tite et de

Timothée. J'ajouterai qu'il a été l'homme de la prière, car on n'est quelque chose de grand pour l'œuvre de Dieu que si on prie bien. C'est Jésus-Christ lui-même qui l'a dit : Sans moi, vous ne pouvez rien faire. Mais pour que le Christ nous aide, il faut l'appeler, il faut prier avec humilité. Mgr Laflèche a prié, et comme il priait bien! Ce sont les prêtres de sa maison, ce sont ses intimes, c'est son clergé, ce sont ses curés qu'il visitait chaque année qui peuvent rendre ici témoignage, eux qui l'ont vu, tant de soirs, réciter son chapelet, aimant à le dire tout haut, car il lui semblait qu'il fallait parler ainsi avec la Sainte Vierge, sa mère. Il récitait l'office avec force, il célébrait la sainte messe avec une foi ardente, il allait passer de longues heures devant le Saint Sacrement. C'est là qu'il préparait ses discours, les écrits qu'il allait livrer bientôt.

S'il a été l'homme de la prière, je dis aussi qu'il a été l'homme de la charité. Comme homme de la prière, il a voulu que sa ville épiscopale eût un couvent de Religieuses qui fût comme le paratonnerre de la ville. Dans ce couvent, on se livre aux pénitences, aux mortifications, aux jeûnes; on chante, la nuit, les louanges du Seigneur, et c'est bien là, en effet, le moyen de détourner les châtiments de Dieu.

Les Sœurs du Précieux-Sang sont arrivées et Mgr Laflèche fut dans la jubilation. Mais homme de charité, il voulut donner un asile à l'homme pauvre, aux malades, aux infirmes. Il n'a pas d'hôpital, il en fondera un, il mendiera des matériaux pour le bâtir. Ainsi, voilà les Sœurs de la Providence qui arrivent au couvent pour faire ici les œuvres qu'elles font d'un bout à l'autre du pays. Ces pauvres, vous savez s'il les aime. En a-t-il jamais refusé un seul? Sa main a-t-elle été fermée quand on lui demandait l'aumône? N'a-t-elle pas été pleine de commisération? Il aimait à aller dans cette maison des pauvres et les heures qu'il passait là étaient pour lui des heures bénies.

Il semblait vraiment dans les desseins de la Providence que ce pasteur, que cet athlète, ce théologien devait mourir dans cette chambre d'hôpital, à côté des pauvres qu'il a généreusement servis.

S'il devait mourir là, ce n'était pas là qu'il devait recevoir le coup de mort. Soldat, il voulait le recevoir au champ de combat. Il l'avait dit : « Je mourrai les armes à la main. » Ainsi en arriva-t-il. Il commença sa visite pastorale. Rien ne faisait prévoir une catastrophe comme celle qui arriva si soudainement. Sa constitution robuste faisait espérer pour lui de longues années,

mais le semeur de paroles s'en alla de paroisse en paroisse, il se dépensa trop généreusement. Il parlait dans les églises; il rappelait les enseignements du Souverain-Pontife; il allait dans les cimetières prêcher la dévotion aux morts, et un jour, après un de ces sermons, il se sentit fatigué. Il voulut continuer cependant, son œuvre, mais la maladie le terrassa. Le soldat était mortellement blessé, blessé au champ d'honneur, blessé porte-voix de l'Evangile Alors il se fait transporter dans sa ville des Trois-Rivières, à sa chère maison des pauvres, et c'est là qu'il va mourir.

Ce qu'il a été en face de la mort, ce qu'il a fait, mes frères, vous le savez. Quand il vit que tout allait finir, il se mit entre les mains de Dieu. Il n'avait aucun regret pour lui, le Maître le rappelait. C'est le temps de partir, c'est le temps de chanter le *Nunc dimittis*. Il règle ses affaires temporelles, il prie, il médite, il fait prier à ses côtés, il récite son Rosaire, et quand il ne peut plus réciter de formules, sa main défaillante, cette main vaillante qui a signé tant de documents admirables, dignes des confesseurs de la foi, sa main défaillante se met à faire des signes de croix et en fait jusqu'à ce qu'elle ne puisse plus le servir. Puis il dit à l'un de ses prêtres : « Je m'en vais mourir. Dieu va mettre fin à toutes mes misères, mais il y a ses jugements qui m'attendent. Pourtant, j'ai confiance, car je n'ai rien fait que pour lui. » Ne vous semble-t-il pas entendre saint Paul se confiant à son cher disciple Timothée? « *Bonum certamen certavi.* Pour moi, j'achève ma course. Bientôt la mort va venir. J'ai combattu le bon combat. J'ai conservé la foi. »

Mais avant de mourir, Mgr Laflèche pense à ses missions du Nord-Ouest, qui ont eu les prémices de son apostolat et que fait-il? Il a près de lui une personne qui vient de ces régions. Il la fait venir auprès de son lit de mort, il lui parle des tribus sauvages pour lesquelles il a donné le meilleur de sa vie, il lui prêche encore et lui donne de bons conseils. Lui, le grand évêque, il veut finir en humble missionnaire comme il a commencé.

Enfin, il faut que l'homme paraisse dans toute sa vérité à ce moment suprême. Je vous ai dit que Mgr Laflèche avait une dévotion toute spéciale au Souverain Pontife. Il fait son humble soumission à Dieu, un acte de foi; il fait sa soumission parfaite à toutes les volontés et à toutes les décisions du Pape. Enfin, c'est le moment dernier. Une douce agonie arrive, Mgr Laflèche rend le dernier soupir.

Il vous a prêché, il nous a prêché, il a prêché à tout son pays,

Verbo et exemplo. Il a été véritablement l'homme de Dieu tel que le veut l'apôtre saint Paul. Maintenant, mes bien chers frères, je comprends que votre douleur soit grande, mais celle des évêques est grande aussi, car nous savons quel frère bon, expérimenté, zélé et dévoué nous perdons en lui. Mais cependant il ne faut pas oublier que la mission d'un homme terminée, il faut que la récompense arrive. Ah! votre évêque, j'espère qu'il est déjà dans le sein de Dieu! Lui qui aimait tant la vérité, il disait qu'il avait hâte de se trouver là-haut pour savoir s'il se trompait ou non. Le voilà maintenant avec l'infini Vérité, avec l'infinie Beauté, avec l'infinie Bonté, et c'est pour toujours.

Il a fait ici-bas son œuvre et il jouit maintenant d'une félicité qui ne finira point et qui commence à son cercueil.

Vous pourrez donc, mes bien chers frères, le pleurer comme on pleure celui qu'on aime, celui qui nous a fait du bien, mais vous vous souviendrez comme nous nous souviendrons tous que ceux qui nous quittent ici-bas s'en vont nous aimer et nous protéger auprès de Dieu. Ainsi soit-il.

TABLE DES MATIÈRES

XIX

XX

XXI

XXII

PHILOSOPHIE
THÉOLOGIE ET DROIT CANONIQUE

Etude sur Dieu, l'Eglise, le Pape et le Surnaturel : Les Sacrements par le R. P. J.-B. Aubry. In-8. . 6 fr. (Voir les œuvres complètes du P. J.-B. Aubry).

Exposition de la Doctrine chrétienne, par demandes et réponses : 1° Catéchisme historique: Anc. et Nouv. Testament. — 2° Catéchisme dogmatique. — 3° Catéchisme pratique : Commandements de Dieu et de l'Eglise, par le R. P. Bougeant. 1 vol. in-4° . 7 fr.

Manrèze du Prêtre, par le P. Caussette. 2 vol. in-8. . . . . . . 10 fr.

Le Bon sens de la Foi, par le P. Caussette. 2 vol. in-8 . . . . 10 fr.

Principes de Théologie mystique, par Mgr Chaillot. In-12. . . . 3 fr. 50

L'Évangile médité, expliqué et défendu, par Dehaut. 4 vol. in-8. 18 fr.

L'Embryotomie au point de vue théol. et moral : Peut-on tuer l'enfant pour sauver la mère ? par le P. Eschbach. 1 vol. in-8 . . . . 1 fr. 50

Le Droit divin et la Théologie, par la chanoine Féret. 1 vol. . . . 1 fr. 50

Histoire dogmatique et liturgique du Saint Sacrement du Baptême, par l'abbé Corblet. 2 vol. in-8 . . . . 20 fr.

Id. du Sacrement de l'Eucharistie, *du même*, 2 vol. in-8 . . . . 20 fr.

La Théologie fondamentale, par le Dr Hettinger. In-8 . . . . 7 fr. 50

Institutiones theologicæ seu theologia moralis, par l'abbé Martinet 4 vol. . . . . 20 fr.

Institutiones theologicæ ad usum seminariorum, *du même*. 4 vol. . 20 fr.

Art d'enseigner la Religion, *du même*, 1 vol. in-12 . . . . . . 2 fr.

Compendiosa Summa theologica sancti Thomæ Aquinatis, par l'abbé Maurel. 5 vol. in-12 . . 18 fr.

Cours de Théologie, par l'abbé Migne. 28 vol. in-4°. Net . . . . . 146 fr.

Histoire de la Philosophie, trad. de l'italien, par L. Collas, 2 vol. in-8. 10 fr.

Mélanges de Philosophie catholique, Cartésianisme, Rationalisme, Scolastique, par le P. J.-B. Aubry. In-8 . . . . 6 fr.

Manuductio ad scholasticam maxime ad theologiam philosophiam, par Dupeyrat. 2 vol. in-8. 6 fr.

Conciles généraux et particuliers, et le Concile du Vatican, par Mgr P. Guérin. 4 vol. in-8 . . . 23 fr. 50.

Histoire du Droit canon Gallican en France, par le P. At. In-8. 3 fr. 50

Le Concile Œcuménique. Petit traité théologique pour les gens du monde, par l'abbé Jaugez. In-12 . . . . . 2 fr.

Le Droit social de l'Eglise, par l'abbé Makée. In-8, 4 fr. in-12. 3 fr. 50

Le Concile Œcuménique et l'Infaillibilité Pontificale, par Mgr Manning . . . . 2 fr.

Le Ciel ou le bonheur des Saints, par l'abbé Marc. In-12 . . . . 3 fr.

Somme contre le catholicisme libéral, par l'abbé J. Morel. 2 vol. in-8. 12 fr.

Le Christ avant Bethléem, par l'abbé Marisot. In-8 . . . . . 6 fr.

Instructions dogmatiques et morales, par Aug. Onclair. In-8 . . 6 fr.

Traité des rapports de la Religion et de la Politique, par P. Prarié. In-8 . . . . 6 fr.

Théologie morale, par le Dr Prunier. 2 vol. in-8. . . . . 15 fr.

Carnet d'un officier. Considérations philosophiques du Ct Guez, par dom Rabory. In-8 . . . . 3 fr.

Enchiridion Theologicum, par Ramière. In-12 . . . . 4 fr

Enchiridion du Catéchiste, par l'abbé Reynaud. In-12 . . . . . 4 fr.

Le Catéchiste, moniteur des Persévérants. Annales de l'Eglise, par l'abbé Reynaud, 6 vol. in-8° . . . . 30 fr.

Le Juif talmudiste, résumé des doctrines dangereuses de la juiverie, par Rolhing, in-8° . . . . 1 fr.

De la Connaissance et de l'Amour du Fils de Dieu à l'usage des Religieux, par St Jure, 4 vol., in-8° 10 fr.

Même ouvrage, à l'usage des personnes du monde, 4 vol. in-12 . . . . 10 fr.

Histoire des Dogmes, par l'abbé Scheeben, 1 vol. . . . . . 7 fr. 50

Le Dogmatique, du même, 4 vol., in-8° . . . . 30 fr.

Cours abrégé de Religion, par le P. Schauffer, in-12 . . . . . . 3 fr.

Sti Thomæ Aquinatis opera omnia édition Vivès, 34 vol. in-4° . . 450 fr.

S. Bonaventuræ opera omnia, par Peltier (éd. Vivès), 15 vol. in-4°. 400 fr.

Saint Thomas d'Aquin, commentaires sur toutes les épîtres de S. Paul, par l'abbé Bralé (éd. Vivès) 6 vol. in-8° 36 fr.

Saint Thomas d'Aquin, opuscules théologiques et philosophiques, par Bandel (éd. Vivès), 7 vol. in-8° . . 42 fr.

Summa Summæ S. Thomæ, sive compendium theologiæ, par Billuart, 6 vol. in-12 . . . . . . 20 fr.

Somme théologique de S. Th. d'Aquin annotée par Lachat, 16 vol. in-8° . . . . 128 fr.

S. Jean Chrysostome : œuvres complètes, texte grec et latin, 21 vol. in-8° 420 fr.

Texte français seulement, 21 vol. in-8°. 126 fr.

Saint Jérôme : œuvres complètes, par Bareille et Péronne, 18 vol. in-4°. 216 fr.

Œuvres de Mgr La Bouillerie, 3 vol. in-8° . . . . 18 fr.

La Monadologie, avec notice sur la vie et la philosophie de Leibnitz, par Segond, in-12 . . . . 2 fr. 50

Traité Théorique et Pratique de Droit canonique (en français) à l'usage des séminaires, par Mgr Anselme Tilloy.
Édition in-8°, 2 vol. . . . . . 15 fr.
Édition in-12, 2 vol. . . . . . 10 fr.

Les Églises Orientales dissidentes et l'Église Romaine, par Mgr Anselme Tilloy, in-8° . . . . 3 fr. 50

Encyclique de Léon XIII sur le mariage et le droit domestique chrétien, par le Chanoine von Weddengen, in-8° . . . . 3 fr.

Le Droit Canon, par le Dr Fr. Vering, 2 vol. in-8° . . . . 15 fr.

Le Premier besoin de l'homme ou traité de la prière, par l'abbé Villet, in-12 . . . . 1 fr. 50

Casus conscientiæ, par X. S.-J..
1° De liberalismo, 1 vol. . . . . . 6 fr.
2° De conscientiâ liberalismi, 1 vol. 6 fr.
3° Pastoralis, 1 vol. . . . . 5 fr.

Collegii Salmonticensis, 20 vol., in-8° chaque vol. . . . . 10 fr.

Annales Ecclesiatici, par Baronius, etc., chaque vol. . . . . . . 16 fr.

Œuvres de S. Alp. de Liguori, (éd. Vivès), par Peltier, 20 vol. in-8° 120 fr.

Dogmata Theologica Dion. Petavii S. J., 7 vol. in-4°, net. . 100 fr.

Joannes de Lugo opera omnia, 8 vol. in-4°, net. . . . . . 300 fr.

Lud. Thomassini Dogmata theologica, par E. Colle, 7 vol. in-4° 120 fr.

Louis de Grenade : œuvres complètes, par Bareille, etc., 22 vol. in-8° 180 fr.

Cursus brevis Philosophiæ, auctore Gustavo Pécsi, Dr en ph. et théol., 2e édition. 3 volumes in-8° brochés 16 fr. ; reliés . . . . 19 fr.

Ananie, ou guide de l'homme dans son retour à Dieu, par le P. Caussette. In-8° . . . . 6 fr.

Histoire de la Révolution Biblique, par Henneberg, traduit par Gouscher. 2 vol. in-8° . . . . 12 fr.

La Science des Saints, par Louis de Grenade. 6 vol. . . . . . . 15 fr.

Vita Jesus Christi, par Ludolphus de Saxonia. Vol. in-folio relié : 60, 65 et 70 fr.

Hagiographie et Biographies

Acta Sanctorum des Bollandistes
65 vol. in-folio, 3660 fr. broché, net. 2400 fr.
Le même, relié demi-chagrin 4150 fr. net . . . . 2900 fr.
Le même, relié pleine toile. 4000 fr. net . . . . 2700 fr.

Acta Sanctorum à la portée de tous
Nous fournissons toute Vie de Saint en feuilles détachées de la grande collection des Bollandistes, à raison de 5 fr. la feuille in folio, 8 pages sur deux colonnes

Acta Sanctorum
Derniers volumes parus : le *Propylæum ad Acta Sanctorum novembris*, in-folio 60 fr. le tome II de novembre (pars prior), fort in-folio 75 fr. ; le tome VI d'octobre (réédition Savaète) . . . . . 75 fr.

Auctaria ad Acta Sanctorum Octobris
Fascicule de 250 pages, manquant à la plupart des collections . . . . . 25 fr.

Acta Sanctorum des Bollandistes
Pour paraître en 1910, *le tome III de novembre*, 75 fr., en préparation ; et 2° *le tome II de novembre*, (pars posterior) . 75 fr.

Acta Sanctorum
Supplément aux bollandistes, par l'abbé Narbey, tome I, petit in-folio 60 fr. ; tome II . . . . 60 fr.

Marie-Madeleine (Sainte)
La Tradition, Sa vie, son culte ; crypte de St-Maximin et les saintes reliques, par le P. M. Sicard. Ed. in-8°, 2 vol. 9 fr.
Edition in-12, illustrée en 3 vol. 10 fr.

Thérèse (Sainte)
Par les Bollandistes, vol. in-folio . 75 fr.

Vies des Saints
De Ribadeneira pour lecture en famille. 1 fort vol. in-4° br., 16 fr., relié . 20 fr.

Les Petits Bollandistes
Vie des Saints, par Mgr Guérin, complétés par Dom Piolin. 20 vol. in-8°, net. 140 fr.

La Vie des Saints
Par Mgr Guérin, d'après Giry, etc. 4 v. in-12, 16 fr. rel. . . . . 25 fr.

Les Saints militaires
Vies et notices avec Martyrologe, par l'abbé Profillet. 6 vol. in-12. . . . . . 20 fr.

Le martyrologe de l'Eglise du Japon
Par le même. 3 vol. : 10 fr., reliés . 15 fr.

La Vie des Saints
Par Mgr Guérin, illustrée par Yan d'Argent, sur japon. 200 fr. Papier de luxe, 1 ou 2 vol. relié : 65 fr. Edition populaire en 4 vol. in-8°, br. ill. . . . . . . 20 fr

Vita Jesu Christi
Par Ludolphus de Saxonia. 1 fort vol. in-folio. broché 50 fr. relié 60, 65 et 70 fr.

Imbert de Saint-Amand.
La cour de l'Impératrice Joséphine. 30 fr. La jeunesse de Louis-Philippe et de la Reine Marie-Amélie. 30 fr. La Cour de Louis XVIII. 30 fr. La Cour de Charles X. 30 fr. La duchesse de Berry 30 fr.

Jean-Marie Destrade
Bienfaiteur de Bagnères de Bigorre, par l'abbé Paulin Moniquet, in-8° . 4 fr. 50

Jésus Christ
Prototype de l'humanité, par Mgr J. Fèvre, vol. in-8° . . . . 3 fr. 50

Vie de N.-S. Jésus-Christ
Par Louis de Grenade, in-12 . . . 3 fr.

Taine, esthète et philosophe
Par le P. At, in-8°. . . . . . . 0 fr. 75

Caro, philosophe
Par le P. At, in-8°. . . . . . . 0 fr. 75

Botrel, barde breton
Par J. Renault. in-8° ill. . . . . 1 fr.

Louis Veuillot
Sa vie, ses œuvres, par l'abbé Boscaut 1 fr.

Le bienh. pape Urbain V
Par dom Bérengier, in-8° . . . . 1 fr.

Le Général Clément Thomas
Par René Buet, in-12. . . . . . 1 fr.

Mgr Haffreingue
Par l'abbé Haigneré, in-12 . . . . 1 fr.

Mgr Merry del Val
Sec. d'Etat de S. S. Pie X, par Mgr Fèvre, in-8°. . . . . 1 fr. 50

Gratry, sa philosophie
Par le P. At, in-8°. . . . . . . 1 fr. 50

Constantin-le-Grand
Son baptême et sa vie chrétienne, par Philpin de Rivière, in-8° . . . 1 fr. 50

Mgr Paul Guérin, P. A.,
Sa vie, ses œuvres, par Mgr Fèvre 1 fr. 50

Lansperge le Chartreux
Par Boutrais, in-8° . . . . 1 fr. 50

Imprimé par Desclée, De Brouwer et Cie. — 41, rue du Metz, Lille.


UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY
Do not remove the card from this Pocket.
Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU
HC
S263v
124453.
Author Savaete Arthur.
Title Vers L'Abime. Vol.6.

